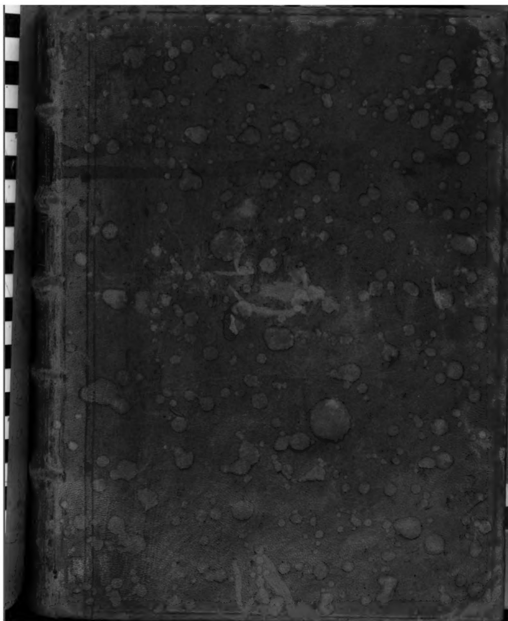
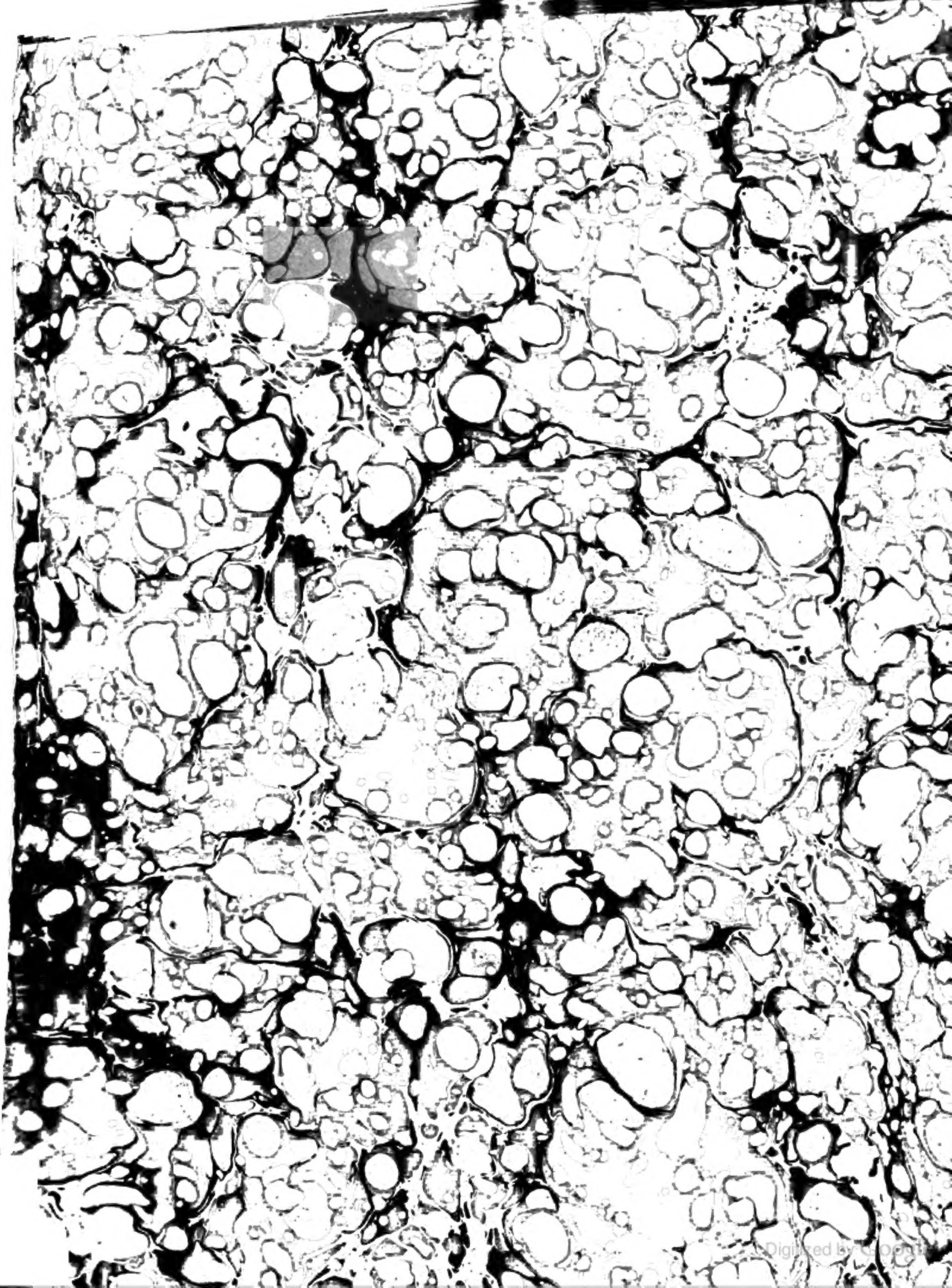





IHS
DOMUS ARGENTI.
EX LIBRIS ALSATICIS



HISTOIRE
DE L'EGLISE
DE STRASBOURG.

TOME I.

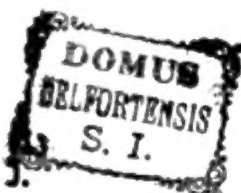
Depuis l'Établissement du Christianisme en Alsace jusqu'à l'an 817,

SUIVI

DES PIECES JUSTIFICATIVES.

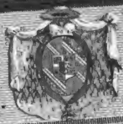
Sacra recognosces annalibus eruta priscis.

OVID.





Louis Constantin Prince de Rohan,
Cardinal de la Sainte Eglise Romaine,
Evêque Prince de Strasbourg, Landgrave
d'Alsace, Prince du St. Empire, Commandeur
de l'ordre du Saint Esprit, &c. &c.
Dédié à Son Altesse Eminentissime, par son très
humble et très obéissant Serviteur l'Abbé Grandidier.



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE ET DES ÉVÊQUES-PRINCES
DE STRASBOURG,

DEPUIS LA FONDATION DE L'ÉVÊCHÉ JUSQU'A NOS JOURS,

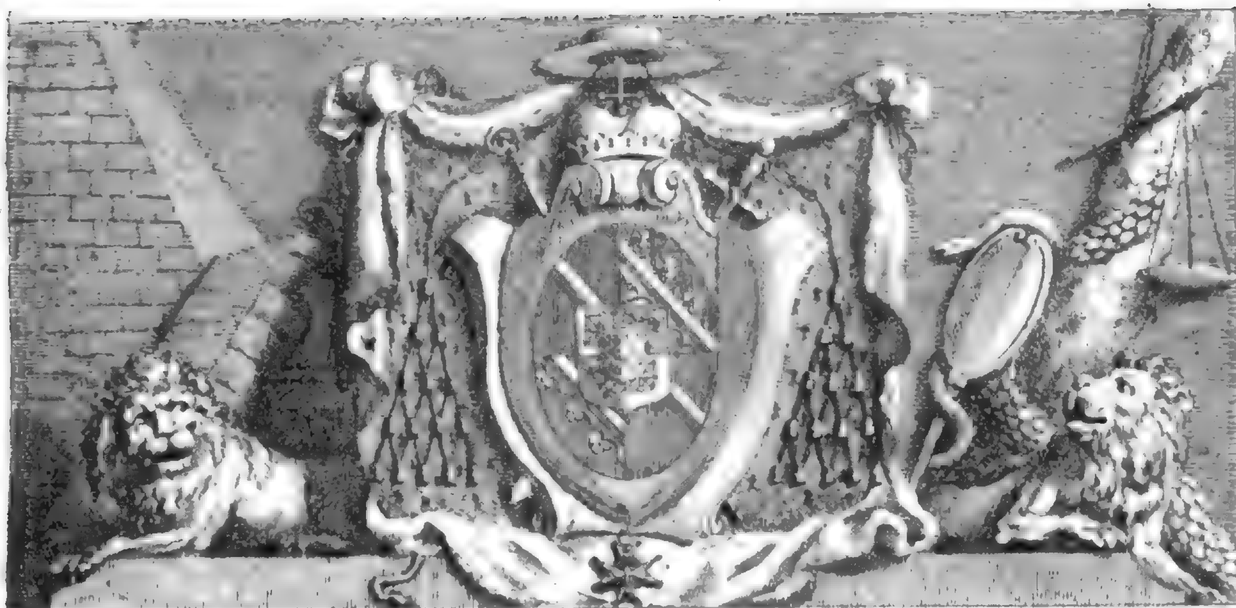
Par M. l'Abbé GRANDIDIER, Secrétaire & Archiviste de l'Évêché de Strasbourg, Chanoine brevetaire du Chapitre Royal de Haguenau, de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Clermont-Ferrand & de la Société Littéraire de Bade.

TOME PREMIER.



A STRASBOURG,
De l'Imprimerie de FRANÇOIS LEVRAULT, Imprimeur de l'Intendance & de l'Université Épiscopale.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.
M. D. CC. L X X V I.



A SON ALTESSE ÉMINENTISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE LOUIS-CONSTANTIN

DE ROHAN,

CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,

ÉVEQUE-PRINCE DE STRASBOURG,

LANDGRAVE D'ALSACE, PRINCE DU S. EMPIRE,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DU S. ESPRIT, &c. &c. &c.



ONSEIGNEUR,

VOTRE ALTESSE ÉMINENTISSIME m'a permis de lui preſenter l'Hiſtoire de ſon

Église : Cet Ouvrage a été commencé par ses ordres & sous ses yeux.

Sa modestie sévere me force au silence ; mais elle agréera avec bonté l'hommage d'un cœur sensible & reconnaissant.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ÉMINENTISSIME

Le très-humble & le très-obéissant Serviteur,
L'ABBÉ GRANDIDIER.

APPROBATION

De M. DUPUY, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Bibliothécaire de S. A. S. M. le Prince de Soubise, & Censeur Royal.

J'ai lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des sceaux le premier Volume de l'ouvrage de M. l'Abbé Grandidier, intitulé : Histoire de l'Église & des Évêques-Princes de Strasbourg depuis la fondation de l'Évêché jusqu'à nos jours &c. *& je n'y ai rien remarqué qui pût en empêcher l'impression. A Paris ce 20 Août 1775.* DUPUY.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A Nos amés & féaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils & autres, nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le S.r Abbé de GRANDIDIER Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public *l'Histoire des Évêques-Princes de Strasbourg &c.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos lettres de privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des presentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers

à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous depens, dommages & intérêts ; à la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformement aux reglemens de la Librairie, & notamment à celui du ſix avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le S.r Hue de Miromenil ; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, ou dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le S.r de Maupeou, & un dans celle dudit S.r Hue de Miromenil : le tout à peine de nullité des préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit expoſant, & ſes ayans-cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande, & lettres à ce contraires : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Paris le quinzieme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante & quinze, & de notre regne le deuxieme. PAR LE ROI EN SON CONSEIL,

Signé LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.° 397 fol. 59, conformément au reglement de 1723, qui fait défenſes, article IV, à toutes perſonnes, de quelque qualité & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre huit exemplaires preſcrits par l'article CVIII du même réglement. A Paris ce 5 décembre 1775.

Signé LAMBERT, *Adjoint.*



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.



Et pius eſt Patriæ facta referre labor. OVID.

UNE antiquité qui remonte aux tems Apoſtoliques, le dépôt ſacré de la foi conſervé pendant plu-ſieurs ſiecles dans une ſuite non interrompue d'Eveques, la ſainteté des Pontifes, la haute naiſſance des Prélats, la régularité du Clergé, les ſciences culti-vées dans des anciens & célebres Monaſteres, ſont de glorieux titres, qui aſſurent à une Égliſe un droit incon-teſtable à la vénération publique; & celle de Strasbourg les réunit à tous égards. Elle nous retrace ſans ceſſe dans la liſte de ſes Évêques une eſpece de Nécrologe, où, comme dans une galerie immenſe, elle rappelle à l'Alle-magne & à la France les noms des anciennes Maiſons par qui elle a été décorée, les grands ſervices des Prélats qui l'ont enrichie & ſoutenue, & les vertus des ſaints Paſteurs qui l'ont édifiée.

Recommandables par leurs vertus, leur mérite, leurs talens, on a vu les Évêques de l'Église de Strasbourg s'illustrer dans tous les genres. Les uns ont obtenu les honneurs de la sainteté (*a*); les autres ont éclairé l'univers par leurs écrits. Ceux-ci dans les Conciles ont travaillé à rétablir la discipline de l'Église; ceux-là se sont appliqués à réformer leur Clergé par des statuts utiles, par des loix sages & judicieuses. Aimés & estimés des Rois & des Empereurs, dont souvent ils ont été les défenseurs, même aux dépens de leurs biens & de leur vie, ils les ont éclairés de leurs conseils, ils les ont soutenus par leurs services militaires. Ceux-ci de leur côté ont enrichi l'Évêché de Strasbourg, & l'ont élevé successivement à ce haut degré de puissance, dont l'Alsace fut témoin avant les tems de la réformation, & dont nous voyons encore aujourd'hui les précieux restes. Aussi pro-

---

(*a*) L'Église honore sur ses autels les cendres de plusieurs Évêques de Strasbourg. Tels sont Amand I & Amand II, Justin, Maximin, Valentin, Solaire, Arbogaste, Florent, Remi, &c. dont on retracera les vertus dans le premier volume de cette Histoire. La plupart sont rappellés dans la vie de S. Déicole premier Abbé de Lure, qui fut écrite sur la fin du dixieme siecle. *Apud Bollandum in actis Sanctorum tom. 2 Januarii, pag. 201, & apud Boschium in iisdem actis, tom. 5 Julii, pag. 168.* » Nec incuriosè prætereundum videtur cis-Vosagicas Alsatiæ partes, quarum caput » atque decus omne Civitas Argentina dignoscitur, quæ vulgarico vocabulo Strasburch vocatur, quæ, exceptis reliquiis principalibus, proprios » se gaudet possidere patronos, quos à Domino suscepit veræ fidei fundatores, & divini verbi prodigos seminatores, id est, Amandum, Justinum, Arbogastum, Florentium, & alios nonnullos, quorum nomina in » beati ordinis albo superna illa regia sine fine tenet charaxata. »

pres aux exercices paisibles du Ministere sacré, qu'au métier bruyant des armes, dans les diettes de l'Empire, dans les armées des Empereurs, tour-à-tour Ministres de la Religion & soutiens de l'État, nos Évêques ont souvent arrêté la chûte de l'Empire opprimé dans l'anarchie, ou ébranlé par les guerres du Sacerdoce.

» Rien n'égale, dit un célebre Orateur [*b*], la pompe, » la splendeur, l'ancienneté de l'Église de Strasbourg : » elle n'honore de sa pourpre que le sang des Souve- » rains ». Parcourez la longue suite de ses Pontifes, vous compterez presqu'autant de fils des anciens Ducs d'Alsace que d'Évêques. Les Heddons, les Remis, les Otberts, les Uthons, les Vernaires, les Hetzels, les Bertoldes, les Charles, les Léopolds, tous appartenans à la tige ou aux branches de cette auguste & ancienne Maison d'Habsbourg, laquelle depuis, sous le nom d'Autriche, relevée par l'éclat de plusieurs couronnes réunies sur sa tête & par une suite de seize Empereurs, qu'elle a donnés à l'Occident, ne s'est éteinte de nos jours & sous nos yeux, que pour renaître avec un nouvel éclat dans sa postérité féminine mêlée au Sang de Lorraine. Les plus illustres Maisons d'Allemagne se font honneur d'avoir donné des Évêques à Strasbourg. La Race de Charlemagne, les anciens Ducs de Franconie, de Souabe & de Luxembourg, les Princes du sang de Baviere, de Brandebourg, de Lorraine & d'Autriche, les Manderscheidts & les Fur-

---

(*b*) Le P. Cuny dans l'Oraison funebre du Cardinal Armand Gaston de Rohan, prononcée en 1749 dans l'Église Cathédrale de Strasbourg, *pag. 11.*

ſtembergs ont fait gloire d'être placés ſur le trône de cette Égliſe. Fils, Freres, Neveux, Oncles, Couſins d'Empereurs, de Rois, de Princes : tels ſont les titres de nobleſſe que plus de quatre-vingt-dix Évêques ont laiſſés à l'Évêché de Strasbourg : titres qui l'ont fait & le feront à jamais paſſer pour une des plus anciennes & des plus nobles Égliſes du monde.

Strasbourg voit ſon Siége Épiſcopal rempli depuis près d'un ſiecle par une Maiſon illuſtre & ancienne, qui s'eſt toujours maintenue dans le plus grand éclat, tant par elle-même que par ſes alliances, qui l'égalent aux plus illuſtres de l'Europe. Iſſue des premiers Rois de Bretagne, la Maiſon de ROHAN a par-tout un nom conſacré parmi ceux des Maiſons ſouveraines, & jouit avec elles des honneurs attachés au titre de Prince par naiſſance. Si l'on doit, comme on ne peut en diſconvenir, de la vénération & des reſpects à ceux, qui par la dignité du Siége, par l'éclat de la Pourpre Romaine, par l'illuſtration de la naiſſance ſemblent être au-deſſus des autres hommes, c'eſt ſur-tout à LOUIS-CONSTANTIN CARDINAL DE ROHAN, qui, joignant à ces qualités des vertus réelles & des ſervices multipliés rendus à la Religion & à l'État, s'eſt acquis des droits inconteſtables à la reconnaiſſance publique. Heureux ce Dioceſe, s'il peut encore longtems jouir de ſes bienfaits ! non moins heureux de voir tranſmettre ſes vertus & ſon ſiége au PRINCE SON NEVEU ET SON COADJUTEUR, qui partage avec lui notre amour, comme il partage un nom ſi cher à cette Province.

On desirait depuis long-tems une histoire, qui renfermât l'origine de l'Église de Strasbourg & la succession de ses Évêques. Erchambaud, le Législateur de sa Ville Épiscopale, en donna le premier un catalogue en vers au milieu du dixieme siecle; mais son poëme ne nous a conservé que les noms de ceux, qui l'ont précédé dans l'Épiscopat (c). Il a été suivi dans le quatorzieme siecle par Jacques Twinger de Kœnigshoven, Chanoine de Saint Thomas, qui inséra dans sa chronique d'Alsace un catalogue de ces mêmes Évêques. Kœnigshoven était un homme laborieux, mais trop crédule. Sa chronique, qui commence à l'origine du monde, se ressent beaucoup de la barbarie de son tems. Elle ne peut même être consultée avec sûreté que depuis le treizieme siecle [d].

[c] ERCHAMBAUD ou ERCHENBALDE fut un des premiers hommes de son siecle, & il ne lui manquait pour réussir dans la littérature que du gout & des modeles. Nous aurons lieu dans le second volume de parler d'Erchambaud avec éloge & de le considérer sous les titres de Pontife, de Législateur & de Poëte. Nous nous contenterons de dire ici, que ses vertus & ses lumieres l'éleverent le 17 Septembre 965 sur le siége épiscopal de Strasbourg après la mort de l'Évêque Uthon, qui l'avait déja désigné son successeur. Il mérita l'estime & l'amitié des Papes & des Empereurs ses contemporains: il éleva plus que tout autre la puissance des Évêques de Strasbourg, & il emporta en mourant les regrets d'une Église, qu'il avait gouvernée pendant 26 ans, étant mort le 10 octobre 991. Il laissa un catalogue en vers des Évêques ses prédécesseurs, qu'on trouve imprimé, mais fort incorrectement, dans la collection des écrivains d'Allemagne recueillis par Bœcler *pag. 120*, & dans l'édition de la Chronique allemande de Kœnigshoven, publiée par Schilter, *pag. 490*.

[d] JACQUES TWINGER, issu d'une ancienne & noble famille d'Alsace, connue dès le commencement du treizieme siecle sous le nom de Kœnigs-

Jacques Wimphelingue, natif de Seleſtadt, connu par ſon démêlé avec les Auguſtins, & par les ouvrages dont il a enrichi la république des Lettres [*e*], raſ-

hoven, naquit à Strasbourg vers le milieu du quatorzieme. Le Nécrologe manuſcrit de S.te Aurélie nous apprend, que ſon Pere s'appellait *Fritſchon de Kunigeshoven*, & que *Metze* était le nom de ſa Mere. Twinger, ayant pris la prêtriſe, obtint un Canonicat de la Collégiale de S. Thomas, une Prébende dans la Cathédrale de Strasbourg & un Bénéfice à la Chapelle de S. Gal. L'occaſion ſe préſentera de faire de lui une plus ample mention, quand nous parlerons des Hiſtoriens du quatorzieme ſiecle. Le livre ſalique de S. Thomas place ſa mort à l'année 1420. Ce qui montre qu'il eſt le même que Jacques Twinger, mort le 27 décembre de la même année, & nommé Chanoine de S. Thomas dans une ancienne épitaphe de cette Collégiale. Kœnigshoven avait compoſé ſa Chronique d'Alſace en latin & en allemand. L'allemande a été imprimée en 1698 par les ſoins de Jean Schilter, qui y ajouta beaucoup d'obſervations utiles & intéreſſantes. La latine achevée en 1386, eſt encore manuſcrite. Elle paraîtra dans le recueil des *Scriptores rerum Alſaticarum*, qui eſt entre les mains de M. le Profeſſeur Koch.

[*e*] JACQUES WIMPHELINGUE naquit à Seleſtadt le 24 juillet 1449. Il ſe rendit célebre dans l'hiſtoire, l'éloquence & la poëſie. Il prêcha à Spire en 1494 avec réputation: il ſe retira enſuite du monde & s'appliqua à expliquer à Heidelberg l'écriture ſainte, & à inſtruire de jeunes Clercs. Wimphelingue mourut dans ſa patrie le 17 novembre de l'an 1528. Son épitaphe exiſte encore dans l'égliſe paroiſſiale de Seleſtadt. Il fut perſécuté par les Théologiens ſes confreres, parcequ'il ſavait plus qu'eux. Son livre *de integritate*, qui parut à Strasbourg en 1505, l'expoſa à tous les traits de l'indignation des Moines, dont il reprenait librement les défauts. Cet ouvrage ſouleva ſur-tout contre lui les religieux Auguſtins, parcequ'il y avait ſoutenu & démontré que S. Auguſtin n'avait jamais été moine. On le cita à Rome comme ennemi de toute Religion & de tout religieux, & il fut obligé de défendre ſa doctrine par une apologie. Elle n'aurait ſervi de rien aux yeux de ſes adverſaires, ſi le Pape Jules II, auquel il l'avait adreſſée, n'avait

ſembla tout ce qu'il put trouver ſur l'Égliſe de Strasbourg dans les anciennes chroniques & dans les anciens catalogues de la Cathédrale. Il fut le premier qui en forma un corps d'hiſtoire ſous le titre modeſte de *Catalogue des Évêques de Strasbourg.* Son ouvrage parut dans cette ville en 1508, & mérita depuis, en 1651, une nouvelle édition par les ſoins d'un docte Proteſtant. Bernard Hertzog [f], dans ſa chronique d'Alſace, Bucelin & Bruſchius, dans leur hiſtoire des Évêchés d'Allemagne, n'ont fait à-peu-près que refondre dans leurs ouvrages ce que ce premier Hiſtorien avait dit avant eux ſur celui de Strasbourg.

L'entrepriſe de Wimphelingue était louable dans ſon objet; mais il vivait dans un ſiecle qui rend ſes fautes excuſables. Il n'avait pas aſſez de critique pour diſcerner le vrai du faux, pour débrouiller le cahos de la Chro-

ſagement aſſoupi ce différend. Wimphelingue laiſſa un grand nombre de livres, ſoit en proſe ſoit en vers, ſur des matieres tant eccléſiaſtiques que profanes. Conſultez le 38e tome des Mémoires du Pere Niceron, pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres, & le tome ſecond des *Amœnitates litterariæ Friburgenſes*, imprimé en 1776, où l'auteur, qui eſt M. Riegger, a donné un détail complet de la vie & des écrits de ce ſavant Alſacien.

[f] Bernard Hertzog eſt auteur d'une Chronique allemande d'Alſace, imprimée à Strasbourg en 1592. Cet ouvrage faible dans l'hiſtoire des anciens tems, eſt aſſez exact pour celle du ſiecle dont l'auteur approchait. Il n'a embraſſé que l'hiſtoire de la baſſe Alſace : il a ſur-tout travaillé d'après les archives des Princes de Hanau-Lichtenberg, & il s'étend beaucoup ſur les familles nobles du pays. Une traduction latine de la chronique de Hertzog en 4 volumes in folio mss. a paſſé de la Bibliotheque de M. Colbert dans celle du Roi, *parmi les manuſcrits latins, num. 6018.*

nologie. Il manquoit des lumieres & des connaiſſances néceſſaires pour réuſſir dans les détails de l'Hiſtoire : cependant, moins fabuleux & plus exact que ſes contemporains, il porta, pour ainſi dire, le flambeau de la vérité & de la critique dans cette Province. Eccléſiaſtique ſage, Écrivain laborieux, mais peut-être trop ſincere, il ne diſſimula point dans ſon hiſtoire les déſordres de ſon tems. La liberté avec laquelle il a écrit rendra ſon hiſtoire des Évêques de Strasbourg plus curieuſe; elle ſera plus recherchée que celle de ſon ſucceſſeur, qui plus réſervé, mais moins vrai, a voulu fournir la même carriere.

François Guilliman [g], originaire de la Suiſſe, Écrivain profond, mais lourd, Antiquaire infatigable, mais romaneſque, Hiſtorien quelquefois ſenſé, mais ſouvent partial, entreprit de perfectionner & de continuer une hiſtoire, dont il connaiſſait toute l'importance. Il publia cent ans après Wimphelingue en 1608, à Fribourg en Brisgau, ſon livre ſous le titre de *Mémoires ſur les*

---

[g] FRANÇOIS GUILLIMAN ou GULLIMAN, que les Français nomment Wuillemain, naquit à Roſmond en Suiſſe, dans le canton de Fribourg, d'une famille aujourd'hui éteinte. Il fut Profeſſeur d'Hiſtoire à Fribourg en Briſgau, & il s'y acquit quelque nom par ſes ouvrages. Outre l'Hiſtoire des Évêques de Strasbourg, ouvrage peu commun, on a encore de lui celle de la Maiſon de Habsbourg, imprimée d'abord à Milan en 1605, & enſuite à Ratisbonne en 1696. Cet ouvrage lui valut le titre de Conſeiller Aulique & d'Hiſtoriographe de l'Empereur Rodolphe II. L'année de ſa mort eſt incertaine; les uns la placent à l'année 1612, & les autres à l'année 1623. Voyez ſur ſon ſujet Jean-Jacques Leu, *Helvetiſches Lexicon tomo 9, pag. 327.*

Évêques de Strasbourg. Cet ouvrage, qui comme celui de Wimphelingue est écrit en latin, est assez exact pour l'ordre des événemens, assez judicieux dans les réflexions, assez estimable par les recherches ; mais le Lecteur n'y retrouvera pas ce génie philosophique qui caractérise l'ouvrage de son prédécesseur, cet esprit délicat qui fait analyser les faits, & cette critique sans laquelle on tombe dans d'étranges méprises.

La gloire du succès était réservée à des mains plus habiles. Le savant Préteur de Strasbourg, Ulric Obrecht [*h*] entreprit l'histoire d'une Province devenue nouvellement française. Personne n'aurait été plus capable que lui de réussir dans cette entreprise, si ses grandes occupations & la mort lui eussent donné le tems d'exécuter le plan qu'il s'étoit proposé dans un essai imprimé en 1681.

L'Alsace, qui avait produit de si grands hommes dans tous les genres, paraissait laisser à deux Étrangers le soin d'écrire son histoire. Le premier fut un docte

[*h*] ULRIC OBRECHT, né à Strasbourg le 23 juillet 1646, y fut d'abord Professeur d'Éloquence & d'Histoire, & ensuite de Droit. Il embrassa la religion Catholique après la prise de cette ville par les Français, & Louis XIV le nomma Préteur royal de Strasbourg au mois de mars 1685. Il mourut en cette ville le 6 août 1701, plus grand encore & plus recommandable par ses vertus, son savoir & ses ouvrages, que par ses emplois & ses dignités. Le *Prodromus* de M. Obrecht est écrit avec beaucoup d'érudition & de jugement. Il le publia peu avant que la ville de Strasbourg passât sous la domination de la France. L'intention de l'auteur était d'y prouver, que l'Alsace faisait partie de l'Austrasie & du Royaume de Lorraine.

Religieux, &, ce qui doit paraître étonnant, un Français qui n'avait presqu'aucune connoissance de la langue allemande, quoiqu'elle parût lui être nécessaire pour la réussite de l'ouvrage qu'il donna au public. Le P. Louis La Guille [*i*], né à Autun, entreprit d'écrire en français l'histoire d'Alsace, pendant qu'il était Provincial des Jésuites de la Province de Champagne. Il nous a laissé dans son ouvrage tout ce qu'il a pu découvrir sur la vie & les actions des Évêques de Strasbourg. Les efforts, que ce savant Jésuite a faits pour illustrer les Prélats de cette Église, seront toujours estimables. Son histoire d'Alsace, à laquelle il a employé neuf années, sera toujours regardée comme une des meilleures que nous ayons de cette Province, malgré les reproches qu'on lui a faits de n'être pas assez châtié dans son stile, de ne pas montrer dans les faits cette exactitude, ni dans les sentimens cette impartialité qui caractérisent

---

[*i*] LOUIS LA GUILLE, né à Autun le 1.er octobre 1658, entra le 1.er septembre 1675 dans la Société de Jésus, où il se fit estimer par ses vertus & ses talens pour l'Histoire, la Théologie & l'Art Oratoire. Il mourut à Pont-à-Mousson le 13 avril 1742. Son principal ouvrage est l'Histoire d'Alsace depuis Jules-César jusqu'en 1725, imprimée cette même année à Strasbourg en deux volumes *in-fol.*, & en 1727 en huit volumes *in-8°*. Cousultez sur le P. La Guille Papillon, *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, tome 1, pag. 365 & 366;* les Mémoires de Trévoux de 1727; le Journal des Savans de 1728, & la Bibliothéque française d'Amsterdam, *tom. 12, pag. 251.* Louis Frédéric Scharffenstein a fait en allemand un abrégé de l'histoire d'Alsace du P. La Guille. L'ouvrage in-8° fut imprimé à Francfort en 1734 sous le titre : *Historische General-Beschreibung von Ober-und-Nieder-Elsass.*

l'Historien fidele. Il est d'autant plus louable, qu'il osa le premier rechercher les pieces originales & les histoires contemporaines : avec leur secours, il entra courageusement dans le dédale obscur des Cartulaires, pour y porter la critique & l'érudition. Son histoire d'Alsace parut à Strasbourg en 1725 sous les auspices du Roi, & reçut l'approbation de tous les savans de son siecle.

Un ouvrage consacré à l'histoire du Clergé de France, divisé par provinces & par dioceses, sous le titre de *Gaule Chrétienne*, commencé par les deux freres Scévole & Louis de Sainte-Marthe, publié en 1656, & augmenté par leur parent Denis de Sainte-Marthe, devait intéresser la Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, dont ce dernier avait été Général. Aussi embrasserent-ils avec zele le projet d'un ouvrage si immense. Ces nouveaux Éditeurs profiterent des lumieres & des recherches de l'Historien d'Alsace. Les correspondances que Dom Étienne Brice eut avec les Bénédictins de cette Province, & les Mémoires que lui communiqua le Cardinal Armand Gaston de Rohan, le mirent à portée de faire de nouvelles découvertes, & de donner un catalogue historique des Évêques de Strasbourg ; catalogue succinct à la vérité, mais exact & recommandable par les pieces originales dont il est enrichi. Le cinquieme volume de la Gaule Chrétienne, dans lequel il est renfermé, parut en 1731, & conservera toujours un rang entre les productions utiles de cette savante congrégation, qui continue à mettre la derniere main à cet ouvrage.

La carriere, qu'avait fourni le P. La Guille, sembloit demander une histoire d'Alsace plus ample & plus correcte, & cette histoire un Écrivain attentif & laborieux, qui voulût entrer dans de nouvelles recherches. Jean-Daniel Schœpflin [l], Professeur d'Éloquence & d'Histoire dans l'Université Luthérienne de Strasbourg, s'ap-

[l] JEAN-DANIEL SCHŒPFLIN naquit le 6 septembre 1694 à Sulzbourg, petite ville dans le Haut-Margraviat de Bade-Durlach. Il devint en 1720 Professeur d'Éloquence & d'Histoire dans l'Université de Strasbourg. Il fut agrégé en 1728 à la Société royale de Londres, & en 1730 nommé associé libre de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. La récompense de ses travaux fut en 1739 le titre de Conseiller & d'Historiographe de France, qui lui fut donné par le Roi Louis XV. Agrégé ensuite aux Académies de Pétersbourg, de Cortone & de Besançon, il fut nommé en 1763 Président honoraire de l'Académie de Manheim, que l'Électeur Palatin Charles-Théodore avait instituée à ses sollicitations. Il mourut à Strasbourg le 7 août 1771. La Bibliothéque, dont ce vertueux & savant citoyen fit présent en 1764 à la ville de Strasbourg, est une collection unique en France, pour ce qui concerne le Droit public d'Allemagne & l'Histoire des États du Nord. Sa vie écrite de son vivant en 1767 par M.r Ring, Conseiller Aulique du Margrave de Bade, est insérée dans les actes de la Société Littéraire de Carlsrouhe. Son éloge fut lu le 28 avril 1772 dans la séance publique de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, par M.r Le Beau. Ses principaux ouvrages, outre l'*Alsatia illustrata*, sont en 1752, *Vindiciæ Celticæ*; en 1760, *Vindiciæ Typographicæ*; en 1763, *Historia Zaringo-Badensis*, &c. &c. » Les » Naturalistes auraient desiré, dit M.r Fevret de Fontette dans sa bibliothé- » que de la France, *tom. 1, pag. 128*, que M. Schœpflin eût traité l'his- » toire naturelle avec l'étendue & l'érudition qu'on admire dans le reste » de son ouvrage. L'Histoire d'Alsace aurait été la plus complette qu'on » pût desirer, & aurait servi de modele à tous ceux qui écrivent l'histoire » d'un pays.

pliqua à un travail aussi intéressant : il y employa la plus grande partie de sa vie, & y consacra la plupart des voyages qu'il avait entrepris pour la gloire des Lettres & de sa patrie adoptive. L'histoire des Maisons de Zéringue & de Bade développée & mise au jour, les Celtes tirés de l'obscurité des tems, Strasbourg rétabli dans ses justes droits sur l'invention de l'Imprimerie, le présent qu'il a fait au public d'une immense bibliothéque & d'un riche cabinet, sont des monumens qui lui assurent la reconnoissance de nos descendans. M. Schœpflin donnait à l'Histoire tous les momens que lui laissaient ses autres occupations; & dès l'an 1746 il conçut, avec M. d'Aguesseau Chancelier de France, le dessein d'une nouvelle histoire d'Alsace. Le desir de ne rien ignorer de ce qui pourrait contribuer à l'éclaircir, l'a engagé à dépouiller tous les Auteurs qui avaient travaillé sur cette matiere. Pour répondre dignement à la confiance de son Souverain & à l'attente du public, il parcourut l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Angleterre, la Hollande; il visita avec soin les archives, qui lui furent ouvertes par ordre du Roi, & celles des Chapitres & Abbayes, qui voulurent bien se prêter à ses desirs & à ses vues. Il fouilla dans les titres des Maisons nobles, dans les cabinets des particuliers & dans les dépôts publics : Il examina les antiquités du pays; il tira de la poussiere des pieces curieuses, intéressantes & instructives; il consulta les Écrivains les plus exacts & les plus éclairés, anciens & modernes, imprimés & manuscrits. Les Savans de France, d'Allemagne, de Suisse s'empresserent de lui

communiquer les mémoires, dont il avait besoin pour l'exécution de ses desseins.

La récolte, que M. Schœpflin avait faite, était abondante, & plus abondante qu'il n'était nécessaire pour l'histoire d'Alsace. Le premier volume parut en 1751, & fut imprimé à Colmar, sous le titre d'*Alsatia illustrata* : Il fut suivi d'un second dix ans après. L'impression, souvent si fatale aux Auteurs, n'a point détruit la réputation de celui-ci, ni démenti l'opinion qu'on avait de ses connaissances & de ses lumieres. On y reconnait par-tout le solide & le profond savoir de l'Historien, qui occupé sans cesse du soin de rassembler de nouveaux matériaux, devait, pour compléter son ouvrage, donner l'Alsace sacrée & l'Alsace littéraire. Il faut espérer que ceux, à qui il a recommandé un trésor aussi précieux, ne le laisseront pas enfoui. L'Alsace diplomatique, mise au jour par les soins de M.rs Lamey & Koch, & imprimée aux frais de l'Académie Palatine, est & sera toujours un monument durable, qu'ils ont consacré autant à la gloire de la province, qu'à la mémoire de Schœpflin. C'est un recueil de pieces originales dérobées presque toutes à la poussiere des Bibliotheques & aux vers des Archives: Recueil qu'on peut appeller le véritable fondement de l'histoire d'Alsace.

Nous avons pris pour principaux guides les Auteurs que nous venons de citer. Ils ont établi des fondemens sur lesquels il est encore permis de bâtir, & auxquels ils ont laissé beaucoup à ajouter. Nous avons même profité de leurs méprises & de leurs contradictions pour recti-

fier des faits jufqu'ici peu connus. Éclairés par des recherches particulieres, nous avons quelquefois osé relever leurs fautes, ou contredire leurs fentimens. Il eft vrai que fans leur fecours nous aurions élevé un édifice ruineux ; mais en les fuivant fervilement, nous aurions fouvent couru rifque d'être complices de leur infidélité, ou de leur inexactitude. La forme des annales, ou la forme Chronologique eft la premiere qui s'eft préfentée à nos yeux. C'eft la plus fimple : c'eft celle que l'efprit faifit d'abord. Elle a fur les autres méthodes une forte d'avantage, celui de montrer les événemens dans l'ordre où ils fe font paffés, & d'être par conféquent un tableau plus fidele de la réalité dans toutes fes circonftances. Confulter les actes originaux & authentiques; rechercher les différens Auteurs cités les uns par les autres ; comparer les Hiftoriens contemporains avec ceux qui leur ont été poftérieurs; rectifier les anciens par les modernes ; rapprocher & réunir les portions de faits répandus çà & là dans des ouvrages volumineux ; faire un choix raifonné de ce que tant de compilateurs & d'écrivains ont rapporté; paffer toutes leurs idées par le creufet de la critique : tout cela exigeait un travail qui nous paroiffait avec raifon au deffus de nos forces. Nous ne l'aurions jamais entrepris, fi nous n'avions été encouragés par les confeils de plufieurs Amis, qui en nous annonçant quelque fuccès, nous promettaient de nous aider de leurs lumieres; fi enfin nous n'avions été décidés à rendre public cet ouvrage par les ordres du Prince, qui a bien voulu en agréer l'hommage.

Toutes les lumieres que nous avons pu tirer des Annaliſtes, ſont bien au-deſſous de celles qui ſe recueillent dans les Chartres & les anciens titres. Ce ſont les véritables ſources de l'Hiſtoire : ſans le ſecours de cette eſpece de flambeau, on ſe trouve ſouvent dans le cas de dire avec un Philoſophe célebre, que la critique n'eſt que l'art de choiſir entre pluſieurs menſonges celui qui reſſemble le mieux à la vérité. Les diplômes fixent alors l'écrivain qui héſite ; ils réaliſent des conjectures fondées, ou anéantiſſent les fauſſes probabilités. Semblabes à ces miroirs qui rapprochent les objets qu'ils repréſentent, ils en donnent des idées plus vraies & plus juſtes ; quelquefois même ils découvrent une infinité de petits reſſorts cachés, inconnus aux Annaliſtes ou ignorans ou partiaux. Quel fonds de richeſſes pour des yeux clairvoyans ! Combien de traits & de nuances qui juſques-là n'avaient point été apperçus ! C'eſt proprement à ces pieces, que ſont dues les connaiſſances les plus ſûres & les plus exactes des faits qu'on veut éclaircir. Auſſi les recueils diplomatiques nous ont-ils été d'un très-grand ſecours, & ce ſont preſque les ſeuls qui nous ont guidés dans la pénible combinaiſon des dates. C'eſt avec la plus grande utilité que nous avons travaillé d'après ces eſpeces de mineurs infatigables, qui découvrent les métaux, en laiſſant aux autres la gloire de les polir. Malgré les fureurs des guerres, les révolutions de la Religion & la perte des titres les plus précieux par les ravages & les incendies, on conſerve encore dans les Archives d'Alſace, & ſur-tout dans celles de l'Évêché de Strasbourg, des monumens originaux, dont les dates

remontent aux ſiecles les plus éloignés ; monumens qui, par la ſage prévoyance des Évêques, recueillis dans des dépôts conſervés avec ſoin, ont heureuſement échappé aux déſaſtres fréquens que cette Province a éprouvés [*m*].

Ce ſerait peut-être ici le lieu de nommer les diverſes collections, les différens hiſtoriens qui ont ſervi à la compoſition de cet ouvrage ; mais outre que l'on ne doit pas tirer vanité d'avoir beaucoup lu, nous nous réſervons d'en donner un catalogue alphabétique à la fin de chaque volume.

L'Hiſtoire, dont on donne le premier tome, contiendra la ſucceſſion chronologique, hiſtorique, littéraire & critique des Évêques de l'Égliſe de Strasbourg, depuis la fondation de l'Évêché juſqu'à nos jours ; les faits les plus remarquables & les plus connus qui les concernent, avec le détail de ce qu'il y a de plus intéreſſant dans leur vie ; les ſervices qu'ils ont rendus à l'Égliſe, à l'Empire, à l'Alſace, à Strasbourg ; leurs fondations eccléſiaſtiques & leurs exploits militaires ; le jour & l'année de leur élection au Pontificat, ceux de leur mort & de leur ſépulture, &c. : on y rapportera leurs épitaphes, leurs médailles & les autres monumens qui nous reſtent d'eux. En traçant les vertus & les grandes actions de la plupart, on ne ſe taira pas ſur les défauts de quelques-uns, & nous ne ferons que ſuivre en ce point l'avis du premier

---

[*m*] Voyez l'avant-propos latin, qui eſt en tête des preuves juſtificatives de ce volume.

Hiſtorien de cette Égliſe [n]. On indiquera, autant qu'il ſera poſſible, leur maiſon, leur généalogie, leurs armoiries: on donnera le précis de leurs écrits, l'analyſe des ſtatuts portés dans différens Synodes qui ſe ſont tenus dans le dioceſe de Strasbourg, & l'extrait des reglemens ſages & utiles que ſes Prélats ont rendus pour la réforme du Clergé & le maintien de la police temporelle. On y rendra compte des diverſes révolutions que l'Alſace a éprouvées dans la religion & les mœurs : on ne diſſimulera pas les effets du fanatiſme, auquel ſe ſont portés les peuples de cette Province à l'égard des Juifs, des Vaudois & des Huſſites, & les diviſions du Clergé ſéculier & régulier. On fera voir l'origine, les progrès & la décadence du Luthéraniſme dans l'Alſace, & les variations dans les diverſes confeſſions de foi de l'égliſe Proteſtante de Strasbourg. Les Saints ou Bienheureux du dioceſe de Strasbourg auront leur place dans cet ouvrage, auſſi-bien que les Savans & Illuſtres d'Alſace, qui par leurs écrits ont ſoutenu ou défendu la Religion, ou qui ſe ſont rendus recommandables dans l'Égliſe par d'autres ſervices. On trouvera le tableau chronologique des Grands-Prévôts & Grands-Doyens de la Cathédrale de Strasbourg, depuis l'onzieme ſiecle, avec les noms des

[n] WIMPHELINGIUS *in catalogo Epiſcoporum Argentinenſium*, *pag. 1.* » *Ego ampliſſimis honoribus dignos exiſtimans eos*, *qui noſtri Epiſcopatûs* » *fundamenta jecerunt*, *Eccleſiam auxerunt*, *nomen ornarunt* . . . . *nec tamen* » *quorundam imperfectiones aut fragilitates omittendas eſſe judicavi* ; *ut tùm* » *aliena laus ad rectè faciendum allicere*, *tùm vituperii metus à ſceleribus poſſit* » *avocare ſucceſſores* . . . *exemplum accepimus à Gregorio*, *à Platina*, *qui* » *defunctorum vitam recenſentes*, *flagitia ſilentio non tranſierunt* ».

Chanoines au renouvellement de chaque Épiscopat, & ceux des Grands-Vicaires & Suffragans de l'Évêché. On y traitera aussi de l'établissement des Abbayes, Monasteres & Collégiales, qui dans les différens siecles se sont élevés dans le diocese de Strasbourg, & on y suivra par ordre chronologique leur établissement & leurs révolutions. On y ajoutera le catalogue des Abbés & Abbesses des Abbayes, & des Prévôts & Doyens des Collégiales depuis leur institution jusqu'à nos jours. Ces fondations rempliront souvent un vuide qui se trouve dans les premiers siecles; elles donneront à l'histoire un plus vif intérêt, & elles feront connaître quel était autrefois l'état religieux dans les différentes parties du diocese de Strasbourg. On y traitera encore de l'origine des familles nobles d'Alsace qui possedent, ou ont possédé des fiefs de l'Évêché de Strasbourg. L'influence, que les Évêques de cette église ont eue dans les grands événemens, nous obligera de discuter différentes parties rélatives à l'histoire ecclésiastique, au droit public & féodal d'Allemagne, à l'état ancien de l'Alsace, de la ville de Strasbourg & des provinces limitrophes; à l'histoire particuliere de la Lorraine, du Palatinat, de la Suisse, du Margraviat de Bade, &c. & à celle des Évêchés de Bâle & de Spire.

Enfin tout l'ouvrage sera terminé par un Pouillé exact des bénéfices & cures du Diocese. Ce sera un hors-d'œuvre qui pourra faire plaisir aux curieux: ce qui nous a paru d'autant plus intéressant & utile, qu'il n'en a encore paru aucun d'imprimé. On y trouvera le nom des paroisses Catholiques & Luthériennes, avec leurs annexes & filiales;

le nom que chaque endroit a porté dans les différens ſiecles; les Seigneurs, décimateurs & collateurs; le nombre des habitans de l'une & l'autre religion, avec différentes anecdotes eccléſiaſtiques qui ſuppléeront à l'ennui d'une ſimple nomenclature.

Chaque tome ſera ſuivi d'un Code diplomatique contenant les pieces juſtificatives ; tout le monde ſait qu'elles compoſent la partie la plus intéreſſante de l'Hiſtoire. Les Abbayes , les Collégiales & les Égliſes y trouveront les principaux titres de leur exiſtence : les Nobles y découvriront un grand nombre d'anciennes chartres dépoſées dans les Archives eccléſiaſtiques, qui conſtateront leur état & leur généalogie. La plupart de ces pieces, auxquelles nous avons ajouté des notes & obſervations latines pour leur intelligence, n'ont point encore vu le jour : quelques-unes ont déja été imprimées; mais on les trouve diſperſées & éparſes dans differens recueils, avec le déſagrement de les voir ou tronquées , ou peu correctes. Nous les avons revendiquées, parcequ'elles devaient trouver place dans cette Hiſtoire ; & pour épargner au lecteur la peine de les aller conſulter ailleurs , ſouvent dans des collections ou rares, ou volumineuſes, nous les avons placées dans leur rang ſuivant l'ordre chronologique , & parmi celles qui n'ont point encore paru.

Dans le cours de la narration nous avons rencontré pluſieurs points qui exigent une diſcuſſion particuliere. Quand cette diſcuſſion nous a paru pouvoir ſe fondre dans le récit , ſans le charger ni le rallentir trop , nous l'y avons fait entrer. Quand au contraire , elle nous a

paru trop étrangere à la ſuite du Diſcours, nous l'en avons détachée, & c'eſt ce qui compoſera différentes diſſertations qui précéderont chaque volume.

Finiſſons par prévenir deux reproches qu'on pourrait nous faire dans la ſuite : le premier ſur notre attention à rendre fidèlement les citations, & même à les multiplier (*o*). On a reproché juſqu'ici, peut-être avec aſſez de fondement, aux Auteurs français de trop peu citer, & de n'avoir pas aſſez fait d'efforts pour s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité des faits. A cet égard nous pouvons nous rendre le témoignage, que nous avons cherché le vrai avec beaucoup de ſoin. Nous avons toujours indiqué les ſources d'où nous avons tiré les faits, & nous avons cité avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe les auteurs dont nous avons adopté l'autorité. Nous eſpérons qu'on trouvera dans cet ouvrage des traces aſſez marquées de notre impartialité & de notre reſpect pour la vérité. Un défaut oppoſé eſt l'uſage des Hiſtoriens d'Allemagne, qui la plupart inſérent leurs citations dans le fil même de l'hiſtoire. Cette méthode, ſujette à de grands inconvéniens, interrompt la ſuite du diſcours, & fait perdre de vue l'objet principal. Nous avons donc penſé, que reléguer les citations au bas des pages, ce ſerait obvier à ce défaut & ſervir en même tems le gout de quelques ſavans, qui ſont bien-aiſes de vérifier la fidélité des allégations, & qui

---

[*o*] Voyez ſur la néceſſité des citations les réflexions de M. de BURIGNI, inſérées dans le 34.e volume de l'hiſtoire de l'Académie royale des inſcriptions & belles-lettres, *pag.* 133.

peuvent ſoutenir l'énumération, ſouvent ennuyeuſe, d'une multitude de pieces moins inſtructives que fatiguantes pour la plus grande partie des lecteurs.

L'hiſtoire eſt l'écho de la vérité. Elle nomme chaque choſe par ſon nom; elle le doit, ou elle perd ſon être & ſa dignité. On ne nous fera donc pas un crime [& c'eſt répondre au ſecond reproche] ſi nous peignons de leurs vraies couleurs les Miniſtres de la Religion. » On ne doit » rien négliger, dit l'Hiſtorien de François I, de ce qui » caractériſe les ſiecles & les nations; or les ſiecles & » les nations ont des erreurs. De ces erreurs, les unes » produiſent des crimes, il faut les déteſter : les autres » ne produiſent que des ridicules, il faut en rire. Je » crois en effet, continue M. Gaillard, d'après la nature » même des choſes, que l'Hiſtoire peut quelquefois deſ- » cendre avec décence juſqu'au ſourire philoſophique. » Je ne puis penſer qu'elle ſe dégrade, en ne faiſant que » ce que fait la Philoſophie. » Si nous avons donc oſé détailler les fautes de quelques Prélats, les déſordres de quelques Eccléſiaſtiques, les ſcandaleuſes querelles du Clergé, l'intolérance cruelle de quelques Moines inquiſiteurs, les égaremens du fanatiſme & de la ſuperſtition, ce n'a jamais été qu'avec modération. La Religion a de tout tems compté parmi ſes enfans des monſtres qui ont déchiré le ſein de leur mere. Pénétrés de cette maxime que dans tous les tems, dans tous les pays & dans toutes les claſſes d'hommes, il y a eu des erreurs & des vices, nous n'avons jamais prétendu faire réjaillir ſur un état quelconque les fautes qui ont pu rendre quelques-

uns de ses membres dignes de blâme dans les siecles précédents. » Les ministres de la Religion, dit le Pere » Daniel [p], sont sujets aux emportemens de la passion » comme les autres hommes ». Il faut donc les traiter de même, & ne se permettre aucuns égards au préjudice de la vérité. » Ce n'est pas l'historien, ajoute l'Abbé » Velly (q), qui en racontant leurs attentats, manque » au respect dû à leurs personnes sacrées : ce sont eux-» mêmes, qui, en s'écartant de l'ordre, manquent à » ce qu'ils doivent à leur caractère & à la religion. »

Voilà ce que nous avions à dire sur le fond de l'ouvrage. Quant à la forme, nous concevons qu'il peut y avoir bien des imperfections, soit par les difficultés que nous avons rencontrées souvent dans une langue qu'un Alsacien serait inexcusable de ne point entendre, mais de laquelle on peut lui permettre d'ignorer toutes les richesses ; soit par rapport au peu de suite & de liaison des faits que nous avons eu à décrire ; soit enfin par rapport au sujet qui, peu susceptible des grandes beautés de l'histoire, est en quelques endroits stérile & ingrat. L'Histoire d'une église ou d'une province particuliere ne tient qu'une ligne dans l'Histoire universelle ; mais un trait de plus au tableau général est toujours précieux, parcequ'il peint les usages & les mœurs, parcequ'il développe les progrès successifs des vices & des vertus : c'est un portrait de famille d'une exécution médiocre, mais qui

---

[p] Histoire de France, *tom. 3, page 198.*

[q] Histoire de France, *tome 2, page 17, édition in-8.*

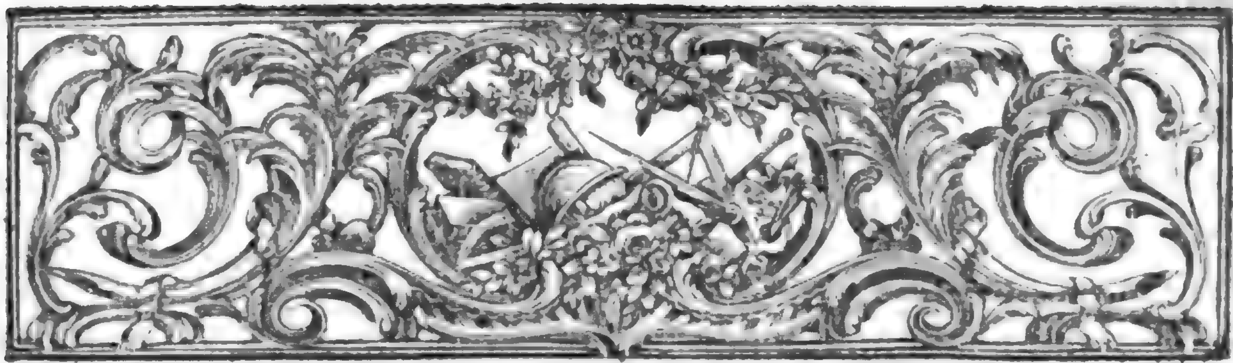
offre une physionomie intéressante pour des parens & des amis. Ce sont des nuances presque imperceptibles : mais ces nuances ne sont pas déplacées, quand elles peuvent contribuer à intéresser le cœur, à augmenter les connaissances. C'est une suite de faits peu frappans, mais consacrés par des monumens anciens, qui réveillent la curiosité d'un compatriote. On se plait à voir jusqu'aux moindres restes des antiquités de sa patrie; on aime à en rechercher avec soin les moindres anecdotes, & l'on se fait sur ce point un mérite de sa curiosité. Cet amour pour la patrie, qui naît avec nous, que le préjugé & l'éducation fortifient, nous fait prendre part à tout ce qui la regarde. Un Évêque, un héros nous intéressent, n'eussent-ils d'autre mérite que celui d'avoir vécu parmi nos ayeux.

Nous prions tous nos compatriotes, ainsi que chaque particulier, de vouloir bien concourir par leurs lumieres & par les mémoires qu'ils nous adresseront, à la perfection d'un ouvrage, qui peut avoir des titres pour les intéresser. Nous avons quelque droit à l'indulgence de nos lecteurs. Les conseils, qu'ils voudront bien nous donner sur ce volume, serviront en même tems pour la perfection des suivans : ils nous apprendront à nous conformer avec plus d'exactitude au gout du public, & à supprimer beaucoup de défauts inséparables de la jeunesse, d'un talent médiocre & d'un premier ouvrage.

Quid verum . . . curo & rogo, & omnis in hoc sum.

HORAT. Lib. 1, Epist. I.

Episcopus id, quod vel ab initio nascentis Ecclesiæ institutum fuit, ut rerum episcopali studio curâque gestarum monumenta existerent, conquiri diligentissimè curet, tùm singulorum Episcoporum, qui præcesserunt, nomina, genus, & pastorales eorumdem actiones; quæ omnia litteris consignari, ordineque conscripta in librum certum referri curet, ut eorum memoria conservetur, & quæ ab iisdem acta vel instituta sunt, ad aliquam ecclesiasticæ disciplinæ normam perpetuo usui esse possint atque adjumento in illâ ecclesiâ benè gerendâ. *Ex Concilio provinciali mèdiolanensi III anno 1573 habito à S. Carolo Borromæo.*



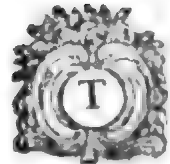
DISSERTATIONS.



DISSERTATION PREMIERE
SUR L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME EN ALSACE.



. . . . *ut prisca fides* . . . . STATIUS.



OUS ceux qui s'appliquent à la connaissance de l'histoire ecclésiastique, ne rencontrent pour l'ordinaire qu'embarras & confusion dans les premiers siecles. L'établissement des églises particulieres offre sur-tout les plus grandes difficultés à ceux qui cherchent à découvrir le vrai. Ou les Auteurs & les Historiens contemporains ont négligé de traiter ces matieres, ou leurs écrits se sont perdus pendant les siecles de barbarie & dans les fureurs des guerres. Les historiens du moyen âge ne sont pas des guides plus sûrs dans ce qui concerne l'Histoire des premiers siècles; vouloir l'étudier dans leurs écrits, c'est s'exposer souvent à prendre pour la vérité les sistèmes d'un écrivain ou peu instruit, ou trop servilement crédule. Quant aux écrits des anciens, les fragmens qui nous en restent ne servent la plupart par leur ambiguité & par leur opposition réciproque, qu'à occasionner des disputes parmi les Savans. De là vient, qu'il faut continuellement lutter contre des préventions populaires établies depuis plusieurs siecles, combattre des auteurs, qui, crédules minutieux, ou critiques peu sûrs & peu délicats s'écartent par deux excès opposés des regles que la vérité prescrit: de là vient encore qu'il faut marcher à tâtons dans un chemin presque toujours obscur & raboteux, pour arriver avec peine à une legere lumiere

& finir par être fouvent obligé de s'appuyer fur de fimples conjectures & fur des probabilités. C'eſt preſque uniquement d'après le choix de ces conjectures & d'après leur rapport avec quelques vérités connues, que l'on parvient à découvrir l'origine des égliſes des Gaules & des Germanies.

Je ſais que ce ſujet a déjà été traité par pluſieurs habiles critiques, mais ils ne l'ont point entierement épuiſé ; ils y ont laiſſé quelques difficultés que le deſſein de mon ouvrage m'oblige d'approfondir, pour éclaircir un point des plus intéreſſans de l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Alſace. Parmi les Auteurs qui ont traité cette matiere, les uns trop prévénus pour l'ancienneté des égliſes de cette province en rapportent l'origine à une époque trop ancienne pour être véritable. Si l'on veut s'en rapporter à eux, ces égliſes remontent juſqu'au commencement du premier ſiecle, & peuvent preſque diſputer d'antiquité avec celle de Rome. Les autres ſe flattant de ne combattre que pour la défenſe de la vérité ſemblent pouſſer la critique au-delà de ſes bornes : ils croyent les égliſes d'Alſace moins anciennes qu'elles ne le ſont en effet, & prétendent ne fixer l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, & par conſéquent dans l'Alſace qui en faiſait partie, qu'au milieu du troiſieme ſiecle.

Le Pere Jacques Sirmond en 1641 (*a*), & après lui Jean de Launoy (*b*) ſoutinrent les premiers ce ſentiment aſſez généralement accrédité aujourd'hui. Ils s'appuyent ſur-tout de l'autorité de Grégoire de Tours & de Sulpice Sévere. En effet, ce dernier ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui croient que le Chriſtianiſme n'a été reçu que fort tard dans les Gaules. » Ce fut, dit-il dans ſon élégant abrégé de l'Hiſtoire ſacrée (*c*), » ce fut ſous l'Empire de Marc-Aurèle, fils adoptif d'Antonin, que s'éleva » la cinquieme perſécution contre les Chrétiens : ce fut alors pour la » premiere fois que les Gaules ſe virent arroſées du ſang des martyrs ; » car la religion chrétienne ne paſſa que fort tard les alpes ». Les actes du martyre de S. Saturnin, premier Évêque de Toulouſe, rapportés par Dom Ruinart (*d*) paraiſſent être conformes au ſentiment de Sulpice Sévere. Ces actes nous aſſurent, que ce n'eſt que peu-à-peu & comme par

---

(*a*) *In diſſertatione de duobus Dionyſiis, in collectione ejus operum factâ an. 1696 a Patre Labaune.*

(*b*) *In diſſertatione de Sulpitii Severi ſententiâ, ratione originis Chriſtianiſmi in Galliâ, editionis ejus operum anno 1731 factæ à Domino Granet, tomo 1, cap. 29, pag. 120.*

(*c*) *Sulpitius Severus, Lib. 2. hiſtoriæ ſacræ, cap. 46, pag. 150, edit. Lipſienſis anni 1709.* » *Sub* » *Aurelio deindè Antonini filio perſecutio quinta agitata ; ac cùm primùm intrà Gallias martyria* » *viſa, ſeriùs trans alpes Dei religione ſusceptâ.* »

(*d*) *Acta S. Saturnini martyris, apud Theodoricum Ruinartum, in actis ſinceris & veris primorum martyrum, §. 2, pag. 130, edit. Pariſienſis anni 1689.* » *Poſtquàm ſenſim & gradatim in omnem ter-* » *ram Evangeliorum ſonus exivit, parique progreſſu* (Dom Bouquet ſur la foi d'autres manuſcrits dit » qu'il faut lire : *lentoque progreſſu*) *in regionibus noſtris* (*galliis*) *Apoſtolorum prædicatio corruſ-* » *cavit ; cum raræ in aliquibus civitatibus eccleſiæ paucorum Chriſtianorum devotione conſurgerent* . . . . » *ante annos quinquaginta, ſicut actis publicis, id eſt, Decio & Grato conſulibus, fideli recordatione* » *retinetur, &c.* »

dégrés, que la connaiſſance de l'Évangile s'établit dans les Gaules, & que la prédication des Apôtres n'y fit que des progrès lents. Ils ajoutent qu'avant le conſulat de Décius & de Gratus, c'eſt-à-dire, avant l'année 250, l'on vit rarement dans quelques villes des égliſes érigées par la piété des Chrétiens qui étaient encore en petit nombre. Grégoire de Tours, dans ſon premier livre de l'hiſtoire de France (*e*), ſouſcrit à ce témoignage, en marquant que ce ne fut que ſous l'Empire de Dèce, que des Évêques furent ordonnés & envoyés dans les Gaules pour y prêcher la foi.

Grégoire de Tours nomme ces Évêques: Gatien fut deſtiné pour l'égliſe de Tours (*f*), Trophime à celle d'Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouſe, Denis à Paris, Auſtremoine à Clermont, Martial à Limoges, auxquels il joint Urſin un de leurs diſciples, qui alla prêcher l'évangile à Bourges (*g*). L'ancienneté de ces Évêques eſt certaine & avérée; Grégoire de Tours la fait remonter au milieu du troiſième ſiècle. Cela eſt vrai; mais où trouve-t-on dans cet hiſtorien, qu'avant les ſept ou huit Évêques qui ſont venus dans les Gaules du tems de Dèce, il n'en ſoit pas venu d'autres qui y ayent prêché l'évangile? D'ailleurs l'autorité de cet Auteur eccléſiaſtique, quelque grande qu'elle ſoit, ne détruira jamais celle de S. Irénée & de Tertullien qui diſent, que dès le ſecond ſiecle, il y avait des égliſes établies dans les Gaules & dans les Germanies. Elle n'anéantira jamais la fameuſe lettre des égliſes de Vienne & de Lyon, écrite en 177 aux égliſes d'Aſie & de Phrygie, par laquelle il eſt prouvé que dès-lors il y avait une chrétienté floriſſante dans ces deux villes des Gaules (*h*). Ce ſont des faits qu'on ne peut révoquer en doute; enfin les Auteurs, par leſquels on veut prouver que le Chriſtianiſme ne s'établit dans les Gaules qu'au milieu du troiſième ſiècle, ne voyaient les choſes que de

---

(*e*) *Gregorius Turonenſis, hiſtoriæ Francorum Lib. I, cap. 28 apud Duchêne, in hiſtoriæ Francorum Scriptoribus coëtaneis, tomo 1, pag. 264; & apud Bouquetum in Scriptoribus rerum francicarum, tom. 2, pag. 147. » Sub Decio verò Imperatore, multa bella adverſus nomen chriſtianum exoriuntur, & » tanta ſtrages de credentibus fuit, ut nec numerari queant ... hujus tempore ſeptem viri Epiſcopi or- » dinati ad prædicandum in Gallias miſſi ſunt, ſicut hiſtoria paſſionis S. Martyris Saturnini denar- » rat; ait enim, ſub Decio & Grato conſulibus, ſicut fideli recordatione retinetur, primum ac ſum- » mum Toloſana civitas S. Saturninum habere cœperat ſacerdotem. Hi ergo miſſi ſunt Turonicis Gatia- » nus Epiſcopus, Arelatenſibus Trophimus Epiſcopus, Narbonæ Paulus, Toloſæ Saturninus Epiſcopus, » Pariſiacis Dionyſius Epiſcopus, Arvernis Stremonius Epiſcopus, Lemovicinis Martialis eſt deſtinatus » Epiſcopus. De horum diſcipulis quidam (Urſinus) Biturigas civitatem adgreſſus, ſalutare omnium » Chriſtum Dominum populis nuntiavit, &c.»*

(*f*) *Gregorius Turonenſis Lib. 10 hiſt. Francorum, cap. 31, apud Bouquet, tomo 2, pag. 384. » Quo » tempore primus prædicator ad Turonicam acceſſit urbem, reciprocare placuit. Primus Gatianus Epiſco- » pus, anno imperii Decii primo à Romanæ Sedis Papâ tranſmiſſus eſt ».*

(*g*) *Idem, de gloriâ Confeſſorum, cap. 80, editum an. 1699. » Bituriga verò urbs primum à Sancto » Urſino ... verbum ſalutis accepit, atque eccleſiam Biturigenſem primum inſtituit, rexitque ».*

(*h*) Cette lettre a été rapportée dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Euſebe. *Lib. 5, cap. 1, pag. 159, editionis Moguntinæ Valeſii an. 1672, & pag. 204 editionis Cantabrigienſis Readingii an. 1720. » Regio, » in quâ eorum certaminum ſtadium conſtitutum erat, Gallia fuit. In hac duæ præ cæteris inſignes, præſ- » tanteſque urbium matres celebrantur Lugdunum & Vienna ».*

loin. Comment vouloir les oppofer à S. Irénée, à Tertullien, à S. Cyprien, qui ont tous vécu avant eux, & dont nous rapporterons les témoignages ci-après ? Grégoire de Tours n'écrivit fon hiftoire de France qu'en 591 (*i*) : les actes du martyre de S. Saturnin n'ont été compofés qu'au commencement du quatrième fiècle, & même Dom Rivet (*l*) les rejette à l'année 425. Sulpice Sévere ne vivait qu'au cinquieme fiècle (*m*).

Si le fentiment, qui rejette l'origine du Chriftianifme dans les Gaules au milieu du 3e fiecle, eft contraire aux textes des Saints Peres qui l'ont précédé, celui qui le place au commencement du premier eft moins foutenable & même abfurde. C'eft fe jetter dans un cahos rempli de ténèbres, où l'on peut placer impunément bien des chimères. La plupart de ces opinions flatteufes, qui vont chercher fi loin l'origine de nos églifes, n'ont d'autre fondement que de faibles conjectures, de légeres allufions, fouvent un jeu de mots, & des étymologies forcées. Par ce moyen, l'Écriture fainte fut même défigurée, l'Afie transférée en Europe, & la Galatie, où S. Paul avait envoyé fon difciple Crefcent (*n*), devint tout-à-coup les Gaules. Ce changement fut opéré par la crédulité de S. Epiphane (*o*). Tantôt c'eft l'Évangélifte S. Luc qui vient prêcher la religion chrétienne dans les Gaules (*p*); tantôt elle y eft annoncée par Crefcent, difciple de S. Paul, qui vient y fonder l'églife de Vienne (*q*); tantôt c'eft S. Paul lui-même qui paffe par les Gaules, pour annoncer Jéfus-Chrift en Efpagne (*r*). Ces idées fi contraires au fens de l'Écriture fainte (*s*), mais adoptées avec complaifance par Eufèbe & Théodoret, furent le fondement

(*i*) Dupin, Bibliothéque des Auteurs eccléfiaftiques, tome 5, pag. 89.

(*l*) Hiftoire littéraire de France, tom. 2, pag. 162.

(*m*) Dom Rivet dans l'Hiftoire littéraire de France place fa mort vers l'an 420, tome 2, pag. 99.

(*n*) *Pauli Epift. 2 ad Timotheum, cap. 10, verfu 10.* » *Demas enim me reliquit diligens hoc fæculum, & abiit Theffalonicam, Crefcens in Galatiam, Titus in Dalmatiam* «.

(*o*) *Epiphanius hæref 51 Alogorum paragrapho II.* » *In Epiftolis fuis Paulus, Crefcens, inquit, in Galliâ, non enim in Galatiâ legendum eft, ut quidam per errorem putant, fed in Galliâ* «. Je ne fais fur quel fondement S. Épiphane peut autorifer ce changement; car tous les anciens manufcrits, qui nous reftent de l'épitre de S. Paul à Timothée, auffi-bien que la Vulgate, portent *in Galatiam.* Dom Ceillier, *hiftoire des Auteurs facrés & eccléfiaftiques, tom. 8, pag. 631*, avoue qu'Épiphane était auffi crédule en fait d'hiftoire. qu'il était peu fûr & peu exact.

(*p*) *Epiphanius ibidem.* » *Lucas, cum committeretur ipfi prædicatio Evangelii, prædicat illud primùm in Dalmatiâ & Galliâ, & in Italiâ & Macedoniâ; initio autem in Galliâ* «

(*q*) *Eufebius, Lib. 3 hiftor. ecclefiaft. cap. 4.* » *Ex reliquis Pauli comitibus Crefcens miffus in Gallias ipfius Pauli teftimonio declaratur* «.

(*r*) *Ado Viennenfis, in chronico ætatis 6, cap. 59.* » *Nec dùm Nerone in perfecutione Chriftianorum erumpente, creditur Paulus ad Hifpanias perveniffe, & Arelatæ Trophimum, Viennæ Crefcentem difcipulos fuos ad prædicandum reliquiffe* «.

(*s*) S. Paul avait annoncé l'Évangile aux Galates, (*actorum cap. 16, v. 6*) il leur avait adreffé une lettre, dans laquelle il leur parlait comme un maitre à fes difciples; il écrivait à Timothée, Évêque d'Ephèfe ville voifine de la Galatie : Comment après cela peut-on croire, que cet Apôtre voulait dire

ſur lequel on plaça l'établiſſement des égliſes des Gaules au premier ſiecle, & elles ont même pu donner occaſion à toutes les fauſſes traditions, qui nomment des diſciples de S. Pierre ou de S. Paul pour fondateurs ou premiers Évêques de la plupart des égliſes des Gaules & des Germanies. Et pour nous renfermer dans les égliſes voiſines d'Alſace, celles de Treves, de Cologne, de Liege & de Strasbourg concourent toutes à regarder pour leurs apôtres les Saints Euchaire, Valere & Materne. S. Creſcent diſciple de S. Paul eſt nommé le premier Évêque de Mayence; S. Lin prêcha l'évangile à Beſançon; Metz reconnaît S. Clément pour ſon premier Évêque. S. Beatus convertit à la foi les Rauraques, peuples qui forment aujourd'hui le dioceſe de Bâle; S. Saintin paſſe pour l'apôtre de Verdun; l'égliſe de Toul regarde S. Manſui comme ſon premier Pontiſe. Tous ces Évêques paſſent pour des diſciples des Apôtres, & ont vécu, dit-on, au premier ſiecle. Les anciens aimaient, comme l'on voit, à dater de loin: ils n'ont rien omis en ce genre de ce qu'ils ont jugé capable de donner une certaine célébrité à leurs égliſes. Il n'eſt ni de mon ſujet, ni de ma compétence d'attaquer les traditions qu'elles alléguent pour juſtifier leur ancienneté: la plupart ont déjà été diſcutées par d'autres Auteurs; les raiſons les plus fortes s'oppoſent à de pareilles prétentions, & il n'eſt rien de ſolide qui les appuye. Il faut donc avoir recours à ce que rapportent des Auteurs ſûrs & contemporains, & aux témoignages deſquels on peut certainement ſe fier.

Entre toutes les égliſes des Gaules, celle de Lyon eſt preſque la ſeule, qui ſans avoir recours à des traditions apocryphes & incertaines, puiſſe ſe glorifier d'une origine apoſtolique. L'hiſtoire de ſon établiſſement eſt inconteſtable, puiſqu'elle eſt fondée ſur le témoignage des Auteurs contemporains & les plus autentiques. On le voit par la lettre, que les égliſes de Vienne & de Lyon écrivirent, l'an de J. C. 177, aux égliſes d'Aſie & de Phrygie, & qui mérita d'être conſervée par Euſebe Évêque de Céſarée, au commencement du cinquieme livre de ſon hiſtoire eccléſiaſtique (*t*). Cette lettre nous apprend, que la dix-ſeptieme année du regne d'Antonin, c'eſt-à-dire, l'an 177. S. Pothin, alors âgé de quatre-vingt-dix ans, Évêque de Lyon & diſciple de S. Polycarpe Évêque de Smyrne (qui l'était luimême des Apôtres) ſouffrit le martyre avec une grande partie de ſon troupeau. Cette antiquité reſpectable a fait regarder dans tous les tems l'égliſe de Lyon, comme la mere & l'oracle des autres égliſes des Gaules, & pluſieurs d'entr'elles ſe glorifient encore aujourd'hui d'en avoir reçu les premieres lumieres de la foi. L'on ne peut douter que dans une ſi flo-

---

Gaules & non Galatie; s'il en avait voulu parler, il ſe ſerait ſans doute ſervi du terme *Celtique* terme uſité chez les Grecs pour les ſignifier.

(*t*) *Hiſtoria eccleſiaſticæ Lib. 5, cap. I, loco ſuprà citato.* Cette lettre ſe trouve, en françaïs dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleuri, tome I. in-4°, livre 4, §. 12, page 511.

riſſante chrétienté, la haute Alſace, qui faiſait alors partie de la Gaule Lyonnaiſe, n'ait reçu de la Métropole de Lyon quelques hommes apoſtoliques, qui vinrent y annoncer l'évangile.

S. Irénée remplaça dans le Siege de Lyon le bienheureux martyr Pothin. Ce Pere eſt le premier qui faſſe mention des égliſes chrétiennes des Gaules & des Germanies; il les marque même en particulier, comme ayant été des premieres favoriſées de la connaiſſance du fils de Dieu. Voici comme s'explique ce célebre Évêque, en combattant par la tradition les hérétiques de ſon tems. » L'égliſe, leur dit-il dans ſon premier livre des héréſies, » l'égliſe (*u*) qui eſt répandue par toute la terre, & qui s'étend juſqu'aux » extrémités de l'Univers, conſerve avec ſoin cette foi, que nous prê- » chons, & qui eſt la même qui lui a été tranſmiſe par les Apôtres & leurs » diſciples. Tous ceux qui compoſent l'égliſe ne paraiſſent être que les » habitans d'une même maiſon; & ils s'accordent tous à croire les mêmes » vérités, comme s'ils n'avaient qu'une même ame & qu'un même cœur. » Tous prêchent la même foi, tous enſeignent la même doctrine, tous » ont recours aux mêmes traditions, & l'Univers entier, croyant en Jéſus- » Chriſt, n'a qu'une voix unanime qui nous crie ſans ceſſe de croire & » d'enſeigner tout ce que l'égliſe croit & enſeigne; car malgré la différence » qu'il y a entre les langues de l'Univers, la force de la tradition agit » cependant univerſellement : elle eſt une, & la même par-tout. Toutes » les égliſes qui ſont fondées dans les *Germanies* ne croyent pas & n'en- » ſeignent pas autrement. Celles d'Eſpagne, *des Gaules* (*x*), d'Égypte & » d'Afrique, celles d'Orient & celles qui ſont au milieu de l'Univers n'ont » pas une doctrine différente; & comme le ſoleil, qui a été créé par Dieu » pour éclairer l'Univers entier, n'eſt cependant par-tout que le même; » c'eſt ainſi que la lumiere de l'évangile s'eſt répandue par-tout depuis une » extrémité du monde à l'autre, & éclaire tous ceux qui veulent ſincere- » ment connaître la vérité. »

S. Irénée, qui touchait au tems des Apôtres (*y*), qui, au rapport de S. Jérôme (*z*), avait eu pour maitre Papias diſciple de l'Évangéliſte S. Jean, S. Irénée, dont Tertullien (*a*) vante le ſoin à approfondir toutes les ſcien-

(*u*) *Sancti Irenæi Epiſcopi Lugdunenſis & martyris detectionis & everſionis falſò cognominatæ, agnitionis ſeu contrà hæreſes libri quinque, græcè ſcripti cum verſione latinâ, Lib. I. adverſùs hæreſes, cap. 10. N. 1 & 2, pag. 48 & 49, edit. Pariſienſis Patris Maſſuet anni 1710, & Lib. I. cap. 3, edit. Oxonienſis Johannis Grabe anni 1702.*

(*x*) L'ancienne verſion latine & le texte grec d'Irénée porte *in Celtis* ἐν κελτοῖς; mais il faut remarquer, que les mots de Gaules & de Celtes étaient autrefois ſynonimes, comme l'obſervent Céſar *Lib. I. de bello gallico*, *cap.* 1, & Pauſanias *in Atticis Lib. I. cap.* 3.

(*y*) *Baſilius Lib. de Spiritu Sancto, cap. 29. Epiphanius hæreſi 24 Alogorum, §. 8. Hieronymus Commentar. in cap. 64 opuſcul. ejus tomo 5, pag. 202, editionis Veronenſis. Auguſtinus Lib. I. contrà Julianum, cap. 3 & 7.*

(*z*) *Hieronymus in Epiſt. 29 ad Theodoram viduam, tomo I. pag. 126, edit. Veronenſis.*

(*a*) *Tertullianus Lib. contrà Valentinianos, cap. 5.*

ces, dont Épiphane & Eusebe (*b*) ont relevé le talent & le zele à dissiper toutes les illusions & les vaines chimeres des hérétiques, & à défendre la Religion Catholique contre leurs assauts; ce grand Évêque de Lyon Irénée avait vu dans sa jeunesse S. Polycarpe qui avait vécu long-tems avec les Apôtres (*c*) : ce fut dans une si sainte école qu'il puisa les lumieres & la science de la religion, qui le rendirent un des plus grands hommes de son siecle, l'ornement de l'église & la terreur des hérétiques. Il avait souvent assisté aux leçons de ce célebre Évêque de Smyrne, dont les actions & les paroles, dit-il lui-même dans sa lettre à Florin (*d*), sont encore gravées dans son cœur, & y sont demeurées très-vives & très-présentes; Dieu lui faisant la grace de les repasser sans cesse dans son esprit. Irénée, dis-je, combat les Valentiniens & les autres hérétiques de son tems, en leur disant, que les églises fondées dans les Germanies & dans les Gaules enseignaient toutes les vérités qu'il défendait, & il en appelle à leur témoignage pour les confondre. Il écrivait ses cinq livres contre les hérésies, comme il l'assure lui-même (*e*), sous le Pontificat de S. Eleuthere, par conséquent vers la fin du second siecle (*f*). Il y avait donc dès-lors dans les Gaules & dans les Germanies, non pas seulement des Chrétiens épars, mais des églises mêmes établies; de maniere que l'autorité de leur tradition & de leur croyance pouvait servir à instruire, à détromper & à convaincre même ceux qui attaquaient la vraie foi. Ce n'étaient donc pas des églises naissantes, & qui eussent été fondées de son tems. S. Irénée les cite comme des témoins & des dépositaires de la doctrine des Apôtres, & il veut que, pour connaître la vérité, on ait recours à leur tradition. » *Neque hæ quæ* » *in Germaniis sitæ sunt ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt; nec quæ in* » *Hispaniis aut in Galliis .... sedem habent* ». Ce Saint se serait-il ainsi expliqué, si le Christianisme n'avait fait que d'éclore dans ces régions?

Or S. Irénée dans cette énumération des provinces, où il assure que des églises chrétiennes s'étaient établies, comprend nécessairement l'Alsace: la basse, quand il fait mention des Germanies; la haute, quand il parle des Gaules, ou plutôt des Celtes, comme le portent le texte grec de

---

(*b*) *Eusebius Lib. 3 hist. ecclesiast. cap. 23. Epiphanius hæresi 31, §. 33.*

(*c*) *Irenæus Lib. 3 adversus hæreses, num. 4, pag. 176, editionis Massueti.*

(*d*) *Irenæus in fragmento epistolæ de Monarchiâ ad Florinum, in editione Irenæi Massuetianâ, pag. 339, & apud Eusebium Lib. 5 hist. eccl. cap. 20.*

(*e*) *Irenæus Lib. 3 adversus hæreses cap. 3, num. 3, edit. Massueti pag. 176. » Nunc duodecimo loco » Episcopatum ab Apostolis habet Eleutherius.»*

(*f*) S. Eleuthere, selon François Bianchini dans sa belle édition d'Anastase le Bibliothécaire, fut élu en 171, & mourut en 185. Selon François Pagi dans son histoire des Papes, il fut élu en 170, & mourut en 185; selon les Bénédictins, Auteurs de l'ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates*, Eleuthere fut élu en 177, & mourut en 193. Ces différentes dates s'accordent toutes avec la fin du second siecle.

S. Irénée, & l'ancienne version latine (*g*) faite peu de tems après la mort de cet Évêque. Il n'y a pas non plus lieu de douter, que la haute Alsace, du tems de S. Irénée, ne fit partie de la Gaule Celtique & du pays des Séquanois : car Jules César s'étant, après neuf ans de guerres, rendu maître des Gaules l'an 704 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, quarante-neuf ans avant l'ere vulgaire, les trouva divisées en trois parties, en Gaule Belgique, en Gaule Aquitanique & en Gaule Celtique (*h*). L'Aquitaine était renfermée entre le Rhône & la Garonne, les Pyrénées & cette partie de l'Océan qui regarde l'Espagne. La Gaule Belgique commençait à la frontiere de la Celtique, c'est-à-dire, à la Seine & à la Marne, & s'étendait jusqu'à la partie inférieure du Rhin. La Celtique enfin était séparée de l'Aquitaine par la Garonne, & de la Belgique par la Marne & la Seine. Elle commencait au Rhône, & elle était contenue entre la Garonne, l'Océan & la frontiere de la Belgique : elle allait même jusqu'au Rhin par le moyen des Séquanois & des Helvetes. Ainsi la Gaule Celtique aboutissait à la partie supérieure de ce fleuve, & les Belges touchaient l'inférieure ; ainsi la haute Alsace du tems de César était comprise avec les Séquanois & les Helvetes dans la Gaule Celtique, & la basse Alsace faisait partie de la Belgique.

Auguste succéda à Jules César. Ce Prince ayant heureusement terminé les guerres civiles, qui agiterent le commencement de son regne, & se voyant paisible possesseur du plus vaste des Empires, passa lui-même dans les Gaules. Il s'appliqua à les bien régler & à les mettre sous une autre forme de gouvernement : Il prit une déclaration autentique des biens de chaque famille, pour en exiger un cens annuel, selon leur facultés (*i*). Cela l'obligea à faire quelques changemens dans le partage, qu'avait laissé César, & il réforma la division des provinces des Gaules, qu'il distribua en Narbonnaise, Aquitanique, Lyonnaise & Belgique. Il détacha quelques pays de la Gaule Celtique (*l*) ; mais il lui laissa toujours toute son étendue jusqu'au Rhin, & lui donna le nom de Gaule Lyonnaise, parcequ'il l'avait soumise à la jurisdiction de Lyon ; de sorte que ce que

---

(*g*) Dom Rivet *dans l'histoire littéraire de France, tom.* 1, *page* 335, dit, que cette version est du sixieme siecle. Jean Albert Fabricius *in Bibliothecâ latinâ, pag.* 55, & Vigneul Marville *dans ses mélanges d'histoire & de littérature, tom.* 2, *pag.* 24, la croient de la fin du second siecle. L'éditeur de S. Irénée, *in differt.* 2, *num.* 53 & 54, prouve l'ancienneté de cette version, parcequ'elle se trouve citée dans Tertullien, S. Cyprien & S. Augustin.

(*h*) *Cæsar Lib. I. de bello gallico, cap.* 1 apud Bouquetum in Scriptoribus rerum francicarum, tom. I. pag. 206. » *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani,* » *tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter* » *se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona & Sequana dividit.* »

Strabo, Lib. 4, *pag.* 76. edit. Par. 1620. » *Sunt qui Gallos trifariam dividunt, in Aquitanos,* » *Belgas & Celtas.* »

(*i*) *Dio Cassius, hist. rom. lib.* 53, *pag.* 586.

(*l*) *Strabo, Lib.* 4, *pag.* 177. » *Augustus Cæsar ... Celtas Narbonensi Provinciæ attribuit, Aquitanos* » *eosdem cum Julio fecit, addidit iis verò quatuordecim gentes intrà Garumnam & Ligerim habitantes.* »

nous nommons de nos jours la haute Alſace, y demeura toujours compris, & ſe trouva par conſéquent dans la dépendance de Lyon. Strabon, qui vivait ſous l'Empereur Auguſte (*m*), ne permet pas d'en douter. » La » partie ſupérieure du pays, dit-il, contenue entre la ſource du Rhône » & du Rhin juſques vers le milieu de la plaine, eſt de la juriſdiction » de Lyon. » Par le même partage d'Auguſte, la Gaule Belgique fut diviſée en trois parties; ſavoir, la Germanie ſupérieure, la Germanie inférieure, & la Province Belgique: cette diviſion fut faite vers l'an 746 de la fondation de Rome, c'eſt-à-dire, environ huit ans avant J.C. Ces deux nouvelles Provinces, portant le nom commun de Germanies, diſtinguées d'abord par les ſurnoms de haute & de baſſe, & depuis par ceux de premiere & de ſeconde, furent formées de tout le pays, qui eſt le long & en-decà du Rhin, depuis les bornes de la Gaule Lyonnaiſe juſqu'à l'Océan (*n*). Le nom de Germanie ſupérieure, ou premiere Germanie fut donnée, ſelon Dion Caſſius, à celle qui approche le plus des ſources du Rhin, ce qui compoſait à-peu-près tout le pays depuis Seleſtadt, où commence la baſſe Alſace, juſques vers le confluent du Rhin & de la Moſelle un peu au-delà de Mayence; le reſte juſqu'à l'embouchure du Rhin dans l'Océan britannique, fut nommé Germanie inférieure, ou ſeconde Germanie.

Ainſi l'Alſace, telle qu'elle eſt de nos jours, était autrefois compriſe dans deux provinces différentes: la baſſe faiſait partie de la Germanie ſupérieure; la haute était renfermée dans la Gaule Lyonnaiſe, de ſorte qu'il eſt aſſez probable, que les habitans de la haute Alſace, ſoumis pour l'état civil à la juriſdiction de la Métropole de Lyon, durent reconnaître S. Irénée Evêque de cette ville, pour un de ceux qui firent paſſer l'évangile dans cette Province. Cette conjecture eſt fondée ſur le ſentiment de Théodoret Évêque de Cyr, qui vivait au cinquieme ſiecle, & qui non-ſeulement appelle S. Irénée la lumiere des Gaules occidentales, mais qui ajoute que cet Évêque porta le flambeau du Chriſtianiſme chez les Celtes (*o*).

Il reſte encore à ſavoir, ſi ſous le nom de Germanies, dont parle S. Irénée, l'on peut entendre la baſſe Alſace, qui comme nous l'avons vu, était compriſe dans la Germanie ſupérieure ou premiere. Quelques

---

(*m*) *Strabo Lib. 4, pag. 177. » Poſt Aquitaniam & Narbonenſem Galliam reliqua ſequitur uſque ad » omnem Rhenum à Ligeri fluvio & Rhodano, quo hic à fontibus ſuis delapſus Lugdunum tangit. Hujus » regionis ſuperiora, quæ ſunt ad fontes Rheni atque Rhodani uſquè ad mediam ferè planitiem, Lugduno » ſunt ſubdita.»*

(*n*) *Dio Caſſius, lib. 53. pag. 576. » Celtæ quidam, quos Germanos vocamus, cum omnem Celticam, » quæ ad Rhenum eſt, occupaſſent, effecerunt ut illa Germania vocaretur; & quidem ſuperior, quæ » Rheni fontibus proprior eſt; inferior, quæ ab hac uſque ad Oceanum Britannicum extenditur. »*

(*o*) *Theodoretus, Tomo 3. Dialogo 1. pag. 33.* Editionis græco-latinæ patris Sirmondi anni 1642. » *Irenæus Polycarpi auditor & diſcipulus fuit, lumenque occidentalium Gallorum.* « *Idem in præfatione hæreticarum fabularum: » Irenæus celticas gentes excoluit & illuminavit. »*

Auteurs (*p*), d'après l'ancienne verſion latine de S. Irénée, dans laquelle le mot de Germanie eſt mis au ſingulier, croient que cet Évêque de Lyon a voulu parler de la grande Germanie, qui eſt au-delà du Rhin. Ils n'ont, ſans doute, pas conſulté le texte grec & original, dans lequel on lit clairement le nom de Germanies au plurier ἐν Γερμανίαις. Les anciens hiſtoriens & géographes, en voulant parler de la Germanie trans-Rhénane, ne ſe ſont jamais ſervis du plurier, mais ſeulement du ſingulier. Au contraire, par le mot de Germanies mis au plurier, ils entendent les deux provinces de Germanies voiſines, & faiſant partie de la Gaule Belgique, qui ſont ſur les bords & en-deçà du Rhin, & qui étaient diviſées en ſupérieure & inférieure. C'eſt auſſi en ce ſens que l'a pris S. Irénée, puiſqu'il vivait à Lyon & au milieu des Romains; ce qui l'obligeait d'adopter la coutume & le ſtile de ce peuple, qui, par le nom de Germanies mis au plurier, entendait les deux provinces des Germanies.

Beatus Rhenanus appuye très-bien ce ſentiment. Son témoignage eſt d'autant plus ſûr, qu'en écrivant ſon hiſtoire d'Allemagne, il s'attacha ſur-tout à recueillir ce qu'il avait trouvé dans les anciens de l'état de l'Alſace ſous les Empereurs Romains. Il ne manquait pas de critique dans un ſiecle où à peine on la connaiſſait. On peut même aſſurer que ce ſavant Alſacien la pouſſa auſſi loin, qu'on pourrait l'eſpérer d'un hiſtorien moderne. Je ne ferai qu'emprunter les paroles de cet écrivain auſſi ſenſé que modéré (*q*).» Je n'ai garde, dit-il, de regarder comme une tradition fabu-
» leuſe celle, qui dit que S. Materne prêcha le premier l'évangile en Al-
» ſace. Je crois qu'on s'eſt trompé ſur le tems, mais le fait me parait
» aſſez ſûr, puiſqu'Irénée le plus ancien des Auteurs eccléſiaſtiques, de
» ceux du moins dont on connait les ouvrages, & fort voiſin du tems
» des Apôtres, nous apprend, que la Germanie fut une des premieres con-
» vertie à la foi de J. C., c'eſt-à-dire, cette Germanie qui était pro-
» vince, & qui était diviſée en premiere & en ſeconde. Le témoignage de
» S. Irénée fait aſſez connaître, que peu après le tems des Apôtres, la

(*p*) *Ægidius Bucherius Belgii romani lib. 6 cap. 3 § 6 pag. 192 : Joannes Erneſtus Grabe in notis editionis Oxonienſis S. Irenæi, &c.*

(*q*) *Beati Rhenani Seleſtadienſis rerum germanicarum lib. 2 § 85 Edit. Baſileenſis anni 1531. & pag. 264 Editionis Sturmii » de Materno, qui hic (in Alſatiâ) doctrinam Evangelicam primus annunciaverit, non puto prorſùs inanem eſſe famam...... de tempore dubito, de re ipſâ ſatis certus. Irenæus » namque vetustiſſimus inter ſcriptores chriſtianos, qui ſaltem extant, proximusque temporibus Apoſtolorum, (nam auditor Polycarpi illius fuit cum Joanne Evangeliſtâ verſati), ſatis indicat Germaniam ad Chriſtum citò converſam, ea videlicet, quæ provincia fuit & in primam & ſecundam dividitur.... quæ ſatis declarant chriſtianam ibi pietatem pullulaſſe, non ità diù poſt Apoſtolorum tempora.... Provinciales prius amplexi ſunt Chriſtum utpotè civiliores, & linguam callentes romanam, » quâ divini verbi præcones utebantur, ex urbe Roma, ſi non ab Apoſtolis, certè ab apoſtolicis viris » ſubmiſſi; nam occidentalia iſta regna Chriſti cognitionem Romanæ Sedi debent.... At in ipſam Germaniam, quam ego diſcriminis cauſâ veterem appello, nemo facile fuiſſet admiſſus, qui contrà receptas » gentium ſuperſtitiones aliquid ſe dicturum foret pollicitus. Rudiores enim erant, quàm qui novâ doctrinâ caperentur, aut à deliriis avocari poſſent. »*

» religion chrétienne s'était introduite dans les deux Germanies. La pré-
» dication de la foi trouva plus de facilité parmi les habitans de ces deux
» provinces, qui embrasserent d'abord le Christianisme, tant parceque
» leur caractere était plus policé, que parcequ'ils parlaient, ou du moins
» entendaient la langue romaine; ce qui fut un grand avantage pour les
» prédicateurs de l'évangile envoyés de Rome, ou par les Apôtres, ou
» par leurs disciples. C'est la moitié du travail épargnée à un missionnaire,
» quand il n'est pas obligé d'apprendre un idiome étranger. Au contraire,
» un prédicateur de l'évangile aurait eu peine à faire quelques progrès
» dans la Germanie trans-rhénane ou ancienne, s'il avait voulu attaquer
» les superstitions des habitans de ce pays; car ces peuples étaient trop
» barbares & si peu civilisés, qu'il aurait été presque impossible de les
» retirer de leurs grossieres erreurs pour leur faire embrasser une nou-
» velle religion ». On peut souscrire sans peine à ce détail curieux que nous a laissé Beatus Rhenanus, aussi-bien qu'à la maniere dont il entend le texte de S. Irénée, quoiqu'il n'eût connu que l'ancienne version de ce Pere qui traduit Germanie par le singulier. Enfin la plupart des Auteurs modernes (*r*), qui ont travaillé particulierement sur cette matiere, ont entendu le texte de S. Irénée parlant des Germanies, comme de deux provinces de la Gaule Belgique, qui portaient le nom de Germanie supérieure & inférieure.

Le témoignage de S. Irénée sur le Christianisme des Germanies en-deçà du Rhin est donc d'autant plus recevable que la Gaule Lyonnaise, dont il occupait le Siege épiscopal, en était très-proche. Il était à portée d'être instruit de l'état où se trouvaient les églises de ces provinces, & il ne craint pas même de les mettre à la tête de toutes celles, qu'il donne comme les maîtresses, & qui pouvaient enseigner aux autres les vérités de la religion. On peut donc avancer avec beaucoup de vraisemblance, que dans un tems où les dioceses n'avaient pas leur district limité, comme ils l'ont aujourd'hui, les églises de la Germanie supérieure, & par conséquent celles de la basse Alsace, furent confirmées dans la foi de J. C. par des prêtres & des prédicateurs qui y furent envoyés par le S. Évêque de Lyon.

Outre le témoignage de S. Irénée, qui prouve l'ancienneté des églises d'Alsace, nous avons encore un autre garant de cette vérité dans Tertullien, Auteur instruit & contemporain. Ce célebre écrivain de Carthage,

---

(*r*) *Balthasar Bebelius, in antiquitatibus Germaniæ primæ, art. 2 pag. 33.*
Joannes Henricus Ursinus, de Ecclesiarum Germanicarum origine, lib. 2 cap. 1 pag. 20.
Jodocus Willich, in commentariis ad Taciti Germaniam pag. 417.
Joannes David Köhler in dissertatione de germanis Christianis in sæculo secundo, anno 1747. editâ.
Joannes Daniel Schæpflin, Alsatia illustrata tomo 1 lib. 2 sectione 1 cap. 3 pag. 137.

qui publia vers l'an 209 ſes livres contre les Juifs (s), employe contre eux des armes ſemblables à celles dont S. Irénée s'était ſervi contre les hérétiques. » En quel autre, leur dit-il (t), eſt-ce que l'Univers entier a cru ? » En quel autre, ſi non en Jéſus-Chriſt, qui eſt déjà venu accomplir ce » que les Prophêtes avaient annoncé du Meſſie ? En quel autre eſt-ce » que toutes les nations ont mis leur foi ? Toutes ont reconnu leur » Sauveur. Les Parthes, les Médes, les Élamites, les Arméniens, les » Phrygiens, les Cappadociens & les Égyptiens ont cru en lui, auſſi-» bien que les habitans de la Méſopotamie, du Pont, de la Pamphilie, » de l'Aſie & de l'Afrique. Rome, Jéruſalem même l'ont reconnu pour » leur Chriſt, & cette foi eſt ſi univerſelle qu'elle a pénétré juſques » chez les divers peuples qui habitent la Gétulie, & juſqu'aux dernieres » extrémités de la Mauritanie ; toutes les provinces d'Eſpagne, toutes les » diverſes contrées des *Gaules* croient en Jéſus-Chriſt. Les endroits de » la grande Bretagne, où les armes romaines n'avaient pas pénétré, » n'ont pas été inacceſſibles aux prédicateurs de l'évangile. Les Sarmates, » les Daces, les Germains, les Scythes & tant d'autres peuples que » nous ne pouvons compter, ſe ſont déjà ſoumis à Jéſus-Chriſt. Les na-» tions les plus éloignées, les provinces & les isles inconnues ont déjà » reçu la lumiere de la vraie foi. Le concours unanime de ces peuples » & de tous ces pays, qui rendent gloire au Chriſt, font aſſez connaî-» tre, que les Prophéties ſont accomplies, & que l'Empire du fils de » Dieu attendu depuis tant de ſiecles eſt affermi pour toujours ».

Tertullien dans ce paſſage entend, par le mot générique de Gaules, les trois différentes provinces qui, comme nous l'avons obſervé, portaient ce nom du tems de Céſar. Ainſi dans le terme de Gaules il comprend toute l'Alſace, dont la haute était compriſe dans la Gaule Celtique, & la baſſe dans la Belgique; car (& c'eſt la remarque de l'éditeur de Tertullien) ce Pere ſous le nom de Germains, ne peut entendre ici les habitans des deux provinces des Germanies, mais ceux de la grande & ancienne Germanie, qui était au-delà du Rhin. Puiſqu'il plaçe les Germains immédiatement entre les Daces & les Scythes, il eſt néceſſaire de croire que Tertullien a voulu parler de la Germanie trans-Rhénane qui était autrefois confinée par ces deux peuples. S'il avait fait mention des deux Germanies, il les aurait placées ſucceſſivement après les Gaules dont elles faiſaient partie.

Il eſt donc conſtant par ces deux témoignages, qu'au ſecond ſiecle, les Gaules avaient déjà ouvert les yeux à la vérité, & que Jéſus-Chriſt

---

(s) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs eccléſiaſtiques, tom 1 pag. 92.

(t) *Quinti Septimii Florentis Tertulliani libro adverſus Judæos, cap. 7 tome 1 pag. 183 Edit. Pariſienſis an. 1658.*

avait dès ce tems des adorateurs dans ces provinces qui étaient connues ſous le nom de Germanies. On voit auſſi par-là quel fond on peut faire ſur le ſentiment de ceux, qui ne placent l'origine des égliſes des Gaules qu'au milieu du troiſieme ſiecle; puiſqu'il eſt clair, que du tems d'Irénée & de Tertullien, les Gaules & les Germanies étaient pleines, non-ſeulement de particuliers chrétiens, mais d'égliſes nombreuſes conduites par des Paſteurs & unies par une correſpondance mutuelle.

Envain, pour conteſter cette vérité, alléguerait-on les actes de S. Saturnin & les textes de Sévere Sulpice & de Grégoire de Tours, qui comme nous l'avons vu, ont tous écrit après S. Irénée & après Tertullien. Ceux-là en avançant, que la religion chrétienne n'a été embraſſée qu'au milieu du troiſieme ſiecle, ont peut-être prétendu dire, qu'elle n'y avait pas fait de progrès ſi éclatans, & qu'elle n'y était pas ſi généralement reçue que dans les autres pays : mais en ſuppoſant même, qu'avant le troiſieme ſiecle les chrétiens n'oſaſſent ſe déclarer avec éclat que dans quelques endroits, il y avait cependant déjà des égliſes compoſées de fideles & d'Évêques. Irénée & Tertullien ſe feraient-ils haſardés de citer aux hérétiques & aux Juifs le témoignage des égliſes des Gaules & des Germanies, s'il n'avait été conſtant, que la foi chrétienne y avait été reçue, même depuis long-tems, puiſqu'ils voulaient qu'on s'en rapportât à la tradition de ces égliſes ? Ce n'était point une vaine exagération, c'était un fait conſtant & notoire qu'ils avançaient pour confondre les Juifs & les hérétiques, & qu'ils publiaient à la face de tout l'univers. S. Cyprien Évêque de Carthage confirme les textes d'Irénée & de Tertullien : ce Pere écrit en 255 au Pape Étienne, (*u*) & le conjure d'ordonner aux Évêques des Gaules de ne pas permettre que le ſuperbe & opiniâtre Marcien Évêque d'Arles, ennemi de la charité & de la concorde fraternelle, inſulte plus long-tems au corps épiſcopal, dont il ſe vante d'être ſéparé par ſa communion avec Novatien. Selon cette lettre, il y avait dès l'an 255 des Évêques dans les Gaules; il y en avait même qui enſeignaient & adoptaient les dogmes pernicieux des Novatiens, & l'on ſupplie le Pape d'y apporter les remedes convenables. N'eſt-ce point encore une preuve que long-tems avant l'Empereur Dece le Chriſtianiſme était reçu dans ces contrées ?

L'Alſace a donc eu dès le ſecond ſiecle des aſſemblées chrétiennes gouvernées par des Évêques, puiſque S. Irénée parle des Égliſes Celtiques & Germaniques. Il n'y a aucun ancien écrivain, qui nous marque qu'au premier ſiecle des égliſes chrétiennes aient exiſté en cette province. Il eſt cependant certain,

(*u*) *Cyprianus Epiſt. 68 ad Stephanum Papam, Editionis Oxonienſis, an. 1682.* Voyez Longueval hiſtoire de l'Egliſe gallicane, tome 1 liv. 1 pages 85 - 88.

qu'il y avait déjà en ce tems-là plusieurs chrétiens sur les rives du Rhin; il y en avait plusieurs parmi les légions Romaines, qui gardaient les bords de ce fleuve contre les incursions des Barbares; il y en avait dans les armées qui accompagnaient les Empereurs dans les Gaules & les Germanies (*x*). Le commerce des peuples avec les soldats romains déjà soumis à la foi procurait diverses conversions dans ces provinces. Eusebe dans sa chronique (*y*) nous apprend que l'an 177 de Jésus-Christ, plusieurs chrétiens des Gaules avaient donné glorieusement leur vie pour Jésus-Christ, & qu'on voyait encore de son tems les actes de leur martyre écrits dans des livres. Le célebre Évêque de Lyon S. Pothin fut une des principales victimes de cette persécution élevée sous l'Empire de Marc-Aurele, & cimenta par son sang l'Évangile qu'il avait annoncé dans les Gaules (*z*). Il s'en éleva une autre au commencement du troisieme siecle sous l'Empereur Sévere, vers l'an 202, pendant laquelle la plus grande partie des Chrétiens de Lyon fut martyrisée avec leur Évêque S. Irénée successeur de Pothin (*a*).

Après ces tempêtes, les Gaules jouirent d'un assez long calme, qui ne fut interrompu que par les persécutions de Maximin & de Dece, qui furent de peu de durée. Mais sous les Empereurs Valérien, au milieu du troisieme siecle (*b*), Aurélien (*c*) & Maximien sur la fin du même siecle (*d*), les chrétiens furent cruellement affligés dans les Gaules. Une infinité de martyrs signalerent leur foi : on vit revivre les Nérons & les Domitiens en la personne de Dioclétien & de Maximien. La persécution devint universelle, & se renouvella dans tout l'Empire Romain. Elle se rallentit dans les Gaules sous l'Empereur Constance Chlore, qui laissa en repos les chrétiens (*e*).

(*x*) Tertullien *in libro de corona militis tomo 1 pag. 117, Edit. anni 1658* assure, qu'il y avait de son tems beaucoup de Chrétiens dans les armées de Trajan & d'Adrien. Tertullien *apologetici contra gentes, Cap. 5. pag. 55* & Eusebe *hist. Ecclesiasticæ lib. 5 cap. 5. pag. 163 Edit. Valesii, & pag. 214 Editionis Readingii* rapportent, que la victoire remportée en 174 par l'armée de l'Empereur Marc-Aurele sur les Marcomans fut accordée aux prieres de la Légion Melitine, qui était toute chrétienne. Voyez Fleury, histoire ecclésiastique, *tome 1. livre 4 pag. 508.*

(*y*) *Eusebius in chronico. » Plurimi in Gallia gloriosè ob Christi nomen interfecti, quorum usque » in præsentem diem condita libris certamina perseverant. »*

(*z*) *Eusebius, historiæ Ecclesiasticæ, lib. 5. cap. 1 pag. 21.* Voyez Longueval, histoire de l'Église Gallicane tome 1 pages 5 - 44.

(*a*) *Gregorius Turonensis hist. franc. lib. 1 cap. 27 apud Duchêne tomo 1 pag. 265, & Bouquet tom. 2 pag. 147.* Voyez Longueval, hist. de l'église gallicane, tome 1 pag. 63 - 67.

(*b*) Longueval, tome 1 pages 90 - 95.

(*c*) Longueval, tome 1 pages 101 - 107.

(*d*) Longueval, tome 1 pag. 108 - 152.

(*e*) *Lactantius de morte persecutorum, cap. 4. Eusebius de vita Constantini lib. 1 capit. 13, Optatus de schismate Donatistarum, lib. 1 cap. 22. &c.*

Enfin Conſtantin le Grand, Prince ſage & victorieux, étant parvenu à l'Empire en 306 à la place de ſon pere Conſtance Chlore, le Chriſtianiſme commença à revivre, & la paix fut rendue aux chrétiens d'Alſace & des Gaules où regnait ce Prince (*f*). Les adorateurs du Chriſt ſe multiplierent ſur-tout après l'apparition de cette croix lumineuſe qui ſe fit en préſence de toute l'armée Impériale, & qui lui promettait la victoire (*g*). Ayant gagné en 313 contre Maxence cette célebre bataille qui aſſura le repos de la Chrétienté, Conſtantin ſe ſoumit lui-même à Jéſus-Chriſt & embraſſa publiquement le Chriſtianiſme (*h*). L'exemple de l'Empereur & l'éclat de ce miracle détromperent les peuples des Gaules & des Germanies, dont nous voyons peu de tems après les Évêques aſſiſter aux Conciles de Cologne & de Sardique, & entre leſquels on compte un Évêque de Strasbourg, comme nous le prouverons dans la diſſertation troiſieme.

Le repos des peuples & la paix des chrétiens furent troublés par les inondations des barbares & les fréquentes incurſions des Allemands d'au-de-là du Rhin pendant le cours du cinquieme ſiecle. Ils ravagerent l'Alſace, & s'en rendirent les maîtres ; Attila & les Huns y exercerent de grandes cruautés. Tous ces ravages & toutes ces irruptions firent beaucoup de tort à la Religion ; le Chriſtianiſme fut preſque détruit & aboli en Alſace par des peuples payens & idolâtres. Mais elle ceſſa d'être troublée par les barbares infideles au commencement du ſixieme ſiecle, dès que Clovis eut ouvert les yeux à la vérité. Alors les Francs maîtres de l'Alſace y firent faire de nouveaux progrès à la Religion chrétienne, qui s'y répandit avec tant d'éclat, que depuis ce tems on compte ſans interruption les Évêques qui ont occupé le Siege de l'égliſe de Strasbourg.

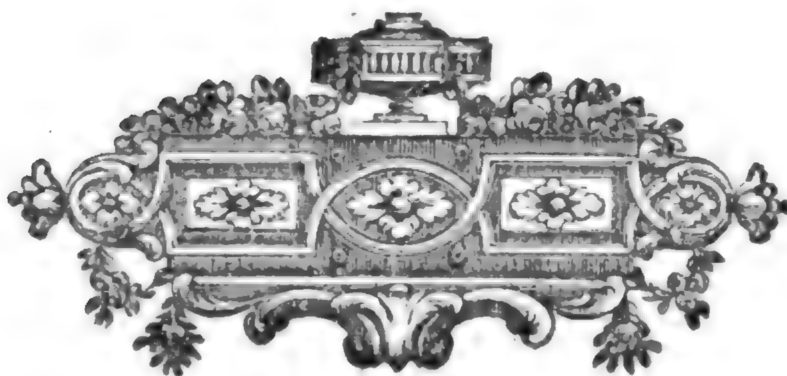
(*f*) *Lactantius de morte perſecutorum, cap. 24 » ſuſcepto imperio Conſtantinus Auguſtus nihil egit » priusquàm Chriſtianos cultui ac Deo ſuo redderet. Hæc fuit prima ejus ſanctio, ſanctæ religionis » reſtitutæ ».*

(*g*) On ne ſait rien de certain ſur le lieu où était Conſtantin quand il vit cette croix miraculeuſe. M. Baluze, le P. Pagi, M. Fleury, &c. prétendent qu'il était déjà en Italie, & même aux portes de Rome ; mais ſelon l'opinion la plus vraiſemblable & la plus ſuivie, il n'avait pas encore paſſé les Alpes : il parait même, que ce fut dans les Gaules, & c'eſt ce qui ſemble réſulter du récit d'Euſebe, *in vita Conſtantini lib. 1 cap. 28*, qui avait appris ce fait de la bouche même de Conſtantin. Divers endroits de la Gaule ſe diſputent l'honneur d'avoir vu ce prodige. Bucher *belgii romani lib. 8 cap. 6 pag. 243*, dit qu'il arriva à Neumagen ſitué ſur la droite de la Moſelle, à ſix lieues au-deſſous de Treves, opinion ſuivie par Brower, Mirée, Maſenius, Bertholet, &c. Gelenius prétend que ce fut à Sintzich au confluent du Rhin & de l'Aar ; ceux-ci entre Autun & St. Jean de Lônes ; ceux-là du côté de Lyon & de Beſançon. Selon quelques vieilles légendes qui ſe trouvent à Citeaux, ce fut ſur la rive du Danube, d'où le Pere Chifflet dans une diſſertation faite ſur ce ſujet, *de converſione Conſtantini cap. 6 pag. 176*, conjecture que ce ſigne parut à Conſtantin entre le Rhin & le Danube, dans une campagne voiſine de Briſach. Le Pere Laguille *Hiſt. d'Alſace, livre 2 tome 1, pages 89 - 95* croit, que ſi l'Alſace n'a pas été elle-même ſpectatrice de ce prodige, elle a été du moins bien voiſine du lieu où il s'eſt opéré. Mr. l'Abbé du Voiſin a donné en 1774 une diſſertation curieuſe ſur cette fameuſe viſion de Conſtantin.

(*h*) *Socrates lib. 1 hiſt. Eccleſiaſt. cap. 2 ; Sozomenes lib. 1 hiſt. Eccl. cap. 3. Philoſtorgius hiſt. Eccleſ. Lib. 1, cap. 6, &c.*

Voilà en général, ce qu'on ſait de plus certain ſur l'état du Chriſtianiſme en Alſace, pendant les premiers ſiecles : ce ſont des faits généraux, communs pour la plupart aux provinces voiſines. On n'a preſque rien de déciſif ſur l'état particulier de la Religion en cette province ; car ſi l'on veut examiner ſcrupuleuſement l'origine & l'état des égliſes d'Alſace, on trouvera à la vérité dans les différentes légendes & traditions, dans les divers Hiſtoriens qui en ont traité, une multitude de faits & d'événemens admirables ; mais qui n'étant point conſignés dans les anciens monumens ne donnent aucune certitude. Toutes ces traditions ne datent que du moyen âge, c'eſt-à-dire, d'un tems fort ſuſpect par la multitude d'hiſtoires & de traditions incertaines ; les peuples alors détournerent leurs oreilles de la voix de la vérité, pour les tourner vers des fables (*i*). Nous diſcuterons cette matiere dans la ſeconde diſſertation.

(*i*) *Paulus Epiſt. 2 ad Timotheum cap. 4 v. 3.* » *Erit enim tempus cum..... à veritate quidem* » *auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* »



DISSERTATION SECONDE

SUR L'APOSTOLAT DE S. MATERNE EN ALSACE.

» . . . . *tempusque subibat,*
» *Quod tu nec tenebras, nec possis dicere lucem;*
» *Sed cum luce tamen dubiæ confinia noctis.*

OVID. Metam. Lib. 4.

IL EST des faits si généralement adoptés, qu'on s'expose à passer pour téméraire, en osant les combattre; mais l'amour de la vérité doit élever un Écrivain au-dessus de cette frivole considération. Le premier devoir d'un historien est d'attaquer sans crainte le faux préjugé, fût-il consacré par une possession de plusieurs siecles. S. Irénée & Tertullien, qui nous apprennent, que dès les premiers tems il y a eu des églises chrétiennes dans les Gaules & les Germanies & par conséquent dans l'Alsace, ne nous disent pas quels ont été les hommes apostoliques, à qui ces églises sont redevables de leur établissement & de la foi qu'elles ont reçue. Mais une ancienne tradition & d'autres monumens nous apprennent que les Saints Euchaire, Valere & Materne furent envoyés de Rome pour prêcher l'Évangile dans l'Alsace & dans les provinces qui en sont voisines. Tous les historiens d'Alsace parlent sur-tout de S. Materne comme du premier Apôtre de cette province. Les églises de Cologne, de Trèves & de Liège concourent avec celle de Strasbourg (*a*) à publier, que c'est de ce Saint & de ses deux compagnons, qu'elles ont reçu les premieres teintures de la foi. Elles en célebrent la fête au quatorzieme jour de septembre : les anciens martyrologes de Beda du huitieme siecle, d'Usuard, de Raban & d'Adon du neuvieme (*b*), en font mention au même jour.

La tradition uniforme de ces églises doit nous convaincre de l'existence de S. Materne & de son arrivée en Alsace; mais il faut aussi convenir de

---

(*a*) Frédéric II de Blanckenheim Évêque de Strasbourg, dans une charte accordée en 1387 aux Réligieux Guillelmites de la ville de Strasbourg, en parlant de St. Materne, l'appelle le bienheureux Apôtre de l'Alsace : *Beatissimum Patrem nostrum sanctum Maternum.*

(*b*) Ces martyrologes portent simplement : « *Treviris, depositio Sancti Materni Episcopi.* »

bonne foi que l'on a beaucoup défiguré son histoire & l'origine des églises d'Alsace par les circonstances fabuleuses dont on a voulu les décorer. On remarque dans ceux qui ont écrit la vie de S. Materne & celle de ses deux compagnons Euchaire & Valere, une infinité d'anachronismes, de contradictions & d'absurdités dans lesquelles ils tombent, pour ainsi dire, à chaque phrase. C'est là la pierre de touche qui fait ordinairement connaître la fausseté d'un grand nombre de pieces fabriquées par l'imposture, & qui fait distinguer un auteur nouveau d'avec un contemporain. Des faits avancés sans aucune preuve, sans aucun rapport avec l'état ecclésiastique, géographique & politique des premiers siecles; des faits prodigieux dont on ne trouve ni trace, ni fondement légitime dans aucun écrit des anciens Auteurs; telle est l'histoire de S. Materne qui paraît pour la premiere fois au jour dans le dixieme siecle, siecle d'obscurité & de ténebres, que le Cardinal Baronius (*c*) nous représente comme un siecle de fer par sa barbarie & un siecle de plomb pour sa mollesse, qui enfin n'a été célebre, selon Mabillon (*d*), que par l'ignorance & toutes les suites fatales qu'elle entraîne.

Cependant pour éviter également les écueils, & pour rendre la vérité plus sensible, en la débarrassant des difficultés qui l'obscurcissent, commençons par poser quelques principes. On doit mettre une grande différence entre les traditions universellement reçues, constantes, uniformes, anciennes, générales des grandes églises, soit sur les faits historiques de leurs premiers tems, soit sur la vie & les miracles de leurs anciens fondateurs, & les traditions qui sont modernes, inconstantes & douteuses, qui toutes ont eu leur origine dans des siecles du moyen âge, dans des siecles où la crédulité du peuple accueillait des erreurs utiles à ceux qu'elles enrichissaient. Or les traditions universellement reçues ne peuvent être trop respectées : les révoquer en doute, ce serait également ébranler les fondemens de la vérité, & réduire toute l'histoire à ce pyrrhonisme dangereux, qui malheureusement ne fait que trop de progrès dans ce siecle incrédule. On doit toujours une certaine vénération à tout ce qui nous vient des anciens, & présumer qu'ils ne manquaient ni de prudence pour s'instruire, ni de fidélité pour conserver précieusement ce qu'ils avaient appris de leurs ancêtres, & pour recueillir les faits remarquables de leur province.

Mais ce respect ne doit pas être prodigué à toutes les traditions populaires, à toutes les légendes fabuleuses, à tous les faits suspects & douteux, à tous les miracles incertains, qu'à la faveur de l'ignorance & de

---

(*c*) *Annal. Ecclesiast. ad an. 900. pag. 647.*

(*d*) *In actis SS. Ordin. S. Benedict. tom. 7 pag. 1.*

la crédulité des peuples, l'adresse, la malice ou l'intérêt ont introduits depuis huit ou neuf cens ans ; que l'amour peu réglé de la patrie, le génie romanesque, l'envie de se donner une origine illustre & ancienne a produits, inventés ou autorisés. Il n'est pas défendu de s'en défier, de les examiner avec soin, sur-tout quand elles répugnent à des faits prouvés, ou à la vérité de l'Histoire & de la Chronologie. La philosophie les méprise, la religion les condamne, la critique les anéantit. Il faut examiner les traditions qui sont dignes de croyance ; on le doit même, sous peine de manquer de respect aux vraies, en les associant à celles qui sont fausses. » Il faut, dit Guibert de Nogent, qui écrivait au commencement du 12e » siecle un traité sur les reliques (e), il faut recevoir avec affection les » traditions certaines, mais rejetter avec horreur les fausses, & punir » séverement ceux qui les supposent, parcequ'ils deshonorent Dieu & le » font mentir autant qu'il est en eux ». Sans douter de la puissance de Dieu, on doit voir si les miracles sont bien prouvés, & craindre de porter un faux-témoignage contre lui, si on lui en attribue qu'il n'ait pas faits. En adoptant avec une foi sincere les traditions divines transmises depuis les Apôtres jusqu'à nous, on peut & on doit même rejetter toutes les traditions nouvelles & incertaines, qui ont beaucoup contribué à ces funestes dissensions qui partagent encore aujourd'hui le monde chrétien en différentes communions.

Il y a toutefois, en cela même, deux écueils également dangereux à éviter ; c'est premierement de vouloir s'élever directement en certains lieux & devant certaines personnes contre ces erreurs, lorsqu'elles sont innocentes par elles-mêmes, de vouloir les combattre devant des gens simples & ignorans. Ce serait les scandaliser, les aigrir, & altérer notablement la charité ; ce serait leur fournir un spécieux prétexte, ou pour vous croire incrédule, ou pour calomnier les saines & vraies traditions.

Le second écueil, plus condamnable que le premier, est cet excès de pyrrhonisme, qui consiste à douter de tout, & à rejetter une histoire entiere à cause de certaines circonstances fausses, ou de quelques origines mal fondées. Ces traditions populaires sont pour l'ordinaire appuyées sur des faits certains & indubitables; elles supposent des vérités, qui ne peuvent être raisonnablement contestées, mais qu'on a altérées ou défigurées en voulant les embellir. On a prétendu relever les événemens célebres, comme l'origine d'une église, ou la vie d'un grand Saint, & l'on a gâté ce qu'on en savait. Un vieux palais conserve toujours l'honneur de son antiquité, quoiqu'on y ait ajouté quelques pieces arrangées suivant le gout de l'architecture moderne. Ainsi le fond de ces traditions est toujours certain ; ce qui n'est point susceptible d'ornement, comme le

(e) *De pignoribus sacris, lib. 1 cap. 2 pag. 333 Edit. Parisiensis anni 1651, à Patre d'Achery.*

nom de la perſonne, le jour de ſa mort, certains autres faits éclatans ſe ſont conſervés ſans altération ; le mal n'eſt tombé que ſur la date qu'on a prétendu reculer, & ſur quelques circonſtances de la vie que l'on a voulu illuſtrer par des prodiges.

Faiſons l'application de ces principes ſûrs & inconteſtables ſur la vie de S. Materne, dont nous allons donner le précis tel qu'il ſe trouve dans les différens Auteurs qui en ont écrit.

S. Pierre étant venu à Rome au commencement de l'Empire de Claude, pour y établir ſon Siege, & voyant que ſes prédications & ſes miracles avaient établi la foi dans l'Italie, penſa à faire annoncer l'évangile dans les Gaules & les Germanies. Il choiſit à cet effet Euchaire, Valere & Materne : les Biographes ne ſont pas d'accord ſur le tems de cette miſſion. Marianus Scotus dans ſa Chronique (*f*) la place hardiment à la 54[e]. année de Jéſus-Chriſt, l'an onzieme de l'Empire de Claude, & la huitieme année du Pontificat de S. Pierre. Bucher la fixe à la neuvieme année de Claude; Gebwiller & Kœnigshoven à la 64[e] de J.C., qui eſt la huitieme de Néron. Sans vouloir m'attacher à relever ces fautes chronologiques, je me contenterai d'obſerver que l'an 54[e] de J. C. eſt, non la huitieme, mais la douzieme année de S. Pierre ; non la onzieme, mais la treizieme de l'Empire de Claude ; puiſque, ſelon le ſentiment commun des Chronologiſtes, l'Empereur Claude monta ſur le trône l'an 41 de Jéſus-Chriſt, & l'année d'après S. Pierre vint à Rome y établir ſon ſiege. D'ailleurs l'onzieme année de Claude ne s'accorde pas avec la huitieme de S. Pierre, puiſque l'onzieme de cet Empereur tombe ſur l'année 52, & la 8[e] de S. Pierre ſur l'année cinquante.

L'Apôtre, en conférant l'Épiſcopat à Euchaire & le Diaconat à Valere, ſe contenta d'accorder à Materne leur compagnon l'ordre de Sous-diacre : les légendaires ont ſans doute oublié qu'il n'y avait pas encore alors de Sous-diacres, & que l'on n'en connaiſſait pas même le nom. L'origine qu'on donne à Materne eſt auſſi fabuleuſe qu'extravagante. Quelques-uns diſent qu'il était Lombard d'origine, & fils d'un Comte de Padoue (*g*); d'autres le placent dans la famille de Jéſus-Chriſt, lui donnant pour pere Emyud, qui était fils d'Elyud frere de S[te] Eliſabeth (*h*) : enfin ſelon d'autres, il fut le fils de cette veuve que Jéſus-Chriſt reſſuſcita aux portes de la ville de Naïm (*i*), & qui enſuite mérita d'être aſſocié aux ſoixante & dix diſciples du Sauveur.

(*f*) *Mariani Scoti chronicon, lib. 2, ætatis 6, in Piſtorii Scriptoribus rerum germanicarum, tom. 1 pag. 555.*

(*g*) *Joannes Placentius in opere anno 1529 typis Antwerpienſibus vulgato.* Voyez *Galliæ Chriſtianæ tomo 3 pag. 8c9.*

(*h*) Légende manuſcrite de St. Materne dans la bibliothéque de Leipſic, inſérée dans les preuves juſtificatives de ce volume, *Num. 2.*

(*i*) *Kænigshovius in chronico Alſatiæ cap. 5 §. 15 pag. 431. Gelenius de Coloniæ Agrippinæ magnitudine lib. 1 Syntag. 5. Cratepolius de Sanctis Germaniæ, &c.*

Euchaire, Valere & Materne allerent donc remplir leur miſſion, auſſitôt que S. Pierre leur eut donné ſa bénédiction. Ces nouveaux Apôtres ſortirent de Rome, & en prêchant par-tout l'Évangile, ils opéraient des miracles, & reſſuſcitaient les morts. Sous les ordres du maître qui conduiſait leurs pas, ces Thaumaturges trouverent les chemins libres & acceſſibles; ils arriverent en Alſace, & s'arrêterent au village d'Ell. Les trois diſciples de S. Pierre y ayant fait quelque ſéjour, S. Materne fut ſurpris d'une fiévre violente qui l'enleva à l'Alſace. Ses deux compagnons l'enterrerent au même lieu, & ſans continuer l'ouvrage pour lequel ils avaient été envoyés, ils prirent dans la douleur la réſolution de retourner à Rome, pour annoncer à S. Pierre la perte qu'ils venaient de faire, comme s'ils euſſent été ſûrs de retrouver le ſaint Apôtre (*l*). Il les conſola, leur perſuada, que la mort de Materne avait été ménagée par une providence particuliere; que le miracle dont elle ſerait ſuivie contribuerait à glorifier Dieu & leur miſſion. » Retournez, leur dit-il, prenez mon » bâton épiſcopal (*m*), inſtrument efficace des plus hautes merveilles, » poſez-le ſur le corps du défunt, & commandez-lui de reſſuſciter en » vertu & au nom de Jéſus-Chriſt ». Euchaire & Valere obéirent; ils hâterent leur retour, & dans le tranſport de leur foi & de leur eſpérance ils arriverent à Ell quarante jours après la mort de Materne (*n*), eſpace

---

(*l*) Godefroi de Viterbe dans ſa Chronique, *apud Piſtorium in Scriptor. rerum germanicarum, tom. 2, pag. 343* ne donne à Materne qu'Euchaire pour compagnon, & place ſa mort & ſa réſurrection dans un endroit au-delà des alpes, nommé le mont de Jupiter. Voici comme il s'exprime en vers:

» *Eucharius fuit atque ſuus collega Maternus*
» *Diſcipuli Petri, verbum coluere Supremum.*
» *Quos ſibi trans Alpes Petrus abire jubet.*
» *Cùmque Jovis montem niveo jam calle ſubirent,*
» *Ille Maternus obit, ſed iter timet alter inire,*
» *Qui Romam rediens indicat acta via.*
» *Præbet ei baculum, quo ſungitur ordine, Petrus:*
» *Tactus eo ſocius ſurrexit pergere ſecum.*
» *Perveniunt Trevirim, prædicat ille Deum. &c.*

(*m*) Ce bâton paſtoral de S. Pierre a été conſervé pendant long-tems dans l'égliſe de Cologne en ſon entier, & il fut après partagé ſur la fin du dixieme ſiecle avec celle de Treves. Brower dans ſes annales de Treves, *tom. 1, lib. 2, pag. 143* rapporte que dans les actes des Synodes de l'égliſe de Treves, on voit que c'était un uſage de confirmer & ſceller les Canons & les Status des Synodes avec le bâton de S. Pierre qui reſſuſcita S. Materne.

Godefroi de Viterbe pretend, que c'eſt à cauſe de cela que le Pape ne ſe ſert plus de bâton.

» *Hæc ut perpetuis pateant miracula rebus,*
» *Nullus habet baculum Romæ per ſæcula præſul:*
» *Hoc erit in Treveri perpetuale decus.*

Voyez au ſujet de ce bâton paſtoral Bebelius *in antiquitatibus Germaniæ primæ, pag. 53.* Bertholet *hiſtoire de Luxembourg, tom. 3, pag. 42*, & Bollandus *in actis Sanctorum tom. 2 Januarii, pag. 918.* Cet uſage eſt rappellé dans les décrétales de Grégoire IX. *Lib. I. tit. 15 de Sacrâ Unctione;* » *Romanus* » *Pontifex non utitur baculo paſtorali, tùm propter hiſtoriam, tùm propter myſticam rationem* ».

(n) La plupart des Hiſtoriens de Materne placent ſa réſurrection quarante jours après ſa mort. Kœnigshoven *Elſaſſiſche Chronic. cap. 5, §. 15, pag. 269*, & Gebwiler *in Chron. manuſ. de domo Habsburg. cap. 2* avancent que ce fut trente jours après. Othon de Friſingue dit ſimplement, que Materne mourut en route, ſans parler de l'Alſace, & il ne met qu'un intervalle de trente-trois jours entre ſa mort & ſa réſurrection.

de tems bien court pour faire le chemin d'Alſace à Rome, & de Rome en Alſace. Ils tirerent du ſépulcre le cadavre à demi corrompu (*o*); & alors Euchaire adreſſant une fervente priere à Dieu, conjura la mort & exécuta fidélement ce qui lui avait été ordonné.

Materne reſſuſcita & parut plein de vie. Le bruit de ce prodige ſe répandit auſſi-tôt dans le pays; une foule de Payens, qui en avaient été les témoins, en furent les hérauts. Les ſpectateurs reconnurent dans ce miracle la toute-puiſſance du Dieu qu'on venait leur annoncer; pluſieurs ſe convertirent, & reçurent le baptême. Les Chrétiens bâtirent dans la ſuite, dans l'endroit où Materne était reſſuſcité, une égliſe à laquelle ils donnerent le nom de la Réſurrection. Wimphelingue & d'autres (*p*) rapportent que de leur tems on voyait encore à Ell des monumens de l'ancienne piété des fidéles, & que les peuples d'Alſace y accouraient en foule pour honorer la mémoire de leur premier Apôtre, ſur-tout le ſamedi après le ſecond Dimanche de Pâques, tems auquel on croit que s'opéra la réſurrection de Materne. Ce lieu eſt encore très-fréquenté par les habitans des environs. Au fond du Sanctuaire de l'égliſe (*q*) ſe trouve une tombe, qu'on dit être celle où S. Materne fut enterré avant ſa réſurrection; mais comme elle ne porte aucune marque d'ancienneté, & qu'elle paraît être tout au plus du quinzieme ſiecle, on peut la placer entre ces fraudes pieuſes, qu'on s'eſt trop aiſément permiſes dans des ſiecles de crédulité. Les Récollets d'Ell, qui ſont établis dans cet endroit depuis l'année 1630, expoſent auſſi au jour de la fête du Saint une relique, qu'ils prétendent être une partie de ſa tête; mais il n'exiſte aucune preuve de ſon autenticité. Les miracles, que l'on dit avoir été opérés par cette relique, ne la prouvent pas davantage: lorſque Dieu veut faire quelques faveurs aux hommes, il n'écoute pas leurs opinions, mais la foi qu'ils ont en lui & leur confiance dans l'interceſſion du Saint qu'ils invoquent.

L'Apôtre de l'Alſace n'eſt pas le ſeul à qui le bâton de S. Pierre rendit la vie. S. Martial Évêque de Limoges, envoyé dans l'Aquitaine avec les Saints Alpinien & Auſtriclinien, reſſuſcita ce dernier dans un lieu nommé

(*o*) On ſerait peut-être curieux de ſavoir ce que devint pendant ce tems-là S. Materne: nous l'apprendrons de Céſaire de Heiſterbach *in Dialogis diſtinct. 8, cap. 78 apud Bertrandum Teiſſier, tom. 1 biblioth. Patrum Ord. Ciſterſ.* il rapporte, que S. Materne ayant apparu en 1138 à Gerard Abbé de Clairvaux, pour annoncer à ce dernier ſa mort, & que celui-ci lui ayant demandé ce qu'il avait fait pendant ces quarante jours dans le tombeau, Materne lui répondit, que pour lors il avait été transféré dans le paradis.

(*p*) *Wimphelingius in Cat. Epiſc. Argent. pag. 3. Merian, in Topographiâ Alſatiæ, pag. 16. Brower in Annal. Trevirenſibus ad an. 49, &c.*

(*q*) L'ancienne égliſe d'Ell vient d'être démolie: on en bâtit une nouvelle plus grande, où la tombe de S. Materne ſera conſervée dans la même place, mais au devant de la baluſtrade du chœur.

Elſe avec le bâton que lui donna l'Apôtre S. Pierre (*r*). S. Clément de Metz opéra le même miracle par la vertu du même bâton ſur S. Materne ſon collégue (*s*). S. Front Évêque de Périgueux envoyé dans les Gaules par S. Pierre reſſuſcita auſſi avec le même bâton S. Georges ſon compagnon, qui était mort en chemin, & qui devint après Évêque du Vélai (*t*). S. Menge Évêque de Châlons envoyé auſſi par S. Pierre dans les Gaules avec le Diacre Donatien & le Souſdiacre Domitien, perdit ſon collégue Domitien à dix-huit mille pas de Rome, mais il lui rendit la vie avec la robe de S. Pierre (*u*) &c. Voilà le même fait miraculeux attribué à différentes perſonnes: les légendaires, qui l'ont copié, en ont voulu faire honneur chacun au Saint dont ils compoſaient ou inventaient les actes : Ils ſont par là parvenus à ne rien laiſſer de certain dans l'hiſtoire des premiers ſiecles. Auſſi des réſurrections ſi étranges ne ſont gueres croyables, ſurtout après de pareils témoignages. Ce qui doit auſſi faire rejetter celle de S. Materne, auquel nous allons revenir, en raſſemblant les principaux traits d'un Roman auquel tant de légendaires ont travaillé.

Après ſa réſurrection, Materne continua de prêcher en Alſace. Malgré toutes les difficultés qu'il éprouva pour faire revenir les peuples de leurs anciens préjugés, il s'éleva contre les idoles, & Dieu, dit-on, bénit ſes travaux. Sa réſurrection arrivée à l'ancien Helvetus toucha les cœurs & éclaira les eſprits. On renverſa les autels des idoles : S. Materne abattit dans le même endroit un vieux temple conſacré à Mercure (*x*), & Helvetus prit le nom d'Elégia ou d'Eley, en mémoire des pleurs verſés ſur ſon tombeau (*y*). Voilà les premiers fruits de l'Apoſtolat de S. Materne. Il ne borna pas ſon zèle à ce ſeul endroit; il parcourut les villes & bourgades voiſines. S'étant arrêté à un endroit appellé *Novientum*, où eſt aujourd'hui l'Abbaye d'Ebersmünſter, il y détruiſit un temple conſacré à Diane, & un autre que Jules-Céſar y avait fait bâtir en l'honneur de Mercure (*z*) : il y briſa la ſtatue de ce Dieu, & la jetta dans un gouffre;

(*r*) *Surius, in actis SS. ad diem 30 Junii.*

(*s*) Vers qui ſe liſent autour de la chaſſe qui renferme les reliques de S. Clément premier Evêque de Metz, rapportés dans l'hiſtoire générale de Metz, tom. 1, pag. 209.

(*t*) *In actis S. Frontonis apud Buſquetum part. 2. Hiſtor. Eccleſiæ Gallicanæ, pag. 7.*

(*u*) *In actis S. Memmii, apud Bollandiſtas in actis SS. tom. 2 Auguſti pag.* 11.

(*x*) *Schœpflinus, Alſatiæ illuſtratæ tom.* 1, *pag.* 205.

(*y*) Wimphelingue *de Epiſc. Argent. pag. 4* dit qu'*Elegia* fut ainſi appellé à cauſe des pleurs & des élégies répandues apres la mort de Materne. Quelle ridicule étymologie ! n'eſt-il pas clair qu'Ell ou *Elegia* tire ſon nom de la riviere d'Ill qui l'arroſe, & qui porte en latin le nom d'*Ellum*?

(*z*) Les uns, comme Kœnigshoven *Elſaſſ. Chronic. cap. 2, pag. 58, & cap. 5, pag. 267.* Zeiler *in Topographiâ Alſatiæ pag. 14.* Irenicus *in Exegeſi Germaniæ, lib. 13, pag. 404.* Schedius *de Diis Germanis cap. 5, pag. 107.* Coccius *in Dagoberto Rege, cap. 4, pag. 26, &c.* diſent que Materne détruiſit à Novientum un temple conſacré à Mercure; les autres, comme Gebwiler *in Chron. manuſ. de domo Habspurgicâ, cap. 22.* Bebelius *in antiquitatibus Germaniæ primæ, art. 1, §. 13, pag 20, &c.* aſſurent que dans ce temple on honorait conjointement Mercure & Diane. Enfin Hertzog *Elſaſſ. Chron.*

tous autant de faits que le ſage Rhenanus traite de fables (*a*). Materne, en quittant *Novientum*, y établit un grand nombre de Prêtres & de Diacres, qu'il conſacra lui-même (*b*); & malgré le peu de tems qu'il y reſta, il trouva parmi les nouveaux Chrétiens peu affermis dans la foi, des perſonnes aſſez capables pour exercer après lui les fonctions de l'Apoſtolat. Il paſſa enſuite à Strasbourg, mais comme il y attaquait l'idolatrie, il en fut chaſſé. Il y revint bientôt après, & y ayant trouvé le peuple plus docile, ſa miſſion ne fut pas ſans fruit. Il détruiſit les temples des idoles, & bâtit ſur leurs ruines l'an 64 de Jéſus-Chriſt hors la porte de Strasbourg, une égliſe en l'honneur de S. Pierre encore vivant, & qu'on dit ſubſiſter de nos jours dans la ville, ſous le nom de S. Pierre-le-vieux (*c*). Il éleva auſſi à quatre lieues de Strasbourg, une autre égliſe près de Molsheim, qui porte encore le nom de Dompieter, ou la maiſon de S. Pierre, qui, ſituée au milieu des champs, eſt la mere égliſe d'Avelsheim. On voyait dans cette égliſe, il n'y a pas encore long-tems, à la droite de l'autel, un tombeau fort ancien, dont le CARDINAL CONSTANTIN DE ROHAN fit préſent à feu M. Schoepflin (*d*). La tradition vulgaire avait imaginé, que ce tombeau contenait autrefois les reliques de Ste. Pétronille fille de l'Apôtre S. Pierre : les peuples d'alentour y portaient en l'honneur de cette Sainte ceux qui ſe trouvaient attaqués de la fiévre. (*e*) Mais le preſtige a ceſſé, lors qu'on a vu que ce tombeau était un ancien monument payen érigé par un Romain aux mânes de ſon épouſe.

Après que S. Materne eut ſuffiſamment inſtruit les nouveaux Chrétiens d'Alſace, il rejoignit ſes compagnons Euchaire & Valere, qui s'avançant avec lui vers le pays de Trèves, annoncerent l'Évangile dans les contrées qui ſont le long du Rhin, comme à Spire & à Worms. Étant arrivés à

Lib. 3, cap. 7, pag. 16 prétend que Materne y abattit deux temples, l'un conſacré à Mercure, & l'autre à Diane.

(*a*) *Beatus Rhenanus, rer. germ. lib. 3, pag. 148.* » *Hinc illæ fabulæ natæ, ſtetiſſe templum illic* » *Mercurio ſacrum, in quo Julius Cæſar aliquando ſit ingreſſus, litaturus Deo, Novientum inſulam* » *appellatam, ac divum Maternum Apoſtolum Germanicarum provinciarum effigies ſuperſtitionis ethnicæ* » *ſublatas illicò in neſcio quam voraginem abjici juſſiſſe.* »

(*b*) *Kænigshovius & Gebwilerus in locis ſuprà citatis.*

(*c*) L'inſcription ſuivante » *Anno Domini LXIV. S. Maternus hanc eccleſiam in honorem S. Petri* » *tunc viventis dedicavit.* » Cette inſcription, dis-je, ſe trouvait ſur un autel de S. Pierre-le-vieux bâti en 1501. Cet autel ayant été ôté par ordre du chapitre le 20 février 1749, le tableau qui repréſentait cette conſécration ou dédicace de S. Materne avec l'inſcription, fut placé du côté gauche au-deſſus de la porte de la ſacriſtie.

(*d*) Ce tombeau eſt de pierre, creux en dedans, haut de deux pieds trois pouces, large d'un pied & demi, & long de ſix pieds & demi. Le devant repréſente deux génies nuds ailés, ſymbole de l'amour conjugal. Ces deux génies ſoutiennent une inſcription avec ces mots : » *Diis manibus &* » *memoriæ Terentiæ Auguſtulæ conjugis ſanctiſſimæ, Juſtus Juſtinus maritus, & Juſtinus Oceanus &* » *Florida matri pientiſſimæ* ». Voyez Schœpflin *Alſatiæ illuſtratæ tom. 1, pag. 523*; & Oberlin, *in muſæo Schœpflini, tom. 1, pag. 29.*

(*e*) *Wimphelingius de Epiſc. Argent. pag. 5, & Coccius in panegyrico Leopoldi Epiſc. Argent. lib. 3, cap. 2, pag. 155.*

Trèves, ils ſe partagerent. Materne paſſa par Bonn dans le pays de Cologne, où il établit un Évêché; après y avoir reſté pendant quelque tems pour affermir cette égliſe naiſſante, il alla prêcher l'Évangile dans le pays de Tongres, & enſuite à Huy, à Maſtricht, à Namur, à Liege & dans les Ardennes. Il fonda un ſiege épiſcopal à Tongres, & en fut le premier Évêque. Hériger, Gilles d'Orval, Jean Chapeauville & les autres Hiſtoriens de l'égliſe de Liege racontent fort au long les bénédictions que Dieu répandit ſur la miſſion de Materne; il abattit à Tongres des temples conſacrés à Jupiter, à Junon & à Vénus; il y bâtit une égliſe en l'honneur de la Ste. Vierge encore vivante, &, ce qui eſt plus étonnant, il y fonda plus de ſoixante & douze monaſteres. Parcourant les Ardennes, il arriva au Château du Comte de Salm; il reſſuſcita ſon fils, qui reçut au baptême le nom de Symetrius. Ce jeune Comte, ayant été confié à S. Navit ſucceſſeur de S. Materne, alla à Rome pour y viſiter les tombeaux des Saints Apôtres Pierre & Paul, & y fut couronné du martyre ſous l'empire d'Antonin (*f*). Cette fable a ſans doute été imaginée, ou pour illuſtrer la maiſon de Salm, ou pour autoriſer par un exemple des premiers ſiecles les pélérinages fréquens qu'on fit dans la ſuite à Rome, pour y révérer les reliques des ſaints Apôtres.

Euchaire & Valere, dans le tems que leur collégue parcourait tant de provinces & établiſſait tant d'Évêchés, s'arreterent à Trèves, & y fonderent une égliſe qu'ils gouvernerent ſucceſſivement depuis l'année 65 de Jéſus-Chriſt. S. Euchaire, au bout de vingt-cinq années d'un Épiſcopat laborieux, mourut la quatre-vingt-dixieme année de l'ere chrétienne. S. Valere ſon ſucceſſeur décéda en 109, après dix-neuf ans d'Épiſcopat: il déſigna un peu avant ſa mort pour lui ſuccéder S. Materne, qui était alors Evêque de Tongres. Ce dernier, ſans ſe démettre de ſon Évêché, vint en 109 à Trèves, dont il gouverna l'égliſe conjointement avec celle de Cologne. C'eſt pourquoi on le peint ordinairement tenant à la main une égliſe à trois clochers, & les Prélats d'Allemagne l'ont ſouvent cité pour exemple aux ſouverains Pontifes, qui leur reprochaient la pluralité des Évêchés.

On ſera ſans doute étonné de voir avec quelle viteſſe, quelle tranquillité & quel fruit ces trois diſciples de S. Pierre établirent l'Évangile, fonderent des Égliſes & des Évêchés, & les gouvernerent pendant 84 ans dans la fureur des perſécutions. Mais eſt-il croyable que dans un tems, où les tyrans ſéviſſaient avec une rage marquée dans toutes les provinces de l'Empire, la ſeule égliſe de Trèves & celles qui furent fondées par nos trois Évêques, ſoient reſtées dans une parfaite tranquillité ? Eſt-il même

---

(*f*) *Gelenius, in pretioſâ Hierothecâ, cap.* 5. *Miræus in faſtis Belgii, &c.* Voyez les actes du martyr S. Symetrius cités par Henſchenius *in actis SS, tomo 6 Maii.*

possible d'accorder tous ces faits avec les anciens catalogues de Trèves, où il est écrit que les quinze Évêques successeurs de S. Materne scellerent tous de leur sang la foi de J. C.?

S. Materne mourut à Cologne le 14 de septembre 149, après avoir été Évêque de Trèves pendant quarante ans; & cela était, disent les Historiens (*g*), dans l'ordre de la providence, afin qu'il fût assis dans la chaire épiscopale autant d'années, qu'il avait demeuré de jours renfermé dans le tombeau d'Ell. S. Materne étant venu de Rome prêcher l'Evangile l'année 54 de Jésus-Christ, à l'âge de 41 ans, on doit conclure qu'il mourut âgé de 136 ans, nouveau miracle que Dieu opéra sans doute en sa faveur pour lui donner le tems d'annoncer la foi chrétienne à tant de provinces, dont il fut désigné l'Apôtre.

A la mort de S. Materne, qui lui avait été annoncée en songe par ses deux prédécesseurs, les habitans de Trèves & de Tongres accoururent à Cologne, & chacun y revendiquait son propre Pasteur. Les contestations furent terminées par un ange qui parut tout à coup sous la figure d'un vieillard, & qui proposa d'exposer le Saint sur un bateau, en l'abandonnant à la merci des flots, avec cette condition, que si le bateau demeurait immobile, la relique appartiendrait à ceux de Cologne; que s'il suivait le cours de la riviere, les Tongrois en seraient les maitres; mais que s'il remontait contre le fil de l'eau, ceux de Trèves en jouiraient. Quelque inégal que fût ce compromis, on l'accepta de part & d'autre. Mais, ô merveille inouie! s'écrie dans son transport Gilles d'Orval, le bateau chargé de ce précieux trésor, sans rames & sans conducteur, remonta vers la source du Rhin, à une lieue au-dessus de Cologne; & ce prodige mit les Tréviriens en possession du corps du S. Évêque.

N'est-ce pas assez abuser de la crédulité du peuple? N'est-ce pas même lasser la patience du lecteur, qui à peine pourra croire qu'on ait voulu ainsi insulter à la raison dans de pareilles histoires, pour étouffer, sous un amas de fables, le peu de connoissances que nous pourrions tirer de l'antiquité? Ces fables, qu'on appellait pieuses, s'étaient mises à la mode dans des siecles d'ignorance; effet d'une dévotion stupide qui pourrait servir à l'erreur, mais qui deshonore une Religion divine établie sur les fondemens inébranlables de la vérité, & pleine de mépris pour l'imposture.

(*g*) *Godefridi Viterbiensis Chronicon*, *part.* 14.

» *Quadraginta dies fuit ille priùs tumulatus*,
» *Qui totidem Treveri tulit annis Pontificatum.*

Gilles d'Orval, *cap.* 10, & après lui Bucher *in annal. Trevirensibus*, *tomo* 1, *lib.* 2, *cap.* 81, racontent que S. Materne, en une seule & même nuit de Pâques, célébra la messe dans toutes les trois églises de Cologne, de Trèves & de Tongres. Le même fait se trouve rapporté dans la légende fabuleuse, imprimée parmi les pieces justificatives, *num.* 2.

Je ſais le ſincere reſpect qu'on doit avoir pour les véritables miracles ; ce ſont des ouvrages de Dieu, qui s'en ſert pour manifeſter ſa toute puiſſance; ce ſont des coups extraordinaires, qu'il fait éclater pour la gloire de ſon nom : je ſuis même perſuadé de la maxime de S. Auguſtin, qu'il vaut mieux ſouvent croire & convenir qu'il eſt beaucoup de choſes au-deſſus de nos connaiſſances, que de décider témérairement de la fauſſeté des miracles. Mais, quelque ſage que ſoit cette maxime, elle doit avoir ſes bornes, & on peut dire que de pareils faits ſont bien indignes du nom de miracles & de la gravité de l'hiſtoire.

Convenons avec le ſavant Beatus Rhenanus (*h*), (Je cite toujours cet Auteur avec plaiſir, parcequ'il eſt fort rare de trouver de la philoſophie dans le ſiecle où il vivait) convenons avec lui, que toutes les circonſtances rapportées au ſujet de S. Materne ſont preſqu'autant de ſonges extravagans, honorés comme des oracles dans leur tems, & dans leſquels le monachiſme a voulu laiſſer aux ſiecles futurs des témoignages immortels de vanité autant que de crédulité. Tous ces faits ſont ſi abſurdes & ſi peu dignes de foi, que les éditeurs de la Gaule chrétienne (*i*) penſent qu'ils ne peuvent mériter aucune croyance, pas même de ceux qui ſont le plus prévenus & le plus aveuglés par des fables. » Enfin, pour me ſervir des termes du judicieux & exact de Tillemont (*l*), » cette hiſtoire » étant pleine de prodiges, elle aurait dû rendre le nom de Materne » fort célebre ». N'eſt-il pas ſurprenant en effet, que le fondateur de tant d'illuſtres égliſes, Trèves, Cologne, Strasbourg, Worms, Spire, Liege; que des miracles auſſi éclatans arrivés dans tant de provinces, à la vue de tant de monde, que des faits de cette importance & auſſi glorieux, ſoient cependant demeurés enſevelis dans un profond oubli pendant dix ſiecles? car on ne trouve rien d'écrit ſur S. Materne & ſes deux compagnons avant le dixieme. Il eſt vrai qu'avant ce tems le martyrologe attribué à Beda, & ceux d'Uſuard, de Raban & d'Adon ſont mention d'un ſaint Materne Évêque de Trèves ; mais ils ne prouvent rien autre choſe que l'exiſtence de ce Saint, qu'on n'oſerait ſûrement nier. Comment après cela le Pere Bertholet (*m*) a-t-il pu dire, que tous les martyrologes des 9 & 10 ſiecles de Wandalbert, de Raban, de Bede, d'Adon & de Notger

---

(*h*) *Beatus Rhenanus rerum germanicarum lib. 3. pag. 161. » O ſomnia Monachorum .... video » non nunquàm parum præſidii eſſe à Chronicis Cœnobiorum, in quibus ità veris fabuloſa aſſuantur, » ut vix appareat quid ſit credendum. Quare magis libet ad antiquitatem confugere, ſicuti datum eſt, » & tamen ſunt qui illa tantùm non pro oraculis adorent. »*

(*i*) *Galliæ chriſtianæ tomo 3, pag. 809. » Hæc omnia quæ de Materno referuntur, vel excutienti » videntur abſurda, & nullâ omninò fide digna ».*

(*l*) Mémoires ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, tom. 4, pag. 207.

(*m*) Hiſtoire du Duché de Luxembourg, pages 76, 114 & 306.

font mention, aussi-bien que le martyrologe romain, des Saints Euchaire, Valere & Materne, comme de disciples de S. Pierre, & comme de fondateurs des églises de Trèves, de Cologne & de Tongres au tems des Apôtres ?

Il est vrai que le martyrologe Romain en fait un disciple de S. Pierre ; (*n*) mais son autorité n'est pas si grande qu'on pourrait le penser, n'ayant été compilé que par le Cardinal Baronius. Le Pape Benoit XIV (*o*) assure que tout ce que contient ce martyrologe, n'est pas d'une vérité constante & démontrée. Aussi, avant le martyrologe de Pierre Galesini composé sur la fin du 16[e] siecle, on ne trouve dans aucun le titre de disciple de S. Pierre accordé à S. Materne. En vain allégueraît-on encore, en faveur de la mission précoce de ce Saint, les Bulles des Papes Jean XIII, Benoît VIII & Leon IX (*p*). Ces Bulles ne regardant en rien le dogme, la discipline ou les mœurs, & étant fondées sur une tradition populaire, ne peuvent faire preuves, étant toutes postérieures au dixieme siecle.

Pour justifier l'époque de la mission de S. Materne & de ses deux compagnons, on rapporte leurs actes; mais ces actes mêmes fournissent de nouvelles armes pour combattre le sentiment qu'on veut établir par leur autorité. Hériger Abbé de Lobes, qui mourut en 1007, & qui écrivit vers 980 les actes des Évêques de Tongres, de Mastricht & de Liege, de concert avec Notger Évêque de cette derniere ville (*q*), est le premier qui ait décrit l'histoire de S. Materne (*r*). Il est vrai, qu'il ne raconte pas toutes les circonstances fabuleuses rapportées par ceux qui l'ont suivi, mais il donne l'histoire de la mission de ces Saints & de la résurrection de Materne faite à Ell. Ceux qui ont écrit après Hériger ont ajusté sa narration à leur façon, & y ont mis chacun du leur.

Après Hériger, plusieurs ont barbouillé un tableau que cet Abbé de Lobes n'avait fait qu'ébaucher. Marianus Scotus dans l'onzieme siecle (*s*),

---

(*n*) *Ad diem XIV. Septembris « Treviris S. Materni Episcopi, discipuli beati Petri Apostoli, qui « Tungrenses, Colonienses & Trevirenses, aliosque finitimos populos ad Christi fidem perduxit ».*

(*o*) *Lib. 4, part. 2, cap. 17, num. 9 & 10 de servorum Dei beatificatione & Beatorum canonizatione : « Postremò asserimus, Apostolicam Sedem non judicare inconcessa esse & certissimæ veritatis, « quæcunque in martyrologium romanum inserta sunt, &c.*

(*p*) Ces Bulles se trouvent dans Brower, *Annalium Trevirensium, tom. 1, pag. 472, 476 & 526.*

(*q*) Voyez Oudin, *in Commentario de scriptoribus ecclesiæ antiquis, tom. 2, pag. 484.* Rivet, *histoire littéraire de la France, tom. 7, pag. 208*; & Ceillier, *hist. des auteurs sacrés & ecclésiastiques, tom. 20, pag. 59.*

(*r*) *Herigeri Abbatis Lobiensis gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium, ac Leodiensium, cap. 6, 7 & seq. apud Joannem Chapeauville inter autores Episcoporum & rerum Leodiensium, tom. 1, pag. 9.*

(*s*) *Marianus Scotus, in Chronico lib. 2 ætatis 6 ad annum 72, in Pistorii Scriptoribus rerum germanicarum, tom. 1, pag. 555.*

Goldſcher (*t*), Pierre de Cluni (*u*), Godefroi de Viterbe (*x*), Anſelme de Liege, Othon de Friſingue (*y*), & la Chronique d'Ebersmünſter (*z*) au douzieme; Albert de Stade (*a*), Gilles d'Orval (*b*), Alberic de Trois fontaines (*c*) au treizieme; enfin Jacques de Kœnigshoven (*d*) au quatorzieme ſiecle ne ſe ſont pas contentés de copier l'ouvrage d'Hériger: ils ont embelli l'hiſtoire qu'il a rapportée; ils l'ont amplifiée, ils l'ont chargée de nouveaux faits, de nouveaux miracles & de nouvelles circonſtances, d'autant plus incertaines qu'elles paraiſſent plus nouvelles.

Ce concours d'auteurs eſt peut-être ce qu'on peut dire de plus fort pour appuyer l'hiſtoire de Materne. Cependant un eſprit judicieux doit remarquer, que tant d'Écrivains dont on réclame le ſuffrage, ſe réduiſent abſolument à celui de Hériger ; c'eſt ſa relation qu'ils tranſcrivent & qu'ils citent; ce ſont les ruiſſeaux d'une même ſource, les branches d'une même tige : ainſi pour la force du témoignage, il faut remonter juſqu'à l'Abbé de Lobes, & s'arrêter à lui ſeul. Son ouvrage eſt effectivement ancien à notre égard, puiſque Hériger vivait ſur la fin du dixieme ſiecle, & nous lui devons en conſéquence de l'attention, du reſpect, de la foi ſur les faits dont il eſt contemporain; mais il n'eſt que moderne & très-récent par rapport à l'objet dont il s'agit, puiſqu'il n'a écrit que neuf cents ans après l'époque où l'on ſuppoſe que les choſes ſont arrivées. D'ailleurs un fait ancien n'eſt ni plus certain, ni même plus vraiſemblable pour ſe trouver dans un grand nombre d'auteurs modernes; & quand même tous les écrivains du moyen âge s'accorderaient à rapporter de la même façon les faits miraculeux de S. Materne, cette opinion n'en ſerait ni plus vraie, ni plus probable. L'un dit qu'un tel fait peut être vrai, l'autre l'avance comme probable, & le troiſieme l'aſſure comme certain. La vraie piété nous fait aimer la vérité, & elle nous fait arrêter à ce que Dieu veut que nous ſachions.

(*t*) Preuves juſtificatives, *num. 1.*

(*u*) *Petri Cluniacenſis Epiſtolarum lib. I, epiſt. 2 contrà Petrobuſianos.*

(*x*) *Godefridi Viterbienſis Chronicon, part. 14 in Piſtorii Scriptoribus rerum germanicarum, tom. 2, pag. 343.*

(*y*) *Otto Friſingenſis in Chronico, lib. 3, cap. 15 apud Urſtiſium Scriptoribus rerum germanicarum, pag. 62* Othon de Friſingue, ſelon Muratori, était un écrivain éclairé & un hiſtorien judicieux pour ſon tems; auſſi a-t-il été plus circonſpect, en racontant l'hiſtoire de Materne. Il ne l'aſſure pas comme vraie, mais il la rapporte comme ſur un ouï-dire, & ſe ſert toujours de ces mots, *ut fertur, ut dicitur.*

(*z*) *Chronicon Novientenſe*, Preuves juſtificatives.

(*a*) *Alberti Stadenſis Chronicon, apud Schilter inter Scriptores rerum germanicarum, pag. 156.*

(*b*) *Ægidius aureæ vallis, apud Chapeauville.*

(*c*) *Alberici Chronicon, apud Voſſium inter Scriptores latinos, lib. 2, cap. 46, pag. 381.*

(*d*) *Jacobi Kœnigshovii Chronicon manuſcriptum, fol. 210, & à Schiltero editum, cap. 5, §. 15, pag. 269.*

Les Peres Bollandus (*e*), La Guille (*f*) & Bertholet (*g*) prétendent encore appuyer la miſſion de S. Materne & ſa réſurrection par un ancien écrivain nommé Goldſcher religieux de S. Mathias de Trèves, qu'ils diſent avoir écrit au moins au commencement du dixieme ſiecle, & qu'ils font auteur des geſtes des Archevêques de Trèves. Quand même ce Goldſcher aurait vécu au dixieme ſiecle, on n'en pourrait rien inſérer, étant du même tems que Hériger. Mais il eſt certain que Goldſcher ne vécut qu'au douzieme ſiecle, puiſque, ſelon le P. Oudin (*h*), il n'a fait que continuer vers l'an 1130 l'hiſtoire des Archevèques de Trèves, compoſée d'abord par Eberharde, puis par Thierri, tous deux religieux de l'Abbaye de S. Mathias : & quels que ſoient les auteurs de ces geſtes, ils ſont regardés comme fabuleux & incertains par les plus habiles critiques (*i*). Les défenſeurs de Goldſcher voudraient encore donner plus de poids aux geſtes qu'ils lui attribuent, parceque l'auteur déclare dans ſon épilogue que, dans ce qu'il raconte des premiers Évêques de Trèves, il ne s'eſt pas ſeulement fié au rapport de pluſieurs perſonnes, dont la foi ne pouvait lui être ſuſpecte, mais qu'il a recueilli les faits qu'il raconte de divers manuſcrits très-anciens qui avaient échappé à l'incendie & au ſaccagement de la ville de Trèves. Cet épilogue, quand même il ſerait autentique, ne prouverait pas beaucoup; puiſqu'il parait que l'auteur de ces geſtes ne parle pas de la ruine de Trèves qui arriva, ſelon Brower, (*l*) en 451, mais de celle de 882, dont parle Reginon dans ſa Chronique (*m*). D'ailleurs la différence du ſtile de l'épilogue & du corps de l'ouvrage peut faire ſoupçonner qu'il y a été ajouté dans la ſuite ; le Pere Bollandus lui-même avoue que cet épilogue ne ſe trouvait pas dans pluſieurs anciens manuſcrits (*n*).

Comment démêler ici le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, le réel d'avec le ſuppoſé ? Dans l'examen de l'hiſtoire de S. Materne, je vois deux excès à éviter, l'un de crédulité, l'autre de critique, dans leſquels ſont tombés la plupart de ceux qui ont diſcuté la matiere. Les uns trop confians, & vivant dans un ſiecle & un pays où la critique n'avait fait que d'éclore, n'oſent rien approfondir, & croient pieuſement

---

(*e*) *In actis Sanctorum, tomo 2 Januarii ad diem 29 hujus menſis, pag. 918 in vitâ S. Valerii Epiſcopi.*

(*f*) Hiſtoire d'Alſace, tom. 1, édition in-8. liv. 4, pag. 222.

(*g*) Hiſtoire du Duché de Luxembourg, tom. 1, pag. 113 & 305.

(*h*) *Oudinus, in Commentario de Scriptoribus eccleſ. tomo 2, pag. 1135.*

(*i*) *Sirmondus, tomo 4 operum, pag. 501 in epiſtolâ ad Alexandrum Wilthemium. Acherius, tom. 2 Spicilegii, pag. 208. Martennius, tom. 4 Anecdot. pag. 143 &c.*

(*l*) *In annalibus Trevirenſibus ad annum 451, num. 48.*

(*m*) *Chronicon Reginonis ad an. 882.*

(*n*) Voyez preuves juſtificatives, *num. 1.*

tout ce qui leur paraît ancien; faibles & ſcrupuleux, reſpectant juſqu'à l'ombre de la religion, ils croient ébranler le ſolide en attaquant le frivole, & craignent toujours de ne pas croire aſſez. Des perſonnes de ce caractere, tels que l'ont été la plupart des Écrivains du 16[e] & 17[e] ſiecles, ajouteront ſûrement foi à tout ce que les auteurs du moyen âge ont rapporté de la miſſion & de la réſurrection de S. Materne (*o*). D'autres ont donné dans l'extrémité oppoſée; ils ont outré la critique juſqu'à ne rien laiſſer de certain dans l'hiſtoire de S. Materne, en faiſant un problême de l'exiſtence & de l'Apoſtolat de ce Saint. Il faut donc prendre un juſte milieu qui ne ſe reſſente ni de la crédulité des uns, ni du pyrrhoniſme des autres, & ſe placer, pour ainſi dire, dans le point de vue, dont parle le célebre poëte Milton, qui dit de l'enfer, qu'il n'y a de clarté, qu'autant qu'il en faut pour appercevoir les ténebres.

Si l'on dépouille donc l'hiſtoire de S. Materne des circonſtances incertaines, que l'amour du merveilleux & le mauvais gout des ſiecles y ont pu ajouter; ſi l'on en ſépare tout ce que l'ignorance & la ſuperſtition y ont mêlé, il en réſultera 1°. que les Saints Euchaire, Valere & Materne, & ſurtout ce dernier, ſont véritablement les premiers Apôtres de l'Alſace; c'eſt un fait qu'on ne peut pas révoquer en doute. Toute la tradition du pays, tous ſes Hiſtoriens, tous ſes monumens, les anciens martyrologes, le concours des égliſes de Trèves, de Cologne, de Liege & de Strasbourg dépoſent en faveur de cette vérité, que S. Materne avec ſes deux compagnons a été l'un des premiers prédicateurs de l'Alſace.

2°. On ne doit pas non plus faire difficulté de reconnaître que S. Materne fut envoyé en Alſace par le Saint-ſiege, pour y prêcher l'Évangile, puiſque la tradition conſtante du pays, & les Hiſtoriens de S. Materne rapportent de lui qu'il eſt venu de Rome, & fut envoyé par S. Pierre, c'eſt-à-dire, par un des ſucceſſeurs de ce S. Apôtre (*p*). Le Pape Innocent premier dans ſa Décrétale de 416 à Décence (*q*), avance comme

---

(*o*) Du nombre de ces premiers, qui admettent indifféremment tout ce qu'on rapporte de S. Materne, ſont les anciens bréviaires de Strasbourg, les auteurs d'une Chronique manuſcrite de l'année 1520, qui ſe trouve dans les Archives de la Collégiale de S. Pierre-le-vieux, ſous le titre de *Chronica geſta SS. Eucharii, Valerii & Materni Trevirenſium Epiſcoporum, nec non Patronorum noſtrorum &c.* & le manuſcrit de Gebwiller ſur la maiſon d'Habsbourg, cap. 22, &c. &c.

Entre les livres imprimés, on peut compter Wimphelingue *in catal. Epiſc. Argent, pag.* 3 *&* 4. Guilliman *de Epiſcopis Argent. pag.* 41 *&* 59. Hertzog *in Edelſaſſ. Chron. lib.* 13, *cap.* 17, *pag.* 16. Bucher *in diſſert. hiſt. de primis Tungrorum Epiſcopis, pag.* 8 *&* 16, *& in Belgio romano, lib.* 5, *cap.* 1, *pag.* 152. Surius, *in vitis SS. tom.* 1, *pag.* 735, *& tom.* 3, *pag.* 275. Irenicus *in exageſi Germaniæ, lib.* 12, *pag.* 404. Zeiler *in topographiâ Alſatiæ, pag.* 14. Coccius *in panegyrico ad Leopoldum Auſtriacum lib.* 3, *cap.* 2, *pag.* 150, *&c. &c. &c.*

(*p*) S. Boniface envoyé en Allemagne au huitieme ſiecle par le Pape Grégoire II. eſt nommé l'envoyé de S. Pierre, *miſſus ſancti Petri*, dans une lettre de Charles Martel, & dans le chapitre 2 du livre 5 des Capitulaires.

(*q*) *Innocentii primi Papæ epiſt. I. ad Decentium Epiſcopum Eugubinum* [illegible] 1078. » *Manifeſtum eſt* in tom. 2, pag. 1245, & in noviſſimâ Patris Manſi an. 1759, tom. 3 [illegible]

une chose certaine que personne n'a établi des églises dans les Gaules, non-plus que dans l'Espagne & dans l'Afrique, sinon ceux que S. Pierre & ses successeurs ont ordonnés Évêques : de là il n'est pas étonnant, que le martyrologe Romain suppose, que S. Materne ait été disciple de S. Pierre. S. Pierre, pour me servir de l'expression de S. Chrysologue, vivant & présidant toujours dans son siege, doit être regardé comme inspirant ses successeurs ; ce qui fait que dans l'antiquité l'on donne souvent la qualité de disciples de S. Pierre aux premiers Évêques des villes jusqu'au commencement du quatrieme siecle, sur-tout dans les Gaules & les Germanies.

3°. Il n'y a nul inconvénient à dire que la mission de S. Materne & de ses deux compagnons dans les Gaules, faite par le saint Siege, arriva sur la fin du troisieme siecle. Sous la protection de l'Empereur Constance Chlore qui regnait alors dans les Gaules, & qui favorisait singulierement les Chrétiens, on prêcha l'Évangile avec liberté, & la religion ne pouvait manquer d'y fructifier. En plaçant à ce tems l'époque de la mission de l'Apôtre de l'Alsace, il est facile de l'accorder avec celle de l'établissement de l'Évêché de Strasbourg, qu'on fixe au quatrieme siecle. Il faut donc rejetter le Materne fabuleux du premier siecle, & admettre le Materne que les actes des Conciles montrent avoir été Évêque de Cologne au commencement du quatrieme.

4°. Ainsi rien ne nous empêche de reconnaître pour le premier Apôtre de l'Alsace (& tout nous porte à le croire) le Materne Évêque de Cologne, qui fut commis par l'Empereur Constantin, avec Retice Évêque d'Autun & Marin Évêque d'Arles pour juger conjointement avec le Pape Milchiade, la cause des Donatistes. Materne se rendit à Rome, & y assista en 313 au Concile des dix-neuf Évêques, où Cécilien fut absous & Donat condamné ; sentence confirmée par un autre Concile tenu en 314 à Arles, où se trouva aussi Materne (*r*). Mais pour accorder les tems & les sieges, on peut dire que S. Materne fut d'abord élu Évêque de Trèves, vers le commencement du quatrieme siecle, après la mort d'Euchaire & de Valere ; qu'il se démit ensuite de cet Évêché vers 311 entre les mains de S. Agrice qui assista avec lui en 314 au Concile d'Arles, & qu'il alla fonder les deux églises de Cologne & de Tongres, qui eurent après lui chacune leur Évêque, Euphratas à Cologne, Servais à Tongres. Aussi l'église de Cologne, dans ses anciens dyptiques & catalogues, ne reconnait pour son premier Évêque d'autre S. Materne, que celui qui a vécu au quatrieme siecle. Envain alléguerait-on le catalogue des Évêques de Trèves rapporté

» omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, insulasque interjacentes, nullum instituisse eccles[illegible] [illegible]os venerabilis Apostolus Petrus aut ejus successores constituerint Sacerdotes ».

(*r*) [illegible] justificatives, [illegible] 3 & 4.

par l'auteur des gestes de cette église, qui, pour remplir la lacune du 1[er] au 4[e] siecle, place vingt-trois Évêques entre S. Materne & S. Agrice. on sait quel fond il y a à faire sur cet Écrivain : un ancien catalogue des Évêques de Trèves, qui se trouve dans l'Abbaye de Prum (*s*), aussi-bien qu'un autre rapporté dans l'histoire diplomatique de Trèves donnée au jour en 1750 par Jean de Hontheim (*t*) ne mettent point d'Évêques intermédiaires entre S. Materne successeur d'Euchaire & de Valere, & entre S. Agrice qui vivait ainsi que Materne au quatrieme siecle.

5°. Pendant l'intervalle que ses deux collégues gouvernaient l'église de Trèves, S. Materne prêcha l'Évangile en Alsace & dans les pays voisins; & si l'on ne peut assurer qu'il fonda l'Évêché de Strasbourg, & plaça S. Amand sur le siege de cette ville, du moins peut-on croire que l'époque de l'établissement n'est pas de beaucoup postérieure à sa mission. Il est encore assez vraisemblable que, dans ces tems de paix & de calme, & sur-tout sous l'empire du grand Constantin, S. Materne abattit en Alsace plusieurs temples des payens, qu'il y détruisit l'idolatrie, & que l'endroit nommé Ell ou *Elegia* fut un des premiers où S. Materne commença à prêcher l'Évangile. Quoique les anciens Celtes n'eussent érigé ni statues, ni temples à leurs Dieux, ils ne tarderent pas, sous la domination des Romains, à se conformer au culte de leurs nouveaux maîtres; ainsi rien n'empêche de croire que, sur la fin du troisieme siecle, Materne détruisit en Alsace des temples consacrés à Mercure, dans les endroits nommés *Helvetus* & *Novientum*, qui existaient sûrement en ce tems-là. *Helvetus* éprouva au cinquieme siecle, sous les irruptions des Barbares, des malheurs communs à tous les lieux qui étaient sur les bords du haut Rhin: & s'il n'est aujourd'hui qu'un petit village nommé Ell à trois lieues de Selestadt & à un quart de lieue de Benfelden (*u*), comprenant à peine 16 familles, il n'est pas moins vrai qu'*Helvetus* était déjà connu du tems des Celtes & des Romains. Son nom même est Celte (*x*); l'Itinéraire d'Antonin fait trois fois mention de l'endroit *Helvetus* (*y*); Ptolomée le nomme *Helkebus* (*z*), & la Carte Théodosienne l'appelle *Helellus* (*a*).

(*s*) *In libro aureo manuscripto Monasterii Prumiensis, fol.* 108.

(*t*) *In MS. San-Gisleneinsi apud Joannem Nicolaum de Hontheim, in dissertatione de ærâ fundatæ ecclesiæ Trevirensis præfixâ historiæ diplomaticæ Trevirensi*, §. 5.

(*u*) Voyez Schœpflin, *Alsatiæ illustratæ tom. 1, pag.* 204.

(*x*) Schœpflin, *Als. illust. tom.* 1, *pag.* 54.

(*y*) L'Itinéraire d'Antonin, pour ce qui concerne la partie d'Alsace, se trouve dans Schœpflin *tom.* 1 *Als. illust.* pag. 616, qui l'a tiré de quatre anciens manuscrits qui se trouvent à Paris dans la bibliothéque du Roi, dont l'un du neuvieme, deux du dixieme & un de l'onzieme siecles.

(*z*) *Ptolomæus, Geographiæ lib.* 2, *cap.* 9 *apud Bouquet, inter Scriptores rerum gall. tom.* 1, *pag.* 78.

(*a*) La Carte Théodosienne représentant l'Alsace se trouve dans Schœpflin, *Als. illust.* tom, 1, pag. 149.

On découvrit à Ell plusieurs anciens monumens du paganisme, & plusieurs marques de son antiquité. Beatus Rhenanus écrit (*b*) que de son tems, c'est-à-dire, au commencement du seizieme siecle, on voyait à Ell un grand nombre de figures de Mercure, de Diane & d'autres Dieux, d'anciennes médailles & d'anciens vases qui servaient aux Romains. M. Schœpflin (*c*) confirme le rapport de Rhenanus, & parle d'une statue de Pallas qu'il y a trouvée : il ajoute que la plupart des pierres, où étaient sculptées ces figures de Dieux & Déesses, ont été employées aux fortifications de Benfelden par les Suédois qui en 1632 s'étaient rendus maîtres de cette derniere ville. Les figures, qu'épargna la fureur du soldat, se trouvaient encore au mur de la sacristie de l'église des Récollets d'Ell, avant qu'on la démolit en 1775; & on y découvrit plusieurs anciennes médailles lors de la démolition. Pour ce qui regarde *Novientum* (endroit occupé aujourd'hui par l'Abbaye d'Ebersmünster) on trouve qu'il était célebre du tems des Triboques anciens habitans d'Alsace, qui y bâtirent un fameux temple consacré à leur Dieu Mercure ou Teutates, dont l'auteur de la Chronique d'Ebersmünster (*d*) attribue la fondation à Jules-César; & quoiqu'avant le septieme siecle l'on ne trouve rien qui fasse mention de l'endroit *Novientum*, on ne doit pas être moins porté à croire qu'il existait dès les premiers tems, vu la tradition & le nom qui autorisent l'Historien d'Alsace (*e*) à le croire Celte. Hertzog (*f*) & Mabillon (*g*) rapportent, qu'on voyait autrefois dans l'église de l'Abbaye d'Ebersmünster, une statue de Diane qui y resta jusqu'en 1525, qu'elle fut brûlée dans le tems de la guerre des paysans, auxquels l'église servait alors de cuisine (*h*).

6°. L'on ne peut douter aussi que Mercure, connu chez les Celtes sous le nom de Teutates (*i*), & chez les Germains sous celui de

(*b*) *Rerum germanicarum lib. 3, pag. 309.*

(*c*) *Alsat. illustr. tomo 1, pag. 205 & 475.*

(*d*) *Chronicon Novietense*, Preuves justificatives.

(*e*) *Alsatiæ illustratæ, tom. 1, pag. 58.*

(*f*) *Edelsassische Chronick, lib. 3, cap. 7, pag. 16.*

(*g*) *In itinere germanico, pag. 98.*

(*h*) A la place de cette statue on mit depuis une croix avec cette inscription :

» *Sum locus, quem priscæ Novientum nomine gentes*
» *Dixerunt, delubrumque fuit, quo thura Dianæ*
» *Sacrabant, nomen Christoque dicando traduxit*
» *Atticho, tristis at omine apri nunc mansio dicor:*
» *Qui posuit lacero donaria plurima templo.*
» *Indigno sed id fato gens rustica nuper*
» *Vastavit, furiis quandò ferebatur iniquis,*
» *Hosque loco & sanis sacrum vocat altior ignis.* »

(*i*) Teutates ou Theutates signifie en Celtique (& signifie encore en basse Bretagne où l'on croit que s'est conservée la langue Celtique) Pere du peuple; *Theut* peuple & *Tat* pere; d'où vient le mot *Tata* dont se servent les enfans.

Wodan (*l*) n'ait été autrefois un des principaux Dieux adorés dans l'Alsace. » C'est de tous les Dieux, dit César (*m*), celui pour lequel les Gau» lois ont le plus de vénération ; ils le regardent comme l'inventeur des » arts, le protecteur des voyageurs & le patron des marchands. » C'était à lui que les Germains & les Celtes sacrifiaient des victimes humaines (*n*). Le grand nombre de monumens de Mercure répandus dans l'Alsace fait assez voir, combien son culte y était commun. Les montagnes des Vôges en étaient toutes remplies ; les statues qu'on trouva de ce Dieu à Sultzbach, à Reichshofen & au mont Donon (*o*) nous font assez connaître quelle était autrefois la vénération des peuples de cette province pour cette divinité. Des autels consacrés à Mercure, qu'on voyait à S. Remi, à Wasenburg, à Dabo, à Rhein-& Elsas-Zabern [Saverne], & à Weschem (*p*) & plusieurs inscriptions à l'honneur de ce Dieu en font d'autres preuves, & paraissent confirmer la tradition qui rapporte que S. Materne détruisit des temples consacrés à Mercure, dans les endroits de *Novientum* & de *Helvetus*.

7°. Les églises bâties par Materne en l'honneur de S. Pierre n'ont rien que de très-probable, si l'on suppose que ce Saint soit venu dans l'Alsace à la fin du troisieme siecle, ou au commencement du quatrieme. Mais dans la supposition qu'il y soit arrivé au milieu du premier siecle, la chose souffrira de très-grandes difficultés ; car outre les raisons qui prouvent que la Religion chrétienne n'a été introduite parfaitement dans les Gaules qu'assez tard, les Chrétiens ne commencerent à avoir des temples que vers l'an 244 (*q*). La Religion chrétienne n'était point alors la religion de l'Empire. Est-il donc croyable qu'au premier siecle on bâtit publiquement des églises dans une ville comme Strasbourg, qui était alors la capitule de la premiere Germanie (*r*), la résidence d'un Comte chargé de conserver & protéger la religion de l'État ; dans une ville sur-tout devenue par son importance l'entrepôt & l'arsenal de l'Empire (*s*)? Est-il vraisemblable qu'on y professât publiquement la religion de Jésus-Christ ; que S. Materne y consacra des temples à S. Pierre encore vivant? Cela

(*l*) De là vient que les Flamands donnent encore au mercredi, jour consacré à Mercure, le nom de *Woensdag*, & les Anglais celui de *Wednesday*.

(*m*) *De bello gallico*, *lib. 6*, *cap. 17*.

(*n*) *Tacitus de moribus Germanorum*, *cap. 9. Lucanus in Pharsalide lib. I. versu 444*, *& Lactantius divin. instit. lib. I. cap. 21.*

(*o*) Schœpflin *Alsat. illust. tom. 1*, *pag. 447*, *449 & 451* ; & Oberlin, *in Museo Schœpflini*, *tom. 1*, *pag. 13 & 14*.

(*p*) Schœpflin *Alsat. illust. tom. 1*, *paginis 436*, *445*, *458*, *459 & 460* ; & Oberlin, *in Museo Schœpflini*, *tom. 1*, *pag. 8*.

(*q*) Tillemont, histoire ecclésiastique, tom. 4, pag. 330.

(*r*) Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1*, *pag. 215*.

(*s*) Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1*, *pag. 214*.

ne paraîtra certainement guères possible à ceux qui ont tant soit peu examiné l'histoire des premiers siecles.

8°. Je ne trouve aucune difficulté de dire, que S. Materne, après avoir prêché l'Évangile en Alsace, soit passé de là dans d'autres provinces pour y répandre l'Évangile; qu'il ait établi les églises de Tongres & de Cologne, & qu'il ait été le troisieme Évêque de Trèves: car dans les quatre premiers siecles du Christianisme, il n'était pas extraordinaire de voir un même Évêque fonder plusieurs églises, parcourir diverses provinces, & passer successivement d'une ville à une autre pour y prêcher l'Évangile, & pour y instruire les fideles. C'est ainsi que les Apôtres en usaient, aussi-bien que leurs disciples. Rien ne nous empêche donc de croire que S. Materne ait prêché à Strasbourg, à Tongres, à Trèves, à Cologne, & qu'il soit le premier Apôtre de ces églises.

9°. Que S. Materne soit mort le 14 septembre, c'est ce qui est sûr: les anciens martyrologes en font foi. L'année de sa mort est incertaine, mais il faut la placer avant l'année 347, auquel tems Euphratas Évêque de Cologne assista au Concile de Sardique, & même avant l'année 336, où ce même Euphratas soutint l'Arianisme en présence de S. Athanase qui pour lors avait été relégué à Trèves; ce saint Évêque d'Alexandrie ayant été exilé dans les Gaules en 335 jusqu'en 337 (*t*): mais que S. Materne ait été ou Lombard d'origine, ou parent de Jésus-Christ, ou le fils de la veuve de Naïm; qu'il ait été envoyé directement & immédiatement dans les Gaules par S. Pierre; qu'il ait dédié en Alsace des églises à cet Apôtre encore vivant; qu'il ait été ressuscité quarante jours après sa mort; qu'il ait fait ce grand nombre de miracles indignes de Dieu & de la Religion; qu'il ait vécu un siecle & demi; enfin que pour la troisieme fois il soit encore revenu sur terre du tems de Charlemagne, sous lequel il vécut encore pendant neuf ans (*u*), c'est ce qu'on ne peut pas croire sans pécher contre le bon sens, & sans manquer au respect qui est dû aux bonnes & veritables traditions.

Si Materne fut l'Apôtre de l'Alsace, il ne fut pas le premier Évêque de Strasbourg. La tradition & tous les Historiens accordent cet honneur à S. Amand: mais en le reconnaissant pour le premier Évêque, ils ne sont pas d'accord sur le tems auquel il occupa le siege de cette ville. Les uns le placent au quatrieme siecle, les autres au septieme. L'histoire nous a laissé de nouvelles obscurités sur ce point, que nous tâcherons d'éclaircir & de développer dans la Dissertation troisieme.

(*t*) Tillemont, mémoires sur l'histoire Ecclef. tome 8, page 284 *note 36.*

(*u*) Pieces justificatives *num. 2.*



DISSERTATION TROISIEME

Sur l'exiſtence de S. Amand premier Évêque de Strasbourg au quatrieme ſiecle,

Et ſur l'authenticité du Synode de Cologne tenu en 346.

» *Res memoranda novis annalibus, atque recenti*
» *Hiſtoriâ* . . . . JUVENAL.

On ne peut diſconvenir, que la critique ne ſoit d'un grand uſage dans les Sciences, & ſur-tout dans celle des faits & de l'hiſtoire. C'eſt un flambeau, qui porte la lumiere juſqu'aux endroits les plus obſcurs de l'antiquité. Elle prévient l'erreur, la ſuperſtition, le fanatiſme, effets honteux d'une admiration précipitée. Mais la critique doit être judicieuſe, pour ſaiſir le point précis dans les faits qu'elle diſcute; impartiale, pour démêler le vrai parmi tant de faits contradictoires qui s'offrent à ſes traits; attentive, pour découvrir tous les moyens d'attaque & de défenſe, & par ce moyen ſe mettre en état de décider la queſtion avec le plus d'équité qu'il eſt poſſible. Sans ces qualités on peut dire que le flambeau de la critique ſe change en un feu follet, qui ne ſert qu'à égarer : elle dégénere alors en pure chicane & en fauſſes ſubtilités.

Qu'il y eût au quatrieme ſiecle un Évêque de Strasbourg, qui portait le nom d'Amand, nous en avons la preuve dans les actes du Synode de Cologne, qui ſe tint au même ſiecle contre Euphratas Évêque de cette ville. Il ne s'agit donc que de prouver l'authenticité de ces actes contre quelques critiques, qui nient des faits connus, & rejettent des hiſtoires reçues par la ſeule raiſon qu'ils ne peuvent les accorder avec d'autres d'une égale autorité. Tâchons de les défendre, ces actes, par les mêmes armes, avec leſquelles on attaque & on prétend renverſer le fondement ſur lequel eſt établie l'autorité du Synode de Cologne, c'eſt-à-dire, par les mêmes regles de critique, qu'on employe pour détruire l'exiſtence de ce Synode. En l'anéantiſſant, on fait diſparaître avec lui tous les Évêques des Gaules qui y ont aſſiſté, & par conſéquent S. Amand, qui étant une fois rejetté au ſeptieme ſiecle, nous enleverait une longue ſuite d'Évêques de Strasbourg, parceque ne trouvant plus de place dans l'intervalle, qui l'aurait ou précédé ou ſuivi, ils rentreraient dans le néant.

Il nous sera permis de revendiquer pour notre patrie un Prélat du quatrieme siecle, & de rapprocher ainsi l'origine de l'Évêché de Strasbourg d'un tems moins reculé de celui de Jésus-Christ & de ses disciples, en nous appuyant sur l'autorité d'actes que nous prouverons authentiques, & desquels dépend en partie l'existence de S. Amand premier Évêque de Strasbourg.

Le Synode national de Cologne composé de quatorze Évêques & des députés de dix autres absens, se tint le quatrieme des Ides de mai après le consulat d'Amantius & d'Albinus, c'est-à-dire, le 12 de mai de l'année 346. Nous en donnerons l'histoire dans le corps de l'ouvrage en parlant de S. Amand. Les actes de ce Concile considérés en eux-mêmes n'ont rien qui puisse les faire regarder comme une piece supposée, ayant tous les caracteres de vérité qu'on y peut désirer. La date y est marquée, le jour, le mois, l'année qui répond aux fastes consulaires des Romains; rien n'y est oublié, & tout paraît avoir été fait dans la forme que les anciens Canons prescrivent pour la célébration des Conciles. Le 12 de mai, selon les tables paschales, tombait en cette année 346 un Dimanche qui était autrefois le jour ordinaire où on les assemblait. Ce Synode est d'ailleurs cité par des Auteurs très-anciens : Loup de Ferrieres homme habile & solide, qui écrivait vers 836 (*a*), en connaissait les actes, & il en fait mention dans la vie qu'il écrivit de S. Maximin (*b*). L'Auteur de la plus ancienne vie de S. Severin Évêque de Cologne, écrite avant la fin du huitieme siecle, parle de même du Concile de cette ville & de la condamnation d'Euphratas. L'histoire & les noms des Évêques qui y assisterent sont rapportés dans la vie de S. Servais Évêque de Tongres (*c*), qui est pareillement d'une très-ancienne date.

Enfin, ceux qui ont recueilli avec beaucoup de soin les actes des Conciles, comme Jacques Sirmond, Philippe Labbel, Dominique Mansi &c. n'ont pas oublié dans leurs collections celui de Cologne, & ils en regardent les actes comme sinceres & authentiques. La plupart des auteurs modernes reconnaissent la vérité du Synode de Cologne, & se sont même appliqués à en prouver l'existence. Tels sont Pierre de Marca (*d*), Denis Pétau (*e*), Jean de Launoy (*f*), Pierre Pithou (*g*), Godefroi Hensche-

---

(*a*) *Ceillier, histoire des Auteurs sacrés & eccl. tom. 19, pag. 39.*

(*b*) *In actis Sanctorum Bollandianis, tomo 6 Maji, ad diem 29 hujus mensis, pag. 833.*

(*c*) *In variis Conciliorum collectionibus.*

(*d*) *De concordiâ Sacerdotii & Imperii, lib. 6, cap. 17, num. 2, pag. 131, & lib. 7, cap. 2, num. 13, pag. 216.*

(*e*) *Dogm. Theolog. tom. 4, lib. I. cap. 3, num. 13, pag. 14.*

(*f*) *Parte I. cap. 10, pag. 32.*

(*g*) *In Annalibus & Scriptoribus historiæ Francorum.*

nius (*h*), Gilles Bucher (*i*), Balthaſar Bebelius (*l*), Chriſtophe Brower (*m*), Herman Conringius (*n*), David Blondel (*o*), Antoine Pagi (*p*), René-François Sluſe (*q*), Charles Le Cointe (*r*), Ulrich Obrecht (*s*), Louis La Guille (*t*), Jacques Longueval (*u*), Auguſtin Calmet (*x*), Dominique Manſi (*y*) & un grand nombre d'autres, dont la liſte ſerait trop longue, & qui tous enſemble forment une eſpece de tribunal qu'on ne peut pas ſoupçonner d'aveugle crédulité, ou de baſſe partialité.

Un point cependant embarraſſe d'habiles gens, & fait ſoupçonner à quelques-uns que les actes du Concile de Cologne ont été ſuppoſés, auſſi-bien que l'hiſtoire qu'on en rapporte. C'eſt apparemment la raiſon pourquoi M. Fleury n'en a pas fait mention dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique. Pluſieurs fameux Écrivains, comme Céſar Baronius (*z*), Louis Ellies Dupin (*a*), Guillaume Cave (*b*), Louis Tillemont (*c*), Adrien Baillet (*d*), Noël Alexandre (*e*), Remi Ceillier (*f*), les Éditeurs de la Gaule Chrétienne (*g*), Dom Rivet (*h*), Jean-Jacques Hottinger (*i*), Jean-Daniel Schœpflin (*l*) révoquent en doute, & regardent comme ſuſpects les actes du Concile de Cologne : pluſieurs même d'entr'eux les rejettent comme

---

(*h*) *In Actis Sanctorum Bollandianis, tom. 1. Februarii, pag. 765 & 815, & tom. 3 maii in vitâ S. Servatii, pag. 210.*

(*i*) *In Belgio Romano, lib. 9, cap. 6.*

(*l*) *In Antiquitatibus Germaniæ primæ, pag. 78.*

(*m*) *In Antiquitatibus & Annalibus Trevirorum, tom. 1, lib. 4, pag. 233.*

(*n*) *De conſtitutionibus Epiſcoporum Germaniæ, §. 4.*

(*o*) *De la primauté de l'Égliſe, pag. 82.*

(*p*) *In Criticâ Annalium Baronii, tom. 1, pag. 465.*

(*q*) *Diſſertatio de S. Servatio Epiſcopo Tungrenſi, pag. 28.*

(*r*) *Annalium eccleſiaſticorum Francorum, tom. 1. ad annum 355, num. 13.*

(*s*) *In Prodromo rerum Alſaticarum, pag. 175.*

(*t*) *Hiſtoire de la province d'Alſace, tom. 1, edit. in-8°, lib. 5, pag. 233.*

(*u*) *Hiſtoire de l'Égliſe Gallicane, tom. 1, lib. 2, pag. 193.*

(*x*) *Hiſtoire de Lorraine, tom. 1 dans la Diſſertation des Évêques de Metz & de Verdun, pag. 18 & 42, & dans le corps de l'ouvrage, livre 4, pag. 174.*

(*y*) *In Sacrorum Concil. novâ collectione, tom. 3, pag. 87 & ſeq.*

(*z*) *Annalium eccleſiaſticorum, tom. 3, §. 7, ad annum 346, pag. 722.*

(*a*) *Bibliothéque des Auteurs eccléſiaſtiques, ſiecle quatrieme, tom. 2, partie 2, pag. 326.*

(*b*) *In hiſtoriâ litterariâ Scriptorum eccleſiaſticorum, editionis Genevenſis, an. 1720, pag. 226.*

(*c*) *Mémoires ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, tom. 6, pages 761-764.*

(*d*) *Vie des Saints, tom. 5, dans la vie de S. Maximin.*

(*e*) *Hiſtor. eccl. tom. 7, pag. 289.*

(*f*) *Hiſtoire des Auteurs eccléſiaſtiques, tom. 4, pag. 663.*

(*g*) *Galliæ Chriſtianæ tom. 3, pag. 622.*

(*h*) *Hiſtoire littéraire de France, tom. 1, part. 2, pages 108-110.*

(*i*) *Helvetiſche Kirchengeſchichte, tom. 1, pag. 167.*

(*l*) *Alſatiæ illuſtratæ tom. 1, lib. 2, de periodo Romanâ, pag. 334 & ſeq.*

faux & supposés. Euphratas, disent-ils, qui venait d'être flétri & déposé dans le Synode de Cologne de 346, comme blasphémateur & niant la divinité de Jésus-Christ, se trouva cependant l'année suivante 347 au Concile de Sardique, où non-seulement il fut admis au rang des Evêques Orthodoxes, qui assemblés dans cette ville d'Illyrie défendirent avec zele la consubstantialité du Verbe; mais où on lui confia même les affaires les plus importantes pour le soutien de la foi & de l'Église. Les Peres du Concile le députerent en Orient avec Vincent Évêque de Capoue pour aller à Antioche solliciter auprès de l'Empereur Constance le rétablissement de S. Athanase & des autres Évêques catholiques qui avaient été chassés par les artifices des Ariens, & que le Concile avait rétablis sur leurs sieges. On ne peut douter que les Peres de Sardique n'aient donné à Euphratas Évêque de Cologne cette commission. S. Athanase nous l'apprend lui-même dans sa lettre aux Solitaires (*m*). De là les adversaires du Synode de Cologne concluent qu'il n'est guere croyable, que dans moins d'une année un Évêque, qui venait d'être déposé de son siege dans un Concile de vingt-quatre Évêques, pour avoir soutenu la doctrine d'Arius, que ce même Évêque, dis-je, ait été chargé de la cause de l'Église & des intérêts des Évêques catholiques auprès de l'Empereur Constance, & que cette commission lui ait été donnée par un Concile où se trouvaient les mêmes Évêques qui l'avaient condamné l'année précédente à Cologne.

Cette objection paraît spécieuse & avoir tout l'air de la solidité; mais supposé qu'on ne pût pas y répondre, elle n'anéantirait pas cependant les actes du Synode de Cologne, qui, comme nous l'avons remarqué, ne portent en eux-mêmes aucune marque de fausseté. Au reste, il n'est pas impossible de la réfuter d'une maniere satisfaisante. Les Savans ont pris différens partis pour répondre à une difficulté qu'ils croyaient ne pas devoir laisser sans replique.

Les uns (*n*) prétendent que l'Évêque condamné au Concile de Cologne était différent de celui de Sardique, & qu'il y a eu deux Évêques de Cologne du nom d'Euphratas, qui se sont immédiatement succédé. Henschenius dit que le premier s'appellait *Ephriatas* ou *Euphraxe*, ou *Euphrase*, & l'autre *Euphratas*; la ressemblance des deux noms aura donné occasion à un copiste de confondre le premier avec Euphratas qui fut nommé son successeur. Le P. Pagi ajoute que, quand même l'un & l'autre auraient porté le nom d'Euphratas, on n'en pourrait pas inférer que ce fût la même personne, puisqu'il n'est pas rare de trouver dans les catalogues deux Evêques de même nom qui aient succédé l'un à l'autre. Baillet, quoiqu'il révoque en doute les actes du

(*m*) *Tom. 1 Opusculorum, pag. 822.*

(*n*) Henschenius, Pagi, Calmet & Longueval.

Concile de Cologne, paraît tout de ſuite changer de ſentiment, lorſqu'il dit que dans ce Synode on condamna & dépoſa un certain Évêque de Cologne, dont le nom ne ſe trouvant pas dans les actes, un copiſte ignorant & téméraire crut y ſuppléer, en mettant indiſcrétement le nom d'Euphratas, qui avait été élu Evêque à la place du dépoſé.

D'autres ont recours à d'autres moyens : c'eſt de ſuppoſer la chronologie des actes du Concile de Cologne falſifiée, & de prétendre qu'il ne s'eſt tenu qu'après celui de Sardique (*o*). La plupart croient qu'Euphratas ne tomba dans l'héréſie qu'après ſon retour de l'Orient, & placent ſa dépoſition, & par conſéquent la tenue du Concile de Cologne, vers l'an 352. Le P. la Bigne (*p*) propoſe encore une autre ſolution, & penſe que l'on tint à l'occaſion d'Euphratas deux Conciles, dont les actes furent confondus dans la ſuite par la mal-adreſſe du compilateur ; que dans le premier Concile tenu en 346, l'Évêque de Cologne, en gardant ſon Évêché, fut ou renvoyé abſous, ou obligé de ſe retracter ; que dans le ſecond célébré, ſelon Trithême, en 375, Euphratas perſiſtant toujours dans ſon héréſie, fut alors condamné & dépoſé.

Bucher (*q*) & Bebelius (*r*) prennent un autre parti, & prétendent par une ſeule virgule placée différemment trancher le nœud gordien qui diviſe les auteurs dans leurs ſentimens. La Chronologie, qui eſt à la tête du Synode de Cologne, porte : *Poſt conſulatum Amantii & Albini* (*anno*), *quarto idus Maïas*. La virgule qui eſt placée après le mot *anno*, ces écrivains la mettent après *quarto*, ce qui change le ſens conſidérablement, en rapportant le mot *quarto* qui convient à *Idus*, à celui d'*anno* ; alors cela ſignifie la quatrieme année après le conſulat d'Amantius & d'Albinus les ides de Mai, & ſelon cette explication il paraît que le Concile de Cologne ne ſe tint que le 15 mai 349, c'eſt-à-dire, deux années après la tenue de celui de Sardique.

Le Pere Jean Dominique Manſi, Clerc régulier de la Congrégation de la Mere de Dieu, mort Archevêque de Lucques (*s*), place auſſi le Con-

---

(*o*) Schilter, *in obſervat. ad Chronicon Kœnigshovii, obſervat. 6. pag. 491* place le Concile de Cologne à l'année 340. Bertholet, *hiſtoire du Duché de Luxembourg, tom. 1, pag. 201* à l'an 349. Les Peres Brower, *Annalium Trevirenſium, tom. 1, lib. 4, pag. 233*; & le Cointe, *Annalium eccleſiaſticorum Francorum, tom. 1 ad annum 355, num. 13* à l'année 352. Trithême, *apud Surium in actis SS. tom. 6*, à l'année 375. Les Annales de Cologne, *apud Gualter, tom. 1 Chronic. pag. 1251*, le reculent juſqu'à l'année 398.

(*p*) *In notis ad Concilium Agrippinenſe, quæ extant in collectione regiâ Conciliorum, tom. 2, pag. 679; & in collectione Manſianâ, tom. 2, pag. 1377.*

(*q*) *In Belgio Romano, lib. 9, cap. 6.*

(*r*) *In Antiquitatibus Germaniæ primæ, pag. 86.*

(*s*) Il devint Archevêque de Lucques en 1765, & mourut le 28 Septembre 1769. Son éloge & ſa vie ſe trouvent à la tête du 19 volume de la collection des Conciles imprimé à Florence en 1774.

cile de Cologne après celui de Sardique. Ce laborieux & docte compilateur des Conciles proposa d'abord son sentiment dans une dissertation qu'il fit imprimer en 1746 (*t*). Il y dévance de trois années la date du Concile de Sardique, & l'établit en 344, au lieu que les plus savans Chronologistes, d'après Socrate & Sozomène (*u*), la fixent au consulat de Rufin & d'Eusebe, époque qui tombe sur l'annee 347. La date du Concile de Sardique étant une fois placée à l'année 344, l'objection, que les critiques proposent contre l'autenticité du Synode de Cologne tenu en 346, tomberait d'elle-même. C'est ce qui m'engage à examiner le sentiment de ce Prélat. Il forme une nouvelle Chronologie de la vie de S. Athanase & des faits qui en dépendent, & sur-tout du retour de ce Saint à Alexandrie, d'où dépend la date du Concile de Sardique; deux époques liées étroitement l'une à l'autre, puisque ce saint Docteur ne reprit le gouvernement de son église, que deux ans après la tenue du Concile. Le P. Mansi pour soutenir sa nouvelle Chronologie, s'appuie principalement sur une ancienne version d'une vie de S. Athanase écrite en grec par un auteur contemporain qui vivait à Alexandrie vers l'an 385, & que le Marquis Scipion Maffei (*x*) avait publiée d'après le manuscrit que l'on conserve dans la bibliothéque du Chapitre de la Cathédrale de Vérone. Le Pere Thomas Marie Mamachi Garde de la bibliothéque de Casanate attaqua l'opinion du P. Mansi dans le journal littéraire de Rome (*y*), & dans une dissertation particuliere imprimée en 1748 (*z*). Il y traita le manuscrit de Maffei de fragment informe qui ne méritait aucune foi, & qu'il dit n'être pas antérieur au huitieme siecle. Ce démêlé littéraire dura long-tems : le P. Mansi, ayant fait imprimer à Florence en 1759 une nouvelle édition des Conciles, répondit de point en point à la critique du Pere Mamachi. Il y soutient que l'auteur de ce manuscrit vivait à Alexandrie du tems de S. Athanase, puisqu'il rapporte diverses petites circonstances & même très-minucieuses, qui n'ont pu être connues que par un écrivain du même tems & du même endroit; l'auteur anonyme y dit en quelle année, en quel mois, en quel jour un tel fait est arrivé : il fait mention des personnes avec lesquelles S. Athanase a vécu, il n'oublie pas même leurs noms, surnoms & qualités. En parlant des mois de l'année, il ne les désigne jamais que par les noms qu'on leur donnait à Alexandrie, circonstance d'au-

---

(*t*) *De Epochis conciliorum Sardicensis & Sirmiensium, cæterorumque in causâ Arianorum, quâ occasione rerum potissimarum S. Athanasii chronologia restituitur.* Il a fait depuis réimprimer en 1759 cette dissertation dans le troisieme volume de la nouvelle Edition des Conciles, tome 3 pag. 87.

(*u*) *Socrates, hist. eccl. lib. 2 cap. 20 & Sozomenes, hist. eccl. lib. 3, cap. 21.*

(*x*) *Osservazioni litterarie, tome 3 pag. 60.*

(*y*) *Giornale de litterati per l'anno 1747* imprimé à Rome par les freres Pagliani, *pag. 91 & 97 & per l'anno 1748 pag. 337.*

(*z*) *Ad Joannem de Mansi, de ratione temporum Athanazianorum, deque aliquot Synodis quarto sæculo celebratis epistolæ quatuor. Romæ, typis Tempellianis 1748 in-8°.*

tant plus particuliere à un écrivain de cette ville, qu'elle ne peut presque convenir à aucun autre. Ce n'est pas l'anonyme seul de Maffei (*a*) qui date le retour d'Athanase à Alexandrie de l'année 346, S. Jérôme favorise la même époque, en assurant dans son supplément à la Chronique d'Eusebe (*b*), que ce saint Évêque retourna dans sa ville épiscopale la dixieme année du regne de l'Empereur Constant.

En plaçant donc le rétablissement de S. Athanase à l'année 346, il faut dater le Concile de Sardique de la fin de 344 sous le consulat de Léonce & de Sallufte, date qui se trouve à la tête d'une ancienne édition des Conciles faite par Surius, & même dans un très-vieux manuscrit d'Isidore Peccator, qui se trouvait à Paris dans la bibliothéque du collége de Clermont, avant qu'on l'eût vendue. Cette date leve toutes les difficultés qu'on peut faire contre le Synode de Cologne, puisque le Concile de Sardique se tint en 344, dans le tems qu'Euphratas occupait encore le siege de Cologne, & était régardé, du moins publiquement, pour un Évêque catholique & orthodoxe. Ainsi les Peres de Sardique ont pu l'envoyer en ambassade auprès de l'Empereur Constance pour solliciter le rappel des Évêques exilés. Euphratas, après s'être acquitté de sa légation, retourna à Cologne, où il commença à semer l'hérésie d'Arius, & à professer publiquement une doctrine qu'il avait peut-être déjà embrassée en secret; ce qui fut cause qu'il fut condamné & déposé au Concile de Cologne tenu en 346, deux ans après la tenue de celui de Sardique. Cette réponse serait sans replique, si elle n'attaquait pas le sentiment de deux auteurs presque contemporains, Socrate & Sozomenes qui fixent le Concile de Sardique à l'année 347. Mais plusieurs critiques (*c*) ont fait voir qu'on pouvait se défier de ces anciens auteurs, tant à cause de leur partialité, que de leur trop grande crédulité. Le Cardinal Baronius & le Pere Sirmond (*d*) ont souvent relevé les erreurs de ces deux écrivains dans les faits historiques, & ont prouvé qu'ils ne sont pas toujours bien exacts à l'égard des dates & des années des Consuls.

(*a*) *Scipionis Maffei Observazioni litterarie, tome 3 pag. 60* » *Et factum est post Gregorii mortem,* » *Athanasius reversus ex urbe Romá & partibus Italiæ, & ingressus est Alexandriam Phaophi vicesimo* » *quarto, Consulibus Constantio quartùm, & Constante secundùm* » Ce Consulat tombe sur l'année 346; & le vingt-quatriéme jour du mois Phaophi est le vingt-unieme Octobre, jour du rétablissement de St. Athanase. Voyez le calendrier Alexandrin de Mr. de la Nauze, dans les mémoires de l'Académie des belles lettres, *tome 16 pag. 187.*

(*b*) *Eusebii Chronicon cum supplemento Hieronymi apud Josephum Scaligerum, in thesauro temporum.* » *Anno decimo Constantis Athanasius ad Constantii litteras Alexandriam ingreditur.* » Constant ayant commencé à regner au mois d'Août 336, la dixieme année de son Empire tombe sur l'année 346.

(*c*) Valesius *passim in notis editionis Socratis & Sozomenis;* Tillemont, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique, dans la vie de St. Athanase, note 44.* Ceillier *histoire des auteurs ecclésiastiques, tome 13 pag. 669 & 689 &c.*

(*d*) Baronius, *in annalibus ecclesiasticis ad annum 357:* Sirmondus, *in dissertatione de Synodo Sirmiensi, &c.*

Il ſerait peut-être téméraire de prononcer légérement ſur la date du Concile de Sardique, queſtion qui a cauſé pluſieurs démêlés entre les Peres Manſi & Mamachi, & qui a tant partagé les Savans & les Journaliſtes d'Italie : car on peut avancer ſans aucun inconvénient, que l'Euphratas, qui fut dépoſé au Concile de Cologne, eſt le même qui aſſiſta une année après à celui de Sardique; c'eſt le jugement qu'en ont porté Blondel, Pétau, Sirmond, La Guille, Calmet & d'autres. Un Évêque, diſent-ils, dépoſé dans un Concile particulier, a pu retracter ſes erreurs avec tant d'éclat, qu'il ait obligé les Peres d'un Concile général d'oublier le malheur de ſa chûte, & de lui confier même les affaires de la Religion comme à un homme, qui par la faveur dont il jouiſſait auprès de Conſtance, pouvait obtenir de lui plus facilement le rétabliſſement de S. Athanaſe & des Évêques catholiques. Ne vit-on pas dans le Concile de Sardique S. Athanaſe parler avec éloge d'Aſtere & de Macaire qui, d'abord liés de communion avec les Ariens, les abandonnerent & vinrent à Sardique ſe ranger parmi les Catholiques (*e*)? Urſace & Valens chefs des Euſébiens & les ennemis les plus déclarés de S. Athanaſe furent rétablis par le Concile de Milan en 347, & par le Pape Jules en 349, qui les admirent à leur communion, dès qu'ils ſe furent retractés, en condamnant les héréſies d'Arius & de Photin (*f*). Il fallait, dit S. Hilaire (*g*), dans ces tems de troubles, où l'Arianiſme ſemblait dominer, il fallait, lorſqu'on le demandait, accorder le pardon, ſur-tout à ceux qui pouvaient ramener un grand nombre par le pouvoir qu'ils avaient dans le parti. Cela était même néceſſaire pour fortifier de plus en plus la foi catholique, & affaiblir le parti des Ariens, qui tous les jours faiſaient de nouveaux progrès. Dans les agitations qui diviſaient alors l'Égliſe, l'indulgence était le moyen le plus propre pour calmer les eſprits. Ainſi dans le Concile de Sirmich de 351, on offrit à Photin même de le rétablir dans ſa dignité, s'il voulait renoncer à ſon héréſie (*h*).

L'hiſtoire ne marque pas expreſſément qu'Euphratas revenu de ſon égarement retracta la doctrine, que le Synode de Cologne avait anathématiſée dans ſa perſonne. Mais quiconque eſt au fait de l'hiſtoire eccléſiaſtique des premiers ſiecles ſaura, que dans des faits ſi éloignés de notre tems, on aura omis pluſieurs circonſtances, qu'on ne peut reconnaître que par les ſuites & d'autres traits, avec leſquels elles forment une étroite liaiſon. Si pour croire des pieces anciennes, il fallait qu'elles développaſſent en détail toutes les difficultés que la critique imagine, bientôt on ne trouverait

(*e*) *Athanaſius, in epiſtolâ ad ſolitariam vitam agentes, num.* 15.

(*f*) Fleury, *hiſt. eccleſiaſt. tom.* 3 *livre* 12 *pag.* 372 & 373.

(*g*) *Hilarius, fragm.* 2: *ex opere hiſtorico, pag.* 1296 *editionis Benedict.*

(*h*) *Socrates, hiſt. eccleſ. lib.* II *cap.* 30.

aucun fait fur la vérité duquel on pût compter, & on ne tarderait pas de tomber dans le dangereux paradoxe du P. Hardouin, fuivant lequel les plus précieux monumens de l'antiquité deviennent fufpects, comme fabriqués par une fociété de fauffaires dans le treizieme fiecle (*i*). Il eft vrai qu'aucuns actes ne parlent du rétabliffement d'Euphratas fur le fiege de Cologne, ni de fon retour à la faine doctrine; mais le Concile de Sardique & S. Athanafe nous marquent qu'il a été admis au rang des Évêques catholiques, & choifi même pour folliciter la caufe des Évêques exilés auprès de l'Empereur Conftance. Il n'y a pas d'apparence, difent ceux qui croient les actes fuppofés, que le Concile de Sardique eût confié la caufe de l'Églife catholique à Euphratas, qui venait d'être dépofé pour l'Arianifme; à cela nous difons qu'on peut retourner ce raifonnement & foutenir qu'il y a apparence qu'Euphratas fut pleinement rétabli, après avoir abjuré l'Arianifme, & qu'il fut tellement faire valoir fon crédit auprès des Peres du Concile de Sardique, qu'ils ne pouvaient efpérer de voir rétablir fur leurs fieges S. Athanafe & les Évêques exilés, qu'en le rétabliffant luimeme, fur la promeffe qu'il fit de fuivre déformais la bonne doctrine. Dans ce conflit de vraifemblances, ne faut-il pas fe déclarer pour l'autorité des actes du Synode de Cologne, qui confidérés en eux-mêmes ne préfentent rien qui puiffe les rendre fufpects, & qui d'ailleurs font appuyés par le fuffrage de toute l'antiquité, comme le remarque le Pere Pétau, & par le plus grand nombre des auteurs modernes?

J'ai dit que la preuve de l'exiftence de S. Amand dépendait en partie des actes du Synode de Cologne, parceque le Concile de Sardique, d'où les critiques prétendent infirmer l'authenticité de ce Synode, compte entre fes foufcriptions les mêmes Évêques qui ont affifté au Synode de Cologne, & font mention d'un Amand Évêque des Gaules, qui certainement eft le même que les actes de Cologne difent être Évêque de Strasbourg : car entre les cent foixante & dix Évêques, qui foufcrivirent au Concile général de Sardique, on trouve trente-quatre Prélats des Gaules, & entre ces 34 on voit les mêmes 24 Évêques, qui au Synode de Cologne ont condamné Euphratas, à cette différence cependant que les actes de Cologne défignent les fieges des Évêques, & que dans ceux de Sardique aucun fiege n'eft marqué. Voici leurs noms, tels qu'ils fe trouvent dans la lettre fynodale que le Concile écrivit aux Évêques Egyptiens & Africains, & que S. Athanafe rapporte dans fa feconde apologie à l'Empereur Conftance (*l*). Maximien, Vériffime, Victure, Valentin, Didier, Euloge, Sarbais, Dyfcole, Supérieur, Mercure, Déclopete, Eufebe, Séverin, Satyre, Martin, Paul, Optatien, Nicaife, Victor, Sempronius, Valérin, Pacate, Jeffé,

(*i*) *Harduinus, in libello edito anno 1696 fub titulo chronologiæ ex antiquis nummis reftitutæ prolufionis de nummis herodiadum, pag. 60 & 68.*

(*l*) *Athanafii apologia ad Imperatorem Conftantium, operum tomo 1, pag. 367 & in actis Conciliorum Labbeanis, tom. 2, pag. 679; & in collectione Manfianâ tom. 3, pag 67.*

Ariſton, Simplice, Métien, Amant, Æmilien, Juſtinien, Victorin, Saturnin, Abundant, Donatien & Maxime.

Les noms des dix Prélats de Sardique Vériſſime, Satyre, Paul, Nicaiſe, Sempronius, Ariſton, Métien, Æmilien, Abundant & Maxime ne ſe trouvent point dans les ſouſcriptions des actes du Synode de Cologne. Les vingt-quatre qui reſtent ſont les mêmes, qui dans ce Synode condamnerent Euphratas à être dépoſé. Valentin, Didier, Euloge, Dyſcole, Supérieur, Mercure, Euſebe, Séverin, Martin, Optatien, Victor, Jeſſé, Simplice, Amant, Juſtinien, Victorin & Donatien ſont tous marqués dans le Synode de Cologne avec les noms des villes dont ils étaient Évêques. Parmi ceux-ci l'on trouve le nom d'Amand, ou comme le porte le texte grec Ἄμαντος, qui ne peut être que l'Amand, qui en qualité d'Évêque de Strasbourg aſſiſta au Concile de Cologne. Il y a à la vérité une légere différence entre les noms des ſept autres Prélats; mais on voit bien que c'eſt la faute des copiſtes qui ont défiguré dans le Concile de Sardique les noms qui ſe trouvent dans les actes de Cologne. Les mots étrangers paſſant entre les mains des copiſtes qui en ignoraient la langue, étaient néceſſairement ſujets à différentes variantes. Ne voit-on pas que le Maximien, qui aſſiſta au Concile de Sardique, eſt le même que Maximin Évêque de Trèves qui préſida au Synode de Cologne ? Ne retrouve-t-on pas dans Victure le Victor de Metz, dans Sarbais le Servais de Tongres, dans Déclopete le Diopete d'Orléans, dans Valérin le Valérien d'Auxerre ? & quant à Pacate & Saturnin, ne reconnaît-on pas, avec un léger changement de lettres, dans ces deux Evêques le Panchaire de Beſançon, & le Saintin de Verdun ?

Joignons à ce rapport des ſouſcriptions du Concile de Sardique avec celles du Synode de Cologne, les témoignages & les traditions des Egliſes, qui doivent diſſiper entierement les difficultés qu'on oppoſe à l'authenticité des actes de Cologne. Toutes ces traditions, ainſi que les martyrologes qui font mention de la plupart de ces Évêques, nous démontrent que tous ceux qui ont aſſiſté au Synode de Cologne, ont dans le même tems occupé les ſieges que les actes de ce Synode leur aſſignent. Il eſt donc conſtant par le Concile de Sardique tenu en 347, qu'entre les 34 Évêques des Gaules, qui ont ſouſcrit à ce Concile, l'on trouve un Évêque qui porte le nom d'Amant ou d'Amand. Le Synode de Cologne tenu en 346 déclare qu'Amand était alors Évêque de Strasbourg. La tradition de cette égliſe, & le concours des hiſtoriens étrangers & nationaux d'accord avec le témoignage de ces Conciles, prouvent que cette ville eut un Saint Amand pour ſon premier Évêque. On doit par conſéquent conclure, que dans l'an 346 & 347 S. Amand était Evêque de Strasbourg.

Sa vie fut écrite au milieu du dixieme ſiecle par Uthon le troiſieme de ce nom, qui occupa le ſiege de Strasbourg depuis 950 juſqu'en 965.

Plusieurs auteurs (*m*) font mention de cette vie de S. Amand qu'on a malheureusement perdue, & qui, si elle se retrouvait, pourrait donner des lumieres sur un Évêque qu'on ne connait que par les Conciles. Bollandus (*n*) avertit qu'il lui a été impossible de déterrer cet ouvrage: les éditeurs de la Gaule Chrétienne (*o*) annoncent aussi qu'ils l'ont cherché en vain.

La perte de la vie de S. Amand, aussi-bien qu'une interruption assez marquée qu'on trouva dans le catalogue des Évêques de Strasbourg, troublerent, pour ainsi dire, l'ordre chronologique. On oublia S. Amand I, qui vivait au quatrieme siecle; on passa rapidement au septieme pour le confondre avec S. Amand II, & ces deux Évêques de Strasbourg ne furent plus connus dans la suite que pour un seul & même Amand. L'ancienne légende de S. Amand I s'étant perdue, on se crut dans la nécessité de la renouveller. Comme il s'agissait d'un Saint mort au quatrieme siecle, dont on n'avait que des traditions orales, & qui portait le même nom qu'un autre qui vivait au septieme, dont l'histoire était connue, l'on préjuge sans peine que ceux, qui travaillaient alors à cette legende, eurent recours dans une pareille indigence, à celle de S. Amand II. Ainsi la légende de S. Amand premier Évêque de Strasbourg, qui se trouve dans les anciens bréviaires de cette ville, dans Kœnigshoven (*p*) & dans les autres Annalistes (*q*), n'est qu'un centon tissu de quelques lambeaux mal combinés de la vie de S. Amand Évêque de Mastricht. Ce pieux rafinement, qui rendait l'origine de l'Évêché de Strasbourg moins ancienne de trois siecles, joint aux contradictions apparentes qui se trouvent entre les actes des Conciles de Sardique & de Cologne, séduisit autrefois M. Schœpflin. Ce savant historien, porté d'abord avec tant de zele pour l'opinion qui fixe au quatrieme siecle l'origine de l'Évêché de Strasbourg, changea de sentiment en moins d'une année (*r*). Dans son histoire d'Al-

(*m*) Possevin, *in apparatu sacro, tom. 3, pag. 371.* Vossius *de historicis latinis lib. 2, cap. 40, pag. 107.* Eisengrein *in Catalogo testium veritatis.* du Cange *in indice auctorum præmisso glossario latino pag. 154.* Rivet, *histoire littéraire de France, tome 6 pag. 302.* Longchamps, *tableau historique des gens de lettres, tom. 4 pag. 226. &c.*

(*n*) *In actis SS. tom. 1 Februarii, pag. 829 num. 70.*

(*o*) *Galliæ Christianæ tom. 5 pag. 777.*

(*p*) *Kœnigshovii chronicon, in editione Schilteri pag. 229 & 490.*

(*q*) Gebwiller *in Chronico mss. de domo Habsburgiacâ, lib. 3 cap. 10.* Wimphelingue *in catalogo Episcoporum Argent. pag. 7.* Demochares *lib. 2. de Missæ Sacrificio, pag. 34.* Coccius *in Dagoberto rege, cap. 14, pag. 122.* Miræus, *lib. 5. notitiæ Episcopatuum orbis.* De Ruyr, *antiquités des vôges, partie 3 livre 2, chap. 4.* Bruschius *de Episcopatibus Germaniæ, cap. 5, pag. 55.* Bucellin *Germaniæ sacræ parte primâ, pag. 7.* Guilliman *de Episcopis Argent. pag. 39. & 69. &c. &c.*

(*r*) Mr. Schœpflin, dans une dissertation donnée en 1725 sur Clovis, avance que l'Évêché de Strasbourg existait déja au quatrieme siecle, *in illustribus ex Clodovæi historiâ controversiis, § 14 pag. 17.* Il dit autrepart dans un mémoire sur la colomne des Triboques, lu en 1738 à l'académie des inscriptions & belles lettres, que Strasbourg devint le siege épiscopal de la basse Alsace ou des anciens Triboques, dès que le christianisme eut pris le dessus. *Mémoires de l'Académie, tom 15 pag 458.* Feu

face imprimée en 1751, il rejette l'établissement de l'Épiscopat au septieme siecle, & il donne S. Amand de Mastricht pour premier Évêque de Strasbourg (*s*); il se fonde sur-tout sur l'opinion de quelques annalistes modernes qui prétendent qu'avant ce tems l'église de Strasbourg était soumise pour le spirituel à l'Evêché de Metz (*t*). Cette opinion adoptée avidement par Meurisse (*u*) & peut-être trop légérement suivie par Dom Calmet (*x*), a paru si peu solide aux nouveaux rédacteurs de l'histoire générale de Metz, qu'ils ne se sont pas même donné la peine de la rapporter, quoiqu'en plusieurs endroits de leur ouvrage ils parlent des Abbayes du diocese de Strasbourg, qui relevaient pour le temporel de celui de Metz (*y*).

Quelque respectable que soit l'autorité de M. Schœpflin, je ne puis me refuser à l'opinion plus certaine de Henschenius (*z*), adoptée par les Peres Le Cointe (*a*), La Guille (*b*), par les Editeurs de la Gaule Chrétienne (*c*) & par le nouveau Rituel de Strasbourg. Sans suivre en tout le systême de ces écrivains, parceque dans le long espace non interrompu de deux cens vingt-sept ans [entre 346 & 673] ils ne comptent que dix-huit Évêques ; je m'accorde avec eux à placer l'origine de l'Évêché de Stras-

---

Mr. le Cardinal de Rohan ayant chargé en 1748 ce célebre historiographe de rédiger le catalogue des Evêques de Strasbourg, pour le mettre à la tête de son nouveau Rituel, il plaça pour premier Evêque de cette ville saint Amand du quatrieme siecle, & assigna le même tems pour l'époque de l'établissement de l'Évêché. Cependant Mr. Schœpflin, dans son histoire d'Alsace imprimée deux ans après, change de sentiment, pour placer l'origine de l'Église de Strasbourg au septieme siecle. Aussi tâche-t-il de s'en disculper, *Alsatiæ illustratæ tom. 1 pag. 350.* » *Ingenuè profiteor originum harum* (*Ecclesiæ* » *Argentinensis*) *sortem aliter cecidisse, quam ab initio speraveram. Cùm enim Amandum* (*quarti sæculi*) » *in antistitum laterculo servare studuissem, re propè perpensâ destruere coactus sum, quod adstruere* » *conabar.* »

(*s*) *Alsatiæ illustratæ tom. 1 pag. 336.* » *Ante Amandum Aquitanicum, qui Trajectensis primùm ad* » *Mosam, dein Argentinensis sæculo septimo sub Dagoberto Episcopus fuit, nullus Argentinensium* » *consignatur Episcopus.* »

(*t*) *Beatus Rhenanus, rerum germanicarum, lib. 3. pag. 274. Wimphelingius de Episc. Argent., pag. 7. Bruschius de Episc. Germaniæ, cap. 5, pag. 54.*

(*u*) Meurisse, *hist. des Évêques de Metz lib. 2 pag. 129.* » La ville de Strasbourg fut soustraite » de la jurisdiction des Évêques de Metz sous le Pontificat de S. Goëric, savoir, l'an 639, que » Dagobert y érigea & fonda une église Cathédrale ; car auparavant cette ville & le pays d'alentour » étaient sous leur jurisdiction spirituelle. »

(*x*) Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 770.

(*y*) Les Bénédictins auteurs de cet ouvrage imprimé en 1769 parlent des Abbayes de Maurmoutier & de Neuviller, & font le détail de leur fondation, tom. 1, pag. 431 & 441.

(*z*) *De tribus Dagobertis lib. 4, cap. 4, pag. 217, Et in vitâ S. Amandi Trajectensis, in actis SS. Bollandianis, tom. 1 Februarii, pag. 815.*

(*a*) *In Annalibus ecclesiasticis Francorum, tom. 1, pag. 83.*

(*b*) *Histoire d'Alsace, tom. 1 in-8°. liv. 5, pag. 243 & 248.*

(*c*) *Galliæ Christianæ tom. 5 de Episcopatu Argentinensi, pag. 377.*

bourg au quatrieme siecle. Je me fonde principalement sur les preuves tirées des actes du Concile de Sardique & du Synode de Cologne. J'y joins une réflexion, qui certainement paraitra concluante. Tous ceux, qui placent la fondation de l'église de Strasbourg au septieme siecle, se trouvent dans le cas d'insérer 22 Évêques de Strasbourg dans le court espace de cinquante ans, c'est-à-dire, depuis l'année 684, que mourut S. Amand Évêque de Mastricht, jusqu'a l'année 734, où Heddon commença à occuper le siege de Strasbourg. Les historiens des Évêques avaient déjà senti cet inconvénient; mais ils y rémédient singulierement. Guilliman (*d*) efface du nombre des Évêques Juste, Maximin, Valentin, Solaire, & Rothaire, dont l'existence est prouvée, non-seulement par le catalogue des Évêques composé au dixieme siecle par Erchambaud, mais encore par d'autres pieces, qui formeront la suite de cet ouvrage.

Kœnigshoven & Wimphelingue ne s'étaient pas avisés d'un pareil moyen, mais ils se jettent dans un autre écart. Le premier fait mourir S. Amand en 620 (*e*), le second dit (*f*) qu'il fut nommé en 596 premier Évêque de Strasbourg. Ces dates sont bien précises, mais ces auteurs ne sont pas heureux dans leur calcul : car S. Amand, dont ils veulent parler, naquit en 584, & mourut en 684, suivant la démonstration qu'en ont fait les Bollandistes (*g*) sur les écrits des auteurs contemporains de S. Amand Évêque de Mastricht. Wimphelingue, peu content de placer Amand sur le siege de Strasbourg en 596 deux ans après sa naissance, le fait mourir en 661. Il lui accorde pour successeur Juste, à qui il donne deux ans d'Episcopat; à Maximin qui fut le troisieme, il en donne huit; au quatrieme, qui fut Valentin, cinq; au cinquieme, qui fut Solaire, six; au sixieme, qui fut Arbogaste, vingt-sept, & il place la mort de ce dernier à l'année 668. Enfin, il assure que le septieme Évêque, qu'il nomme Florent, gouverna pendant douze ans & décéda en 676. En supposant toutes ces années, il doit y avoir 48 ans d'intervalle entre la mort de S. Amand & celle d'Arbogaste : comment donc S. Amand étant mort en 661, S. Arbogaste a-t-il pu mourir en 668 ? Comment Wimphelingue prétend-il que S. Florent soit mort en 676, puisque, selon lui, ce Saint a succédé à S. Arbogaste en 668, & a été douze ans Évêque de Strasbourg. Enfin comment concilier ce même historien, lorsqu'il dit que Dagobert I Roi d'Austrasie, qui selon lui donna l'Évêché de Strasbourg à S. Amand en 596, a vécu non-seulement jusqu'au tems de S. Arbogaste, mais encore jusqu'à S. Florent qu'il fait mourir en 676? Il faudrait que le regne

(*d*) *De Episcopis Argentinensibus*, *pag.* 87 & 91.

(*e*) *In Chronico apud Schilter*, *pag.* 490.

(*f*) *In Catalogo Episcoporum Argentinensium*, *pag.* 7.

(*g*) *In actis SS. Bollandianis*, *tom.* 1 *Februarii ad diem sextam*, *pag.* 815 & *seq.*

de ce Prince, qui n'a été que de ſeize ans [depuis 622 juſqu'au 638] en eût duré plus de quatre-vingt.

Des erreurs ſi multipliées & ſi groſſieres ne doivent-elles pas convaincre les eſprits les plus prévenus contre l'antiquité de l'Evêché de Strasbourg, qu'on ne peut raiſonnablement ſe diſpenſer de reconnaître que S. Amand, qui fut le premier Evêque de Strasbourg, eſt le même que celui qui au quatrieme ſiecle aſſiſta aux Conciles de Sardique & de Cologne, & qu'il eſt différent de celui que nous nommerons Amand II. ? Celui-ci au ſeptieme ſiecle fut ſucceſſivement Evêque de Strasbourg & de Maſtricht, comme on pourra le voir dans le livre ſecond de cette Hiſtoire.



DISSERTATION QUATRIEME

Sur l'authenticité & la fauſſeté des Diplômes, Et leur utilité dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Alſace.

» *Omne ævum explicare chartis.* CATULLUS.

C'EST par les ſeuls diplômes que les premiers tems de l'hiſtoire d'Alſace peuvent être débrouillés : ils répandent la lumiere ſur les ſiecles obſcurs, où les Annaliſtes ne nous laiſſent appercevoir que de ſombres lueurs plus propres à nous égarer qu'à nous conduire à la vérité. Les annales de la Province, de l'Evêché de Strasbourg, des villes & des Abbayes ne conſiſtent ſouvent qu'en quelques chroniques ou fabuleuſes & ſuperficielles, ou inſuffiſantes & peu anciennes. A peine y découvre-t-on quelques traits des mœurs & des uſages particuliers aux tems & aux lieux qu'elles concernent. Les inſcriptions, les épitaphes & autres monumens de ce genre ſont une trop faible reſſource pour diſſiper les ténebres du premier & du moyen âge. Les diplômes ſuppléent à tout : ils ſervent à corriger ce qu'il y a de défectueux dans les autres, à fixer l'incertitude des époques, & à rectifier des dates qui ne ſont que trop ſouvent obſcurcies par les expreſſions ambigues ou douteuſes des hiſtoriens.

Cependant on a imprimé dans un dictionnaire, qui doit contenir l'univerſalité des Sciences, que les diplômes ſont de peu d'uſage pour l'hiſtoire (*a*) : j'ai donc eu tort de les faire entrer dans celle-ci, & de fonder ſes principaux faits ſur leur authenticité. Sans prétendre répéter ici tout ce que des ſavans Bénédictins (*b*) ont écrit pour venger l'honneur des chartes & des Archives, ils me permettront de me ſervir de leur autorité, & d'admettre leurs principes, & quelquefois leurs expreſſions, pour poſer des régles ſûres & invariables de Diplomatique. Il me ſuffira d'expoſer en général toute l'utilité des diplômes qui ſe trouvent dans les Archives d'Alſace, & combien ils peuvent ſervir à l'hiſtoire générale & particuliere. Par leur moyen on a débrouillé les Généalogies des Maiſons d'Autriche, de Lorraine & de Bade, qui auparavant n'étaient que des

(*a*) Dictionnaire encyclopédique, *tom. 4, pag. 1019, édition de 1754.* article diplomatique, fourni par M. l'Abbé Lenglet.

(*b*) DD. Touſtaint & Taſſin auteurs du nouveau traité de Diplomatique.

tiſſus de fables extravagantes & chimériques. Sans les diplômes, la ſuite des Évêques de Strasbourg, des Ducs & des Landgraves d'Alſace, celle des Abbés & Prévôts des Abbayes & Collégiales, l'origine des maiſons nobles demeureraient preſque enſevelies dans l'oubli. C'eſt dans les anciennes chartes que les priviléges accordés par les Rois & les Empereurs aux Évêques, aux Nobles, aux Villes, aux Abbayes, aux Communautés ſéculieres & régulieres trouvent leur fondement, leur accroiſſement, ou leur décadence. L'hiſtoire tant eccléſiaſtique que civile de la province n'a point d'autorités plus ſolides; les coutumes n'ont point d'interprêtes plus fideles; la géographie Mérovingienne & Carlovingienne tire des anciens titres les plus heureux dénouemens; la chronologie de ces premiers tems ne peut qu'égarer en mille rencontres ceux qui en font une étude, ſi les chartes ne les guident (*c*). Tout écrivain, qui ne veut pas paſſer pour futile & ſuperficiel, doit s'appuyer ſur de pareilles preuves. Le peu de cas, qu'en font quelques nouveaux auteurs français d'hiſtoires particulieres, ferait croire qu'on eſt convenu aujourd'hui de mépriſer l'érudition laborieuſe. C'eſt vraiment donner une mauvaiſe idée de la Nation à nos voiſins, qui quelquefois ne la jugent que par ces productions éphémeres. Un langage épuré, une touche légere, une certaine fraicheur de coloris, des peintures riantes & hardies ne les ſauveront pas de l'oubli; elles peuvent ſéduire le lecteur, mais elles ne contenteront pas le ſavant.

C'eſt d'après ces réflexions que S. A. E. Monſeigneur LE CARDINAL LOUIS CONSTANTIN DE ROHAN a jugé, que pour écrire l'hiſtoire de ſon Égliſe, il fallait l'appuyer ſur des monumens anciens & inconteſtables. Les Archives de ſon Évêché nous en offrent un grand nombre, comme on en pourra juger par les pieces juſtificatives que nous donnons à la fin de chaque volume. C'eſt un tréſor qui renferme & les monumens les plus authentiques, & les actes les plus ſolemnels de la puiſſance temporelle exercée autrefois par les Évêques-Princes de Strasbourg; il conſerve leurs traités d'alliance & de paix, les inveſtitures des fiefs, les priviléges accordés par les Évêques aux Villes & aux Abbayes, aux Nobles & aux Communautés. C'eſt le dépoſitaire des titres qui font connaître les prérogatives attachées à la double puiſſance épiſcopale & temporelle, qui fixent l'étendue & les bornes qu'elle eut en certains ſiecles, qui conſtatent l'équité des prétentions, qui tranſmettent à la poſtérité la plus reculée les marques éclatantes de la libéralité royale & impériale envers les Évêques & l'Égliſe de Strasbourg. On y trouve l'origine des Abbayes & des Collégiales, ainſi que les connaiſſances les plus ſûres & les plus lumineuſes ſur leurs droits. C'eſt un dépôt qui peut être de la plus grande utilité

(*c*) Voyez la préface que Godefroi de Beſſel a mis à la tête du bel ouvrage, auquel il a donné le nom de *Chronicon Gotwicenſe*.

aux Maiſons les plus diſtinguées de la Province : les Nobles & ſur-tout les Seigneurs Vaſſaux de l'Évêché y ont ſouvent dépoſé leurs contrats, leurs titres de donation, d'échange, ou de confirmation. Ils les mettaient par là à couvert de mille accidens funeſtes, auxquels les expoſaient les guerres & les incendies. Car la religion faiſait ſouvent reſpecter les Archives eccléſiaſtiques aux vainqueurs, tandis que celles des villes & des particuliers étaient abandonnées au pillage, ou livrées aux flammes (*d*). Enfin, les Archives de l'Évêché fourniſſent des renſeignemens qui découvrent tout à la fois & les premieres traces de la grandeur des Évêques de Strasbourg, & les degrés par leſquels ils ſont parvenus à ce comble d'élévation dans les ſept ſiecles qui précéderent le ſeizieme.

En exaltant le mérite & l'utilité des diplômes, en reconnaiſſant que la plupart ſont marqués au coin de la vérité, il faut cependant avouer qu'il ſe trouve dans leur nombre quelques pieces ſuppoſées ou falſifiées, que fabriqua l'impoſture ou l'ignorance, & qui ont paſſé long-tems pour véritables & authentiques. Ce fut dans l'onzieme ſiecle, qu'on commença à fabriquer de faux diplômes, tandis que de tous côtés la paix de l'Egliſe univerſelle était troublée par des ſchiſmes & des ſéditions. Les premiers qui en firent uſage, dit le P. Papebroch (*e*), furent les Moines, qui voyaient les puiſſances ſéculieres acharnées de toutes parts à les dépouiller de leurs poſſeſſions & de leurs immunités, & à exiger d'eux qu'ils montraſſent par quel droit & par quel titre ils jouiſſaient de leurs terres & de leurs priviléges. Ils ne croyaient pas alors mériter quelques reproches, en ſuppoſant & fabriquant des pieces qui ne devaient porter préjudice à perſonne, mais ſeulement ſervir à la défenſe de la juſtice. Si les fauſſaires commettaient un crime, la bonne intention leur en cachait l'énormité (*f*).

Je ne prétends point réaliſer ici ces Peres titriers, ces fabriques monachales de fauſſes chartes, que de certains critiqes (*g*) ſuppoſent par-tout. Je ſouſcris encore moins au paradoxe ſingulier du P. Hardouin, qui oſe regarder tous les anciens diplômes en général comme l'ouvrage du menſonge & de la fourberie (*h*). Mais il faut convenir qu'il y a eu parmi les

(*d*) Maffei *iſtor. diplom. pag.* 96. Dom de Vaines *Dictionnaire raiſonné de Diplomatique*, *tom.* 1, *pag.* 136. &c.

(*e*) *In Propylæo ad acta Sanctorum menſis Aprilis*, *num.* 103, *cap.* 8.

(*f*) Gilles du Perche Évêque d'Evreux, dans une lettre publiée par Warthon *in Angliâ ſacrâ*, *tom.* 2, *pag.* 260, rapporte que dans le douzieme ſiecle un moine de S. Médard de Soiſſons nommé Guernon, ſe voyant à l'heure de la mort, s'accuſa publiquement d'avoir parcouru pluſieurs monaſteres, & d'y avoir fabriqué de fauſſes chartres en leur faveur.

(*g*) Simon *hiſtoire des revenus eccléſiaſtiques*, *tom.* 2, *pag.* 261, & *Bibliothéque critique*, *tom.* 1, *pag.* 101.

(*h*) *In manuſcripto bibliothecæ regiæ*, *num.* 6216 A. *pag.* 232, » *Unum eſt quod ſpecto, dùm vetera* » *diplomata ajo eſſe pleraque falſa.* »

anciens Moines des hommes capables de mettre au rang des vrais titres les fruits de la ſuppoſition & de l'impoſture (*i*). Ainſi pour mettre à couvert les droits de la vérité, il faut purger les Archives de toutes pieces ſuppoſées & falſifiées : elles ne font aucun tort aux véritables. Il eſt même preſque ſûr que les impoſteurs en puiſaient l'eſſentiel dans des anciens livres de cens & de dénombrement, & dans des chartes originales déchirées & à demi effacées (*l*). D'ailleurs le nombre en eſt petit en comparaiſon des titres authentiques : découvrir leur falſification, c'eſt rendre hommage à la vérité, ſans attaquer les poſſeſſions reſpectables des égliſes, qui n'ont pas beſoin de ces titres équivoques pour aſſurer leur fondation.

Il faut cependant rendre plus de juſtice qu'on n'a fait juſqu'ici aux Moines. Ils ne furent pas les ſeuls falſificateurs ; tout état, tout ſexe, toute condition a eu ſes fauſſaires. Les deux premiers diplômes, que nous allons examiner, feront voir que les eccléſiaſtiques ſéculiers étaient auſſi habiles dans ce métier : les Évêques mêmes s'en mêlaient. Il n'en faut point d'autres preuves, que Gilles Archevêque de Rheims : ce Prélat, malgré l'éloge qu'en ont fait Fortunat & Flodoard, était l'homme du monde le plus fourbe & le plus intrigant. Il fut accuſé & convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes lettres de Childebert Roi d'Auſtraſie, par leſquelles ce Prince lui donnait des terres dépendantes du fiſc. Il eut l'audace dans une aſſemblée d'Évêques convoquée à Metz en 590 de montrer ces lettres au Roi, qui proteſta n'avoir jamais fait pareille donation. On appella le Référendaire Othon, dont la ſignature était au bas : le Référendaire ſoutint qu'on avait contrefait ſon écriture. L'Évêque convaincu fut obligé d'avouer ſa fourberie, & pour ce crime, ainſi que pour d'autres chefs d'accuſation, qu'on peut lire dans Grégoire de Tours (*m*), il fut dépoſé & relégué à Strasbourg, qu'on lui aſſigna pour le lieu de ſon exil.

» . . . . *gentilibus uſi*
» *Fraudibus, impreſſas falſo ſub nomine Regis*
» *Mendaces chartas ſibi confecere ſigillo* ».

GUNTHERIUS in LIGURINO Lib. 5.

(*i*) C'eſt un aveu que fait Dom Mabillon *de re diplomaticâ*, *pag.* 242.

(*l*) Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom.* 1. *in præfatione.*

(*m*) *Hiſt. Francorum*, *lib.* 10, *cap.* 19, *apud Bouquetum in Scriptoribus rerum francic. tom.* 2. *pag.* 376.



EXAMEN

Du diplôme du Roi Dagobert pour l'Église de Strasbourg. (*n*).

Le titre le plus ancien, qui concerne l'Evêché de Strasbourg, eſt celui par lequel le Roi Dagobert en l'honneur de la S[te]. Vierge accorde à l'égliſe de Notre-Dame de Strasbourg trois de ſes terres, ou cours les plus riches & les plus conſidérables de ſon Domaine. Ce diplôme a toutes les marques poſſibles de fauſſeté, quoiqu'il porte ſur un fonds d'hiſtoire véritable qui aſſure la donation de ce Roi d'Auſtraſie, ainſi qu'on le verra dans le ſecond livre de cet ouvrage. Le diplôme authentique de ce Prince ſubſiſtait encore au milieu du dixieme ſiecle, lorſque l'Évêque Uthon écrivit la vie de S. Arbogaſte ; mais on voit par les expreſſions dont ſe ſert Uthon, (*o*) que le titre véritable était bien différent de celui qui fut fabriqué dans la ſuite. L'original s'étant depuis trouvé perdu, quelque fauſſaire le renouvella. Cette falſification eſt antérieure à l'année 1163, puiſque l'auteur de la chronique d'Ebersmünſter (*p*), qui écrivait vers ce tems là, en rapporte le précis. Le fauſſaire me paraît avoir vécu dans l'onzieme ſiecle. J'en trouve la preuve dans pluſieurs formules qu'il a empruntées des diplômes de l'Empereur Henri IV. Depuis ce tems là, le diplôme attribué à Dagobert fut toujours regardé comme vrai & authentique. Jean de Lichtemberg Évêque de Strasbourg le fit tranſcrire dans un cartulaire, où il raſſembla la plupart des chartes & des diplômes qui regardaient l'Évêché & le grand Chapitre. Ce cartulaire, qui eſt en parchemin (*q*), eſt daté du mois de Septemb. 1357 ; il eſt conſervé dans les Archives de la ville de Strasbourg, où il eſt ſans doute parvenu de la bibliothéque du Bruderhof durant les troubles de la réformation (*r*). C'eſt d'après ce cartulaire que je donne le diplôme prétendu du Roi Dagobert dans les preuves juſtificatives.

Dans le même ſiecle, Jacques Twinger de Kœnigshoven écrivait ſa chronique latine de Strasbourg, dans laquelle il inſéra une copie du

(*n*) Preuves juſtificatives, *num. 17.*

(*o*) Vie de S. Arbogaſte, §. 8. Preuves juſtificatives, *num. 18.*

(*p*) *Chronicon Novientenſe*, §. 3. Preuves juſtificatives.

(*q*) Voici le titre de ce cartulaire : » *Anno Domini MCCCLVII. Circà feſtum Beati Michaëlis » Archangeli, ad honorem omnipotentis Dei, ſueque glorioſiſſime matris, ad utilitatem profectumque » ſue Argentinenſis eccleſie de juſſu reverendi in Chriſto Patris ac Domini noſtri Domini Johannis Se- » cundi, Dei gracia Epiſcopi eccleſie Argentinenſis predicte conſcriptus eſt liber iſte., intitulatus Regiſ- » trum privilegiorum, continens copias privilegiorum, aliarumque litterarum Nobilium ad eandem eccleſiam » ſpectantium, que tunc pre manibus habebantur &c.»*

(*r*) On lit au dos d'un ancien regiſtre, qui ſe trouve dans les Archives de l'Évêché, que les plus anciens priviléges de l'Évêché de Strasbourg étaient dépoſés dans une longue malle fermée, qui était à Strasbourg dans la voûte du Bruderhof appartenant au grand Chapitre.

diplôme de Dagobert un peu différente de celle du cartulaire de Jean de Lichtemberg. L'original de cette chronique datée de l'année 1386, consistant en 319 grandes feuilles de parchemin, est déposé à la fabrique de la Cathédrale. Schilter (*s*) & Lunig (*t*), qui ont fait imprimer le titre de Dagobert, se sont servis de la copie qu'avait tiré Kœnigshoven. Coccius (*u*), qui publia en 1623 une vie du Roi Dagobert, donna encore une copie différente de celle du cartulaire de 1357 & de la chronique de Kœnigshoven. Coccius assure l'avoir tiré d'un beau cahier en parchemin, (*x*) qui appartenait à l'Évêché de Strasbourg. Jean Philippe de Vorburg (*y*), Henschenius (*z*), Le Cointe (*a*) & La Guille (*b*), qui l'ont ensuite publié, ont fait usage de la copie de Coccius; mais aucun d'eux ne l'a donnée en entier. Voici les principales marques, qui démontrent la fausseté du diplôme prétendu de Dagobert.

1°. Le stile n'est pas celui des chartes Mérovingiennes, qui la plupart sont écrites d'un latin barbare, & avec une mauvaise orthographe; caracteres favorables à leur sincérité, puisqu'il est parfaitement assorti à l'ignorance & à la grossiereté de ces tems là (*c*). Cette remarque serait inutile, si le diplôme de Dagobert était revêtu des autres qualités propres à le faire recevoir pour authentique & véritable : mais on y trouve des formules qui ne peuvent être attribuées à ce Prince.

2°. Il commence par : *in nomine sancte & individue Trinitatis.* Cette formule est inusitée dans les chartes des Rois de la premiere race, qui débutaient simplement ou par leur nom propre, ou par l'invocation : *in Dei nomen* ou *nomine.* Charles le Chauve est le premier qui se soit servi de l'invocation de la Sainte Trinité, qu'il transmit à ses successeurs (*d*). Le mot de Trinité consacré par une tradition constante & par les diplômes, où il est employé, est devenu entre les mains du fameux P. Hardouin (*e*) des armes propres à détruire presque tous les anciens monumens. Il ne lui en faut pas davantage pour déclarer fausses toutes les chartes antérieures au quatorzieme siecle, où parait le nom de Trinité.

(*s*) *In observationibus ad Chronicon Kœnigshovii, pag.* 592.

(*t*) *In Spicilegio ecclesiastico, tom.* 3, *pag.* 866.

(*u*) *In Dagoberto Rege, cap.* 15, *pag.* 143.

(*x*) « *Dagoberti Regis diploma in praclaro Argentinensis diœcesis membranaceo codice repertum.* »

(*y*) *In historiá rerum Germanicarum, tom.* 8, *pag.* 231.

(*z*) *De tribus Dagobertis lib.* 2, *cap.* 5, *pag.* 84.

(*a*) *Annalium ecclesiasticorum tom.* 3, *pag.* 748.

(*b*) *Histoire d'Alsace, preuves, pag.* 3.

(*c*) Du Cange *in præfatione ad glossarium medii ævi, pag.* 5.

(*d*) Mabillo *de re diplomaticá, lib.* 2, *tom.* 3, §. 11. Chronicon Gotwicense *lib.* 2, *p.* 117. Eckard *introduct. in rem diplomat. pag.* 104. Papebroch *in propylæo, parte* 1, §. 29, Heumann *in Comment. de re diplomat. tom.* 1, *pag.* 15.

(*e*) *In mss. bibliotheca regiæ, num.* 6216, *pag.* 393.

3°. Dagobert ſe nomme : *Tagebertus divina favente clementia nobiliſſimus Rex.* Cette formule *divina favente clementia* ne paraît dans aucune vraie charte des Rois Mérovingiens. Pepin eſt le premier qui ait employé celle de *Dei gratia*, ſoit pour imiter les Empereurs d'Orient, qui prenaient le titre de couronnés de Dieu, ſoit pour reconnaître que par une grace toute particuliere il avait été élevé à la royauté (*f*). Les Rois de la premiere race ſe contentaient de mettre ſimplement à la tête de leurs actes leur nom & le titre de *Rex Francorum.* Quelquefois ils y ajoutaient une qualité, qui paraîtrait bien modeſte aujourd'hui, c'eſt celle de *Vir inluſter.* Quoique le titre d'illuſtre eût pu ſembler en quelque ſorte avili, pour avoir été communiqué preſque ſans aucune diſtinction aux Grands de l'Empire Romain, les Rois de France s'en contenterent juſqu'au tems, auquel ils parvinrent eux-mêmes à la dignité Impériale. Ainſi Dagobert lui-même dans un titre authentique, par lequel il accorda en 675 les bains de Bade à l'Abbaye de Wiſſembourg (*g*), débute ſimplement par *Dagobertus Rex Francorum.*

4°. Dagobert ſe ſert par-tout du ſingulier. Il s'appelle : *Ego Rex Tagebertus.* Mais aucun Roi, ni Empereur juſqu'au fameux interregne arrivé en 1250, n'a mis *Ego* ou *Nos* avant ſon nom (*h*): & les Rois de France, à l'exemple des anciens Empereurs, parlerent toujours au plurier juſqu'à l'onzieme ſiecle (*i*). Si les Rois Mérovingiens ſe ſont ſervis quelquefois du pronom *Ego*, ils ne l'ont jamais fait au commencement de leurs diplômes, mais ſeulement dans les ſignatures, & lorſqu'il s'agiſſait de certaines choſes qui les regardaient perſonnellement, comme lorſqu'ils demandaient qu'on priât Dieu pour eux.

5°. Le Roi ajoute : *exhereditatus propriis filiis.* C'eſt une expreſſion tout-à-fait contraire à l'origine même de la donation, que Dagobert ne fit qu'en conſéquence de ce que S. Arbogaſte Évêque de Strasbourg avait rendu la vie ou la ſanté à ſon fils Sigebert. Henſchenius avait déjà ſenti cette contradiction ; auſſi prétend-il qu'il faut lire : *exhereditatus propriis bonis* au lieu de *filiis*, changement également fautif, puiſque Dagobert était rentré pour lors dans la poſſeſſion de ſes États.

6°. Les formules finales ſont auſſi ſuſpectes que les initiales. Le diplôme finit par : *Et ut hec a nobis facta credantur, & a poſteris noſtris non infrangantur, manu propria roboravimus & ſigillari juſſimus.* Cette formule eſt uſitée

---

(*f*) Bonamy, Mémoire ſur l'origine & la ſignification de la formule, par la grace de Dieu, *dans le 26 volume des Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, pag.* 663.

(*g*) Preuves juſtificatives, *num.* 20.

(*h*) Hertius *in Diſſert. de dipl. german. pag.* 17, & Heumann *Commeat. de re diplom. tom.* 1, *pag.* 28.

(*i*) Mabillo *de re diplomaticâ, pag.* 87 & *ſeq.*

dans les diplômes des Empereurs d'Allemagne. Les Rois Mérovingiens n'ont jamais fait usage du mot *sceller*. Leur stile ordinaire était : *manus nostras subterscriptionibus subter decrevimus*, ou *manu nostra subter eam decrevimus roborare*.

7°. On lit ensuite : *Signum Domini Tageberti Regis pii.* Autre stile inusité, car les Rois de la premiere race signaient simplement leurs noms : *Childericus Rex*, *Dagobertus Rex*, *Theodericus Rex*.

8°. La charte fut écrite par le Chancelier Turand : *Ego Turandus Cancellarius Regis*, *ipso jubente*, *rescripsi*. Le nom de Chancelier était un nom inconnu dans la premiere race. On appellait alors référendaires, ou notaires ceux qui expédiaient les actes publics. Durand vivait sous le regne de Louis le Debonnaire, dont il signa plusieurs diplômes à la place des Chanceliers Helisacar & Fridugise (*l*).

9°. La date du diplôme de Dagobert est différente selon les différentes copies. Dans le cartulaire de 1357, il est daté de la lune septieme & de l'année 662. Dans le manuscrit de Kœnigshoven de 1386 la date porte la lune dixieme, année 706. Ces variantes dans les dates supposent déjà la falsification. Elles s'accordent sur l'indiction cinquieme & la 32[e] année du regne de Dagobert. Mais il n'y eut jamais aucun des trois Dagoberts qui ait regné en France ou en Austrasie dans les années 662 & 706, & aucun d'eux n'a poussé son regne jusqu'à trente-deux ans.

10°. La date est marquée par l'indiction & par l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Les Rois Mérovingiens, suivant l'usage des Romains, ne dataient que du jour & du mois, en y ajoutant l'année de leur regne. Mais un faussaire, qui est ordinairement plus habile dans les coups de plume que dans l'histoire, se sert des dates reçues de son tems, pour marquer des siecles antérieurs au sien. Quoique l'indiction fut connue dès le tems de l'Empereur Constantin, & paraisse dans les dates des Conciles, (*m*) cependant elle ne fut reçue invariablement que sous l'empire de Charlemagne, & elle ne parait que fort rarement dans ceux de ses prédécesseurs (*n*). L'ere chrétienne ou la date de l'Incarnation fût introduite en Occident par Denys le Petit : mais il s'écoula bien des années & même des siecles, avant que cette maniere de dater devint universelle. Elle passa en France sous le regne de Pepin, quelque tems avant celui de Charlemagne (*o*), & l'on ne peut admettre l'ere chrétienne antérieurement dans

(*l*) Mallinckrot *de Archicancellariis*, *apud Wencker in collectis Archivi*, *pag.* 233.

(*m*) Nouveau traité de Diplomatique, *tom.* 4, *pag.* 679.

(*n*) Ibidem *pag.* 680, & Heumann *de re diplom. tom.* 1, *pag.* 23.

(*o*) Nouveau traité de Diplomatique, *tom.* 4, *pag.* 696, & Dom Clément dans la nouvelle édition de l'art de vérifier les dates, *pag.* 111 *de la dissertation préliminaire*.

les chartes de nos Rois. Coccius lui même, qui rapporte le diplôme de Dagobert comme vrai, dit quelques pages après (*p*) que la coutume de dater les chartes des Rois de France de l'année de la naissance de J. C. ne fut en usage qu'après le regne de Charlemagne. Le P. Hardouin hazarde un autre paradoxe qui sapperait les fondemens les plus solides de l'histoire; s'il était vrai : il prétend que l'ere chrétienne ne fut forgée qu'en 1240, & que toute charte, qui porte antérieurement cette date, est évidemment supposée (*q*). Le Dictionnaire encyclopédique (*r*) d'après M. Simon (*s*) prétend que les années de l'ere chrétienne n'ont été en usage dans les actes publics qu'à l'onzieme siecle. Dom Mabillon (*t*) & Godefroi de Bessel (*u*) ont bien prouvé le contraire, en faisant voir que Charlemagne & Louis le Debonnaire dataient des années de J. C. leurs diplômes, & sur-tout les actes importans. Celui que Charlemagne accorda à Heddon Évêque de Strasbourg pour son église, est daté de l'année de l'ere chrétienne 774 (*x*).

11°. Dagobert finit son diplôme par : *acta sunt hec . . . anno XXXII. regni sui.* Les Rois Mérovingiens parlaient eux-mêmes dans les formules des dates, & disaient : donnée telle année de notre regne, au lieu que les Carlovingiens & les Empereurs successeurs de Charlemagne y laissaient parler leurs Chanceliers ou Notaires, qui déclaraient que telle piece avait été expédiée telle année du regne de tel Roi (*y*). Ce ne fut que sous Louis le Debonnaire, que cette derniere formule fut mise en usage (*z*).

(*p*) *In Dagoberto Rege, pag. 190, cap. 20.*

(*q*) *Inter opera Harduini Amstelodami anno 1733 impressa, pag. 359 & 360.*

(*r*) *Tome 4, pag. 1019 & 1023.*

(*s*) *Histoire des revenus ecclésiastiques, tom. 2, pag. 271.*

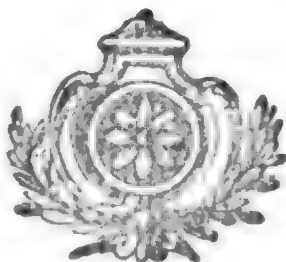
(*t*) *De re diplomaticâ, pag. 189.*

(*u*) *Chronici Gottwicensis lib. II, pag. 133.*

(*x*) Preuves justificatives, *num. 65.*

(*y*) Mabillon *de re diplomaticâ, pag. 192.*

(*z*) Nouveau traité de Diplomatique, *tom. 4, page 705,* & Dom de Vaines Dictionnaire raisonné de Diplomatique, *tom. 1, pag. 351.*



EXAMEN

Du diplôme du Roi Dagobert pour la Collégiale de Haſelach (*a*).

LE DIPLÔME du Roi Dagobert pour la Collégiale de Haſelach, malgré les efforts qu'on a employés (*b*) pour lui donner un air de vérité, n'en eſt pas plus authentique. On n'en conſerve qu'une copie en parchemin qui n'eſt revêtue d'aucune authenticité, & dont le caractere eſt de la fin du 16e ſiecle. L'examen y ſera découvrir le fauſſaire le plus hardi & en même tems le plus crédule : le plus hardi, parcequ'il n'a fait que copier les abſurdités & les fauſſetés d'un diplôme prétendu attribué au Roi Dagobert touchant la fondation de l'Abbaye de Weiſſembourg (*c*) : le plus crédule, puiſque le fondement de ſon diplôme eſt tiré d'une fable ridicule rapportée ſérieuſement par l'auteur des geſtes de Dagobert I (*d*), & embellie dans la Chronique de Sigebert de Gemblours.

1°. Le ſtile de ce diplôme de Dagobert pour la Collégiale de Haſelach, loin d'être barbare, eſt un ſtile d'amplification, quelquefois même élégant. Il s'y trouve pluſieurs termes, dont on ne ſe ſervait pas encore ſous les Rois Mérovingiens. Auſſi le fauſſaire, en le ſuppoſant, n'eſt parvenu qu'à y faire découvrir un Chanoine du douzieme ſiecle extrêmement intéreſſé à ſoutenir les prétentions de ſon Égliſe, juſqu'à vouloir laiſſer à la poſtérité un exemple de ſa mal-adreſſe & de ſa crédulité.

2°. Dagobert emploie les formules : *In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis . . . divina favente clemencia.* Elles n'ont jamais été employées par les Rois de la premiere race.

3°. Suit un long préambule, qu'ignoraient pareillement les Rois Mérovingiens ſimples & uniformes juſques dans leurs diplômes. Ce préambule ſert d'entrée à une fable groſſiere que le P. Le Cointe (*e*) a déjà réfutée; le récit ſeul convaincra le lecteur de ſon abſurdité, & lui fera juger quel était l'enthouſiaſme du fauſſaire pour de pareils faits, puiſqu'il oſe les mettre dans la bouche même du Roi Dagobert (*f*).

(*a*) Preuves juſtificatives, *num.* 21.

(*b*) Henſchenius *de tribus Dagobertis*, *lib.* 2, *cap.* 6, *pag.* 88, & Berain *Mémoires ſur les trois Dagoberts*, *partie* 4, *pag.* 72.

(*c*) Preuves juſtificatives, *num.* 19.

(*d*) *Cap.* 43 *&* 45 *apud Ducheſne*, *in Scriptor. rer. Gallic. tom.* 1, *pag.* 586, *& Bouquetum tom.* 2, *pag.* 593.

(*e*) *Tom.* 3 *Annal. eccleſiaſtic. pag.* 44.

(*f*) Voyez la vie de S. Florent dans le livre ſecond de cette hiſtoire.

4°. On y confond Dagobert I. avec Dagobert II. le véritable fondateur de Haselach, mais que le faussaire ignorait. Il lui donne pour pere Clotaire, pour fils Clovis & Sigebert, & pour épouse Nanthilde. Cela ne convient aucunement à Dagobert II, mais à Dagobert I.

5°. Dagobert y dit qu'il a fondé le monastere de Haselach dans le diocese de Strasbourg. Mais le nom de diocese n'était pas connu pour lors dans la signification qu'on lui donne aujourd'hui. Aucun Roi Mérovingien, ni même Carlovingien ne s'en est servi dans ses diplômes.

6°. Il ajoute que les freres, qui vivaient dans ce monastere, y suivaient la regle canoniale. Mais le faussaire ignorait sans doute qu'il n'y a point eu de véritables chanoines avant le huitieme siecle, & que Haselach était encore une Abbaye de l'ordre de S. Benoit au neuvieme (*g*).

7°. Entre les donations faites à Haselach par le Roi Dagobert, le diplôme compte le palais royal de Kircheim & les fauxbourgs de Marley. Mais au septieme siecle l'on ignorait encore ce que c'était que des fauxbourgs d'une ville, & le palais de Kircheim n'a jamais appartenu à l'Abbaye de Haselach. M. Schœpflin (*h*) rapporte plusieurs exemples où l'on voit, que depuis Louis le Debonnaire jusqu'à Charles le Gros, Kircheim fut toujours habité par les Rois, ou regardé comme *villa Regia*.

8°. Il y est fait mention des cantons de terres nommés *Huba* ou *Huobe*: mais cette expression ne fut jamais Mérovingienne, & l'on convient qu'elle ne fut employée qu'au moyen âge (*i*).

9°. Dagobert dit en parlant du sceau : *adjectione sigilli nostri, appensioneque roboratam signavimus.* Il faudrait être peu versé dans la Diplomatique pour croire que les sceaux Mérovingiens étaient pendans. On sait qu'alors les sceaux étaient en placard appliqués sur le parchemin, méthode qui dura en Allemagne jusqu'au regne de l'Empereur Frédéric I (*l*). Robert s'en était servi en France dès le commencement de l'onzieme siecle (*m*).

10°. Le diplôme fait mention de ceux qui assisterent à la donation du Roi Dagobert pour la Collégiale de Haselach. Mais outre que les Rois Mérovingiens & Carlovingiens ne firent jamais, ou très-rarement, mention des témoins, on y nomme entr'eux des Archevêques, des Prévôts, des Marquis & des Comtes Palatins, autant de termes & de qua-

(*g*) Victor Abbé de Haselach est nommé vers 830 dans les *Societates Augienses*.

(*h*) *Alsatiæ illustratæ*, tom. 1, pag. 705.

(*i*) Schilter *in Glossario Teutonico*, pag. 470. & Schannat *in Buchoniâ veteri*, pag. 323.

(*l*) Chronicon Gotwicense, pag. 103 & 361. & Gudenus, *Sylloge diplom. præfat.* pag. 18.

(*m*) Nouveau traité de Diplomatique, tom. 4, pag. 400.

lités qu'on ignorait au ſeptieme ſiecle, & qu'à peine connut-on au neuvieme.

11°. Enfin, il eſt daté de l'année de l'Incarnation 613. Aucun des trois Dagoberts ne regna en ce tems là, & Clotaire II. pere de Dagobert I. venait ſeulement alors de réunir dans ſa perſonne la Monarchie Françaiſe. D'ailleurs j'ai fait remarquer, en examinant le diplôme de Dagobert pour l'Egliſe de Strasbourg (*n*), que l'ere chrétienne n'était pas encore en uſage.

EXAMEN

Du Teſtament de Sainte Odile (o).

On conſerve dans les Archives de l'Evêché de Strasbourg deux pieces en parchemin, qui paſſent toutes deux pour être les originaux du teſtament de S[te]. Odile. La premiere n'a jamais été imprimée: il n'y a que la ſeconde, qui eſt rapportée dans Albrecht (*p*) & dans Schœpflin (*q*). On ne trouve à la vérité dans ces deux teſtamens que quelques légeres différences dans l'expreſſion & le ſtile; mais celles qui ſont dans le fond même démontrent que la ſeconde piece eſt fauſſe & ſuppoſée. Ces différences conſiſtent dans la grandeur des ſceaux, dans le détail des biens accordés par S[te]. Odile à l'Abbaye du Bas-Hohenbourg ou Niedermünſter, qui n'eſt pas le même quant à l'arrangement & quant au nombre; enfin, dans une date manifeſtement fauſſe, que l'interpolateur a inſéré dans la piece qu'il a voulu faire paſſer pour originale. M. Schœpflin n'ayant examiné que cette derniere, a eu raiſon de la placer dans le nombre des diplômes ſuppoſés; mais il n'aurait pas dû porter le même jugement de la premiere piece qu'il paraît ne pas avoir examinée, puiſqu'il dit qu'il n'y a d'autre différence de l'une à l'autre que dans la grandeur du ſceau.

Le premier teſtament a toutes les marques de vérité: le ſtile, l'orthographe, l'écriture, le parchemin, tout décide en faveur de ſon authenticité. Il ſerait difficile de le convaincre de faux; mais comme il porte certaines apparences de fauſſeté, qui pourraient laiſſer de fâcheuſes impreſſions ſur la certitude de cette piece, il eſt bon de les détruire. Ce diplôme, dira-t-on, n'a pas toute la barbarie de ceux de ſon ſiecle: je conviens

---

(*n*) Ci-deſſus, *pag.* 86.

(*o*) Preuves juſtificatives, *num.* 25 & 26.

(*p*) *Hiſtory von Hohenburg, in probat. num.* 1, *pag.* 1.

(*q*) *Alſat. Diplomat. tom.* 1, *pag.* 28.

que le ſtile barbare eſt un caractere favorable à la ſincérité des anciennes chartes, mais il ne faut pas en inférer la fauſſeté de celles qui ſont écrites dans une meilleure latinité. Car entre les ignorans de ce tems là, il s'en trouvait toujours quelques-uns qui avaient ſçu garder quelques traces de la pureté du langage, ſur-tout entre les perſonnes du ſexe, auxquelles l'étude du latin était très-familiere, & qui en conſervaient plus facilement la délicateſſe.

Odile qualifie d'Empereur le Roi, qui pour lors gouvernait la France : cela eſt vrai ; mais ne ſait-on pas que ce titre a été donné à quelques-uns des Rois français (*r*). Balther, qui a écrit la vie de S. Fridolin (*s*), appelle Clovis Empereur. Le nom d'Auguſte ou d'Empereur a été ſouvent attribué à Pepin & à pluſieurs autres Rois de France (*t*). Dom Montfaucon (*u*) a rapporté un ſceau de Pepin le bref qui porte l'inſcription : *Pippinus Imperator.* Une charte rapportée par Schannat (*x*), eſt datée de la troiſieme année du regne de l'Empereur Pepin. Charlemagne fut ſouvent nommé Empereur avant ſon élévation à l'Empire (*y*), & l'on trouve même au dixieme ſiecle des Rois d'Angleterre ſe qualifier Empereurs (*z*). Ainſi le titre d'Empereur donné par S[te]. Odile à un Roi de France, n'eſt pas une preuve de la fauſſeté de ſon teſtament ; on peut même ajouter qu'un fauſſaire ne ſe ſerait jamais ſervi de ce titre, craignant de faire découvrir ſa fourberie.

Le ſceau de l'Empereur Lothaire pourrait encore faire ſuſpecter de fauſſeté le teſtament de S[te]. Odile, parceque nous ne connaiſſons aucun Empereur de ce nom, dont l'Abbeſſe ait pu atteindre le regne. Mais il était autrefois ordinaire que les Rois & les Empereurs, ſoit par des actes ſéparés, ſoit par la ſimple appoſition de leurs ſceaux aux actes précédens, approuvaient & confirmaient les inſtrumens publics accordés par leurs prédéceſſeurs pour des égliſes & des monaſteres (*a*). C'était une maniere de rendre les donations auſſi inviolables & perpétuelles, que ſi les ſceaux y avaient été mis dans le tems même de la confection de l'acte. L'uſage, dont nous parlons ici, eſt reconnu par les auteurs du dictionnaire ency-

---

(*r*) On en trouve pluſieurs exemples dans Ducange *in Gloſſario tom. 3, pag. 1335*, & Charpentier *in Gloſſario novo, tomo 2, pag. 821.*

(*s*) *In vitâ S. Fridolini, num. 39, in actis SS. tom. 1. Martii.*

(*t*) *Nouveau traité de Diplomatique tom. 4, pag. 68*, & Dom de Vaines, *Dictionnaire raiſonné de Diplomatique, tom. 1, pag. 508, & tom. 2, pag. 261.*

(*u*) *Monumens de la Monarchie françaiſe, tom. 1, planche 21, num. 5.*

(*x*) *In corpore traditionum Fuldenſium, num. 6, pag. 3.*

(*y*) Mabillo *de re diplomat. pag. 72.* Heumann, *Commentar. de re diplomat, pag. 28.*

(*z*) *Nouveau traité de Diplomatique, tom. 4, pag. 538.*

(*a*) Voyez le nouveau traité de Diplomatique, *tome 5, pag. 2 & ſuiv.*

clopédique (*b*), d'ailleurs peu favorables à l'autorité des anciennes chartes. » Et quant à ce qu'on voit quelquefois, y eſt-il dit, dans des chartes » la ſignature de perſonnes qui n'étaient pas encore au monde, ce n'eſt » pas toujours une marque de fauſſeté, parcequ'un Roi, un Prince, un » Prélat auront été priés de confirmer par leur ſignature un privilége » accordé long-tems avant eux. » Ce qu'on dit ici des ſignatures peut facilement s'appliquer aux ſceaux; c'eſt encore aujourd'hui l'uſage que les Rois, pour aſſurer l'authenticité des titres, appoſent le leur à des actes rédigés long-tems avant leur regne. Entre pluſieurs exemples de chartes ſcellées long-tems après leur conceſſion, les Auteurs du nouveau traité de Diplomatique (*c*) en rapportent un qui a quelque rapport avec le teſtament de Ste. Odile. Guillaume Seigneur de Belleſme donna vers l'an 1000 une charte à l'Abbaye de Marmoutier, qui fut confirmée par le ſceau de Robert Roi de France. Mais le ſceau ayant été détruit, Robert de Belleſme alla trouver le Roi Philippe I, & le pria d'appoſer le ſien, pour réparer la perte du premier. C'eſt ce qui ſe lit dans l'acte même, dont l'original ſcellé du ſceau de Philippe eſt conſervé aux Archives de Marmoutier en France. De même le ſceau, que Ste. Odile avait fait mettre à ſon teſtament, s'étant trouvé briſé, ou détérioré par vétuſté, une des Abbeſſes de Niedermünſter, qui lui succéda, préſenta ce teſtament à l'Empereur Lothaire pour y appoſer ſon ſceau, & par-là donner toute l'authenticité à un acte, auquel il ne manquait que cette formalité pour légitimer & aſſurer l'état des biens qu'Odile avait accordés à l'Abbaye de Niedermünſter, & que peut-être on lui conteſtait à cauſe du défaut de ſceau.

On pourrait croire que ce Lothaire eſt l'Empereur Lothaire I, qui devint Roi d'Italie en 820, qui ſuccéda à l'empire en 840 après la mort de ſon pere Louis le Debonnaire, & qui abandonna le trône en 855. C'eſt ce que parait même inſinuer le fauſſaire, qui ſuppoſa le ſecond teſtament. Il le date de l'indiction quinzieme, de la 34e. année du regne de Lothaire & de la 13e. de ſon empire, notes chronologiques qui tombent toutes ſur l'année 853, quoique le fauſſaire, pour rapprocher ce teſtament du tems où vivait Ste. Odile, l'ait daté de l'année de l'Incarnation 708. Mais la forme, la grandeur & l'inſcription du ſceau doivent déterminer pour Lothaire II, qui regna depuis 1125 juſqu'en 1137. L'Empereur y eſt repréſenté jeune, ſans barbe, aſſis ſur un trône; ſa couronne reſſemble au bonnet Ducal: il porte dans la main droite un ſceptre terminé par une eſpece de fleur; & il tient dans ſa gauche un globe ſurmonté d'une croix avec cette inſcription: † *Lotharius Dei gratia Romanorum Imperator Auguſtus.*

(*b*) *Tome 4, pag.* 1019.

(*c*) *Tome 4, pag.* 411.

Ces qualités ne peuvent ſe rapporter à Lothaire I, qui n'eſt repréſenté qu'en buſte dans ſes ſceaux; mais elles conviennent à Lothaire II ſurnommé le jeune : & en comparant le ſceau appoſé au teſtament de S[te]. Odile, je l'ai trouvé entierement conforme à celui du ſecond Lothaire, tel que le décrit Heineccius (*d*).

Il doit paraître étonnant, que le premier original & le ſeul titre primordial du teſtament de S[te]. Odile, n'ait jamais été préſenté aux Empereurs par les Abbeſſes de Nidermünſter; lorſqu'en 1282 & 1323 les Abbeſſes Eliſabeth & Gertrude firent confirmer ce teſtament par Rodolphe de Habsbourg & Louis de Baviere, elles ne mirent ſous leurs yeux que le titre ſuppoſé & falſifié. Les Empereurs ſe fiant à leur bonne foi attribuerent ce teſtament au Roi Lothaire, & l'inſérerent de même dans les diplômes qu'ils donnerent à ce ſujet, & qui ſe trouvent en original dans les Archives de l'Evêché. La même choſe eſt arrivée pour les copies vidimées : celles que donnerent en 1316 le Juge de la cour épiſcopale de Strasbourg, & en 1359 l'Official de Bâle (*e*) ſont exactement rapportées d'après l'original faux & ſuppoſé. Il paraît par-là, que la contrefaction de ce titre eſt antérieure au treizieme ſiecle.

La contrefaction de ce titre eſt prouvée par la différence des biens énoncés dans le vrai titre original & dans le titre ſuppoſé. Il paraît que l'Abbaye de Niedermünſter ayant uſurpés, ou acquis par une voie juſte de l'Abbaye de Hohenbourg, les biens du ban d'Ottenrott & de Barr, elle voulut aſſurer ſon acquiſition : ces deux objets n'étant pas ſpécifiés au nombre des biens que S[te]. Odile avait accordés au Bas-Hohenbourg, les Chanoineſſes de Niedermünſter eurent ſoin de ne pas faire paraître le titre primordial, qui ne parlait ni d'Ottenrott, ni de Barr, mais elles lui en ſubſtituerent un autre qu'un fauſſaire ſuppoſa, & dans lequel il inſéra ces deux endroits. Le fait eſt au moins probable, & par le fond même de la matiere, & parceque nous ſavons que les anciens croyaient faire une choſe licite en fabriquant des pieces pour ſe maintenir dans des biens acquis. Le fauſſaire, qui eſt l'auteur du ſecond original, réuſſit aſſez en contrefaiſant le parchemin, le ſtile, l'écriture, l'encre & même le ſceau du premier & véritable original. Mais malheureuſement pour lui, il voulut raffiner, & ſon rafinement découvre ſon impoſture. Comme les fauſſaires ſont la plupart ignorans, dit Muratori (*f*), l'hiſtoire dans ce qu'elle a de plus inconteſtable eſt pour eux un écueil contre lequel ils ne manquent gueres de venir ſe briſer, quand ils ont la témérité de forger de prétendus anciens

(*d*) *De ſigillis*, *tab.* 7, *num.* 4 & 5

(*e*) Les originaux de ces deux *Vidimus*, l'un du 30 Janvier 1316, & l'autre du 24 Novembre 1359 ſe trouvent en parchemin dans les Archives de l'Évêché de Strasbourg à Saverne.

(*f*) *Antiquit. italic. tom.* 3, *differt.* 34. *Col.* 74.

titres. Ainsi celui qui forgea le testament de S^te. Odile fut assez mal-adroit pour la faire vivre du tems de Lothaire, & pour dater son acte de l'année 708, dans un tems où l'on ne connaissait pas encore l'usage de l'ere chrétienne dans les chartes, & où il ne regna jamais en France, ni en Allemagne un Empereur du nom de Lothaire. En examinant de plus près ce prétendu testament, j'ai remarqué que le faussaire avait pris pour modeles des diplômes de l'Empereur Henri II. de l'année 1017 donnés, comme cette fausse piece, dans la ville de Francfort, & qui portent la même formule dans la signature de l'Empereur, ainsi que les noms de l'Archichancelier Erchonbalde & du Chancelier Gunther.

EXAMEN

Du Diplôme de Thierri IV. pour l'Abbaye de Maurmoutier (*g*).

CE DIPLOME, quoique écrit sur parchemin d'une forme qui paraît authentique & muni du sceau de Thierri, n'est pas cependant original. Il n'est tout au plus qu'une copie ancienne, mais contrefaite & peu conforme au vrai original qu'on a voulu remplacer. Qu'on le compare avec une piece authentique, & dont l'original subsiste encore, avec le diplôme que Thierri IV. accorda en 727 à l'Abbaye de Mourbach (*h*), & avec ceux du même Prince que Dom Bouquet (*i*) a mis au jour, on en découvrira aisément la falsification. Le Cointe (*l*), Mabillon (*m*), Heineccius (*n*), La Guille (*o*), Schœpflin (*p*) le reconnaissent pour faux. Nous trouvons même dans une inscription de l'Abbaye de Maurmoutier (*q*) que toutes les anciennes chartes périrent dans l'incendie qui la consuma en 827, & qu'elles furent renouvellées par l'Abbé Celse sur la connaissance des biens qui subsistaient encore. Le diplôme de Thierri IV. n'échappa donc pas au feu, & celui qui subsiste aujourd'hui, fait bien voir qu'on ne put sauver l'original, puisqu'il a trop de marques de suppositions pour l'estimer véritable.

(*g*) Preuves justificatives, *num.* 34.
(*h*) Ibidem, *num.* 37.
(*i*) *In Scriptoribus rer. gallic. tom.* 4, *pag.* 697 - 706.
(*l*) *Annalium ecclesiasticorum tom.* 2, *pag.* 315, *tom.* 3, *pag.* 340, & *tom.* 4, *pag.* 733.
(*m*) *Annal. Benedictin. tom.* 1, *pag.* 309.
(*n*) *De sigillis veter. germ. p*-*t. I. cap.* 10, §. 7, *pag.* 118.
(*o*) *Histoire d'Alsace, tom.* 1, *livre* 6, *pag.* 327.
(*p*) *Alsatiæ diplomaticæ, tom.* 1, *pag.* 29.
(*q*) Preuves justificatives du second tome

1°. Nous avons vu, en examinant le diplôme de Dagobert pour l'églife de Strasbourg (*r*), que ces formules : *In nomine fancte & individue Trinitatis . . . divina favente clemencia . . .* font inufitées dans toutes les chartes Mérovingiennes, & découvrent auffitôt la fauffeté des diplômes où elles fe rencontrent.

2°. Sans parler de différens termes, qui n'étaient pas en ufage fous les Rois de la premiere race, je m'attacherai feulement à la bévue du fauffaire, qui dit que le Roi Thierri IV. fut fils de Childebert fondateur de l'Abbaye de Maurmoutier. Mais Thierri IV. eut pour pere Dagobert III; il eft vrai que fon ayeul fe nommait Childebert III, mais ce dernier ne fut pas le fondateur de Maurmoutier. Il eft encore vrai que Thierri II fut fils du fondateur Childebert; mais Thierri II ne vivait pas en 724; ainfi la fauffeté fe découvre d'une façon, ou d'une autre.

3°. Le diplôme de Thierri eft daté de l'année de l'Incarnation 724, & de l'indiction troifieme. Mais outre que l'ere chrétienne & la date de l'indiction ne furent jamais employés par les Rois de la premiere race (*s*), l'indiction treizieme ne s'accorde pas avec l'année 724. C'était alors l'indiction feptieme.

4°. L'acte fut expédié par le Chancelier Grimalde : on ne trouve point de Grimalde entre les Chanceliers de Thierri IV. D'ailleurs ils n'étaient pas alors connus fous ce nom, mais fous celui de notaires, ou référendaires. Grimalde ne devint Chancelier qu'en 841 fous Louis le Germanique fils de l'Empereur Louis le Debonnaire (*t*).

5°. Le fceau du diplôme pour Maurmoutier eft de cire blanche : Thierri y eft repréfenté depuis la tête jufqu'au nombril, fa couronne eft fermée par le haut; le fceptre, qu'il tient dans fa main droite, eft une branche à plufieurs fleurs de lys; le globe de la main gauche eft furmonté d'une croix; l'infcription porte : *Theodericus Dei gracia Rex Francorum.* La feule defcription du fceau fuffit pour en montrer la fauffeté. Car 1°. tous les Rois Mérovingiens ont fcellé avec des anneaux, & il n'en eft aucun qui ait plus de deux doigts de diametre (*u*) : ils font même plus petits pour la plupart. Or le prétendu fceau de Thierri eft ici de quatre pouces de diametre. 2°. On ne trouve nul fceau de la premiere race où le Roi foit repréfenté jufqu'au nombril; ce ne font pour l'ordinaire que des buftes, ou

---

(*r*) *Pag.* 84.

(*s*) Voyez ci-deffus, *pag.* 86.

(*t*) Mallinckrot *de Archicancellariis, apud Wenckerum in collectis Archivi, pag.* 248, & Bouquet, *tom.* 8, *pag.* 417.

(*u*) *Nouveau traité de Diplomatique, tom.* 4, *pag.* 100 *& fuiv.*

des têtes assez mal gravées (*x*). 3°. On ne voit point le sceptre sur les sceaux de nos Rois avant Lothaire fils de Louis d'Outremer; & Hugues Capet est le premier qui se soit servi du globe (*y*). 4°. Les fleurs de lys étaient inconnues chez les Rois Mérovingiens: si l'on veut croire Raoul de Presles, qui vivait au quatorzieme siecle (*z*), elles furent apportées à Clovis par un ange. Des monumens plus certains ne peuvent faire remonter leur origine qu'aux Rois de la seconde race (*a*), & le sceau de Lothaire est le premier où le sceptre est terminé par une fleur de lys (*b*). C'est des sceptres & des couronnes qu'elle a passé sous Louis VII dans l'écu des Rois de France & dans le fond de leurs sceaux (*c*). 5°. La formule *Dei gratia* introduite par Pepin n'a jamais été employée sur les sceaux Mérovingiens. Le premier de tous, où elle parait incontestablement, est celui de Charles le Chauve apposé à une charte de 839 (*d*). En voilà plus qu'il en faut pour montrer que le sceau ainsi que la charte, à laquelle il est joint, sont l'ouvrage d'un imposteur éloigné de plusieurs siecles du regne de Thierri.

(*x*) Heineccius *de sigillis*, *part. I*, *cap.* 10, *pag.* 118. & Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de Diplomatique*, *tom.* 1, *pag.* 77.

(*y*) Dom de Vaines, *Dictionnaire raisonné de Diplomatique*, *tom.* 2, *pag.* 266.

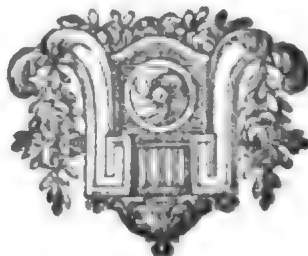
(*z*) Prologue de la traduction de la Cité de Dieu imprimée à Abbeville en 1488. » *Et si portez les* » *armes de trois fleurs de lis en signe de la benoite trinité qui de Dieu par son Angle furent envoyées au* » *Roy Clovis*, *premier Roy crestien*, *pour soy combatre contre le Roy Candat*, *qui estoit Sarrazin*, » *adversaire de la foi chrestienne &c.*

(*a*) Montfaucon, *monumens de la Monarchie française*, *tom.* 1, *planches* 21 *& suivantes.*

(*b*) *Ibidem planche* 30. Il y a plusieurs opinions sur l'origine du nom des fleurs de lys : la plus commune la dérive du fer, qui terminait le Javelot dont les Français se servaient dans le tems des Rois de la premiere race. Un passage d'Agathias prouve à la vérité que ce fer avait beaucoup de ressemblance avec les fleurs de lys, mais il ne dit pas comment & pourquoi ce bout a pris le nom de fleur de lys. Peut-être en faut-il chercher l'étymologie dans la langue Celtique : dès qu'on commença à regarder ces fleurs comme étant propres au Roi, on ne crut devoir l'exprimer qu'en les appellant fleurs de Roi. On ne trouva alors dans la langue d'autre expression plus convenable pour les désigner que celle de fleur de ly, parceque *Ly* en cette langue signifie Roi ou Souverain.

(*c*) *Mémoire de M. de Foncemagne inséré dans le vingtieme volume des mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres*, *pag.* 587 *&* 590.

(*d*) Mabillo, *de re diplomaticâ*, *pag.* 407.



EXAMEN

Du Diplôme de Thierri III pour l'Abbaye d'Ebersmünster (e).

UNE possession ancienne & suivie est le véritable titre des droits & des revenus de l'Abbaye d'Ebersmünster, titre réel qu'on ne peut attaquer, puisqu'il est le seul fondement de la plupart des fondations ecclésiastiques, qui ont perdu leurs chartes & leurs priviléges. Cette possession est encore assurée à cette Abbaye par la Bulle du Pape Luce III. de l'année 1183, & par d'autres titres vrais & originaux postérieurs au douzieme siecle. On peut donc, sans lui faire tort, placer dans le nombre des titres supposés les anciennes chartes qui remontent aux siecles antérieurs, dont elle possède les prétendus originaux, & qui toutes, à l'exception de deux ou trois, ont été l'ouvrage d'un faussaire également hardi & ignorant (f). L'auteur de cette falsification est inconnu, mais il est certain que non-seulement il a fabriqué des diplômes à la place des originaux qui s'étaient trouvés perdus, mais qu'il a même interpolé par des traits étrangers les plus beaux titres de son Abbaye, jusqu'à les rendre méconnaissables. Si cependant il était permis d'accorder quelque chose à la conjecture, je soupçonnerai volontiers de cette imposture le Moine anonyme qui sous l'Abbé Notger écrivit vers l'an 1163 la premiere partie des annales de l'Abbaye d'Ebersmünster, auxquelles un autre religieux mit la derniere main en 1235. L'auteur de cette Chronique, que nous donnerons parmi les pieces justificatives, parcequ'on y trouve quelques vérités noyées dans un amas de faussetés, fut un Moine atrabilaire, qui tristement enfermé dans sa cellule, crut faire un présent agréable à la postérité, s'il rassemblait tous les contes de son siecle. Il joignit dans son ouvrage la passion & la médisance à l'excès de la crédulité, & il s'est sur-tout attaché à décrier par de basses calomnies la plupart des Évêques de Strasbourg. Un homme capable de déshonorer ainsi ses légitimes pasteurs, ceux sur-tout auxquels l'histoire donne les plus grands éloges, a pu facilement commettre d'autres prévarications pour mettre son Abbaye à couvert des prétentions de ces mêmes Évêques. Car à entendre l'auteur de cette Chronique, l'Abbaye d'Ebersmünster possédait un grand nombre de villages, qui lui furent enlevé par les Évêques de Strasbourg : & si l'on voulait ajouter foi à l'énumération des biens, qui se trouvent nommés dans les prétendus diplômes, ainsi que dans la

(e) Preuves justificatives, *num.* 24.

(f) Cela détruit l'assertion de Dom de Vaines, qui prétend *dans son Dictionnaire raisonné de Diplomatique tom.* 1, *pag.* 535, qu'il est très-rare, & même impossible de déterrer quelques originaux de fausses chartes anciennes.

Chronique, il faudrait regarder la plupart des endroits, qui forment aujourd'hui les Bailliages de Rouffach & de Benfelden, comme autant d'usurpations faites sur l'Abbaye d'Ebersmünster par les Evêques de Strasbourg ses Avoués. Nous laverons autre-part nos Evêques, & sur-tout le Grand Wernaire, des reproches injustes de l'auteur de la chronique d'Ebersmünster. Il nous reste à examiner la vérité ou la fausseté des titres primordiaux de cette Abbaye; nous nous en tiendrons à l'examen des diplômes de Thierri III, de Charlemagne & du premier de Louis le Debonnaire. Les autres qu'on attribue à ce dernier Prince, aux Empereurs Arnoul, Othon & Henri, seront discutés dans le second volume de cette histoire.

Le plus ancien titre de l'Abbaye d'Ebersmünster est celui de Thierri III Roi de France : la copie, qui s'en trouve dans les Archives de l'Evêché & que nous donnons parmi les pieces justificatives (*g*), paraît exacte & assez conforme au stile du tems où vivait ce Prince. Mais l'original, qui est conservé dans l'Abbaye, est une de ces pieces, à laquelle les regles de la Diplomatique ne peuvent guere être favorables. Le stile, l'écriture, l'orthographe, les traits des lettres, le sceau y font découvrir un faussaire du douzieme siecle. Thierri s'y nomme *Tiedericus*, quoique dans tous les diplômes qui nous restent de ce Prince il soit appellé *Theodoricus* ou *Theudericus* (*h*). Les formules finales : *anuli nostri impressione eam decrevimus roborari. Ego Tiedericus Rex subscripsi, & ego Adoynus Episcopus. Signum Tiederici Regis invictissimi*, n'étaient point en usage dans les diplômes Mérovingiens. Il est peu de chartes de la premiere race de nos Rois où il soit parlé de l'anneau royal que l'on y voit au bas. Ce n'est pas, qu'on ne puisse citer quelques diplômes revêtus de cette formalité, mais en général ils sont si peu nombreux que Dom Mabillon (*i*) pose pour regle, qu'à peine en trouve-t-on un petit nombre d'indubitables où l'anneau soit annoncé. Thierri III écrivait : *manus nostræ subscriptionibus eam subter decrevimus roborare*. Ce Prince, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne s'est jamais servi du titre emphatique de Roi très-invincible. Sa signature également noble & modeste était bien plus simple : *In Christi nomine Theudericus Rex subscripsi*. Nous ne trouvons aucun référendaire de ce Roi, qui ait signé : *Et ego Adoynus Episcopus*. Cette espece de souscription fait voir que le faussaire ignorait les formules, dont se servaient les référendaires ou notaires à la fin des actes qu'ils expédiaient. S'il avait été mieux instruit des siecles antérieurs, il n'aurait pas daté le diplôme qu'il attribue à Thierri : *data mense Februario, die nono, anno decimo regni ejus. Actum Suessonis civitate, anno Dominicæ Incarnationis sextencesimo septuagesimo secundo, indictione septima.*

(*g*) *Num.* 23.
(*h*) Bouquetus *in Scriptoribus rer. franc. tom.* 4, *pag.* 652-664.
(*i*) *De re diplomaticâ, pag.* 107.

Mais en 672 Thierri III. ne regnait pas en Austrasie; Childeric II. gouvernait alors ce royaume, & on en a pour preuve la charte que ce dernier donna le 4 mars 673 à l'Abbaye de Münster en Alsace (*l*). L'année dixieme de Thierri tombe sur l'année 684, ce Prince comptant les années de son regne du commencement de l'année 674, qu'il succéda à Childeric (*m*), l'indiction septieme ne se compte qu'à l'année 679. On sait encore que l'ere chrétienne ainsi que l'indiction, n'ont jamais été en usage dans les chartes des Rois de la premiere race (*n*).

EXAMEN

Du Diplôme de Charlemagne pour l'Abbaye d'Ebersmünster (*o*).

Le faussaire, qui a montré tant d'ignorance en interpolant le titre de Thierri, n'a pas été plus habile en attribuant à Charlemagne celui de Carloman. On conserve dans les Archives de l'Evêché la copie d'un diplôme de ce dernier Prince daté de l'année 770 (*p*). Cette copie est vraie, exacte & conforme au peu de titres de ce Roi d'Austrasie, qui ne regna que trois ans & trois mois. Mais le faussaire, qui peut-être ne savait pas que Charlemagne avait un frere, crut bien faire s'il travestissait *Carolomannus* en *Carolus magnus*. Il date son prétendu diplôme : *Anno Dominice Incarnationis DCCLXX, regnante Carolo magno, anno octavo regni ejus*. Or en 770 Carloman vivait encore, & regnait seul en Alsace & en Austrasie. Nous en avons la preuve dans les diplômes que ce Prince accorda en 769 à l'Abbaye de Münster (*q*), & en 770 à celle d'Honau (*r*). Charlemagne lui-même ne devint Roi de France que sur la fin de l'année 768 : on n'a donc pas pu en 770 compter la huitieme année de son regne. Le nom de Grand n'a été donné à ce Prince que long-tems après, c'est-à-dire en 800, lorsqu'il fut proclamé Empereur à Rome, le jour de Noël dans la Basilique de S. Pierre (*s*).

La formule initiale du diplôme est encore des plus insolites : *In nomine sancte & individue Trinitatis, Carolus precedente Dei misericordia & subsequente*

(*l*) Preuves justificatives, *num.* 15.

(*m*) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 743.

(*n*) Voyez ci-dessus, *pag.* 86.

(*o*) Preuves justificatives, *num.* 61.

(*p*) Ibidem *num.* 60.

(*q*) Lunig, *Spicilegii ecclesiastici contin.* 1, *pag.* 1097. Bouquet, *in Scriptor. rer. francic. tom.* 5, *pag.* 715, & Schœpflinus, *Alsf. dipl. tom.* 1, *pag.* 42.

(*r*) Preuves justificatives, *num.* 59.

(*s*) *Eginhardi annales de gestis Caroli magni, apud Bouquetum, tom.* 5, *pag.* 215.

Rex Francorum. Cette formule n'a pu ſe trouver autre-part que dans le génie inventif d'un falſificateur. Charlemagne varia ſucceſſivement la formule initiale de ſes diplômes, à raiſon des différens royaumes qu'il acquit. Depuis le commencement de ſon regne juſqu'en 774 qu'il ſe fit couronner Roi de Lombardie, il commençait par cette formule : *Carolus gratia Dei Rex Francorum vir inluſter*, & depuis 774 juſqu'en 800, il ſe nommait : *Carolus gratia Dei Rex Francorum & Langobardorum, ac Patricius Romanorum.* Il ajoutait fréquemment à ces titres celui de *vir inluſter*, que les Rois de France après lui ne prirent que très-rarement (*t*).

On lit à la fin du diplôme de Charlemagne : *& ut hæc noſtræ ingenuitatis auctoritas ſtabilis & inconvulſa permaneat, hanc chartam juſſu noſtro conſcriptam, manu propria confirmantes ſigilli noſtri impreſſione roboravimus.* Les mots d'*ingenuitas* & de *ſigillum* ſont extrêmement rares & peut-être inuſités dans les chartes de Charlemagne (*u*); celle d'Ebersmünſter eſt datée du palais d'Ingelenheim, & du neuf des ides de Mars de l'année 770 : *Actum Ingelenheim palacio publico, anno Dominicæ Incarnationis DCCLXX... data nonas idus Marcii.* Mais ſûrement on ne trouvera dans aucun calendrier le neuf des ides. Dans le grand nombre des diplômes, qui nous reſtent de Charlemagne, il n'y en a aucun que je connaiſſe qui ſoit daté du palais d'Ingelenheim, du moins n'en trouve-t-on aucun dans le recueil de Dom Bouquet, & ce Prince au mois de Mars 770 ſéjournait dans ſon palais d'Hériſtal ſitué à une lieue de Liege (*x*).

Le diplôme finit par la ſouſcription du Chancelier Durand : *Ego Durandus Cancellarius ſcripſi & ſubſcripſi.* Les Chanceliers de Charlemagne ſignaient toujours avant la date des actes qu'ils expédiaient, & leurs noms ne ſe trouvent pas à la fin des diplômes. Ils n'écrivaient jamais *ſcripſi & ſubſcripſi*, mais *recognovi & ſubſcripſi*, & ſouvent ils omettaient cette derniere expreſſion. Hitherius Chancelier de Pepin fut continué au commencement du regne de Charlemagne ſon fils juſqu'après l'année 775 (*y*). Durand ne fut jamais Chancelier de ce Prince, & il n'en eſt fait mention que dans les chartes de Louis le Debonnaire, dont il expédia les actes comme notaire (*z*). Enfin, le ſceau de ce prétendu titre d'Ebersmünſter ne reſſemble point à ceux de Charlemagne, & il eſt bien plus grand que ceux de ce

(*t*) Mabillo *de re diplomaticâ, lib. 2, cap. 3, §. 7*, & Heumannus *de re diplomat. tom. 1, cap. 2, pag. 27.*

(*u*) Heumannus *de re diplomaticâ, tom. 1, cap. 1, pag. 21. & cap. 2, pag. 117*, & Dom de Vaines, dictionnaire raiſonné de Diplomatique, *tom. 1, pag. 82.*

(*x*) Cela ſe prouve par le diplôme que Charlemagne accorda à l'égliſe de S. Étienne d'Angers, *apud Bouquetum, tom. 5, pag. 719.*

(*y*) Mallinckrot *de Archicancellariis, apud Wencker in collectis Archivi, pag. 225*, & Mabillo *lib. 2 de re diplom. cap. 12.*

(*z*) Mallinckrot *de Archicancellariis, pag. 233*, & Bouquetus *tom. 6, pag. 451.*

Prince & des Rois de la seconde race (*a*). Ajoutez à ces marques évidentes de fausseté l'écriture, les traits de lettres, l'orthographe, la rareté des diphthongues fort communes dans les chartes Carlovingiennes, il sera alors démontré qu'un pareil titre n'est pas de Charlemagne, mais d'un faussaire qui a vécu sous un des Empereurs de la famille des Ducs de Souabe.

Les Archives d'Ebersmünster conservent un second diplôme original de Charlemagne de l'année 810 (*b*). Celui-ci est authentique, & est presque le seul des anciennes chartes de cette Abbaye, qui a heureusement échappé à la falsification & à l'imposture. Il est daté de Ferden en Saxe : *Anno decimo Christo propitio imperii nostri, & quadragesimo regni nostri in Francia, atque trigesimo septimo in Italia, indictione tertia.* Il faut lire *quadragesimo secundo.* Mais l'omission du *secundo* n'attaque en rien l'authenticité. Une date fautive n'est pas un motif suffisant pour décrier une piece, & il y aurait de la témérité à mettre pour cette seule raison parmi les actes fabriqués des originaux indubitables (*c*). » Lorsque les monumens que l'on produit » comme anciens, dit M. de Foncemagne (*d*), ne manquent d'ailleurs » d'aucun des caracteres d'authenticité qui doivent les accompagner, un » critique de bonne foi les attaque rarement par les erreurs qu'il remarque » dans leurs dates. » On doit se prémunir contre les jugemens précipités, quand les mécomptes ne sont que d'une ou de deux années, & que d'ailleurs tous les autres caracteres de vérité se soutiennent. Alors l'erreur doit être mis sur le compte des notaires, qui quelquefois par méprise ou inattention ont fait des fautes réelles dans des actes véritables.

Cette remarque me conduit à une autre non moins intéressante. La date de l'Incarnation se trouve dans les copies qui nous restent de la charte du Comte Rutharde pour l'Abbaye de Schwartzach de 758 (*e*), & dans le testament de Heddon Évêque de Strasbourg, en faveur de l'Abbaye d'Ettenheimmünster de l'année 763 (*f*). Il est vrai que cette date était pour lors inconnue dans les chartes des particuliers; mais comme les originaux n'en subsistent plus, on peut dire que l'ere chrétienne a été ajoutée après coup dans le premier titre par celui qui l'inséra dans le cartulaire de l'Abbaye de Schwartzach, & dans le second titre par Conrad Abbé d'Ettenheimmünster qui en fit une copie en 1121. Il en était de ces additions fautives comme de plusieurs autres de la même nature, qui

(*a*) Voyez Heineccius *de sigillis, part. 1, cap. 9, §. 14.*

(*b*) Preuves justificatives. *num.* 86.

(*c*) Dom de Vaines, dictionnaire raisonné de Diplomatique, *tom. 1, pag. 64 & 372.*

(*d*) Observations critiques sur les actes des Évêques du Mans, insérées dans les mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, *tom. 20, pag. 213.*

(*e*) Preuves justificatives, *num.* 50.

(*f*) Preuves justificatives, *num.* 55.

était de rappeller à l'année de J. C. des dates qui n'étaient plus en usage. Ces *fourures* postérieures faites par des copistes ne peuvent nuire à l'authenticité des originaux qui n'existent plus. C'est une regle de Dom Mabillon (*g*) adoptée par Muratori (*h*), fondée sur des faits certains, & admise par tous les critiques, sans en excepter M. l'Abbé Lenglet (*i*), & le Dictionnaire encyclopédique (*l*), qui observent qu'on a quelquefois ajouté dans les copies des notes chronologiques, qui ne se trouvaient point dans les originaux, & que ces additions ne portent nul préjudice à la vérité de ces derniers.

On peut dire la même chose de la Bulle d'Adrien I. pour l'église de Strasbourg, datée de l'année 774 (*m*). Cette année a pu y être ajoutée par Henri de Veringue Évêque de Strasbourg, qui l'a transcrite dans ses lettres datées de 1205, quoiqu'à toute rigueur on pourrait ajouter, que cette date se trouvait dans l'original même de la Bulle. Il est vrai que la date des années du Seigneur ne fut dans l'usage perpétuel dans les rescrits des Papes qu'après les commencemens de l'onzieme siecle. Le P. Papebroch assure que l'ere chrétienne ne passa dans les bulles qu'au dixieme. C'est trop dire, s'il l'entend d'une pratique constante & uniforme, & trop peu s'il croit devoir reculer jusques-là l'époque de son introduction dans les lettres des Papes : car toutes ces allégations n'excluent pas quelques faits particuliers, qui préludent pour l'ordinaire à l'établissement d'un usage. Les Bénédictins auteurs du nouveau traité de la Diplomatique (*n*) font voir que l'ere chrétienne était admise en France dès le huitieme siecle. Cette époque était dès-lors célebre & connue à Rome, d'où il est naturel de penser que les Papes l'emploierent quelquefois, avant que l'usage en fut commun. Nous en avons des preuves dans les Bulles du Pape Leon III. datées de l'ere chrétienne (*o*), & dans celle du Pape Théodore qui se trouve datée de l'an du Seigneur 643 (*p*).

(*g*) *De re diplomaticâ, pag.* 242.

(*h*) *Antiq. italic. tom.* 3, *col.* 43.

(*i*) Méthode pour étudier l'histoire, *tom.* 2, *pag.* 390. *édition de Paris de* 1729.

(*l*) *Tome* 4, *pag.* 1017.

(*m*) Preuves justificatives, *num.* 66.

(*n*) Nouveau traité de Diplomatique, *tom.* 2 *préface, pag.* 7, *tom.* 3, *pag.* 688, & *tom.* 4, *pag.* 696.

(*o*) Ibidem, *tom.* 5, *pag.* 176, & l'art de vérifier les dates, *pag.* 269.

(*p*) *Ughelli Italiæ sacræ tom.* 5, *pag.* 328.



EXAMEN

Du Diplôme de Louis le Debonnaire pour l'Abbaye d'Ebersmünster (q).

C'EST principalement sur les diplômes de Louis le Debonnaire que s'est exercée la main du faussaire d'Ebersmünster. Celui qui porte la date du 3 novembre 814, est de ce nombre. Il commence par cette formule initiale : *In nomine sancte & individue Trinitatis.* Nous avons déjà remarqué (*r*) que Charles le chauve fut le premier qui plaça à la tête de ses actes l'invocation de la S.[e] Trinité. La formule invariable, dont se servait Louis le Debonnaire, est connue : *In nomine Domini Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi* (*s*).

Après ce commencement suit une autre formule non moins suspecte : *Ludewicus Dei omnipotentis gratia Rex Francorum & Longobardorum, Romanorum vero Imperator Augustus.* Dans tous les titres originaux, qui existent de Louis le Debonnaire, il se nomme par-tout *Hludovicus* & quelquefois *Ludowicus.* Le nom de *Ludewicus* ne paraît que dans des copies. L'expression *Dei omnipotentis gratia* ne se lit dans aucune de ses chartes. Il employait la formule *divina ordinante* ou *propitiante providentia* & quelquefois *clementia* (*t*). Jamais cet Empereur n'a pris la qualité d'Empereur des Romains, & encore moins celle de Roi des Français & des Lombards : ces formules, dont Charlemagne s'était servi, n'ont point passées à son fils qui prenait simplement le titre d'*Imperator Augustus.*

Suivons le contexte du diplôme attribué à Louis le Debonnaire : différentes expressions y dénotent la falsification. Cet Empereur adresse le privilége, qu'il donne pour l'Abbaye d'Ebersmünster, à tous les fideles, & sur-tout aux Princes de son empire : *precipue tamen Principum nostrorum.* Mais cette expression : *Principes nostri* ne se trouve dans aucun diplôme des Empereurs avant Henri l'Oiseleur & des Rois de France avant Robert (*u*). Louis donne à son pere le nom de Roi très-chrétien : il est vrai que les Papes avaient déjà donné le nom de christianissime à Pepin & à Charlemagne ; mais ce titre si glorieux pour nos Rois ne se lit dans les chartes que bien postérieurement au regne de Louis le Debonnaire, &

(*q*) Preuves justificatives, *num.* 87.

(*r*) Ci-dessus, *pag.* 84.

(*s*) Heumannus *de re diplomaticâ, tom.* 1, *cap.* 5, *pag.* 171.

(*t*) Ibidem *pag.* 172.

(*u*) Papebrochius, *in Propylæo part.* 1, *num.* 22, Chronicon Gotwicense, *tom.* 2, *pag.* 123, & Heumannus *de re diplomaticâ, tom.* 1, *pag.* 17 & 37.

il n'a commencé à être un titre diſtinctif pour les Rois de France, que ſous Louis VII (*x*). L'Empereur parle dans ſon diplôme des amendes connues encore aujourd'hui en Alſace ſous le nom de *frevel. Frevela* eſt un mot du moyen âge (*y*), qui ne fut uſité qu'au dixieme ſiecle. Il y fait mention de la monnoie de Strasbourg, des firdons, des ſicles, autant d'expreſſions qu'on ne peut ſuppoſer avoir été en uſage en 814. Louis le Debonnaire donne des principes du droit féodal, & ſe ſert même des mots *feoda & infeodari.* Mais ces mots furent à peine connus à la fin du neuvieme ſiecle (*z*) : la premiere fois qu'on trouve le nom de *feodum*, c'eſt dans une conſtitution de Charles le Gros, qui devint Roi de France en 885. On ignorait également dans ce tems-là cette eſpece de biens auxquels on a donné depuis le nom de fiefs, ſur-tout ceux qu'on nomme aujourd'hui *feudum ſervile* ou *Hoſlehn.*

Sans nous arrêter plus long-tems à l'enſemble de cette piece, dans laquelle on pourrait découvrir d'autres marques de fauſſeté, paſſons aux formules finales, qui ne ſont pas moins extraordinaires que les initiales. Celle qui s'exprime par : *manu propria ſubter ſignamus, & anuli noſtri impreſſione jubemus ſigillari vel inſigniri.* Cette formule, dis-je, énoncée ſurtout dans le préſent, n'eſt guere conforme à celle de Louis le Debonnaire, qui à l'exemple de ſon pere, finiſſait par : *manu noſtra ſubter firmavimus*, ou *ſubter eam decrevimus adſignari, & de anulo noſtro ſubter ſigillare* ou *anuli noſtri impreſſione adſignari juſſimus* (*a*). La ſouſcription de cet Empereur : *Signum Domni Ludewici Romanorum invictiſſimi Imperatoris Auguſti*, eſt également ſuſpecte. Ce Prince n'a jamais fait précéder ſon nom d'un *Domnus*, jamais il n'a pris la qualité d'Empereur des Romains, jamais il n'y a joint celle de très-invincible : il écrivait ſimplement : *Signum Hludovici Sereniſſimi Imperatoris*, ou *piiſſimi Auguſti* (*b*).

La ſouſcription de Louis le Debonnaire eſt ſuivie de celles de Charles Archevêque de Mayence & de Witgerne Évêque de Strasbourg. L'uſage des ſouſcriptions des Évêques & des Seigneurs à la fin des diplômes eſt inconnu dans ceux de ce Prince (*c*), & n'a été mis en vigueur que ſous l'empire de Henri V. & de Lothaire II. (*d*) D'ailleurs le fauſſaire eſt trop

---

(*x*) Remarques de M. Bonamy ſur le titre de très-chrétien donné aux Rois de France, dans les mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, *tom. 29, pag. 274.*

(*y*) Haltaus, *in Gloſſario germanico, pag. 487.*

(*z*) Struvius, *in hiſtoriâ juris, cap. 8*, §. 1, & Heumannus *in Commentariis de re diplomaticâ, tom. 1, cap. 1, pag. 18, & cap. 2, pag. 102.*

(*a*) Heumannus, *de re diplom. tom.* 1, *pag.* 236.

(*b*) Ibidem, *tom.* 1, *cap.* 1, pag. 237.

(*c*) Ibidem, *tom.* 1, *pag.* 23.

(*d*) *Chronicon Gotwicenſe, tom.* 1, *lib.* 2, *pag.* 261, 317 & 343.

libéral dans l'énonciation de ses témoins. En 814 on ne pensait pas encore à Charles Archevêque de Mayence, qui, petit-fils de Louis le Debonnaire, n'obtint cette dignité qu'en 856 (*e*). Witgerne Évêque de Strasbourg n'était plus au monde depuis près d'un siecle, & on verra dans cette histoire qu'il mourut en 729.

On lit après ces fausses souscriptions : *Ego Turbo Archicappellanus ad vicem Domini Ibbonis Protospatarii cognovi.* D'abord les notaires n'ont jamais pris la qualité d'*Archicappellanus*, dont les Chanceliers ne se sont même servis que sous Carloman Roi d'Italie (*f*). Les notaires ne se sont jamais énoncés à la premiere personne, toujours ils écrivaient *recognovit* ou *subscripsit.* Entre vingt diplômes de cet Empereur datés de l'année 814, rapportés par Dom Bouquet (*g*), on ne trouve d'autre Chancelier que Hélisachar, & d'autres notaires que Faramunde & Durand. Turbon est entiérement inconnu parmi les notaires de ce Prince. Ibbon est à la vérité compté entre les notaires de Charlemagne (*h*) & de Louis le Debonnaire (*i*); mais jamais il n'a exercé la charge de Chancelier, & jamais cette dignité n'a été connue en Occident sous le nom de *Protospataire.* La charge de *Protospataire* était une dignité fort considérable à la Cour d'Orient : celui qui l'exerçait était à la tête des Gardes de l'Empereur, & occupait un des principaux emplois de l'empire de Constantinople (*l*).

Le diplôme de Louis le Debonnaire est daté d'Ingelenheim & du 3 novembre 814. Il ne paraît pas que ce Prince ait séjourné en 814 dans son palais d'Ingelenheim : les diplômes de cette année sont tous datés d'Aix-la-Chapelle. Ceux que ce Prince accorda en Septembre 814 à Hildebalde Évêque de Macon (*m*), & en Novembre de la même année à Chrétien Évêque de Nimes (*n*) ont été pareillement donnés à Aix-la-Chapelle. La date de l'année 814 est suivie de l'indiction cinquieme & de la dixieme année de son regne. Il est vrai qu'une rature faite dans le prétendu original paraît montrer que 824 a été changé postérieurement en 814. Mais ni l'une ni l'autre de ces années ne s'accordent avec l'indiction cinquieme, qui tombait sur l'année 827, ni avec la dixieme année du regne de Louis le Debonnaire, qui tombait en 823. Ce Prince porte dans le Monogramme le surnom de Pieux : *Ludewicus pius.* Mais c'est un surnom que lui ont

(*e*) *Annales Fuldenses ad an.* 856, *apud Bouquetum*, *tom* 7, *pag.* 166.
(*f*) Mabillo, *de re diplomat. lib.* 2, *cap.* 11, §. 7.
(*g*) *Tom.* 6, *pag.* 455 - 470.
(*h*) Preuves justificatives, *num.* 86.
(*i*) Bouquetus, *tom* 6, *pag.* 451.
(*l*) Du Cange, *in glossario*, *tom* 5, *pag.* 932, & *tom.* 6 *pag.* 630.
(*m*) *Gallia Christ. tom* 4, *pag.* 264.
(*n*) Baluzius, *lib.* 4 *miscellaneorum*, *pag.* 420.

mérité depuis ſa piété & ſa trop grande bonté, & que jamais il ne s'eſt donné à lui-même. D'ailleurs le Monogramme introduit par l'Empereur Charlemagne (*o*) n'était compoſé que d'un ſeul mot : c'était le ſimple nom du Prince, dont on exprimait toutes les lettres (*p*). Godefroi de Beſſel (*q*) aſſure, qu'Otton III fut le premier qui ajouta à ſon nom le titre de Roi dans le Monogramme. Enfin les traits de plumes qui forment l'écriture de tout le diplôme, & le ſceau trop grand pour être Carlovingien, ſont de nouvelles marques de la fauſſeté d'une piece remarquable par ſa ſuppoſition.

EXAMEN

Des Diplômes de Charlemagne pour le monaſtere de Lievre, ou Leberau.

LES ARCHIVES de l'Abbaye de S. Denys, qui peuvent paſſer pour les plus anciennes de la France & de l'Allemagne, & les plus riches en monumens originaux, n'ont pas été cependant inacceſſibles à l'impoſture & à la ſuppoſition. On en peut juger par les pieces de mauvais alloi, que Dom Doublet a inſéré dans l'hiſtoire de cette Abbaye imprimée en 1625. Dom Mabillon (*r*) en reconnut un des premiers la fauſſeté : Dom Félibien ſon confrere ſuivit exactement ſes traces, & n'inſéra dans ſa nouvelle hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys publiée en 1706, que les titres authentiques qui pouvaient lui faire honneur, & qui joignaient également le mérite de l'ancienneté & de la vérité. Le livre de Dom Doublet tomba alors dans l'oubli, & les éditeurs des Hiſtoriens de France ne daignerent pas même y rechercher des pieces pour en enrichir leur ouvrage. J'aurais pu ſuivre leur exemple, mais le but de cette diſſertation étant de purger l'hiſtoire d'Alſace de toutes les fauſſes pieces qui la concernent, j'ai cru devoir diſcuter celles qui concernent le Prieuré de Lievre ſitué dans le dioceſe de Strasbourg, & dépendant autrefois de l'Abbaye Royale de S. Denys.

Il ne faut pas rechercher bien loin l'origine des diplômes de Charlemagne fabriqués en faveur du monaſtere de Lievre. Les Ducs de Lorraine devenus ſes Avoués en devinrent bientôt les uſurpateurs, & prétendirent la ſouveraineté & même la poſſeſſion des biens de ce monaſtere ſitué dans

(*o*) Chronicon Gotwicenſe, *tom. 1, lib. 2, pag. 96.*

(*p*) Dom de Vaines, *Dictionnaire raiſonné de Diplomatique, tom. 2, pag. 106.*

(*q*) Chronicon Gotwicenſe, *tom. 1, pag. 97.*

(*r*) *De re diplomaticâ, lib. 4, cap. 26, num. 15.*

leur Duché. Les Moines de S. Denys avaient pour eux le testament de l'Abbé Fulrade fondateur du monastere de Lievre, qui le soumettait en 777 à l'Abbaye de S. Denys (*s*); ils avaient les diplômes de Charlemagne de 774 (*t*) & des Empereurs ses successeurs qui leur confirmaient les biens & possessions du Prieuré de Lievre; ils avaient encore pour eux la décision du Concile de Verberie de 853 qui prononça que le Prieuré de Lievre ne pouvait jamais être aliéné. Mais tous ces titres ne suffisaient pas pour réprimer les entreprises des Ducs de Lorraine : il en fallait pour limiter les droits des Avoués, & constater jusqu'où leur jurisdiction s'étendait. Telle fut l'origine de deux prétendus diplômes de Charlemagne, qui furent supposés au quatorzieme siecle.

Le premier est daté de la 23ᵉ. année du regne de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'année 791 (*u*). Cet Empereur y nomme le Duc de Lorraine Avoué du monastere de Lievre, & prononce contre lui & ses successeurs les plus terribles imprécations, s'ils usurpaient ses biens, ou s'ils prétendaient d'autres droits d'Advocatie que ceux qui leur étaient fixés dans le diplôme. Mais cette piece porte avec elle toutes les marques qui doivent la faire reconnaître pour fausse.

L'invocation, qui commence le diplôme, décele d'abord le faussaire: *in nomine summi Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi.* Cette formule commune dans les chartes de Louis le Debonnaire n'existe dans aucune de Charlemagne, & ce n'est qu'après l'année 800 que ce Prince ayant été couronné Empereur a fait précéder son nom de l'invocation : *in nomine Patris & Filii & Spiritûs Sancti* (*x*). Charlemagne accorde son privilége de l'année 791 à la sollicitation & aux prieres de Fulrade Abbé de S. Denys. Mais cet Abbé n'était plus en vie en 791, & la Chronique de Moissac place nommément sa mort à l'année 784 (*y*). L'Empereur qualifie encore Fulrade de *Nepos noster*, qu'on peut expliquer ou par petit-fils, ou par neveu : mais Fulrade n'était ni l'un, ni l'autre. Connu dès le commencement du regne de Pepin, il était trop vieux pour être le petit-fils de Charlemagne. S'il avait été son neveu, Fulrade n'aurait pas omis cette circonstance honorable dans son testament, où il fait mention de Riculfe son pere, d'Ermengarde sa mere, de Gausbert & Boniface ses freres & de Waldrane sa sœur. Il paraît que le faussaire le confond avec un autre Fulrade, qui était en ce tems-là à la cour de Charlemagne. Celui-ci fut

(*s*) Preuves justificatives, *num. 71.*

(*t*) Ibidem, *num. 67.*

(*u*) Ibidem, *num. 79.*

(*x*) Heumannus *in Commentariis de re diplomaticâ, tom. 1, cap. 2, pag. 26.*

(*y*) *Apud Bouquetum, tom. 5, pag. 7*

Abbé de S. Quentin en Vermandois, & eut pour pere le Duc Jerôme, fils naturel de Charles Martel (ζ).

Charlemagne nomme le Duc de Lorraine Avoué du monastere de Lievre. Le faussaire de ce diplôme avait sans doute lu le faux Hunibalde, qui fait venir le nom de Lorraine de Lother neveu de Jules César, ou l'auteur du Roman de Garin le Loherans, qui fait vivre les Ducs de Lorraine sous Charle Martel & Pepin. Mais personne ne doute plus aujourd'hui de la fausseté de ces opinions saisies par les anciens écrivains du pays (*a*). Le nom de Lorraine ne fut connu que depuis le démembrement des États de l'Empereur Lothaire, lorsque les Seigneurs reconnurent pour Roi le jeune Lothaire son fils (*b*) : son inauguration se fit en 855, & alors même la Lorraine ne fut connue que comme royaume. Elle ne porta le nom de Duché que sous Charles de France fils de Louis d'Outremer, que l'on compte en 977 pour premier Duc de Lorraine (*c*). Gerard d'Alsace fut le premier qui à l'onzieme siecle le rendit héréditaire dans sa maison. Ainsi on peut placer dans le même rang le préteudu Duc de Lorraine que Charlemagne nomma à l'Advocatie de Lievre, & celui que l'Archevêque Turpin dit avoir été dans l'armée de ce Prince à la journée de Roncevaux.

Le diplôme est ainsi daté : *Anno vero XXIII & VIII regnante Domno nostro Karolo gloriosissimo Rege*, c'est-à-dire, la 23.e année du regne de Charlemagne en France, & la huitieme de son regne en Lombardie. La premiere date tombe sur l'année de l'Incarnation 791, mais elle ne s'accorde pas avec la seconde, qui tombe sur l'année 781. Cet acte fut passé à Rome en présence du Pape Leon, qui le souscrivit : *Actum Romæ palatio publico XVI Kalend. Octobris in præsentia Domni Leonis Papæ . . . Ego Leo apostolicæ Sedis Pontifex laudans & confirmans subscripsi.* Mais Charlemagne ne fut point à Rome en 791, & il passa toute cette année en Allemagne. Il est vrai que ce Prince célébra à Rome les Pâques de 781, mais il était de retour d'Italie dès l'automne, témoin le diplôme qu'il accorda à Heristel au mois d'octobre 781 au même Fulrade Abbé de S. Denys (*d*). D'ailleurs en 781 aussi-bien qu'en 791 Adrien occupait encore le siege de Rome : Leon III. son successeur n'obtint le Pontificat que le 26 décembre 795 (*e*).

(ζ) *Theodulphi Aurelianensis Episcopi carminum lib. 2, carm. 7.*

(*a*) Voyez la dissertation de Dom Calmet sur l'origine de la maison de Lorraine, *tom. 1, page CX & CXVIII.*

(*b*) Calmet, Histoire de Lorraine, *livre 14, tom. 1, pag. 729.*

(*c*) Ibidem, *livre 18, pag. 923.*

(*d*) Mabillonius, *de re diplomaticâ, pag. 501.*

(*e*) L'art de vérifier les dates, *pag. 269.*

La signature de Charlemagne suit celle du Pape : *Signum Karoli gloriosissimi Regis.* Cette signature est conforme au stile des diplômes de ce Prince. Mais il est inusité de la trouver ainsi que celle du Notaire après la date, qui doit les suivre & non les précéder. Wibode expédia l'acte à la place du Chancelier Hithere : *Wibodus ad vicem Hitherii recognovit.* Wigbalde & Widolaïque ne sont pas inconnus parmi les notaires de Charlemagne. Hithere était Chancelier de ce Prince ainsi que de Pepin son pere. Mais il avait cessé dès l'an 776 d'exercer cette fonction, & on ne trouve dès-lors jusqu'en 795 d'autre Chancelier que Radon (*f*).

Ce diplôme de Charlemagne pour le monastere de Lievre, que Dom Doublet (*g*) a tiré des Archives de l'Abbaye de S. Denys, & que Dom Mabillon (*h*) avait déjà jugé faux, peut avoir pour pendant un autre privilége de ce Prince, qui se trouve dans les Archives de la chambre des comptes de Lorraine à Nancy (*i*). Hugo Abbé d'Étival (*l*) parait l'avoir connu, mais il n'en fait qu'une simple mention. Cette piece datée de l'année 803 n'existe pas en original, mais elle est transcrite dans un diplôme, que l'Empereur Charles IV accorda à l'Abbé de S. Denys le 27 avril 1348, & qui n'est connu pareillement que par des copies vidimées (*m*). Il est étonnant que Charles IV, en ratifiant le prétendu diplôme de Charlemagne, ne se soit pas apperçu de la supposition. Ce Prince en avait sous les yeux une marque bien frappante, puisqu'il l'énonce lui-même dans la confirmation. C'est le sceau de Charlemagne pendant avec une attache de soie. Cet Empereur ne s'est jamais servi que de sceaux en placard (*n*). Les Rois Mérovingiens, Carlovingiens, & même les premiers Captiens n'en connurent pas d'autres : tous les Empereurs d'Allemagne ont suivi cette ancienne mode jusqu'au milieu du douzieme siecle. L'usage de suspendre les sceaux ne fut pratiqué en France que vers le commencement de l'onzieme par le Roi Robert (*o*), & il n'y devint invariable que sous Louis le Gros, qui est le dernier de nos Rois, dont les diplômes sont

---

(*f*) Le diplôme, par lequel Charlemagne accorde en 781 à l'église de Lievre les dimes des terres appartenantes à ladite église, n'est pas non plus authentique. Nous le donnons parmi les preuves justificatives, *num. 76.* Le stile en est extraordinaire, & peu conforme aux vrais diplômes de ce Prince.

(*g*) Antiquités & recherches de l'Abbaye de S. Denys, *liv. 3, pag. 722.*

(*h*) *De re diplomaticâ, pag. 72.*

(*i*) Preuves justificatives, *num. 83.*

(*l*) *In sacræ antiquitatis monumentis, tom. 1, pag. 174.*

(*m*) Nicolas Hardeman notaire impérial délivra à Jacques de Schœnhoven Prieur de Lievre le 10 février 1435 une copie vidimée de ce diplôme de l'Empereur Charles IV, & cela d'après la copie juridique faite le 6 octobre 1414 par Burcharde de Rathsamhausen de Kunigesheim.

(*n*) Heumannus, *in Comment. de re diplomaticâ, tom. 1, pag. 123.*

(*o*) Dom de Vaines, Diction. raisonné de Diplomat. *tom. 2, pag. 311.*

munis de sceaux plaqués (*p*). Frédéric I élu à Francfort en 1152 est le premier des Empereurs, qui ait suspendu le sceau de cire aux actes qu'il faisait expédier (*q*).

Ce diplôme d'ailleurs porte la plupart des marques de fausseté, qu'on découvre dans celui de 791, que nous venons d'examiner. Charlemagne confirme des privileges insités pour son siecle au monastere de Lievre fondé par Fulrade Abbé de S. Denys son prétendu neveu. *Fidelis nepos noster Fulradus.* Le stile de cette piece est entierement différent de toutes celles de cet Empereur. La jurisprudence qu'elle énonce, & les droits qu'elle accorde sont de beaucoup postérieurs à son regne. Charlemagne y nomme par une clause insolite les Archevêques de Mayence & de Trèves, ainsi que leurs suffragans & successeurs, protecteurs & conservateurs des priviléges de Lievre. Il y constitue pour Avoué & défenseur le Duc de Lorraine, Avoué très-imaginaire pour le tems. Enfin, il envoie son diplôme à Rome pour l'y faire confirmer par le Pape; comme si cet Empereur souverain de Rome, ou du moins y exerçant la jurisdiction impériale, eût eu besoin du saint Siege pour valider des donations temporelles. Tout cela ne donne pas un grand air de vérité à ce diplôme de Charlemagne, dont les formules sont également supposées.

Le commencement est très-suspect : *in nomine Dei, amen.* Une pareille invocation ne se trouve nulle part dans les diplômes de Charlemagne. *Carolus gratia Dei Rex Francorum & Longobardorum, vir illuster ac Patricius Romanorum.* Cet Empereur ne se servit de cette formule que jusqu'à l'année 800, & ne mit jamais sa qualité de Patrice après celle d'homme illustre. Mais les Romains ayant fait revivre la dignité impériale en la personne de Charlemagne, en le proclamant Empereur en 800, il prit à la tête de ses diplômes le titre de *Carolus Serenissimus Augustus, à Deo coronatus, magnus & pacificus Imperator, Romanorum gubernans imperium, qui & per misericordiam Dei Rex Francorum atque Longobardorum* (*r*). Il ne fit alors que transmettre dans ses diplômes les acclamations que lui avait fait le peuple lors de son couronnement. Charlemagne date son diplôme d'Aix-la-Chapelle, de l'année 803, de la premiere année de son empire & de la quinzieme de son regne. Mais l'année 803 fut la troisieme & non la premiere de son empire, la trente-deuxieme & non la quinzieme de son regne en France. Le diplôme enfin omet la souscription de l'Empereur & celle de son Chancelier, & finit par la formule inusitée : *regnante Domino nostro Jesu Christo in sæcula sæculorum, amen.* Cette formule finale pare la plupart des légendes des Saints d'où le faussaire l'a peut-être tirée, mais il serait inutile de

(*p*) Mabillo, *de re diplomaticâ*, *pag.* 150.
(*q*) *Chronicon Gotwicense*, *pag.* 361.
(*r*) Voyez preuves justificatives, *num.* 86, & Bouquet, *tom.* 5, *pag.* 766-777.

la chercher à la fin des diplômes de Charlemagne, ou d'aucun autre Empereur.

Le faussaire, qui a supposé le diplôme de Charlemagne, a également surpris la bonne foi de l'Empereur Charles IV, lorsqu'il fit renouveller par ce Prince en 1348 la Bulle du Pape Nicolas, qui à la priere de l'Empereur Charlemagne confirme les priviléges que ce Prince venait d'accorder au Monastere, ou Prieuré de Lievre (*s*). Cette Bulle n'a aucun trait de ressemblance avec celles des Papes du neuvieme & dixieme siecle; elle est écrite d'un stile, qui à peine fut en usage à l'onzieme. Nicolas s'arroge des droits, s'y donne une autorité sur les biens temporels que les Papes n'avaient pas, & qu'ils se seraient bien gardés de s'attribuer alors, sur-tout sous Charlemagne. Des exemptions insolites, des clauses dérogatoires à la jurisdiction des Évêques, des menaces inusitées me paraissent autant de marques de fausseté. Nicolas dans cette Bulle donne le nom de fils à Charlemagne. Ce nom est le titre ordinaire que les Papes accordaient aux Empereurs & aux Rois; mais il est étonnant de voir Nicolas prodiguer ce nom non-seulement aux Évêques, mais même aux Moines de S. Denys. Si l'on trouve quelquefois ce titre donné à des Évêques, ce n'est qu'à ceux qui avaient été les disciples du Pape, ou de son Clergé (*t*). Les souverains Pontifes traiterent toujours les Évêques de freres. C'est même une regle que donne Innocent III pour reconnaître les fausses bulles, & les distinguer des vraies. Nicolas parle des Archevêques de Mayence & de Trèves, & de leurs suffragans. Mais on sait que les Papes se servirent très-rarement du mot d'Archevêque, & que ce titre ne devint familier & ordinaire aux Métropolitains, que sur le déclin du neuvieme siecle (*u*). Enfin, la Bulle fut expédiée dans l'église de Latran par la main de Humbert Chancelier du saint siege Apostolique, la troisieme année du Pontificat de Nicolas. Mais au neuvieme siecle les Papes daterent non-seulement leurs bulles des années de leur avénement au Pontificat, mais ils y joignirent aussi la date du regne des Empereurs; & cet usage s'y perpétua depuis Vigile jusque vers l'an 1038 (*x*). La date du lieu ne se trouve pas dans les Bulles avant le Pape Jean VIII, & elle ne devint constante dans les rescrits apostoliques que sur la fin de l'onzieme siecle (*y*). Les Chanceliers du Pape furent inconnus sous Charlemagne & sous Nicolas: on les nommait alors Bibliothécaires ou Notaires. Le titre de Chancelier du saint siege Apostolique se trouve pour la premiere fois dans la Bulle que le Pape Formose accorda en 869 au monastere de Gigni (*z*). Je finis par une remarque, qui démontrera encore mieux la fausseté de cette piece. Le Pape, qui accorda cette Bulle à la demande de Charlemagne, n'a jamais pu être le Pape

(*s*) Preuves justificatives, *num.* 84.

(*t*) Dom de Vaines, Dictionnaire raisonné de Diplomatique, *tom.* 1, *pag.* 558.

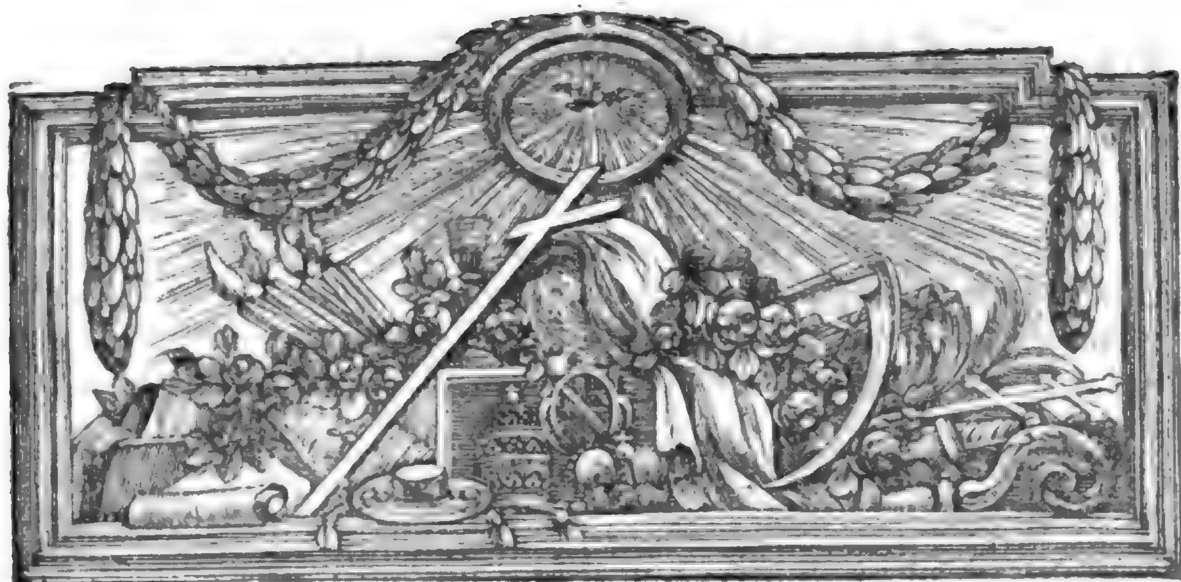
(*u*) Ibidem, *pag.* 117 & 119. (*x*) Ibid. *pag.* 352. (*y*) Ibid. *pag.* 343. (*z*) Ibid. *pag.* 238.

Nicolas. Leon III occupa le siege de Rome depuis 795 jusqu'en 816, & Nicolas I n'y fut placé qu'en 858, long-tems après la mort de Charlemagne sous l'empire de Louis II fils de l'Empereur Lothaire (*a*). D'ailleurs cette prétendue Bulle a trop de ressemblance avec celles de Nicolas II, pour ne pas croire que le faussaire ignorant avait sous les yeux pour modele une Bulle de ce Pape, qui fut élu en 1058.

LA DISCUSSION DIPLOMATIQUE, dans laquelle nous venons d'entrer, nous paraissait nécessaire à la tête de cet ouvrage. C'est une partie toute nouvelle pour l'Alsace, où elle n'a point encore été traitée. Elle peut servir d'introduction à l'intelligence de plusieurs pieces qui forment le corps diplomatique de ce volume. Si ces discussions ont le mérite de plaire aux uns, sans blesser la délicatesse des autres, nous nous attacherons au même plan dans les volumes suivans, dans lesquels il y aura une dissertation particuliere destinée à l'examen des faux titres. Cet examen, & nous le répétons, ne porte aucun préjudice aux possessions des Églises & des Monasteres. Les faux titres ne pourraient servir qu'à maintenir des droits anciens, ou à usurper des droits nouveaux. Dans le premier cas, ils ne leur accorderaient rien autre chose que ce qu'ils possedent depuis long-tems; & dans le second, la prescription les rendrait inutiles. S'il était défendu d'éclaircir la vérité, à quoi serviraient les travaux immenses des Mabillons, des Bessels, des Heumanns, des nouveaux auteurs de la Diplomatique? Leurs productions seraient un vrai jeu d'imagination, si leurs regles de critique étaient arbitraires, si les époques qu'ils ont établies étaient fausses, & s'il était impossible de discerner les vrais monumens de ceux qui ont été supposés. La preuve la plus forte résulte des contradictions qu'une piece renferme. » La faiblesse de l'esprit humain, dit le célebre » Chancelier d'Aguesseau (*b*), qui ne peut ni savoir tout, ni embrasser » tout, principalement lorsqu'il s'agit de faits qui se sont passés dans des » tems éloignés; le doute, l'embarras & l'incertitude, qui sont inséparables » de toutes personnes qui cherchent à imiter le vrai pour le détruire; » enfin, les ténebres & l'aveuglement que Dieu se plait à répandre sur » tous ceux qui veulent altérer la vérité, tout cela les jette presque » toujours dans des contradictions par lesquelles ils se trahissent eux-mêmes, » & se dévoilent souvent par le soin même qu'ils prennent de se cacher... » Ce moyen est fondé sur un genre de preuves qui est à la portée de tous » les esprits, & qui peut produire une véritable & parfaite conviction. »

(*a*) *L'art de vérifier les dates, pag. 272.* (*b*) *Tome 6, pag. 244 & 245, Edit, in-4° de Paris.*





HISTOIRE
DE L'ÉGLISE ET DES ÉVÊQUES-PRINCES DE STRASBOURG.

LIVRE PREMIER.

PLUS on s'attache à méditer ſur l'hiſtoire, plus on reconnaît la difficulté, pour ne pas dire, l'impoſſibilité de remonter juſqu'à l'origine des premiers établiſſemens. Le peu de ſoin, que nos ancêtres ont eu de fixer l'époque, nous reduit preſque toujours au doute, & nous permet à peine de former quelques conjectures. Le court eſpace, que les Annaliſtes ont parcouru, eſt plein d'obſcurité, & laiſſe un vuide immenſe à remplir. Chaque égliſe a cherché à remplir ce vuide, en combinant des faits propres à illuſtrer, & à reculer ſon origine: d'où il eſt arrivé que des annales deſtinées à préſenter le vrai, débutent pour l'ordinaire par un tiſſu de fictions & d'abſurdités.

On peut à cet égard comparer les Égliſes Épiſcopales aux Maiſons ſouveraines. Les unes & les autres ont cherché à ſe donner

une origine illuſtre, & ſe ſont plu à la reculer juſques dans des ſiecles, où l'eſprit ſe refuſe de pénétrer, parcequ'il n'y apperçoit que des fables. Il ne doit point paraître étonnant, qu'elles ſoient ſi jalouſes de leur ancienneté. L'antiquité donne toujours un grand relief : c'eſt le plus beau titre de nobleſſe. On veut vivre dans la mémoire des hommes, & on veut participer à l'eſtime acquiſe à ſon nom par une longue ſuite d'aïeux. Les Égliſes ont encore un autre intérêt à relever leur ancienneté ; c'eſt qu'il eſt glorieux d'avoir reçu la foi immédiatement des Apôtres de Jéſus-Chriſt, ou de ceux qui ont le plus approché de leurs tems. Plus la ſource en eſt ancienne, & plus elle eſt pure. Il eſt encore conſolant d'avoir conſervé long-tems un dépôt ſi riche & ſi précieux, & d'avoir défendu la vérité de la Religion parmi les perſécutions des premiers ſiecles, & parmi les aſſauts livrés de toutes parts par les hérétiques à la véritable Égliſe.

Il eſt naturel que l'Égliſe de Strasbourg, recommandable par tant de titres, témoigne du zéle pour ſoutenir ſon ancienneté ; qu'elle défende même avec chaleur la miſſion de ſes premiers Apôtres, & qu'elle la porte auſſi loin, que la vérité de l'hiſtoire peut le permettre ; mais on ne peut que blâmer ceux, qui veulent la pouſſer au-delà des bornes du vrai. On peut pardonner à nos ancêtres d'avoir fait intervenir une origine ſuppoſée, pour donner une haute antiquité aux Égliſes d'Alſace (*a*). Une piété peu réfléchie, jointe à la tendreſſe ſi naturelle pour la patrie, la crédulité & l'ignorance des ſiecles barbares les ont ſéduits. Auſſi zélés que nos peres pour la gloire de l'Égliſe de Strasbourg, nous ſommes plus délicats ſur le choix des moyens, dont on peut ſe ſervir pour la relever. Nous croyons qu'elle poſſede trop d'avantages réels, pour vouloir la parer d'une ſplendeur chimérique.

Depuis près de trois ſiecles, la Religion chrétienne toujours prêchée & toujours proſcrite, croiſſant au milieu des ſupplices, & tirant de nouvelles forces de ſes propres pertes, avait paſſé par

---

(*a*) » *Detur hæc venia antiquitati*, diſait Tite Live, en parlant des Hiſtoriens, qui pour rendre plus auguſte & plus ſacrée la naiſſance des villes, dont ils écrivaient les annales, y faiſaient intervenir le miniſtere des Dieux : » *Detur hæc venia antiquitati, ut miſcendo* » *humana divinis, primordia urbium auguſtiora faciat.* » *Hiſt. rom. decad.* 1, *lib.* 4.

toutes les épreuves qui pouvaient en conſtater la divinité. Elle s'était affermie par les moyens les plus ſûrs, que les hommes puiſſent employer pour détruire ce qui n'eſt que leur ouvrage, & ſon établiſſement était un prodige, dont Dieu avait prolongé la durée, afin de le rendre viſible aux ſiecles avenir les plus éloignés. La foi prêchée à Rome, & juſques dans le palais des Céſars, ne pouvait être long-tems ignorée en Alſace & ſur les bords du Rhin. Il y avait pluſieurs chrétiens parmi les Légions Romaines, qui gardaient ce fleuve contre les incurſions des barbares : il y en avait dans les armées des Empereurs. Le commerce des peuples avec les ſoldats Romains déjà ſoumis à la foi, ne pouvait manquer d'y procurer diverſes converſions d'autant plus faciles, que leur caractere était plus policé & qu'ils parlaient, ou du moins entendaient la langue romaine. On n'en peut guere douter d'après les témoignages de S. Irénée & de Tertullien, qui pour convaincre les hérétiques & les Juifs, en appellent à la foi des égliſes Celtiques & Germaniques. Ce point eſt détaillé plus au long dans la Diſſertation premiere de cet ouvrage (*b*). On en conclura que l'Alſace eut dès le ſecond ſiecle des aſſemblées chrétiennes. Le zéle de S. Irénée Évêque de Lyon pour la propagation de l'Évangile, s'étendit néceſſairement juſqu'à cette province. Cet illuſtre Pontife, qui, ſelon Théodoret, porta le flambeau du Chriſtianiſme chez les Celtes, devait plus particulierement donner ſes ſoins à la converſion de l'Alſace, dont une partie était compriſe dans la Gaule Lyonnaiſe. Mais la ſemence, que les premiers ouvriers évangéliques, & après eux les diſciples de S. Irénée avaient jettée dans cette terre nouvelle, était deſtinée à être recueillie par les tyrans. La violence de la perſécution s'étant fait ſentir dans les Gaules, elle enleva les Évêques & les Paſteurs, les Chrétiens furent diſperſés, & la Religion était éteinte, ſi la main de Dieu ne l'avait viſiblement ſoutenue. La perſécution ſe rallentit dans les Gaules & dans l'Alſace, & cette ſemence divine, pour être long-tems à croître & à fructifier, n'y devint que plus féconde ſous les pas de S. Materne, que l'ancienne tradition nous repréſente comme l'Apôtre de cette Province.

(*b*) Pages 29--44.

Cette tradition & le concours des Églises de Trèves, de Tongres & de Cologne, qui l'honorent comme leur Évêque & leur Apôtre, doivent nécessairement convaincre de l'existence de S. Materne & de son arrivée en Alsace. Mais par malheur les légendaires de l'onzieme & douzieme siecles l'ont pris pour sujet de leurs fictions, & ont confondu les faits vrais qui le concernent avec des aventures fabuleuses : ce qui a fait que plusieurs historiens modernes l'ont regardé comme un Saint imaginaire, & ont même douté qu'il eût existé; extrémités opposées, où il est également dangereux de croire & de ne pas croire (*c*). Ce serait outrer la crédulité, que d'ajouter foi à tout ce qu'on rapporte de la mission précoce de S. Materne en Alsace, du tems qu'il y arriva, de sa généalogie, de sa mort, de sa double résurrection & des différens miracles qu'il opéra. On savait que ce Saint avait apporté de bonne heure la foi en cette province, & qu'il avait reçu la mission du Saint-Siege. De cette tradition véritable il s'en est formé une fausse, qui le place au premier siecle, qui le fait disciple de l'Apôtre S. Pierre, & qui le représente comme un Thaumaturge infatigable. Cette opinion, qui parut flatteuse, fut reçue sans trop d'examen, & quoiqu'elle fût assez récente, on ne tarda pas de lui donner le beau nom de tradition. Dans des siecles si peu éclairés il n'y avait point d'art à tromper, parceque l'ignorance & la prévention avaient eu le tems de préparer les dupes; & si l'artifice était grossier, c'était des hommes grossiers qu'on trompait. Les légendaires se plaisaient à jetter du merveilleux dans leurs ouvrages, comme s'ils partageaient avec les fausses merveilles qu'ils racontaient l'admiration, qu'elles faisaient naître dans l'ame de leurs lecteurs.

Ainsi cette fausse tradition s'est répandue, pour ainsi dire, à grands flots dans les annales de cette Province : elle a passé pendant des siecles entiers pour une vérité incontestable, & elle a été rapportée par un grand nombre d'écrivains, échos des erreurs accréditées de l'antiquité, & qui ne firent que se copier les uns les autres. Pour mieux encore exercer la crédulité de l'esprit humain, chaque auteur prétendait augmenter le prix de son ouvrage, en

---

(*c*) « *Periculosum est credere & non credere.* » Phædr, *lib.* 3, *fab.* 9.

groſſiſſant le volume par le moyen de l'alliage, de ſorte qu'en admettant cette prétendue tradition, il ſerait très-difficile de fixer l'objet précis où l'on pourrait s'arrêter. A peine peut-on trouver un juſte milieu qui ne ſe reſſente ni de la crédulité, ni du pyrrhoniſme, & qui en écartant toutes les circonſtances incertaines, faſſe enfin paraître quelque lueur de vérité au milieu de tant de fables. L'examen, que nous avons fait de cette matiere dans la ſeconde Diſſertation (*d*), peut aſſurer notre marche, & autoriſer ce que nous allons dire de S. Materne.

Les Égliſes des Gaules gémiſſaient ſous l'empire du cruel Maximien Hercules, lorſqu'en 292 l'Empereur Dioclétien créa Céſar, Conſtance Chlore, à qui il donna le gouvernement des Gaules (*e*). Ce Prince plein de bonté & de clémence fit conſiſter ſa gloire & ſon bonheur à rendre ſes ſujets heureux, & à s'en faire aimer (*f*). La chrétienté des Gaules répara, ſous le gouvernement d'un ſi bon Prince, les pertes qu'elle avait faites ſous les regnes précédens; les fideles gouterent ſous lui les premieres douceurs d'une pleine ſécurité; les ouvriers évangéliques ſe répandirent avec une nouvelle ardeur; les égliſes ſe multiplierent de toutes parts. L'Évêque de Rome toujours attentif à la propagation de l'Évangile, & auquel les Gaules & les Germanies dûrent de tous tems leurs premiers Apôtres (*g*), profita de ce calme pour envoyer de nouveaux miſſionnaires dans les contrées voiſines du Rhin. Les Saints Euchaire, Valere & Materne furent particuliérement deſtinés pour cultiver les anciennes Égliſes, & en fonder de nouvelles dans les lieux, où les lumieres de la foi n'avaient pas encore pénétré. L'Alſace fut le premier théatre des triomphes de ces nouveaux Apôtres, qu'on nomma dans la ſuite diſciples de S. Pierre, autant pour marquer la conformité de leur doctrine avec la foi du Chef de l'Égliſe, que pour caractériſer leur miſſion par le Saint-Siege.

(*d*) Pag. 45-64.

(*e*) Sextus Aurelius Victor, *de Cæſaribus*, *cap.* 39, & Philoſtorgius, *lib.* 1, *cap.* 15.

(*f*) Eutropius *in Hiſtoriâ Romanâ*, *lib.* 10. *pag.* 581, *edit. an.* 1552.

(*g*) Voyez ci-deſſus, *pag.* 59.

Materne fut chargé particulierement de prêcher dans cette province des dogmes annoncés dès les premiers siecles, mais oubliés, pour ainsi dire, dans la fureur des persécutions. Il ne tarda pas d'y voir des progrès bien dignes de son zéle. Dès qu'il parut en Alsace, les temples & les idoles des faux Dieux furent détruits, la superstition payenne cessa, & Mercure vit tomber son culte & anéantir ses sacrifices. Mercure connu chez les Celtes sous le nom de *Teutates*, c'est-à-dire, de pere du peuple, était, depuis que le Polythéisme avait été introduit dans l'Alsace, l'un des principaux Dieux de cette province, & pour lequel les peuples avaient le plus de vénération. On en peut juger par la quantité de statues, d'autels & d'inscriptions de Mercure, qu'on a trouvé dans les Vôges & dans les différentes parties de l'Alsace (*h*). C'était de tous les Dieux, dit César (*i*), celui pour lequel les Gaulois avaient le plus de vénération : ils le regardaient comme l'inventeur des arts, le guide des voyageurs & le patron des marchands. C'était à lui qu'ils adressaient des vœux pour réussir dans leur commerce : aussi le voit-on souvent dans les anciens monumens porter la bourse (*l*). C'était un de ses symboles les plus ordinaires, symbole bien propre à lui attirer des dévots. Le culte, que les Alsaciens rendaient à Mercure, paraît plus épuré que celui des Romains & des Grecs : ils le représentaient sans sexe (*m*), comme pour faire entendre à ses adorateurs, que les Dieux n'étaient pas sujets aux passions humaines, & qu'il fallait les invoquer avec cette pureté de cœur, qui seule pouvait rendre agréables les sacrifices (*n*). C'était un reste de l'ancien culte des Celtes, qui ne reconnaissant qu'un Être suprême, invisible & immense, croyaient qu'il ne pouvait être susceptible d'aucune figure humaine (*o*).

(*h*) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 436–460. & Histoire générale de Metz, *tom.* 1. *pag.* 61–66.

(*i*) *Commentariorum de bello gallico, lib.* 6, *cap.* 17, *apud Bouquetum in Scriptoribus rerum gall. Tom.* 1. *pag.* 255.

(*l*) Schœpflinus, *Alsatiæ illustratæ tom.* 1. *inter monumenta Romano-Alsatica, Tab.* 2. & 4, & Dom Calmet, *Notice de la Lorraine, tom.* 1, *planches* 1 & 2.

(*m*) Consultez M. Schœpflin, *Alsat. illust. Tom.* 1. *pag.* 72. & 454.

(*n*) Martin, *Religion des Gaulois, tom.* 1, *liv.* 2. *chap.* 15, *pag.* 336. & *chap.* 16, *pag.* 441.

(*o*) *Ibidem, liv.* 1. *chap.* 3.

Cette doctrine était bien plus raisonnable que celle d'aucune autre nation du Paganisme. Les Celtes croyaient aussi l'immortalité de l'ame, & étaient persuadés que la mort n'était qu'un passage à une nouvelle vie, qui ne devait point avoir de fin (*p*). Cette vérité fut inconnue de tous les autres peuples de la gentilité, qui n'admettaient qu'un anéantissement affreux après la mort, ou qui ne reconnaissaient d'autres demeures pour les ames séparées de leur corps, que le royaume ténébreux & poétique de Pluton. La connaissance de cette verité, qui fait un des premiers fondemens de la véritable religion, fut aussi une des principales dispositions qui devaient attirer les Celtes à la lumiere de l'Évangile. Une pareille théologie me paraît avoir été pour eux, ce que fut pour les Grecs la philosophie qui, selon l'expression de S. Clément d'Alexandrie (*q*), leur a servi de pédagogue pour arriver à la connaissance de Jésus-Christ.

Les Alsaciens, en conservant ainsi la simplicité de la religion celtique, conserverent également ses principes superstitieux & sanguinaires. Ils attribuaient au Rhin, qui côtoye la province, un discernement assez singulier, & qu'heureusement on ne s'avise plus de lui attribuer. Lorsqu'ils soupçonnaient leurs femmes de ne leur avoir pas été fideles, ils mettaient sur un bouclier les enfans nouvellement nés, & les exposaient ainsi sur ce fleuve. Il engloutissait dans ses eaux ceux qui n'étaient pas du mari, & portait doucement les autres sur le rivage (*r*). Ils croyaient encore par un principe plus cruel que le plus agréable sacrifice qu'ils pouvaient offrir à leur Dieu Mercure, était de faire couler le sang humain sur ses autels (*s*). C'était sur-tout au milieu des forêts, au pied des chênes les plus antiques qu'ils faisaient leurs principales cérémonies religieuses, & ces sacrifices barbares & révoltans

---

(*p*) Pomponius Mela, *lib.* 3, *cap.* 2, *pag.* 165, *edit. an.* 1522. Lucanus, *in Pharsaliâ, lib.* 1, *v.* 454. Valerius Maximus *lib.* 2, *cap.* 6, *num.* 10. *&c.*

(*q*) *Stromatum lib.* 1, *pag.* 282. *edit. an.* 1641.

(*r*) Julianus Imperator *in epist.* 16 *ad Maximum philosophum*, *pag.* 383. *edit. Lipsiensis.* Anthologia græca, *lib.* 1, *cap.* 43, *epigr.* 1. *Edit. an.* 1604. Claudianus, *in Rufinum*, *lib.* 2, *vers.* 112, *&c.*

(*s*) Lactantius, *divin. instit. lib.* 1, *cap.* 21. & Lucanus *in Pharsaliâ*, *lib.* 1, *vers.* 444.

de victimes humaines, dont la certitude est trop bien établie pour vouloir en douter (*t*).

Les anciens nous ont laissé ignorer les lieux que les Alsaciens avaient choisis pour de pareilles cérémonies. Le mont Donon paraît avoir été un de ces bois consacrés au culte de Mercure (*u*), ainsi que la forêt, qui est aujourd'hui entre l'Abbaye d'Ebersmünster & le village d'Ell (*x*). Ell, connu chez les Celtes sous le nom de *Helvet*, était devenu chez les Romains une des villes les plus considérables de la province (*y*). Cet endroit détruit au cinquieme siecle par les barbares, n'est plus aujourd'hui qu'un petit village situé dans l'Évêché & le Diocese de Strasbourg; mais il doit être respectable aux yeux de l'Antiquaire, qui découvre dans son nom la véritable étymologie de l'Alsace (*z*), & aux yeux du chrétien, qui doit y rechercher le vrai berceau du Christianisme dans cette province. Il faut en effet reconnaître *Helvetus* ou Ell pour le premier endroit où S. Materne prêcha Jésus-Christ, malgré les circonstances fabuleuses dont on a embelli la mission de ce premier Apôtre de l'Alsace.

(*t*) Voyez sur la coutume qu'avaient les Gaulois d'immoler les hommes, le mémoire de Mr. Freret inseré dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, *tom. 18, pag. 178.*

(*u*) Schœpflinus, *Alsatiæ illustrat. tom. 1, pag. 451.* & Dom Calmet *notice de la Lorraine, tom 1, pag. 471.*

(*x*) Gebvilerus *in commentario mss. de domo Habsburg. cap. 22.*

(*y*) Il est fait mention *d'Elcebus*, ou de *Helvetus* dans la Géographie de Claude Ptolomée, *lib. 2, cap. 9.* Ce géographe écrivant en Égypte vers l'an 138, n'a fait mention dans son ouvrage que des endroits les plus célèbres.

(*z*) Æneas Sylvius *de Europâ cap. 42, operum ejus pag. 439.* & Wimphelingue *in Germaniâ cis Rhenum pag. 9*, prétendent que l'Alsace était autrefois nommée *Helvetia.* Ce sentiment rejetté par Mr. Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 34.* a cependant quelqu'air de vérité. On pourrait même l'appuyer par la lettre que Gerbert Archevêque de Rheims écrivit sur la fin du dixieme siecle à Wilderode Évêque de Strasbourg, dans laquelle il donne à l'Alsace le nom de Helvetie. *In actis Concilii Remensis habiti anno 991 in Abbatiâ S. Basili, impressis Francofurti an. 1600, pag. 114.* Quoi qu'il en soit, le mot d'Alsace n'est ni Celte, ni Romain: Frédégaire, qui vivait au septieme siecle sous le regne de Dagobert le grand, est le premier qui s'en soit servi *in chronico cap. 43 apud Bouquetum, tom. 2, pag. 430*, en latinisant par *Alsatia* le nom teudesque d'*Elsass.* Celui-ci tire son origine ou de l'ancien *Helvetus*, que Ptolomée appelle *Elcebus*, ou de la riviere d'Ill, qui arrose une partie de l'Alsace, & que les Celtes nommaient *El*, ou *Hel.* Cela montre que l'Alsace a une étymologie commune avec *Helvetus* ou *Ell.* Peut-être même l'Ill, qui passe à côté du village d'Ell, a pris de l'ancien *Helvetus* le nom *d'Ell* ou de *Hel* qu'il portait autrefois.

Hériger Abbé de Lobes copié par un grand nombre de légendaires raconte comment Materne mourut dans cet endroit, comment ses deux compagnons retournerent à Rome & comment ils revinrent à Ell, où ils ressusciterent le Saint quarante jours après sa mort avec le bâton de S. Pierre. Ce miracle serait sans doute infiniment au-dessous de la toute-puissance de Dieu : mais le témoignage de Hériger n'est ici guere concluant. Le siecle, où il vivait, était le siecle des miracles. A mesure que l'ignorance s'établissait, les événemens surnaturels trouvaient plus de crédit. Les vrais actes des Saints se reconnaissent à une noble simplicité. On n'y trouve point cet amas de prodiges, dont les imposteurs ont enflé leurs relations, & qui, contre leur intention, sert souvent à en démêler la fausseté. La multitude & la singularité des faits miraculeux, loin de servir la religion, sont capables de décréditer les vrais miracles. Dieu, pour établir sa grandeur, n'a pas besoin du mensonge des hommes (*a*). Les annales du Christianisme fournissent assez de merveilles incontestables & revêtues de preuves authentiques, sans qu'il soit nécessaire de recourir à celles qu'a produit la crédulité toujours trop avide du merveilleux. La conversion de tout un peuple est un bien plus grand prodige que la résurrection d'un mort. On juge assez quels obstacles la foi & la morale d'un Dieu crucifié dûrent trouver parmi les Celtes, qui avaient ajouté à leurs anciennes superstitions les Dieux, les temples & les vices des Romains leurs vainqueurs. Les passions des hommes, le faux zele des Druides, la rage des tyrans, tout s'arma contre les prédicateurs de la foi, c'est-à-dire, contre des hommes qui ne savaient autre chose que souffrir & mourir pour le Dieu qu'ils annonçaient. Enfin l'établissement du Christianisme, qui fut par-tout l'ouvrage de la sagesse & de la toute-puissance de Dieu, ne pouvait être en Alsace l'ouvrage de la superstition, qu'il détruisait.

Le zele de S. Materne ne se borna pas à *Helvetus*. Il parcourut les villes & les bourgades voisines. Argentorat, la capitale de la premiere Germanie, se soumit avec elle à la foi de Jésus-Christ,

(*a*) Job, *c.* 13. *v.* 7. » *Numquid Deus indiget mendacio vestro, & pro illo loquamini dolos?* »

& toute l'Alsace devint chrétienne à la voix du S. Apôtre. Sur les ruines des idoles & des faux Dieux, il érigea des trophées à la vraie religion. Il éleva de nouveaux temples à la gloire de celui qu'il annonçait, & reconnaissant la main qui l'avait conduit en Alsace, il les consacra à l'honneur de l'Apôtre S. Pierre, de qui il avait reçu la mission par la voix médiate de ses successeurs. Les Églises de *Helvetus* & de *Novientum*, l'église de S. Pierre-le-vieux de Strasbourg, & celle de Dompieter près de Molsheim lui furent, dit-on, redevables de leur établissement; traditions qui seraient moins incertaines, si nos ancêtres n'avaient pas voulu y entremêler des fables.

Les progrès du Christianisme ne furent que plus rapides en Alsace, lorsque Constantin fils & successeur de Constance Chlore parvint à l'Empire. La foi n'ayant plus besoin de persécutions pour prouver sa céleste origine, les persécuteurs devinrent chrétiens, & le miracle de la conversion de Constantin fit cesser sur la terre un plus grand miracle. Ce Prince ayant gagné en 313 contre Maxence cette célebre bataille, qui délivra Rome d'un tyran & l'Église d'un persécuteur, embrassa lui-même la foi de J. C. (*b*). La croix placée sur la tête de l'Empereur fut alors élevée comme le signe de la protection, & le gage de la défense du peuple Romain & de tout l'Empire. Aussi Lactance (*c*) témoigne-t-il, que ce fut en faveur de la Religion chrétienne que Constantin commença à faire usage de sa nouvelle autorité: cette époque est aussi glorieuse à l'Église en général, qu'à celle de Strasbourg en particulier, dont on peut probablement placer l'origine à ces tems-là. Saint Materne quitta alors l'Alsace, où il vit la foi affermie & une chrétienté florissante, qui s'augmentait tous les jours par les soins des deux Évêques Amand & Justinien légitimes Pasteurs des Triboques & des Rauraques. Materne rejoignit ses deux compagnons Euchaire & Valere, auxquels il succéda dans le siege de Trèves. Il le quitta peu après, & l'ayant remis à Agrice, il alla fonder un nouvel Évéché à

(*b*) Voyez Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, *liv. 9. tom. 2, pag. 610 & 615*, de Tillemont, *histoire des Empereurs tom. 4, pag. 126*. La Guille *histoire d'Alsace, tom. 1, liv. 2, pag. 89*. & la dissertation premiere de cet ouvrage, *pag. 43*.

(*c*) *De morte persecutorum, cap. 24.*

Cologne. Il était à la tête de cette derniere églife, lorfqu'une affaire importante de la religion lui mérita la confiance de l'Empereur Conftantin, & lui acquit une gloire qu'on ne peut révoquer en doute, puifqu'elle eft fondée fur des actes certains, authentiques & au-deffus de tout reproche.

Un cruel fchifme divifait alors l'églife d'Afrique. L'hypocrifie, l'avarice, l'ambition foutenues par la vengeance d'une femme puiffante & irritée, y exciterent une terrible tempête. La perfécution de Dioclétien avait été très-violente dans cette province, furtout au fujet des faintes écritures qu'on obligeait les fideles, & particulierement les Évêques, de livrer pour être brûlées dans la place publique. Ceux qui eurent la lâcheté de le faire, furent nommés traditeurs. Cécilien fucceffeur de Menfurius dans l'Évêché de Carthage fut accufé d'avoir été ordonné par des Évêques coupables de ce crime. Ses accufateurs furent deux diacres ambitieux irrités de la préférence qu'on lui avait donnée fur eux, auxquels fe joignit une Efpagnole nommée Lucile, noble, riche, fauffe dévote, & par conféquent orgueilleufe. Elle ne pouvait pardonner à Cécilien une réprimande qu'il lui avait faite fur le culte qu'elle rendait à un prétendu martyr. Cette femme fi délicate fur l'honneur d'une relique équivoque, ne fe fit point de fcrupule d'employer contre fon Évêque tout ce qu'elle avait de crédit, de richeffes & de malice. Toute cette intrigue fut foutenue par Donat des Cafes-noires, qui ayant fait affembler un Concile à Carthage par le Primat de Numidie, y fit dépofer Cécilien comme ordonné par des traditeurs. La Cabale élut pour remplir le fiege de Carthage Majorin domeftique de Lucile, qui lui acheta cette place (*d*)

Comme tous les Evêques d'Afrique avaient pris parti dans ce différent, les partifans de Donat fouhaiterent d'avoir pour juges des Evêques Gaulois. L'Eglife Gallicane, qui n'avait pas fouffert de la derniere perfécution, s'était acquis une fi grande réputation, foit par le nombre de fes fideles, foit pour la fcience & l'intégrité de fes pafteurs, que les Donatiftes prévenus d'eftime pour ces faints

(*d*) Voyez Fleuri hiftoire eccléfiaftique, *livre 9, tome 2, pag. 591 & fuivants.*

Évêques, préfenterent à ce fujet une requête à l'Empereur Conftantin, qui était alors dans les Gaules (*e*). Conftantin y eut égard : il nomma pour juges trois des plus faints & des plus favans Évêques des Gaules, Materne de Cologne, Marin d'Arles & Rhétice d'Autun ; mais il voulut en même tems que le Pape Melchiade préfidât à la décifion d'une caufe fi importante (*f*). Les trois Prélats fe rendirent à Rome, où Melchiade invita plufieurs Évêques d'Italie, enforte que l'affemblée fut compofée de dix-neuf Évêques. Ceux de la Gaule tinrent le premier rang après le Pape. Le Concile ne dura que trois jours. Dès la premiere feffion, Donat convaincu de plufieurs crimes fe retira avec confufion & ne reparut plus. Dans les deux autres feffions, on examina l'affaire de Cécilien. L'affemblée des foixante & dix Évêques de Numidie fut déclarée illégitime & irréguliere : Cécilien fut réconnu innocent & bien ordonné. (*g*)

Le Concile de Rome fe tint le 2 octobre 313. Il eut été de la prudence chrétienne, dit le Pere Morin (*h*), de ne pas montrer à un Empereur nouvellement converti les diffenfions de l'Églife : mais les Donatiftes n'eurent pas cette difcrétion. Loin de fe foumettre à la décifion des juges qu'ils avaient fouhaités, les Schifmatiques oferent demander à Conftantin la révifion de la caufe. Le defir, qu'avait cet Empereur de pacifier l'Églife, lui fit tenter de nouvelles voies de conciliation. Il confentit à faire examiner dans un Concile plus nombreux l'ordination de Cécilien & la caufe de Félix d'Aptonge fon confécrateur, & il indiqua pour ce fujet un nouveau Concile à Arles pour le premier jour d'août de l'an 314. (*i*) Trente-trois Évêques, du nombre defquels était Materne de

---

(*e*) Optatus Milevitanus *lib. 1 de Schifmate Donatiftarum.* Voyez Fleuri hift. Eccl. *tom. 3, livre 10, pag. 25.*

(*f*) Optatus *in loco fuprà citato ;* Auguftinus *in Epiftolâ ad Glorium, Eufebium & alios, tom. 2, Editionis Benedictinæ Epift. 43, aliàs 163 ;* Epiftola Conftantini ad Melchiadem, *apud Eufebium lib. 10 hift. Ecclefiaft. cap. 5 &c.*

(*g*) Preuves juftificatives, *num. 3.* Voyez Fleuri, hiftoire Eccléfiaftique, *tom. 3, pag. 27 & fuiv.*

(*h*) De la délivrance de l'Églife par Conftantin, *part. 2, chapit. 17.*

(*i*) Auguftinus, *epift. 105, aliàs 166 ad Donatiftas, & epift. 43, aliàs 162.* Fleuri *tom. 3, pag. 40 & 42.*

Cologne & les députés de douze abſens, s'y aſſemblerent le jour indiqué. Ils examinerent avec ſoin les accuſations contre Cécilien & ſur-tout contre Félix. On ne trouva point de preuves, que celui-ci eût livré les livres ſaints. Tous deux furent déclarés innocens, & leurs accuſateurs les uns renvoyés avec mépris, les autres condamnés. Cette ſainte aſſemblée, la plus illuſtre que l'Égliſe eut vu juſqu'alors, fit avant que de ſe ſéparer, d'excellens Canons de diſcipline, qu'on trouve dans les recueils des Conciles. (*l*) Ce ſont là les ſeuls faits certains qui regardent l'Apôtre de l'Alſace, à laquelle même ils ſont en quelque façon étrangers. Les autres circonſtances, que leur ſingularité n'a pas manqué d'accréditer, uniquement fondées ſur le récit d'auteurs du moyen âge, ſont plus propres à embellir une légende romaneſque qu'à trouver place dans l'hiſtoire. Les faits qui concernent S. Amand premier Evêque de Strasbourg, deviennent plus particuliers à cette Province.

(*l*) Preuves juſtificatives, *num.* 4.





SAINT AMAND,

PREMIER ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

La foi établie dans l'Alſace par S. Materne engagea le Saint-Siege vers le commencement du quatrieme ſiecle à y envoyer un Évêque pour cultiver les premieres ſemences que ſon premier Apôtre avait déjà jettées dans cette province. Cet homme apoſtolique fut Amand. Il choiſit pour ſon ſéjour la ville de Strasbourg, où une chrétienté déjà nombreuſe démandait un Paſteur. Amand prêcha l'Évangile que Materne y avait déjà annoncé. Le tems marqué par la providence était arrivé; la ſemence de la divine parole arroſée de ſes ſueurs, & cultivée par ſes ſoins, y fructifia bien-tôt au centuple. Il forma à Strasbourg une Égliſe floriſſante, dont il fut le pere & le premier Évêque. C'eſt une ancienne tradition fondée également ſur l'autorité des Conciles & ſur le concours unanime de tous les hiſtoriens nationaux & étrangers. Erchambaud, qui écrivit ſur la fin du dixieme ſiecle un catalogue en vers des Évêques de Strasbourg ſes prédéceſſeurs, place S. Amand à la tête des Évêques de cette ville:

» *Alpha nitet dignus Pater hujus ſedis Amandus.* »

La qualité de premier Évêque de Strasbourg, un Épiſcopat glorieux lié avec les plus grands événemens, une réputation éclatante de ſainteté, la défenſe de la foi catholique, tous ces avantages réunis dans la perſonne de S. Amand devaient offrir aux hiſtoriens le plus riche fonds pour compoſer ſa vie. Elle a exiſté autrefois cette vie, & Uthon III prédéceſſeur d'Erchambaud dans l'Évêché de Strasbourg doit l'avoir écrite au milieu du dixieme ſiecle; mais elle n'eſt pas parvenue juſqu'à nous. On s'eſt efforcé en vain de réparer cette perte, puiſqu'on ne tarda pas de confondre S. Amand premier, qui vivait au quatrieme ſiecle avec S. Amand II, qui fut Évêque au ſeptieme. Ce ſentiment paraîtra nouveau, mais il n'eſt pas imaginaire. Le peuple ne pouvait s'accoutumer à honorer les Saints & à conſerver

leurs reliques, ſans avoir quelque choſe de leur hiſtoire, ou qui paſſât pour tel. Les légendaires s'empreſſerent alors à renouveller ſes actes; mais manquant de matiere, dans l'ignorance où ils étaient de la véritable hiſtoire de S. Amand I, ils emprunterent celle d'un de ſes ſucceſſeurs du même nom, auquel ils attacherent la gloire & la qualité du premier Évêque de Strasbourg. Nous avons vu dans la diſſertation troiſieme (*m*) quel cahos cette ignorance avait cauſé dans l'hiſtoire des premiers Évêques; on a été juſqu'à placer l'origine de l'Évêché au ſeptieme ſiecle. Les contradictions & les erreurs qui réſultent de ce ſentiment, ne ſervent qu'à répandre de plus épaiſſes ténebres ſur la vénérable antiquité de l'Égliſe de Strasbourg. Cette ville eut un Évêque dès le quatrieme ſiecle, & cet Evêque eſt Amand qui aſſiſta aux Conciles de Cologne & de Sardique.

Lorſque S. Amand devint Évêque de Strasbourg, cette ville était la capitale de la premiere Germanie (*n*). Strasbourg ne portait pas alors le nom que nous lui donnons aujourd'hui: elle ne l'obtint que long-tems après. Les Romains, ainſi que les Celtes ſes premiers fondateurs, ne la connurent que ſous le nom d'*Argentorat*. L'origine de cette ville eſt reſtée dans l'obſcurité des tems, & a donné lieu à beaucoup de fauſſes conjectures, qu'il ne nous appartient pas de diſcuter. Specklin (*o*) à la vérité n'eſt guere croyable, lorſqu'il lui donne pour fondateur Trébeta fils de Ninus & de Sémiramis, qui l'appella de ſon nom *Trebesburg*. Ce ſont de ces idées giganteſques qu'il me ſemble inutile de réfuter. Mais on s'eſt peut-être également écarté de la vérité (*p*), lorſqu'on ne place ſon origine que neuf années avant la naiſſance de J. C. lorſque Druſus beau-fils de l'Empereur Auguſte fit conſtruire un grand nombre de châteaux & de forts le long du Rhin pour la défenſe du pays (*q*). M. Schœpflin, qui avait d'abord ſoutenu ce

(*m*) pag. 74-78.

(*n*) *Itinerarium Antonini*, *pag. 368.*

(*o*) *In collectaneis mſſ. apud Schilterum ad Kœnigshovii Chronicon*, *obſerv. 9. pag. 556.*

(*p*) Schilter *ad Kœnigshovium*, *obſerv. 11. pag. 597.* Longeruë *Deſcription de la France*, *liv. 2*, *pag. 222.* La Guille, *Hiſtoire d'Alſace*, *liv. 1. Tom. 1*, *pag. 20. &c.*

(*q*) Florus, *lib. 4. cap. 12*, *Edit. an. 1656.*

ſentiment (*r*), en revint dans ſon hiſtoire d'Alſace. Argentorat exiſtait chez les Celtes long-tems avant la conquête des Gaules par Jules Céſar : il n'en faut d'autre preuve que ſon nom, qui eſt inconteſtablement Celtique (*s*), & qui ſignifie un lieu muré près du confluent d'une riviere (*t*). Le ſilence des hiſtoriens du premier ſiecle ne ſuffit pas pour nier cette exiſtence. Argentorat pouvait exiſter ſans que Céſar en eut parlé : on ſait que ce héros écrivait ſon hiſtoire plutôt que celle des Gaules, & il ne parlait guere d'une ville, qu'autant qu'elle avait contribué à ſa gloire. Son ſilence prouve tout au plus que rien ne s'était paſſé à Argentorat qui fut venu à ſa connaiſſance, ou qui méritât d'être tranſmis à la poſtérité. On ne peut diſconvenir qu'Argentorat ne fut conſidérable au ſecond ſiecle, puiſque Ptolomée (*u*), qui écrivait pour lors & qui ne fait mention que des principales villes, dit que celle-ci était le ſéjour de la huitieme légion d'Auguſte (*x*). Son accroiſſement aurait été prompt, ſi elle n'avait dû ſon établiſſement qu'aux Romains.

Quand ils devinrent maîtres des Gaules, ils voulurent ſuivant leur uſage donner un nom latin à *Argentorat*. La choſe leur fut aiſée, ou en l'appellant *Argentoratum*, ou en en formant l'expreſſion latine *Argentina* (*y*). Cette ville était pour lors ſituée

---

(*r*) Diſſertation ſur un monument de la huitieme légion d'Auguſte, lue en 1731. à l'Académie des belles-lettres le jour de ſon entrée. *Mémoires de l'Académie, Tom. 10. pag. 464.*

(*s*) Voyez le Mémoire de Mr. Lancelot ſur le nom d'Argentoratum, *Mémoires de l'Académie, Tom. 9. pag. 130.* Et le premier volume de l'hiſtoire d'Alſace de Mr. Schœpflin *pag. 53. & 55.*

(*t*) *Argen* ſignifie en celtique *locus clauſus*, & *Torat* ſignifie *Trajectus*, ou *oſtia fluminis.* Le mot *Ras* s'eſt encore conſervé en Bretagne & en Normandie.

(*u*) *Geographiæ lib. 2, cap. 9, edit. an. 1618.*

(*x*) On découvrit à Strasbourg en 1720 un monument de la huitieme légion d'Auguſte, ſur lequel on peut conſulter la Diſſertation que nous venons de citer, & le premier volume de *l'Alſatia illuſtrata, pag. 510.*

(*y*) Les Romains rapportant le premier mot celte, qui compoſait *Argentorat*, à leur mot latin *Argentum*, le conſerverent : mais ils ſupprimerent le ſecond, & ils y ſubſtituerent une de leurs terminaiſons favorites *ina*, ce qui a formé *Argentina.* Cette terminaiſon, comme le remarque Beatus Rhenanus *rer. germ. lib. 3, pag. 320.* était en même tems plus courte & plus agréable pour la prononciation. Amand Évêque de Strasbourg s'en ſervit dès le quatrieme ſiecle dans les ſouſcriptions du Concile de Cologne, ce qui détruit le ſentiment de Mr. Schœpflin, *Alſ. illuſt. tom. 1. pag. 207*, qui prétend que le mot *Argentina* n'eſt pas Romain, mais Carlovingien.

ſur l'Ill, un peu au-deſſous du confluent de cette riviere avec la Bruche, mais un peu plus près du Rhin que n'eſt aujourd'hui Strasbourg (z). On ignore quelle était ſon étendue. Celle, que lui donnent des écrivains modernes (a), eſt imaginaire; c'eſt Kœnigshoven (b) qui les a ſéduits. Argentorat était bien plus conſidérable ſous les Romains, que ne fut Strasbourg ſous les Francs. Devenu le ſéjour d'une garniſon nombreuſe & le centre d'un grand nombre de chemins militaires qui aboutiſſaient tous à cette ville (c), elle devait être bien plus grande que ne le ſuppoſe Kœnigshoven, qui confond l'étendue de l'ancien Argentorat avec la premiere enceinte de Strasbourg, qui s'éleva ſur ſes ruines au ſixieme ſiecle. Argentorat était en outre la demeure d'un Comte, qui donnait ſes ordres dans tout le diſtrict voiſin (d). Les Romains en avaient fait l'arſenal général des Gaules, & on y fabriquait toutes ſortes d'armes ſous la direction d'un Intendant des offices de l'Empire (e).

Tel était l'ancien Argentorat (que nous nommerons cependant Strasbourg, parcequ'on y eſt accoutumé) du tems qu'Amand vint y établir le ſiege épiſcopal. C'était une nouvelle diſtinction que cette ville ajoutait à ſes anciennes prérogatives. Il n'y a pas lieu de douter que le ſaint Évêque ne cultivât en paix ſa nouvelle Égliſe. Sous le regne du Grand Conſtantin & ſous ceux de ſes fils, les Évêques n'avaient rien à craindre de la fureur des perſécutions. Leur zele ſe portait à préſerver leur troupeau de la ſecte pernicieuſe qui, après avoir fait d'étranges ravages dans l'Orient, où elle avait pris naiſſance, faiſait ſentir ſon ſouffle contagieux juſques dans les Gaules. Arius prêtre d'Alexandrie fut l'auteur de cette ſecte; il oſa attaquer la divinité de Jéſus-Chriſt, triomphante de

(z) *Alſat. illuſtratæ tom. 1. pag. 209.*

(a) Specklinus *in collectaneis mss.* Merianus *in Topographiâ Alſatiæ*, Schilterus *in obſerv. ad Kœnigshovii chronicon*, La Guille, *hiſtoire d'Alſace*, Silbermann *Local-Geſchichte der Stadt Strasburg*, &c.

(b) *In Chronico, cap. 5. §. 18. & 20.*

(c) *Itinerarium Antonini, apud Schœpflinum, Alſat. illuſt. tom. 1. pag. 616.*

(d) *Notitia dignitatum imperii, pag. 115. edit Genev. & pag. 100. edit. Labbeanæ, & in Bouqueto, tom. 1. pag. 125.*

(e) *Notitia imperii occidentalis. cap. 29. pag. 60.*

l'idolâtrie & atteſtée par le ſang encore fumant des martyrs (f). Le Concile de Nicée ayant aſſuré en 325 la divinité du fils de Dieu (g), Conſtantin relégua trois mois après dans les Gaules Euſebe de Nicomédie & Théognis de Nicée, deux des plus accrédités & des plus opiniâtres Ariens (h). Ils y répandirent leurs ſyſtêmes erronés, & Euphratas en gouta le premier les malheureux fruits.

Euphratas était Évêque de Cologne & avait ſuccédé dans cet Évêché à S. Materne. Son âge & ſes talens contribuaient à faire valoir une doctrine, qui ſe prêtait d'ailleurs à la faibleſſe orgueilleuſe de la raiſon humaine. Il ne rougiſſait pas d'admettre les conſéquences impies qui ſortaient du principe d'Arius, & il ne donnait au fils de Dieu que le privilége d'être une créature choiſie. La proximité du ſiege de Cologne avec celui de Strasbourg ne pouvait manquer d'alarmer S. Amand ſur les dangers que courait ſon troupeau. Dès qu'il s'en apperçut, il eut ſoin de le précautionner contre l'erreur. Pluſieurs Évêques voiſins s'efforcerent de ramener Euphratas par des avertiſſemens charitables & par des conférences, où ils lui laiſſerent la liberté de défendre ſon opinion. Mais voyant que ces diſputes ne ſervaient qu'à échauffer ſon opiniâtreté, & qu'un grand nombre de perſonnes s'était laiſſé ſéduire, ils réſolurent d'arrêter ces déſordres par des voies canoniques. Le Clergé & le peuple de Cologne de leur côté ſe joignirent à ceux des villes voiſines de la ſeconde Germanie, & ils écrivirent de concert une lettre aux Évêques des Gaules, pour exciter leur zele contre les funeſtes nouveautés que leur Évêque voulait introduire dans ſon dioceſe. Cinq Prélats des Gaules s'aſſemblerent; Euphratas fut convaincu d'Arianiſme; ils le condamnerent comme un blaſphémateur, & conclurent à ſa dépoſition. On ne peut aſſurer au juſte qui étaient ces cinq Évêques; mais en examinant de près les ſuffrages de ceux qui ſouſcrivirent quelque tems après au Synode de Cologne, on peut croire que ce furent Jeſſé de

(f) Voyez Fleuri, *hiſt. Eccleſ. tom. 3, livre 10, pag. 75 & ſuiv. & pag. 105 & ſuiv.*

(g) Fleuri, *hiſt. Eccleſ. tom. 3, livre II, pag. 3 & ſuiv.*

(h) Philoſtorgius, *lib. 1, cap. ultimo.* Conſultez Fleuri, *tom. 3, pag. 159.*

Spire, Valérien d'Auxerre, Euloge d'Amiens, Servais de Tongres & Dyscole de Rheims. Amand Évêque de Strasbourg avait été invité à ce Concile particulier; mais les affaires de son Église l'ayant retenu, il ne manqua pas, dès qu'il eut appris la condamnation & la déposition d'Euphratas, d'écrire aux cinq Évêques pour les assurer qu'il souscrivait à leur sentiment, & qu'il ratifiait leur sentence. Mais la déposition n'eut pas lieu, parcequ'elle avait été conclue sans la participation & le concours des autres Évêques.

Un pareil affront fait à Euphratas par cinq de ses confreres aurait dû le corriger, ou du moins l'abattre; mais cette disgrace ne fit que l'irriter davantage. Il leva le masque & soutint hautement une doctrine pernicieuse, qu'il n'avait d'abord professée & enseignée qu'en secret. Appuyé de l'exemple de Constantin, qui sur la fin de ses jours s'était laissé abuser par le parti Arien, & de la faveur de son fils l'Empereur Constance, qui après la mort de son pere s'était ouvertement déclaré pour l'Arianisme, Euphratas ne parut plus garder aucunes mesures. Il soutint son impiété devant Martin Évêque de Mayence, Jessé Evêque de Spire & devant divers ecclésiastiques qui étaïent avec eux, & encore une seconde fois devant Servais de Tongres en présence d'un grand nombre de prêtres & de diacres. S. Servais, comme le plus proche voisin de Cologne, eut beau s'opposer tant en public qu'en particulier à la nouvelle hérésie d'Euphratas, il n'empêcha pas, que celui-ci ne la soutint devant S. Athanase même, ce zélé défenseur de la divinité de Jésus-Christ. L'illustre Évêque d'Alexandrie était pour lors à Trèves, où il avait été exilé en 335 par l'Empereur Constantin, auprès duquel les Ariens l'avaient calomnié (*i*). S'il eut la douleur de voir ainsi germer l'erreur dans les Gaules, il eut la consolation d'y trouver des Évêques, qui par leur zele & leur courage préserverent les peuples de la contagion.

L'hérésie toujours industrieuse augmentait chaque jour. L'hypocrisie en avait d'abord caché la difformité sous le voile de la piété; la duplicité lui enseigna bientôt toutes ses fourberies pour en

---

(*i*) Fleuri, *hist. Eccl. tom. 3, pag. 237*, Tillemont, *mémoires pour servir à l'histoire Ecclésiastique, tom. 8, pag. 63*, Dom Calmet, *histoire de Lorraine, tom. 1, liv. 4, pag. 170. &c. &c.*

dissimuler & cacher le poison ; enfin la violence l'arma de toutes ses fureurs pour forcer les fideles de l'avaler. Les blasphêmes d'Euphratas étaient notoires, & il fallait un remede prompt & assuré. S. Maximin gouvernait pour lors l'Église de Trèves. Cet Évêque également illustre par la pureté de sa foi & la sainteté de ses mœurs convoqua un Concile à Cologne à la priere des fideles de cette ville & à la sollicitation des Évêques qui avaient déjà condamné une fois Euphratas, & qui étaient bien aises que leur jugement fût confirmé par une assemblée plus nombreuse & plus autorisée. Le Concile s'assembla un Dimanche 12 de Mai 346, & il y eut un grand concours de peuple empressé de voir décider une affaire si importante. Quatorze Évêques se trouverent en personne à Cologne, & y donnerent chacun leur voix. Ce furent Maximin de Trèves, Valentin d'Arles, Donatien de Châlons sur Saône, Sévérin de Sens, Optatien de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valérien d'Auxerre, Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg (*l*), Justinien des Rauraques (*m*), Euloge d'Amiens, Servais de Tongres & Dyscole de Rheims. Neuf autres Évêques, savoir : Martin de Mayence, Victor de Metz (*n*), Didier de Langres, Panchaire de Besançon, Saintin de Verdun, Victorin de Paris, Supérieur des Nerviens, (qu'on croit être Cambrai ou Tournai) Mercure de Soissons & Eusebe de Rouen n'ayant pu s'y rendre, envoyerent leur consentement par leurs députés ; le seul Diopete d'Orléans donna son suffrage dans une lettre qu'il écrivit.

On ouvrit le Concile par la lecture de la lettre qui contenait les plaintes du Clergé & du peuple de Cologne contre leur Évêque ; après quoi S. Maximin Évêque de Trèves, comme Président du Concile, opina le premier & dit qu'Euphratas ne méritait plus d'être Évêque, parcequ'il soutenait une doctrine impie qui niait

(*l*) Amand Évêque de Strasbourg est nommé dans les actes du Concile de Cologne, *Amandus Argentinensium* ; & dans l'histoire de S. Servais, qui parle du même Concile, *Amandus Argentoratensium*.

(*m*) Le siege de l'Évêque des Rauraques était alors à un endroit nommé Augst, *Augusta Rauracorum*, qui pour lors faisait partie de l'Alsace. Mais cette ville ayant été détruite en 451 le siege d'Augst fut transféré à Bâle. Voyez Schœpflin *Alsat. illust. tom. 1, pag. 179*.

(*n*) Meurisse croit dans son histoire des Évêques de Metz, *liv. 1, pag. 54*, que le nom d'*Auctor*, Évêque de Metz a été défiguré sous celui de *Victor* dans les actes des Conciles de Cologne & de Sardique.

la divinité de Jésus-Christ. Trois Évêques, Donatien de Châlons, Justinien d'Augst & Euloge d'Amiens opinerent, qu'il suffisait de condamner la doctrine d'Euphratas, & qu'on pouvait le laisser sur son siege, s'il en faisait pénitence. Mais ce ne fut pas l'avis des autres Évêques; ils conclurent tous à la déposition personnelle de l'accusé. Valentin d'Arles & Diopete d'Orléans opinerent même à excommunier Euphratas & à le priver de la communion laïque. Le sentiment de Maximin, suivi de la plupart des Évêques, prévalut. De ce nombre fut Amand Evêque de Strasbourg, qui déclara (*o*) qu'il persistait toujours dans l'avis qu'il avait donné au sujet d'Euphratas, & cela par des lettres qu'il avait adressées aux cinq Évêques qui l'avaient déjà précédemment condamné, & qu'il adhérait d'autant plus à leur sentiment, qu'Euphratas méritait d'être déposé comme convaincu d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ. Amand déclara en conséquence la condamnation d'Euphratas réguliere, & conclut avec le Concile assemblé à sa déposition. Les Peres du Concile de Cologne dirent donc anathême à Euphratas & à tous ceux qui suivraient sa détestable doctrine: après quoi ils le déposerent juridiquement.

Les actes de ce Concile (*p*) ont tous les caracteres de vérité qu'on peut désirer dans ces sortes d'ouvrages, & n'ont rien en eux-mêmes qui puisse les faire regarder comme une piece supposée. Ils sont cités par des auteurs très-anciens; ils ont été recueillis dans les collections des Conciles; ils ont été reconnus & jugés authentiques par un grand nombre d'auteurs qui, pour en prouver la vérité, ont joint la critique à l'érudition, & l'autorité de la raison à l'autorité des faits bien discutés. Ceux, qui croient que les actes du Concile de Cologne ont été supposés, se fondent sur ce que le même Euphratas qui venait d'être déposé, pour avoir combattu la divinité de Jésus-Christ, se trouve l'année suivante 347 au Concile de Sardique, où non-seulement il fut admis au rang des Évêques orthodoxes, mais où on lui confia les affaires les plus im-

(*o*) » *Amandus Episcopus dixit: Siquidem in præsenti, quando Euphratas à quinque Episcopis sententiam accepit, me inter ipsos fateor esse consentaneum, qui epistolis meis ad eumdem deponendum consensi, secundùm falsam doctrinam ipsius, qui Christum Dominum Deum negat meritò in ipsum sententiam collatam esse constat; ad cujus damnationem consentio.* »

(*p*) Preuves justificatives, *num.* 5.

portantes de la religion. Cette objection est à la vérité spécieuse ; mais elle n'a pas été laissée sans réplique. Nous renvoyons le lecteur à la Dissertation troisieme (*q*). On en conclura qu'Euphratas sut si bien justifier son retour à la foi catholique, qu'il fut rétabli par le jugement des mêmes Évêques qui l'avaient condamné. Environné de Prélats orthodoxes, dans les États de Constant qui se déclarait hautement le défenseur de l'orthodoxie, Euphratas se voyait dans la nécessité de renoncer à sa doctrine pour conserver sa dignité ; & la faveur de Constance ne pouvait le sauver en Occident des suites de l'anathême & de la déposition prononcés contre lui.

L'abjuration que fit Euphratas de l'Arianisme fut sincere, & il rétracta ses erreurs avec tant d'éclat, qu'il obligea les Peres du Concile de Sardique d'oublier le malheur de sa chûte. Ce Concile s'assembla en 347 (*r*), & il s'y trouva des Évêques de plus de trente-cinq provinces, qui déclarerent leur jugement par quatre lettres synodales. Celle qui fut adressée à tous les Évêques finit en ces termes : » Ayez soin, nos chers confreres, de donner vo- » tre consentement comme présens en esprit à notre Concile, & » de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'unifor- » mité de sentimens entre tous nos collégues. » Les mêmes Évêques, qui avaient formé le Synode de Cologne de l'année précédente, souscrivirent au Concile de Sardique avec plusieurs autres de la même nation. Amand ou Amant y est nommé entre les trente-quatre Évêques des Gaules dans la lettre synodale que le Concile écrivit aux Évêques d'Égypte & d'Afrique, & que S. Athanase nous a transmise dans sa seconde apologie à l'Empereur Constance (*s*). On voit par-là que si S. Amand Évêque de Strasbourg n'assista pas en personne au Concile de Sardique, du moins y souscrivit-il sur les copies des actes que les Peres assemblés lui envoyerent : car on ne distingue pas dans les signatures les Prélats présens de ceux qui souscrivirent dans leur diocese (*t*). Les

(*q*) *Pag. 65 - 74.*

(*r*) Preuves justificatives, *num. 6.*

(*s*) *Athanasii Apologia ad Imperatorem Constantium, Operum tom. 1, pag. 367, & in actis Conciliorum Labbeanis, tom. 2, pag. 679, & in collectione Mansianâ, tom. 3, pag. 67.*

(*t*) » *Osius Episcopus subscripsit, quod & cæteri fecêre. Hæc ita scriptis mandata sacrum » Sardicense Concilium ad eos qui interesse non poterant, misit, qui ipsi quoque suis suffragiis » decreta Synodi approbârunt, cæterorumque aliorum ista sunt nomina &c.* »

Historiens eccléſiaſtiques (*u*) nous ont conſervé le détail de ce qui ſe paſſa dans le Concile de Sardique. Général dans ſa convocation, il ceſſa d'être œcuménique par la ſéparation des Orientaux qui ſe retirerent à Philippopolis. Les Occidentaux reſterent à Sardique, où par leur jugement ils rétablirent ſur leur ſiege Athanaſe & les Évêques catholiques, & dépoſerent les principaux chefs de la faction Arienne. Ils y firent auſſi pluſieurs Canons de diſcipline, dont quelques-uns ſont des titres reſpectables pour l'Égliſe Romaine. Euphratas Évêque de Cologne donna dans ce Concile des marques non équivoques de ſa converſion & de ſon zele pour la bonne doctrine. Il fut envoyé en Orient avec Vincent de Capoue pour demander à Conſtance l'exécution du jugement qu'avait rendu le Concile & le rétabliſſement des Prélats bannis; Euphratas ſut y faire valoir ſon crédit auprès de cet Empereur, & malgré la honteuſe intrigue, dont Etienne d'Antioche fut l'auteur & la victime, il obtint de Conſtance le rappel de tous ceux qui avaient été exilés.

Le zele que S. Amand fit paraître dans les Conciles de Sardique & de Cologne pour défendre la divinité de Jéſus-Chriſt, lui mérita peut-être les éloges que S. Hilaire Évêque de Poitiers donna en 359 aux Évêques de la premiere Germanie. Ce généreux défenſeur de la foi avait été exilé en 356 en Phrygie par un décret de l'Empereur Conſtance (*x*); mais la catholicité & la vraie doctrine ne furent point bannies avec lui des Égliſes des Gaules. Son exil n'ébranla nullement la conſtance des autres Évêques, & tous les artifices des Ariens ne purent les engager à quitter la foi de Nicée. Ils s'unirent même plus étroitement à S. Hilaire, & tandis que les hérétiques multipliaient leurs profeſſions de foi toujours pleines d'expreſſions équivoques, à l'ombre deſquelles ils couvraient le venin de leur héréſie, les Évêques des Gaules conſervant la foi dans ſa pureté par l'écriture & la tradition, ſans avoir beſoin de confeſſions de foi écrites ſur le papier, s'aſſemblerent en Concile avant la fête de Pâques de l'an 358. Loin de recevoir le ſecond formulaire de Sirmich, que l'Empereur Conſtance leur avait en-

(*t*) Voyez Fleuri, *hiſtoire Eccl. tom. 3, livre 12, pag. 342.*

(*u*) *Hieronymi Chronicon, lib. 2, pag. 184, edit. an. 1658.*

voyé pour le ſigner, & où l'impiété Arienne ſe montrait à découvert, ils eurent le courage de le condamner. Ils envoyerent les actes de leur aſſemblée à S. Hilaire, perſuadés qu'ils ne pouvaient mieux le conſoler dans ſon exil, qu'en lui donnant des preuves de leur fermeté.

S. Hilaire reçut leur lettre au mois d'Août 358, & pour y répondre, il leur envoya en 359 ſon livre qu'il intitula *Des Synodes*. Il adreſſa cet écrit à ſes très-chers & bienheureux freres & Coévêques de la premiere & ſeconde Germanie, de la premiere & ſeconde Belgique, de la premiere & ſeconde Lyonnaiſe, de la province d'Aquitaine, de la province de Gaſcogne, au peuple & au Clergé de Toulouſe dans la province Narbonnaiſe, & aux Évêques de la grande Bretagne (y). S. Hilaire diſtingue les Évêques de la premiere Germanie, qui comprenait alors les Évêchés de Straſbourg, de Spire & de Worms ſous la Métropole de Mayence, ſuivant la notice des provinces & des villes des Gaules faite au cinquieme ſiecle, du tems de l'Empereur Honorius (ʒ). Il n'eſt pas aiſé de deviner, par quelle diſtinction particuliere S. Hilaire met à la tête de tous les Évêques des Gaules ceux de la premiere Germanie; il ſuffit de dire que dans ſon livre des Synodes, ils tiennent le premier rang parmi tous ceux dont le S. Évêque de Poitiers exalte la religion & la foi. » Je ne puis m'empêcher, leur » écrit-il (a), de vous féliciter de ce que vous n'avez ſouffert » aucune contagieuſe impreſſion de la déteſtable héréſie qui in» fecte preſque tout l'univers; vous avez pris part à mon exil, & » depuis trois ans vous avez refuſé de communiquer avec ceux « qui ne me ſont pas unis dans la même croyance & dans le même

---

(y) *Sancti Hilarii libro de Synodis, ſeu de fide Orientalium, num. 1, pag. 1150, Editionis Pariſienſis, anni 1693.*

(ʒ) *Notitia Provinciarum & Civitatum Galliæ, apud Duchêne in Scriptoribus rerum Francicarum, tom. 1, pag. 5, & apud Bouquetum tom. 1, pag. 123.*

Provincia Germania prima, num. IV.
Metropolis Civitas Moguncìacenſium.
Civitas Argentoratenſium.
Civitas Nemetum.
Civitas Vangionum.

(a) *Sancti Hilarii libro de Synodis, num. 2 & 3 pag. 1151 editionis ſupra citatæ.*

» esprit. Bien loin d'adhérer à l'impieté des Évêques prévaricateurs assemblés à Sirmich, vous l'avez condamnée dès qu'elle vint » à votre connaissance. Qu'il est glorieux pour vous d'avoir fait » paraître une constance aussi inébranlable, & d'avoir toujours » résisté avec une invincible fermeté aux assauts & aux promesses » des ennemis de l'Église ! Vous n'avez craint ni les persécutions » des hérétiques, ni les menaces des Évêques Ariens soutenus par » la puissance impériale. Dans le tems même que tout conspirait contre la divinité du Verbe, & que de tous côtés on tâchait d'anéantir sa consubstantialité, vous vous êtes toujours » opposés à leur hérésie, & êtes restés unis avec moi dans la vraie » doctrine de Jésus-Christ. Oui, mes chers freres, vous avez agi » en vaillans Athlètes, & votre fermeté a éclaté jusques dans ces » pays : votre exemple même & votre généreuse persévérance ont » engagé plusieurs Évêques d'Orient à quitter le parti de l'hérésie » & à rentrer dans le sein de l'Église, dont celle d'Arius les avait » séparés (*b*). »

Tel est l'éloge que S. Hilaire fait des Évêques de la premiere Germanie. Il les loue de leur constance à conserver le dépôt de la foi, & à défendre la divinité du fils de Dieu. L'Église de Strasbourg doit bénir le ciel du bonheur qu'elle eut alors d'avoir un Évêque qui sut proscrire le schisme & la garantir de la contagion arienne, qui dans les autres pays semblait prévaloir sur la vraie doctrine. Les louanges de l'Évêque de Poitiers retombent principalement sur S. Amand, qui avait été peu auparavant au Concile de Cologne, qui avait souscrit à celui de Sardique, & ainsi il mérite plus que tout autre, le titre glorieux de zélé défenseur de la divinité de Jésus-Christ; & c'est peut-être la raison pour laquelle S. Hilaire met les Évêques de la premiere Germanie à la tête de ceux à qui il adresse sa réponse.

Il est certain qu'Amand ne survécut pas long-tems à l'époque de cette lettre : mais on ignore combien de tems il gouverna l'Église de Strasbourg, & l'année de sa mort, & les actions particulieres qui le rendirent recommandable sur son siege. Peut-être n'a-t-on

(*b*) Voyez l'histoire littéraire de France, *tom.* 1, *part.* 2, *pag.* 150.

pas beaucoup perdu au silence qu'ont gardé là-dessus les légendaires. Le succès de sa mission, la défense de la foi catholique, la tradition & le culte du peuple sont préférables aux légendes : c'est la meilleure preuve de sa sainteté & des fruits de ses travaux. Des auteurs s'appuyant sur quelques manuscrits, qui se trouvent à la Collégiale de S. Pierre-le-vieux, prétendent que S. Amand eut beaucoup à souffrir sous la persécution de l'Empereur Julien, & qu'ayant abdiqué son Évêché, il se retira avec quelques-uns de ses prêtres & de ses clercs, dans l'île de Honau où il bâtit une chapelle à l'honneur de l'Archange S. Michel, & où il renouvella la vie des saints Solitaires d'Égypte. On prétend même que c'est de cette retraite de Honau dont veut parler S. Jérôme, qui en écrivant au Moine Ruffin, dit qu'il avait pris dans sa jeunesse la résolution de se consacrer à Dieu sur les rives demi-barbares du Rhin (c) : mais ces conjectures sont aussi vagues qu'incertaines. Il n'y a aucune preuve que la persécution ait été dans les Gaules sous l'empire de Julien, ni que Honau subsistât déjà au quatrieme siecle. Il n'est pas fait mention de ce lieu avant le huitieme (d). Il est vrai que l'Empereur Constance ayant accordé en 355 le titre de César à Julien, celui-ci vint en Alsace occupée alors par les Germains. Il leur livra bataille en 357 près de Strasbourg, & par cette victoire, qui lui valut le titre d'Auguste, il les chassa de toutes les Gaules, & rétablit la réputation des armes Romaines (e). Mais Julien n'était pas alors persécuteur, & il ne commença que vers 361 à professer l'idolatrie (f). Les Gaules mêmes ne se ressentirent que peu ou point de ses fureurs, lorsqu'il entreprit dans

(c) *Hyeronimi epist. 41 ad Rufinum.*

(d) Preuves justificatives, *num. 31.*

(e) On trouve le détail de cette bataille dans Ammien Marcellin *lib. 16, cap. 12*, dans le P. La Guille, *Histoire d'Alsace, liv. 2, tom. 1, pag. 111 – 117*, dans le P. La Barre *Histoire générale d'Allemagne, tom. 1, liv. 4. pag. 391 – 39[illegible]*, dans Mr. Schœpflin *Alsat. illust. tom. 1, pag. 401 – 407*, & dans Mr. Le Beau *Histoire du bas-Empire, tom. 2, livre 9, pag. 408.* Il est constant, que cette bataille se donna dans les environs de Strasbourg. Le P. La Guille la place entre Mundolzheim & Suffelweyerheim, deux villages éloignés également d'une lieue de Strasbourg & du Rhin. Mr. Schœpflin la place dans la banlieuë même de Strasbourg, à quelque distance de Hugsbergen

(f) De la Bletterie, *vie de l'Empereur Julien, liv. 3, pag. 196*, & Le Beau, *Histoire du bas-Empire, tome 3, livre 11. pag. 183, & livre 12. pag. 153.*

la ſuite d'éteindre le Chriſtianiſme (*g*); & quoiqu'il faille convenir que les voies qu'il employa furent fort dangereuſes, elles ne furent cependant pas accompagnées de cette cruauté qui caractériſe les premiers perſécuteurs de l'Égliſe (*h*).

Ainſi ſans recourir à de fauſſes probabilités, ou à des ſupputations peu certaines, nous plaçons la mort de S. Amand après l'année 359. Il eſt du devoir d'un hiſtorien de marquer les dates qui paraiſſent ſolidement établies; mais vouloir aſſigner, ou plutôt deviner celles dont on ne ſait rien, & que même on ne ſaurait atteindre par conjecture, c'eſt ſe donner une peine inutile au riſque de ſe tromper, & d'induire les autres en erreur. Il nous importe, dit Wimphelingue (*i*), de connaître l'origine d'une Egliſe & quels en ont été les premiers Pontifes : mais il eſt impoſſible de ſavoir la durée de la vie de chaque Evêque & l'année de ſa mort dans des tems ſi reculés. Quand même on la ſaurait, l'utilité en ſerait petite, puiſqu'on ne ſait preſque rien des actions de ceux qui ont gouverné cette Egliſe dans les premiers ſiecles.

Une ancienne & conſtante tradition, jointe à l'autorité des anciens martyrologes & des anciens bréviaires de Strasbourg, place la mort du premier Evêque de cette ville au vingt-ſixieme jour d'octobre, jour auquel on en célebre encore aujourd'hui la fête (*l*).

(*g*) Longueval, *hiſtoire de l'Égliſe Gallicane, tom. 1, livre 2, pag. 270.*

(*h*) Mémoires de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, *tom 7, pag. 105.*

(*i*) *In catalogo Epiſcoporum Argentinenſium, pag. 16 » parum referrre videtur, quoto quisque » Epiſcopus anno mortem obierit, aut quot annis ſedi huic præfuerit, dummodo de vitæ & morum, » rerumque aliarum geſtarum ſtatu ab ipſâ compertâ veritate non deviemus. »*

(*l*) Je ne peux m'empêcher ici de remarquer, qu'il eſt étonnant que l'Égliſe de Strasbourg, qui avait autrefois ſes Bréviaires particuliers, & dont il reſte des imprimés de deux différentes éditions de 1478, & 1511, n'en connaiſſe d'autre aujourd'hui que le Romain. On n'a pas même des offices ou des leçons propres des Saints du diocefe. Le Concile de Rheims de 1583, & celui de Cologne de 1586 ont ſenti la néceſſité de la correction du Bréviaire, & la plupart des Égliſes de France ont depuis ce tems-là des bréviaires particuliers, dont la méthode, la conciſion, l'application heureuſe des paſſages de l'Écriture ſainte, le choix dans les légendes & les homélies, la beauté dans les hymnes doivent nous faire regretter d'être adſtreints à la longueur & à la Monotonie continuelle du Bréviaire de Rome. Ce Bréviaire, malgré differentes corrections qu'on y a faites, ſe trouve encore rempli d'hiſtoires fauſſes ou douteuſes, d'homélies apocryphes indignes des SS. Peres, dont elles portent fauſſement le nom, & d'antiennes également puériles & indécentes. Le fameux Bréviaire du Cardinal François Quignonés, imprimé à Rome en 1536, & à Paris en 1548, eſt en quelque façon préférable au Romain. Le plan de ce Bréviaire ap-

La tradition ne nous déclare pas le lieu qui fut honoré de la sépulture de S. Amand. Quelques-uns disent qu'il fut enterré dans la vallée de Brusche ; on entendait autrefois sous ce nom tout le district qui est connu aujourd'hui sous le nom de vallée de Schirmeck & de Bailliage de Dachstein. Le sentiment de ceux qui croient qu'il fut enterré, ainsi que quelques-uns de ses successeurs, à Haselach, est peut-être fondé sur ce que l'on croit, que S. Florent Évêque de Strasbourg, fondateur de Haselach leva le corps de S. Amand, & en exposa les reliques à la vénération du public. C'était une des manieres de canoniser en ces tems-là : on sait que dans ces siecles heureux, où les marques de la sainteté n'avaient encore rien d'équivoque, les témoignages des peuples passaient pour des jugemens, & suffisaient pour donner un titre & un rang parmi les Saints (*m*). L'auteur anonyme, qui écrivait vers l'an 980 la vie de S. Déicole premier Abbé de Lure (*n*), fait mention du culte de S. Amand Évêque de Strasbourg, comme autorisé depuis longtems, & il le met à la tête des Évêques avec Justin, Arbogaste & Florent, qu'il place dans le nombre des Saints que l'Alsace honore comme ses Apôtres particuliers.

Si l'on était certain que Rheinau eût déjà existé dans le quatrieme siecle, on pourrait croire que S. Amand y fut enterré : du moins il est sûr qu'après que la Collégiale de Honau fut transférée en 1290 à Rheinau, plusieurs miracles ayant accru la réputation du premier Évêque de Strasbourg, on fit l'ouverture de son tombeau le 3 novembre 1371. Sa tête y fut trouvée entiere & sans frac-

---

prouvé par Clement VIII & par Paul III, est raisonnable & commode. Il y a trois Pseaumes pour chacune des heures canoniales, & trois leçons pour matines, la premiere de l'ancien Testament, la seconde du nouveau, & la troisieme d'une homélie. Par ce moyen le pseautier est entierement récité chaque semaine, & presque toute la Bible est lue en une année. Il ne serait pas difficile de perfectionner ce plan à l'aide des Bréviaires de différentes Églises de France, & d'en faire également un livre édifiant & un ouvrage d'esprit. Il n'y a pas lieu de douter, que tout ecclésiastique qui récite un Bréviaire tel que celui de Paris ou de Rheims s'instruit en priant, & que sa mémoire & son cœur se remplissent de ce que l'Écriture, les Conciles, les Peres & les vies des Saints ont de plus propre à la célébration des Mysteres & des fêtes, & à la réformation des mœurs.

(*m*) Baillet, discours sur la vie des Saints, *pag. 98.*

(*n*) *In actis SS. Bollandianis, tom. 2 Januarii pag. 201.* Bollandus place cette vie de S. Déicole vers 965 ; mais comme son auteur y parle d'Othon le Grand, mort en 973, comme n'étant plus au monde, on ne peut la placer que quelques années après.

ture, & on la mit dans une châsse séparée de ses autres reliques (*o*). Mais le voisinage du Rhin rendant l'habitation de Rheinau aussi incommode que celle de Honau, Guillaume de Dietsch, Évêque de Strasbourg, permit aux Chanoines de Rheinau de venir s'établir dans la ville épiscopale, où il leur accorda l'église paroissiale de S. Pierre-le-vieux pour y célébrer l'office divin. L'acte de translation est du 22 mai 1398. Les nouveaux Chanoines apporterent avec eux les reliques de S. Amand, & les déposerént en attendant au couvent des Religieuses Dominicaines de sainte Catherine (*p*). Elles furent transportées en procession de ce monastere dans la Collégiale de S. Pierre-le-vieux le 26 octobre 1398, le jour même de la fête de S. Amand, comme il paraît par le mandement de l'Evêque Guillaume donné le 19 octobre précédent, dans lequel il annonce que ce sera le jour de la fête de S. Amand, qu'on transférera le corps de cet Évêque dans l'église de S. Pierre-le-vieux. Pour donner plus d'éclat à cette cérémonie, Guillaume de Dietsch ordonna à tout le Clergé séculier de la ville d'y assister, y invita le régulier, & accorda des indulgences à tous ceux qui accompagneraient ce sacré dépôt, qui fut porté avec un grand concours de peuple dans la nouvelle église Collégiale.

Ce mandement de l'Évêque Guillaume prouve que ce saint corps a été reconnu par lui pour être celui de S. Amand. Il pourrait même faire croire que Rheinau avait été le lieu de sa sépulture, puisqu'il le nomme celui de son premier repos (*q*). Depuis 1398, les reliques de S. Amand resterent toujours dans l'église de S. Pierre-le-vieux, & y furent soigneusement conservées dans la même châsse de bois doré (*r*), dans laquelle elles avaient été apportées de Rheinau, & le chef dans une autre petite châsse d'argent.

(*o*) » *Illæsum & integrum, ac signis & prodigiis ibidem coruscârunt.* » C'est ainsi que s'exprime une petite lettre en parchemin, qu'on mit dans cette châsse, avec le chef de St. Amand. Feu Mr. le Maire, Chirurgien-Major de l'Hôpital militaire de Strasbourg, examina il y près de quarante ans, les reliques de ce Saint, & il trouva qu'elles étaient entieres, & qu'il n'y manquait qu'un os du bras.

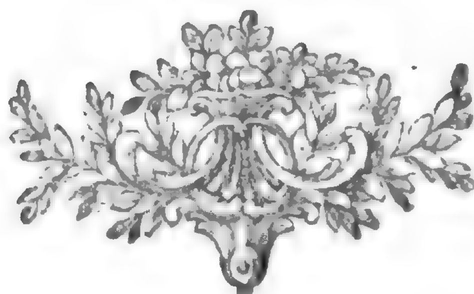
(*p*) Le Couvent de Sainte Cathérine, fondé en 1248, était autrefois dans le même endroit où est aujourd'hui la maison des Orphelins, près du Couvent de sainte Magdeleine.

(*q*) » *De loco primo quietis suæ ad locum S. Petri prædictum transferri, &c.*

(*r*) Sur cette châsse de bois était autrefois l'inscription suivante:

» *Accipe, Sarcophagum devote viator, Amandi,*
» *Urbis hujus primi Præsulis eximii.* »

Pendant les troubles du Luthéranisme, les reliques du premier Évêque de Strasbourg furent mises sur le maître-autel, & elles y resterent renfermées sous plusieurs clefs. Elles ont toujours été entre les mains des Chanoines, qui n'ont jamais abandonné la ville de Strasbourg, trois ou quatre y étant toujours restés. Mais après que la ville se fut rendue à Louis XIV, le culte catholique fut rétabli dans l'Église de S. Pierre-le-vieux, & l'on recommença à y célébrer de nouveau l'office divin pour la premiere fois le jour de S. Michel 29 septembre 1682: alors les reliques de S. Amand furent remises dans la niche où elles avaient été auparavant, & qui est dans le mur près le maître-autel au dessus de la porte de la sacristie. François Blouët de Camilly, Grand-Vicaire de l'Évêché de Strasbourg, ayant reconnu en 1697 & 1700 leur authenticité, consentit qu'on les exposât à la vénération des fideles, qui conservent encore aujourd'hui de la dévotion & de la reconnaissance pour le premier Évêque de Strasbourg; culte autorisé de nos jours par les Bulles des Papes Benoît XIII & Benoît XIV des années 1726 & 1748, & par la visite épiscopale que fit le 5 février 1759, dans l'Église collegiale de S. Pierre-le-vieux, Monseigneur l'Évêque D'ARATH au nom de Son Altesse Éminentissime le CARDINAL CONSTANTIN DE ROHAN, qui occupe de nos jours le siege d'une église fondée par S. Amand.





SAINT JUSTE Ier OU JUSTIN,

SECOND ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

LES ACTES des premiers Évêques de Strasbourg ſucceſſeurs de S. Amand ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, ainſi que ceux d'un grand nombre de Saints illuſtres dans les Gaules. Mais cette perte n'a pu cependant empêcher que leurs noms ne ſe ſoient toujours conſervés avec honneur chez les deſcendans de ceux qui en avaient lu les premiers actes, parceque leur mémoire ſe trouvait attachée au culte qu'on leur rendait. Ils édifierent l'Egliſe de Strasbourg ſur la terre, & ils en ſont les protecteurs dans le ciel. C'eſt ce qu'on en peut dire de plus certain & en même tems de plus honorable. Paſſons rapidement ſur leur Épiſcopat.

L'Égliſe de Strasbourg répara bientôt la perte qu'elle avait faite de Saint Amand, en choiſiſſant pour ſon Évêque Saint Juſte, que l'auteur de la vie de Saint Déicole nomme Saint Juſtin. Les Bollandiſtes (*s*), & les éditeurs de la Gaule Chrétienne (*t*) croient que le ſaint Juſte de Strasbourg fut le meme que Juſtinien qui ſouſcrivit en 347 au Concile de Sardique avec trente-quatre autres Évêques des Gaules. Mais ils n'ont pas pris garde que Juſte n'a pu ſouſcrire, comme Évêque de Strasbourg, à un Concile où aſſiſtait en perſonne Amand Évêque de cette ville. D'ailleurs il eſt clair que le Juſtinien de Sardique ne peut être que le Juſtinien qui aſſiſta en 346 au Synode de Cologne, & qui dans les ſouſcriptions eſt qualifié Evêque des Rauraques.

Les hiſtoriens des Évêques (*u*) aſſurent que S. Juſte de Strasbourg était un Prélat fort ſavant & fort verſé dans les ſaintes écritures, & qu'il avait compoſé un commentaire ſur le cantique des

(*s*) *In actis Sanctorum, tomo 1. Septembris, pag. 377.*

(*t*) *Galliæ Chriſtianæ, tom. 5, pag. 779.*

(*u*) Wimphelingius *de Epiſ. Argent. pag. 9.* Bruſchius *de Epiſcopatibus Germaniæ, pag. 17.* Bucelinus *Germaniæ ſacræ, parte 2, pag. 296.* Ghinius *in martyrologio Canonicorum &c.*

cantiques, dont l'exemplaire, écrit de la main de l'auteur, se trouvait, dit Wimphelingue, de son tems dans le couvent des Chanoines réguliers de Trutenhusen (*x*). Juste a pu être docte, c'est un titre que je ne lui dispute pas; mais il se trouve dans le même cas que plusieurs autres écrivains, dont on n'a pas eu soin de conserver à la postérité les ouvrages qui sont sortis de leur plume, & à qui, par une espece de dédommagement, on en a attribué d'autres qui ne leur appartiennent pas. Ces commentaires furent écrits par S. Juste Évêque d'Urgel en Catalogne, qui vivait au commencement du sixieme siecle (*y*). C'est une méprise dans laquelle sont tombés ceux qui, les voyant écrits par un Juste, les attribuerent à celui qui occupa le siege de Strasbourg.

Quoiqu'on ne sache rien de particulier des actions de saint Juste, il n'y a aucun lieu de douter de sa sainteté & de son zele pastoral. Sa vertu reconnue lui avait mérité les suffrages du Clergé & du peuple, & fut couronnée après sa mort par les honneurs que l'Église rendit à sa mémoire. Les Bollandistes (*z*), d'après Ghinius, placent le jour de son décès au 2 septembre, probablement à cause de S. Juste Évêque de Lyon qui vivait au quatrieme siecle, & dont les martyrologes placent aussi la mort à ce jour. Erchambaud, dans son catalogne des Evêques de Strasbourg, appelle Juste le compagnon & le successeur de S. Amand, & le loue à cause de sa grande équité, peut-être à cause de l'analogie qu'il y a entre Juste & Justice.

» *Justus justiciæ post additur assecla summæ.* »

(*x*) Le Couvent de Trutenhusen, bâti en 1182 par Herrade de Landsberg, Abbesse de Hohenbourg, au pied de la montagne de sainte Odile, fut détruit au 17 siecle.

(*y*) Voyez Isidore de Seville, *de Scriptoribus Eccles. cap. 21*, & Spondanus *ad annum 551. num. 2.* Ce commentaire, ou exposition mystique sur le cantique des cantiques fut donné au public par Meinrade Molker, en 1529 à Haguenau, & en 1551 à Bâle, & fut inséré depuis dans la Bibliothéque des Peres.

(*z*) *In actis Sanctorum tom. 1 Septembris, pag. 377.*





SAINT MAXIMIN I.er

TROISIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

Le successeur de Saint Juste fut Saint Maximin. Nous ne savons rien de sa vie, si ce n'est en général qu'elle lui a mérité que l'Église le reconnût pour saint, & qu'il est le troisieme Évêque de Strasbourg. Erchambaud le dit expressément dans ses vers :

» *Hinc Maximinus baculatur in ordine trinus.* »



SAINT VALENTIN,

QUATRIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

A Saint Maximin succéda Saint Valentin. L'antiquité ne nous a rien conservé de cet Evêque que son nom & le rang de succession dans l'Épiscopat. Mais à en juger par la qualité de Saint qu'on lui donne, on doit se persuader que sa vie fut remplie de vertus. Erchambaud dit de lui, qu'il mérita d'être associé dans l'Évêché à ses trois prédécesseurs :

» *Est Valentinus Pastoribus his benè junctus.* »



SAINT SOLAIRE,

CINQUIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

On place Saint Solaire ou Solart au nombre des bienheureux Évêques de Strasbourg immédiatement après Valentin. Ses actions sont également inconnues; on ne trouve pas plus d'éclaircissement dans ce qu'en rapporte Erchambaud :

» *Solarius tandem Cathedram possedit eandem.* »

J'AI fixé l'année de la mort de S. Amand après l'an 359 : il est donc assez probable que les quatre Évêques ses successeurs remplirent la fin du quatrieme siecle, & que Solaire parvint même aux premieres années du cinquieme. Avant que de le commencer, disons quelque chose de S.te Aurelie, que les Annalistes prétendent avoir vécu vers ce tems. L'histoire des Evêques serait incomplete, si nous n'y mêlions celle des Saints du diocese qui ont vécu sous leur Épiscopat.

Sainte Aurelie passe chez nos anciens auteurs (*a*) pour avoir été une des onze mille vierges. Elle accompagna, disent-ils, Sainte Ursule, lorsqu'elle quitta la grande Bretagne. Étant tombée malade à Bâle, elle descendit le Rhin avec trois de ses compagnes, Einbette, Worbette & Wilbette (*b*), & mourut à Strasbourg le 15 octobre, six jours avant que les onze mille vierges, qu'elle avait quitté, furent martyrisées auprès de Cologne. On ne s'accorde pas sur le tems de ce martyre. Les uns (*c*) le font remonter à 237, sous l'empire de Maximin. D'autres le placent aux siecles suivants, ceux-ci à l'année 383, & ceux-là le reculent jusqu'à l'an 453 (*d*). Je ne m'attacherai pas à réfuter une fable qui n'est fondée que sur les prétendues révélations, ou plutôt rêveries d'une certaine visionnaire nommée Elisabeth de Schœnau, qui vivait au milieu du douzieme siecle, & qui fut adoptée sans peine par Galfroi auteur anglais (*e*). Cette histoire, qu'on a crue vraie pendant près de six

(*a*) Kœnigshovius, *in edit. Schilteri, cap. 5, pag. 279.* Hertzog, *edelsassische Chronic, lib. 8, cap. 18.* Urstisius, *in historiâ Basileensis urbis, cap. 6.* Crombach, *in Ursulâ vindicatâ lib. 1, cap. 8, pag. 33 & lib. 11. cap. 2, pag. 995.* Preuves justificatives, *num. 7.*

(*b*) La Collégiale de S. Pierre-le-vieux prétend conserver les corps des Saintes Einbette, Worbette & Wilbette. Henri de Kirchberg, Chanoine de cette Collégiale, fit bâtir dans cette Église en 1489 une chapelle dédiée à sainte Einbette. *Liber vitæ dictæ Ecclesiæ, num. 22.*

(*c*) Crombach, *in Ursulâ vindicatâ, lib. 1, cap. 7.* Bucher, *Belgii Romani lib. 6, cap. 8, pag. 202, & lib. 12, cap. 5, pag. 369.*

(*d*) Galfroi place ce martyre à l'année 383 sous l'empire de Gratien du tems du tyran Maxime, en quoi il a été suivi par Baronius, *in notis ad 21 Octobris martyrologii Romani, & in Annal. Ecclesf. tom. 4 ad annum 383*; & par Pagi *in Criticâ Baronii, tom. 1, pag. 561.* Les autres prétendant faire Attila auteur de ce martyre extraordinaire, le fixent avec Othon de Frisingue à l'an 453.

(*e*) *In historiâ Regum Britanniæ, lib. 5, cap. 16.*

cens ans, & que le Jésuite Crombach a encore si fortement soutenue vers le milieu du dernier siecle, avait été regardée long-tems auparavant & dès le quinzieme par Jérôme Gebwiller savant Alsacien (*f*) comme un conte ridicule, qui n'avait aucune réalité. Elle a été enfin anéantie sous la plume savante de plusieurs de nos critiques (*g*).

Enfin rien ne prouve que Sainte Aurelie fut compagne de Sainte Ursule. L'opinion n'en est peut-être fondée que sur le témoignage assez vague de Pierre Natalis, qui associe aux onze mille vierges une certaine Aurea, qu'il fait fille de Gerasine Reine de Sicile (*h*). Cependant soit que Sainte Aurelie fût compagne de Sainte Ursule ou non, il est certain que son culte était déjà répandu au commencement du neuvieme siecle, puisque l'ancien martyrologe de ce tems (*i*) la place au 15 octobre au nombre des Saintes, sous la la simple dénomination d'Aurelie vierge (*l*). Elle donna son nom à une ancienne église de la ville, qui sert encore aujourd'hui de paroisse aux Luthériens. Son tombeau y fut long-tems célebre par la dévotion des fideles & par les miracles qui s'y opérerent. On ignore les miracles de sa bienfaisance : ceux, que lui attribuent les légendaires (*m*), ne sont propres qu'à caractériser une sainte terrible

(*f*) *In Commentario manuscripto de Domo Habspurgicâ, libro 2, cap. 37.*

(*g*) Voyez Baronius *in locis suprà citatis*; Jean de Launoy *Epistolarum parte 4, epist. 8.* Bebelius *in Antiquitatibus Germaniæ primæ, pag. 104*; Tillemont, *Histoire des Empereurs, tom. 5, note 27 sur Gratien, pag. 725*; Baillet, *Vie des Saints, tom. 3*; Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 339, &c.* Le vénérable Beda en son histoire ne parle pas des onze mille vierges, non plus qu'Usuard. Wandalbert, dont le martyrologe est le plus ancien qui en fasse mention, désigne plusieurs mille, sans en déterminer le nombre. D'autres prétendent qu'elles n'étaient qu'onze en tout. Ils se fondent sur les anciens titres, dans lesquels, en parlant de ces Saintes, on lit en chiffre romain : XI. M. V., ce qu'ils expliquent par onze martyres vierges, au lieu de onze mille vierges. D'autres croyent que la principale compagne de Sainte Ursule se nommait Undecimille, d'où est venu l'équivoque & la méprise de ceux qui ont cru que Undecimille, qui est un nom propre, était le nombre de onze mille, *undecim millia.* Cette conjecture est appuyée sur un ancien missel de Sorbonne, où la fête de Sainte Ursule patrone de la Sorbonne est marquée de cette sorte : *Festum SS. Ursulæ, Undecimillæ, & Sociarum virginum & martyrum.*

(*h*) Petrus de Natalibus, *in catalogo Sanctorum, lib. 9, fol. 195.*

(*i*) Preuves justificatives.

(*l*) Il ne faut pas la confondre avec une autre Sainte Aurelie vierge, qui se retira à Ratisbonne dans un reclusoire situé près de l'Abbaye de S. Emmeran, & qui y mourut en 1027. Il est fait mention de cette derniere dans Wimphelingue *de Episc. Argent. pag. 27.* & dans Raderus, *in Bavariâ sacrâ, tom. 3, pag. 166.*

(*m*) Voyez preuves justificatives, *num. 7.*

dans sa vengeance. La superstition est une passion triste & fâcheuse, qui s'employe plus souvent à effrayer les hommes, qu'à les consoler. Lorsqu'en 1199 l'Empereur Philippe vint brûler les fauxbourgs de la ville de Strasbourg, qui avec son Évêque Conrad s'était déclarée contre lui en faveur d'Othon son compétiteur, un géneral de son armée qui avait voulu ouvrir le tombeau de Sainte Aurelie, croyant y trouver un trésor caché, fut sur le champ saisi de l'esprit malin, finit sa vie en se dévorant lui-même, & fut privé de la sépulture après sa mort. Postérieurement à ce fait, plus de vingt personnes furent abîmées & enterrées toutes vives dans un fossé qu'ils creusaient, pour avoir travaillé le jour de sa fête. Lorsque les hommes ne sont pas en état de comprendre la maniere, dont Dieu peut gouverner l'univers par des loix fixes, constantes & générales, ils sont toujours portés à croire que dans tous les cas, qu'ils trouvent importans ou pour l'intérêt divin, ou pour celui de leurs propres passions, l'Être suprême doit interposer d'une maniere visible sa puissance pour venger ses Saints, & punir ceux qui les offensent. Il aurait fallu beaucoup de lumieres pour réformer cette erreur introduite dans les légendes, & que le peuple adoptait avec une admiration stupide. On crut que les loix de la nature devaient être suspendues & altérées pour la gloire des Saints, & on s'occupa à chercher dans l'ordre naturel des choses des actes surnaturels & extraordinaires de la puissance divine, plutôt qu'à y observer une marche réguliere, & l'exécution d'un plan général. Ceci doit toujours faire suspecter les miracles malfaisans, & sur-tout éviter de les attribuer à Dieu ou à ses Saints. Ces punitions divines, qu'on s'est toujours trop plu d'accréditer, n'arrêterent pas les Iconoclastes du seizieme siecle. Ils abrogerent la fête de sainte Aurelie, & quelques jardiniers, qui demeuraient dans cette paroisse, enhardis par les discours de Simphorien Pollion & de Martin Bucer, entreprirent en 1524 d'ouvrir le tombeau de la Sainte. Ils y trouverent ses reliques, qu'ils réduisirent en cendres (*n*), sans que depuis ce tems-là on en ait pu recouvrer quelque partie. Cependant l'ancien culte de Sainte Aurelie subsiste encore aujourd'hui, & on continue à en faire la fête dans le diocese de Strasbourg.

(*n*) Sebaldus Büehler, *in chron. mss. Argent. fol.* 18.



INTERRUPTION.

A PEINE l'Eglise de Strasbourg commençait à s'établir, qu'elle se vit pendant près d'un siecle non loin de sa perte. La religion, qui souffre toujours des troubles de l'état, comme l'état de ceux de la religion, vit fondre sur elle un déluge de maux par l'irruption des barbares dans les provinces des Gaules & des Germanies. Stilicon Vandale d'origine fut la premiere cause qui fit perdre les Gaules aux Romains, & qui fit changer l'Alsace de maître. Stilicon était parvenu aux premieres charges sous Théodose. Cet Empereur qui l'aimait, lui avait fait épouser Sérene sa niece, & l'avait rendu le plus puissant Seigneur de l'Empire. Stilicon gouvernait l'occident sous la minorité d'Honorius; mais cet ambitieux peu content d'être à la tête des affaires & de gouverner l'Empereur, porta ses vues jusqu'à concevoir le dessein d'élever son fils Eucher sur le trône de son maître & de son pupille. N'espérant de réussir dans ses projets qu'à la faveur des troubles, il jugea par une damnable politique que pour triompher de la fidélité des peuples, il fallait les rendre malheureux. Dans ce dessein, il sollicita secrétement les nations barbares, dont il tirait son origine, d'entrer dans les états d'Honorius. Il voulait affaiblir l'empire pour s'en rendre plus facilement le maître : il ne réussit qu'à le ruiner & qu'à perdre la Religion (*o*).

Les Vandales, les Alains & les Sueves furent les premiers qui, en détruisant les barrieres de l'empire, commencerent à ôter la vie à ce vaste corps en tranchant ses extrémités. De nouveaux essains de barbares se joignirent à eux pour partager leurs dépouilles. Les Gaules & les Germanies se virent inondées de ces peuples, qui semblables à des flots se renverserent les uns sur les autres; & tous ensemble passerent le Rhin le dernier jour de l'année 406 (*p*).

(*o*) Voyez Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 219*, & Le Beau, *Histoire du bas-empire, tom. 6, liv. 27, pag. 231 & suiv.*

(*p*) Prosper *in Chronico, apud Bouquet in Scriptorib. rerum francicarum, tom. 1, pag. 627.* Cassiodorus *inter opera à Garetio edita, tom. 1, pag. 393.* Paulus Orosius, *lib. 7, cap. 40 apud Bouquetum, tom. 1, pag. 598.* Zosimus, *lib. 6, cap. 3 inter Romanæ Historiæ Scriptores græcos minores, tom. 3. pag. 824, edit. an. 1590.*

Tous les forts de la Germanie ſupérieure étant devenus inutiles par le défaut de garniſons, que l'ambitieuſe perfidie de Stilicon avait retirées, les barbares ne trouverent aucun obſtacle à leur paſſage. Par-tout où ils marcherent, leurs traces furent couvertes de ſang ; ils maſſacrerent & ravagerent tout ; ils ne diſtinguerent point le ſacré du profane ; ils ne reſpecterent ni le rang, ni la naiſſance, ni la faibleſſe du ſexe ou de l'âge. Jamais invaſion ne fit couler tant de ſang & ne couvrit la terre de tant de ruines. Il eſt aiſé d'imaginer les excès auxquels ſe porta cette multitude, dont la cruauté naturelle était encore animée par la haine. Auſſi furieux Payens ou Ariens, que guerriers barbares, ils étaient tout enſemble conquérans & perſécuteurs, les deux plus terribles fléaux qui puiſſent affliger les hommes.

La barriere du Rhin étant une fois forcée, les barbares s'emparerent ſans peine de Mayence, où ils exercerent d'horribles cruautés. Peu contens de ruiner & de piller cette ville, ils y égorgerent pluſieurs milliers d'hommes, & ceux qui s'étaient refugiés dans les égliſes n'échapperent pas à leur fureur. Worms ſoutint un long ſiege : mais il fut enfin emporté & livré au pillage. Strasbourg ne fut pas épargné. Cette ville célebre ſuccomba ſous les armes victorieuſes de ces cruels ennemis. Le malheur de ſes voiſins & l'impuiſſance où elle était de tenir contre tant d'ennemis, forcerent ſes habitans d'abandonner la domination romaine pour ſe ſoumettre à des peuples étrangers & idolâtres ; la plupart même furent contraints de quitter leur pays pour aller ſervir dans l'Allemagne en qualité d'eſclaves. Saint Jérôme dans ſa ſolitude de Bethléem avait appris la déſolation, qui ſuivit l'irruption de ces barbares, par le récit de célebres perſonnages des Gaules, qui ne pouvant plus voir le triſte état de leur patrie étaient allés viſiter la Paleſtine. C'eſt S. Jérôme lui-même qui fit la peinture de ces calamités dans une lettre qu'il écrivit au commencement de l'année 409 à une jeune Dame Gauloiſe, nommée Ageruchie (*q*).

(*q*) Hieronymus, *Epiſt. de Monogamiâ ad Ageruchiam, quæ inter ejus epiſtolas dicitur undecima, tom. 1 oper. pag. 60, edit. Francoſ., & tom. 4, edit. Benedict. part. 2, pag. 748.* » *Innumerabiles & ferociſſimæ nationes univerſas Gallias occupârunt. Quidquid inter Alpes &* » *Pyrenæum eſt, quod Oceano & Rheno includitur, Quadus, Vandalus, Sarmata, Halani,* » *Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemanni, & ô lugenda Reſpublica! hoſtes Pan-* » *nonii vaſtârunt . . . Magontiacum nobilis quondàm civitas capta atque ſubverſa eſt, & in*

L'auteur anonyme du poëme sur la providence (*r*) composé dix ans après cette irruption des barbares, nous décrit d'autant plus vivement les excès auxquels ils se porterent, qu'ayant éprouvé lui-même leur cruauté, il peignait à la postérité ce qu'il avait sous les yeux. Les temples du Seigneur brûlés, les vases sacrés emportés & profanés, les vierges & les veuves déshonorées, les enfans égorgés dans l'âge le plus tendre, les solitaires massacrés dans leurs déserts, les Évêques & les Pasteurs enlevés à leurs ouailles, chargés de chaînes, entrainés dans l'esclavage, sont les traits qui forment l'affreuse peinture qu'il fait de ces ravages, & qui lui font dire, que si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, ses eaux n'y auraient pas causé tant de maux.

L'irruption d'Attila acheva de détruire ce qui avait échappé aux ravages des Vandales. L'Alsace jouissait à peine d'une fausse tranquillité, qu'elle se vit bientôt après livrée à de nouveaux barbares. Les Huns sortis des *Palus Meotides*, après avoir ravagé la Thrace & l'Illyrie, désolerent tout l'univers sous la conduite d'Attila leur Roi. Ce Prince, l'un des plus hardis & des plus redoutables conquérans dont l'histoire fasse mention, sortit de la Pannonie avec une armée de soixante & dix mille hommes, formée par les différentes nations qu'il avait conquises. C'était la plus nombreuse de toutes les armées barbares qui fussent encore entrées dans le territoire de l'empire. Ayant traversé l'Allemagne, il fit faire dans la forêt Hercynienne un très-grand nombre de bâteaux, dont il se servit pour faire des ponts, sur lesquels il passa le Rhin, & entra dans les Gaules en 451 (*s*). Attila était né pour effrayer la terre, ébranler les empires, & porter d'une extrémité du monde

---

« *ecclesiâ multa hominum millia trucidata; Vangiones longâ obsidione deleti, Remorum urbs* » *præpotens, Ambiani, Atrebates, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetes, Argen-* » *toratus translati in Germaniam &c.* »

(*r*) *Inter opera S. Prosperi, edit. Paris an. 1711, pag. 786.*

» *Si totus Gallos se se effudisset in agros*
» *Oceanus, vastis plus superesset aquis.* »

(*s*) Prosper Aquitanus, *in Chron. ad an. 451 apud Bouquetum tom. 1, pag. 634.* Gregorius Turonensis, *Hist. Francorum, lib. 2, cap. 6 & 7 apud eundem, tom. 2, pag. 161.* Paulus Diaconus, *de Episc. Metensibus, in Freheri corpore francicæ historiæ veteris, pag. 173.* Beda *in Hist. ecclesiast. lib. 1, cap. 13.* Sidonius Apolinaris, *in Panegyrico dicto avito, carmine 7, versu 319 & seq. apud Bouquetum, tom. 1, pag. 806 &c.*

à l'autre les foudres de la colere divine ; aussi toutes les nations se sont-elles accordées à lui donner le titre funeste de fléau de Dieu. Il pilla & saccagea tout ce qui se trouvait sur sa route. Les provinces les plus fertiles & les plus peuplées furent converties en de vastes déserts : les villes les plus florissantes devinrent d'affreuses solitudes. Les provinces qui touchaient le Rhin, ressentirent les premieres le poids de la fureur de ce nouveau conquérant. L'Alsace était sans défense : elle se vit de nouveau saccagée, comme elle l'avait été quarante-quatre ans auparavant par la cruelle irruption des Vandales. Strasbourg, qui commençait à peine à se rétablir de ses ruines, ne fut pas plus épargnée (*t*) que les autres villes de la premiere Germanie (*u*), où Attila mit tout à feu & à sang, tuant les habitans ou les emmenant esclaves, jettant par-tout la terreur & la désolation, rasant les villes, pillant les églises & massacrant les prêtres sur les débris des autels renversés (*x*). Ce n'était dans toutes ces contrées que deuil, gémissemens, une triste image de la mort (*y*).

Dans ces tems affreux de troubles, de cruautés & d'idolâtrie, où la plupart des Évêques furent ou massacrés, ou emmenés cap-

---

(*t*) Kœnigshoven, *in Chron. cap. 5*, §. *114*. Beatus Rhenanus, *rer. germ. lib. 1, pag. 111*. Bebelius, *in antiq. Germaniæ primæ*. Hertzog, *in Chronico Alsatiæ, lib. 8., cap. 1.* Munster, *in Cosmographiâ, lib. 3, cap. 139*. Lehmann, *in Chronico Spirensi, lib. 1, cap. 31.* Limnæus, *juris publici tom. 3, lib. 7, cap. 3*. Reusnerus, *de urbibus imperialibus, part. 1, cap. 3*. Knipschild, *de civit. imperial. lib. 3, cap. 51*. Longueruë, *description de la France, part. 2, liv. 2. pag. 223*. La Guille, *Hist. d'Alsf. tom. 1, liv. 3, pag. 174, edit. in-8° &c. &c. &c.*

(*u*) Conringius, *Exercit. de urbibus German. tom. 1, pag. 489*, a rassemblé plusieurs passages d'anciens historiens, qui prouvent que les ravages causés par Attila & les Huns dans les contrées situées au bord du Rhin furent aussi atroces & aussi funestes que celles qu'il exerça dans les Gaules.

(*x*) Toutes ces horreurs sont décrites dans la Chronique d'Idace, *in Bibliothecâ Patrum, tom. 7, pag. 1235*, & dans Salvien *de providentiâ & gubernatione Dei, in eâdem bibliothecâ, tom. 8, pag. 364*. Ce dernier si hardi & si habile à peindre le vice sans le flatter, regarde toutes ces calamités comme le châtiment des crimes & des désordres des Chrétiens. Voyez Dom Rivet, *Histoire littéraire de France, tom. 2, pag. 526*.

(*y*) En disant qu'Attila détruisit Strasbourg, je ne prétends pas prouver par-là que cette ville était pour lors entierement rétablie, telle qu'elle l'était avant l'irruption des Vandales. Mais du moins on peut dire, que dans l'espace de 44 ans elle a pu faire quelques efforts pour se relever de ses ruines. Je souscris encore moins à l'opinion fabuleuse de Crusius, *annal. suevic. tom. 1, lib. 7, part. 1, cap. 10. pag. 183*, qui dit que Strasbourg se nommait d'abord *Silberthal*, mais qu'ayant osé résister à toutes les forces d'Attila, ce Prince en fit renverser les murailles en quatre endroits pour faire un passage à son armée, d'où elle fut appellée *Strasbourg*, c'est-à-dire, la ville des Routes.

tifs avec leur troupeau, ne peut-on pas dire avec raiſon, que Strasbourg eut le même ſort que la plus part des autres villes des Gaules & des Germanies, qui furent expoſées à ces incurſions, & qui pendant tout le cinquieme ſiecle ne comptent point d'Évêques, ou du moins de connus (ʒ)? Car où il ne reſte plus d'hommes, il n'y a plus ni Égliſe, ni Paſteur. Ce n'eſt donc pas ſans fondement que je ne donne pas d'Évêques à la ville de Strasbourg pendant tout le cinquieme ſiecle.

Cependant les hommes Apoſtoliques ne furent pas arrêtés par tous ces malheurs. On vit S. Sévere Evêque de Treves, diſciple de S. Loup de Troyes, venir lui-même annoncer l'Evangile vers l'an 428 aux Gentils qui s'étaient répandus dans la premiere Germanie (*a*), dont Strasbourg faiſait partie. On peut en conclure que pendant ce ſiecle d'interruption il y avait des Evêques régionnaires, qui n'avaient pas de ſieges particuliers, mais qui ſemblables à ceux qu'on appelle aujourd'hui miſſionnaires, venaient raſſurer les Chrétiens épars d'Alſace.

(ʒ) Quelques Exemples ſuffiront : 1.° dans la province Belgique : entre Supérieur Évêque de Cambrai, qui aſſiſta en 346 au Synode de Cologne, & St. Vaſt qui vivait vers 500, on ne trouve point d'Évêque intermédiaire; de même qu'à Amiens entre Euloge qui vivait en 346, & Édibe, qui ſe trouva en 511 au Concile d'Orléans, on ne compte que trois Évêques intermédiaires. 2.° Dans la premiere Germanie : entre Jeſſé de 346 & Athanaſe qui vivait en 610, on ne connait point d'Évêques de Spire ; entre Victor de 346 & Grotalde qui vivait vers 503, on ne trouve que deux Évêques intermédiaires à Worms. 3.° Dans la province des Sequaniens : entre Juſtinien de 346 & Adelphius de 511, il n'eſt fait mention d'aucun Évêque d'Augſt; entre Beatus premier Évêque de Vindiſch, (ſiege transféré à Conſtance) & Bubulcus qui aſſiſta en 517 au Concile d'Épaone, on ne compte qu'un Évêque intermédiaire. 4.° Dans la province d'Aquitaine : à Cahors entre Florent de 370 & Boëce de 506, on ne connait qu'un Évêque intermédiaire. A Limoges, Aſtadius ſe trouve ſeul entre Exupere qui vivait ſous l'Empereur Conſtant, & entre Rurice qui vivait en 506. A Agen, Bebien eſt nommé en 549 ſucceſſeur de Dulaidius, qui vivait en 405. A Angoulême, on ne trouve point d'Évêque intermédiaire entre Dyname qui vivait au commencement du cinquieme ſiecle, & entre Aptone qui mourut en 510 à Périgueux; Chronopius en 506 eſt placé après Pégavius qui vivait au commencement du cinquieme ſiecle. 5.° Dans la Novempopulanie : Julien qui ſiégait à Leſcar au commencement du cinquieme ſiecle, précede immédiatement Galactoire qui vivait en 506. 6.° Dans la province Narbonaiſe: entre Paulin de 400 & Sédat de 589, le ſeul Dyname ſe trouve nommé Évêque à Beziers. S. Félix Évêque de Nîmes, maſſacré par les Vandales au commencement du cinquieme ſiecle, précede immédiatement Sédat qui aſſiſta en 506 au Concile d'Agde. &c.

(*a*) Conſtantius Presbyter *in vitâ S. Germani Antiſſiodorenſis ſcriptâ circâ an. 488, cap. 19, in actis SS. Bollandianis, tomo ultimo Julii, & apud Surium. tom. 4, pag. 441, edit. Colon. an. 1579.* » *Severus totius ſanctitatis vir, qui tunc Treviris ordinatus Epiſcopus, Gentibus primæ Germaniæ verbum vitæ prædicabat.* » Idem Beda, *hiſt. angl. lib. 1, cap. 21.*

Elle cessa enfin d'être troublée par les barbares infideles, dès que Clovis Roi de France eut ouvert les yeux à la vérité, après la victoire que ce Prince remporta en 496 sur les Allemands, ou à Tolbiac, ou plutôt aux environs de la ville de Strasbourg (*b*). Alors les Français, maîtres absolus de l'Alsace, y firent faire de nouveaux progrès à la Religion chrétienne. Clovis instruit par Saint Vast fut baptisé à Rheims avec ses Français par S. Remi: » Seul » de tous les Princes du monde, dit l'illustre Evêque de Meaux » (*c*), il soutint la foi catholique, & mérita le titre de très-chré» tien à ses successeurs. » Dieu couronna par d'heureux succès le zele de ce Prince religieux. Son exemple engagea non-seulement les Alsaciens ses nouveaux sujets à embrasser la religion chrétienne, mais il les préserva aussi de la contagion de l'Arianisme, qui infectait alors le royaume de Bourgogne & l'Aquitaine, où dominaient les Visigots; d'où on doit conclure que l'idolâtrie fut entierement proscrite de l'Alsace, & que l'Arianisme ne put y pénétrer, dès que cette province fut devenue française.

Le regne de Clovis, si favorable au Christianisme, ramena les beaux jours: la ville de Strasbourg reçut de ce Prince des marques éclatantes de sa piété & de sa magnificence. On se persuade volontiers que ce fut lui qui jetta les premiers fondemens de la Cathédrale, comme pour annoncer sa foi par un monument éclatant aux peuples de la Germanie, & les inviter à l'embrasser. Les

---

(*b*) Voyez sur la victoire & le Baptême de Clovis, Grégoire de Tours, *hist. Francorum, lib. 2 apud Bouquetum, tom. 2, pag. 176*, & l'auteur des gestes des Rois de France, *num. 15, apud eumdem, tom. 2, pag. 551.* L'opinion commune est, que Tolbiac, qu'on nomme à présent Zulch ou Zulpich à huit lieues de Cologne dans le Duché de Juliers, fut l'endroit où se donna la fameuse bataille où Clovis triompha des Allemands. Mr. Schœpflin, dans une dissertation imprimée en 1725 *de illustribus ex Clodovæi magni historiâ controversiis, pag. 5*, dit, qu'il faut lire *Tulliacense* au lieu de *Tulbiacense*, & la place à Toul; mais dans son histoire d'Alsace, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 431* il revient à l'opinion commune de Tolbiac. Le pere Henschenius, *in notis ad vitam S. Vedasti, in actis SS. Bollandianis, tom. 1. Februarii pag. 796* croit que c'est près de Strasbourg, que Clovis remporta cette victoire. Le sentiment de Henschenius est appuyé sur de solides raisons, & très-bien développées dans La Guille, *hist. d'Alsace, tom. 1, liv. 4, pag. 194*, dans Bertholet, *histoire du Duché de Luxembourg, tom. 1, pag. 283*, & dans La Barre, *histoire générale d'Allemagne, tom. 1, dissertation seconde, pag. 11.*

(*c*) Mr. Bossuet, discours sur l'histoire universelle, *partie premiere, pag. 103, edit. de 1750.*

anciens Annaliſtes d'Alſace & des pays voiſins (*d*) diſent en termes formels, que Clovis fit élever en 510 l'égliſe Cathédrale de Strasbourg, & en cela ils ne diſent rien que de croyable. Ils ajoutent que long-tems avant Jéſus-Chriſt il y eut au même lieu, où Clovis la bâtit, un bois conſacré au Dieu Mars ou Eſus, où les peuples d'alentour, ſur-tout ceux de la baſſe Alſace, venaient offrir des ſacrifices (*e*). Cette tradition eſt conforme à ce que nous ſavons de la religion & du caractere des anciens Celtes & Germains. Ces nations belliqueuſes accorderent de tous tems leurs hommages au Dieu de la guerre, à celui duquel elles faiſaient dépendre la victoire. Mars était une des principales divinités des Germains (*f*) : les Gaulois lui donnerent le nom d'Eſus (*g*), & crurent ſe le rendre propice, ainſi que Mercure, par des victimes humaines (*h*). Ils lui dévouaient tout ce qu'ils prenaient à la guerre : contens de la gloire de vaincre, ils lui immolaient les animaux, & quelquefois les priſonniers, & ils amaſſaient le reſte des dépouilles dans des lieux publics deſtinés à cet uſage : Le ſacrilege, qui oſait contrevenir à ces loix, était puni du dernier ſupplice (*i*). Dans ces premiers tems les Celtes honoraient la divinité dans de petits bois, dans des endroits ſolitaires qui lui étaient conſacrés. Ces lieux ſauvages & champêtres étaient les uniques objets de leur culte : c'étaient les temples, les autels de leurs Dieux & leurs Dieux même. Les Germains, dit Tacite (*l*), croyent

---

(*d*) Kœnigshovius, *in chronico mſſ. cap. 4. pag. 232. & 274.* Antiquus Galliæ Regum laterculus, *apud Schilter ad Chronicon Kœnigshovii, pag. 483.* Gebwiller, *in panegyr. Carolinâ, pag. 31.* Beatus Rhenanus, *lib. 2 rer. germanicarum, pag. 91, edit. primæ, & pag. 173 edit. ſecundæ.* Jodocus Coccius, *in Dagoberto rege, pag. 40.* Wimphelingius, *de Epiſc. Argent. pag. 40.* Bruſchius, *de Epiſc. Germaniæ, pag. 54.* Schadæus, *Münſter-Büchlein, pag. 6.* Cruſius, *annal. ſuev. tom. 1, lib. 8, part. 1, pag. 215.* Andreas Goldmeyer, *Strasburg. Chronic. parte 2, pag. 12.* Matthæus Merian, *in topographiâ Alſatiæ, pag. 52.* Schilter, *in obſerv. nonâ ad Kœnigshovium, pag. 549.* Schœpflinus, *in illuſtribus de Clodovæo controverſiis, §. 14, pag. 16.* La Guille, *hiſtoire d'Alſace, tome 1, pag. 201,* Longueval, *hiſtoire de l'Égliſe Gallicane, tome 2, pag. 243. &c. &c. &c.*

(*e*) Schadæus, *Münſter-Büchlein, pag. 5.*

(*f*) Tacitus, *de moribus Germanorum, cap. 9.*

(*g*) Voyez Schedius *de Diis germanis cap. 6,* & Voſſius *de idololatriâ lib. 2, cap. 33, pag. 178.*

(*h*) Lactantius, *de falſâ religione, lib. 1, cap. 21,* & Lucanus, *pharſalid. lib. 1. v. 445.*

(*i*) Julius Cæſar, *de bello gallico, lib. 6, cap. 17.*

(*l*) *De moribus Germanorum, cap. 9.*

que ce ſerait dégrader la Majeſté divine que de la renfermer dans des temples, & de la repréſenter ſous une figure humaine. Ils donnent, ajoute-t-il, les noms de leurs divinités à des bois qu'ils leur conſacrent. Le ſilence & l'obſcurité, qui regnent dans ces lieux ſolitaires, leur inſpirent une crainte & une eſpece d'horreur religieuſe, qu'ils regardent comme un effet de la préſence du Dieu qu'ils viennent adorer.

Le commerce des Alſaciens avec les Romains leurs vainqueurs changea peu à peu la face de la religion celtique, & la défigura enfin preſqu'entierement. Les temples furent les premiers coups qu'on lui porta. Dès que les Romains furent maîtres de Strasbourg, ils couperent le bois conſacré à Mars, & y bâtirent un temple où l'on érigea des autels, & où les ſtatues des différens Dieux commencerent à recevoir de l'encens. Le culte de Mars paraît y avoir été conſervé. Sa ſtatue, qu'on voit de nos jours ſur la plate-forme de la Cathédrale (*m*), eſt un ancien monument romain : ſa ſculpture eſt du moins des premiers ſiecles, puiſqu'elle ne ſe reſſent en rien du goût gothique du moyen âge (*n*). Mais la principale idole, qu'on honorait dans ce temple, était celle d'Hercules le belliqueux ou le Germanique. Ce Dieu-Héros était l'objet favori du culte des Germains (*o*); & les Alſaciens, qui l'emprunterent de ce peuple, ne lui donnerent d'autres noms que celui de *Crutzmana* ou *Kriegsmann* (*p*), nom qui déſignait avec énergie le Héros de la guerre (*q*). La ſtatue de bronze d'Hercules ſe voyait autrefois dans la chapelle de S. Michel de la Cathédrale, & elle y reſta juſqu'en 1525, qu'elle fut enlevée de ce lieu (*r*). Quelques-

(*m*) Cette ſtatue eſt repréſentée dans le premier volume de l'hiſtoire d'Alſace de M. Schœpflin, *tab. 6, num. 3.*

(*n*) *Alſatiæ illuſtratæ tom. 1. pag. 470.*

(*o*) Tacitus, *de moribus Germanorum, cap. 2.*

(*p*) Schadeus, *Münſter-Büchlein, pag. 5.* Bebelius *in antiquit. German. prim. art. 1, §. 13.* Schilterus, *in obſerv. 9 ad Chron. Kœnigshovii, pag. 550.* Montfaucon, *antiquité expliquée, ſupplément, tom. 2, pag. 131.* Martin, *religion des Gaulois, tom. 2. pag. 31.*

(*q*) *Kriegsmann* eſt le mot générique d'un guerrier. Schilter *loc. cit.* dérive le mot de *Crutzmana* du theudeſque *Kruazen* ou *Cruozen* qui ſignifie provoquer au combat.

(*r*) Specklinus *in collectaneis mss. fol. 2.* » *Als hernach die Alemanier den Tempel zu* » *Trebeſsburg bawten, haben ſey diſen Abgott Crutzmana darin geſtelt, und darin beleyben, bis* » *Clodoveus den erſten Chriſten Tempel dohin bawet. Do iſt ſolcher Abgott in Münſter zur Gedechtnuſs* » *doſelbs auffgehaben worden, und anno 1525 aus S. Michels Capel hinweg kommen. &c.*

uns (*s*) croyent que cette ſtatue était celle de quelque guerrier ou grand capitaine, dont on voulait conſerver la mémoire, & qu'elle avait peut-être ſervi à orner ſon tombeau. Mais les attributs ſous leſquels elle eſt repréſentée, les autres ſtatues d'Hercules qu'on a découvert à Strasbourg (*t*), & la tradition ne laiſſent aucun doute qu'elle ſoit l'idole de ce Dieu (*u*). On pourrait s'étonner qu'on eût ſouffert ce reſte du Paganiſme dans un temple deſtiné pour adorer Jéſus-Chriſt. Mais l'étonnement ceſſera lorſqu'on ſaura que l'ignorance avait autrefois conſacré ces ſortes de divinités payennes (*x*), & que les Chrétiens en avaient ſouvent fait des images des Saints (*y*). Ce changement a pu s'opérer d'autant plus facilement, que la ſtatue d'Hercules a quelque reſſemblance avec celle de Samſon.

Quoi qu'il en ſoit, ni le zele de S. Materne, ni celui de Saint Amand & de ſes ſucceſſeurs n'avaient encore pu entierement détruire dans Strasbourg les reſtes de l'idolâtrie. Le temple d'Hercules n'y fut, dit-on, détruit que vers l'an 449, & ce ne fut que ſoixante & un ans après que le Roi Clovis fit conſtruire à ſa place & ſur ſes ruines, une égliſe à l'honneur de la très-ſainte Trinité ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Mais ce premier vaiſſeau qui

(*s*) La Guille, *Hiſtoire d'Alſace*, *liv.* 4, *pag.* 206, *edit. in-8*°.

(*t*) Outre cette ſtatue d'Hercules, qui s'eſt perdue en 1525, on en a découvert une autre de bronze à Strasbourg vers la fin du 17.e ſiecle, près de la porte neuve, où eſt aujourd'hui le couvent des Capucins. Le Marquis de Louvois, auquel on en fit préſent, la tranſporta en 1683 à Paris, d'où elle a paſſé à Iſſy dans l'hôtel du Maréchal d'Eſtrées: elle eſt aujourd'hui dans une maiſon voiſine d'Iſſy nommé *La barre*. La troiſieme ſtatue d'Hercules, qui eſt de pierre, ſe voit encore de nos jours au bas de la tour de la Cathédrale près d'une galerie, vis-à-vis le magaſin à ſel. Toutes ces trois ſtatues ſont repréſentées dans le 1.er tome de l'hiſtoire d'Alſace de M. Schœpflin, *tabul.* 8, *num.* 1, 2 & 3.

(*u*) *Alſatiæ illuſtratæ tom.* 1, *pag.* 77.

(*x*) La ſtatue d'Iſis fut conſervée dans l'égliſe de S. Germain des Prés juſqu'en 1514, qu'on l'enleva par ordre de Guillaume Briſſonet Évêque de Meaux, qui en était pour lors Abbé. Du Breul, *antiquités de Paris*, *liv.* 2. *pag.* 359. La figure que l'on voit au haut de l'égliſe des Carmelites de Paris, a été ſouvent priſe pour un S. Michel; mais c'eſt une idole de Mercure Teutates ou de Pluton. De Saintfoix, *Eſſais hiſtoriques ſur Paris*, *tom.* 1, *pag.* 155. Nous avons vu *à la page* 52, qu'un ancien monument payen paſſa en Alſace pendant pluſieurs ſiecles, pour avoir été le tombeau de Sainte Petronille.

(*y*) Auguſtinus, *in epiſt.* 47 *ad Publicolam.* » *Cum templa, idola, Luci in honorem Dei* » *convertuntur, hoc de illis fit quod de hominibus, cum ex ſacrilegis & impiis ad veram religio-* » *nem convertuntur.* »

devait s'élever, s'accroître & s'embellir par succession des tems, n'était pas tel que nous le voyons aujourd'hui. Selon le plan conservé dans le manuscript de Kœnigshoven (z), & dans Schadée (a), l'église bâtie sous les ordres de Clovis n'était que de bois, soutenus par quelques pans de maçonnerie : elle avait sa direction d'Orient en Occident. On y entrait par six portes, trois à l'Orient & trois à l'Occident. Les trois premieres portes devaient servir à l'usage des prêtres, dont la demeure était aux environs. La grande porte, qui était au milieu vers l'Occident, était décorée d'un portique, où se tenaient les pénitens, & dans lequel on entrait par deux autres portes. L'église était partagée en trois parties : la nef, où l'on avait coutume de prêcher & de conférer le baptême, & les deux collatéraux, dont celui à droite était pour les hommes, & l'autre pour les femmes. La chaire joignant le milieu du chœur était à l'extrémité de la nef. On entrait de la nef dans le chœur par deux portes, l'une à droite & l'autre à gauche de la chaire. Il y avait deux autels hors du chœur, dont un presqu'à l'extrémité de chaque collatéral. Une grande cour s'étendait en quarré long à l'Orient de l'église, & cette cour était terminée par le Presbytere. Il restait encore un ancien monument de la superstition payenne dans le puits qui était dans le collatéral droit de la Cathédrale, & qui en 1766 fut fermé & mis au niveau du pavé. L'eau de ce puits servait autrefois aux Payens pour laver les victimes qu'ils sacrifiaient à leurs idoles, ou pour en tirer quelques augures. On prétend même que S. Remi Archevêque de Rheims le bénit du tems de Clovis, à dessein d'en employer l'eau pour le baptême (b). Il est certain que les Curés de la ville & des environs s'en sont servis pour cet usage jusques vers le milieu du seizieme siecle. Tels furent les premiers commencemens de l'église Cathédrale de Strasbourg. Nous n'oublierons pas dans la suite de marquer, autant qu'il sera possible, les divers changemens qui s'y sont faits, à mesure que l'enchainement des faits historiques nous les présentera.

(z) *In Chronico mss, pag. 214, & apud Schilter, pag. 548.*

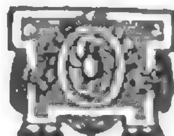
(a) *Münster-Büchlein, pag. 6 & 7.*

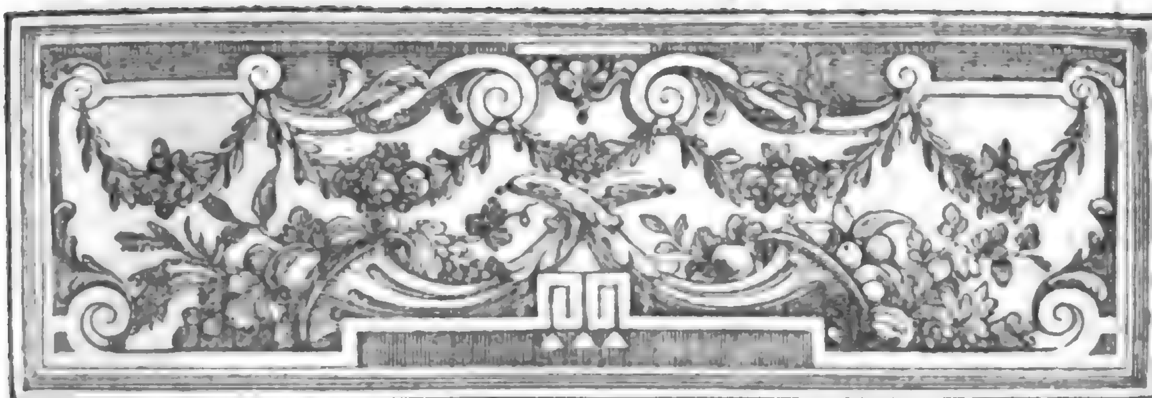
(b) Joannes Georgius Keysler, *in antiquitatibus septentrionalibus & celticis, cap. 3, §. 4, pag. 48*, & Schadeus, *in descriptione summi Argentoratensium templi, pag. 35.*

C'eſt donc au commencement du ſixieme ſiecle, à l'époque de l'année 510, qu'il faut placer le rétabliſſement de l'Évêché de Strasbourg, puiſque les mots de Cathédrale & d'Évêque ſont relatifs, & qu'on ne peut ſuppoſer le rétabliſſement d'un ſiege épiſcopal, ſans y joindre l'idée d'un chef qui l'occupe. Nous avons vu que M. Schœpflin ne place l'origine de l'Évêché qu'au ſeptieme ſiecle; Mais la force de la vérité l'emporte quelquefois ſur le ſyſtême. Il avoue de bonne foi dans deux endroits de ſon hiſtoire (*c*) que Strasbourg a eu des Évêques avant le regne de Dagobert, & même avant celui des Rois Mérovingiens. Il ajoute qu'avant eux il eſt impoſſible d'admettre une ſuite certaine d'Évêques, tant à cauſe des perſécutions que l'Egliſe eut à ſouffrir dans les premiers ſiecles, qu'à cauſe des irruptions des barbares qui inonderent l'Alſace pendant le cinquieme. Ainſi dès le ſixieme ſiecle, que commença à regner la race de Mérouée, l'on doit trouver une liſte d'Évêques de Strasbourg qui ſe ſuccéderent ſans interruption. On lit leurs noms dans le catalogue en vers, que l'Évêque Erchambaud compoſa au dixieme ſiecle à la louange de ſes prédéceſſeurs. Prétendre avec ceux qui rejettent l'origine de l'Évêché de Strasbourg au ſeptieme ſiecle, que ces noms d'Évêques ſont de l'invention du poëte Erchambaud, c'eſt faire injure à Erchambaud & même à l'Égliſe de Strasbourg. La piété & les talens de ce Prélat, qui fut la gloire du dixieme ſiecle, ſont trop connus pour pouvoir en faire un vil fauſſaire. On ſait d'ailleurs, que les Égliſes ont eu toujours le plus grand ſoin de conſerver les noms de leurs anciens Évêques, afin d'aſſurer la perpétuité de la foi & des ſieges épiſcopaux. Erchambaud, ou plutôt ſes copiſtes, ont pu ſe tromper dans l'ordre qu'ils ont donné aux Evêques de Strasbourg. Peut-être ne pourrait-on pas déterminer exactement ſi Magnus ſuccéda immédiatement à Biulphe & ainſi des autres; mais au moins nous avons à Erchambaud l'obligation de nous avoir conſervé une liſte non

(*c*) Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. I, pag. 338.* » *Omnem Epiſcopatûs Argentoratenſis* » *epocham, quæ Merovingos præcedit, quæque Epiſcopos haud dubiè habuit, ſed nobis ignotos,* » *appellamus obſcuram, hiſtoricumque Epiſcoporum Argentinenſium tempus nonniſi ad Merovin-* » *gorum ætatem collocamus, cum præcedentia tempora ob perſecutiones Eccleſiæ & Alemanicas* » *irruptiones certam aliquam Antiſtitum ſeriem non admittant.* » Et *pag. 347.* » *Præſulum Ar-* » *gentoratenſium nomina ad ævum uſque Dagobertinum ignoramus, & tamen Paſtores ibi fuiſſe* » *nequit dubitari.* »

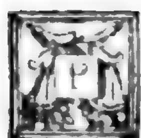
interrompue & suffisante pour prouver qu'avant Amand second, qui obtint l'Episcopat vers l'an 628, il y eut onze Evêques, dont on connaît les noms, & dont on peut placer le commencement à l'année 510. Or on peut compter facilement onze Evêques entre 510 & 628, & les faire gouverner l'Église de Strasbourg pendant l'espace de 118 ans. Ce calcul est d'autant plus raisonnable qu'il est modéré. Il est plus conforme à l'ordre de la Hiérarchie ecclésiastique & à l'ancienne discipline, que les 280 ans distribués à onze Évêques par Henschenius, La Guille & les Editeurs de la Gaule Chrétienne, & que 61 années assignées par Wimphelingue & Guilliman à vingt-deux Evêques. Car où le silence de la Chronologie nous laisse dans les ténebres, on peut se servir de la regle de Newton, qui dans les gouvernemens électifs ne trouve que 10 à 12 ans pour chaque succession l'une portant l'autre. C'est ce que Newton & son apologiste le Chevalier Stuart ont démontré par des exemples & des preuves tirées du cours de la nature: les adversaires même de sa Chronologie paraissent convenir de la vérité de son principe. J'ai examiné les successions de différentes Eglises de la France, de l'Allemagne & de l'Italie, & j'ai trouvé dans presque toutes 82 à 84 Evêques dans l'espace de mille ans, c'est-à-dire, depuis 700 jusqu'en 1700. En tirant de ce calcul une regle commune, elle m'a paru conforme au systême du célebre Mathématicien anglais; quiconque voudra s'en donner la peine, verra que chaque Episcopat l'un dans l'autre, revient à 11 ou 12 ans, sans mettre en ligne de compte les mois qui font le surplus des onze ans. Ce calcul, que j'ai imaginé pour la succession de nos premiers Évêques, pourrait servir à rectifier plusieurs catalogues d'Églises, qui ne contiennent que les noms des Prélats, sans leur assigner d'époques certaines. Quoique la détermination des durées chronologiques par celle des gouvernemens électifs soit conjecturale, on peut cependant l'employer dans les occasions, où l'on n'a point d'autres secours, sans crainte de tomber dans une erreur considérable.





HISTOIRE
DE L'ÉGLISE ET DES ÉVÊQUES-PRINCES DE STRASBOURG.

LIVRE SECOND.

ARVENUS au berceau de la Monarchie françaiſe, nous voyons l'Évêché de Strasbourg rétabli par Clovis Roi de France, & la ſucceſſion de ſes Évêques, qui avait été interrompue pendant l'eſpace d'environ 103 ans, continuée depuis 510 juſqu'à nos jours. Ces premiers tems ne nous offrent encore que quelques traits généraux, & juſques vers 628, que S. Amand ſecond commença à occuper le ſiege de Strasbourg, nous ne trouvons que des noms d'Évêques & aucune date certaine. S'il eſt néceſſaire de connaître les mœurs & la diſcipline qui caractériſent chaque ſiecle, il eſt permis auſſi d'ignorer quelques dates qu'il eſt impoſſible de fixer, & certains faits dont il ne reſte plus de traces. Je me flatte donc que le lecteur ſera aſſez équitable, pour excuſer la ſéchereſſe du commencement d'une hiſtoire, qui a cela de commun avec toutes les hiſtoires particulieres, & pour ſouffrir une triſte nomenclature, qu'il eſt preſque impoſſible de rendre intéreſſante dans tous ſes points. Un tems obſcur & incertain ne fut jamais un tems agréable. Cette partie de l'hiſtoire la plus pénible ſans doute pour celui qui compoſe, devient toujours la plus ennuyante pour le lecteur. L'écrivain alors n'a d'autre mérite que

celui des recherches ; & ce mérite, qu'on paraît mépriser, est cependant le vrai, puisqu'il constitue la solidité de l'histoire. Négliger d'en étudier les commencemens, parcequ'ils sont ténébreux & rebutans, c'est vouloir élever un édifice sans penser à lui donner des fondemens, sous le prétexte qu'ils ne sont point apparents & qu'ils entraînent beaucoup de dépense.

Strasbourg, ruinée par les barbares, commençait alors à réparer les anciennes pertes qu'elle avait faites au siecle précédent. Elle n'était qu'une simple bourgade dans le tems que Clovis soumit l'Alsace. Elle ne consistait même qu'en quelques cabanes ou chaumieres dispersées par-ci par-là dans les environs de l'ancien Argentorat : car les Allemands, à l'exemple des Germains (*d*), abhorraient le séjour des villes. Mais dès que l'Alsace devint française, on vit s'élever près des débris d'Argentorat une ville murée, qui peu grande dans son origine, ne laissa pas dès le sixieme siecle de passer pour une des plus considérables cités des Gaules, & elle fut la premiere des villes voisines du Rhin qui se rétablirent (*e*). Childebert II Roi d'Austrasie faisait à Strasbourg sa demeure ordinaire (*f*) ; il était avec les Reines sa mere & sa femme dans son palais royal de Strasbourg ou dans son palais voisin de la ville (*g*), lorsqu'il y découvrit en 589 la conjuration qu'avait formée contre lui Septimine, gouvernante des Princes ses fils, de concert avec plusieurs Seigneurs de la Cour. Le séjour que firent souvent à Strasbourg les Rois de France, l'établissement d'un siege épiscopal, le passage continuel des Français & des peuples conquis, tout contribua à la relever de ses ruines. Elle était autrefois le centre de plusieurs chemins militaires : elle fut ensuite bâtie sur la grande route qui conduisait au Rhin, & qui joignait la Gaule & la Germanie : ce

---

(*d*) Tacitus *de moribus Germanorum*, *cap.* 16, & *annalium lib.* 4, *cap.* 64.

(*e*) *Alsatiæ illust. tom.* 1, *pag.* 681.

(*f*) Gregorius Turonensis, *histor. francorum lib.* 9. *cap.* 36, *ex codice Duboisiano & Cluniacensi*, » *Childebertus rex morabatur cum conjuge & matre sua infra terminum urbis, quam* » *Strateburgum vocant.* »

(*g*) Ce palais royal prit ensuite le nom de Kœnigshoven, c'est-à-dire, cour royale. Il fut rétabli sur la fin du septieme, ou au commencement du huitieme siecle par Adelbert Duc d'Alsace. *Preuves justificatives*, *num.* 31. Il subsista jusqu'en 1365 qu'il fut détruit par les Anglais qui vinrent ravager l'Alsace. *Kœnigshov. in chron. Alsat. cap.* 2, *pag.* 137, & *cap.* 5. *pag.* 331. Il était situé dehors la porte de la tour blanche, dans l'endroit où est aujourd'hui le cimetiere de S. Gal. *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 702, & *tom.* 2, *pag.* 352.

qui fit qu'on l'appella Strasbourg, comme qui dirait *Burgum ſtratæ*, la ville de la grande route (*h*).

Mais Strasbourg n'eut pas alors toute l'étendue que nous lui voyons de nos jours. Son enceinte était reſſerrée entre deux bras de la Bruche : ſon foſſé & ſon mur, dont on a découvert de nos jours pluſieurs reſtes, commençaient non loin des ruines de l'ancien Argentorat derriere la place où fut bâtie enſuite l'Abbaye de S. Étienne. Depuis cet endroit, le foſſé s'étendait par la maiſon de S. Antoine, les Récollets, l'Intendance, les greniers de la ville, l'Hôtel de Hanau & le Poële des Tailleurs juſqu'à la rue qui conduit au temple neuf (*i*). Faiſant alors un coude près de cette égliſe, il paſſait par les places où ſont aujourd'hui le marché neuf & les Arcades, en touchant à l'hôtel de ville. De là il prenait par la rue des hallebardes, le foſſé des tailleurs & la petite rue qui conduit à la grande boucherie; d'où il aboutiſſait de nouveau à la Bruche juſqu'au pont de S. Etienne depuis le palais épiſcopal & la rue des veaux. Telle fut Strasbourg juſques vers l'année 1200, excepté qu'à la fin du huitieme ſiecle l'Abbaye de S. Etienne fut compriſe dans l'enceinte de la ville, & qu'au dixieme elle s'agrandit encore du côté du Nord par l'adjonction de l'égliſe de S. Thomas & de la grande rue juſqu'au foſſé des tanneurs. Pour peu qu'on veuille joindre aux autorités que M. Schœpflin (*l*) rapporte, quelques réflexions ſur les mœurs de ces tems-là, ſur le peu de villes qui exiſtaient alors dans la France & ſur-tout dans la Germanie, ſur la petite enceinte qu'eut Paris juſqu'à la fin du douzieme ſiecle (*m*), & ſur les cauſes des divers accroiſſemens qu'eut Stras-

---

(*h*) Spener, *in notitiâ Germaniæ antiquæ lib. 6, cap. 5, pag. 297*, Lancelot, *remarques ſur le mot d'Argentoratum, dans les mémoires de l'Académie des inſcriptions, tom. 9, pag. 132*; La Guille, *hiſtoire d'Alſace, tom. 1, notice, pag. 48*, Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 57, 223 & 681*. Je ne rapporte pas ici les autres étymologies du mot de Strasbourg; elles ſont également ridicules & imaginaires. On peut les voir dans Mr. Schœpflin, *tom. 1, pag. 224 & 679*.

(*i*) Le foſſé moderne, qui commence à ſaint-Étienne, & qui s'étend juſqu'au temple neuf, eſt encore une partie de l'ancien foſſé de la ville.

(*l*) *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 210 & 682*.

(*m*) Paris vers la fin des Rois de la ſeconde race n'était pas plus étendu que du tems de Céſar. La Cathédrale au Levant, le grand & petit chatelet au Nord & au Midi, & le palais du Roi ou des Comtes au Couchant faiſaient les quatre extrémités de ſon enceinte. Elle ne commença à s'agrandir que ſous le regne de Philippe Auguſte. Voyez De la Marre *Traité de la Police, tom. 1, pag. 79*. & De Saintfoix, *Eſſais hiſtoriques ſur Paris, tom. 1, pag. 8, & 22*.

bourg, on conviendra que cette ville sous les Rois français ne devait pas être plus grande, ni plus considérable. Ceux (*n*) qui rapportent les deux premiers agrandissemens de Strasbourg à l'année 700, semblent ignorer également les mœurs anciennes & l'état des villes au huitieme siecle. Il est vrai que dès le tems de Charlemagne on distinguait la neuve ville de l'ancienne : deux chartes de donation faites en 791 & 801 par Théothard à l'Abbaye de Fulde (*o*) ne nous laissent là-dessus aucun doute. Mais elles nous apprennent en même tems, que ce qu'on appellait alors la neuve ville de Strasbourg, n'était pas toute habitée, & qu'une partie du terrain était ou vague, ou en champs de culture. C'étaient des terres qui appartenaient ou à l'église de Notre-Dame de Strasbourg, ou aux Abbayes de S. Etienne, d'Ebersmünster, de Moyenmoutier, de Lorch, de Fulde, ou à de simples particuliers. Toutes les habitations de la neuve ville consistaient en quelques manoirs & granges. Ce ne fut qu'au milieu du dixieme siecle que la ville neuve commença à se peupler davantage, & dès l'épiscopat d'Erchambaud on la voit surpasser en grandeur la ville vieille (*p*).

Aussi ne compte-t-on dans ces premiers tems que peu d'édifices sacrés dans la ville de Strasbourg. L'Abbaye de S. Etienne ne fut fondée qu'au huitieme siecle, & les églises de S. Thomas, de S.te Aurelie & de S. Pierre-le-vieux ne furent renfermées dans son enceinte que long-tems après. On ne connaît au commencement du sixieme siecle, outre la Cathédrale, que deux églises, celle de Sainte Croix & celle de S. Martin, qui n'existent plus aujourd'hui. La premiere bâtie au bout de la ville du côté de l'Orient, touchait à l'Abbaye de S. Etienne. Il n'en reste plus aucun vestige; elle fut détruite en 1553, & les matériaux employés aux fortifications de la porte des Juifs. L'hôtel du Directoire de la Noblesse a pris sa place, & la rue adjacente son nom. L'église de S. Martin fut,

---

(*n*) Kœnigshoven, *in chronico Alsatiæ*, *cap.* 5, §. 22. *pag.* 279, & après lui M. Silbermann, *Local-Geschichte der Stadt Strasburg*, *pag.* 47 & *seq.*

(*o*) Preuves justificatives, *num.* 80 & 81.

(*p*) Cela se prouve par le statut municipal de l'Évêque Erchambaud, qui établit pour la police de Strasbourg trois Sergents de ville ou *Heymburger*, l'un pour la ville vieille ou intérieure, & les deux autres pour la ville neuve ou extérieure.

dit-on, conſtruite en 513; elle avait deux tours fort élevées, & était deſſervie par quatorze bénéficiers. Le Magiſtrat de Strasbourg y allait autrefois entendre la meſſe avant ſes aſſemblées. Cette égliſe fut démolie en 1527 : elle était ſituée à l'autre bout de la ville du côté de l'Occident, hors de la premiere enceinte, dans l'endroit où eſt aujourd'hui la maiſon de ville (*q*). Vers le milieu du ſixieme ſiecle, une nouvelle égliſe s'éleva dans Strasbourg en l'honneur de S. Hilaire. S. Fridolin originaire d'Irlande & Abbé du monaſtere de S. Hilaire de Poitiers, quitta cette ville & vint avec des reliques du Patron de ſon égliſe en Allemagne, où il fonda l'Abbaye de Seckingue dans une île du Rhin à quelques lieues au-deſſus de Bâle. Il prit ſa route vers l'an 568 (*r*) du côté de l'Alſace : il bâtit un monaſtere ſur la Moſelle, une égliſe dans les Vôges, & une autre à Strasbourg (*s*). Le monaſtere qu'il fonda en Lorraine ſur la Moſelle fut nommé *Hilariacum*, & porta depuis le nom de S. Nabor, ou S. Avold. Quelques-uns croient trouver dans l'égliſe qu'il conſtruiſit dans les Vôges, les commencemens de l'Abbaye de Neuwillers. Quant à celle, que S. Fridolin bâtit à Strasbourg ſous le nom de S. Hilaire Evêque de Poitiers, il eſt impoſſible d'en trouver quelque veſtige. Peut-être exiſtait-elle dans l'endroit, où l'on bâtit dans la ſuite le couvent des Dominicains, qu'on appelle le temple-neuf, & qui fait encore aujourd'hui partie de la premiere enceinte de la ville.

Les Évêques de Strasbourg, ſous les Rois Mérovingiens, n'eurent d'autre juriſdiction dans la ville que la juriſdiction ſpirituelle.

(*q*) *Alberti Argentinenſis chronicon, apud Urſtiſium in ſcriptor. rerum german. part. 2. pag. 165*

(*r*) Les Bollandiſtes, *in actis SS. tom. 1 Martii, pag. 431.* Baillet, *vie des Saints, tome 1, au 6 mars, page 62*, & Longueval, *hiſtoire de l'Égliſe Gallicane tom. 2, pag. 410*, placent la mort de ſaint Fridolin ſous le Regne de Théodebert I, vers l'an 538 ou 540; mais Dom Rivet dans l'hiſtoire littéraire de la France, *tom. 3, pag. 297* prouve, que S. Fridolin était encore au monde du tems du Roi Sigebert I, & qu'il ne quitta la France pour ſe retirer en Allemagne, que vers l'an 568 ou 569.

(*s*) Baltherus, monachus Seckinganus *in vitâ S. Fridolini Abbatis, lib. 1, cap. 3, num. 27. In actis Sanctorum Bollandianis, tomo 1 Martii, ad diem 6 hujus menſis, pag. 433.* » *Venit* » *ad quoddam flumen Moſella nuncupatum, ibique in ipſius ripâ fluvii quodam monaſterio ſub ho-* » *nore S. Hilarii conſtructo...... Progrediens inter quædam concava montium convallia, in* » *quodam monte Voſago nuncupato conſtruxit eccleſiam ſimiliter in ejuſdem Sancti honore. Quâ* » *illic perfectâ, quamdam adiit civitatem, quæ apud latinos Argentina vocitatur, in quâ etiam* » *ſub ejuſdem Sancti honore ædificavit eccleſiam.*

L'empire, qu'ils exerçaient sur ses habitans, était celui de la vertu. Chéris & respectés, le nom flatteur de peres du peuple était le seul titre qu'ils ambitionnaient. Strasbourg ville royale & capitale du Duché d'Alsace, était pour lors subordonnée à un Comte qui y exerçait la jurisdiction non en son nom, mais en celui du Souverain (*t*). Cependant le pouvoir du Comte était souvent mitigé par l'autorité spirituelle de l'Évêque, qui n'employait son crédit & sa puissance, que pour se rendre utile aux citoyens, & porter jusqu'au trône les plaintes de ceux qui étaient opprimés. Ce qui pouvait encore donner un plus grand poids à l'autorité, dont les Évêques de Strasbourg commencerent à jouir insensiblement dans la ville, c'est que la plupart d'entr'eux ajoutaient à la considération, que la dignité & la naissance leur attiraient, le crédit sans bornes qui s'acquiert par un mérite personnel, éminent & reconnu. Quelques auteurs d'après Gebwiller (*u*), pour faire remonter le plus haut qu'ils peuvent la puissance des Évêques, ont mal-à-propos prétendu que Dagobert I, en fondant l'Église & l'Évêché de Strasbourg, accorda au premier Évêque & à ses successeurs tous les droits & la supériorité royale qui lui appartenaient sur la ville. Cette opinion, ainsi que celle qui accorde à l'Abbaye de Saint Etienne (*x*) la souveraineté sur Strasbourg, est contredite par tous les faits postérieurs à cette prétendue donation. Jacques de Cassan (*y*) en fait honneur à la piété de l'Empereur Louis le Débonnaire, qui mit Strasbourg sous la protection de la Sainte Vierge, & fit présent de cette ville à l'Église de Notre-Dame. On n'a aucune preuve d'une pareille assertion; mais on sait que Strasbourg ne tarda pas d'être soumise à ses Évêques. Dès le commencement du huitieme siecle, sous le regne de Chilperic II, les Évêques de Strasbourg jouissaient de plusieurs droits dans leur ville épiscopale.

(*t*) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 684 & 685.*

(*u*) *In panegyr. carolin. pag. 24, & in epitome ortûs Archid. Austriac. lib. 6, cap. 3.*

(*x*) C'est l'opinion de Beatus Rhenanus, *rer. germ. lib. 2, pag. 173*, de Schadée, *Münster-Büchlein, pag. 8*, & de Guilliman, *de Episc. Argent. cap. 4 & 7.* Elle a été refutée par Heider, *von den Reichs-Vogteyen, prælim. 4, pag. 39, & cap. 5, pag 216*, par Obrecht, *in prodromo rer. alsat. cap. 9, pag. 190*, & par Schœpflin, *Als. illust. tom. 1, pag. 684.*

(*y*) Recherches des droits du Roi, & de la couronne de France, *lib. 2, cap. 5, pag. 175. edition de 1696.*

il est du moins certain qu'une partie de la vieille ville était alors située dans le territoire de l'Eveché de Strasbourg. Le diplôme, que Chilperic accorda vers l'an 717 à l'Abbaye de S. Etienne, & qui est rappellé dans celui de l'Empereur Lothaire (z), ne nous laisse aucun doute sur ce point. Ce Prince, en exemptant de la jurisdiction des juges publics cette Abbaye nouvellement fondée dans le territoire épiscopal, réserve cependant à l'Evêque tous les droits qui lui compétaient en qualité de Seigneur territorial (a). Si cette piece prouve la jurisdiction temporelle des Evêques de Strasbourg sur la ville, elle ne doit pas faire croire que dès-lors ils en avaient la souveraineté. Ce serait donner au mot territoire une extension qu'il n'avait pas encore. Les Rois de la premiere race, en accordant des villes & des seigneuries aux Églises, s'en réservaient toujours la souveraineté, partie qu'ils croyaient inhérente à leur couronne. Les Empereurs successeurs de Charlemagne accorderent insensiblement les droits régaliens aux Évêques. Le regne des Othons mit le comble à leur puissance. Ceux de Strasbourg succéderent alors aux droits, que les Comtes exerçaient dans la ville au nom du Souverain : les habitans obéirent d'autant plus volontiers à la puissance des Evêques, que les Comtes s'étaient rendus odieux par leur tyrannie, & qu'on s'était accoutumé par degrés à déférer volontiers aux conseils & aux ordres de ceux que la religion rendait respectables. » Nous sommes surpris aujourd'hui, dit » M. le Président Henault (b), de voir une si grande autorité aux » Évêques, mais c'est faute, ajoute-t-il, de se souvenir que c'était » cette même autorité qui fut si favorable à nos Rois dans leur ori- » gine. » Depuis ce tems, les Évêques de Strasbourg exercerent les droits régaliens dans leur ville épiscopale, où ils établirent les Magistrats, où ils frapperent monnoye, où ils donnerent des loix & des statuts, où ils firent en leurs noms la paix & la guerre. Leur jurisdiction temporelle y subsista jusqu'après le treizieme siecle que les Magistrats & bourgeois de Strasbourg animés par l'établissement des Communes, & soutenus de la protection de quel-

(z) Voyez dans les Preuves justificatives du second volume, le diplôme de l'Empereur Lothaire pour l'Abbaye de S. Étienne de 845.

(a) » *Salvâ per omnia reverentiâ sacrosancti Antistitis, in cujus consistit territorio.* »

(b) Abrégé chronologique de l'histoire de France, *pag. 54, edit. de 1752.*

ques Empereurs, mépriserent le pouvoir de leurs Évêques pour se rendre indépendants & pour s'ériger en une espece de République.

Nous n'avons aucun monument qui nous apprenne quelle était la discipline particuliere qui s'observait dans les premiers siecles pour l'élection des Évêques de Strasbourg. S. Amand avait reçu sa mission du Saint-Siege : mais ses successeurs furent, conformément à l'ancienne discipline de l'Église de Rome (*c*), regardée à juste titre comme la mere & la fondatrice de celles des Gaules, élus par le Clergé & le peuple. Leur élection était confirmée par les Evêques les plus voisins, comme ceux de Mayence, de Spire, de Worms, &c. On regardait alors la multitude comme inaccessible à la séduction : la voix du peuple semblait une vocation divine. Les annales de l'Église nous apprennent que, tandis que cette discipline fut conservée, le peuple & le Clergé nommaient presque toujours par une acclamation unanime le personnage le plus digne; que dans l'Église de Strasbourg en particulier, le siege épiscopal ne recevait que des Saints, ou les rendait tels. C'était, disent les auteurs ecclésiastiques, un effet naturel de l'esprit qui présidait à ces élections, & des précautions qu'on prenait pour les rendre canoniques. Le gouvernement de l'Église était confié à un ancien prêtre, ou à un ancien diacre, baptisé, instruit, consacré, exercé dans la même Église, vieilli à l'ombre du même autel, préparé aux fonctions de son nouveau ministere par des exercices du même genre, & pratiqué sous les yeux de ceux qui l'élisaient. C'est apparemment à cause du grand âge, qu'avaient ces Evêques lors de leur élection, qu'on en voit onze dans l'espace de cent dix-huit ans. Cette église nous offre aussi plusieurs exemples de saints Moines, qui furent tirés de leur solitude ou de leur monastere pour être élevés sur le siege épiscopal.

Les bienfaits des Souverains s'étant répandus sur l'Église de Strasbourg, & les Évêques alors pouvant tout par la religion seule, il importait aux Rois de s'assurer de leur soumission, & de choisir, ou faire choisir pour l'Épiscopat des sujets fideles. Ainsi sous la

(*c*) Thomassin, *de la discipline de l'Église, partie 1, livre 1, Chap. 14 & 15.*

premiere race de nos Rois, dit M. Fleuri (*d*), & au commencement de la ſeconde, quoique la forme des élections épiſcopales s'obſervât toujours, les Rois en étaient ſouvent les maîtres. L'Évêché de Strasbourg devint ſous les Rois Mérovingiens & Carlovingiens une eſpece de dignité mixte, qui joignait à des titres ſpirituels, à des charges ſacrées de grands avantages temporels, la puiſſance & les richeſſes. Elles s'étaient tellement accrues par la bienfaiſance de Dagobert II, que dès le ſeptieme ſiecle Eddius chantre de l'Égliſe de Cantorberi parle de l'Égliſe de Strasbourg comme d'un Evêché puiſſant & conſidérable, que Dagobert offrit à Wilfride, comme pour reconnaître ſes anciens ſervices & lui faire oublier ſon Egliſe d'Yorck (*e*). Dès l'année 774, l'Egliſe de Strasbourg jouiſſait des droits de monnoie & de péage (*f*). Il n'eſt donc pas étonnant que pluſieurs de ſes Evêques aient été nommés par les Rois de France & d'Auſtraſie, ſur-tout par ceux qui faiſaient leur ſéjour en Alſace.

Sous les Rois de la ſeconde race, les élections ſemblerent revenir au clergé & au peuple. Mais il était toujours néceſſaire qu'elles fuſſent confirmées par le Roi, qui interpoſait ſon autorité, ou ordonnait le plus ſouvent la nomination de celui qu'il jugeait propre à remplir l'Epiſcopat. Charlemagne voulut rétablir la liberté de l'élection canonique dans l'Egliſe de Strasbourg : il en fit dreſſer lui-même les regles, & il ſpécifia les qualités néceſſaires pour être Evêque de cette Egliſe. Par les lettres, que l'Empereur accorda pour ce ſujet en 774 (*g*) à l'Evêque Heddon, il ſtatua que l'Evêque de Strasbourg ſerait choiſi du corps de l'Egliſe même par ceux qui la compoſaient, & que dans le cas où il ne s'y trouverait point de ſujets propres à remplir dignement le Pontificat, on le choiſirait ailleurs, en obſervant toutes les regles preſcrites

(*d*) Inſtitution au droit eccléſiaſtique, *part. 1, chap. 10.*

(*e*) Eddius Stephanus, *in vitâ S. Wilfridi, cap. 27, apud Thomam Gale in ſcriptor. rer. Britannicarum, tom. 1, pag. 51, & apud Mabillonium in actis SS. ord. ſancti Benedicti. Part. 1, ſæculi IV in appendice, pag. 679. » Et hinc Rex (Dagobertus) beneficiorum ejus memor erat, » diligenter poſcens, ut in regno ſuo epiſcopatum maximum ad civitatem Streitburg pertinentem » ſuſciperet. » &c.*

(*f*) Preuves juſtificatives, *num. 66.*

(*g*) Preuves juſtificatives, *num. 65.*

par les saints Canons, & sans déroger aux prérogatives de la Majesté Royale, qui avait le droit de proposer ceux qui lui étaient agréables, ou d'exclure ceux qui ne l'étaient pas. Il exigeait dans le nouvel élu toutes les vertus qui peuvent faire un vrai pasteur digne des premiers siecles : sage & régulier dans sa conduite, pur dans ses mœurs, modeste dans ses discours, doux & tranquille dans son caractere, estimable par ses talens & sa doctrine, réservé dans ses démarches, prudent & réfléchi dans son gouvernement, zélé pour la loi de Dieu, & ferme à soutenir les traditions de l'Église : tel devait être l'Evêque que Charlemagne voulait qu'on plaçât sur le siege de Strasbourg. Telle aussi fut la discipline qu'on suivit encore long-tems après, mais qui reçut une forte atteinte par les prétentions des Papes & par les divisions du Sacerdoce & de l'Empire. Nous ne verrons que trop souvent dans la suite les désordres qu'occasionnerent dans l'Église de Strasbourg des élections vicieuses; plusieurs obtinrent cet Évêché par brigue, ou acheterent les suffrages du Clergé, ou de l'Empereur. Souvent les élections furent troublées par des séditions & des violences : souvent elles produisirent des procès & des guerres, funestes effets de l'ambition. Tant de désordres donnerent sujet aux réserves du Saint-Siege. Mais les Papes ne nommerent que fort tard à l'Évêché de Strasbourg. Ils commencerent à la vérité dès le treizieme siecle par prendre quelque part dans les élections : mais ce ne fut qu'au commencement du quatorzieme qu'ils prétendirent s'en arroger la provision. Clément V profita en 1307 des troubles, qui divisaient l'Église de Strasbourg en quatre factions, pour placer Jean I sur le siege de cette ville ; son exemple fut suivi de plusieurs de ses successeurs. Mais le Chapitre se soutint toujours dans son droit d'élection, prérogative précieuse qui lui fut enfin assurée par le Concordat Germanique, & dont il jouit encore aujourd'hui sous nos Rois.

L'Évêque de Strasbourg élu, son élection était confirmée par le Métropolitain qui le consacrait, ou commettait à cet effet un autre Évêque. Cette Église paraît avoir été soumise dès les premiers siecles à la Métropole de Mayence. Lorsque la religion chrétienne s'établit dans les Gaules, le gouvernement ecclésiastique fut formé en général sur le gouvernement civil. L'Évêque de la Métropole civile devint le Métropolitain de la province ecclésiastique, & il

avait pour Suffragans les Evêques des cités qui composaient la province dans l'ordre politique. Tel était l'usage général fondé sur le sixieme Canon du Concile de Nicée tenu en 325, lequel conserve pour la Hiérarchie ecclésiastique la même division qui se trouvait dans l'état politique (*i*). Or Mayence était pour lors la Métropole civile de Strasbourg & de la premiere Germanie. Mais la premiere de ces villes ayant été détruite en 407 par les irruptions des Vandales, qui firent subir le même sort aux autres villes de la premiere Germanie, Strasbourg fut soustraite à la Métropole de Mayence, pour être commise à celle de Treves (*l*). Elle resta attachée à cette derniere pendant 344 ans, sous le gouvernement des Allemands & des Rois Mérovingiens. Elle retourna enfin en 751 à son ancienne Métropole de Mayence. S. Boniface, quoique honoré depuis long-tems du titre d'Evêque, n'avait pas encore de siege fixe dont il fût titulaire; le Roi Pepin lui donna l'Evêché de Mayence, & le Pape Zacharie l'érigea de nouveau en Métropole en faveur de ce saint Apôtre (*m*). Ainsi la dignité de Métropolitain, qui depuis le cinquieme siecle avait été attachée au siege de Treves, fut transmise en 751 à l'Archevêché de Mayence. L'Evêché de Strasbourg fut du nombre de ceux qui passerent de la Métropole de Treves à celle de Mayence, à laquelle il est encore aujourd'hui soumis. Il est vrai que Strasbourg ne se trouve pas nommé dans l'énumération que fait le Pape Zacharie des Evêchés soumis à la Métropole de Mayence; mais il n'y a aucun lieu d'en douter, puisque l'Evêque Heddon étant à Rome en 774, y reconnut S. Lulle successeur de S. Boniface pour son Métropolitain (*n*).

(*i*) *Apud Labbeum, tomo 2 Conciliorum, pag. 31.*

(*l*) Cette matiere est discutée plus au long par Mr. Schœpflin, *tom. 1 Alsatiæ illust. pag. 346*. Le lecteur pourra y recourir pour saisir les trois différentes époques, qui constituent le changement de Métropole pour l'Église de Strasbourg. Voyez aussi l'histoire de Trèves de Mgr. de Hontheim, Évêque de Myriophis & Suffragant de Treves, *tom. Prodromi, pag. 136.*

(*m*) Otholonus, *in vitâ S. Bonifacii lib. 1, cap. 37, apud Mabillon in actis SS. Ordin. S. Benedicti, parte 2, sæculo 3, pag. 28, & apud Bouquet. inter scriptores rerum gallicarum tom. 3, pag. 667. » Sanctus Bonifacius Ecclesiæ Moguntiacensi præficitur, & ut ejus dignitas eminentior foret, decreverunt iidem principes (Carlomannus & Pipinus) ecclesiam Moguntiacensem, » quæ priùs alteri subjecta erat, Metropolim omnium in Germaniâ positarum ecclesiarum efficere; » moxque legatione factâ, illud à Præsule Apostolico impetravêre. »*

(*n*) Preuves justificatives, *num. 65.*

Les Evêques de Strasbourg ont dans la suite des tems ajouté différentes qualités à leur nom. Dans le sixieme & le septieme siecles, les titres qui rappellaient l'idée des Apôtres ou d'une mission apostolique, étaient en vénération parmi les peuples chrétiens. C'est pourquoi le titre d'Apostolique devint une épithete honorable donnée à tous les Evêques (*o*). Ainsi dans la charte accordée par le Roi Childeric II vers l'an 661 (*p*) à l'Abbaye de Münster, Rothaire Evêque de Strasbourg est qualifié de *Apostolicus vir.* Au huitieme siecle, les Evêques de Strasbourg se qualifiaient : *gratia Dei Ecclesiæque matris in Stratburgo civitate vocatus Episcopus.* La formule *vocatus Episcopus* était alors employée plus souvent par modestie, que pour marquer que l'Evêque était seulement élu & non consacré (*q*). Les Evêques Widegerne en 728 & Heddon en 748 joignirent à ces qualités les titres de pécheurs ou d'indignes. Ils semblaient ne réunir ainsi les termes d'Evêque & de pécheur, que pour tempérer l'éclat de l'un par l'humiliation attachée à l'autre (*r*). Remi & Rachion leurs successeurs en userent de même (*s*). Remi, outre la qualité de pécheur, prit encore celle de serviteur des serviteurs de Dieu, qualité qui depuis est réservée aux seuls Souverains Pontifes. Mais si les titres, que les Prélats se donnaient à eux-mêmes, respiraient la candeur & la décence, ils en furent bien dédommagés par les titres pompeux qu'on leur accordait. Celui de très-saint fut prodigué aux Evêques de Strasbourg par ceux de Constance, & même par le Pape Nicolas I. Adrien dans sa Bulle de 774 (*t*) nomme Heddon son Coévêque : mais d'ordinaire les Papes ne donnerent d'autres titres aux Evêques que

(*o*) La lettre de Clovis aux Prélats du Concile d'Orléans écrite en 511 commence par ces mots : » *Dominis sanctis & Apostolicâ Sede dignissimis Episcopis Clodoveus Rex.* » Gontran Roi d'Orléans & de Bourgogne nomme les Évêques assemblés au Concile de Mâcon : *Apostolici Pontifices.* Les Priviléges de Widegerne & de Heddon *num. 39* & *num. 43* portent » *Dominis sanctis atque honore dignissimo apostolicis, meisque in Christo patribus.* »

(*p*) Preuves justificatives *num. 14.*

(*q*) Mabillonius, *in Diplom. cap. 20*, §. 3, *libro* 2.

(*r*) Lorsque les Évêques prenaient le titre de pécheurs ou d'indignes, avec celui d'Évêques, il leur était ordinaire de mettre avant le premier *Hac si*, comme s'ils disaient Évêques, quoique pécheurs.

(*s*) Preuves justificatives, *num.* 73 & 78.

(*t*) Preuves justificatives, *num. 66.*

celui de vénérable frere. Charlemagne & les Empereurs ſes ſucceſſeurs juſqu'au douzieme ſiecle ſe ſervirent du terme d'homme vénérable, *Vir venerabilis*, dans les diplômes adreſſés aux Evêques de Strasbourg. Ceux-ci dans le dixieme & onzieme ſiecles jugerent à propos de ſe nommer ſimplement *Evêques de Strasbourg par la grace de Dieu*, & crurent ſe dépriſer en parlant d'eux-mêmes avec l'humilité de leurs prédéceſſeurs. L'uſage cependant en recommença au douzieme ſiecle. Les Evêques de Strasbourg, qui vivaient alors, s'appliquerent des épithetes, qui faiſaient ſentir qu'ils mettaient l'humilité au-deſſus des honneurs dont ils ſe voyaient révêtus : ils ſe nommaient ou les derniers des ſerviteurs de Dieu, ou humbles miniſtres de l'Egliſe de Strasbourg. Ces qualités adoptées quelquefois par l'oſtentation, furent rarement priſes par ceux du treizieme ſiecle & des ſuivants, qui ajouterent ſimplement à leur nom & à celui de leur ſiege : *par la grace de Dieu, par la permiſſion* ou *par la miſéricorde divine*. L'Empereur Henri V fut le premier, qui au commencement du douzieme ſiecle qualifia les Evêques de Strasbourg de Princes, uſage ſuivi par ſes ſucceſſeurs. Enfin, lorſque les élections firent place aux réſerves en Cour de Rome, ou plutôt d'Avignon, les Evêques de Strasbourg commencerent à adopter la formule : *par la grace de Dieu & du Saint-Siege apoſtolique*. Bertholde de Bucheck au milieu du quatorzieme ſiecle fut le premier des Evêques de Strasbourg, qui donna dans cette nouveauté, pour faire entendre qu'il ne tenait pas ſeulement l'Epiſcopat de Dieu, mais encore du Pape. Quant au titre de Landgrave d'Alſace, les Evêques ne s'en ſervirent que fort tard, quoique Jean de Lichtemberg, qui avait acheté en 1359 le Landgraviat de la baſſe Alſace, aurait pu dès-lors en prendre le nom & la qualité. Ils ſe qualifient aujourd'hui : *Evêques-Princes de Strasbourg, Landgraves d'Alſace & Princes du Saint-Empire.*

Quelques auteurs prétendent que durant le huitieme ſiecle le dioceſe de Strasbourg était gouverné par deux Evêques, dont l'un avait ſon ſiege à Strasbourg & l'autre à Honau, d'où le dernier étendait ſa juriſdiction ſur toute la partie du dioceſe qui eſt au-delà du Rhin. Ce prétendu Evêché de Honau établi par le Roi Thierri, ne dura ſelon eux qu'environ ſoixante ans, & ne vit ſucceſſivement que douze Evêques. Cette opinion a déja été regar-

dée comme absurde par plusieurs savans (*u*). Elle a tiré son origine de ce que les anciens catalogues des Abbés de Honau donnent aux six premiers la qualité d'Evêques. Quelques-uns même de ces Abbés prennent le titre d'Évêque dans les chartes. Mais on sait que dans le huitieme siecle, le nom d'Evêques passa non-seulement aux Coévêques, mais même à de simples prêtres, & sur-tout à des étrangers qui venaient annoncer la parole de Dieu (*x*). Tels paraissent avoir été cette foule d'Evêques, Conigan, Echoche, Suathar, Mancumgibe, Canicomrihe, Dailgusson & Erdomnach, qui signerent en 810 l'acte de donation faite par l'Abbé Beatus à son Abbaye de Honau (*y*). Ces noms barbares paraissent convenir à quelques Moines écossais de Honau, qui avaient mission de prêcher l'Evangile dans différens districts. Dom Mabillon (*z*) rapporte un nombre d'exemples de la dénomination d'Evêques donnée à des Abbés : tels furent selon lui les Abbés de S. Denys, de S. Martin de Tours, de Lobes, de S. Michel sur Meuse, de Stavelot, &c. On voit aussi que la plupart des premiers Abbés de Mourbach joignaient le titre d'Evêques à celui d'Abbés (*a*). Uton Abbé d'Ettenheimmünster, & Daton Abbé de Schwartzach, qui vivaient aux huitieme & neuvieme siecles, porterent aussi le nom d'Evêques. Ainsi il n'y a rien de plus imaginaire, que l'Evêché supposé de Honau, sur-tout si l'on observe qu'entre les monasteres de fondation royale & exempts de la jurisdiction épiscopale, il y en avaient plusieurs, qui avaient des Evêques particuliers; c'était des Abbés, ou des Moines ordonnés pour faire uniquement les fonctions épiscopales dans les Abbayes. » Ces Evêques, dit M. » Fleuri (*b*), n'étaient pas titulaires, comme si le monastere &

(*u*) Kœnigshovius, *Elsass. Chronick*, *cap.* 4, *pag.* 239, Gebwiller, *in mss. de domo Habsburgiacâ lib.* 3, *cap.* 12, Berler, *in chronico mss anni* 1510. *fol.* 34. Coccius, *in Dagoberto*, *pag.* 130, Schilter, *in observationibus ad chronicon Kœnigshovii*, *pag.* 1139, *&c. &c.*

(*x*) Mabillo, *in actis Sanctorum Ord. S. Benedicti*, *tom.* 3 *in præfatione*, *pag.* 13.

(*y*) Preuves justificatives, *num.* 85.

(*z*) Mabillo, *tom.* 2, *annal. Benedict. lib.* 20, *pag.* 59 *&* 60.

(*a*) Ainsi les noms d'Évêque & d'Abbé de Mourbach sont donnés en 760 à Baldebert, en 789, 790 & 792 à Sintpert, en 795, 796 & 805 à Gerohe &c. *apud Schæpflinum Alsat. diplomat. tom.* 1, *num.* 32, 63, 64, 65, 66, 70, 72 *&* 74, *pag.* 36, 54, 55, 56, 58, 59 *&* 60.

(*b*) *Histoire ecclésiastique*, *tome* 9, *livre* 44, *pag.* 499.

» ses dépendances eussent été un diocese : mais ils étaient du genre de » ceux qui se trouvent quelquefois avoir été ordonnés sans titre, » ou qui après l'avoir quitté, se retiraient dans ces monasteres, » & y faisaient les fonctions, comme en des lieux exempts de la » jurisdiction des Evêques ordinaires. »

Outre ces Abbés révêtus de la dignité épiscopale, on trouve aussi dans le huitieme siecle des especes de Chorévêques, qui soulageaient les Evêques de Strasbourg dans leurs fonctions pastorales, & qui, à proprement parler, étaient les Curés de ces premiers tems. Il semble même que quelques-uns d'entr'eux avaient reçu la consécration épiscopale, & exerçaient dans le diocese de Strasbourg les mêmes fonctions qu'exercent aujourd'hui les Evêques titulaires, ou suffragans. Tels furent sans doute Ardolin, Gerbuin & Willibert, qui souscrivirent comme Evêques après les Archidiacres & les Abbés au diplôme confirmatif donné en 728 par Widegerne Evêque de Strasbourg à l'Abbaye de Mourbach (*c*). Tels furent encore les Evêques Gislebert, Willibalde, Wiumade, Walderic & Walache, qui signerent en 778 le testament de Remi Evêque de Strasbourg (*d*). Celui-ci même passe pour avoir été Chorévêque de l'Evêque Heddon, avant de lui succéder dans le siege épiscopal. Les Chorévêques ne subsisterent pas long-tems. Ils furent supprimés au commencement du neuvieme siecle par un Capitulaire de Charlemagne de l'an 803 (*e*), & leur dignité se trouva alors éteinte dans l'Eglise de Strasbourg. Elle sembla revivre dans les douzieme & treizieme siecles, où les Archidiacres de la Cathédrale se donnerent souvent dans les titres les noms de Chorévêques, ou *Choriepiscopi* (*f*). Ce qui paraît prouver que la plupart des fonctions des anciens Chorévêques passerent aux Archidiacres.

(*c*) Preuves justificatives, *num.* 39.

(*d*) Preuves justificatives, *num.* 73.

(*e*) Sirmondus *Concil. Galliæ tom.* 2, *pag.* 239, & Baluzius *Capitul. tom.* 1, *pag.* 243.

(*f*) Les cinq Chanoines-Archidiacres de l'Église Cathédrale de Treves portent encore aujourd'hui le nom de Chorévêques. *De Hontheim, in prodromo histor. Trevirensis, tom.* 1, *pag,* 310. Le premier des Sousdiacres de St. Martin d'Utrecht, & le premier Chantre des Collégiales de Cologne prennent aussi ce titre. Les Archidiacres portaient aussi autrefois à Metz le nom de Chorévêque, ou Cœur de l'Évêque, *Cor Episcopi. Histoire générale de Metz, tom.* 1, *pag.* 572.

Les Archidiacres sont fort anciens dans l'Eglise de Strasbourg : S. Fidele au septieme siecle passe pour avoir été Archidiacre de S. Florent (*g*). Wuolfrade & Magobarde furent en 728 Archidiacres de l'Evêque Widegerne (*h*). Mais ce ne fut qu'en 774 que leur nombre fut spécifié, & leur jurisdiction établie. Le diocese de Strasbourg était pour lors plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui ; il comprenait en ce tems-là le Haut-Mundat & presque toute la partie de l'Alsace qui est aujourd'hui du diocese de Bâle. L'Evêque Heddon ne pouvait régir par lui-même un si grand diocese, & les travaux qu'il était obligé de soutenir demandaient du secours & une certaine distribution réguliere dans les endroits soumis à sa sollicitude. De l'agrément de l'Empereur Charlemagne & du Pape Adrien, il partagea le diocese en sept Archidiaconés gouvernés par autant d'Archidiacres qu'il tira du Clergé de sa Cathédrale, & auxquels les Archiprêtres ou Doyens ruraux furent soumis. Ces sept Archidiacres devinrent bientôt les premieres personnes après l'Evêque, faisant les visites, & exerçant sa jurisdiction dans toutes les fonctions qu'il ne pouvait, ou négligeait de faire lui-même. On assigna à chacun un district particulier dans le diocese, où ils furent des especes de Grands-Vicaires. L'Evêque ne se réserva que les fonctions attachées au caractere épiscopal & la réconciliation des pénitens. Les Archidiacres donnaient pouvoir d'ériger des autels. Ils avaient droit d'interdire les églises en scellant les portes du sceau épiscopal. Ils étaient les censeurs du Clergé, & veillaient à la correction des mœurs ; ils suspendaient les Clercs de tout office divin, & ils les déféraient à l'Evêque, s'ils ne pouvaient parvenir à les corriger. C'était l'Evêque qui nommait les sept Archidiacres, & les choisissait entre les dignitaires de son Eglise. Mais il ne pouvait les priver de leur jurisdiction, sans les avoir convaincus de quelque crime qui fût susceptible d'interdiction. Tels furent les pouvoirs que le Pape Adrien (*i*) accorda en 774 aux Archidiacres, à la sollicitation de l'Evêque Heddon. Mais dans la suite des tems, leur jurisdiction tourna en droit commun : de sorte

(*g*) Coccius, *in Dagoberto Rege*, *pag.* 137. Guillimannus, *de Episc. Arg. pag.* 92.

(*h*) Preuves justificatives, *num.* 39.

(*i*) Preuves justificatives, *num.* 66.

que les Archidiacres devinrent juges ordinaires, formant une jurisdiction particuliere, qui s'étendit sur tous les chapitres ruraux du diocese de Strasbourg. Elle fut long-tems concurrente avec celle de l'Évêque, à laquelle elle fut enfin réunie en 1686 par une transaction passée entre l'Évêque Guillaume Egon de Furstemberg & son grand Chapitre, dont les dignitaires exerçaient la jurisdiction Archidiaconale (*l*).

On ne connaît pas de véritables Chanoines dans l'Église Cathédrale de Strasbourg avant le huitieme siecle. Ce serait se faire illusion que de juger de l'état ancien du Clergé de cette ville par celui de nos jours On n'y vit dans les premiers tems ni Collégiales, ni Abbayes, ni divisions de paroisses, ni couvents, ni multiplicité de prébendes & de bénéfices. L'Évêque chargé de la conduite de tout le troupeau, que l'Église lui confiait, avait sous lui un Clergé pour l'aider dans les pénibles fonctions de son ministere. Ce Clergé, qui formait également son Conseil, n'était composé que de prêtres & de diacres : on ne comptait pas encore le sousdiaconat au rang des ordres sacrés. Sous Widegerne, ceux qui formaient le Clergé supérieur de l'Église Épiscopale n'étaient designés que par les noms de l'ordre auquel ils avaient été promus. Wolfrade Archidiacre, Libulfe Prêtre, Haimulfe Diacre, Altman Diacre, Magobarde Archidiacre sont ceux qui souscrivirent en 728 à une charte de cet Évêque de Strasbourg (*m*). Le Clergé vivait alors séparément & chacun recevait des revenus de l'Évêque, ou des fonds & oblations de l'Église une certaine quantité proportionée à son ordre, à son rang, & aux fonctions qu'il exerçait. Mais vers l'an 765 S. Chrodegand Évêque de Metz assembla tous les clercs de son Église & leur prescrivit une regle tirée de l'Écriture sainte, des canons des Conciles & de quelques endroits de la regle de S. Benoît, autant que la vie monastique pouvait compatir avec les fonctions de clercs destinés au service de l'Eglise. (*n*) Heddon Evêque de

(*l*) Voyez le livre troisieme de cette Histoire sous l'Évêque Heddon.

(*m*) Preuves justificatives, *num.* 39.

(*n*) La regle de S. Chrodegand est imprimée dans le septieme tome des Conciles du P. Labbe *pag.* 1444, & dans le quatorzieme tome de ceux du P. Mansi *pag.* 314. Fleury & Longueval l'ont rapportée en français, le premier dans son histoire ecclésiastique *tom* 9, *liv.* 43, *pag.* 421, & le second dans l'histoire de l'Église Gallicane *tom.* 4, *livre* 12, *pag.* 435.

Strasbourg imita l'exemple de Chrodegand ſon ami particulier & jugea que pour rendre ſon Clergé plus régulier, il fallait le faire vivre en communauté. La regle de S. Chrodegand ſervit de modele à la grande regle qu'Amalarius Diacre de l'Égliſe de Metz dreſſa en 816 au Concile d'Aix-la-Chapelle ſous l'empire & l'autorité de Louis le Débonnaire (*o*). Celle-ci ne tarda pas d'être adoptée par les Chanoines de la Cathédrale de Strasbourg. Elle eſt tranſcrite entre le Nécrologe & le Martyrologe dans un ancien manuſcrit, qui ſervait autrefois à l'uſage de cette Égliſe (*p*).

Ainſi dès le huitieme ſiecle la Cathédrale de Strasbourg devint une eſpece de Monaſtere, où les Chanoines vivaient en commun dans un enclos attenant à l'égliſe. Cet enclos formait un cloître exactement fermé, où nulle femme, ni même aucun ſéculier ne pouvaient entrer ſans la permiſſion de l'Évêque ou du Prévôt. Tous les Chanoines couchaient dans des dortoirs communs, mais dans des cellules & des lits ſéparés. Il n'y avait d'autre appartement pour les hôtes que le palais épiſcopal, qui n'était pas éloigné. Si l'on invitait quelques étrangers à manger dans le réfectoire du chapitre, ils laiſſaient leurs armes à la porte, & auſſitôt après le repas on les faiſait ſortir du cloitre pour éviter la rupture du ſilence & empêcher les converſations ſéculieres. (*q*) Les Chanoines ſe levaient ainſi que les Moines de S. Benoît vers la huitieme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, à deux heures, pour réciter les matines. Ils mettaient entre les matines & les laudes un intervalle, pendant lequel il leur était défendu de dormir. Ce tems était employé à la lecture ou à la méditation, ou à apprendre les pſeaumes par cœur.

(*o*) La regle d'Amalarius ſe trouve dans Goldaſt, *conſtit. imper. tom. 3, pag. 164*, dans Aubert le mire, *in codic. regul. tom. 1, pag. 1*, dans Lunig, *ſpicileg. eccleſiaſt. tom. 1, pag.* 41, dans Sirmond, *tom. 2 Concil. Galliæ, pag. 329*, dans Labbe, *tom. 7 Concil. pag. 1307*, dans Manſi, *tom* 14, *pag.* 147, & en français dans Fleuri *hiſtoire eccl. tom. 10, livre 46, pag. 188*, & dans Longueval, *Hiſtoire de l'Égliſe Gallicane, tom. 5, livre* 14, *pag. 227*.

(*p*) Ce manuſcrit eſt de la fin du 12.e ſiecle; mais l'eſpece de Nécrologe, qui s'y trouve, eſt tiré d'un manuſcrit bien antérieur. Celui, dont nous parlons, contient aux feuilles XVII--CIV la regle qui fut dreſſée en 816 au Concile d'Aix-la-Chapelle. Ce manuſcrit intéreſſant, dont nous donnerons ailleurs une notion plus détaillée, était autrefois dans la bibliothéque de la Cathédrale de Strasbourg, d'où il paſſa dans celle de Berne. Voyez dans le livre troiſieme l'article de l'Évêque Rachion.

(*q*) Chrodegandi regula, *cap. 3*, & Amalarius, *cap. 117, & 143*.

A la premiere heure du jour, tous ſe rendaient à la Cathédrale pour chanter primes (*r*). Au ſortir de prime, on s'aſſemblait au chapitre pour y entendre lire des homélies, ou quelques livres édifians. Les dimanche, mercredi & vendredi, l'Évêque ou celui qui préſidait au chapitre, y notifiait ſes ordres & faiſait des réprimandes à ceux qui les avaient violés. (*s*) Les Chanoines avaient la liberté de ſortir de la clôture pendant le jour: mais tous devaient à l'entrée de la nuit ſe rendre à S.[e] Marie pour y chanter complies, après leſquelles il n'était plus permis de boire & de manger, & même de parler. Le ſilence devait être gardé juſqu'au lendemain après l'office de Primes (*t*). Ceux, qui pendant le jour ſe trouvaient trop éloignés de la Cathédrale pour venir à l'office, pouvaient le réciter au lieu, où ils ſe trouvaient (*u*) : mais s'ils n'étaient pas rentrés pour complies, ils étaient obligés d'attendre juſqu'à l'heure de Matines, lorſqu'on ouvrait la porte de l'égliſe pour le peuple qui avait coutume d'y aſſiſter.

Les repas étaient fort ſobres : chaque Chanoine, excepté les dignitaires, préſidait à la cuiſine tour à tour (*x*). A dîner on ſervait un potage, une portion de viande & une portion de légumes. Si on ne donnait pas ce dernier mets, on ſervait deux portions de viande ou de lard. A ſouper, on ſe contentait d'une portion de viande ou d'une ſeconde portion de légumes. Les jours maigres on ſervait pour le dîner une portion de fromage, une autre de légumes & quelquefois de poiſſons. Les jours qu'on ne faiſait qu'un repas, c'eſt-à-dire, ceux de jeûne, la portion était triple. La quantité de pain n'était point fixée les jours qu'on ne jeunait pas : chacun en prenait à ſa diſcrétion (*y*). Quant à la boiſſon journaliere, on accordait à chaque Chanoine prêtre ou diacre cinq livres de vin, trois à dîner & deux à ſouper (*z*) : c'eſt près de deux pintes de Paris. Je ne ſais ſi les Chanoines étaient obligés de boire leur portion, mais apparement qu'on apprehendait qu'elle ne fût trop forte pour quelqu'uns, puiſqu'on leur recommande de ne point s'enyvrer. On donnait de la bierre à ceux qui ne buvaient pas de vin.

(*r*) Chrodegandus *cap.* 5. (*s*) Idem, *cap.* 8.
(*t*) Chrodegandus, *cap.* 4. (*u*) Idem, *cap.* 6. (*x*) Idem, *cap.* 24.
(*y*) Idem, *cap.* 22. (*z*) Idem, *cap.* 23.

Tels étaient les repas journaliers : mais on diſtinguait encore les jours où il y avait ſervice plein ou grand ſervice, & ceux où il y avait demi grand ſervice. Les jours de ſervice plein étaient le dimanche de Pâques & toute la ſemaine dans l'octave, l'Aſcenſion, la Pentecôte, Noël, S. Jean l'Evangeliſte, l'Epiphanie, la Purification, le Dimanche de Quinquagéſime, la Nativité de S. Jean-Baptiſte, l'Aſſomption, la Dédicace de l'Égliſe, la Nativité de la S.e Vierge & S. Michel. En ces jours de grand ſervice on fourniſſait à celui des Chanoines qui était de tour pour la cuiſine deux muids ou meſures (*a*) de froment, trois cochons d'un an, (*b*) trois cochons de lait, un porc, quarante quatre poulets, douze fromages, cent dix œufs, un demi-ſeau de lait, une demi-livre de poivre, du miel en ſuffiſance & ſix ſeaux de vin. En été, on ſervait quatre agneaux d'un an, & deux porcs au lieu des trois cochons de lait & du porc. Depuis le Dimanche de Pâques juſqu'à la mi-Mai, on ajoutait au ſervice plein trois agnelets, dix œufs & du lard en ſuffiſance (*c*). Depuis la Touſſaint juſqu'au Carême, on ſubſtituait ſix oies aux trois agnelets (*d*). Les jours de demi grand ſervice étaient l'octave de Noël, celles de Pâques & de Pentecôte, la fête des Innocens, celles de S. Pierre, de S. André, de S. Jacques, de S. Barthelémi, de S. Matthieu, de S. Thomas, des ſaints Simon & Jude, de S. Laurent, de S. Sixte, & le ſouper du dimanche de la Quinquagéſime (*e*). Les dimanches & fêtes ſolemnelles,

(*a*) On ne peut déterminer la juſte meſure du muid. Un ancien auteur nous apprend que le muid contenait tantôt ſeize ſextiers, tantôt 22, tantôt 24; mais qu'il variait ſuivant les différens pays & à la volonté des princes & des juges. *Autores rei agrariæ pag. 324, edit. an. 1674.*

(*b*) Le texte latin porte *Frisginga*. Les Orléanois donnent, ſelon Ménage, le nom de *Freſangeau* à de petits cochons, mais qui ſont plus forts que les cochons de lait, par conſéquent de huit mois ou d'un an. Les chaſſeurs d'Alſace donnent encore aujourd'hui le nom de *Friſchling* aux ſangliers d'un an. Le mot de *Frisginga* eſt également Roman & Germain. Il dérive ou du mot français *frais*, ou de l'allemand *friſch*. Voyez Wachter *in gloſſario germanico, pag. 402*, & Carpentier *in gloſſario novo, tom. 2, pag. 522.*

(*c*) La chair de porc était une nourriture ſi ordinaire en France, que l'uſage fréquent d'en ſervir à table ſur certains plats fit, qu'on donna à ces baſſins le nom de *baconique*, dérivé de l'ancien mot *Bacon*, qui au ſeptième ſiecle ſignifiait un porc engraiſſé. Voyez le mémoire de Mr. l'Abbé Le Bœuf ſur les uſages obſervés par les Français dans leurs repas, dans les mémoires de l'Académie des inſcriptions, *tom. 17, pag. 198.*

(*d*) *Ex antiquo libro Cuiuæ ſummi Capituli Argentinenſis.*

(*e*) *Ex eodem libro.*

le Clergé de la ville, qui n'était pas du nombre des Chanoines de Sainte Marie, ſe trouvait aux matines & aux laudes de la Cathédrale, aſſiſtait à la grand'meſſe & mangeait au réfectoire de la communauté (*f*). Aux principales fêtes de l'année, nommément à Noël & à Pâques, l'Évêque donnait à manger aux Chanoines dans ſon palais épiſcopal (*g*); & pour lors le ſervice plein était remis au jour de l'octave (*h*).

En carême, on jeûnait juſqu'à vêpres, excepté les dimanches, & il n'était permis à perſonne de manger hors du cloître. Au premier dimanche de carême, on ſervait pour le dîner à chaque Chanoine une portion de poiſſon, un quart de fromage, quatre œufs & trois pains, outre le pain ordinaire : Le ſouper conſiſtait en poiſſons, en œufs, en galettes & en fromages, auxquels on ajoutait du vin clairet (*i*). Le dîner du dimanche des Rameaux, ainſi que celui des quatre dimanches précédents, conſiſtait en une portion de poiſſon, en une livre d'huile & en du vinaigre en ſuffiſance. Pour le ſouper on donnait une demi-livre d'huile avec du vinaigre. Le jour de Pâques & le lundi ſuivant, on ſervait trois pains outre le pain ordinaire, trois portions de viande bouillie, quatre de rôtie, un poulet & trois agnelets lardés, avec des fritures & des galettes au lieu d'entremets. Le vendredi dans l'octave de Pâques, la portion de chacun conſiſtait en trois portions de ſaumon ſuivies d'une galette : on y ajoutait un verre de vin clairet & un autre de *Caritas* (*l*). Depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, on faiſait deux repas par jour, & on mangeait de la viande, excepté le vendredi. L'abſtinence du ſamedi ne fut introduite qu'à

(*f*) Chrodegandus, *cap. 8.* (*g*) Idem *cap. 30.* (*h*) *Ex antiquo libro Culinæ.*

(*i*) Le texte porte *clara potio* : c'eſt ſans doute du Clairet, liqueur compoſée de vin & de miel. Voyez Bouteiller, *ſomme rurale*, *tit. 36*, *pag. 253.*

(*l*) On appellait *poculum charitatis*, ou *charitas vini* le vin extraordinaire qu'on ſervait dans de certains jours. *Du Cange*, *in gloſſario*, *tom. 2*, *pag. 325.* C'étaient des fondations, ſur leſquelles le portier ou le cellerier retiraient quelques rentes à charge de fournir leſdits vins de charité. Les Allemands fonderent autrefois un grand nombre de ces charités pour les jours des anniverſaires, & ils croyaient que les morts prenaient plaiſir à voir ainſi boire les vivants. On lit à ce ſujet dans un acte de l'Abbaye de Quedlimbourg ces paroles : *Pleniùs inde recreantur mortui.* On prétend auſſi que des Moines eſpagnols, pratiquant un jour cette cérémonie en l'honneur d'un de leurs confreres qu'ils venaient d'enterrer, ils ſe mirent à chanter tous enſemble, après avoir bien bu : *Viva el muerto*, Vive le mort. *Pour & contre*, *tom. 2*, *num. 27*, *pag. 279.*

l'onzieme ſiecle. Il y avait auſſi deux repas de la Pentecôte juſqu'à la S. Jean : mais l'uſage de la viande était défendu juſqu'après la grand'Meſſe. Le jour de S. Marc, ainſi qu'aux trois jours des rogations, il y avait abſtinence & jeûne : le dîner de chacun conſiſtait en une portion entiere de poiſſons, en une & demie de ſaumon, en quatre œufs & un quart de fromage. On obſervait la même regle pour le dîner de la veille de la Pentecôte, excepté qu'on donnait trois pains outre le pain ordinaire, & qu'on retranchait une portion de poiſſon.

Depuis la S. Jean juſqu'à la S. Martin, il y avait deux repas par jour comme auparavant, & l'abſtinence de viande n'était que pour le mercredi & le vendredi. De la S. Martin juſqu'à Noël tous s'abſtenaient de viande & jeunaient juſqu'à Nones, c'eſt-à-dire, juſqu'à deux ou trois heures après midi. Depuis Noël juſqu'au carême, on jeunait juſqu'à Nones le lundi, le mercredi & le vendredi : mais l'abſtinence de la viande n'était que pour ces deux derniers jours. Cependant ſi une fête ſolemnelle tombait en un jour d'abſtinence, l'uſage de la viande était permis, & même au vendredi. On n'a gardé aujourd'hui cette ancienne coutume que pour le jour de Noël. Quant aux vêtemens, on donnait chaque année à la fête de S. André une chappe (*m*) neuve aux anciens Chanoines, & les vieilles aux jeunes. Les prêtres & les diacres, qui ſervaient continuellement, recevaient par an deux chemiſes & deux tuniques, ou de la laine pour en faire : les autres ne recevaient qu'une tunique & qu'une chemiſe. Ils avaient auſſi chaque année un cuir de vache pour leur chauſſure, & quatre paires de ſemelles ou de pantoufles. La dépenſe du veſtiaire ſe prenait ſur les rentes que l'Égliſe de Strasbourg levait dans différens endroits : les Chanoines qui jouiſſaient de quelques fonds accordés par l'Évêque, étaient obligés de s'habiller.

Ce détail paraîtra peut-être puéril à quelques critiques, qui le jugeront indigne de la gravité de l'hiſtoire : mais il a un rapport trop direct avec les mœurs & les uſages de l'antiquité, pour que je me ſois cru permis d'en priver les lecteurs. Ces détails par

(*m*) On appellait chappe ce que l'on nomme aujourd'hui froc chez les moines. Voyez Mabillon, *in actis Sanct. Ord. S. Benedicti*, *tom. 7*, *in præfat. ſæculi 5*, *pag. XXXII.*

eux-mêmes peu importans intéressent en ce qu'ils contribuent à nous donner du caractere de nos peres une image vivante, qu'on ne remplacerait qu'imparfaitement par les plus longues discussions. On sera sans doute surpris de cette simplicité dans les repas, sur-tout dans un siecle où les yeux sont accoutumés à une multiplicité fastueuse de mets dont les noms seuls deviennent une étude. Mais qu'on remarque que les Rois eux-mêmes n'étaient pas autrement servis. Une loix somptuaire publiée en France en 1294 sous Philippe le Bel fixe la quantité des mets qu'on peut servir sur les tables; au souper deux mets & un potage au lard: au dîner un mets & un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours (*n*). Les Chanoines de la Cathédrale de Strasbourg se maintinrent dans cette maniere de vivre plus long-tems que la plupart des Chanoines des autres Cathédrales, & jusques vers le seizieme siecle ils conserverent toujours le nom de freres, & leur demeure celui de monastere ou cloître de Sainte Marie. Si dans les commencemens leur vie était presque aussi austere que celle de plusieurs Communautés religieuses, il ne faut pas croire cependant qu'ils fissent des vœux solemnels de pauvreté, comme ceux que nous nommons aujourd'hui Chanoines réguliers. Ils conservaient la propriété & l'usage de leurs biens propres, & s'ils en faisaient donation à l'Eglise Cathédrale, ils en gardaient l'usufruit pendant leur vie (*o*). Ils jouissaient en outre de quelques bénéfices claustraux, ou de certaines rétributions journalieres attachées à leur rang & à leur dignité. Leurs revenus consistaient en argent, en froment, pains, vins, agneaux & autres denrées qu'on leur distribuait selon la qualité des jours & les diverses fondations des bienfaiteurs (*p*).

Les Chanoines de la Cathédrale de Strasbourg avaient dès-lors une manse séparée de la manse épiscopale. L'Évêque Heddon voulant engager ses clercs à vivre en communauté, il leur donna

---

(*n*) On raconte qu'en Angleterre des Moines porterent leurs plaintes au Roi Henri II contre leur Abbé, qui les réduisait à dix plats. » On ne m'en sert que trois, répondit le » Monarque : malheur à votre Abbé, s'il vous en accorde plus que la sobriété n'en » accorde à votre Roi. »

(*o*) Chrodegandus *cap. 31 & 32.* Amalarius, *cap. 115.*

(*p*) *Antiquum Necrologium Ecclesiæ Argentinensis.*

des biens de son Eglise, suffisans pour les entretenir honnêtement & avec dignité. Il leur assigna des revenus fixes, sur lesquels il ne se réserva aucun droit; il en laissa la libre administration aux Chanoines, sous la promesse de n'en faire aucune disposition sans le consentement ou la participation du Chapitre. Mais comme l'administtation des biens par les soins qu'elle exige, aurait trop occupé des personnes toutes dévouées au service de Dieu, Heddon ordonna que les Chanoines s'en déchargeraient sur le Prévôt choisi dans leur corps. Celui-ci était le chef des freres, & était préposé pour leur gouvernement. Il devait veiller exactement sur leurs biens & les gérer pour leur profit. Il était après l'Évêque le premier supérieur des Chanoines qui lui devaient obéissance, honneur & respect. Lui de son côté ne devait chercher aucun prétexte pour troubler ses confreres dans leur état ou leurs fonctions. Le Prévôt était indépendant de la jurisdiction épiscopale, mais il était obligé de se soumettre ainsi que les Chanoines aux statuts canoniques que l'Évêque pouvait faire dans un synode diocésain (*q*).

Outre le Prévôt, il y avait cinq autres dignitaires, le Doyen, le Chantre, le Sacristain ou Custode, l'Écolâtre & le Camérier, auxquels on ajouta dans la suite le Portier & le Cellerier. Le nombre des freres de S.te Marie, ou des Chanoines n'était pas alors fixé. On prétend que Dagobert fonda dans la Cathédrale trente Canonicats, & que ce nombre augmenté par Pepin, qui y ajouta trente-six autres, s'accrut dans la suite jusqu'à celui de soixante & douze. Mais c'est une chimere qui n'a d'autre fondement que le témoignage de Schadée, qui confond les soixante & douze Prébendiers qui formaient autrefois le grand chœur avec les Chanoines du grand chapitre. Ceux-ci en 1181, ainsi qu'en 1364, n'étaient qu'au nombre de trente & un, & sont aujourd'hui réduits à vingt-quatre. On recevait alors pour Chanoines de jeunes enfans de quatre à cinq ans, qui étaient élevés dans la communauté de S.te Marie sous la conduite d'un des anciens Chanoines (*r*).

(*q*) Preuves justificatives, *num. 66.*

(*r*) Amalarius, *cap. 135.*

Ces enfans paraissaient souvent comme témoins dans les actes publics, comme on peut le prouver par la signature de plusieurs, où après leur nom & celui de Chanoine ils ajouterent celui de *Puer*. Outre les Chanoines, il y avait des clercs & des prêtres qui les aidaient dans leurs fonctions. Ceux-ci assistaient aux offices en habits de leur ordre : mais ils ne mangeaient point au réfectoire de la communauté, & ils n'avaient aucune entrée au chapitre (*s*).

Il est difficile de déterminer en quel tems la haute Noblesse entra dans le chapitre de Strasbourg. Mais il semble qu'elle eut son existence avec le chapitre même, qui ne fut surnommé *le Noble* par excellence, que pour montrer l'ancienneté de son origine. Charlemagne en 774 exigea que pour être admis dans cet illustre corps, les aspirans joindraient la naissance à la science & aux mœurs (*t*) : bien persuadé que jointe à la régularité & à la vertu elle procurerait à l'Eglise de plus grands avantages, la naissance donnant du crédit à la vertu, & la vertu plus d'éclat à la naissance. C'est ce qui autorisa les Chanoines à remontrer au commencement du treizieme siecle au Pape Grégoire IX, que c'était une coutume observée de tems immémorial, & confirmée par une ancienne possession de n'admettre parmi eux personne qui ne fût noble & d'une naissance illustre du côté du pere & de la mere (*u*). Je reviendrai encore souvent à l'histoire du grand chapitre de Strasbourg, qui, pour me servir des expressions mêmes de Louis XVI (*x*), *tient assurément le premier rang parmi les plus illustres de la France & de l'Allemagne*. Je me suis contenté de retracer ici l'état primitif de cet ancien & noble Chapitre, tel qu'il avait été établi par l'Évêque Heddon sous l'autorité du Pape Adrien & de l'Empereur Charlemagne. Ces notions préliminaires devaient nécessairement précéder le catalogue des Évêques qui, depuis l'année 510 occuperent le siege de Strasbourg.

(*s*) Chrodegandus, *cap.* 2, 3, 21 & 30. (*t*) Preuves justificatives, *num.* 65.

(*u*) Gregorius IX *decretal. lib.* 3, *tit.* 5, *cap.* 37 *an.* 1232. » *Consuetudinem allegans antiquam inviolabiliter observatam, juxta quam nullum nisi nobilem & liberum, & ab utroque parente illustrem honestæ conversationis ac eminentis scientiæ in suum consortium hactenus admiserant. &c.* »

(*x*) Brevet du Roi du 21 février 1775 à l'occasion de la décoration accordée au grand Chapitre de l'église Cathédrale de Strasbourg.



BIULPHE,

SIXIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

BIULPHE est nommé indifféremment Biulfe, Bitulphe, ou même Giulphe. La plupart des noms propres de ces tems-là se trouvent rapportés sous différentes dénominations, parceque ces noms étaient originairement Gaulois & Germains. Ainsi il était aussi difficile de les rendre en latin, qu'il pourrait l'être aujourd'hui de les exprimer en français. Schadée & Schilter (y) rapportent, que l'Évêque Biulphe composa des Commentaires sur l'Écriture sainte. Cela peut être vrai, mais comme ces auteurs ne nous ont laissé aucune preuve de ce fait, leur autorité ne suffit pas pour l'assurer positivement. Erchambaud dans son catalogue en vers dit, que Biulphe mérita d'être associé aux saints Prélats ses prédécesseurs.

» *Tantis Præsulibus sociatur jure Biulphus.* »

MAGNUS,

SEPTIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

MAGNUS fut Évêque après la mort de Biulphe. Erchambaud dit de lui qu'il était issu d'une maison noble, & que grand par lui-même, il comptait d'illustres ancêtres.

» *Magnorum Magnus dominatur germine natus.* »

(y) Schadæus, *Beschreibung des Münsters zu Strasburg*, *pag.* 77, & Schilter, *in observ. none ad Chronicon Kœnigshovii* § 24, *pag.* 566.





GAROIN,

HUITIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

GAROIN, appellé auſſi Garrin, Goarin, ou Baroïn obtint l'Évêché après Magnus. Erchambaud fait ſon éloge en diſant que Garoïn pendant tout le tems de ſon Épiſcopat ſervit utilement le troupeau qui lui avait été confié, & que ſes jours furent pleins de vertus & de bonnes œuvres.

» *Utile jam tempus complevit in hoc Garoïnus.* »



LANDBERT,

NEUVIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

LANDBERT ou Landelbert, Ladebert & Lambert, gouverna enſuite l'Eglife de Strasbourg, comme le témoigne Erchambaud.

» *Tumque ſcholare jugum cepit Landbertus ad uſum.* »



RODOBALDE,

DIXIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

RODOBALDE ou Rodoalde, Rudibalde & même Rathbolde & Rathobolde ſuccéda à Landbert. Erchambaud le regarde comme un des Évêques qui éclairerent & illuſtrerent l'Égliſe de Strasbourg.

» *Præſul ſic aulâ cluet* (1) *hinc Rodobaldus in iſtâ.* »

(1) *Cluet* eſt un vieux mot qui a la même ſignification que *Claret*. Cicéron a dit: *Cluens conſilio, & linguâ.* Fortunat s'en ſert dans ſes vers adreſſés au Roi Childebert:

Childeberte cluens hæc fortunatus amore.



MAGNEBERT,

ONZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

MAGNEBERT, Magnobert ou Magenbert fut placé, ſelon Erchambaud, ſur le même ſiege qu'occupa Rodobalde ſon prédéceſſeur.

» *Tùm Magnebertus ſucceſſit ſedibus iiſdem.* »



LABIOLE,

DOUZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

LABIOLE, nommé indifféremment Lobiole, Laybole, Laybolde, Laiblin, & auſſi Ubiole & Ubelin, devint Évêque de Strasbourg à la mort de Magnebert, & gouverna après lui cette Egliſe, comme le rapporte Erchambaud.

» *Poſt quem Labiolus tenet aram Pontificatûs.* »

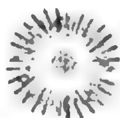


GUNDOALDE,

TREIZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

GUNDOALDE ou Gondolde, Gundewalde & Sundersholde fut Évêque après la mort de Labiole. Erchambaud dit de lui, qu'il égala en vertus & en mérite ſes prédéceſſeurs.

» *Non diſpar meritis Gundoaldus jungitur iſtis.* »





GANDON,

QUATORZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

GANDON fut, ſelon le témoignage des hiſtoriens (*a*), un Évêque d'un grand eſprit & d'une grande ſageſſe. C'eſt auſſi l'éloge que fait de lui Erchambaud dans ſon catalogue en vers :

» *Clarus in ingenio ſubit exin nomine Gando.* »



UTHON I.er,

QUINZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

LES anciens catalogues des Évêques de Strasbourg nomment Uthon ou Othon le ſucceſſeur de Gandon. Erchambaud en fait un Prélat d'une vertu reconnue, qu'il fallut forcer d'accepter l'Epiſcopat.

» *Cui vi fit ſucceſſor Utho virtutis amator.* »



ALDE,

SEIZIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

ALDE vivait, ſelon Wimphelingue (*b*), du tems de l'Empereur Héraclius & de Clotaire II Roi de France, par conſéquent au commencement du ſeptieme ſiecle. Il mourut vers l'année 628, & on prétend qu'il fut enterré dans la Cathédrale de Strasbourg. Erchambaud rapporte qu'Alde ne tarda pas de prendre le ſoin du peuple & de l'Evêché de Strasbourg, où il fut inopinément appellé.

» *Cura Laou* (c) *ſubitò poſt hunc ſubjungitur Aldo.* »

(*a*) Wimphelingius, *de Epiſc. Argent. pag. 16.* Galliæ Chriſtianæ *tomo 5, pag. 780. &c.*

(*b*) *De Epiſcopis Argentinenſibus, pag. 14.*

(*c*) *Laou* eſt le génétif d'un mot grec, qui ſignifie peuple en français.



SAINT AMAND II,

DIX-SEPTIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

APRÈS la mort d'Alde, les deux Rois Clotaire II & Dagobert ſon fils, qui gouvernaient la France & l'Auſtraſie, placerent Saint Amand ſur le ſiege de Strasbourg. Amand naquit le 7 mai vers l'an 594 à Herbauges, aujourd'hui du territoire de Nantes, mais cenſé alors de l'Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire. Son pere Sérene & ſa mere Amantia étaient nobles : ils avaient un riche patrimoine pour ſoutenir leur qualité; mais Amand leur fils prévenu dès ſa jeuneſſe par la grace, renonça à tous ces avantages. Il leur préféra l'amour de la croix & de la pauvreté, & il n'attendit pas pour s'arracher aux plaiſirs du monde, qu'il en eût éprouvé la vanité & le danger. Il quitta fort jeune la maiſon paternelle, & ſe retira dans l'Isle d'Yeu proche de la Rochelle, où il embraſſa la vie religieuſe dans un monaſtere qui y était alors (*d*).

Quelque tems après, Amand, pour ſe dérober aux efforts de ſon pere, qui voulait le faire rentrer dans le monde, alla à Tours y viſiter le tombeau de S. Martin. C'était la grace qui l'y conduiſait pour l'appeller plus particulierement au ſervice de Dieu. Proſterné auprès de ce ſaint monument, il ſe conſacra entierement au Seigneur, & reçut dès-lors la tonſure cléricale. Il ne tarda pas à ſe diſtinguer parmi le Clergé de Tours. L'éclat des vertus de S. Auſtregiſile, qui vivait alors, l'attira vers 612 à Bourges, où ce ſaint Évêque & S. Sulpice ſon Archidiacre & depuis ſon ſucceſſeur, le reçurent avec joie, & lui firent bâtir une petite cellule proche de la Cathédrale. Amand y paſſa plus de quinze ans dans la plus exacte & la plus auſtere retraite. Au bout de tant d'années, le ſaint Solitaire ſe ſentit inſpiré de faire le pélérinage de Rome, pour viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres. C'eſt à

(*d*) Voyez ſur S. Amand Henſchenius, *in actis SS. tom. 1 Februarii, pag. 815-848*, & les actes qui ſont cités dans les preuves juſtificatives *num. 11, 12 & 13*.

la vue de ces cendres ſacrées, qu'il conçut le plan de ſa miſſion. Une nuit qu'il priait avec ferveur ſur les degrés de la Baſilique de S. Pierre, parcequ'on ne lui avait pas permis de la paſſer dans l'égliſe même, il crut voir le Prince des Apôtres qui venait à lui, & l'exhortait de retourner inceſſamment dans les Gaules pour y annoncer aux peuples les vérités du ſalut.

Soit réalité, ſoit viſion d'un eſprit préoccupé, Amand ſe crut appellé au miniſtere de la parole : il avait pour cette miſſion tous les talens que le monde admire & reſpecte. A ſon retour dans les Gaules, il choiſit pour le lieu de ſa miſſion l'Alſace, & ſur-tout le dioceſe de Strasbourg; il y prêcha avec tant de ſuccès, que par les fruits de ſes diſcours on ſuppoſa ſa vocation miraculeuſe. Clotaire II entendit bientôt parler avec éloge d'Amand, & de concert avec ſon fils Dagobert, qui regnait alors en Auſtraſie, il le fit ordonner Évêque vers l'an 628 (*e*). Les écrivains de ſa vie ne nomment pas le ſiege de ſon Évêché : mais la tradition commune du pays, jointe aux circonſtances des tems & des lieux, fait aſſez voir qu'il fut alors élevé au ſiege de Strasbourg. Le nouvel Évêque ſoutint ſa dignité par ſes vertus : elles furent plus efficaces pour perſuader le peuple, que tous les miracles que lui attribue le prêtre Baudemond, auteur à la vérité contemporain, mais hiſtorien peu ſûr & peu exact, qui ne nous fait connaître qu'à demi l'Évêque dont il entreprit la vie (*f*), puiſqu'il a laiſſé les faits, pour ne s'attacher qu'au merveilleux.

Amand trouva bientôt l'occaſion de montrer l'intrépidité de ſon zele. Dagobert I.er, à qui ſon pere avait dès l'an 622 cédé le Royaume d'Auſtraſie, devint après la mort de Clotaire en 628 maître de la Monarchie françaiſe. Actif, laborieux, viſitant les principales villes de ſon royaume, rendant juſtice à tout le monde,

---

(*e*) Baudemundus *in vitâ S. Amandi, cap. 2, num. 9, in actis Sanctorum, tom. 1 Februarii, pag. 850.* » *Coactus à Rege & Sacerdotibus Epiſcopus ordinatus eſt.* » Philippus Harvengius *in vitâ S. Amandi cap. 2, in iisdem actis pag. 861* » *ad eum (Clotarium), cùm beati viri celebris emanaſſet opinio, glorioſis viris Audoëno & Eligio non ſegniter adnitentibus, qui inter* » *aulicos principes adhuc in ſeculari habitu non mediocriter eminebant, evocatur ad Regem, &* » *pontificali auctoritate præmiſſâ, voluntate Principis & Magnatorum probante conſenſu . . .* » *ordinatur Epiſcopus.* »

(*f*) Rivet, *hiſtoire littéraire de la France, tom. 3, pag. 642.*

déférant au conseil de sages ministres, il fit éclater dans les commencemens de son regne toutes les vertus d'un grand Roi. Mais l'amour du sexe, cet écueil dangereux du cœur & toujours fatal, quand il n'est pas réglé, fut pour Dagobert une tache à sa gloire. Il s'abandonna à cette passion avec tant de scandale, qu'outre l'usage passager d'un grand nombre de maitresses, il se permit encore la pluralité des femmes, en ayant jusqu'à trois à la fois qu'il honora du nom de Reines (*g*). Comme il ne trouvait pas dans son épargne de quoi assouvir l'ambition, la vanité & l'avarice de ces sortes de personnes qui ne manquent jamais de tirer tout l'avantage qu'elles peuvent de la faiblesse d'un Prince, Dagobert se vit obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts, de confisquer leurs biens & d'usurper ceux de l'Eglise. Les Evêques gémissaient en secret des désordres du Roi, & n'osaient lui en parler. Saint Amand, inaccessible aux séductions de la Cour, eut seul le courage de soutenir l'honneur du Ministere apostolique, & de paraître devant Dagobert pour lui reprocher ses crimes. Son zele n'eut d'autre récompense que l'exil. Le Prince offensé des réprimandes de l'Évêque de Strasbourg le relégua en 629 hors du royaume : mais il fut rappellé l'année suivante pour un sujet plus glorieux encore que celui de son bannissement.

Les Rois de la premiere race sacrifiaient dans leurs mariages la naissance & la politique à la beauté : c'était presque toujours celle-ci qui faisait les Reines. Le divorce était alors permis, & c'était l'usage de répudier les femmes lorsqu'elles ne plaisaient plus (*h*); usage que les Canons & l'autorité royale abolirent dans la suite, comme contraire à la sainteté de la Religion & au bien de l'Etat. Dagobert ayant répudié Gomatrude, épousa en 629 une de ses suivantes nommée Nantilde & la déclara Reine. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage du Roi. Son cœur fut séduit de nouveau par l'amour dans le voyage qu'il fit en Austrasie. Il

---

(*g*) Fredegarius, *in chronico, cap. 60, apud Bouquetum, in script. rerum franc. tom. 2, pag. 437.*

(*h*) Voyez les formules de Marculphe, *lib. 2, formul. 30, apud Baluzium, capit. Reg. Franc. pag. 423, & Bouquetum tom. 4, pag. 498.*

ne put résister aux charmes d'une jeune Austrasienne nommée Ragnetrude (*i*). Il l'épousa, & la même année 630 elle le rendit pere d'un fils. Dagobert voulant le faire baptiser par un saint Evêque qui pût attirer sur lui les bénédictions du Ciel, jetta les yeux sur Saint Amand, & lui envoya ordre de se rendre à sa Cour; montrant assez par-là que, si les Grands n'aiment pas ceux qui leur disent des vérités désagréables, ils sont forcés de les estimer. Amand obéit & vint saluer le Roi à Clichi proche de Paris. Dès que Dagobert le vit paraître, il se jetta à ses pieds pour lui demander pardon du passé, & le pria de vouloir conférer le baptême à son fils. Amand refusa d'abord cet honneur : mais les instances du Roi firent céder sa modestie à l'obéissance. La cérémonie du baptême se fit à Orléans quarante jours après la naissance de l'enfant. Il fut tenu sur les fonts par son oncle Aribert, ou Charibert Roi d'Aquitaine : Saint Amand le baptisa & le nomma Sigebert (*l*). Il monta depuis sur le trône d'Austrasie, où ses vertus lui mériterent le titre de Saint.

Amand avait trouvé son Église de Strasbourg bien instruite des vérités de l'Évangile par les soins & les prédications des Évêques ses prédécesseurs : c'est ce qui lui permit de la quitter pendant quelque tems, pour aller faire des missions dans la Gaule Belgique, où il restait encore un grand nombre d'idolâtres. Tranquille sur l'état de son Église, qui fructifiait sous les yeux de saints Prêtres & de saints Moines, il ne cessait de prêcher Jésus-Christ dans des pays moins instruits. Ses travaux ne furent pas inutiles, & pour en perpétuer les fruits, il y établit plusieurs célebres monasteres, entr'autres celui d'Elnones, qu'on appelle de nos jours l'Abbaye de S. Amand, à trois lieues de Tournai.

Il y avait déjà dix-huit ans que S. Amand gouvernait l'Eglise de Strasbourg, lorsque l'Evêché de Mastricht, où le siege de Tongres avait été transféré, perdit le 25 juillet 646 son Evêque Jean, surnommé l'agneau. Sigebert troisieme du nom, Roi d'Austrasie

(*i*) *Gesta Dagoberti Regis Francorum, num.* 22 *&* 24. *Apud Bouquetum, tom.* 2, *pag.* 585 *&* 586.

(*l*) Sigebertus, *in vitâ S. Sigeberti, apud Henschenium, in actis Sanct. tom.* 1 *Februarii, pag.* 227 *& seq.*

obligea l'Évêque, qui lui avait donné le baptême, de se charger du gouvernement de cette Église vacante (*m*). S. Amand, qui y trouvait plus de travaux & de quoi exercer davantage son zele infatigable, l'accepta : mais voulant se borner à cette seule Eglise, il quitta alors l'Evêché de Strasbourg qu'il céda à Rothaire. Le nouvel Évêque de Mastricht s'appliqua particulierement à corriger les désordres de son Clergé. Mais ses travaux furent infructueux, & il éprouva qu'il est plus aisé de convertir des barbares à la foi, que de réformer des prêtres scandaleux. Il regretta souvent son ancienne Eglise : les contradictions, qu'il eut à essuyer de la part de plusieurs des ecclésiastiques du diocese de Mastricht, à qui il voulait faire observer une exacte discipline, avaient fait renaître dans son cœur le zele pour les missions, & l'amour de la solitude.

C'est ce qui l'engagea d'écrire sur la fin de 649 au Pape Saint Martin pour demander la permission de quitter son siege. Le Pape estimait trop les talens de S. Amand pour lui accorder si facilement sa demande. Il lui fit une réponse en 650, par laquelle, après avoir donné à son zele les justes éloges qu'il méritait, il lui met sous les yeux différens motifs capables de le soutenir contre le dégout & le chagrin de voir ainsi ses peines inutiles (*n*). La lettre du Pape S. Martin ne fit pas changer de dessein à S. Amand; il alla lui-même à Rome : le Pape gouta ses raisons & approuva qu'il quittât l'Évêché de Mastricht, après l'avoir tenu près de quatre ans. Amand déchargé des soins de son Évêché reprit pendant quelque tems le cours de ses missions : il se retira ensuite à l'Abbaye d'Elnones, où il gouta les douceurs de la solitude dans une heureuse vieillesse. Il y mourut âgé de quatre-vingt-dix ans le 6 de février 684 (*o*), jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ses vertus, & l'Alsace du fruit de ses travaux apostoliques. Il avait fait deux années avant sa mort un testament pour disposer de son corps, qu'il voulait être enterré dans le monastere d'Elnones. Dans cet acte il prie &

(*m*) Henschenius, *in actis Sanctorum, tom. 1 Februar. pag.* 824.

(*n*) Preuves justificatives *num.* 9.

(*o*) Henschenius, *in actis Sanctorum, tom. 1 Februar. pag.* 837.

conjure les Evêques, les Abbés & toutes les Puiſſances de ne pas mettre obſtacle à l'exécution de ſa derniere volonté : il y prononce les plus terribles imprécations contre ceux qui entreprendraient de s'y oppoſer (*p*).

Tel fut S. Amand, que la plupart de nos hiſtoriens veulent faire paſſer pour le premier Evêque de Strasbourg. Il ſerait inutile de répéter ici tout ce que nous avons dit dans la diſſertation troiſieme (*q*) touchant cette fauſſe opinion, qui ne fait remonter l'origine de l'Évêché de Strasbourg qu'au ſeptieme ſiecle. Un ſimple fait ſuffira encore pour la détruire entierement. Tous les auteurs, qui prétendent que S. Amand du ſeptieme ſiecle fut le premier Évêque de Strasbourg, diſent que le Roi Dagobert le retira de l'Évêché de Maſtricht, pour le placer ſur celui de Strasbourg. Mais ces auteurs pouvaient-ils ignorer la lettre que le Pape Martin écrivit en 650 à S. Amand Évêque de Maſtricht ? Ce monument authentique ne prouve-t-il pas avec évidence que S. Amand n'avait pas quitté en 650 le ſiege de Maſtricht, puiſqu'il priait le Pape de vouloir bien le décharger d'un ſi peſant fardeau ? Ainſi en 650 Amand était encore Evêque de Maſtricht. Il ne put donc après cette époque être élevé ſur le ſiege de Strasbourg par le Roi Dagobert I, qui mourut à Epinai au commencement de l'année 638.

(*p*) Preuves juſtificatives, *num.* 10.
(*q*) *Pag.* 75. *& ſuiv.*





ROTHAIRE,

DIX-HUITIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

ROTHAIRE, nommé auſſi Rodthaire, Ruthaire & Rotharde, remplaça en 646 S. Amand II, qui venait d'être nommé à l'Évêché de Maſtricht. Rothaire était un grand homme de guerre, avant qu'il parvint à l'Epiſcopat. Il devint un Évêque digne des premiers ſiecles & du ſurnom d'Apoſtolique, dès qu'il ceſſa d'être homme de guerre. Sa nobleſſe & ſon mérite perſonnel lui frayerent dans ſa jeuneſſe une route aiſée aux honneurs du ſiecle. Ses premieres années furent employées aux exercices des armes (*r*). Placé au rang des plus grands Seigneurs à la Cour des Rois français, il fut élevé à la qualité de Duc. On donnait alors ce nom à celui à qui le Roi confiait une eſpece de gouvernement, dont la durée & les bornes étaient purement arbitraires, & qui avait ſous ſes ordres pluſieurs Comtes, dont les cités ſe trouvaient enclavées dans cette eſpece de commandement (*s*). On prétend même qu'en recompenſe des ſervices que Rothaire avait rendus à la France dans différentes batailles, il avait été nommé un des Maires du palais (*t*). Les fonctions des Maires étaient originairement renfermées dans l'enceinte du palais (*u*) : mais leur pouvoir devint bientôt funeſte à l'autorité royale. Dans tous ces emplois Rothaire fut ſucceſſivement brave guerrier, gouverneur équitable, miniſtre integre. La ſageſſe, qu'il montra dans toute ſa conduite, fit juger qu'il méritait d'être élevé aux dignités de l'Égliſe. Nommé Évêque de Strasbourg à la place de S. Amand, il gouverna cette Égliſe pendant vingt-ſept ans, & mourut en 673. Erchambaud dit dans ſes

(*r*) Wimphelingius, *de Epiſc. Arg. pag. 15*, Bucelinus, *in Germaniâ ſacrâ, tom. 1, pag. 7. &c.*

(*s*) Dubos, *hiſtoire critique de la Monarchie françaiſe, tom. 4, pag. 289.*

(*t*) Bruſchius, *de Epiſc. german. pag. 56.* Gallia Chriſtiana, *tom. 5, pag. 780, &c.*

(*u*) Recherches de Paquier, *liv. 2, chap. 11, pag. 101.*

vers que Rothaire était Duc, & que de guerrier il devint Évêque, ayant quitté l'épée & le casque pour la crosse pastorale.

» *Ex gladio baculum Dux fert Rotharius istum.* »

Childeric II Roi de France, dans un diplôme qu'il accorda vers 661 à l'Abbaye de Münster au Val de S. Grégoire (*x*), donne le titre d'homme Apostolique à Rothaire, & attribue à ses conseils la fondation de cette Abbaye. C'est une preuve que l'Evêché de Strasbourg était alors plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui quant à la jurisdiction spirituelle, & qu'il comprenait toute la partie de la haute Alsace, qui est aujourd'hui soumise à celle de Bâle. Münster, qui est de nos jours de ce dernier diocese, était alors renfermé dans l'étendue de celui de Strasbourg. La tradition constante de cette Abbaye (*y*) porte qu'elle commença à être habitée vers 633 par quelques moines d'Italie, disciples du Pape S. Grégoire, qui vinrent de Rome s'établir en cet endroit. Ils vécurent au commencement dispersés dans les forêts sous le gouvernement d'Oswalde, qui mourut en 642. Ils se réunirent enfin en 660 sous l'Abbé Coldwin dans un monastere, auquel ils donnerent le nom de S. Grégoire (*z*), nom qui se communiqua depuis à toute la vallée. Ce monastere fut d'abord appellé le Confluent, & conserva ce nom jusques vers l'an 865, parcequ'il est situé à trois lieues de Colmar au-dessous de l'endroit où deux petits ruisseaux se joignent pour former la petite riviere de la Fechine ou de la Fecht.

Lors de la fondation de ce nouveau monastere, Childeric II fils de Clovis II avait succédé en 660 à son oncle Sigebert II dans

(*x*) Nous n'avons qu'un fragment de ce diplôme inséré dans l'ancienne Chronique de Münster, qui fut écrite en 1194. L'auteur de la chronique, qui rapporte ce fragment, a laissé une page en blanc, apparemment, dit Dom Calmet dans son histoire manuscrite de l'Abbaye de Münster, pour la remplir à loisir du reste de ce titre. L'original existait donc encore à la fin du 12. siecle : mais depuis cette époque la charte s'est perdue, & on n'a pu découvrir ni l'original, ni aucune copie entiere. Le fragment qui nous en reste, se trouve dans les preuves justificatives, *num. 14*.

(*y*) *Vetus codex mss. & vermibus rodatus, quem citat Lunigius in spicilegio ecclesiastico, tom. 5, pag. 1077.*

(*z*) Voyez la chronique de Münster, dans les preuves justificatives *num. 16*. Dom Martene en a fait imprimer une partie, *tom. 3 anecdot. pag. 1435*. Je la donne en entier d'après la copie que Dom de Millian Bibliothécaire de Münster a eu la bonté de me communiquer.

le royaume d'Austrasie. Comme ce Prince n'avait qu'environ huit ans, on avait confié la régence à sa tante Himnehilde veuve de Sigebert & mere de Dagobert II. Elle engagea son neveu à doter de ses biens le monastere de S. Grégoire. Rothaire Évêque de Strasbourg appuya le conseil de la Régente; le jeune Roi s'y rendit, & donna ordre au Duc Boniface, qui commandait alors en Alsace, de faire jouir les religieux de ce monastere de la partie des biens du Domaine royal, qu'il avait destiné pour leur entretien. L'Abbé Valédius, qui succéda en 669 à Coldwin, obtint le 4 mars 673 un autre privilége du même Roi Childeric, par lequel ce Prince accorde à l'Abbaye du Confluent tous les droits qu'il avait dans les villages de Munzen & d'Onenheim (*a*).

La réputation de la nouvelle Abbaye de Münster fit tant de bruit dès son origine, qu'on s'empressa bientôt à en tirer les Evêques de Strasbourg : elle semblait être une espece de pépiniere qui fournit des Prélats à cette Église, comme l'Abbaye de Wissembourg en donnait à celle de Spire (*b*). On compte six Evêques de Strasbourg, qui sortirent de l'Abbaye de Münster; Ansoalde, Juste & Maximin au septieme siecle: Heddon, Remi & Rachion au huitieme. Cette Abbaye fut mise au treizieme siecle sous l'Empereur Fréderic II au nombre des Abbayes immédiates de l'Empire, ayant rang dans les Dietes aussitôt après les Abbayes Princieres. Elle est aujourd'hui du diocese de Bâle, & la seule d'Alsace qui soit de la Congrégation Lorraine de S. Vannes & de S. Hydulphe, à laquelle elle fut unie sous l'Abbé Charles Marchand le 14 mars 1659 (*c*).

(*a*) C'est le plus ancien titre original de l'Alsace, & même de l'Allemagne qui existe. Mr. Schœpflin en a fait graver la copie figurée dans son Alsace diplomatique. Voyez preuves justificatives, *num. 15.*

(*b*) Les Évêques de Spire Principius en 650, Tragebodon en 673, David en 742, Freydon en 810, Amauri en 891, Bernard en 893, Everharde en 912, Godefroi en 949, Rupert en 987, Arnolde I en 1054, & Arnolde II en 1124 furent tous tirés de l'Abbaye de Wissembourg, pour occuper le siege de Spire. *Galliæ Christianæ tom. 5, pag. 716, & 741.*

(*c*) Dom Calmet Abbé de Senones, dans le tems qu'il était Sous-prieur à l'Abbaye de Münster, composa en 1704 l'histoire de sa fondation & de ses Abbés. Elle y est restée manuscrite. On en trouve une bonne partie imprimée dans le recueil de Lunig, *in continuat. spicilegii ecclesiastici, tom. 5, pag. 1076 – 1129.* Mais l'histoire, qu'a composé Dom Calmet, est fort imparfaite & se ressent beaucoup de la précipitation avec laquelle ce célebre



SAINT ARBOGASTE,

DIX-NEUVIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG. ET PATRON DU DIOCESE.

IL EST impoſſible de donner un détail exact de la vie de S. Arbogaſte ſucceſſeur de Rothaire dans le ſiege de Strasbourg, & des actions qui l'illuſtrerent avant l'Épiſcopat. La connaiſſance de la plupart de ſes actions vertueuſes nous a été ravie, ſoit par le ſoin qu'il a eu de les cacher aux yeux des hommes, ſoit par la négligence des hiſtoriens contemporains, ſoit enfin par la perte de leurs ouvrages. Lorſqu'Uthon III Évêque de Strasbourg entreprit au dixieme ſiecle d'écrire la vie d'Arbogaſte, il avoue (*d*) qu'on n'en ſavait que ce qui s'était conſervé par la tradition des gens du pays. Or ce qu'on en ſavait de la ſorte ſe réduiſait à quelques traits généraux & à deux miracles particuliers, dont la relation tient ſeule plus des trois quarts de l'ouvrage d'Uthon. La vie & la chronologie de S. Arbogaſte ſont ſi intimement liées avec celles de Dagobert II Roi d'Auſtraſie, qu'on ne ſaurait donner le détail de l'une, ſans faire en même tems l'hiſtoire de l'autre.

Avant le milieu du dix-ſeptieme ſiecle, on ne connaiſſait qu'un ſeul Dagobert Roi d'Auſtraſie: il ſemblait que la mauvaiſe fortune, qui avait preſque toujours accompagné le ſecond durant ſa vie, eût pourſuivi ſa mémoire après ſa mort. Son nom entierement effacé de nos annales ſerait demeuré dans l'oubli, ſi les découvertes d'Adrien de Valois & du Pere Henſchenius ne l'euſſent, pour ainſi dire reſſuſcité, en faiſant revivre dans notre hiſtoire un de nos Rois inconnu même aux Français depuis pluſieurs ſiecles. Il

hiſtorien travaillait la plupart de ſes ouvrages. Bucelin, *Germaniæ ſacræ parte 2, pag. 296*, a auſſi laiſſé un catalogue des Abbés de Münſter; mais il eſt également fautif & incorrect. Dom de Millian, nous annonce une nouvelle hiſtoire de cette Abbaye: on ne peut que l'exhorter de donner au public les annales d'une Abbaye célebre, & qui conſerve les originaux d'un grand nombre de chartes Mérovingiennes & Carlovingiennes.

(*d*) Preuves juſtificatives, *num. 18*.

était resté tellement oublié, que ses actions furent partagées entre Dagobert I.er son grand-pere, & Dagobert III le dernier de ce nom. Le Jésuite Coccius, qui a attribué à Dagobert l'établissement de l'Evêché de Strasbourg, s'est plu dans la vie du Roi Dagobert à les confondre ensemble, & à accorder au premier des actions de piété & de célebres fondations en Alsace, qui ne sont dues qu'au second. Cette confusion avait aussi causé un cahos dans l'histoire des Saints Arbogaste & Florent. Le P. Henschenius porta la lumiere dans cette antique obscurité. Par le secours des histoires de Saint Wilfride & de S.e Salaberge, il remit tout à sa place, rendit à chacun ce qui lui appartenait, & fit voir que la plupart des Abbayes, dont la fondation avait été auparavant attribuée à Dagobert I.er, devaient leur existence à son petit-fils Dagobert II (*e*).

S. Sigebert troisieme du nom, Roi d'Austrasie, mourut le 1.er de février 656 (*f*), ne laissant qu'un fils en bas-âge nommé Dagobert, qu'il avait eu de la Reine Himnehilde. Dagobert succéda à son pere sans aucune contradiction : mais il était à peine depuis quelques mois sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison de Grimoalde fils de Pepin de Landen & Maire du palais du défunt Roi. Sigebert aussi mauvais politique que Prince religieux, eut l'imprudence de confier l'éducation du jeune Roi à Grimoalde, jugeant de sa fidélité par les obligations que lui avait ce Seigneur. Mais il ignorait que l'ambition est un crime qui fait qu'on se pardonne tous les autres, & même l'ingratitude le plus odieux de tous. Les Maires du palais profitaient alors de la faiblesse des Rois, pour s'agrandir aux dépens de l'autorité royale. Le Ministre tout-puissant gagna une partie des Officiers de l'armée & des Seigneurs de la Cour : il fit valoir une disposition qu'il prétendait avoir été faite

(*e*) Voyez sur ce sujet le livre de Henschenius, imprimé en 1655 sous le titre : *De tribus Dagobertis Francorum Regibus diatriba*, & celui de Mr. Berain mort en 1758 Prévôt de Haselach, intitulé : *Mémoires historiques sur le regne des trois Dagoberts*, imprimé en 1717.

(*f*) Sigebert mérita par sa rare pieté d'être mis au nombre des Saints. Il fut enterré dans l'église de S. Martin près de Metz, où son corps resta jusqu'en 1553, qu'il fut transféré à Nancy. On voit sa châsse dans l'église Primatiale derriere le grand autel. Son culte y est très-célebre, & on l'invoque principalement dans les nécessités publiques. Sa vie a été écrite en 1726 par le P. Frizon Jésuite. Voyez Henschenius, *in actis Sanctorum, tom. 1 Februar. pag. 206 — 242.*

par Sigebert en faveur de son fils Childebert, dans le tems que ce Roi n'avait point encore d'enfant (*g*). Grimoalde n'osa porter le crime jusqu'à attenter à la vie de son Souverain. Il se contenta de faire enlever le jeune Roi, après lui avoir fait couper les cheveux, comme pour le dévouer à l'Église. Didon Évêque de Poitiers, quoique du Sang royal de Clovis, n'eut pas honte de se rendre l'esclave de la passion du Ministre & de se charger de cette indigne commission. Ce fut lui qui conduisit Dagobert en Irlande, où ce Prince vécut long-tems ignoré (*h*).

Dagobert n'eut pas plutôt disparu, que dans toutes les provinces on fit répandre le bruit de sa mort; on affecta même de lui faire publiquement de magnifiques funérailles. Alors le Maire Grimoalde fit proclamer Roi son propre fils Childebert, sous prétexte que Sigebert l'avait adopté pour son successeur, en cas qu'il mourût sans enfans. Les partisans de Grimoalde applaudirent au choix du Roi : le peuple, suivant à son ordinaire la premiere impression qu'on lui donne, reconnut sans peine Childebert pour Roi d'Austrasie. La Reine Himnehilde, indignée de la violence & de l'injustice faite à son fils, se réfugia à Paris auprès du Roi Clovis II son beau-frere. Les Seigneurs Austrasiens, qui étaient demeurés fideles à la Maison Royale, ne purent souffrir long-tems l'attentat de Grimoalde. Soit qu'ils eussent découvert que Dagobert n'était pas mort, ou qu'ils jugeassent, que Childebert n'avait pu lui succéder, ils détrônerent l'usurpateur après sept mois de regne, & placerent sur le trône d'Austrasie Clovis II, frere de Sigebert, qui était déjà Roi de Bourgogne & de Neustrie (*i*). Clovis devenu ainsi maître de tout le royaume ne jouit pas long-tems de sa nouvelle souveraineté. Il mourut au mois de novembre 656, laissant la Monarchie à Clotaire III son fils aîné, qui avait à peine cinq ans. Celui-ci, sous la régence de Bathilde sa mere, posséda l'Austrasie jusqu'à ce qu'en 660 elle fut démembrée en faveur

---

(*g*) Les auteurs de l'histoire générale de Metz, *tome 1*, *pag. 401* démontrent la fausseté de cette adoption, appuyée sur la seule autorité de Sigebert de Gemblours.

(*h*) Adonis Chronicon, *apud Bouquetum tom. 2*, *pag. 669*, & fragmentum historicum auctoris incerti, *apud Urstisium*, *parte 2*, *pag. 74*.

(*i*) Chronicon Centulense, *lib. 1*, *cap. 3*, *apud Acherium*, *spicileg. tom. 4*.

de Childeric le ſecond des fils de Clovis, qui gouverna ſous la régence d'Himnehilde veuve du Roi Sigebert.

Himnehilde parut en cette occaſion ſacrifier les intérêts de ſon fils Dagobert à ceux de ſa fille Bilichilde, qu'elle fit épouſer à Childeric. Mais elle fit bien voir dans la ſuite que c'était une injuſtice qu'elle ne pouvait empêcher. On apprit par hazard que Dagobert était encore vivant au fond de l'Irlande. Dès qu'on en fut informé, les Seigneurs d'Auſtraſie attachés à Himnehilde & pleins de vénération pour la mémoire de S. Sigebert, s'empreſſerent de procurer le retour de ſon fils. Ils écrivirent à S. Wilfride Évêque d'Yorck, qui ſavait le lieu de la retraite du jeune Prince, & qui l'avait généreuſement aſſiſté dans ſa diſgrace (*l*). Le Prélat ne pouvait recevoir une plus agréable nouvelle. Il fournit à Dagobert ce qu'il put trouver d'argent, & engagea les Princes anglais à lui donner du ſecours pour repaſſer en Auſtraſie (*m*). Dagobert cependant ne put réuſſir d'abord à s'y faire reconnaître pour Roi. Himnehilde ſa mere employa en ſa faveur tout ce qu'elle avait de crédit. Elle ne penſa pas cependant à le rétablir ſur le trône qu'on lui avait enlevé, & dont Childeric était en poſſeſſion. Cette Princeſſe craignait trop les horreurs d'une guerre civile, & ne voulait pas armer contre ſon neveu; elle ſe contenta ſeulement d'obtenir de Childeric qu'il cédât à Dagobert l'Alſace & quelques cantons d'au-delà du Rhin, où il pourrait vivre en paix, en attendant qu'on lui rendit une juſtice entiere.

L'occaſion ſe préſenta bientôt : Childeric devenu odieux par ſes cruautés & ſes violences, avait aigri les eſprits des Français. Un Seigneur nommé Bodillon, qu'il avait fait battre de verges, s'en était vengé en l'aſſaſſinant en 673 avec la Reine & ſon fils. L'habile Himnehilde profita de la circonſtance de l'interregne, qui ſuivit la mort de Childeric, pour gagner les Auſtraſiens. Informée de la confuſion qui troublait les royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, elle jugea qu'il était tems de propoſer aux Grands d'Auſtraſie de faire remonter ſur le trône ſon fils Dagobert. Il avait des qua-

(*l*) Eddius, *in vitâ S. Wilfridi, apud Mabillonem in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 5, ſæcul. 4, part. 1, pag. 649.*

(*m*) Eddius, *in vitâ S. Wilfridi, apud Bouquetum, tom. 3, pag. 600.*

lités qui faisaient espérer qu'il regnerait sagement, & on savait par expérience qu'il avait bien gouverné l'Alsace & les autres provinces que Childeric lui avait cédées. Les Seigneurs d'Austrasie écouterent cette proposition, & résolurent d'empêcher que Thierri III, qui fut déclaré alors Roi de Bourgogne & de Neustrie, ne s'emparât aussi de l'Austrasie. Ils disaient hautement qu'on avait fait tort à Dagobert; que Clovis n'avait puni l'usurpation de Grimoalde que pour être aussi injuste que lui, & qu'on ne pouvait se dispenser de rendre à Dagobert une couronne que la naissance lui donnait.

Mais ce qui servit le plus au dessein d'Himnehilde, fut l'arrivée de Wulfoade, qui, s'étant sauvé de Neustrie de maniere à ne devoir plus espérer d'y retourner, ne voyait plus que l'Austrasie où il pût exercer la fonction de Maire du palais. Il savait bien que si Thierri reprenait la couronne, le premier effort que ferait celui qu'on élirait Maire du palais de Neustrie, serait de recouvrer l'Austrasie. Il voulut donc prévenir le coup, en favorisant l'établissement de Dagobert sur le trône Austrasien. Ainsi Himnehilde ne trouva plus d'obstacle, dès que Wulfoade se fut déclaré pour Dagobert son fils. On conduisit ce Prince à Metz, où il fut reconnu Roi par les différens ordres du royaume.

Le commencement du regne de Dagobert fut heureux : il fit son séjour en Alsace dans les palais d'Issenbourg & de Kircheim. Il profita de la paix, dont il jouissait en Austrasie, pour fonder des Abbayes & pour protéger & rétablir les Églises & les Monasteres. On lui attribue la fondation de l'ancienne Abbaye de Wissembourg, qui fut long-tems également célebre par sa régularité & par ses richesses. Je n'en dirai rien, parcequ'elle est située dans le diocese de Spire, ainsi que celle de Blidenvelt ou Clingenmünster, dont on le fait aussi fondateur. Quant aux Abbayes de Surbourg, de Haslach & de S. Sigismond, qui doivent à Dagobert leur établissement, je renvoie le lecteur au quatrieme livre de cet ouvrage. C'est sur-tout à l'Église de Strasbourg (*n*) que Dagobert laissa

(*n*) Schadée *in descriptione templi Argentinensis pag. 9*, assure qu'entre autres présens que le Roi Dagobert fit à l'eglise de Strasbourg, il lui donna plusieurs reliquaires, un calice d'or, & un livre d'Évangiles garni d'or & de pierres précieuses.

de ſolides monumens de ſa piété : elle lui doit une partie des richeſſes qu'elle poſſede. Mais il fit pour elle plus que de lui donner de grands biens : il eut ſoin de lui donner de ſaints Évêques, en plaçant ſucceſſivement ſur le ſiege de Strasbourg S. Arbogaſte & S. Florent. La digreſſion, qu'on vient de lire ſur Dagobert, était indiſpenſable pour jetter du jour ſur différens faits qui concernent ces deux Évêques ; elle m'a écarté pour quelques momens de S. Arbogaſte, dont il eſt tems de reprendre la vie. J'aurai encore lier de parler ailleurs du Roi Dagobert.

Les auteurs ne s'accordent pas ſur la patrie de S. Arbogaſte : les uns le font naître en Écoſſe ou en Irlande, les autres en Aquitaine (*o*). Uthon ſon hiſtorien le fait naître dans la partie méridionale de la France, connue alors ſous le nom d'Aquitaine, & qui comprenait autrefois ce que nous appellons aujourd'hui la Guyenne. Ses parens y tenaient un rang diſtingué : il en avait reçu une éducation ſolide, & il fit bientôt de rapides progrès dans la vertu. Maître de ſon cœur dans un âge où d'autres ſoupçonnent à peine qu'ils en ont un, il en conſacra les prémices à la piété. Cependant une utile expérience lui apprit à mépriſer le monde dès qu'il le connut. Chacun de ſes jours fut marqué par de nouveaux progrès dans les voies de la perfection : mais il eſt de la vertu la plus ſolide de ſe défier toujours d'elle-même. Arbogaſte réfléchiſſait ſouvent avec une ſainte frayeur ſur les écueils que le monde multiplie ſous les pas de l'innocence, & ſur les tentations auxquelles il expoſe la vertu. Il prit donc l'héroïque réſolution de le quitter. Ses parens n'omirent rien pour l'y attacher par les plaiſirs : ces liens, qui ne ſont pour ainſi dire que des fleurs, ſont ſouvent les plus difficiles à rompre. Arbogaſte ſut s'en dégager, & pour ôter au monde toute eſpérance de le gagner, il ſe déroba à ſa patrie & à ſes parens (*p*). Ce fut quelques années avant 667. Il choiſit

---

(*o*) De Ruyr, Greven, Molanus, Demſter, Eiſeingrein &c. d'après la chronique de Senones écrite par Richer, donnent à S. Arbogaſte l'Écoſſe pour Patrie. Guilibert & Longueval le font naître en Irlande. Mais Wimphelingue, Bruſchius, Münſter, Coccius, Le Cointe, La Guille, Schœpflin, &c. s'accordent avec les anciens Bréviaires de Strasbourg, & avec Uthon auteur de ſa vie, à lui donner l'Aquitaine pour patrie. C'eſt auſſi l'opinion qu'a adopté le Pere Boſch, *in actis Sanctorum tom. 5 Julii pag. 172.*

(*p*) *Ex Antiphonis & reſponſoriis antiqui breviarii Argentinenſis.*

l'Alsace & les montagnes des Vôges pour le lieu de sa résidence. Il se retira à trois lieues de Haguenau dans la forêt qu'on nomma depuis la forêt sainte, *Heiligen-Forst* : les miracles qu'il opéra dans cette solitude, les saints Anachoretes qui l'habiterent, & les monasteres bâtis successivement dans son enceinte contribuerent sans doute à lui faire donner le nom de sainte. La forêt de Haguenau n'était pas comme aujourd'hui une vaste forêt entourée de terres défrichées : c'était des lieux non seulement inhabités, mais inhabitables; des plaines immenses, des terres stériles, des rochers & des pierres. Arbogaste y passa quelque tems dans les saints exercices d'une vie solitaire. Son austérité consistait dans la persévérance d'une vie uniforme & laborieuse; maniere de vivre plus convenable à la sainteté, que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Arbogaste ne trouva pas dans ce désert l'obscurité qu'il cherchait : ses vertus éclaterent & lui attirerent malgré lui les respects des peuples. Il semble que les honneurs se plaisent à suivre l'humble vertu qui les fuit. La forêt de Haguenau cultivée par des mains saintes & laborieuses, cessa bientôt d'être une solitude impénétrable. Arbogaste y devint le pere d'un peuple nombreux de Cénobites, qui vinrent se joindre à lui. Il y bâtit une église sous l'invocation de la Sainte Vierge & de S. Martin de Tours, auxquels il avait une dévotion singuliere. Il y joignit un monastere, qui enrichi peu après des marques de la libéralité de Dagobert II, prit de la riviere voisine le nom de Surbourg (*q*).

L'éclat de la réputation d'Arbogaste égalant celui de son mérite, perça bientôt du sein des déserts jusqu'à la Cour de Dagobert. Ce Prince religieux, nouvellement rétabli sur le trône d'Austrasie, voulut s'attacher particulierement ce Saint solitaire; il fit tous ses efforts pour le retenir au palais d'Isenbourg, où il l'avait fait appeller. Rien ne put vaincre la résolution d'Arbogaste, qui retourna

(*q*) Antoine de Hérédia, dans ses vies des Saints de l'ordre de S. Benoît, écrites en espagnol, prétend que S. Arbogaste suivit dans sa solitude de Surbourg la regle de S. Benoît : plusieurs auteurs le placent aussi au nombre des Saints Bénédictins. Mais Dom Mabillon n'en a pas jugé ainsi, & il ne le compte pas au nombre de ceux de son ordre. Je ne sais où le Pere Croiset dans sa vie des Saints, *tom. 2, pag. 614*, a trouvé que S. Arbogaste était frere de S. Florent.

dans ſa ſolitude (*r*). Mais l'occaſion ſe préſenta bientôt de l'en retirer. On voyait alors l'Égliſe chercher ſes premiers paſteurs au fond des ſolitudes. On jugeait que les plus propres à gouverner n'étaient pas ceux à qui un long uſage du monde avait fait connaître ſon commerce & ſes intrigues ; mais ceux qui hors du tumulte s'étaient le plus exercés à le mépriſer & à le haïr. Rothaire par ſa mort arrivée en 673 (*s*) laiſſait vacant l'Évêché de Strasbourg. Dagobert y nomma S. Arbogaſte. Tout le monde applaudit au choix qu'avait fait le Prince : mais comme ceux qui méritent le plus les places éminentes, les redoutent ordinairement & les fuient davantage, Arbogaſte n'accepta le Pontificat que malgré lui. Auſſi fut-il toujours le même ſur le ſiege épiſcopal, qu'il avait été dans la ſolitude. Il conſerva la même humilité dans l'élévation, le même eſprit de paix dans le tumulte du monde, le même amour de la retraite dans l'embarras des affaires, & le même déſintéreſſement dans l'emploi des biens de l'Égliſe.

Ce ne fut pas ſeulement l'inſigne vertu du nouvel Évêque qui lui attira l'eſtime & le reſpect du Roi Dagobert. La vie, ou la ſanté qu'il rendit à ſon fils Sigebert, parut une eſpece de prodige qui diſpoſa de plus en plus ce Prince à élever l'Évêque de Strasbourg, & à combler ſon Égliſe de ſes bienfaits. Uthon, l'hiſtorien de S. Arbogaſte (*t*), entre dans un grand détail ſur ce fait, & paraît même renchérir ſur les circonſtances qui l'accompagnerent, par quelques épiſodes aſſez ordinaires aux légendaires du ſiecle où il vivait. Mais il raconte les faits d'une maniere ſi agréable & ſi intéreſſante, qu'on peut lui pardonner ce défaut ; il les décrit avec cet air de piété & cette noble ſimplicité, qui ne peuvent manquer de leur donner toute l'autorité dont ils ſont ſuſceptibles.

Dagobert faiſait ſon ſéjour, comme nous l'avons dit, près de Rouffach dans le château d'Iſenbourg. Il avait épouſé pendant

---

(*r*) Coccius, *in Dagoberto Rege, cap. 15, pag. 137.*

(*s*) J'ai placé l'élection de S. Arbogaſte à l'année 673 ; j'en donnerai les raiſons ci-après. Guilliman & de Ruyr la placent en 640 ; Wimphelingue & Croiſet en 641 ; Eiſengrein en 643 ; Baronius, Bruſchius, Münſter & Coccius en 646 ; La Guille en 660 ; les Bollandiſtes *in actis SS. tom. 5 Julii, pag. 174*, en 670 &c.

(*t*) Preuves juſtificatives, *num. 18.*

ſon exil en Irlande une Princeſſe Saxone nommée Bachtilde ou Mathilde : il en avait cinq enfans, un fils nommé Sigebert comme ſon grand-pere, & quatre filles, Irmine, Adele, Rathilde & Ragnétrude, dont les deux premieres furent reconnues pour Saintes par l'Égliſe (*u*). Le jeune Sigebert fils unique du Roi était allé chaſſer dans la forêt de *Novientum*, qui à ce qu'on prétend, fut enſuite nommée la forêt d'Ebersmünſter à cauſe du malheur qui y arriva à ce Prince (*x*). Un ſanglier d'une groſſeur énorme, qu'on avait lancé & qu'on pourſuivait avec chaleur, vint en furie à la rencontre de Sigebert, qui avait perdu de vue les chaſſeurs. Son cheval effrayé, pour éviter la bête, prit le mords aux dents, & emporta le fils du Roi avec tant de fougue & d'impétuoſité, qu'il le renverſa par terre & le foula aux pieds. Sigebert en fut dangereuſement bleſſé, & fut rapporté dans cet état au palais royal (*y*).

Si l'on veut en croire le chroniqueur d'Ebersmünſter (*z*), ce malheur fut une punition du ciel, qui voulait venger l'honneur de l'Abbaye d'Ebersmünſter. Mais que peut-on penſer d'un Moine tellement paſſionné pour le mérite de ſon couvent, qu'il oſe dire que Dieu punit ſur l'innocent Sigebert l'outrage que les chaſſeurs de Dagobert avaient fait aux ſolitaires d'Ebersmünſter, en leur enlevant leurs grains & leurs meubles? C'eſt ainſi qu'on raiſonnait dans des tems d'ignorance, où l'on prétendait expliquer tous

(*u*) Sainte Irmine avait été fiancée à un Comte nommé Herman; mais la mort de celui qu'on lui deſtinait pour époux, la porta à ſe conſacrer à Jeſus-Chriſt; elle mourut dans le monaſtere de Horreen de Treves, dont elle fut Abbeſſe. On voyait ſon tombeau dans l'égliſe de l'Abbaye de Weiſſembourg du tems de Coccius, *in Dagoberto Rege pag. 169.* Sainte Adele s'engagea dans le mariage, & après la mort d'Alberic ſon mari, elle ſe retira dans le monaſtere de Palatiole ou Palz qu'elle avait fait bâtir ſur la Moſelle, & dont elle devint Abbeſſe. Voyez ſur ces deux Saintes Henſchenius *de tribus Dagobertis lib. 2, pag. 107 & 127*; Calmet, *hiſtoire de Lorraine, tome 1, livre 10, pag. 459;* & Bertholet, *hiſtoire de Luxembourg, tom. 2, pag. 152.*

(*x*) On prétend que l'Abbaye d'Ebersmünſter fut ainſi nommée du ſanglier qui renverſa Sigebert, parcequ'en allemand *Eber* ſignifie un ſanglier, d'où vient le mot latin *Aprimonaſterium.*

(*y*) Uthon dans la vie de S. Arbogaſte dit que Sigebert mourut de ſes bleſſures: quelques auteurs modernes croyent ſeulement qu'il n'était que dangereuſement bleſſé. De ce nombre ſont Pantaleon *in proſopographiâ, parte 1, pag. 133*; Jourdan, *hiſtoire de France, tom. 3, lib. 27, pag. 508;* Henſchenius, *in exegeſi præliminari ad tom. 3 Aprilis, in actis SS. cap. 3. §. 19 &c. &c.*

(*z*) Preuves juſtificatives, §. 3.

les événemens de la vie par la protection & la vengeance immédiate du ciel, sans penser que c'était blasphémer, que de débiter de pareilles rêveries. Dans une si triste conjoncture, Arbogaste fut appellé au palais d'Isenbourg. Il y trouva le Roi accablé de douleur, la Reine mourante elle-même aux pieds de son fils expirant, & les courtisans baignés de larmes. Le S. Prélat passa toute la nuit en prieres auprès du jeune Prince, & il ne les interrompit qu'après avoir rendu le ciel propice à ses desirs. Ses vœux furent exaucés, Sigebert échappa au trépas, & combla de joie toute la Cour. Elle se félicita de posséder dans Arbogaste un autre Élie, & les sentimens qu'elle lui témoigna furent ceux de l'admiration & du respect.

Le Roi d'Austrasie donna bientôt à Saint Arbogaste une marque de sa reconnaissance, en lui offrant des biens & des richesses. Le Prélat généreux crut devoir les refuser, n'osant attribuer à son mérite la vie, ou plutôt la guérison de Sigebert, que ses prieres avaient obtenu auprès de Dieu. Mais ne pouvant se refuser aux instances du Monarque, il accepta pour son Eglise ce que son désintéressement lui faisait refuser pour lui-même. Dagobert gratifia vers l'an 675 (*a*) l'Église Cathédrale de Strasbourg des meilleures terres de son Domaine, savoir, de Rouffach, du palais d'Isenbourg qu'il habitait, & du territoire qui l'environnait, auquel depuis on a donné le nom du Haut-mundat. Il fit faire un acte authentique de cette donation, & le remit au saint Evêque en présence des Seigneurs de sa Cour. Celui-ci de retour à Strasbourg, le mit solemnellement en présence du Clergé, de la Noblesse & du peuple, sur le grand-Autel de l'Église de Notre-Dame. La vérité de cette donation ne fut jamais révoquée en doute, quoique le titre primordial, qui l'assure, ne soit pas parvenu jusqu'à nous.

Le diplôme de Dagobert existait encore au dixieme siecle, lorsqu'Uthon écrivit la vie de S. Arbogaste (*b*). Il s'est perdu depuis, peut-être dans l'incendie qui consuma en 1002 la Cathédrale de

(*a*) Cointius, *in Annalibus Ecclef. Francorum*, *tom. 3*, *pag. 748.*

(*b*) Preuves justificatives, *num. 18.*

de Strasbourg (*e*). On prétendit le renouveller à l'onzieme ou douzieme siecle; mais on ne parvint qu'à faire une piece fausse, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de l'imposture. C'est le jugement qu'on doit porter d'un prétendu diplôme, par lequel le Roi Dagobert accorde en l'honneur de la Sainte Vierge à l'Église de Notre-Dame de Strasbourg trois de ses terres ou cours les plus riches & les plus considérables de son Domaine, dont l'une est située dans le Bischofsgau ou canton de Bischovisheim & le Comté de Kirchheim, l'autre dans le Rufgau ou canton de Ruffach & le Comté de l'Ill, & la troisieme dans le Spesgau ou canton de Spesburg & le Comté de Barr (*f*). Le stile de cette piece, les formules inusitées dans les chartes des Rois de la premiere race, les contradictions qui s'y trouvent, & la date qu'elle porte de 662 ou 706, auxquelles années aucun des trois Dagoberts n'a regné en France ni en Austrasie, sont autant de marques qui doivent faire placer cette piece au nombre des titres supposés (*g*). Une possession consacrée par la durée d'environ onze siecles établit suffisamment le droit des Évêques de Strasbourg sur le Haut-Mundat, sans qu'il soit nécessaire de l'appuyer sur des autorités incertaines.

Ce diplôme, quoiqu'il soit l'ouvrage d'un faussaire, n'est pas moins utile pour la vérité de l'histoire. Ceux, qui survivaient la perte de leurs chartes, savaient qu'ils jouissaient de plusieurs terres, sans en avoir en main les titres originaux qui leur en avaient transféré le domaine : mais craignant d'en être dépouillés, ils faisaient renouveller ces monumens sur les idées justes qui leur en restaient, & sur la connaissance certaine des biens & des droits dont ils avaient conservé la possession (*h*). D'après ce principe, il est évident qu'on peut tirer des pieces falsifiées quelques lumieres sur les mœurs, les usages, la jurisprudence & l'histoire des

(*e*) Ditmarus, *lib. 5 apud Leibnitzium*, *tom. 1 rerum Brunswicensium*, *pag. 367*.

(*f*) Preuves justificatives *num. 17*.

(*g*) Ces marques de fausseté sont prouvées & développées dans la quatrieme dissertation, *pag. 83–87*.

(*h*) Mabillon, *de re diplomaticâ*, *pag. 27*, & Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1*, *pag. 636*.

anciens tems (*i*). Les biens, que le Roi Dagobert accorda à l'Eglise de Strasbourg étaient ou terres saliques, ou bénéfices militaires, ou faisaient partie du Domaine royal. Ceux de son Domaine étaient possédés ou par des hommes libres, qui payaient à l'Église de Notre-Dame une redevance de quatre deniers, ou par des especes de fermiers non esclaves qui cultivaient les métairies royales, ou par des Serfs attachés à une certaine portion de terre qui formait leur pécule, & de laquelle ils donnaient une redevance de douze deniers. Les Serfs, qui épousaient des femmes libres, ne pouvaient jouir de la liberté eux ni leurs enfans : mais ceux-ci à cause de leurs meres, étaient exempts de la redevance des Serfs, & payaient celle des hommes libres. La modicité de cette somme ne doit pas étonner : sous la premiere race, on se servait de deniers d'argent fin qui pesaient environ 21 grains. Sous la seconde, ils furent beaucoup plus pesans : car ceux de Charlemagne pesaient 28 grains, & ceux de Charles le Chauve près de 32 (*l*). Douze deniers formaient le sol d'argent (*m*), qui par conséquent sous la premiere race pesait 252 grains, ce qui ferait de nos jours à-peu-près un écu de notre monnoie numéraire. Le sol d'or, qui équivalait à quarante deniers d'argent (*n*), vaudrait aujourd'hui environ seize francs (*o*).

Ceux d'entre les Serfs (continue la constitution de Dagobert pour les biens qu'il avait donné à l'Église de Strasbourg), qui violaient leur ban ou les loix de servitude, payaient une amende de trois sols : mais s'ils avaient fait quelque chose contre l'Église de Notre-Dame, leurs peines étaient à la discrétion de l'Avoué de l'Evêque, qui cependant ne pouvait ni les condamner à mort, ni les priver entierement des biens qu'ils possédaient. Le Roi voulut aussi favoriser la population : c'est pour cela qu'il accorda des pri-

(*i*) Montesquieu, *Esprit des loix, livre 30, chapitre 11, pag. 429.*

(*l*) Le Blanc, *traité historique des monnoyes de France, chapitre 2, pag. X.*

(*m*) Cela est prouvé par l'article 12 du 36 chapitre de la loi des Ripuaires rédigée par Théodoric & renouvellée en 630 par Dagobert. Baluzius, *Capitul. tom. 1, pag. 37, & apud Bouquetum, tom. 4, pag. 241.*

(*n*) Le Blanc, *chapitre 1, pag. III, & pag. 39,* & Bouteroue, *recherches des monnoyes de France, pag. 175.*

(*o*) La Valeur du denier d'argent du tems de Charlemagne est discutée dans une savante dissertation de Mr. Dupuy, insérée dans le 28 volume des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions & belles-Lettres, *pag. 754.*

viléges à la terre de Spesburg, qui eſt encore aujourd'hui un fief de l'Évêché donné en 1386 à M. d'Andlau. Les enfans mâles des Serfs attachés à ce bien n'étaient ſujets à aucune redevance : le Roi n'y aſſujettit que les filles qu'il condamna ſeules à payer la taxe de la ſervitude : préjugé ridicule, qui avait ſon origine dans la loi Salique, & qui pouvait bien avoir lieu dans un tems, où l'on diſputa dans un Concile, ſi les femmes étaient des créatures humaines (*p*).

Dagobert ſe voua lui-même à la Sainte Vierge comme Serf de ſon Egliſe, & engagea à ſuivre ſon exemple la plupart des Seigneurs & des hommes libres, qui dans ces cantons ou poſſédaient des terres ſaliques, ou avaient obtenu de lui des bénéfices militaires. Mais les Seigneurs, quoique Serfs de l'Égliſe, n'en reſtaient pas moins libres, & jouiſſaient du privilége de n'être compris dans les amendes, qu'à la moitié de la taxe ordinaire. Ils choiſiſſaient l'Avoué ou le Juge devant qui leur cauſe était portée, & qui les taxait à la ſomme de ſept ſols & demi. La plus forte amende, à laquelle on pouvait les condamner, était de trente ſols, & il fallait que la faute fut grave pour les y aſſujettir. Si l'Évêque pouvait les convaincre de félonie, & d'avoir trahi ſes intérêts, ſoit de fait, ſoit par conſeils, ils perdaient leur privilége, & étaient jugés comme tout autre homme libre, qui ne l'avait pas. Ils en étaient même privés dès que l'accuſation était intentée, & s'ils voulaient s'en purger, ils ne le pouvaient que par la voie ordinaire & générale, qui était celle du duel, ou des épreuves juridiques. Les perſonnes libres, qui s'étaient ainſi dévouées au ſervice de l'Égliſe de Strasbourg, conſervaient tous leurs droits de liberté : elles avaient le pouvoir d'acheter, de poſſéder, de céder ou de vendre leurs biens & leurs droits, & de les rendre même héréditaires, en les tranſmettant à leurs deſcendans. Perſonne ne pouvait les attaquer en juſtice, s'il n'était libre lui-même & dévoué comme

(*p*) Dans le ſecond Concile de Mâcon tenu le 23 octobre 585 un Évêque entreprit de prouver en forme qu'on ne pouvait, ni qu'on ne devait qualifier les femmes de créatures humaines. La queſtion fut agitée pendant pluſieurs ſéances; mais enfin on décida & on prononça ſolemnellement que le ſexe faiſait partie du genre humain. *Gregorius Turonenſis, lib. 8, cap. 20, apud Bouquetum, tom. 2, pag. 322.* Quoique ce Concile ne ſoit pas œcuménique, on ne chercha plus depuis ce tems là à appeller de ſa déciſion.

elles à la même Église. On accorda des prérogatives à tous ceux des libres, qui à l'exemple des premiers viendraient chaque année au 27 février se dévouer à l'Église de Strasbourg : on les mit sous la protection de l'Avoué, & ils continuaient de jouir des privilèges propres aux hommes libres. Ils n'étaient tenus à aucun service ou devoir envers le Seigneur Évêque, ou envers le Roi, s'ils n'en avaient reçus des bénéfices militaires. Dès qu'un homme libre tenait de l'un d'eux dix métairies, il devenait le vassal du Roi ou de l'Évêque. Il était obligé d'aller les servir en personne à la premiere réquisition, aux dépens cependant de celui qui l'employait. Mais si l'Avoué prétendait soumettre au service un des hommes libres, qui n'avait de l'Évêque aucun bénéfice militaire, l'homme libre qui s'était dévoué à l'église de Notre-Dame passait au service de cette église pendant trois semaines pour la défense de l'État, & si au commencement de la quatrieme on ne lui accordait aucun bénéfice, il lui était permis de se mettre au service de celui qu'il jugerait à propos d'adopter. Si cette constitution n'est pas celle que Dagobert donna lui-même, on ne peut douter qu'elle ne fut celle qui depuis long-tems était établie, lorsque le faussaire qui supposa le diplôme qui l'énonce, le fabriqua sur les idées & la connaissance de la jurisprudence alors usitée dans l'Évêché de Strasbourg, & en beaucoup d'endroits. Enfin elle était conforme aux anciennes loix & aux capitulaires de Charlemagne. On trouve dans cette constitution l'origine, de ce qu'on appella fiefs dans la suite. Plusieurs Seigneurs d'Alsace possédaient au douzieme siecle & aux suivans des terres en franc-aleu, qui leur étaient échues en partage, & dont ils avaient la propriété immédiate & le domaine absolu. Les Évêques de Strasbourg devenus puissans dans la province ne manquerent pas d'attacher des priviléges & des prérogatives à la qualité de vassal de l'Évêché. Alors la plupart de ceux qui possédaient des terres saliques ou des biens en franc-aleu, s'empresserent de renoncer à une indépendance onéreuse. En changeant ainsi l'essence de leurs possessions, suivant l'expression de Montesquieu (*q*), ils remirent leurs terres à l'Evêque, & les reçurent ensuite de lui en fief.

(*q*) Esprit des loix, *tom. 3, liv. 31, chap. 8.*

La donation faite par le Roi Dagobert du palais d'Isenbourg & du territoire voisin fut le premier germe de la souveraineté temporelle de l'Évêché de Strasbourg. On ne peut à la vérité douter que cette Eglise n'eut beaucoup de part aux libéralités de Clovis & des Rois prédécesseurs de Dagobert II. Mais jusqu'à ce Prince, elle ne posséda que des terres, des maisons, des fermes, des cens & des rentes; ce qui se nommait patrimoine à l'imitation des biens-fonds que les particuliers héritent de leurs ancêtres. C'étaient des donations de Princes ou de riches Seigneurs : les Rois jouissaient sur ces biens des mêmes droits que sur les autres biens de leurs sujets. Mais le territoire, que la libéralité de Dagobert accorda aux Évêques de Strasbourg, devint indépendant, d'où il prit le nom de Haut-Mundat, *Mundatum superius* (*r*). Quelques-uns dérivent ce nom de la qualité de la concession ou de *munus datum* (*s*), ou de *manu datum* (*t*). Il est plus probable que cette dénomination est l'expression corrompue du mot latin *Munitas*, ou *Emunitas* (*u*), parceque tout ce terrain ne devant être soumis qu'à la seule jurisdiction de l'Eglise de Strasbourg, il était exempt de celle des Ducs, des Comtes & autres Officiers royaux (*x*). Ce serait encore une erreur d'imaginer que les palais de nos anciens Rois étaient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étaient moins des maisons de plaisance, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir les terres (*y*), tout annonçait

(*r*) On lui donna le nom de Haut-Mundat, *Ober-Mundat*, parcequ'il est situé en haute Alsace, au lieu que dans la basse est situé le Bas-Mundat, ou *Nider-Mundat*, qui est pareillement une donation du Roi Dagobert faite à l'Abbaye de Weissembourg.

(*s*) Berler, *in chronico mss. Alsatico*, *fol.* 38. Münster, *in Cosmographiâ*, *lib.* 3, *pag.* 444. Wehner, *in observ. practicis*, *pag.* 370, &c.

(*t*) Crusius, *annal. suevic. tom.* 1, *lib.* 10, *part.* 1, *pag.* 269, Henschenius, *de tribus Dagobertis*, *lib.* 2, *cap.* 5, *pag.* 86, &c.

(*u*) Voyez Coccius, *in Dagoberto Rege*, *cap.* 15, *pag.* 145, Guilliman, *de Episc. Argent. pag.* 89, La Guille, *histoire d'Alsace tom.* 1, *liv.* 7, *pag.* 355, & Schœpflin, *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 648, & 650.

(*x*) Meurisse tombe dans une singuliere méprise, quand il dit dans son histoire des Évêques de Metz, *liv.* 2, *pag.* 129, que le Maindat fut un monastere d'Alsace fondé par le Roi Dagobert.

(*y*) *Capitulare Carolinum de villis regiis, apud Baluzium, capitul. tom.* 1, *pag.* 331, & *Bouquetum in Scriptoribus rer. francic. tom.* 6, *pag.* 652.

l'utile plus que l'agréable. On comptait pour lors près de treize maisons royales dans la seule province d'Alsace (z), sans parler des *villæ regiæ* ou *fiscales*, qui y étaient en bien plus grand nombre.

Le district du Haut-Mundat ne fut pas le même lors de la donation du Roi Dagobert qu'il l'est aujourd'hui, & Coccius (*a*) a confondu les tems, en lui donnant la même étendue qu'il avait dans son siecle. Il est impossible de déterminer quelle fut sa primitive étendue : le seul monument, qui pourrait le constater avec certitude, serait l'acte même de donation. Mais cet acte n'existe plus. Cependant on voit par la comparaison des anciens titres qu'il comprenait la ville de Rouffach, le château d'Isenbourg & *le village de Sundheim*, la ville de Sultz & les villages d'*Alschweiler*, Wunnenheim, *Reimbach-Zell & Hartmannsweiler*, ceux de Gebersweiler, Pfaffenheim, Osenbir, Orschweiler & Gundolsheim; le bourg de Soultzmatt & les villages d'Osenbach & de Winsfelden, *le bourg de Herlisheim* & le village de Westhalten. Entre ces villages, ceux de Sundheim près Rouffach & Alschweiler près Sultz, ne subsistent plus depuis long-tems; le bourg d'Herlisheim appartient aux Seigneurs de Scawenburg, qui le possedent comme vassaux de l'Evêché : les villages de Reimbach-Zell & Hartmannsweiler parvinrent à M. de Waldner, par l'échange qu'en fit en 1760 M. le CARDINAL DE ROHAN contre le village de Schweinheim. Le Haut-Mundat s'augmenta au 12.e siecle, lorsqu'après la mort de Hugues & d'Ulric derniers Comtes d'Egisheim, la ville de S.e Croix, le bourg d'Egisheim & les villages de Morschweiler & Wettelsheim parvinrent à l'Évêché de Strasbourg. Le Mundat devint si considérable, qu'à la fin du quatorzieme siecle les villages de Jungholtz, Bollweiler, Zellenberg, Bennweiler, Olweiler, Hattstatt, &c. (*b*) en faisaient partie, comme autant de fiefs relevans de l'Évêché. La suite de cette histoire fera voir les différens changemens qui arriverent dans le Haut-Mundat : il me suffit d'ajouter qu'il con-

(z) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 687--707.*

(*a*) *In Dagoberto Rege, cap. 15, pag. 142.*

(*b*) *Codex membranaceus redituum & feudorum Episcopatûs Argentinensis sæculi 14, in tabulario Tabernensi.*

ſiſte aujourd'hui dans le bailliage de Rouffach, dans celui de Sultz & dans la Prévôté d'Egisheim. Le bailliage de Rouffach eſt composé de la ville de Rouffach, des villages de Gebersweiler, Gundolzheim, Ober-Morſchweiler, Orſchweiler, Pfaffenheim, Klein-Pfaffenheim, Oſenbir, Weſthalten & du village de Sultzmatt avec la vallée du même nom, où ſont Oſenbach & Winsfelden. Le bourg d'Egisheim & le village de Wettelsheim forment la Prévôté d'Egisheim. Cette Prévôté avait autrefois une juſtice ſéparée qui eſt aujourd'hui en quelque façon réunie à celle de Rouffach, le même Bailli les exerçant toutes deux. Le bailliage de Sultz conſiſte dans la ville d'Ober-Sultz & le village de Vuenheim, qui ne forment qu'un ſeul & même ban. Le Haut-Mundat dépend pour le ſpirituel de l'Évêché de Bâle, quoiqu'il paraiſſe inconteſtable, que lors de la donation & même pluſieurs années après, il était du dioceſe de Strasbourg. On trouve encore des traces de cette ancienne dépendance dans la Collégiale de Lutenbach & dans la Prévôté de Saint Marc près de Rouffach, qui dépendent du dioceſe de Strasbourg, quoiqu'elles ſoient enclavées dans le Haut-Mundat, & par conſéquent dans le dioceſe de Bâle. Revenons à S. Arbogaſte.

On rapporte encore de ce ſaint Prélat un nouveau miracle (c), pour juſtifier la faveur dont il jouiſſait auprès du Roi Dagobert. Mais je crois qu'il eſt permis de douter de ſa réalité d'autant plus qu'il eſt omis dans pluſieurs manuſcrits de ſa vie. C'eſt un de ces miracles qui, s'il eſt arrivé, devait reſter néceſſairement dérobé à la connaiſſance des hommes. Car ce ſerait faire injure à la ſainteté & à l'humilité d'Arbogaſte, que de penſer qu'il publia lui-même un prodige dont il n'exiſtait d'autre témoin que celui en faveur duquel il ſe faiſait. Ce ſaint Prélat dès le commencement de ſon Épiſcopat, pour éviter les fréquentes viſites qui le troublaient dans ſes fonctions, & pour ſe rappeller l'ancienne retraite

---

(c) Preuves juſtificatives, *num. 18*, §. *9*. Il eſt auſſi rapporté dans une charte de Burcarde Évêque de Strasbourg de l'année 1143. ès archives de l'Évêché : » *Sanctus Arbo-* » *gaſtus quondam ſacratis orationibus ſuis ſpecialiter ipſum locum, (in quo nunc eccleſia memo-* » *rati ſancti Preſulis honori dicata cernitur) delegit ; cujus ſanctitatis excellentia, ne poſteros* » *omnino lateret, mirandâ Dei virtute aliquandò abſente navigio, præmiſſo ſanctæ Crucis ſigna-* » *culo, flumen præterfluens, ſicco tranſiit veſtigio &c.* »

qu'on l'avait forcé de quitter, fit construire une petite cellule dans un lieu alors si solitaire, qu'il semblait être un désert. Il l'avait fait bâtir hors de Strasbourg, près de l'endroit, où un bras de l'Ill se réunit au principal courant, avant qu'il entre dans la ville (*d*). C'est dans le silence & les ténebres de cette retraite qu'Arbogaste consacrait à la priere des heures destinées à la tranquille douceur du repos. C'est en cet endroit, dit-on, que s'opéra le miracle. Une nuit, qu'il ne trouva pas de nacelle pour passer la riviere qui séparait cet endroit de la ville, il la passa à pied sec. On ajoute qu'il commanda alors aux eaux, qui respecterent ses ordres, & qu'elles se retirerent pour laisser un libre passage au saint Pontife. Cet oratoire a été depuis changé en un couvent de Chanoines réguliers de S. Augustin, qu'un Doyen de la Cathédrale de Strasbourg nommé Charles y fit bâtir en 1069 sous le nom de S. Arbogaste (*e*). Les Chanoines réguliers y resterent jusqu'au tems de la réformation. Les troubles de la religion les forcerent en 1530 de remettre leur couvent entre les mains du Magistrat de Strasbourg. Celui-ci le fit démolir le 19 décembre de la même année (*f*). On ne voit plus dans ce lieu, qui a retenu le nom de S. Arbogaste, *Sant-Algast*, que quelques maisons & un cabaret qu'on appelle la montagne verte.

Saint Arbogaste n'occupa l'Évêché de Strasbourg que pendant cinq ou six ans. On n'est pas d'accord sur l'année de sa mort. Les uns (*g*) la placent à l'an 658 : les autres (*h*) à l'an 668. La plupart

(*d*) L'Ill forme près d'Erstein un canal, qui en passant par Krafft, se partage en deux bras: le premier va droit au Rhin; le second bras tombe dans l'Ill près de l'ancien Couvent de S. Arbogaste. On donne à ce bras le nom de *Krimmerich*, ou *Rhin tortu*.

(*e*) *Carta Burcardi Episcopi an. 1143.*

(*f*) Joannes Pappus *in monumentis Argentinensibus mss. quæ extant in Bibliothecâ Schœpfliana fol. 698.* » Anno 1530 Monntags den 19 Decembris lies dise Stadt (Strasburg) solches Closter (zu St. Arbogast) auf dem Boden hinweg brechen, aber das Wirthshaus » dabey stohn. »

(*g*) Münster, Pantaleon, de Mouchy, Bruschius, Crusius, Bucelin, Cratepolius, Beck, Kleinlauel, Baronius &c. placent la mort d'Arbogaste à l'année 658: Genebrard l'avait fixée à l'an 639

(*h*) Kœnigshoven, Wimphelingue, Merian, Irenicus, Berler, de Ruyr, Coccius, Guilliman, Moreri *Dictionnaire historique, tome 1, pag. 482, &c.* disent que S. Arbogaste mourut en 668.

ſuivent cette derniere date, en faiſant ſiéger Arbogaſte 27 ans. Mais elle n'eſt pas exacte, puiſqu'il eſt certain que Dagobert II, qui nomma Arbogaſte à l'Evêché de Strasbourg, était encore en 668 en Irlande, & qu'il ne commença qu'en 673 à regner en Auſtraſie (*i*). Il eſt donc étonnant que le Pere La Guille dans ſon hiſtoire d'Alſace (*l*), & les Bollandiſtes éditeurs du troiſieme tome de Juin (*m*), qui ne pouvaient douter de ces faits, aient auſſi placé la mort d'Arbogaſte à l'année 668. Des écrivains plus modernes (*n*), qui ont ſenti cet inconvénient, diſent que Saint Arbogaſte mourut en 679. Il me parait plus probable de placer ſa mort à l'année précédente. Car Eddius, qui écrivit la vie de S. Wilfride ſon maître, rapporte en termes exprès que Wilfride paſſant à Strasbourg, en refuſa l'Évêché qui était vacant; que cet Évêque d'Yorck vint en Alſace au commencement du printems (*o*); qu'il alla à Rome l'automne ſuivante, où le Pape Agathon décida ſon affaire dans un Synode tenu au mois d'octobre, indiction ſeptieme (*p*). Cette indiction, qui tombe ſur l'année 679, doit déterminer celle de la mort de S. Arbogaſte. Or S. Wilfride partit de l'Alſace pour Rome au printems de l'année 679; par conſéquent ſi Arbogaſte ne mourut que le 21 juillet, le Roi Dagobert ne put pas offrir ſon Évêché en 679 à Wilfride, qui était pour lors à Rome. C'eſt donc en 678 qu'on doit fixer l'année du décès d'Arbogaſte, d'autant plus que ceux qui le placent dans les années 658 ou 668, s'accordent tous ſur le nombre huit.

(*i*) Il eſt certain que Childeric II régnait encore en Auſtraſie & en Alſace au mois de mars 673, puiſqu'il donna cette année, la 13ᵉ de ſon regne, un diplôme à l'Abbaye de Münſter. *Preuves juſtificatives, num. 15.*

(*l*) *Hiſtoire d'Alſace, tome 1, livre 7, pag. 356.* Le Pere La Guille a été ſuivi dans cette date par le Pere Richard, auteur du Dictionnaire des ſciences eccléſiaſtiques, *tom. 5, pag. 169.* L'article, que ce Pere Dominicain a donné des Évêques de Strasbourg, eſt extrémement défectueux & inexact.

(*m*) Henſchenius, *in actis Sanctorum, tom. 3 Junii, in vitâ S. Deodati, pag. 874.*

(*n*) Cointius, *in Annalibus eccleſiaſticis Francorum, tomo 3, pag. 749;* Berain, *mémoires hiſtoriques ſur le regne des trois Dagoberts, page 62;* Gallia Chriſtiana, *tom. 5, pag. 781;* Rituale Argentinenſe, &c.

(*o*) Eddius, *in vitâ S. Wilfridi apud Mabillonem, in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 5 ſæcul. 4, part. 1, in appendice, pag. 649, & apud Bouquetum, tom. 3, pag. 601.*

(*p*) Wilhelmus Malmesburienſis, *lib. 3 de geſtis Pontificum anglorum.*

Le jour de ſa mort eſt moins incertain : les Martyrologes & les Bréviaires anciens la placent au vingt & unieme juillet (*q*). Saint Arbogaſte accoutumé à n'eſtimer dans l'Épiſcopat que la ſainteté du Miniſtere dont il était revêtu, donna à ſa mort une marque éclatante de l'humilité qui avait toujours fait le fondement de ſes vertus. Il voulut partager la ſépulture de ceux que le crime avait flétris : il demanda d'être enterré hors de la ville ſur une petite colline où l'on exécutait les criminels. L'acte d'humilité, que S. Arbogaſte à l'exemple de Jéſus-Chriſt montra à ſon peuple, n'a pas plu à un Miniſtre proteſtant d'Augsbourg nommé Jean Conrad Gœbel (*r*). Cet écrivain en fait le ſujet d'une mauvaiſe plaiſanterie, en diſant que le prétendu S. Arbogaſte aurait fait paraître plus d'humilité, s'il s'était laiſſé pendre à la potence ſous laquelle il choiſit ſa ſépulture. Ce lieu, qui était auparavant un ſéjour de malédiction, devint le théatre de la puiſſance du ſaint Évêque. On y bâtit à l'honneur de l'Archange S. Michel une chapelle connue dès le huitieme ſiecle (*s*). Le Pape S. Leon IX du nom la conſacra lui-même, lorſqu'il vint à Strasbourg au commencement de l'année 1051. Elle était ſituée à côté de l'Egliſe des Auguſtins, où eſt aujourd'hui le couvent de Sainte Barbe. Le Magiſtrat de Strasbourg, dans le tems des troubles du Luthéraniſme, s'appropria cette chapelle, & en fit en 1534 un magaſin à ſel. Ce magaſin fut démoli en 1766, & on bâtit à ſa place une maiſon qui appartient aux Religieuſes de la Congrégation, & où elles tiennent leurs écoles externes.

(*q*) C'eſt le jour que lui aſſigne le martyrologe du neuvieme ſiecle : *XII Kal. Auguſti, praxede Virginis & Danihelis Prophete & Arbogaſti Confeſſoris.* Celui d'Adon publié par Roſweide : *Sancti Arbogaſti Epiſcopi & Confeſſoris.* Ceux de Wion, de Dorgan, de Menard, &c. Enfin le martyrologe Romain, *Argentorati, S. Arbogaſti Epiſcopi, miraculis clari* ... on trouve l'office & les leçons de S. Arbogaſte dans les bréviaires de Strasbourg de 1399, 1478, 1489 & 1511 ; dans ceux de Mayence de 1495, 1507 & 1570 ; dans ceux de Conſtance de 1561 & 1575 ; dans celui de Worms de 1576 ; &c.

(*r*) Voici ſes propres paroles, *in der Marter-Chronick, pag. 660 :* » *Von Arbogaſto einem* » *alten Scheinheiligen wird geleſen, daſs ſein Begehren ſeye geweſen bey dem Galgen begraben zu* » *werden, groſſe Demuth damit anzuzeigen, daſs er nicht in der Stadt, ſondern auſſerhalb der-* » *ſelbigen, wie Chriſtus ſein Herr, ruhen wolte. Da dann die Demuth noch ware gröſſer gewe-* » *ſen, wenn er ſich gar an den Galgen hätte hencken laſſen.* ».

(*s*) La chapelle de S. Michel était fondée dès le huitieme ſiecle, puiſqu'il en eſt fait mention dans le nombre des biens que Remi Évêque de Strasbourg accorda au commencement du neuvieme à l'Abbaye d'Eſchau : *Ex Bullâ Alexandri III Papæ pro Abbatiâ Aſchovienſi, an. 1180, in Archivio Tabernenſi.*

La vie de Saint Arbogaſte fut remplie de bonnes œuvres : ſon hiſtorien lui attribue ſur-tout le talent aſſez rare de remettre la paix parmi ceux que la diſcorde avait rendus ennemis. Pour rétablir le bon ordre, il s'appliqua ſur-tout à faire regner dans ſon Clergé la charité qu'il avait dans le cœur. Les honneurs qu'on lui rendit à ſes funérailles furent un éloge bien ſincere de ſes vertus. Dès qu'il fut inhumé, le tombeau dépoſitaire de ſes cendres devint célebre par le nombre & la grandeur des prodiges, qui furent comme les ſceaux de ſa ſainteté. Ils déterminerent, dit-on (*t*), S. Florent ſon ſucceſſeur à élever ſes reliques ſur les autels & à les expoſer à la vénération publique. L'ancien Martyrologe du neuvieme ſiecle & la vie de S. Déicole écrite au dixieme, comptent Arbogaſte au nombre des Saints honorés depuis long-tems en Alſace. Ces témoignages & le culte public qu'on lui a rendu de tems immémorial non-ſeulement dans le dioceſe de Strasbourg, mais auſſi dans ceux de Mayence, de Conſtance, de Worms & de Bâle, doivent ſuffire pour conſtater la ſainteté d'un Pontife, qu'on regarde à juſte titre comme le Patron du dioceſe de Strasbourg. Il lui eſt redevable de pluſieurs monaſteres qui furent fondés de ſon tems, & d'une partie de la puiſſance & de l'éclat dont jouiſſent les Évêques de cette ville. Erchambaud dit dans ſes vers, que de ſon tems la ſainteté d'Arbogaſte avait éclaté par tout le monde, & qu'il paſſait pour le modele des Évêques dans l'art de gouverner.

» *Laus Arbogaſti jàm crevit in arte regendi.* »

Les Bénédictins auteurs de l'hiſtoire littéraire de France (*u*) le placent au nombre des grands Evêques, qui éclairerent dans les Gaules les ténebres du ſeptieme ſiecle, & qui brillerent autant par leur ſcience & leur doctrine, qu'ils édifierent par la pratique des vertus épiſcopales. Jean Balée (*x*) & les Centuriateurs de Magdebourg (*y*) aſſurent que S. Arbogaſte avait compoſé un recueil

---

(*t*) Bruſchius, *de Epiſc. german.* Demochares, *de divino Miſſæ ſacrificio*, *cap. 35*; Craſepoiius, *in catal. Epiſcoporum*, *pag. 95*, *&c.*

(*u*) *Tome 3*, *pag. 427.*

(*x*) *In Scriptoribus Britanniæ*, *Centuriâ 14*, *cap. 81* : » *Evulgaſſe dicitur Arbogaſtus homilias aliquot libro uno.* »

(*y*) *Centuriâ 7*, *cap. 10.*

d'homélies ; ce que quelques auteurs (z) entendent d'un commentaire ſur les épitres de S. Paul : ſur quoi ils ajoutent avec autant de certitude que s'ils avaient lu l'ouvrage, qu'il était rempli d'érudition. Cependant ce commentaire ne parait point aujourd'hui, & perſonne de ceux qui ont dreſſé des catalogues ou des bibliothéques, n'en ont fait mention : il faut donc que l'ouvrage ſoit ou perdu, ou enſéveli dans la pouſſiere de quelque bibliothéque monaſtique, ſi l'on veut croire qu'il ait jamais exiſté.

Au rapport de quelques auteurs (*a*), S. Florent détacha la tête de S. Arbogaſte de ſon corps, & en fit préſent à l'Egliſe de Saint Thomas qu'il venait de fonder. Pour rendre ce fait plus croyable, ils ne manquerent pas d'y faire intervenir une inſpiration divine. D'autres (*b*) diſent auſſi que le Roi Childebert III fit en 698 enchaſſer en or & en argent le bras droit du ſaint Évêque, dont il fit donation à la Cathédrale de Strasbourg. Mais tout cela parait fort incertain. On ne faiſait point encore de diſtraction des oſſemens des Saints : on ſe contentait d'avoir quelques linges qui avaient touché à leurs tombeaux, ou à quelque morceau du poîle qui les couvrait. On ſe faiſait alors un ſcrupule de remuer leurs cendres, pour tirer quelques oſſemens de leurs ſépulchres.

Ce ne fut que long-tems après la mort de S. Arbogaſte, ſelon l'auteur de ſa vie, mais avant le dixieme ſiecle que ſon corps fut transféré de la chapelle de S. Michel à l'Abbaye de Surbourg. Il parait qu'au milieu de l'onzieme ſiecle, tems auquel il était aſſez commun de diviſer les corps des Saints, les reliques de S. Arbogaſte furent partagées en deux parties, dont l'une reſta à l'Abbaye de Surbourg, & l'autre fut accordée au monaſtere des Chanoines réguliers, que nous avons dit plus haut avoir été fondé ſous ſon

---

(z) Eiſengrein, *in catalogo teſtium veritatis ad annum 643* ; Poſſevin, *in apparatu ſacro, tom. 1, pag. 126* ; & Demſter, *in hiſtoriâ Scotorum, lib. 1, pag. 25.* Ce Poſſevin fait fleurir S. Arbogaſte dès l'an 643, & dit qu'il fut Secrétaire & Conſeiller de Dagobert I, Roi de France.

(*a*) Wimphelingius, *de Epiſcop. Argentin. pag. 22* ; Berler, *in Chronico mss. fol. 56 averſo, &c. &c.*

(*b*) Schadæus, *in deſcriptione ſummi templi, pag. 9*, & Schilter, *in notis ad Chronic. Kœnigshovii, obſervat. 9, pag. 565.*

nom (*c*). Du moins une bulle d'indulgences de l'année 1262 (*d*) atteste que les reliques de S. Arbogaste reposaient dans l'église du monastere de ce nom, & y attiraient un grand concours de fideles. Albert de Strasbourg, qui continua la chronique de Mathias de Nuwenburg & qui écrivait en 1378, rapporte (*e*) que de son tems on voyait encore dans la chapelle de S. Michel derriere l'autel le sépulchre de S. Arbogaste : mais que le corps de ce bienheureux Prélat reposait soit dans le monastere de S. Arbogaste bâti près de la ville, soit dans la Collégiale de Surbourg. Ce qui prouve que les reliques du Saint avaient été partagées entre ces deux églises. Celles, qui furent transférées à Surbourg, y furent révérées longtems dans une châsse dorée : elles resterent sans doute intactes, lorsqu'en 1449 les reliques de la Collégiale de Surbourg furent volées (*f*) ; car elles y existaient encore en 1623 du tems de Coccius (*g*). Mais elles furent distraites en 1631 lors de la guerre des Suédois. Les Chanoines de Surbourg ne se croyant pas en sûreté avaient transporté leurs Archives & leurs reliques chez les Augustins de Haguenau. Gustave Horn Général des troupes Suédoises, ayant réduit presque toute l'Alsace sous l'obéissance de son Roi, obligea la ville de Haguenau le 21 décembre 1632 de

---

(*c*) Berler, *in Chronico mss. fol. 39.*

(*d*) *Ex Bullâ Henrici Ameliensis Episcopi an. 1262, in archivio Tabernensi: » Ecclesia S. » Arbogasti extrà Argentinam, ordinis S. Augustini, quæ est in ipsius Sancti nomine consecrata, » & cujus in ipsâ reliquiæ requiescunt, propter ipsius Sancti reverentiam innumerosâ populorum » multitudine certis etiam temporibus devotione debitâ frequentatur. » &c.*

(*e*) Albertus Argentinensis *in Chronico apud Urstisium in scriptoribus rerum germanicarum pag. 165. » Patibulum & locus supplicii malefactorum fuerat tunc, ubi jam est collis & capella » S. Michaëlis apud domum Augustinensium, ubi etiam beatus Arbogastus, Pontificum Argentinensium sanctissimus, Christi volens sequi vestigia, sibi sepulturam elegit. Igitur sanctus Arbogastus » apud patibulum, ut vivens disposuit, sepultus, multis signis & virtutibus ab eodem loco deportatur, & in memoriâ sanctæ sepulturæ & devotionis loci, Capella S. Michaëlis ibidem ædificatur, in quâ retrò altare sepulchrum ejus elevatum adhuc cernitur .... in cujus etiam sancti » Arbogasti honore Dagobertus Rex Francorum, cujus filius à morte suscitatur à sancto Arbogasto, construxit duo cœnobia : unum super Alsam fluvium propè Argentinam, & aliud in Surburg, quæ largissimè dotavit, in quibus & corpus sancti præsulis requiescit. »*

(*f*) Colligende en parchemin de la Collégiale de Haguenau.

(*g*) *In Dagoberto Rege, cap. 19, pag. 180.* Coccius ajoute qu'on voyait l'inscription suivante alentour de sa châsse:

» Inclyte servorum Pater, Arbogaste, tuorum,
» Munera Giroldi respice, serve Dei.

lui ouvrir ſes portes & de recevoir garniſon Suédoiſe (*h*). Les Auguſtins de Haguenau craignant alors pour eux-mêmes, ſortirent avec leurs Archives, leurs reliques & celles de la Collégiale de Surbourg pour ſe retirer à Huningue. Mais ils furent ſurpris en chemin près du Rhin par les Suédois, qui croyant qu'ils étaient munis d'argent, leur enleverent tout ce qu'ils portaient avec eux (*i*). C'eſt ſans doute dans ce commun déſaſtre que ſe perdirent les reliques de S. Arbogaſte.

Celles, qui au rapport d'un ancien Nécrologe, avaient été transférées le 7 octobre dans le couvent des Chanoines réguliers de Saint Arbogaſte hors de la ville de Strasbourg, éprouverent le même ſort, lorſque ce monaſtere fut détruit en 1530, & l'on ne ſait ce qu'elles devinrent depuis ce tems-là. La tombe où elles étaient renfermées fut profanée, & comme elle était de pierre, elle paſſa entre les mains d'un particulier, qui s'en ſervit comme d'une eſpece d'abreuvoir pour ſes beſtiaux. Hugues de Sturm Stettmeiſtre de la ville de Strasbourg obtint cette tombe en 1610. Il en fit préſent à l'Évêque Léopolde d'Autriche qui la fit tranſporter dans l'égliſe Collégiale de Saverne, & ſur laquelle on grava depuis des vers allemands, qui conſervent la mémoire de ce fait (*l*).

(*h*) Chemnitz, *Schwediſcher Krieg*, *parte 1*, *pag. 448*. & Puffendorf *rerum ſuecicarum libro* 4, §. *58*.

(*i*) Protocoles de la Collégiale de Haguenau.

(*l*) L'inſcription ſuivante ſe trouve ſur cette tombe, qui eſt depoſée dans la Chapelle du S. Roſaire.

» 1610.
» *Ein Tranckſtein diſs hinfort ſoll ſein,*
» *Welcher zu vor ein Sarg war ſein*
» *Sanct Arbogaſt zu Strasburg zwar*
» *Des ſechſten Biſchoffs, der im Jahr*
» *Sechs hundert viertzig ſechs geſalbt*
» *Durch Kænig Dagobert der geſtalt,*
» *Dahin kam, weil er ſein todten Sohn*
» *Siegebert wieder erwecket ſchon:*
» *Im Schloſs Yſenburg ob Ruffach geſchen,*
» *Wie ſolches abgemahlt thut ſtehen*
» *Zu Strasburg in des Münſter Chor*
» *Oben gegen dem Fron Altar b'vor.*
» *Im Jahr ſechshundert ſechtzig acht*
» *Starb dieſer Biſchoff wohl geacht,*
» *Ward begraben zu Strasburg recht,*
» *Auf ſanct Michaels bühel ſchlecht;*
» *Von dannen ſein Sarg hieher kam,*
» *Durch Hugo Sturmen den edlen Stam*

On a fait de nos jours une découverte ſur Saint Arbogaſte, qui peut-être mériterait d'être approfondie avec plus d'attention. Dans le tems qu'on travaillait aux fondemens des nouvelles écoles des Religieuſes de la Congrégation de Strasbourg, on découvrit le 23 août 1766 une foſſe, qui renfermait pluſieurs oſſemens, dans la nef de l'ancienne chapelle de S. Michel, dans l'endroit même de la ſépulture de S. Arbogaſte (*m*). C'eſt à la puiſſance eccléſiaſtique à décider ſur l'authenticité de ces oſſemens, ſur laquelle il ſerait téméraire & même difficile de prononcer. Le fond de la foſſe était formé par des briques, ſur le revers deſquelles étaient couchés ces oſſemens (*n*). La compoſition & la forme de ces briques, l'inſcription qu'elles portent, & les caracteres de l'inſcription en lettres onciales ne laiſſent aucun doute ſur l'ancienneté de ces briques, & prouvent qu'elles ſont du ſeptieme ſiecle. L'inſcription : *Arboaſtis eps ficet*, c'eſt-à-dire, *Arbogaſtus Epiſcopus fecit*, dénotent que ces briques ſortaient de la tuilerie d'Arbogaſte (*o*). Les caracteres ſont très-bien faits : on reconnaît dans le mot *ficet* le ſtile du ſiecle Mérovingien, auquel il était uſité de changer l'*i* en *e* & l'*e* en *i* (*p*). L'uſage d'inſcrire les noms ſur les briques des bâtimens & des tombeaux eſt fort ancien. On le fait remonter aux Égyptiens (*q*) : le nom de l'Empereur Conſtantin

(*m*) Cette foſſe éloignée d'environ ſept pieds de l'entrée du chœur de la chapelle, était contre le mur du côté de l'épitre. Elle n'était qu'un pied ſous terre, & n'avait que ſix pieds & demi de longueur. Elle n'était ni murée, ni couverte d'une pierre, mais de briques ordinaires comme le reſte du pavé de la chapelle.

(*n*) Ces briques étaient preſque quarrées, longues d'un pied un pouce & larges de neuf pouces. Elles ont été miſes dans une caiſſe fermée d'un cadenas, ſcellée du ſceau du grand Vicariat & ont été depoſées avec un petit coffre, où l'on renferma pareillement les oſſemens, dans la Salle des Archives des Dames Religieuſes de la Congrégation. On voit trois de ces briques dans la Bibliothéque publique de Strasbourg, fondée par Mr. Schœpflin.

(*o*) C'eſt ainſi qu'il faut lire l'inſcription & non *Arboaſtus Epiſcopus jacet*. Le mot *ficet* eſt trop bien marqué pour pouvoir s'y méprendre. Qu'on ne croie pas cependant que S. Arbogaſte ait voulu s'abaiſſer juſqu'à fabriquer des tuiles : ces expreſſions ne ſignifient rien autre choſe, ſi non que ces briques furent fabriquées dans la tuilerie de cet Évêque & de ſon vivant.

(*p*) Mr. Bouteroue obſerve dans ſes recherches des monnoyes de France *pag. 378*, que *ficit* ou *ficet* était ordinaire vers l'an 670 & 700, & juſqu'à la premiere race & au commencement de la ſeconde. Voyez Mabillon, *in diplomat. pag. 59*, & Martianay, *in editione Hieronymi, tom. 3, pag. 76.*

(*q*) Oberlinus, *in Muſeo Schœpflini, tom. 1, pag. 108 & 149.*

qui fonda l'église du Vatican, est empreint sur toutes les grandes briques de cet édifice (*r*). Et pour peu qu'on veuille confronter les monumens de l'antiquité, on verra que les anciens avaient souvent coutume de marquer leurs tuiles & autres vases de brique, ou du nom de celui qui était le maître de la fabrique, ou de celui des personnes sous lesquelles l'ouvrage avait été fait.

La mort d'Arbogaste arriva, comme nous l'avons vu, le 21 juillet 678. Le siege de Strasbourg resta après lui vacant l'espace de quelques mois. Pendant que le Roi Dagobert délibérait sur le choix d'un sujet qui pût remplacer dignement l'Évêque de Strasbourg, Saint Wilfride vint à sa Cour. Cet Évêque d'Yorck avait été chassé de son siege par les intrigues d'Ermentrude épouse d'Egfrid Roi du Northumberland, dont le Pontife zélé reprenait quelquefois la conduite avec trop de liberté. Wilfride prit le parti d'en porter ses plaintes à Rome, & d'y aller demander justice au Pape (*s*). Il vint en Alsace au commencement de l'année 679. Dagobert, qui lui devait tout, reçut l'Évêque d'Yorck avec toute la joie & toute la tendresse que peut inspirer la plus vive reconnaissance. Le Roi fit l'éloge du saint Évêque en présence de toute sa Cour, & déclara que c'était à sa prudence & à son zele qu'il était redevable de sa couronne. Il n'oublia rien pour le retenir dans ses États, & l'arrêter auprès de sa personne. Il lui offrit dignités, emplois, Seigneuries, Évêchés (*t*). Il le conjura d'accepter l'Évêché de Strasbourg, qui était vacant, qui valait bien celui d'Yorck, & aussi capable de flatter son ambition, s'il en eût été susceptible. Mais Wilfride ne voulut pas renoncer à sa patrie & à son Église : il refusa les offres de Dagobert, & ne pensa qu'à continuer son voyage. Il partit d'Alsace la même année, & se rendit à Rome. Le Pape Agathon fit examiner sa cause dans un

(*r*) Ciampini, *de sacris ædificiis à Constantino structis*, *pag. 30*, & Torrigi, *in sacris cryptis Vaticanis pag. 448.*

(*s*) Eadmerus, *in vitâ S. Wilfridi, num. 31 apud Henschenium in actis Sanct. tom. 3 Aprilis pag. 300, & Mabillonem, in actis Sanct. ordinis S. Bened. tom. 3, part. 1, pag. 186.*

(*t*) Eadmerus, *in vitâ S. Wilfridi, cap. 4, num. 35 apud Henschenium in actis Sanct. tom. 3 Aprilis pag. 302*, & Fridegodus *in vitâ metricâ ejusdem Sancti, apud Mabillonem inter acta SS. Ord. S. Benedict. tom. 3, part. 1 sæcul. 3, pag. 165.*

Concile tenu au mois d'octobre 679. L'assemblée prononça sur l'innocence de Wilfride, avec ordre de le rétablir dans son siege (*u*). L'Évêque d'Yorck muni de ce titre prit le parti de retourner en Angleterre : il repassa en Alsace au commencement de l'année 680. Mais il n'eut pas la consolation d'y revoir le Roi Dagobert son protecteur & son ami.

Dagobert, chassé dès son enfance de son royaume & de sa patrie, s'était formé aux vertus sous un maître capable de donner de bonnes leçons : c'était la disgrace qui lui apprit à ne point abuser de la bonne fortune. Celle-ci parut se reconcilier avec lui pendant quelque tems. Mais il était, pour ainsi dire, de la destinée de ce Prince d'être la victime de l'ambition & de la puissance des Maires du palais. Grimoalde lui avait enlevé le sceptre, & Ebroïn lui ravit la vie. Ce fut par les intrigues de ce Maire du palais qu'il s'éleva une guerre entre Dagobert & Thierri III. Le Maire Ebroïn homme arrogant, cruel, fougueux & insatiable, que les Grands & le peuple détestaient comme un tyran, gouvernait alors le reste de la France sous le nom de l'indolent Thierri. Sous un tel Ministre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion & la piété éprouvaient sans cesse de nouveaux malheurs. Il ne pouvait laisser le pieux & pacifique Dagobert tranquille dans son royaume d'Austrasie. Tous les jours il en démembrait quelques dépendances pour les incorporer à celui de Neustrie. Le Monarque, dont la piété n'empêchait pas qu'il ne soutînt en grand Roi les droits de sa couronne, se vit forcé de déclarer la guerre à Thierri, pour l'obliger de lui rendre ce qu'il retenait injustement des dépendances de son royaume (*x*). L'un & l'autre se mirent à la tête de leurs armées, & s'assemblerent sur les frontieres de la Lorraine & de la Champagne. Dagobert ne fut pas vaincu : mais il ne put échapper à des assassins que ses ennemis avaient armés contre lui. Ebroïn le sçachant à la tête de son armée forma contre lui une conjuration, dans laquelle entrerent quelques Ducs & quelques Évêques

---

(*u*) Voyez Fleuri, *hist. Eccles. tom.* 9, *liv.* 40, *pag.* 10.

(*x*) Vita S. Salabergæ, *apud Mabillonem in actis SS. Ord. S. Bened. tom.* 2, *pag.* 409.

de son parti (*y*). Il lui dressa une embuscade dans la forêt de Voivre, à cinq quarts de lieue de la ville de Stenay, où il fut massacré le 23 décembre de l'an 679 par les ordres d'Ebroïn, & par la main de Grimoalde son filleul (*z*). Il y a bien de l'apparence que son fils Sigebert éprouva le même sort, puisqu'il n'en est plus fait mention dans l'histoire, & que Pepin fut reconnu Duc d'Austrasie. La vertu de Dagobert, & plus encore les grandes libéralités qu'il fit aux églises & aux monasteres, firent placer dans la suite ce Roi d'Austrasie au nombre des Saints, & la voix du peuple y a concouru. Le genre de sa mort fut cause que dans plusieurs endroits il est honoré comme martyr (*a*), suivant l'usage du tems, où l'on donnait ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu, avaient été tués injustement (*b*). Saint Ouën obtint d'Ebroïn le corps du Roi Dagobert, & le fit porter à Rouen. Il fut transféré depuis, peut-être en 872, à Stenay sur Meuse dans l'église de S. Remy, où l'on honore sa mémoire & le 23 décembre, jour de sa mort, & le 2 septembre destiné à célébrer sa translation. Venons à S. Florent, que le Roi Dagobert avait quelque tems avant sa mort nommé à l'Evêché de Strasbourg.

(*y*) Eddius, *in vitâ S. Wilfridi, cap. 31, apud Mabillonem in actis SS. Ord. S. Benedict. tom. 5, sæcul. 4 part. 1, in append. pag. 653.*

(*z*) Dom Calmet, *preuves de l'histoire de Lorraine, tom. 1, pag. 469, prim. edit. & tom. 2, pag. 341. secundæ edit.*

(*a*) Il est fait mention de S. Dagobert Roi & Martyr dans l'ancien calendrier, qui est à la tête du Pseautier de la Reine Emma, Épouse de Lothaire. Il porte : *X. Kal. Januarii S. Dagoberti Regis & Martyris.* Le Martyrologe d'Adon, qui est conservé dans le couvent de S. Laurent de Liege, rapporte au même jour 23 de décembre le Martyre de S. Dagobert Roi de France. *Henschenius, in exegesi præliminari de Genealogiâ Regum Dagobertinorum, cap. 4, in actis Sanctorum, tom. 3 Martii, pag. XIX.* On trouve aussi son nom dans plusieurs Calendriers & Martyrologes, comme on peut le voir dans Mabillon *in Annalibus Benedict. tom. 1, lib. 17, pag. 552, & in actis Sanct. Ord. S. Bened. quart. sæcul. pag. 149*, dans Eckhart *in commentariis de rebus Franciæ oriental. tom. 1, pag. 263*, & dans Berain, *Mémoires sur les trois Dagoberts, pag. 32.* M. Louis observe dans la vie de S. Florent *pag. 21*, qu'on conserve dans les Archives du Chapitre de Haslach un ancien manuscrit, qui contient un abrégé de la vie de S. Dagobert dans la forme des leçons qu'on récite à l'office des matines.

(*b*) Mabillon, *in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 5, sæcul. 4. part. 1, præfat. pag. 97.* & Haudiquer, *in Scriptor. rer. franc. tom. 10, pag. 178.*





SAINT FLORENT,

VINGTIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

SUR le refus de S. Wilfride, Dagobert nomma en 678 un saint Solitaire nommé Florent (*c*), pour remplacer S. Arbogaste dans le siege de Strasbourg. Florent était Écossais de nation, ou plutôt Irlandais : car dans ces tems on donnait aussi le nom d'Écosse à l'Isle d'Hibernie (*d*), & l'Écosse était connue sous le nom d'Albanie, ou du pays des Pictes (*e*). L'Irlande d'ailleurs si féconde en Saints fournissait depuis long-tems à la Gaule des hommes apostoliques & des modeles des vertus monastiques. Florent avait reçu en naissant tout ce qui peut flatter l'ambition. Il était issu d'une des plus illustres familles du pays : quelques-uns même le font descendre du sang royal. Mais la Providence ne l'avait comblé des avantages de la nature, que pour rendre plus glorieux le triomphe de la grace. Les Agiographes nous le montrent dès sa naissance avec le penchant le plus heureux pour la vertu. Des leçons utiles, des exemples édifians avaient été après la vie le bien le plus précieux qu'il avait reçu de ses parens. L'âge de la piété avait dévancé dans lui l'âge de la raison. Peu sensible aux frivoles objets qui s'offraient à ses regards, sa raison ne se développait que pour en détacher son cœur : frappé des dangers qui le menaçaient dans le monde, il renonça à sa patrie, à ses parens & à ses biens, pour chercher dans la solitude les véritables moyens de la sanctification. Il profita sans doute du retour de Dagobert d'Irlande en France,

(*c*) Bucelin, *Germaniæ sacræ part.* 2, *pag.* 43, se trompe quand il dit que St. Florent avait été Moine de Münster, avant que d'être Évêque de Strasbourg.

(*d*) Beda, *lib.* 1 *hist. ecclef. cap.* 1, Isidorus Hispalensis *lib.* 14 *origin. cap.* 4, Orosius, *lib.* 1. *cap.* 2. Wilhelmus Malmesburiensis, *lib.* 3, *de gestis Pontificum Anglor.* &c. &c. dans un titre de l'Empereur Henri VII de 1225 pour le monastere des Écossais de S. Gilles de Nuremberg, les Écossais & Irlandais sont confondus ensemble : *Monasterium Scotorum & Hybernensium in Nuremb.* Voyez Wilcker, *hist. Normb. Diplom. periodo* 1, *pag.* 50.

(*e*) Richer dans sa chronique de Senones *lib.* 1, *cap.* 5, parait être de ce sentiment, lorsqu'en parlant de la patrie de S. Florent, il donne à l'Écosse le nom d'Isle : *Insula Scotiæ.*

pour le ſuivre en Alſace. Il eut toute la confiance de ce Prince : mais loin de profiter de cette faveur, il ſe propoſa de mener une vie retirée dans les forêts des Vôges. Quelques auteurs (*f*) lui donnent pour compagnon un Saint nommé Fidele, dont il fit dans la ſuite ſon Archidiacre.

Saint Florent choiſit une retraite la plus propre à ſes vœux, qui n'avaient pour objet que d'être ignoré des hommes, & de n'être connu que de Dieu ſeul. Florent craignait la vaine gloire, tentation ſouvent dangereuſe à ceux qui ont vaincu toutes les autres. Il s'enfonça dans les forêts qui s'étendent juſqu'aux frontieres de la Lorraine ; il y choiſit pour ſa demeure une petite vallée au pied d'une montagne nommée Ringelsberg ſur le ruiſſeau de la Haſel. Il bâtit dans cette vallée, ſituée à ſix lieues de Strasbourg, une cellule (*g*), & il y renouvella la vie des anciens Anachoretes d'Egypte. Il y prolongeait ſes entretiens avec Dieu dans la profondeur du ſilence. Il n'en ſortait que pour aller de tems en tems travailler au ſalut du prochain. Son amour pour la retraite donnait plus d'efficacité à ſon zele ; il n'ignorait pas que pour convertir le monde, il ne faut pas chercher à le voir. Ceux qui ont écrit ſa vie ſe ſont plus à nous le repréſenter dans ces déſerts comme un Thaumaturge zélé ; mais ils ont oublié d'en faire un Thaumaturge ſenſé. La plupart des légendaires ont toujours eu plus à cœur la réputation du Saint, dont ils entreprenaient l'éloge, que l'amour de la vérité ; parceque plus elle était grande cette réputation, plus elle était capable d'augmenter le nombre des dévots & les charités des fideles. On ne peut que rire de certains traits, dont on a prétendu embellir la vie de S. Florent (*h*). Le Saint enfonce quatre baguettes en terre pour borner le champ qu'il cultivait ; les bêtes féroces ſavent reſpecter ces limites & ne paſſent pas outre. Elles quittent devant

(*f*) Guillimanus, *de Epiſc. Argent. pag.* 92, Coccius, *in Dagoberto Rege, pag.* 137. *&c.* Il eſt auſſi fait mention de S. Fidele Archidiacre de Florent Évêque de Strasbourg dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique d'Écoſſe de Demſter, *lib.* 6, *pag.* 285, qui dans le ménologe écoſſais place le jour de ſa fête au 23 de Mai.

(*g*) Cette cellule eſt à un bon quart de lieue de la Collégiale de Haslach, à quelques pas d'Oberhaslach. On y conſerva longtems l'oratoire qui ſervit à S. Florent : Rodolphe de Kagon Prévôt de Haslach y bâtit une chapelle en 1315, qui fut renouvellée en 1703, & entierement rebâtie en 1750. *Abrégé de la vie de S. Florent, pag.* 25.

(*h*) Voyez preuves juſtificatives *num.* 22, & de Ruyr, *antiquités de la Vosge, part.* 2, *liv.* 2, *pag.* 126 *& ſuiv.*

lui leur férocité, & lorsqu'elles sont poursuivies, elles trouvent un asyle dans sa cellule. Des chasseurs insultent & volent le Saint: ils restent immobiles avec leurs chevaux, & ne peuvent plus avancer. Florent appellé à la Cour de Dagobert y vient sur un âne; montant à l'appartement du Roi, il quitte son manteau & le jette sur un rayon du soleil, qui parait comme un bâton lumineux au coin de la salle: ce rayon devient solide, & soutient le manteau de S. Florent jusqu'au sortir de l'audience (*i*). Une autre fois Dagobert lui dit que toutes les terres dont il pourrait faire le tour sur son âne, pendant qu'il serait dans le bain, appartiendraient à son Église de Haselach. S. Florent se met en chemin & parcourt avec son humble monture toutes les limites du territoire voisin du palais de Kircheim. Il arrive au moment que Dagobert finit de s'habiller, de façon qu'il ne lui manque plus rien que ses gands, que Florent lui présente. Le Roi lui accorde libéralement toutes les terres dont il avait fait le circuit, & qui étaient bien plus étendues que ne sont aujourd'hui les possessions du chapitre de Haselach; maniere de donation, qui parait également indigne de Dagobert & de Florent (*l*). Que ceux qui sont animés de l'esprit de la véritable piété annoncent les vertus des Saints pour les faire imiter, & qu'ils excitent les fideles à recourir à leur puissante intercession pour en obtenir des graces & des secours dans leur faiblesse & leurs infirmités, nous souscrivons à leur zele éclairé. Mais ils n'en doivent pas moins fronder les abus & les superstitions qu'on tâcherait

---

(*i*) Vandalbert attribue le même miracle à S. Goar, qui vivait en Austrasie sous le regne de Sigebert. Mabillon, *in actis SS. Ord. S. Benedict. tom. 2, pag. 266 & 272.* On raconte le même fait de S. Déicole, premier Abbé de Lure. *Bollandus, in actis Sanctorum tom. 2 Januarii in vitâ S. Deicoli, cap. 4, pag. 204.* Faydit dans son supplément à la dissertation sur le sermon de S. Polycarpe *pag. 103* en rapporte un pareil de S. Amable Prêtre de Riom. Quand ce Saint alla à Rome à pied, le soleil lui servit de valet, & lui porta en l'air ses gands & son manteau en guise de parasol pendant la grande chaleur, & de parapluie pendant le mauvais tems. Voyez la vie de S. Amable, §. *6, apud Papebrochium, in actis Sanctorum, tom. 2 Junii, pag. 467.*

(*l*) On conserve dans les Archives de la chambre des comptes de Dijon l'original d'un diplôme de Clovis de l'année 469, par lequel ce Roi de France accorde dans son Domaine au Monastere de Reome tout le circuit que l'Abbé Jean monté sur un âne avait pu faire dans un jour. Étienne Perard a inséré ce diplôme à la tête des pieces servant à l'histoire de Bourgogne imprimée en 1664, d'où Dom Bouquet la fait entrer dans son recueil des historiens de France, *tom. 4, pag. 615.* La donation de Dagobert à Florent n'a plus rien de ridicule, si l'on suppose qu'elle s'est faite de la même maniere.

d'introduire dans le Christianisme qui a toujours reprouvé tout ce qui pouvait donner de la plus sainte des religions une idée aussi contraire à sa pureté qu'à sa grandeur.

Le fragment historique, qui est à la tête de la Chronique d'Albert de Strasbourg (*m*), en parlant des Saints Arbogaste & Florent, qui se sont succédé immédiatement dans l'Evêché de Strasbourg, dit du premier qu'il ressuscita le fils de Dagobert, & du second, qu'il délivra la fille du même Roi possédée de l'esprit malin. Un ancien manuscrit de l'Abbaye de Bodeck en Westphalie, que le Pere Henschenius (*n*) a cité dans son ouvrage, ne parle que d'un seul miracle de S. Florent opéré en faveur de Rathilde fille du Roi Dagobert; miracle falsifié en quelque façon par les légendaires, mais dont la narration suffit pour ramener à la vérité du fait (*o*).

Rathilde rebelle jusqu'alors à la grace, était la seule des enfans de Dagobert qui démentît par ses sentimens l'éducation, que des parens chrétiens lui avaient donnée. Tourmentée par le démon, c'est-à-dire, attachée aux vaines pompes de ce monde, elle ne suivait d'autre loi que celle que lui suggérait un cœur corrompu. Sourde aux paroles de l'Évangile, ne prononçant jamais le nom de Dieu, aveuglée sur son salut, elle faisait le chagrin de ses parens. Il fallait un homme de Dieu tel que Florent, pour la ramener dans les voies de la piété & de la vertu. Les prieres, les exhortations, tout fut mis en usage pour soumettre ce cœur rebelle. Dieu, qui connaît les esprits & qui sait les changer suivant les desseins de sa providence, versa sur elle les plus abondantes bénédictions. La grace opéra sur Rathilde, ses yeux s'ouvrirent à la vérité, sa bouche fit entendre les louanges du Seigneur. Pleine de reconnaissance envers le Saint solitaire qui lui avait fait connaître la vérité, elle se fit gloire de déclarer par-tout la part qu'il avait à sa conversion. Voilà, s'écria-t-elle, voilà le serviteur de Dieu Florent; c'est par ses mérites que la grace de Dieu m'a

(*m*) *Fragmentum historicum auctoris incerti, apud Urstisium, parte 2, pag. 74.* » *Eodem* » *tempore Beatus Arbogastus extitit, qui filium Dagoberti à morte suscitavit; & Florentius qui filiam* » *ejusdem Regis à dæmonio vexatam liberavit, Argentinæ vicissim succedentes Episcopi claruerunt.* »

(*n*) *De tribus Dagobertis, lib. 2, cap. 6.*

(*o*) Venerabilis Beda *in Lucam, lib. 4,* » *Quod & tunc quidem carnaliter factum est, sed* » *& quotidie completur in conversione credentium, ut expulso primùm dæmone fidei lumen aspiciant, deindè ad Laudes Dei tacentia priùs ora laxentur.* »

éclairée, & qu'elle m'a accordé l'uſage de la parole pour le glorifier. Tel eſt le miracle qui d'une mondaine fit une pénitente zélée : grace que Dieu ſe plait à accorder quelquefois aux prieres ferventes des juſtes qui implorent ſa miſéricorde pour les pécheurs. C'eſt de la guériſon du cœur de Rathilde & de l'aveuglement de ſon eſprit, qu'ont voulu parler les légendaires, lorſqu'ils ont dit que Rathilde (*p*) reçut de Florent l'uſage de la vue & de la parole.

La converſion de Rathilde, qui aux yeux d'un Monarque religieux ne pouvait être qu'un grand miracle, augmenta la faveur de Florent auprès de Dagobert. Il répandit ſur lui ſes bienfaits, & il voulut en faire jouir les compagnons de ſa ſolitude. Il accorda à S. Florent le lieu de Haſelach, qu'il avait choiſi pour ſa retraite, & l'en mit en poſſeſſion pour toujours. Il lui donna auſſi pluſieurs terres pour ſervir à l'entretien d'un grand nombre de religieux, que S. Florent avait raſſemblés dans un monaſtere à un quart de lieue de ſa cellule. Tel fut l'établiſſement de l'Abbaye, aujourd'hui Collégiale de Haſelach, dont nous parlerons encore dans le quatrieme livre de ce volume. On conſerve ſur cette fondation un prétendu diplôme (*q*) accordé par le Roi Dagobert à S. Florent, & daté du 16 avril 613. Mais outre les différentes marques de falſification, qu'on peut voir dans la diſſertation quatrieme (*r*), cette charte contient tant de fables, de mépriſes & de fautes de chronologie, qu'elle ne mérite aucune croyance. Le fauſſaire, qui l'a fabriquée, y a inſéré les rêves de ſon imagination, ou plutôt ceux de ſon ſiecle. Il y fait raconter à Dagobert les traits de vengeance que la juſtice divine exerça ſur lui, pour avoir oſé attenter dans ſa jeuneſſe aux biens des égliſes & des monaſteres. Préſenté devant le tribunal d'un Dieu vengeur, tous les Saints qu'il avait outragés y porterent des plaintes contre lui, & lui attirerent différens genres de ſupplices. Il repréſente ſur-tout S. Michel peu patient & fort vindicatif. Il allait s'élancer avec ſon épée flamboyante ſur le malheureux Monarque, lorſqu'il fut arrêté par la main

(*p*) On lit dans M.rs de Sainte-Marthe *lib. 4 Genealogiæ Regum Francorum*, que Rathilde fut enſuite mariée à un Seigneur des Pays-Bas, nommé Luderic de Buk, & que S. Florent bénit ce mariage. Ce fait eſt regardé à juſte titre comme une fable par le P. Bollandus, *in actis Sanct. tom. 1 Febr. in vitâ S. Sigeberti*, *pag. 232*.

(*q*) Preuves juſtificatives, *num. 21*. (*r*) *Pag. 88-90*.

de S. Denys, qui intercéda pour le Roi auprès des bienheureux qui l'accuſerent. Saint Denys devenait le protecteur néceſſaire de Dagobert, parceque ce Roi avait fait bâtir en ſon honneur une nouvelle égliſe plus grande & plus magnifique qu'il combla de bienfaits (*s*). On dit même que ce Prince dépouilla, pour l'enrichir, les plus belles égliſes de France, & qu'il y fit tranſporter juſqu'aux portes d'Airain de celle de S. Hilaire de Poitiers (*t*). Ainſi Saint Denys par ſentiment de reconnaiſſance ſollicita & obtint la grace de Dagobert, mais à condition qu'il expiérait ſes crimes en établiſſant des égliſes & des monaſteres : genre de pénitence qui coute peu à un puiſſant Roi. C'eſt ainſi qu'il devait donner à la poſtérité un exemple frappant des malheurs, que doivent attendre ceux qui ſeraient tentés de porter la main ſur les biens eccléſiaſtiques. Dagobert retourné ſur la terre s'acquitta ponctuellement de ſa pénitence, & il donna d'éclatantes marques de ſon repentir, en fondant & dotant les monaſteres de Wiſſembourg (*u*) & de Haſelach. Le fabricateur des diplômes de ces deux Abbayes, (car l'un n'eſt que la copie de l'autre) ne s'eſt pas contenté d'y inſérer des abſurdités (*x*) : il a voulu les faire débiter par le Roi lui-même,

(*s*) Félibien, *Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys, pag. 10.*

(*t*) Aimoinus *de geſtis Francorum, lib. 4, cap. 20, apud Bouquetum, tom. 3, pag. 128.*

(*u*) Le prétendu diplôme de fondation de l'Abbaye de Weiſſenbourg rapporte la même fable & eſt preſque conçu dans le même ſtile. Voyez preuves juſtificatives, *num. 19.*

(*x*) Le fabricateur ſemble avoir puiſé ce fait ridicule dans l'auteur plus ridicule encore, qui écrivit au neuvieme ſiecle les geſtes de Dagobert premier, Roi de France, & auquel pluſieurs ſavans modernes ont donné le nom d'anonyme fabuleux. *Apud Ducheſne tom. 1, pag. 586, & Bouquetum, tom. 2, pag. 593.* Cet anonyme Moine de S. Denys rapporte que Dagobert étant mort, il fut condamné au jugement de Dieu par les Saints, dont il avait depouillé les Égliſes, & qu'un Hermite nommé Jean, qui demeurait ſur les côtes de la mer d'Italie, vit ſon ame enchaînée dans une barque, & des diables qui la chargeaient de coups en la conduiſant vers la Sicile, où ils devaient la précipiter dans les gouffres du mont Etna. Il ajoute que S. Denys avait tout à coup paru dans un globe lumineux, precédé des éclairs & de la foudre, & qu'ayant mis en fuite les eſprits malins, il arracha cette pauvre ame de leurs griffes pour la conduire dans le ſein d'Abraham. Le récit de cette fable en fait la réfutation. Cependant elle eſt ancienne : Louis le Débonnaire parait l'avoir crue & il en parle dans ſa lettre écrite à l'Abbé Hilduin. *Apud Surium, in vitis Sanct. ad diem 9 Octobris pag. 634.* On a cru même dans la ſuite faire honneur à la mémoire de Dagobert en repréſentant cette fable ſur ſon tombeau érigé pluſieurs ſiecles après ſa mort. *Doublet, antiquités de S. Denys, liv. 4, pag. 1196.* Robert Évêque de Senés dans ſon *Speculum morale regium* a copié ce fait & l'attribue à Charlemagne. Il dit que les démons accoururent à Aix-la-Chapelle au moment de la mort de cet Empereur, & que St. Jacques vint auſſi-tôt pour leur enlever l'ame de ce Prince. *Mss. Bibliotheca regiæ 5372, fol. 53.*

afin de les rendre plus utiles aux monasteres qui s'en servaient pour défendre leurs biens contre les usurpations trop fréquentes des laïcs, en les intimidant par de pareils exemples. Un Prince n'était alors sauvé ou damné, dit Mezerai (y), que selon le bien ou le mal qu'il avait fait aux Moines : ils avaient établi pour maxime qu'il ne s'agissait pour s'assurer une place en paradis que de s'y faire un protecteur, & qu'on pouvait racheter les injustices les plus criantes par des donations en faveur des églises. Je ne rapporte ces contes ridicules, que parcequ'ils entrent malheureusement dans l'histoire humiliante de l'esprit humain. Quelle atteinte ne devaient pas donner aux mœurs ces absurdes opinions, qui entretenaient dans des cœurs corrompus une dangereuse sécurité ! Aussi les siecles, où elles furent produites & multipliées, furent le regne des désordres & de la violence : n'en regrettons pas la vicieuse simplicité. Henschenius (z) & Berain (a), qui ont fait imprimer le diplôme de Dagobert, ont employé leur sagacité pour tâcher de remédier aux défauts énormes qui le déparent, & le mettre en état de pouvoir faire preuve. C'est ce qu'ils ont exécuté en y retranchant tout ce qui les incommodait. Ils ont omis le préambule, qui énonce la fable, & n'en ont conservé que ce qui regarde la fondation de Haselach. Mais en user ainsi à l'égard des pieces anciennes, c'est les détruire & leur en substituer de nouvelles. Encore après tant de précautions ce diplôme ainsi corrigé souffre beaucoup de difficultés, & ils n'ont pu lui rendre le vernis d'antiquité qui lui manque, ni en effacer toutes les nuances qui décelent l'imposture (b).

Quelque tems après la fondation de Haselach, le siege de Strasbourg vint à vaquer. Le peuple qui avait vu mourir Arbogaste, soupirait depuis long-tems après un successeur qui pût remplir dignement sa place. Dagobert avait nommé Saint Wilfride ; mais

---

(y) *Histoire de France, tom. 1, pag. 235.*

(z) *De tribus Dagobertis, lib. 2, cap. 6, pag. 88.*

(a) *Mémoire sur les trois Dagoberts, partie 4, pag. 72.*

(b) Henschenius & Berain ont laissé subsister dans le diplôme les marques de fausseté que nous avons discutées aux pages 88 & 89 de la dissertation quatrieme, §. 1, 2, 5, 6, 7, 8 & 9.

nous avons vu qu'il le refusa. Le Monarque se rappella la sainteté de Florent & les droits que ce saint Irlandais avait sur sa reconnaissance. Quoique l'Évêché de Strasbourg lui parût une faible récompense des obligations qu'il lui avait, il voulut cependant le lui conférer. Le Clergé & le peuple applaudirent à cette nomination. Florent effrayé d'un joug qui lui paraissait au-dessus de ses forces, sçut encore relever la gloire du choix qu'on faisait de lui, en refusant d'accepter l'Épiscopat. Il résista long-tems: mais enfin l'autorité du Roi, & la voix publique forcerent sa modestie. Il fallut donc quitter sa retraite; mais il en conserva toujours l'esprit & le gout au milieu des fonctions les plus capables de l'en détourner. Préposé pour conduire les fideles dans les sentiers de la foi, il y employa tous ses soins & toutes ses lumieres. Tantôt zélateur des loix & de l'esprit ecclésiastique, sa vigilance éclairée formait dans son diocese un Clergé religieux, savant & utile. Tantôt digne successeur des Amands, ses travaux apostoliques détruisaient dans l'Alsace les restes de l'idolâtrie mal domptée, ou renaissante de ses cendres. Par-tout il combattait & déracinait les abus accrédités; par-tout il réprimait & réformait les mœurs licentieuses. Sa modestie étonnait, sa charité engageait, son éloquence ravissait, ses raisonnemens persuadaient, sa douceur triomphait. Les peuples émus étaient touchés & convertis. Le crime devenait odieux, parceque Florent rendait la vertu aimable. C'est le portrait qu'en font ses historiens, qui lui donnent le nom de nouvel Apôtre de l'Alsace (*c*). C'est un éloge qu'ils devaient à sa vertu & à sa sainteté. Aussi, comme le remarque Erchambaud par un jeu de mots pardonnable à un poëte de son siecle, le fleurissant Florent fit fleurir la piété dans la florissante Eglise de Strasbourg.

» *Florens Florigeram Fecit Florentius aram.* »

Je n'ai pas besoin de dire combien il y a de faux-brillant & de mauvais gout dans ce seul vers. Cet art difficile est ce qu'on appellait alors de l'esprit, avant qu'on sçût qu'il n'y a point d'esprit sans naturel.

La renommée de S. Florent ne cessait d'enrichir l'Alsace de nouveaux Anachoretes, qui vinrent la décorer de leurs vertus. L'éclat

(*c*) Coccius, *in Dagoberto, pag.* 157 *&c.*

de celles de l'Évêque de Strasbourg fit naître dans le cœur de plusieurs de ses compatriotes le saint desir de le voir & de l'admirer par eux-mêmes. Les Écossais & les Irlandais accoururent à travers les mers pour jouir de la présence de Florent. L'Évêque jaloux de se conserver des compatriotes, dont il pouvait faire autant d'ouvriers évangéliques, leur procura une demeure dans sa ville épiscopale. Il leur fit bâtir hors de Strasbourg un hospice, auquel il ajouta une église qu'il dédia à l'honneur de l'Apôtre S. Thomas. Cet hospice devint ensuite un monastere, puis un chapitre de Chanoines qui fut long-tems célebre par le grand nombre de nobles Alsaciens, qui l'ont illustré par leur science & leurs vertus. Guilliman (*d*) & de Ruyr (*e*) rapportent que plusieurs en furent tirés pour remplir le siege épiscopal. Les Évêques de Strasbourg sont à la vérité souvent nommés entre les bienfaiteurs de la Collégiale de S. Thomas (*f*) : mais je n'en trouve aucun qui spécialement ait été choisi dans ce corps.

On croit que S. Florent connut par révélation le moment de sa mort (*g*) : ce fut plutôt la nature défaillante qui lui fit connaître que sa fin était proche. Il fit assembler alors son Clergé, & lui annonça le tems qui devait terminer son Episcopat & sa vie : il profita de l'intervalle qui lui restait pour lui réitérer ses leçons, & l'exhorter à ne jamais oublier la loi du Seigneur. Il recommanda sur-tout à ses disciples de Haselach & de S. Thomas de rester fideles à leur vocation, & de remplir scrupuleusement les obligations que leur imposait leur état. Il emporta dans le tombeau cette espérance flatteuse : mais il ne prévoyait pas qu'il y aurait un tems où ils dégénéreraient, les uns de leur primitive institution, & les autres de leur primitive croyance.

L'année & le jour de la mort de S. Florent sont contestés (*h*) : dans le conflit de sentimens, on peut placer assez vraisemblablement

---

(*d*) *De Episcopis Argentinensibus*, *pag.* 93. (*e*) *Antiquités de la Vosge*, *pag.* 128.

(*f*) *Notitia fundationis Collegiatæ S. Thomæ scripta sæculo decimo*, dans les Preuves justificatives du second volume.

(*g*) Coccius, *in Dagoberto Rege*, *pag.* 162.

(*h*) Bruschius, De Mouchy, Kleinlauel, Baronius, Croiset, &c. placent sa mort à l'année 675; Kœnigshoven, Wimphelingue, Berler, de Ruyr, Bucelin, Claude Robert, &c. à l'année 676; Pappus en 680; Le Cointe, les Bollandistes, la Gaule Chrétienne, le Rituel de Strasbourg, &c. à l'année 687; &c.

sa mort à l'année 693. Je me fonde sur la Chronique de Münster (*i*) : elle fixe cette année pour l'élection de l'Abbé Walagion, qui succéda dans cette Abbaye à Agolde ou Ansoalde. Celui-ci fut le successeur de S. Florent dans le siege de Strasbourg. Ainsi l'année 693 fut celle de l'élection d'Ansoalde & de la mort de S. Florent. Les historiens different aussi sur le jour de sa mort : il parait cependant par le martyrologe du neuvieme siecle & par les plus anciens monumens, qu'on célébrait la mémoire de ce saint Evêque le 7 de novembre comme étant le jour de sa mort. Ceux même d'entre les légendaires qui fixent sa fête à d'autres jours & à d'autres mois, se réunissent à la répéter au même jour 7 de novembre (*l*).

Florent mourut donc à Strasbourg le 7 novembre 693, après avoir gouverné cette Eglise près de quinze ans. Son corps fut d'abord enterré dans l'église de S. Thomas. Les hommages publics accompagnerent S. Florent au tombeau : le jour de sa pompe funebre devint presqu'aussi-tôt celui de son culte ; & dès le commencement du neuvieme siecle, on lui avait décerné les honneurs que méritait sa sainteté. L'Évêque Rachion transféra alors le corps de S. Florent de l'église de Saint Thomas dans celle de Haselach, qui était l'endroit de sa premiere retraite. » Dieu découvrit alors plus » que jamais sa sainteté, dit M. Berain (*m*), & la gloire dont il » jouit, par divers miracles qui s'y firent. On y a vu, ajoute-t-il, » la guérison de plusieurs enfans malades, & le soulagement de » plusieurs personnes affligées de pierre & de rupture. On y a vu » la terre aride par la sécheresse arrosée par une pluie abondante,

(*i*) Preuves justificatives, *num. 16*.

(*l*) Les Martyrologes, les anciens Bréviaires, la Gaule Chrétienne, les Bollandistes, le Rituel de Strasbourg, &c. placent le jour de sa mort au 7 novembre ; le Pere La Guille au mois de décembre ; Coccius & Guilliman au 17 décembre ; Canisius & Ferarius *apud Henschenium & Papebrochium in actis SS. tom. 1 Aprilis, pag. 236*, au 3 avril. C'est le jour auquel les missels & les bréviaires de Strasbourg marquent la mémoire de sa translation. Le Ménologe écossais de Demster & Fitzimon dans son catalogue des Saints d'Irlande *apud eosdem in actis SS. tom. 2 Maii, pag. 494*, disent que Florent mourut le 10 mai. Le Pere Le Cointe fixe le jour de son décès au 26 octobre.

(*m*) *Mémoires historiques sur les trois Dagoberts, pag. 65*. Ces miracles sont rapportés plus au long dans l'abrégé de la vie de Saint Florent, par M. l'Abbé Louis, *pag. 47, 56 & suiv.*

» & toute la province délivrée de la famine. On y a vu le trouble » d'une guerre appaisé, & la tranquillité rétablie; on y a vu grand » nombre d'incendies arrêtés par la vertu de ses saintes reliques. »

Haselach ne tarda pas d'être attaqué dans la possession de ce sacré dépôt. La Collégiale de S. Thomas lui disputa au commencement du douzieme siecle un droit qu'elle s'attribuait, à l'exclusion de toute autre. Les Chanoines de S. Thomas firent courir le bruit, que l'Évêque Rachion avait à la vérité tenté de transférer les reliques de S. Florent à Haselach; mais que leurs prédécesseurs informés de son dessein les avaient cachées dans un lieu que Rachion ne put découvrir (*n*). Cette prétention était injuste, & ne paraissait gueres dans l'ordre, à moins qu'on ne voulût la placer au rang des abus, qui dans plusieurs occasions ont fait multiplier les corps des Saints. Burcarde, qui pour lors était Évêque de Strasbourg, voulut éclaircir le fait par lui-même. Il se rendit à Haselach avec Bertholde Custos de la Cathédrale & Prévôt de Haselach, Meinharde Abbé de Maurmoutier & Osson Abbé d'Altorff. Ce fut en leur présence & en celle d'un grand nombre d'ecclésiastiques & de religieux, qu'il fit ouvrir le 26 octobre 1143 le tombeau de S. Florent. Il y trouva le corps entier; & il ne resta plus aucun doute de l'authenticité de ses reliques, lorsqu'on découvrit une lame de plomb (*o*), qui attestait que c'était la dépouille mortelle du serviteur de Jésus-Christ. L'inscription portait que l'Évêque Rachion avait transféré les reliques de S. Florent à Haselach, le septieme novembre, jour auquel il ordonna qu'on en chommerait la fête dans tout le diocese; elle était conçue en ces termes:

» *Ego Rachio, Dei gracia Argentinensis Episcopus, Florencium* » *Confessorem & Episcopum septimo Idus Novembris in Avellanum* (p) *transtuli, & hunc diem solemnem banno constitui, Amen.*

(*n*) Wimphelingius, *de Episcop. pag. 22.*

(*o*) L'usage de conserver les monumens sur le plomb est fort ancien, puisqu'il était constamment établi du tems de Job, *cap. 19, v. 24.* Il ne fit que s'accréditer dans la suite de plus en plus: il subsiste encore aujourd'hui. Le plomb est de tous les métaux celui qui souffre le moins de l'humidité souterreine.

(*p*) Haselach, dans la plupart des diplômes du douzieme siecle, porte le nom d'*Avellanum*, ou d'*Avellana*.

L'Evêque Burcarde fit aussi-tôt dresser un acte public de tout ce qui s'était passé, dans lequel on inséra ce que je viens de raconter (q).

Les Chanoines de S. Thomas ne renoncerent cependant pas à leurs prétentions : n'osant plus soutenir qu'ils possédaient tout le corps de S. Florent, ils s'aviserent de prétendre qu'ils en avaient le chef, qu'ils exposaient à la vénération publique. L'Évêque Bertholde de Bucheck eut beau vouloir réprimer ces abus dangereux par deux décrets du 22 novembre 1350 & du 5 mars 1353 (r). Il fallut l'autorité impériale pour soutenir la Collégiale de Haselach dans sa possession du corps entier de S. Florent. L'Empereur Charles IV était pour lors en Alsace ; il vint à Molsheim le 6 novembre de la même année, pour y rendre visite à l'Évêque Bertholde, qui y était dangereusement malade. Il apprit qu'on célébrait le lendemain à Haselach la fête de S. Florent. Le Prince, à qui sa piété ne permettait pas d'omettre ce qui semblait intéresser la religion, s'y rendit le 7 novembre 1353, accompagné de Gerlach Archevêque de Mayence, d'Albert Evêque de Wirtzbourg, de Jean de Lichtemberg son secrétaire & Prévôt de la Cathédrale de Strasbourg, qui venait d'être nommé Vicaire général de l'Évêché. On connaît le respect que Charles IV portait à tout ce qui pouvait faire l'objet d'une vénération religieuse : mais il était ennemi de la superstition, & sur-tout de celle qui provient des fausses reliques. Il fit ouvrir la châsse de S. Florent qui était enrichie d'or & d'argent (s). On trouva le corps entier de ce Saint ; les titres les plus authentiques, & les attestations les plus formelles déciderent en faveur de la vérité de la tradition. Il ordonna aussi-tôt à Jean de Lichtemberg d'en dresser un procès-verbal. Par cet acte, dont l'original se voit encore à Haselach, l'Empereur attestait qu'il avait trouvé tous les ossemens du corps de S. Florent dans cette châsse, & que ses reliques ne sont dans aucune autre église que dans celle

(q) Cet acte se trouve dans le livre salique de S. Thomas, *fol.* 182. Il paraîtra dans les Preuves justificatives des volumes suivans.

(r) Archives de la Collégiale de Haselach.

(s) Alberti Argentinensis Chronicon, *apud Urstisium, Germaniæ Historicorum parte* 2, *pag.* 160, & de Ruyr, *Antiquités de la Vosge, part.* 2, *pag* 200.

de Haſelach, menaçant de ſon indignation royale tous ceux qui prétendront le contraire. Charles IV voulant augmenter la dévotion des habitans de Prague, où il faiſait ordinairement ſa réſidence, raſſemblait le plus de reliques qu'il pouvait dans les voyages qu'il faiſait. Il obtint des Chanoines de Haſelach le bras droit de S. Florent, qu'il fit porter à Prague, & qu'il plaça ſur un autel qu'il fit ériger en ſon honneur dans l'égliſe Métropolitaine (*t*). Cinq ans après, Rodolphe Archiduc d'Autriche & Landgrave d'Alſace obtint le 13 mai 1358 du chapitre de Haſelach & de Jean de Kageneck, qui en était pour lors Doyen, la moitié du bras gauche de S. Florent (*u*). Cette derniere partie fut probablement apportée à Lille en Flandre, où l'on honore dans l'égliſe de l'ancien collége des Jéſuites une partie des reliques de cet Evêque de Strasbourg (*x*).

Cependant les Chanoines de S. Thomas continuant toujours dans leur opiniâtreté ne ceſſaient de répandre parmi le peuple qu'ils étaient en poſſeſſion des reliques de S. Florent (*y*). Robert de Baviere Évêque de Strasbourg après un mûr & nouvel examen donna un mandement le 12 janvier 1450, par lequel il défendit à tous les eccléſiaſtiques de ſon dioceſe d'enſeigner & de prêcher qu'elles fuſſent autre part qu'à Haſelach (*z*). L'excommunication, qu'il lança contre ceux qui ſoutiendraient le contraire, n'empêcha pas le chapitre de S. Thomas de ſoutenir ſes prétentions juſqu'aux tems de la réformation (*a*). Cette Collégiale ayant alors ſuivi les nouvelles erreurs, ſes membres s'embarraſſerent peu de poſſéder des reliques, dont le culte était pour eux un culte d'idolâtrie.

(*t*) Kœnigshovius, *in Chronico*, *pag. 136*; Münſter, *in Coſmographiâ*, *pag. 379*; Martyrologium antiquum Pragenſe; &c.

(*u*) Mss. de la Collégiale de Haſelach.

(*x*) Papebrochius, *in actis Sanctorum*, *tom. 5 Mai*, *pag. 235*.

(*y*) Kœnigshovius, *in Chronico*, *pag. 240*.

(*z*) Archives de la Collégiale de Haſelach.

(*a*) Wimphelingue, qui écrivit en 1508 ſon hiſtoire des Évêques de Strasbourg, eſt obligé de ſe contredire pour complaire aux Chanoines de S. Thomas. Il dit, *pag. 13*, *86* & *114*, que les reliques de S. Florent ſont réellement à Haſelach : mais il en parait douter, *pag. 13* & *22*, & il dit même ailleurs, *pag. 51*, que l'Évêque Burcarde avait ſeulement tenté de les y porter.

On doit espérer qu'ils laisseront aujourd'hui les Chanoines de Haselach tranquilles possesseurs d'un bien qu'ils ne paraissent plus ambitionner, & qu'ils respecteront les témoignages authentiques qui assurent à ces derniers les reliques de Saint Florent (*b*). Ils ne les réclameront plus, parcequ'ils ont perdu le fruit qu'ils prétendaient en tirer autrefois. Les largesses des fideles faites en faveur d'une église, où était honoré le corps d'un Saint accrédité, étaient un appas dangereux pour former de fausses prétentions. La châsse, où sont renfermées les reliques de Saint Florent (*c*), est placée aujourd'hui dans le chœur de l'église Collégiale de Haselach, dans un enfoncement du mur du côté de l'Évangile.

(*b*) Specklin rapporte dans ses *Mss Collectanea pag. 212*, qu'en 1525 Georges Schultheiss de Rosheim, qui s'était mis à la tête des paysans révoltés, vint piller l'église de Haselach; qu'ayant trouvé la châsse de S. Florent, il en jetta les os dans l'église, & transporta la châsse à la Commanderie de S. Jean près de Dorlisheim, où il partagea avec ses soldats l'or, l'argent & les pierreries dont elle était enrichie.

(*c*) Cette châsse artistement travaillée est de cuivre doré & dans le gout moderne. Elle a été faite à Strasbourg en 1716 par un nommé Fayard. Son nom est écrit sur une petite piece d'argent au-dessus de la peinture supérieure.





ANSOALDE,

VINGT-UNIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

APRÈS la mort de Saint Florent arrivée le 7 novembre 693 sous le regne de Clovis III, Ansoalde Abbé de Münster fut placé sur le siege épiscopal de Strasbourg. On le nomme indifféremment Ansoalde, Anshalde ou Agnoalde (*d*). La chronique de Münster, qui l'appelle Agolde (*e*), place à l'année 675 le tems où il obtint l'Abbaye du Confluent, dans laquelle il succéda à Valédius. Ansoalde en fut Abbé pendant dix-sept ans : il occupa autant d'années l'Évêché de Strasbourg. Il mourut en 710 une année avant Childebert III Roi de France & d'Austrasie. On prétend qu'il fut enterré dans la Cathédrale de Strasbourg. Bucelin (*f*) lui a donné la qualité de Saint : mais on sait qu'il y eut de tout tems des écrivains, qui pour augmenter le nombre des Saints insérerent dans leurs fastes plusieurs Prélats, quoiqu'il n'y eût aucune tradition du culte rendu à leur mémoire depuis leur mort. Erchambaud fait l'éloge d'Ansoalde en disant qu'il mérita l'honneur de succéder à des Évêques aussi illustres, que l'étaient les Saints Arbogaste & Florent.

» *Commeruit talem tunc Ansoaldus honorem.* »

(*d*) Il ne faut pas confondre Ansoalde ou Agolde, qui fut Abbé de Münster en 675, avec un autre Agoalde, qui était à la tête de cette Abbaye, lorsqu'en 747 Bodale fils de Hugues Comte d'Alsace accorda à l'Abbaye de Münster tous les biens qu'il possédait dans le village de Heidelsheim. L'acte de donation se trouve imprimé dans Lunig, *Spicileg. eccles. cont. 1, pag. 1096*; Martene, *in Thesauro anecdot. tom. 1, pag. 8*; & Schoepflin, *Als. diplom. tom 1, pag. 16*.

(*e*) Preuves justificatives *num. 16*.

(*f*) *Germaniæ sacræ part. 2, pag. 296*.





JUSTE II,

VINGT-DEUXIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

JUSTE fecond du nom, fut fucceffeur de Walagion dans l'Abbaye de Münfter, & d'Anfoalde dans l'Évêché de Strasbourg. Son Epifcopat fut court, & Wimphelingue (*g*) ne lui donne que deux ans de fiege. Sa mort arriva en 712, dans le tems que Dagobert III gouvernait l'Auftrafie. Erchambaud n'en fait pas mention dans fes vers, non plus que de fon fucceffeur Maximin. Ces deux Évêques ne font connus que par le catalogue des Abbés de Münfter (*h*).

MAXIMIN II,

VINGT-TROISIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

MAXIMIN Abbé de Münfter depuis 710, remplaça Jufte en 712 dans le fiege de Strasbourg. Wimphelingue dit qu'il fut Evêque pendant huit ans. Il mourut en 720, la même année où Thierri IV furnommé de Chelles, fuccéda à Chilperic II. Je place l'élection de l'Évêque Maximin II à l'année 712, puifque la chronique de Münfter fixe cette année pour l'élection de l'Abbé Wolfenife (*i*), qui lui fuccéda fans doute dans cette Abbaye.

(*g*) *De Epifcop. Argent. pag. 9.*

(*h*) Voyez Münfter, *in Cofmographiâ Germaniæ, lib. 3, cap. 159;* & Bucelin, *in Germaniâ facrâ, parte 1, pag. 7, & parte 2, pag. 296.*

(*i*) Preuves juftificatives, *num. 16.*



Parcourons légérement la ſucceſſion des Rois, qui ſous les précédens Evêques occupaient le trône d'Auſtraſie : le ſceptre était encore entre les mains des deſcendans de Clovis. Mais c'étaient la plupart des fantômes de Rois, confinés dans une maiſon de plaiſance qui leur ſervait de priſon & où ils ne penſaient qu'à jouir de la vie. Ils avaient des gardes moins pour leur propre ſûreté, que pour les tenir en ſervitude. Ils ne paraiſſaient en public que certains jours de l'année traînés dans un char, où

Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille & lent
Promenaient dans Paris le Monarque indolent (*l*).

Contens d'une vie molle & oiſive, ils laiſſaient à leurs Maires toute la conduite des affaires. Ceux-ci ne commandaient d'abord que dans le palais des Rois ; bientôt ils devinrent leurs Miniſtres & leurs généraux ; ils parvinrent enfin à rendre héréditaire une place ſi importante, & par-là devinrent plus puiſſans que les Rois mêmes (*m*). La mort de Dagobert Roi d'Auſtraſie aurait dû rendre Thierri III ſeul maître de la Monarchie ; mais l'Auſtraſie craignant de tomber ſous la domination d'Ebroïn Maire du palais de ce Prince, dont elle redoutait la tyrannie, ne voulut point reconnaître le Monarque. Cette province ſecoua alors le joug & ſe choiſit des Ducs & des Gouverneurs indépendans. Les grandes qualités de Pepin ſurnommé Heriſtel, parurent dignes de cette place. Son ambition le fit bientôt parvenir à une plus vaſte puiſſance. Ebroïn Maire du palais de Thierri, tyran de ſon Roi & de ſa patrie, éprouva le ſort ordinaire aux hommes qui abuſent de leur autorité : il périt d'une mort violente en 683. Les Maires, qui lui ſuccéderent, firent à diverſes repriſes la guerre à Pepin, mais ſans aucun ſuccès. Le gouvernement de l'un d'eux nommé Bertaire irrita les Grands de Neuſtrie, qu'il traitait avec trop de fierté ; ils conſpirerent contre lui & le Duc d'Auſtraſie ſe mit à leur tête. Bertaire fut tué dans un com-

(*l*) Boileau, *Lutrin, Chant ſecond.*

(*m*) Fragmentum hiſtoricum auctoris incerti, *apud Urſiſium in Scriptoribus rerum Germanicarum, part. 2, pag. 76.*

bat; & une bataille, où le Roi Thierri fut défait, anéantit les restes de l'autorité royale. Pepin maître de Paris, des finances, de la personne du Roi le fut également de toute la Monarchie sous le simple nom de Maire du palais. La sagesse de son gouvernement, son zele pour la religion & pour le bien de l'État, ses victoires sur les Frisons & les Allemands, sa justice & sa bonté affermirent son autorité, en couvrant ce que l'usurpation avait d'odieux. Ce fut l'amour des peuples, dit le P. Longueval (*n*), & l'estime des Grands qui le porterent si près du trône, qu'il aurait dû à la vérité respecter davantage : mais s'il eut trop de puissance pour un sujet, il eut aussi trop de vertus pour un usurpateur. Thierri n'eut sous lui que le vain titre de Roi & l'ombre de la royauté sans pouvoir; & tel fut le sort de ses successeurs, jusqu'à ce que le petit-fils de Pepin plus hardi ou plus heureux osa franchir l'espace immense, qui est entre le trône & l'état de sujet.

La mort de Thierri en 691 n'apporta aucun changement aux affaires de l'État. Le nom seul de sa dignité passa à ses successeurs : ils acheverent de l'avilir dans une molle oisiveté, qui quoique forcée parut assez conforme à leurs inclinations. Les deux fils de Thierri regnerent successivement après lui : Clovis III son aîné, qui n'avait au plus que dix ans, fut couronné Roi de Neustrie & de Bourgogne. L'Austrasie toujours détachée de la couronne ne connaissait d'autre autorité que celle de Pepin qui continua de regner sous le nom du nouveau Monarque. Childebert III, qui succéda en 695 aux États & à la captivité de son frere, regna, ou pour mieux dire, passa dix-sept ans dans l'état d'indolence, où le réduisait la tutele du Maire du palais. Il laissa en 711 un fils sous le nom de Dagobert III, qui monta sur le trône pour y faire le même personnage que son pere & son oncle. Peu de tems après en 714 mourut Pepin; Dagobert se vit alors sous la tutele d'un enfant & d'une femme. Plectrude veuve de Pepin s'empara du gouvernement, & disposa de tout sous le nom de Théobalde son petit-fils encore enfant. Mais Charles Martel fils de Pepin & d'Alpaïde,

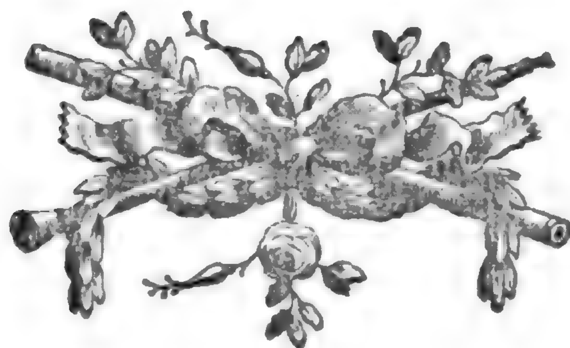
(*n*) *Histoire de l'Église Gallicane*, *tom.* 4, *liv.* 10, *pag.* 160.

qu'on prétend avoir été sa maîtresse, se fit reconnaître en même tems Duc, ou Prince d'Austrasie. La mort de Dagobert, qui arriva en 715, lui donna le moyen de fortifier sa puissance. Dagobert laissait un fils nommé Thierri, qui n'était encore qu'au berceau, & qui pour lors ne fut pas Roi. On proclama Daniel fils de Childeric II, qui après la mort de son pere avait éte relégué dans un monastere, & on lui donna le nom de Chilperic II. Ce Prince, quoiqu'élevé dans un cloître, montra plus d'activité & de courage que ses prédécesseurs. Dès qu'il se vit sur le trône, il prit des mesures pour enlever l'Austrasie au Duc Charles. Mais ce jeune Héros, qui avait encore plus d'ambition que son pere, & qui n'avait pas moins de bravoure, fut toujours vainqueur. Charles Martel continua donc de gouverner l'Austrasie avec une autorité égale à celle des Rois. Cependant pour ne pas irriter le peuple, qui par un reste de respect pour ses anciens Souverains ne pouvait souffrir le sceptre en d'autres mains qu'en celles d'un Prince Mérovingien, il mit en 717 sur la scene une espece de Roi, qu'on disait être fils de Thierri III, & qui fut nommé Clotaire IV. Son regne ne fut que d'un an & de quelques mois; sa mort rétablit Chilperic sur le trône : mais il n'eut que le nom de Roi, & Charles Martel le fut en effet. Chilperic mourut sur la fin de 720. Thierri IV surnommé de Chelles, fils de Dagobert III, lui succéda. Il régna long-tems, mais il n'est gueres connu que par quelques diplômes, malgré les événemens fameux de son regne, auxquels le Maire du palais eut la plus grande part.

Tel est le portrait que la plupart de nos historiens font des derniers Rois de la premiere race, en leur donnant le titre de *fainéans*. Mais ce portrait est-il bien réflechi, & M. l'Abbé de Vertot (*o*) n'a-t-il pas eu raison de dire, que nous n'avons que des mémoires fort infideles sur leur vie & leurs actions ? Les reproches qu'on leur fait ne sont-ils pas plutôt l'effet du préjugé que les Maires du palais ont introduit eux-mêmes, & que des écrivains flatteurs, dont la plume était entierement vendue à la famille de Pepin, ont con-

(*o*) Dissertation au sujet des derniers Rois de la premiere race auxquels un grand nombre d'historiens ont donnés injustement le titre odieux de fainéans & d'insensés. *Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tom. 4, pag. 704.*

ſacré dans la ſuite ? On les a copiés, & l'on a donné le titre de fainéans à des Princes, qui n'étaient peut-être que malheureux & les victimes des circonſtances, au-deſſus deſquelles leur jeuneſſe & la faibleſſe qui l'accompagne d'ordinaire les empêchaient de s'élever. Il me ſerait facile d'étendre ces réflexions & de faire voir par les anciens titres des Abbayes de Mourbach, Münſter & Honau, que tous ces Rois n'étaient pas ſans un vrai mérite, & que quelques-uns d'entr'eux étaient dignes du ſang de Clovis. Malgré les ombres répandues ſur leur vie, & l'obſcurité affectée de l'hiſtoire de ces tems-là, on y découvre des traits de lumiere, des vertus, de la valeur, des exploits, de nobles efforts pour ſe rendre dignes du trône & ſecouer le joug de ceux dont le ciel les avait fait naître Souverains. Comme ce n'eſt pas ici le lieu de démontrer cette vérité, je reprends le fil de mon hiſtoire.

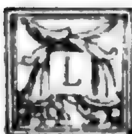




HISTOIRE
DE L'ÉGLISE ET DES ÉVÊQUES-PRINCES DE STRASBOURG.

LIVRE TROISIEME.

WIDEGERNE,
VINGT-QUATRIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

A PUISSANCE des Maires du palais avait tout bouleversé dans l'Église & dans l'État. Ces usurpateurs de l'autorité souveraine avaient assujetti les Rois à leurs volontés. La nation livrée aux caprices des Grands, ne voyait que guerres intestines & étrangeres troubler le royaume. La licence des peuples poussée à l'excès n'était plus retenue par le frein de la religion. Ceux qui la représentaient & qui devaient la soutenir par état, étaient eux-mêmes les premiers prévaricateurs. Il semblait que le même coup qui avait abattu en France l'autorité royale, eût donné atteinte à celle de l'Église, & que la molle inaction des Rois, que la volupté endormait sur le trône, eût passé jusqu'aux Ministres des autels (*p*). On ne cherchait dans le Sanctuaire que

(*p*) Longueval, *Hist. de l'Église gallicane, tom. 4, pag. 183.*

l'or du Sanctuaire ; & des biens destinés pour être la nourriture des pauvres, devenaient souvent l'aliment des plus honteuses passions. On ne tenait plus de Conciles ; les saints Canons tombaient dans le mépris ou dans l'oubli, & les Évêques n'osaient en faire, sans y trouver leur propre condamnation. Enfin la discipline ecclésiastique était violée ou foulée aux pieds ; les Eglises étaient destituées d'Évêques, & leurs biens étaient entre les mains des Seigneurs laïcs ou d'ecclésiastiques pires que ceux qui les usurpaient, puisqu'ils étaient le prix de la cupidité & de la débauche. L'autorité de la religion était méprisée ; l'Épiscopat sans force & sans vigueur, était avili & deshonoré.

Telle était la face déplorable de l'Église gallicane sur la fin de la premiere race, & c'est le portrait qu'en a tracé quelque tems après S. Boniface, qui travaillait à la réforme des Eglises de France & d'Allemagne (*q*). Celle de Strasbourg au milieu de ce désordre affreux ne se ressentit point, ou peu de la corruption générale. C'est que le choix de ses Évêques ne tomba que sur des sujets capables de concourir par leur zele & leur fermeté à la réforme & au maintien de la discipline ; & que pour trouver de dignes Ministres des autels, on les cherchait dans les cloîtres, où la science, la vertu & la piété s'étaient réfugiées. Widegerne (*r*) devint Évêque en 720, & Strasbourg retrouva dans lui un des dignes successeurs d'Arbogaste & de Florent. Leur esprit vivait encore, & il animait plusieurs saints Moines à imiter les vertus de leur vie solitaire. L'Évêque Widegerne à leur exemple voulut employer les biens qu'il avait de son patrimoine pour en doter les monasteres, dont le nombre croissait tous les jours. Il fonda lui-même dans son diocese à l'entrée de la forêt noire sur le ruisseau d'Undiz

(*q*) Otholonus, *in vitâ S. Bonifacii, lib. 2, cap. 2, apud Serrarium rer. Mogunt. lib. 3, pag. 375, edit. prim. & pag. 235. edit. 2.*

(*r*) Il est connu sous les noms de Widegerne, Widgerne, Wicgerine, Wicgerne, Witgerne, Wicgere, Wiligerne, Wildegèrine, Wickerin, Withgerne &c. l'orthographe inconstante dans tous les siecles le fut sur-tout au huitieme ; c'est en écrivant les noms propres qu'on s'est donné une entiere liberté, variété qui ne doit pas étonner, ni faire suspecter les diplômes à cause de la différence d'orthographe qui se trouve dans la signature des mêmes personnes, puisque l'inconstance de cette orthographe se trouve jusques dans les inscriptions antiques, les médailles & les monnoies, où il semble qu'on aurait dû marquer les noms d'hommes avec plus d'uniformité & d'exactitude.

dans les confins du Brifgau & de l'Ortenau un monaftere nommé d'abord l'hermitage des Moines : *Cella Monachorum*, & connu dans la fuite fous le nom d'Ettenheimmünfter.

Ce monaftere dut fa premiere origine à la dévotion des peuples pour S. Landelin, qui au commencement du 7ᵉ fiecle fut célebre par fa retraite & fon martyre. On n'ignore pas combien la France & l'Allemagne furent redevables au zele d'illuftres étrangers, qui pafferent fouvent la mer pour porter dans ces contrées la lumiere de l'Évangile & l'exemple de la folitude. Le génie dominant du pays excitait dès-lors les Anglais au gout des voyages (*s*). Mais la dévotion y avait plus de part que la curiofité. Si les Anglais modernes ne quittent aujourd'hui leur pays, que pour porter chez leurs voifins leurs modes, & très-fouvent leurs travers, & n'y reviennent que plus prévenus du mérite de leur patrie; ceux d'alors n'en fortaient que pour fe fanctifier chez l'étranger, & y faire connaître leurs vertus. Landelin était originaire d'Écoffe, ou d'Irlande : fes parens, difent les légendaires, y tenaient un rang diftingué, puifqu'ils tiraient leur origine des anciens Rois du pays (*t*). Son zele le conduifit d'abord en Alface ; il paffa enfuite le Rhin, & vint dans cette contrée du diocefe de Strasbourg, qui fe nomme aujourd'hui Ortenau & fait partie de la fouveraineté de la Maifon d'Autriche, mais qui alors n'était qu'un affreux défert devenu la retraite d'affaffins & de voleurs : ce qui lui fit donner, à ce qu'on prétend, le nom de *Mortinaugia*. Landelin trouva à peine dans cette contrée quelques miférables colons, qui y défrichaient des terres incultes. Il s'arrêta quelque tems chez un pauvre homme nommé Edulphe, qui s'était établi dans l'endroit, où eft aujourd'hui

---

(*s*) Il eft fûr que les Anglais font le peuple de l'Europe qui voyage le plus. Leur Isle eft pour eux une efpece de prifon, & le premier ufage qu'ils font de leur amour pour la liberté eft d'en fortir. On ne hafarderait rien à dire qu'ils voyageraient moins, s'ils n'étaient pas infulaires. *Lettres d'un Français fur les Anglais, tom. 1, pag. 48.*

(*t*) C'eft ce que paraiffent infinuer les vers que Laurent Effinger Abbé d'Ettenheimmünfter fit graver au commencement du feizieme fiecle fur le bufte d'argent, où il renferma le crâne de S. Landelin :

» *Magno nobilium natu præclare virorum,*
» *Regibus è Scotis, qui generofus ades;*
» *Qui patriam fectando Deum, qui pergama celfa*
» *Linquis, ab immani cederis hofte Dei, &c.* »

le village d'Altorff à un quart de lieue d'Ettenheim (*u*). Le Saint s'enfonça de plus en plus dans les forêts, & remontant le ruisseau d'Undiz, il trouva au cœur de la vallée un endroit agréable par sa situation qu'il choisit pour sa retraite (*x*). Landelin n'y trouva pas le repos qu'il cherchait : le chasseur d'un Seigneur voisin vint l'y troubler. Ce chasseur trouvant dans cette solitude un homme étranger, défait, occupé à la terre & au travail, ne put s'imaginer que c'était l'héroïsme de la sainteté qui l'avait conduit dans cette contrée. Il le prit pour un voleur : l'air suppliant du Saint, ses habits tombant en lambeaux, le lieu où il le trouvait, tout aidait à tromper le chasseur. Croyant punir un de ces malfaiteurs, qui infestaient le pays, il trempa ses mains dans le sang d'un innocent, qui mourut en priant Dieu pour son assassin (*y*).

Voilà ce qu'on peut dire de plus raisonnable & même de plus vraisemblable sur S. Landelin, puisque l'auteur de sa vie, de l'aveu de son historien, n'a vécu qu'au treizieme siecle (*z*). Il y ajoute beaucoup de miracles sans doute possibles à Dieu, mais qui pour mériter d'être rapportés, auraient besoin d'une autorité plus grande que la sienne. L'innocence de la vie de Landelin & le genre de sa mort l'ont fait honorer dans la suite comme un martyr, & on en fait la mémoire dans ce diocese sous ce titre au 21 du mois de septembre (*a*). Le lieu de sa retraite & de son martyre est encore aujourd'hui beaucoup fréquenté, & on y a bâti une église qui porte son nom : c'est celle qui est située à deux cent pas d'Ettenheimmünster entre cette Abbaye & Munchwyhr. On remarque près de cette église deux fontaines, auxquelles on attribue plusieurs guérisons miraculeuses. La confiance qu'on a pour l'eau de ces fon-

(*u*) Martinus Stephan, *in Historiâ de vitâ & martyrio Landelini an. 1621 editâ, parte 1, cap. 4.*

(*x*) Idem. *cap. 5.* (*y*) Idem, *cap. 6.* (*z*) Idem, *parte 2, cap. 1.*

(*a*) S. Landelin est qualifié martyr au 21 de Septembre dans un ancien martyrologe d'Usuard écrit en 1412, auquel les Bollandistes donnent le nom de martyrologe de Haguenau, parcequ'il appartenait à Nicolas Schick de cette ville. Le Pere Jean-Baptiste Sollier s'en est servi utilement dans l'édition du martyrolge d'Usuard imprimé dans les sixieme & septieme volumes des actes des Saints du mois de Juin. Il se trompe cependant *tom. 7. Junii, part. 2, pag. 549* en confondant S. Landelin martyr dans le diocese de Strasbourg avec S. Landelin Confesseur, premier Abbé de Crepin en Hainaut, dont on célebre la fête au 15 du mois de Juin.

taines tire son origine d'une ancienne tradition peut être fabuleuse, qui porte que dans l'instant même du martyre de S. Landelin, & au lieu où il fut tué, il jaillit quatre fontaines; miracle que Dieu opéra pour constater la sainteté de son serviteur (*b*). Le corps du Saint fut enterré par la femme d'Edulphe & ses trois filles dans un endroit situé à près d'une demi-lieue de celui, où il perdit la vie (*c*) : près de cet endroit se forma le village de Munchwyhr, où l'on voit encore aujourd'hui le sépulchre de S. Landelin derriere le maître-autel de l'église paroissiale.

La célébrité & les miracles de S. Landelin attirerent une foule de peuples aux environs du lieu où il fut enterré, & les libéralités des fideles qui vinrent s'y établir y attirerent en même tems plusieurs solitaires (*d*). Widegerne Évêque de Strasbourg les rassembla dans un monastere qu'il consacra en l'honneur de la Sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste & de l'Apôtre S. Pierre, & leur accorda sur les revenus de son église Cathédrale de quoi subsister (*e*). Ce nouveau monastere prit le nom de *Cella Monachorum*, nom qu'il communiqua dans la suite au village de Munchwyhr. Cette fondation négligée par les successeurs de Widegerne dut son rétablissement à l'Évêque Heddon, qui lui donna le nom d'Ettenheimmünster, & qui la transféra de Munchwyhr, où elle était d'abord située, dans l'endroit qui fait l'emplacement moderne de cette Abbaye. Celle d'Ebersmünster compte aussi Widegerne Évêque de Strasbourg au nombre de ses bienfaiteurs (*f*).

La part qu'il prit à la fondation de l'Abbaye de Mourbach m'oblige d'en dire ici quelques mots, d'autant plus que je n'aurai pas lieu d'y revenir, parceque cette Abbaye ne fait plus aujourd'hui partie du diocese de Strasbourg, & que je me réserve d'en donner l'histoire dans un ouvrage particulier. Sa premiere origine remonte à S. Pirmin fondateur de l'Abbaye de Richenau. Cet

(*b*) Martinus Stephan, *parte 1*, *cap. 6*. (*c*) Idem, *cap. 7*.

(*d*) *Antiquæ chartæ quæ citat idem auctor, ad finem capitis septimi.*

(*e*) Testament de l'Évêque Heddon de 763. *Preuves justificatives, num. 55.*

(*f*) Archives de l'Abbaye d'Ebersmünster.

Abbé, qui était en même tems Chorévêque ou Évêque régionnaire (*g*), avait été contraint de ſe refugier en Alſace, parceque Théobalde Duc d'Allemagne le ſuppoſait trop dévoué aux Français. Le ſéjour de Pirmin fut pour cette province une ſource de bénédictions : le ſaint Abbé, qui était venu avec pluſieurs de ſes religieux, y fit un grand nombre de pieux établiſſemens (*h*); & dans un tems où les Seigneurs laïcs pillaient les biens des monaſteres dans preſque tout le reſte de la Gaule, il eut le crédit d'en fonder ou rétablir pluſieurs en Alſace, & de les faire richement doter. On lui attribue (*i*) l'établiſſement des monaſteres de Schutteren, Gengenbach, Schwartzach, Maurmoutier & Neuwillers : ce qu'il faut entendre de leur reſtauration (*l*), ou de leur réforme; car ces Abbayes furent fondéés long-tems avant S. Pirmin (*m*). Pirmin fut reçu avec bonté par le Comte Eberharde fils d'Adelbert Duc d'Alſace : ce Comte faiſait ſon ſéjour ordinaire dans le château d'Egisheim près de Colmar, qu'il avait fait bâtir (*n*). Il ne permit pas ſeulement à S. Pirmin de ſe choiſir dans ſes terres un lieu propre pour y bâtir un monaſtere : il voulut encore concourir avec lui pour obtenir du Roi Thierri la permiſſion de s'y

---

(*g*) Chronicon Hermanni contracti ad annum 724. » *Sanctus Pirminius Abbas & Chorepiſ-* » *copus à Bertholdo & Nebi Principibus ad Karolum ductus, augiæque inſulæ ab eo præfectus* » *ſerpentes inde fugavit, & cœnobialem inibi vitam.* » Ita habet codex Abbatiæ Augienſis ipſi Hermanno contracto coëtaneus; manus poſterior adjunxit : » *Inſtituit annis tribus.* »

(*h*) Rabanus Maurus, *in epigrammate 101.*

» *Gentem hic Francorum quæſivit dogmate claro;*
» *Plurima conſtruxit & loca ſancta Deo.*

(*i*) Warmannus, *in vitâ S. Pirminii, cap. 14, apud Mabillonem in annalibus Sanct. Ord. S. Benedict. tom. 4, ſæculi 3 part. 3, pag. 132.* » *Poſt hæc verò nullo modo deſiſtens à ſancti* » *fervoris propoſito, cùm prædicationis inſtantiâ, tùm ſignorum, virtutumque magnarum efficaciâ* » *id comparavit, (Pirminius), ut patrimonia ſua fidelibus plurimis conferentibus, alia quoque* » *nobilia ædificaret cœnobia, quorum nomina hæc ſunt : Altaha, Schutera, Gengenbach,* » *Suarzaha, Murbach. Moresmünſter, Nowemvillare.* » Fragmentum hiſtoricum apud Urſtiſium parte 2, pag. 76. » *Sanctus Pirminius in Augiâ inſulâ ſerpentes fugavit, & cœnobialem* » *vitam ibi inſtituens, Ethonem poſtea Argentinenſem Epiſcopum, qui etiam Ethenheim cœnobium* » *conſtruxit, pro ſe Abbatem conſtituit, ipſeque Alſatiam, Alemaniam, atque Bavariam alia* » *conſtructurus Cœnobia petiit, quorum nomina ſunt hæc : Althahe, Phevers, Murbach, Schut-* » *tere, Gengenbach, Swarzahe, Wiſſenburc, Horenbach, Morsmünſter, Niewilre.* »

(*l*) *Fundare* eſt ſouvent pris dans les diplômes & les chroniques pour reſtaurer, ou augmenter conſidérablement un monaſtere. *Mabillon, de re diplomaticâ pag. 92.*

(*m*) Voyez le livre quatrieme de ce volume,

(*n*) Chronicon Novientenſe, §. *12*,

établir. Cette grace lui fut accordée par un diplôme royal, daté de Gondreville du 12 juillet 727 (*o*).

Pirmin choisit dans les Vôges un vaste désert, & se fixa avec ses religieux dans un lieu appellé Mourbach, mais qui fut alors nommé l'hospice, ou le vivier des pélerins, *Vivarius peregrinorum.* Le Saint ne demeura pas long-tems dans cette solitude : entraîné par son zele, il alla dès l'année suivante réformer, ou rétablir en d'autres lieux divers monasteres, laissant Romain à Mourbach pour Abbé. L'absence de Pirmin ne refroidit point l'affection qu'Eberharde avait pour lui. Ce Comte devenu aveugle se voyait mourir sans postérité. Il crut ne pouvoir faire un meilleur usage des biens considérables qu'il avait reçus de la succession de son pere Adelbert, que de nommer pour ses héritiers l'Église & ceux, qui attachés au service de Dieu, font profession de pauvreté. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans son titre de fondation (*p*). Mourbach situé près d'un étang à une demi-lieue de l'endroit (*q*), où il s'établit dans la suite, n'était qu'un simple hospice couvert de chaume, environné de quelques cabanes, habité par des solitaires, dont la plupart étaient venus d'Écosse ou d'Irlande, & qui suivaient la regle de Saint Benoit. C'était une colonie d'Apôtres qui prêchaient, de Cénobites qui édifiaient & qui défrichaient de leurs mains une terre ingrate. Eberharde fit plus pour eux que de leur accorder une retraite ; il voulut en faire des Moines riches & puissans. N'ayant point d'enfans, il fit entrer dans son dessein Luitfride son frere Duc d'Alsace & Emeltrude sa femme. Avec leur consentement, il donna à la nouvelle Abbaye tout le domaine propre qu'il possédait en Alsace, & qui est spécifié dans

(*o*) Preuves justificatives, *num. 37.*

(*p*) Ex chartâ Eberhardi anni 728 » *Nullum meliorem heredem quam Ecclesiam Christi, & » qui propter nomen ipsius militant, vel pauperes fieri decreverunt habere me judicavi, &c.*

(*q*) Les disciples de Saint Pirmin s'établirent d'abord sur une colline à deux lieues de Mourbach dans l'endroit, où se forma ensuite le village de Bergholtzcell. Mais ils descendirent peu après dans la plaine & s'établirent dans la vallée voisine, non loin du village de Bühel, près d'un étang à une demi-lieue de Mourbach : ce qui fit donner à l'endroit le nom de *Vivarius peregrinorum.* On y voit aujourd'hui dans le même endroit un pré qui porte le nom de *Weyermatt* & une chapelle sous l'invocation de Ste Catherine. Enfin les moines s'enfonçant de plus en plus dans la vallée s'établirent près du ruisseau de Mourbach, où ils resterent jusqu'à leur sécularisation.

la charte de donation. L'acte en fut paſſé en 728 au monaſtere de Remiremont (*r*).

L'Évêque de Strasbourg Widegerne, par la permiſſion duquel avait été faite la fondation de l'Abbaye de Mourbach, & qui y avait contribué par ſes conſeils, en conſacra lui-même l'égliſe en 727 (*s*). Cette dédicace ſe fit en l'honneur de la Sainte Vierge, de Saint Michel, des Apôtres S. Pierre & S. Paul & du Martyr S. Léger. Cet illuſtre Évêque d'Autun victime de la barbarie d'Ebroïn était proche parent du Comte Eberharde : Berſwinde ſa grand'mere, qui avait épouſé le Duc Athic ou Adalric, était ſœur de Sigrande mere de S. Léger (*t*). L'inſtant de ſon martyre devint preſque celui de ſon culte (*u*), & quarante-neuf ans après ſa mort ſon nom était déjà célebre dans les Égliſes d'Alſace, & ſur-tout à Mourbach, qui ſe glorifie de poſſéder encore aujourd'hui ſon chef. Six autres Égliſes lui diſputent cette gloire avec aſſez peu de fondement; la véritable relique de S. Léger ne peut être qu'en une, ſi elle eſt entiere, comme on le ſuppoſe (*x*).

(*r*) Preuves juſtificatives, *num. 38*.

(*s*) Bernardus de Pfirdt, *in chronologiâ Abbatum Murbacenſium, apud Lunig, tom. 5 ſpicilegii eccleſiaſtici, pag. 240*.

(*t*) Vita S. Odiliæ, *apud Mabillonem, in actis Sanctorum ſæculi 3 part. 2, tom. 4, pag. 443. » Adalrici Thalamis venerabilis conjux adhærebat, ex nobiliſſimis progenitoribus orta, nomine Berehſinda, ſicuti adſertione plurimorum didicimus, adfinitate S. Leodegarii redimita, ſoror » Beatæ Sigrandæ, matris ipſius S. Leodegarii. »* Voyez les Bollandiſtes *in actis Sanctorum, tom. 1 Octobris, pag. 394, edit. Antwerp. an. 1765*.

(*u*) Joſeph Thomaſius a publié en 1680 dans ſon ouvrage liturgique une ancienne Meſſe de S. Léger, tirée d'un manuſcrit du commencement du huitieme ſiecle. Son nom eſt inſcrit dans l'ancien martyrologe Alſatien du commencement du neuvieme. Pluſieurs égliſes paroiſſiales du dioceſe de Strasbourg ſont dédiées ſous ſon nom, entr'autres celle de Neudorff ou Reinhardsmunſter, où il y a une devotion particuliere pour S. Léger. Dès la fin du ſeptieme ſiecle, le prêtre Wigharde avait fondé en ſon honneur un monaſtere à Lucerne, qui eſt le même qui fut incorporé dans la ſuite ſous Pepin le Bref à l'Abbaye de Mourbach. Il eſt étonnant que les Bollandiſtes éditeurs du premier tome d'Octobre, qui ſe ſont beaucoup étendus ſur S. Léger & ſur les premieres fondations faites après ſa mort *pag. 355 & ſeq.* aient oublié le monaſtere de Lucerne. La ville & le canton de ce nom portent ſur les plus anciens ſceaux & monnoyes & encore aujourd'hui l'image de S. Léger, & on y conſerve de ſes reliques.

(*x*) Ces ſix autres égliſes, qui prétendent avoir la tête de S. Léger, ſont les Religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons, les Moines de S. Vaaſt d'Arras, ceux de Meimac en Limouſin, les Religieux de Jumieges, ceux de Preaux en Normandie & l'égliſe paroiſſiale de Chaſtillon-ſur-Meſches en Franche-Comté. L'auteur anonyme de la vie de S.

Widegerne voulut auſſi confirmer cette fondation & ajouter de nouvelles graces en faveur de cette Abbaye, qui était alors renfermée dans l'étendue de ſon dioceſe, comme il le dit expreſſément : *infra noſtra parrocia.* Il convoqua à cet effet un Synode dans ſa ville épiſcopale, où furent appellés les Freres ou Chanoines de ſon Égliſe, les Archidiacres, les Abbés, les Prêtres & tout le Clergé, & où aſſiſta Luitfride Duc d'Alſace avec un grand concours de peuple. C'était le tems où les exemptions, qui devinrent depuis ſi fatales à l'autorité épiſcopale, commençaient à devenir fort communes. Les anciens Moines, loin de chercher à fuir la juriſdiction des Évêques, ſe faiſaient gloire d'en dépendre, comme les plus ſaintes portions de leur troupeau. Les Évêques de Strasbourg témoins de ces ſentimens ſe firent un plaiſir & même un devoir de témoigner aux ſolitaires, qui s'établirent dans leur dioceſe, la confiance qu'ils avaient dans leur conduite : & ce fut là l'origine des exemptions qu'ils accorderent. Widegerne confirme toutes les donations qu'Eberharde ou d'autres avaient faites à l'Abbaye de Mourbach, & l'établit dans la poſſeſſion entiere de tous ſes biens tant préſens que futurs. Il ordonne aux moines pélerins; [c'eſt ainſi qu'il les appelle pour déſigner leur premiere vocation, qui était celle d'aller en divers lieux pour inſtruire les peuples & y annoncer l'Évangile (*y*)]; il leur ordonne, conformément à ce qui s'obſervait dans les monaſteres d'Agaune, de Lerins & de Luxeuil, d'y vivre ſuivant les regles de S. Benoit & de S. Colomban. Il les exempte de payer aucune redevance ni à lui, ni à ſes ſucceſſeurs, ni aux Archidiacres de ſon Égliſe; ſans que qui que ce ſoit pût jamais rien ordonner & impoſer dans le monaſtere, ou en exiger quelques dons ou préſens. Il leur permet de prendre les Ordres & le ſaint Chrême, de faire dédier leurs égliſes, conſacrer leurs chapelles

---

Léger *in actis Sanctorum tom.* 1 *Octobris pag. 363. lib.* 2, *de miraculis S. Leodegarii* paraît décider pour l'Abbaye de Mourbach. » *Poſt habemus illa narrare, quæ videndo didicimus* » *in finibus Alamanniæ, ubi glorioſum caput inclyti militis dignis laudibus S. Patres venerantur.* » Ces expreſſions *in finibus Alamanniæ* ne peuvent convenir à d'autre égliſe qu'à celle de Mourbach.

(*y*) Ex diplomate Theoderici IV. » *Venerabilis vir Perminus gratia Dei Epiſcopus noſtris* » *temporibus cum Monachis ſuis, Deo inſpirante pro Evangelio Chriſti peregrinatione ſuſceptâ, &c.* »

& bénir leurs autels ou par les Évêques qu'ils tireront eux-mêmes de leur communauté, ou par tout autre Évêque qu'ils jugeront à propos de choisir. Il s'engage à ne jamais entrer ni lui, ni ses successeurs dans le monastere contre leur volonté; & sans y être invité: & dans ce dernier cas, l'Évêque y ayant célébré l'office, s'en retournera sans demander aucun présent. Il consent qu'à la mort de leur Abbé ils élisent eux-mêmes un successeur, qu'ils choisiront parmi eux, ou dans d'autres monasteres de la regle de S. Benoit que Pirmin avait établis ou réformés. Il ajoute que dans le cas où il arriverait quelque déreglement dans leur monastere, ils s'adresseraient à d'autres du même Ordre où la regle serait observée, afin que par le conseil de leurs freres, ils pussent remédier au mal & rétablir la régularité dans leur cloître, sans que personne sous ce prétexte pût déposer l'Abbé, ou en diminuer les droits & les biens.

Ce sont là les principaux priviléges que l'Évêque Widegerne accorda à l'Abbaye de Mourbach, priviléges qui ne pouvaient être accordés que par un Évêque diocesain. D'où il parait certain que l'Abbaye de Mourbach, aussi-bien que celle de Münster, étaient alors du diocese de Strasbourg. Le but de ces priviléges accordés pour lors aux Monasteres par les Évêques-mêmes, n'était pas de diminuer leur jurisdiction spirituelle sur les Moines, mais seulement de conserver à ces derniers leur liberté pour l'élection des Abbés, d'assurer le temporel, d'empêcher que les Évêques allant trop souvent dans les monasteres avec une suite nombreuse, ne troublassent le silence, la solitude & la paix qui devaient y régner. De pareilles exemptions tendaient plutôt, dit M.r Fleuri (z), à garantir les Moines des entreprises injustes des mauvais Évêques, qu'à les soustraire à la jurisdiction des bons. D'ailleurs les Évêques n'ont pu jamais se dépouiller du droit d'inspection sur la conduite des Moines ; droit que la Hiérarchie tient de son institution, droit par conséquent imprescriptible & inaliénable. Widegerne finit par une invitation adressée aux Évêques & à tous ceux qui liraient le privilége, dont il décorait l'Abbaye de Mourbach, afin de les

(z) *Histoire ecclésiastique, tom. 8, livre 3, pag. 568.*

engager à le munir de leur approbation, & d'accorder à ſes religieux de nouveaux bienfaits pour les mettre en état de prier avec plus de liberté & de tranquillité pour le bien de l'Égliſe, la proſpérité des Rois, la paix des Chrétiens, la rémiſſion des péchés & le repos des défunts. Il n'épargna pas les anathêmes, les malédictions & les peines pécuniaires contre ceux qui violeraient ces priviléges, ou uſurperaient les biens de l'Abbaye de Mourbach.

Cet acte eſt daté de la ville de Strasbourg du jour de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur 13 mai 728. Pour lui donner plus de force, Widegerne le ſouſcrivit en ajoutant à ſon nom le titre d'Évêque indigne, que lui inſpirait l'humilité, & il y appoſa ſon cachet (*a*). Après l'Évêque ſignerent Wuolfrade archidiacre, Libulphe prêtre, Haimulphe diacre, Altman diacre, Haribolde Abbé, Ardolin Evêque, Magobarde archidiacre, Gehrbuin Évêque, Willibert Evêque, Hagoalde Abbé & Haginon Abbé; tous exprimerent dans leurs ſouſcriptions qu'ils étaient conſentans au privilége. Luitfride Duc d'Alſace, le Comte Eberharde ſon frere, le Comte Wulfoalde, le Tribun Fulcaire & d'autres particuliers laïcs l'y firent mettre de la main du Notaire, qui était un clerc de l'Évêque nommé Romain, leurs noms précédés d'une croix. Elle tenait lieu de ſignatures réelles dans un tems, où preſque perſonne, à l'exception des gens d'Égliſe, ne ſavait ni écrire, ni ſigner : rien de plus ordinaire alors que de voir des Grands incapables de mettre leur nom par écrit. Les nobles auraient cru alors dégénérer de la bravoure de leurs ancêtres, s'ils ſe fuſſent abaiſſés juſqu'à l'étude des Sciences. Ignorants par principes, ils n'avaient en vue que la gloire qui s'acquiert par les armes, ſans faire aucun cas de celle qui naît de la culture de l'eſprit. On trouve à la vérité dans la charte de Widegerne la ſignature entiere du Comte Eberharde : ce qui parait d'autant plus étonnant, que ce Seigneur avait perdu la vue (*b*). J'ai tranſcrit cet acte, qui eſt le plus ancien qui nous

---

(*a*) Le ſceau repréſente l'Évêque debout, tenant ſa croſſe de la droite & un livre de la gauche, avec cette inſcription : *Widgernus Dei gratia Argentinenſis Epiſcopus.*

(*b*) Ex chartâ ipſius Eberhardi anni 728. » *Nunc autem Salvator & Redemtor humani generis... me in corpore viſitare dignatus eſt, & fallax temporaleque lumen ſubtraxit.* »

Kk

reste des Evêques de Strasbourg, dans les pieces justificatives de ce volume (c). On y verra le stile extraordinaire, l'orthographe vicieuse & l'affreuse latinité, qui caractérisent la barbarie du siecle & la plupart des chartes Mérovingiennes (d).

Les Moines de Mourbach n'abuserent point des exemptions, que Widegerne leur avait accordées (e). Leur humilité & leur ferveur édifierent tout le pays : & l'Abbaye devint bientôt aussi célebre par ses richesses, que par les vertus & la noblesse de ses religieux. Elle compte parmi ses Abbés les plus hautes & les plus grandes familles d'Allemagne. Baldobert & Gerhohe en furent tirés au huitieme siecle pour être élevés l'un sur le siege de Bâle & l'autre sur celui d'Aichstett. S. Simbert Evêque d'Augsbourg était Abbé de Mourbach en 789 & 791 (f). Charlemagne gouverna lui-même cette Abbaye après Simbert, & il en est nomme Abbé dans des chartes de 792 & 794 (g). Mourbach ne tarda pas de devenir

(c) *Num. 39.*

(d) Voyez sur le stile barbare & hérissé de solécismes des anciens diplômes le nouveau traité de diplomatique, *tom. 4, pag. 480 & suiv.*

(e) L'Évêque de Bâle, dans le diocese duquel l'Abbaye de Mourbach est aujourd'hui située, attaqua au quinzieme siecle l'exemption de cette Abbaye, qui lui avait été accordée par le Roi Thierri & par l'Évêque Widegerne : il obtint même en 1447 un décret du Concile de Bâle, qui la soumettait à la jurisdiction épiscopale. La cause fut portée à Rome : enfin l'Évêque & l'Abbé ayant nommé en 1450 pour arbitres Rodolphe de Ramstein & Arnolde de Rosberg, ceux-ci déciderent que l'Abbaye de Mourbach serait rendue à son état primitif & demeurerait exempte de la jurisdiction de l'Évêque de Bâle. Le Prince-Abbé de Mourbach jouit encore aujourd'hui de cette précieuse prérogative, qu'il doit à nos anciens Évêques de Strasbourg, & il exerce le droit d'ordinaire dans tout son district.

(f) Saint Simbert ou Sindbert embrassa dès sa jeunesse la vie monastique dans le monastere de Mourbach, d'où il fut tiré en 779 pour être élevé sur le siege épiscopal d'Augsbourg. Il succéda vers 787 dans l'Abbaye de Mourbach au B. Amichon, mais il ne la garda que jusqu'à l'an 792. Il mourut le 13 octobre 809, & il fut canonisé en 1450 par le Pape Nicolas V. *Raderus in Bavariâ sacrâ, tom. 3, pag. 56.* On dit que Simbert était neveu par sa mere de l'Empereur Charlemagne : mais c'est ce qu'on aura peine à se persuader d'un homme qui était au moins du même âge que ce Prince. Bucelin & le Pere Le Cointe qui l'a suivi, ont ôté son nom du catalogue des Abbés de Mourbach, comme s'il n'eût pu porter les deux qualités d'Évêque & d'Abbé. Mais Simbert est nommé Évêque & Abbé de Mourbach dans quatre chartes précaires de 789, 790 & 791 *apud Schœpflinum, Alsat. diplomat. tom. 1, pag. 54, 55 & 56.* Dom Bernard Pez a publié, *in anecdot. thesauro novissimo, tom. 2, parte 3, pag. 371*, sous le nom de S. Simbert vingt-sept statuts en faveur du maintien de la régularité dans les cloîtres. Voyez Dom Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés & ecclésiastiques, tom. 18, pag. 367*, & Dom Rivet, *Histoire littéraire de France, tom. 4, pag. 362.*

(g) M. Schœpflin rapporte, *tom. 1 Alsat. diplom. pag. 57*, deux chartes de tradition de 792 & 794 pour l'Abbaye de Mourbach, dans lesquelles on lit : *ubi Domnus Rex Karolus pastor noster preesse videtur,*

une Abbaye noble & opulente, & de faire une partie puissante & distinguée du Corps Germanique. Son Abbé obtint le titre de Prince d'Empire & fut avec ceux de Fulde, Kempten & Wissembourg un des quatre qui avaient voix & séance particuliere au-dessus de tous les Abbés d'Allemagne (*h*). Cette Abbaye a été souvent accordée à des Cardinaux & à des Evêques; elle compte entre ses Abbés quatre Evêques de Strasbourg, des Princes d'Autriche, de Rohan, de Furstemberg & de Lœwenstein (*i*). La Noblesse d'Alsace y compte aussi des Abbés, tels que des Andlau, des Schawenbourg, des Haffners & des Rathsamhausen (*l*). La vie monastique & la regle de Saint Benoit se sont conservées dans Mourbach jusqu'au milieu de ce siecle : l'Abbaye fut sécularisée & changée en un chapitre de Chanoines nobles par une Bulle du Pape Clement XIII du 11 août 1764 (*m*); & elle fut transférée par permission du Roi à Gebwiller, petite ville d'Alsace qui n'en est pas éloignée. Léger de Rathsamhausen est aujourd'hui à la tête de cette Abbaye Princiere : issu d'une des plus anciennes familles de cette province, sa noblesse l'a moins élevé à cette dignité éminente, que ses vertus & son mérite. Faire son éloge, c'est faire celui de la piété & de la charité : & cet éloge est d'autant moins suspect, qu'il est fondé sur la voix publique.

Widegerne ne survécut pas long-tems à la charte de confirmation, qu'il donna à l'Abbaye de Mourbach. On ignore l'année

---

(*h*) Bernard de Ferrette religieux capitulaire & Secrétaire, puis Prévôt de Mourbach composa en 1705 le catalogue des Abbés : mais il est fort inexact. Il est imprimé dans Lunig, *Spicilegii ecclesiastici tom. 5, pag. 940.*

(*i*) André Cardinal d'Autriche, Évêque de Constance & de Brixen, fut Abbé de Mourbach depuis 1587 jusqu'en 1600. Léopolde d'Autriche Évêque de Strasbourg, depuis 1616 jusqu'en 1626. Léopolde Guillaume d'Autriche Évêque de Strasbourg, depuis 1626 jusqu'en 1662. Joseph d'Autriche, depuis 1662 jusqu'en 1663. François Egon de Furstemberg Évêque de Strasbourg, depuis 1665 jusqu'en 1682. Felix Egon de Furstemberg, depuis 1682 jusqu'en 1686. Philippe Eberharde Joseph de Lœwenstein, depuis 1686 jusqu'en 1720; & François Armand Cardinal de Rohan-Soubise, depuis 1738 jusqu'en 1756.

(*l*) Henri de Schawenbourg fut Abbé de Mourbach depuis 1343 jusqu'en 1353; Guillaume Haffner de Wasselnheim, depuis 1393 jusqu'en 1428; Barthelémi d'Andlau, depuis 1447 jusqu'en 1476; Colomban d'Andlau, depuis 1663 jusqu'en 1665; Léger de Rathsamhausen élu coadjuteur en 1747, succéda en 1756 au Cardinal de Soubise.

(*m*) La Bulle de sécularisation se trouve imprimée dans Schœpflin, *Alsat. diplomat. tom. 2, pag. 518.*

& le jour de ſa mort : le P. La Guille parait lui donner cinquante-huit ans de ſiege, puiſqu'il le place immédiatement entre S. Florent, dont il fixe la mort à l'année 676, & entre Heddon qui devint Évêque en 734. Un gouvernement ſi long n'a gueres de vraiſemblance. On ne peut tout au plus lui accorder que neuf à dix ans de ſiege : je place donc ſa mort vers l'an 729. Ce calcul eſt plus probable & plus conforme à la chronologie : il laiſſe encore cinq ans pour le Pontificat de ſes deux ſucceſſeurs. Il exiſte dans Ettenheimmünſter & Mourbach des monumens du zele & de la piété de Widegerne. Erchambaud dans ſon catalogue des Evêques de Strasbourg vante beaucoup la douceur de ſon gouvernement :

» *Culmen Widgernus regit aulæ comiter hujus* »

La bonté & l'affabilité ſont toujours des qualités qui rendent reſpectable un Évêque : il eſt ſûr d'emporter au tombeau l'amour & les regrets de ſon peuple.





GANDELFROI,

VINGT-CINQUIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

GANDELFROI & AYLIDULPHE mériterent peut-être les éloges qu'on accorda à leur prédéceſſeur ; mais ils ne devaient pas les eſpérer des religieux d'Ettenheimmünſter, que Widegerne avait établis, mais qui après ſa mort ſe virent diſperſés, les Évêques ſes ſucceſſeurs leur ayant probablement repris les biens de l'égliſe Cathédrale qu'ils avaient obtenus de ſa générosité. Gandelfroi ou Gandafroi eſt le nom français de l'Évêque Wandelfride ou Wandalfride, qui en 729 ſuccéda à Widegerne dans l'Évêché de Strasbourg. Mabillon & les éditeurs de la Gaule Chrétienne ne parlent aucunement de Gandelfroi & d'Aylidulphe, & ils nomment Heddon comme le ſucceſſeur immédiat de Widegerne. Mais outre que le catalogue d'Erchambaud, qui écrivait 236 ans après, en fait une mention expreſſe, nous avons dans le teſtament de Heddon de l'année 763 (*n*) une preuve formelle qu'il faut placer entre lui & Widegerne deux Évêques : puiſque ce même Heddon rapporte que Widegerne ayant fondé le monaſtere d'Ettenheimmünſter, ce ſaint établiſſement reſta juſqu'à lui dans la déſolation par la négligence de ſes prédéceſſeurs : ce qui ſuppoſe au moins deux Evêques intermédiaires. Le premier d'entr'eux, que nomme Erchambaud, eſt Wandelfride, qu'il qualifie de vénérable :

» *His Wandelfridum ſociat Deitas venerandum.* »

(*n*) Preuves juſtificatives, *num.* 55.





AYLIDULPHE,

VINGT-SIXIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

LE ſucceſſeur de Gandelfroi fut Aylidulphe ou Aulidulphe, que Bucelin (*o*) dit avoir été fils d'Arnolphe Comte palatin de Treves. On connait trop le génie fabuleux de ce Bénédictin généalogiſte, pour vouloir fonder ſur de pareilles preuves l'origine de cet Évêque. Guilliman l'appelle (*p*) Hildolphe, nom qui par le retranchement des deux premieres lettres reſſemble à celui d'Aylidulphe. Il le place auſſi-bien que Kœnigshoven & Bruſchius entre Gandelfroi & Heddon, en quoi ils ont été ſuivis par le P. Le Cointe (*q*). Cependant ſon nom ne ſe trouve pas dans pluſieurs catalogues: ceux qu'ont donné Wimphelingue, Henſchenius, La Guille, les Editeurs de la Gaule Chrétienne & le Rituel de Strasbourg n'en font aucune mention. Le peu d'années qu'il gouverna l'Égliſe de Strasbourg a pu donner occaſion à cette omiſſion. Il mourut en 734, qui fut l'année où Heddon lui ſuccéda. Malgré les reproches tacites, que ce dernier Évêque fait à Aylidulphe dans ſon teſtament, Erchambaud dit de lui qu'il ſe rendit recommandable par ſon zele à défendre la religion & la diſcipline eccléſiaſtique:

» *Dogmate præclarus poſt extitit Aylidulphus.* »

Ce zele n'était que trop néceſſaire dans un tems, où les plus grands ſcandales ne ceſſaient de déshonorer le Clergé. La Cour de Charles Martel était ſur-tout infectée de mauvais Évêques. Ce Duc d'Auſtraſie, qui gouvernait toujours la France ſous le nom du Roi Thierri IV, commença lui-même à ne pas aſſez reſpecter dans la nomination aux bénéfices les regles de l'ancienne diſcipline. Comme il n'avait pas de quoi récompenſer ceux qui l'avaient ſervi dans les guerres continuelles qu'il avait à ſoutenir, il ſe vit

(*o*) *In Germaniâ ſacrâ, parte 1, pag. 7.*

(*p*) *De Epiſcop. Argent. pag. 98.*

(*q*) *Annal. eccleſiaſt. Franc. tom. 4, pag. 179.*

obligé de recourir aux biens eccléſiaſtiques. Il diſtribua libéralement les Abbayes & les Évêchés aux principaux Seigneurs de ſon armée & donna les Cures aux Officiers ſubalternes (*r*). On vit alors des guerriers devenir Abbés & Évêques ; & ceux-ci, pour n'être point dépouillés, ne ſe firent aucun ſcrupule de porter les armes. On vit les bénéfices devenir héréditaires, entrer dans le commerce & être partagés comme les autres biens de famille. On portait l'abus ſi loin, que lorſqu'on mariait une fille, on lui donnait pour dot une cure, dont elle affermait le caſuel. C'eſt ce qui a occaſionné tant de plaintes ſur le gouvernement de Charles Martel de la part du Clergé & des Moines, & a fait débiter ces prétendues révélations qui le mettent en enfer. Delà vint auſſi ce conte ridicule qu'on avait trouvé ſon tombeau noirci par le feu, & un horrible dragon à la place de ſon cadavre. Ces fables inventées par l'intérêt & la vengeance prirent tellement faveur, qu'elles ſe trouvent dans la lettre ſynodale que les Évêques du Concile de Kierſi écrivirent en 858 à Louis Roi de Germanie (*s*), quoique nul hiſtorien contemporain ne faſſe mention d'un fait ſi extraordinaire.

(*r*) Chronicon Centulenſe *apud Bouquetum, tom. 3, pag. 352*, & Chronicon Virdunenſe *apud eumdem, pag. 364.*

(*s*) Ducheſne *in Scriptoribus hiſt. franc. tom. 1, pag. 792.* & Sirmond *tom.* [illegible], *concil. pag. 117.*





HEDDON,

VINGT-SEPTIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

HEDDON, à qui Charles Martel donna l'Evêché de Strasbourg, ne le dut pas aux voies odieuſes, qui remplirent la France de Paſteurs ſcandaleux, ou d'Evêques guerriers. Sa naiſſance, les ſervices de ſes ancêtres, & plus encore ſes vertus lui mériterent l'eſtime & la reconnaiſſance de ce Prince, qui pourvut l'Egliſe de Strasbourg d'un Prélat pieux & zélé. Cet Evêque a beaucoup partagé les copiſtes touchant la maniere d'écrire ſon nom; il en eſt peu qui ſoient écrits avec plus de variété que le ſien. Tantôt il eſt nommé Heddon, Eddon, Etton, Eton, Ethon, Hetton, Eddus, Heddus; tantôt Haddon, Haddas, Eddan, Addam; d'autrefois Athic, Ethicon, Euton, Haicon : enfin on eſt allé juſqu'à traveſtir ce nom en celui d'Othon, d'Otton, d'Oddon, & même de Speddon. Ne dirait-on pas que ce ſont les noms de perſonnes différentes, ſi l'on ne ſavait que c'eſt un même nom diverſement écrit & prononcé ? Les noms propres étaient originairement Celtiques ou Germains, & par conſéquent difficiles à mettre en latin; c'eſt la raiſon pour laquelle on trouve tant de différentes dénominations de l'Evêque Heddon, dont le nom théotiſque parait avoir été Heddich.

Les hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur la famille de Heddich ou Heddon. Quelques-uns prétendent qu'il deſcendait des Comtes du Briſgau : d'autres aſſurent qu' il tirait ſon origine de la maiſon des Comtes de Habsbourg, dont le nom n'exiſtait pas même encore. Jean Huber (*t*) le fait deſcendre d'un Sigebert Comte de Habsbourg, qui mourut vers 700; Guilliman (*u*) fait remonter ſon origine à un certain Théodibalde, qui ſelon lui gouvernait le Comté d'Altenbourg ſous le regne de Dagobert I. Tous deux s'accordent à donner à

(*t*) *Von der Landgrafschaft Elſaſs, pag. 76 & 86.*

(*u*) *In Genealogiâ Domûs Habsburgiacæ anno 1605 impreſſâ.*

Heddon pour pere un certain Comte inconnu nommé Ottobert: mais tous deux s'appuyent sur un ſyſtême auſſi imaginaire que les noms qu'ils rapportent (*x*). C'eſt ſans doute ce qui a engagé le P. La Guille (*y*) à ne rien décider ſur la nobleſſe du ſang de Heddon, & à dire que les anciens auteurs ne marquent rien de ſa famille. Cependant on peut aſſurer avec la plupart de nos généalogiſtes (*z*) que l'Évêque Heddon deſcendait d'Athic ou Adalric Duc d'Alſace. L'autorité d'un auteur anonyme de la vie de Sainte Odile (*a*) nous porte à le croire. Cet auteur était contemporain de la Sainte, puiſqu'il aſſure que pluſieurs des Moines ſes confreres l'avait encore vue vivante, & qu'il aurait pu avoir ce bonheur lui-même, s'il n'avait pas négligé de ſe le procurer. L'auteur y rapporte qu'Etichon fils du Duc Athic avait deux fils, dont le cadet était le Comte Alberic, & l'aîné un Évêque de Strasbourg, qui portait le nom de ſon pere. On ne peut entendre par ce dernier d'autre Évêque que Heddon, qui vivait en ce tems-là, & dont le nom eſt le diminutif d'Ethicon. Peut-être même eſt-ce à cauſe du nom de ſon pere & de ſon grand-pere, que certains auteurs l'ont appellé Athic ou Ethicon (*b*). L'Évêque Heddon compta donc de célebres ancêtres dans l'Égliſe & dans l'État: Athic ſon grand-pere poſſéda le Duché d'Alſace, & fut avec Berſwinde ſa femme, tante maternelle de S. Léger Évêque d'Autun, la ſouche qui forma tant d'illuſtres & anciennes familles. Heddon

(*x*) Voyez Schœpflin, *Alſatiæ illuſtratæ tom. 2, pag. 462, & Hiſt. Zaringo-Badenſis tom. 1, pag. 16.*

(*y*) *Hiſtoire d'Alſace, tom. 2, livre 9, pag. 3. edit. in-8°.*

(*z*) Vignier, *véritable origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, d'Autriche & de Bade, pag. 2 & 71;* Eccard, *Origin. Habsburgo-Auſtriacæ, lib. 1, cap. 7, pag. 41;* Calmet, *Hiſtoire de Lorraine, tom. 1, pag. CXXXIV;* Hergott, *Genealog. Habsburg. tom. 1, lib. 2, cap. 18, pag. 194 & 197;* Schœpflin, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 783;* Zurlauben, *tables généalogiques des auguſtes Maiſons d'Autriche & de Lorraine, pag. 163; &c.*

(*a*) Preuves juſtificatives, *num. 27.*

(*b*) Mabillon, *Annal. Benedict. tom. 1, lib. 15, pag. 491,* donne à Heddon pour pere un certain Hugues, qu'il fait fils de Hatton & petit-fils du Duc Athic. Les éditeurs de la Gaule Chrétienne, *tom. 5, pag. 784 & 982,* & le Rituel de Strasbourg d'après Lazius & Gebwiller font auſſi deſcendre Heddon du Duc Athic, mais d'un autre de ſes fils nommé Hugues. Le Comte Hugues fut auteur d'une branche, dont la poſtérité s'éteignit vers le milieu du huitieme ſiecle: *Schœpflinus, Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 785.* Mais on ne compte entre ſes enfans que trois fils nommés Bodolus, Bleonus & Remi. *Ex notitiâ eorum, qui prædia ſua donaverunt Abbatiæ Honaugienſi,* Preuves juſtificatives, *num. 45.*

eut pour pere le Duc Ethicon, qui fut la tige d'où sortirent les Maisons d'Egisheim & de Lorraine. La premiere s'éteignit en 1211 dans Adelbert dernier Comte de Dagsbourg & d'Egisheim. Celle de Lorraine fut plus heureuse : son dernier Duc épousa l'héritiere d'Autriche, & le mariage de François avec Marie Thérese, en reunissant les deux branches formées par les deux freres Adelbert & Ethicon, a transmi dans la Maison de Lorraine le nom, le sang & la gloire de celle d'Autriche. Si la Maison de Lorraine n'était pas obligée par l'évidence des preuves & par la lumiere de la vérité de reconnaître qu'elle tire son origine des anciens Ducs d'Alsace, & des ancêtres de nos Évêques, elle y serait engagée par l'intérêt de son ancienneté, de sa gloire & de sa grandeur. Cette origine l'égale à tout ce qu'il y a de plus auguste en Europe, & lui accorde la supériorité sur toutes les plus anciennes maisons de l'Allemagne.

Heddon renonça de bonne heure au monde. Sa naissance semblait l'y attacher : mais dès sa jeunesse il fit au Seigneur le sacrifice de sa liberté dans l'Abbaye de Münster, où il ne se distingua des autres Moines, que par sa ferveur & son humilité (*c*). Il fit tant de progrès dans la vertu & dans les sciences divines, qu'après la mort de l'Abbé Wolfenise, il mérita en 725 d'être nommé son successeur (*d*). Il fit en ce tems-là connaissance avec S. Pirmin, qui établit la réforme dans la plupart des Abbayes d'Alsace. Pirmin était, comme nous l'avons dit, Chorévêque ou Évêque régionnaire. Un riche Seigneur Allemand, nommé Syntlaz, l'ayant invité à prêcher l'Évangile dans ses terres, il alla à Rome prendre la mission du Pape, qui le recommanda au Roi Thierri. Le nouveau missionnaire fit par-tout de grands fruits : Syntlaz ayant offert de lui fonder un monastere, Pirmin choisit pour cet établissement une île du Rhin près du lac de Constance. Il y établit en 724 par la libéralité de Syntlaz & de plusieurs autres Seigneurs, la célebre

(*c*) De Ruyr, *Antiquités de la Vosge*, *part.* 2, *liv.* 4, *chap.* 15, *pag.* 188.

(*d*) Voyez la chronique de Münster dans les preuves justificatives, *num.* 16. Cette chronique marque l'élection de l'Abbé Heddon à l'année 745 : mais comme Heddon était déja Évêque en 734, & qu'Agoalde est nommé Abbé de Münster dans une charte de 747, je crois qu'il faut lire 725 au lieu de 745.

Abbaye, qui fut ensuite nommée Richenau à cause des grandes richesses qu'elle possédait (*e*). Tout prospérait à Saint Pirmin : il voyait son monastere se remplir de religieux, entre lesquels il compta pour disciple Heddon, qui était alors Abbé de Münster, ou qui ne tarda pas de l'être.

Le mérite de Pirmin l'avait rendu agréable à Charles Martel, qui en contribuant aux établissemens de plusieurs Monasteres, paraissait vouloir leur rendre une partie des biens qu'il avait enlevé à d'autres. La correspondance du Saint avec ce Duc des Français suffit pour le rendre suspect aux Ducs de l'Allemagne, toujours attentifs à secouer le joug d'un maître, dont ils redoutaient la puissance. Ils interrompirent Pirmin dans son entreprise; & sous le prétexte qu'il était trop dévoué à Charles Martel, Théodebalde fils du Duc Godefroi, qui commandait en Allemagne conjointement avec Lantfride, le contraignit en 727 de sortir de ses Etats & de se retirer en Alsace (*f*). Le Saint, en quittant son monastere de Richenau, pensa à lui donner un chef. Il ne jugea personne plus digne de cette fonction que Heddon, qui en fut Abbé pendant sept ans (*g*). Il parait que le nouvel Abbé réunit en même tems les Abbayes de Richenau & de Münster; c'est le premier exemple que je trouve en Alsace de la pluralité des bénéfices. Mais le malheur des tems, l'usage que Heddon fit de ses revenus

---

(*e*) L'Abbaye de Richenau fut unie vers le milieu du seizieme siecle à l'Évêché de Constance. Voyez *Galliæ christianæ tom. 5, pag. 981.* On conserve dans les Archives de l'Évêché de Strasbourg l'original d'un privilége de Louis le Debonnaire du 15 décemb. 816 pour le monastere de Syntlazau ou Richenau. Je le donnerai parmi les preuves justificatives, *num. 89.* L'Abbaye de Richenau donna plusieurs Évêques à l'Église de Strasbourg. *Raderus in Bavariâ sanctâ, fol. 74.* Outre Heddon, on compte encore les Évêques Bernolde & Alawic, qui furent tirés de ce monastere.

(*f*) Hermanni Contracti Chronicon ad annum *727. ex codice m. L. B. de Zurlauben.* » *Sanctus Pirminius ob odium Karoli à Theobaldo Gotifridi Ducis filio ex Augia pulsus* » *Etonem pro se constituit Abbatem, & ipse Alsatiam alia instructurus cœnobia petiit.* »

(*g*) Walafridus Strabo, *in carmine ad Grimaldum Capellanum, apud Duchesne, tom. 2 hist. franc. pag. 649, & Mabillonem in actis Sanctorum Ordin. S. Benedicti, tom. 5 sæcul. 4, part. 1, pag. 259.*

» *Primus in hac Sanctus construxit mœnia Præsul*
» *Pirminius, ternisque gregem protexerat annis . . . .*
» *Posteà septenis presedit cursibus Eto :*
» *Tùm sequitur binis laudandus Geba Sacerdos. &c.*

ecclésiastiques, & sur-tout le plus grand bien de l'église qu'il se proposait, sont pour lui des excuses bien légitimes.

Heddon devenu Abbé de Richenau en exerça les fonctions avec une réputation, qui donna un nouvel éclat à son monastere. Il n'eut rien plus à cœur que de mettre en pratique les regles & l'exemple de S. Pirmin : il entretint la régularité, & il eut la satisfaction de voir augmenter le nombre & la vertu de ses disciples. Sa réputation s'étendit dans toute l'Allemagne; son crédit y fut si grand, qu'il fut appellé de toutes parts pour rétablir la discipline dans les monasteres. Heddon se rendit avec plaisir à des sollicitations, qui faisaient honneur à son zele & à sa sagesse. Il trouva dans son Abbaye assez de sujets pour en former des colonies dans différentes parties de l'Allemagne : il en envoya à Mourbach en Alsace, à Pfeffers en Suisse & à Nider-Altaheim en Baviere (*h*). Il prit aussi le soin de fournir de livres ces différens monasteres, & d'y établir des écoles, qui pussent former dans les sciences nécessaires des ouvriers Apostoliques. Heddon était fort éloigné de croire que l'ignorance fut une des vertus monastiques : il crut devoir rappeller dans les monasteres l'esprit de retraite & de recueillement, & contraindre les Moines à chercher dans l'étude des ressources contre l'ennui & l'oisiveté, qui dès ce tems-là étaient les causes du relâchement.

La réputation de Heddon le fit connaître de Charles Martel, qui savait discerner le mérite & le récompenser. Mais elle lui attira plusieurs mauvais traitemens de la part des Ducs d'Allemagne, qui soupçonnerent le successeur & le protégé de Pirmin attaché comme lui aux intérêts de la France. Le Duc Lantfride entreprit de chasser Heddon de son monastere. Mais il n'en eut pas le tems : car à peine ce Duc se fut-il déclaré contre Charles Martel, que ce dernier en 730 s'empressa de marcher en Souabe, pour punir

---

(*h*) Hermannus Contractus ad annum 731. » *Tria cœnobia, id est, Altaha, Morbach & » Favarias ex Augiensibus fratribus instructa sunt, duodenis ad singula fratribus deputatis, & » totidem Augiæ remanentibus.* » Consultez Bruschius, *de Monasteriis Germaniæ, pag. 9*, & Jean Egon, *de Viris illustribus Augiæ divitis, part. 3, cap. 2, apud Pezium, in thesauro anecdot. tom. 1, part. 3, pag. 719.*

le rébelle (*i*) : Lantfride fut défait, & périt la même année dans une bataille. Cette prompte victoire rendit pour quelque tems le repos à l'Abbé de Richenau : ce repos ne fut que passager. Théobalde avait succédé à Lantfride dans le gouvernement de la Souabe & dans sa haine contre les partisans de Charles Martel. Celui-ci était occupé à l'extrémité de la France contre les Sarrasins, qui après avoir conquis l'Espagne, voulaient envahir la Gaule. Théobalde crut que ce Prince ne pourrait enfin résister à la multitude innombrable de ses ennemis. Il saisit l'occasion pour faire tomber son ressentiment sur Heddon : il le surprit en 732 dans son Abbaye de Richenau, l'en chassa & le relégua au fond des Alpes dans un désert d'un Canton de la Suisse, qu'on nomme aujourd'hui Uri, où le trop fidele Abbé eut à souffrir pendant près d'un an toutes les horreurs d'une affreuse prison (*l*).

Sa fidélité ne le rendit que plus cher au Prince français, qui remporta sur les Sarrasins entre Tours & Poitiers une victoire si complette, qu'ils perdirent, s'il en faut croire Sigebert de Gemblours (*m*), plus de trois cens soixante & quinze mille hommes avec leur Général Abderame. Après cette éclatante victoire, qui fut le salut de l'Europe & de toute la Chrétienneté, Charles Martel revint en Souabe punir la révolte des Allemands & de leur Duc. Il rétablit alors Heddon dans son Abbaye ; & l'Évêché de Strasbourg étant venu à vaquer deux ans après, il confia cette place importante au Prélat, qui avait souffert l'exil pour son service. Il trouvait dans lui un homme qui aimé & estimé dans l'Alsace, pouvait faire le bonheur de son peuple, & qui par le crédit que donnent la

---

(*i*) Annales Francorum Petaviani & Tiliani, *apud Bouquetum, tom. 2, pag. 641 & 642.*

(*l*) Hermanni Contracti Chronicon ad annum 732. » *Eto Augiæ Abbas à Theobaldo ob* » *odium Karoli in Uraniam relegatus, sed eodem anno, pulso Theobaldo, à Karolo restitutus est.* » C'est ainsi qu'on lit ce passage dans le manuscrit le plus ancien de la Chronique de Herman Contract, dont l'écriture est de l'onzieme siecle, & qui est conservé à Richenau. M. le Baron de Zurlauben m'en a donné communication. Toutes les éditions imprimées portent *Muraniam* : mais il faut lire *in Uraniam.* L'origine de cette faute est palpable : la lettre *i* s'écrivait anciennement sans point; ce n'est qu'au treizieme siecle, comme l'observe Dom Mabillon, *in Diplomaticâ, pag. 49*, qu'on a commencé d'y en mettre un. Cela ne pouvait manquer de présenter aux copistes une double leçon dans un même mot, lorsque cette voyelle se trouvait jointe aux lettres *n* & *u*, parceque les traits de plume, qui forment ces lettres, ne different en rien de la voyelle *i.* Delà le défaut de point sur l'*i* a fait mettre *Muraniam* pour *in Uraniam.*

(*m*) *In chronico, apud Bouquetum, tom. 3, pag. 347.*

vertu & la naiſſance, pouvait affermir ſa puiſſance dans cette province. Car Charles Martel avec toute ſon autorité n'était point à l'abri des fréquentes cabales qui ſe formaient contre ſon gouvernement. Envain s'efforçait-il de retenir dans l'obéiſſance les Grands du royaume, ſoumettant les uns par la force de ſes armes, & tâchant de gagner les autres par ſes bienfaits : il voyait preſque toutes les années de nouveaux ennemis ſoulevés contre lui. L'eſpece d'eſclavage, où il retenait le Roi Thierri légitime héritier de la couronne de Clovis, ſervait de prétexte à la révolte des Ducs & des Comtes, qui ne ſe ſoumettaient, que lorſqu'ils avaient perdu l'eſpoir de ſe ſoutenir.

On date la promotion de Heddon à l'Évêché de Strasbourg de l'année 734 (*n*). Auſſi-tôt il remit à Geba le gouvernement de l'Abbaye de Richenau, & à Agoalde celui de Münſter. Mais il n'oublia jamais dans l'Epiſcopat les leçons de ſon ancien maître Saint Pirmin, & il ſurpaſſa les eſpérances qu'on avait conçues de ſa ſageſſe & de ſon mérite. Il ſe diſtingua parmi tous ceux qui avaient alors à cœur les intérêts de la Religion; & les circonſtances, où il ſe trouva, lui donnerent de grandes occaſions de ſignaler ſa piété. La foi faiſait alors de grands progrès dans la Heſſe & la Thuringe par les travaux apoſtoliques de Saint Boniface, qui était paſſé d'Angleterre dans la Germanie, pour y faire les fonctions de miſſionnaire. Ordonné Évêque en 723, il travaillait par-tout avec un zele que le ſuccès animait, & que les traverſes ne rebutaient point. Boniface fit un voyage à Rome l'an 738, pour rendre compte au Pape de l'état de ſa miſſion : Grégoire III, qui voulait l'honorer de plus en plus, ajouta au titre & à l'autorité d'Archevêque, qu'il lui avait déja conféré en 731, la qualité de Vicaire du Saint-Siege, & le renvoya chargé de préſens & de

(*n*) Hermannus Contractus ad annum 734, *ex antiquo mss. jàm deſignato.» Augiæ Eto Abbas » poſt ſeptem annos Kebam ſucceſſorem relinquens, ipſe Argentinæ Eccleſiæ Epiſcopus à Karolo » promotus, non longè poſt ſui nominis, id eſt Ethenheim cœnobium conſtruxit.»* Les imprimés liſent mal *idem* pour *id eſt.* Conrad d'Ursberg place le commencement de l'Épiſcopat de Heddon à l'an 735. Dom Bouquet à l'année 739. Coccius ſe trompe plus lourdement, *in Panegyrico Academiæ Molshemenſis, lib. 2, cap. 14,* en diſant qu'Etton obtint de Charlemagne l'Évêché de Strasbourg.

reliques avec trois lettres de recommandation. La troisieme est adressée aux Évêques d'Allemagne & de Baviere, qui y sont nommés, Vigon d'Augsbourg, Luidon de Spire, Rudolde de Constance, Vivilon de Passau & Addas ou Heddon de Strasbourg (*o*). Le Pape les exhorte à recevoir favorablement Boniface, & à écouter ses instructions, à rejetter la doctrine des hérétiques & des faux Evêques, de quelque part qu'ils viennent, à extirper tous les restes des superstitions payennes, qui infectaient encore la Germanie, & à se rendre au Concile que Boniface convoquerait près du Danube, à Augsbourg, ou en tel autre lieu qu'il jugerait à propos.

Thierri de Chelles ne vivait plus : il était mort en 737 (*p*) après avoir vécu vingt-trois ans, & porté pendant dix-huit le nom de Roi d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie. Sa mort fut suivie d'un interregne d'environ cinq ans. Charles Martel croyait avoir mérité par ses services qu'on lui offrit la couronne. Il eût pu la prendre, & toute la puissance des Rois étant en sa main, on ne la lui aurait pas apparemment contestée; mais il voulait que les Seigneurs l'y obligeassent, & que les peuples témoignassent qu'ils le souhaitaient, afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir usurpé la royauté. Cependant quelque crédit qu'il eut, & quelques brigues qu'il put faire, le Clergé, la Noblesse & le peuple ne témoignerent aucun penchant à le satisfaire. Comme il ne désespérait pas de les gagner avec le tems, il garda toujours l'autorité souveraine, différant d'année à autre de convoquer une assemblée générale pour la nomination du Roi. Mais sa mort arrivée le 22 octobre 741 (*q*) déconcerta tous ses projets. Charles se sentant frappé de la maladie dont il mourut, convoqua une assemblée de Seigneurs, & de leur consentement il partagea le royaume entre les deux fils qu'il avait de sa premiere femme, leur attribuant en même tems la qualité de Duc & celle de Maire du Palais. Il donna l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe à Carloman son fils aîné; Pepin, qui n'avait que 17 ans, eut la Neustrie, la Bourgogne & la Provence (*r*).

(*o*) Preuves justificatives, *num. 40.*

(*p*) Ludovici du Four de Longuerue Annales, *apud Bouquetum tom. 3, pag. 702.*

(*q*) Annales Francorum Metenses, *ibidem, tom. 2, pag. 686.*

(*r*) Fredegarii Continuator, *ibidem, tom. 2, pag. 458.*

Celui-ci aussi ambitieux & non moins habile que son pere, crut
qu'il lui était plus avantageux de faire cesser l'interregne : il ne
voulut porter la main à la couronne, que pour la mettre en 742
sur la tête d'un Prince, qu'on croit avoir été fils de Chilperic II,
& qui prit le nom de Childeric III (*s*). Le P. Daniel (*t*), l'Abbé
Velly (*u*), le Président Henault (*x*), suivis d'une foule d'écri-
vains assurent que Carloman n'eut pas tant de ménagement que
Pepin son frere pour la famille Royale, & que l'Austrasie, ainsi
que l'Alsace qui en faisait partie, devint alors une Principauté
séparée du reste de l'Empire français. Mais ce sentiment général
n'est peut-être pas assez réfléchi. Pepin d'Heristel & Charles Martel
se sont fait des Rois, au moins de nom, pour tous les pays qu'ils
gouvernaient. Ils étaient donc persuadés que les descendans de
Clovis avaient autant de droit sur l'Austrasie que sur la Neustrie.
Pepin & Carloman suivirent leur exemple. Les expressions du
Concile de Germanie, où Carloman est nommé Duc & Prince
des Français, ne prouvent pas qu'il jouissait du pouvoir absolu,
& Childeric III fut également reconnu Roi en Austrasie (*y*). Nous
en avons des preuves non équivoques dans trois actes de dona-
tion pour l'Abbaye de Honau (*z*), dans un autre pour celle de
Münster (*a*), & dans la charte de Heddon Évêque de Strasbourg
pour l'Abbaye de Schwartzach (*b*). Si Childeric n'avait pas été
regardé comme Roi d'Austrasie, aurait-on daté des années de son
regne des actes expédiés en Alsace ? C'est ici qu'on peut dire avec

---

(*s*) Annales Francorum *editi à Ludovico du Four de Longuerue, apud Bouquetum, tom. 3, pag. 704.*

(*t*) *Histoire de France, tom. 1, pag. 379 & 380.*

(*u*) *Histoire de France, tom. 1, pag. 187, edit. in 4. de 1770.*

(*x*) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France, pag. 33, edit. de 1751.*

(*y*) Hariulfus, *in Chronico Centulensi, lib. 2, cap. 1 apud Acherium, tom. 4 spicilegii.* » *Rebus itaque humanis eo (Karlo) post diutinam administrationem exempto, duo filii ejus, » Pipinus & Karlomannus regni summam concordi societate divisam aliquot annis sub Childrico » nomine tenus Rege gubernaverunt.* » On lit la même chose dans Adrevalde, auteur de l'histoire des miracles de S. Benoît opérés en France *cap. 14. apud Mabillonem in actis Sanctorum Ord. S. Bened. sæculi sæcundi.*

(*z*) Preuves justificatives, *num. 41, 42 & 44.*

(*a*) Schœpflinus, *Alsat. diplomat. tom. 1, pag. 16.*

(*b*) Preuves justificatives, *num. 43.*

l'Abbé Velly (*c*), que les véritables ſources de l'Hiſtoire de France ſous les Rois de la premiere race ſe trouvent dans les titres des anciens Chapitres & Monaſteres d'Alſace.

Childeric cependant ſemblable à la plupart de ſes prédéceſſeurs fit ſi peu de figure en France, qu'il ſerait preſque inconnu, s'il n'était pas nommé dans quelques chartes & s'il n'avait pas été dépoſé. Carloman & Pepin avaient, comme nous l'avons déja dit, toute l'autorité. Rien ne contribua plus à affermir celle du premier, que la protection conſtante qu'il accorda à la Religion. Carloman crut avec raiſon qu'un Prince, pour ſe faire obéir, doit commencer par faire rendre à Dieu l'obéiſſance qui lui eſt due. Le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique devint ſur-tout l'objet de ſes ſoins, objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépend ſouvent de celle du Clergé. Le déreglement des Évêques & des Clercs, la mondanité des Abbés, la licence des Moines, l'impunité des Laïcs qui envahiſſaient les biens de l'Égliſe, le peuple trompé par de faux prêtres, les pratiques ſuperſtitieuſes en matiere de Religion, reſtes affreux du Paganiſme, qu'on n'avait pas encore aboli; tout cela montrait la néceſſité d'un remede auſſi prompt qu'efficace, & demandait que l'autorité ſéculiere ſuppléât à la vigilance des Paſteurs. Le zele de S. Boniface, qui était toujours légat du Pape en Germanie, s'enflamma à la vue de ces déſordres, & il eut la conſolation de voir Carloman diſpoſé à le ſeconder. Ce Prince jugea que pour retrancher les abus, qui déshonoraient l'Égliſe depuis plus de quatre-vingt-dix ans, il ne pouvait prendre de meſures plus juſtes & plus ſages que de procurer au plutôt la tenue d'un Concile national.

Il s'aſſembla par les ordres de Carloman le 21 avril 742, & pendant ſa tenue naquit Charles fils aîné de Pepin, qui depuis mérita par ſes grandes actions le ſurnom de Grand (*d*). Mais grace à l'ignorance de ces ſiecles, on ne ſait pas le lieu où le Concile s'eſt tenu. Les uns ont cru que Carloman l'indiqua à Ratisbonne &

(*c*) *Hiſtoire de France, tom. 1, pag. 160.*

(*d*) Chronicon Lamberti Schafnaburgenſis, *apud Bouquetum, tom. 3, pag. 349.*

d'autres à Augsbourg (*e*) ; mais comme les Évêques de ces deux villes ne ſont pas nommés dans le nombre de ceux qui aſſiſterent au Concile, & qu'aucun Évêque de Baviere ne s'y trouva, il y a apparence qu'il ſe tint près du Rhin, & qu'on ne lui a donné le nom de Concile de Germanie, que parcequ'il s'aſſembla dans un lieu de la premiere, ou ſeconde Germanie. C'eſt le premier acte public qu'on trouve daté de l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur.

Les réglemens de ce Concile furent publiés au nom de Carloman, qui s'y exprime en des termes dignes tout à la fois de l'autorité d'un puiſſant Prince & du zele d'un grand Évêque. Ces réglemens contiennent ſeize Canons, que d'autres réduiſent à ſept. Ceux qui voudront les voir, pourront conſulter les collections des Conciles (*f*), l'Hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleuri (*g*) & celle de l'Égliſe Gallicane du P. Longueval (*h*). Le dernier Canon eſt remarquable : c'eſt une loi qui ordonne aux monaſteres de l'un & de l'autre ſexe de ſuivre la regle de Saint Benoit. Juſques-là les Monaſteres des Gaules avaient ſuivi des uſages & des réglemens différens les uns des autres. Mais Carloman par l'avis du Concile entreprit d'établir l'uniformité, & de faire recevoir par-tout l'inſtitut de Saint Benoit, qui était déja le plus commun. On lit dans la préface de ce Concile les noms des Évêques qui y ont aſſiſté, mais leurs ſieges n'y ſont pas marqués. La lettre, que le Pape Zacharie écrivit deux ans après, les fait aſſez connaître. A la tête de tous était Boniface, qui avait le titre d'Archevêque, mais ſans avoir encore aucun ſiege épiſcopal, Burchard Évêque de Wirtzbourg, Rainfroi Évêque de Cologne, Wittan Évêque de Burabourg, Wiltbaud Évêque d'Aichſtett, Dadan Évêque d'Utrecht & Eddan ou Addan Évêque de Strasbourg, qui eſt le même que Heddon dont nous parlons.

(*e*) Serrarius, *rer. mogunt. lib. 3, pag. 506. edit. 1, & pag. 316, edit. 2.*

(*f*) Preuves juſtificatives, *num. 41.*

(*g*) *Tome 9, livre 42, pag. 301.*

(*h*) *Tome 4, livre 11, pag. 284.*

Carloman fit indiquer un autre Concile le premier jour de mars 744 à Leſtines maiſon royale dans le Cambreſis (*i*). Les Evêques, les Comtes & les autres Officiers d'Auſtraſie y aſſiſterent, & S. Boniface y préſida en qualité de Vicaire du Saint-Siege. On ouvrit ce Concile par la lecture des Canons de celui de Germanie, qui y furent approuvés d'un conſentement unanime. On y dreſſa quelques autres réglemens particuliers, qui avec ceux du Concile de Germanie furent envoyés au Pape par Saint Boniface. Zacharie ſucceſſeur de Grégoire III, loin de les déſapprouver, quoique les Canons y fuſſent publiés au nom de Carloman, écrivit en 745 aux Évêques une lettre pour les féliciter de l'étroite union qu'ils conſervaient avec l'Égliſe Romaine & de leur zele pour le rétabliſſement de la diſcipline. Cette lettre eſt adreſſée à divers Prélats des Gaules & des Germanies, entre leſquels Heddus Évêque de Strasbourg eſt expreſſément nommé. Le Pape y loue Heddon & les Évêques ſes confreres des heureuſes diſpoſitions qu'ils ont montrées pour la réformation du Clergé. Il leur témoigne la joie qu'il reſſent de la publique & précieuſe déclaration qu'ils ont faite de leur foi. Il finit par les exhorter d'aſſiſter de tout leur miniſtere Boniface ſon légat, & de tenir tous les ans un Concile pour remédier aux abus & aux erreurs qui pourraient déshonorer la ſainteté de l'Égliſe, ou en diviſer l'unité (*l*).

Cependant Carloman plus touché de ſon ſalut, que de l'éclat des victoires qu'il remportait chaque jour ſur pluſieurs peuples d'Aquitaine & de Germanie, & dégoûté des grandeurs du monde, conçut le deſſein d'y renoncer & de ſe faire Moine; dévotion déja commune parmi les Princes & les Grands (*m*). Il communiqua ſon projet à Pepin ſon frere : Pepin aimait tendrement Carloman, & la concorde qui les unit toujours, ſurprenait d'autant plus, qu'ils étaient freres, d'un caractere abſolument différent, & qu'ils avaient eu des états à partager. Carloman partit pour Rome en 747, où le Pape Zacharie

---

(*i*) Voyez Sirmond, *tom. 1, Concil. pag. 1537*, Fleuri, *hiſtoire eccléſiaſtique, tom. 9, livre 42, pag. 306, &* Longueval, *hiſtoire de l'Égliſe Gallicane, tom. 4, livre 11, page 288.*

(*l*) Preuves juſtificatives, *num. 40.*

(*m*) Chronicon Moiſſiacenſe, *apud Bouquetum, tom. 2, pag. 656.*

lui donna l'habit clérical (*n*) : il se retira ensuite dans le monastere du Mont-Cassin, où il passa le reste de ses jours dans les exercices de la vie religieuse, laissant le gouvernement de l'Austrasie à son frere (*o*) : ce qui adoucit peut-être un peu la peine que ce dernier ressentait de leur séparation.

Pepin gouvernait toujours la France sous le nom de Maire du palais de Childeric : devenu Duc & Maire d'Austrasie, il se voyait plus près que jamais du trône où il aspirait. Il ajoutait au courage & aux talens de Charles Martel son pere l'ambition d'avoir le titre ainsi que l'autorité de Roi. Jamais usurpateur ne conduisit mieux un pareil dessein. Les ambitieux ont ordinairement employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconstance n'est pas toujours fixée par la sagesse du gouvernement. Adoré des Français, respecté des Grands, Pepin pour s'établir sur le trône voulut encore se faire chérir du Clergé, en faisant rendre une partie des biens ecclésiastiques que son pere avait pris. L'Évêque de Strasbourg profita du zele de Pepin pour rétablir l'ordre dans son diocese, & pour y faire observer les réglemens utiles que les Conciles de Germanie & Lestines avaient prescrits aux Églises. Heddon ne se borna pas au Clergé séculier : il n'omit rien pour engager les Monasteres de sa dépendance à se soumettre à la regle de S. Benoit, conformément au dernier Canon du Concile de Germanie ; persuadé que rien n'est plus édifiant dans l'Église qu'une communauté de religieux fervens, comme rien n'y est de plus scandaleux que des Moines dyscoles sans regle & sans piété.

L'Abbaye de Schwartzach, nommée alors *Arnulfoauga*, comme qui dirait l'Isle d'Arnoul, fut une des premieres du diocese de Strasbourg qui embrasserent la regle de S. Benoit. Elle était pour lors située en Alsace dans une île du Rhin entre Drusenheim & Fort-Louis, proche d'un endroit qu'on nomme de nos jours Kotzenhausen. Son fondateur fut le Comte Rutharde, qui l'établit en l'honneur de la Sainte Vierge & des Saints Apôtres dans un

(*n*) Annales Metenses, *apud Bouquetum, pag. 687.*

(*o*) Fredegarii Continuator, *apud eundem, pag. 459.*

terrein dépendant de son Comté. Il y mit pour Abbé Saroarde un des disciples de S. Pirmin, qui y envoya lui-même plusieurs de ses religieux Irlandais pour contribuer à cette fondation. L'Évêque Heddon, qui mettait tous ses soins à peupler son diocese de saintes Communautés, donna à Rutharde tous les secours & tous les conseils que méritait le zele du fondateur. Il voulut même autoriser ce nouvel établissement par un acte solemnel & authentique daté de Strasbourg du 27 septembre 748, la septieme année du regne de Childeric. L'original se conserve encore aujourd'hui dans les Archives de l'Évêché à Saverne (*p*). C'était là pendant les troubles & les guerres le dépôt ordinaire des titres des Églises & des Monasteres. L'autographe écrit en caracteres cursifs Mérovingiens est d'un latin barbare & tout hérissé de solécismes. Les clauses de cet acte, les priviléges qui y sont énoncés, & les exemptions qu'il renferme en faveur de l'Abbaye de Schwartzach, sont les mêmes qui sont détaillées dans le privilége de l'Évêque Widegerne accordé vingt ans auparavant à celle de Mourbach (*q*). Heddon dans celui-ci emprunta mot pour mot les expressions de son prédécesseur, à l'exception de ce qui était particulier au monastere pour lequel il fit dresser cette charte. La seule différence qui s'y trouve, c'est que Widegerne défend à l'Évêque d'exiger aucun présent, lorsqu'il sera invité par les Moines de Mourbach pour y conférer les ordres, ou consacrer les autels, ou y faire la bénédiction d'un nouvel Abbé; au lieu que Heddon soumet l'Abbé de Schwartzach à donner à l'Évêque pour marque de sa dépendance une crosse & des sandales. Cette restriction marque que dès-lors les Moines abusaient des priviléges d'exemption pour se rendre indépendants de ceux même qui les accordaient, & pour refuser de reconnaître la jurisdiction spirituelle de leurs légitimes Pasteurs.

Neuf Évêques & trois Abbés confirmerent le privilége de Heddon en souscrivant sur l'original. La plupart, qui par humilité se jugeaient indignes de l'Épiscopat, prennent le nom de pécheurs; tous suppriment le nom de leurs sieges. Les signatures

(*p*) Preuves justificatives, *num.* 42.

(*q*) Voyez les pages 255 & 256.

y font visiblement de mains différentes & variées avec une sorte d'affectation commune au siecle. Après Heddon, on lit les souscriptions de Baldobert Évêque de Bâle, de Duban Chorévêque & Abbé de Honau, de Chrodegand Évêque de Metz, de Hiddon d'Autun, de Lullon de Mayence, de Megingaude de Wirtzbourg, de Godefroi de Cambrai, de Remi de Rouen, de Wilfram de Meaux, de Gairoin Abbé de Flavigny, d'Hippolyte Abbé de S. Oyan, de Jacob Abbé de Gemunde ou de Hornbach, & de Nithon qui à la priere de l'Évêque Heddon avait écrit cette charte. Le concours de Prélats, qui la signerent, pourrait faire croire qu'ils s'étaient assemblés à Strasbourg en 748 pour y tenir un Concile. Mais comme ils n'y signent pas selon l'ordre & la dignité de leurs sieges, & que même quelques-uns d'entr'eux, comme Lullon de Mayence, n'étaient pas encore Évêques en 748, il paraît que la plupart souscrivirent après coup dans les espaces laissés en blanc au bas de l'acte. Car autrefois les Évêques pour donner plus de poids aux priviléges qu'ils accordaient, avaient coutume de les envoyer à plusieurs de leurs confreres absens pour les faire souscrire (*r*). Il paraît même que Heddon Évêque de Strasbourg présenta cette piece aux Peres du Concile d'Attigny, pour y insérer leurs signatures : car tous ceux qui souscrivirent la charte de confirmation de l'Abbaye de Schwartzach, à l'exception de Duban & de Godefroi, sont nommés avec Heddon au nombre des Prélats qui assisterent en 765 à ce Concile.

La libéralité du Comte Rutharde ne s'étendit pas seulement à l'Abbaye de Schwartzach. Comme il n'avait point d'enfans, il accorda de concert avec son épouse Hirmengarde, que d'autres nomment Hyrmensinde, à l'église de Notre-Dame de Strasbourg tous les biens qu'il possédait dans la marche d'Ettenheim (*s*).

(*r*) La coutume des Évêques de souscrire aux actes, quoiqu'absens, ou quoiqu'ils n'eussent été élus Évêques qu'après, est prouvée incontestablement par les auteurs du nouveau traité de Diplomatique, *tom. 5, pag. 1 & suiv.* qui en rapportent des exemples du cinquieme au treizieme siecle. L'ancien usage de faire signer des actes postérieurement à leurs dates par des personnes absentes subsiste encore aujourd'hui, puisqu'on porte par honneur les contrats de mariages à signer aux Princes, aux Grands & à diverses personnes, qui n'ont point été présentes à leur confection.

(*s*) *Charta, sive Notitia publica scripta an. 926* dans les preuves justificatives du second volume.

Cette donation forma ce qu'on appelle aujourd'hui le grand Bailliage d'Ettenheim, situé de l'autre côté du Rhin, dans lequel l'Évêque de Strasbourg est Prince souverain. Il est composé de la ville d'Ettenheim & des villages d'Ettenheimviller, Ringsheim, Cappel sur le Rhin & Graffenhausen. On peut y comprendre aussi les villages voisins, que plusieurs Seigneurs ont reçu en fief de l'Évêché, ainsi que ceux qui forment la Seigneurie de l'Abbaye d'Ettenheimmünster, qui sont tous situés dans la souveraineté territoriale de l'Évêché de Strasbourg. On prétend que la marche (*t*) ou contrée d'Ettenheim, ainsi que l'Abbaye d'Ettenheimmünster prirent leur nom de l'Évêque Heddon. Cette opinion fondée sur la ressemblance de nom avait déja pris vogue dans l'onzieme siecle, tems auquel écrivait Herman Contract : c'est delà que quelques auteurs postérieurs (*u*) attribuent au même Heddon la fondation de la ville d'Ettenheim. Mais comme ce nom était déja connu du tems de l'Évêque Widegerne, il paraît plus vraisemblable de l'attribuer au Duc Etichon pere de Heddon (*x*).

Nous touchons à la révolution qui fit descendre du trône les Mérovingiens, pour y placer une nouvelle race de Monarques. La famille royale était tombée dans le mépris; les descendans de Clovis avaient avili par leur mollesse & leur oisiveté le trône, que ce grand Prince avait établi par son activité & sa valeur. Pepin s'était appliqué jusqu'alors à s'en montrer digne : il ne lui fallait qu'une intrigue pour justifier la démarche hardie qu'il méditait. C'était de mettre le Pape dans ses intérêts, & paraître ainsi monter sur le trône sans injustice. L'adroite politique de ce Prince sçut lever tous les obstacles. Les services qu'il avait rendus à la Religion, la protection que Rome attendait de lui contre les Lombards & contre l'Empereur de Constantinople semblaient lui mériter le suffrage du Pape. Pepin se servit du ministere de Saint

(*t*) Les anciens entendaient, par *Marca* ou *Marcha* un canton ou district de terres renfermé dans certaines limites, & jouissant de certains droits : d'où est venu le mot de Marquisat. Voyez sur les différentes significations de *Marca* M. Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 651.*

(*u*) Wimphelingius, *in catalogo Episcop. Argent. pag. 18.* Merianus, *in topographiâ Alsatiæ, pag. 18 & 60.* Crusius, *Annal. Suevic. pag. 295 &c. &c.*

(*x*) De Ruyr, *Antiquités de la Vosge, pag. 188.*

Boniface, & l'engagea à sonder Zacharie, qui parut favorable aux secrettes intentions du Prince. Dès qu'il fut sûr des dispositions du Pontife, il lui envoya Burcharde Évêque de Wirtzbourg & l'Abbé de S. Denys son Archichapelain : c'était Fulrade, qui était originaire d'Alsace, & qui mérita dans toutes les occasions la confiance de Pepin. Les deux députés proposerent à Zacharie en forme de cas de conscience, s'il n'était pas plus à propos de donner le titre de Roi à celui qui était chargé de tout le fardeau du gouvernement, que de le laisser à un Prince fainéant qui n'avait de la royauté que le nom & l'inutile éclat d'une couronne. Le Pape répondit qu'il paraissait plus convenable que celui, qui était dépositaire de toute l'autorité royale, eût la qualité & les honneurs de Roi (*y*). Cette décision fut reçue comme un oracle : Pepin convoqua à Soissons une assemblée générale de la nation le premier mars 752. Il y reçut la couronne & les hommages de l'Empire français. L'infortuné Childeric fut déposé & confiné ainsi que son fils Théodoric dans un monastere (*z*).

Pepin devenu Roi cimenta sa puissance, comme il l'avait établie. Persuadé que la religion est le plus fort lien qui pût maintenir l'autorité du Prince & la soumission des sujets dans cette juste proportion, qui fixe le bonheur d'un État, il n'eut rien plus à cœur que de s'affermir sur le trône en servant l'Église. L'amitié, dont il avait honoré l'Évêque de Strasbourg, n'étant encore que Maire du palais, ne devint que plus constante, après qu'il eut obtenu la couronne. Nous avons vu que Widegerne avait bâti auprès de la forêt noire, dans l'endroit où est aujourd'hui le village de Munchwyhr, un petit monastere, auquel il avait accordé quelques revenus de son église Cathédrale, & que cet établissement avait été négligé par Gandelfroi & Aylidulphe, qui retirerent les bienfaits de leur prédécesseur (*a*). Dès que Heddon fut Évêque, il songea à rétablir l'ouvrage de Widegerne. Cette nouvelle fondation

(*y*) Egilwardus, *in vitâ S. Burchardi Episcopi Wirtziburgiensis, lib. 2, cap. 1 apud Mabillonem inter acta SS. Ordin. S. Bened. part. 1 sæcul. 3, pag. 704 ;* & Gesta Francorum, *apud Bouquetum, tom. 2, pag. 576.*

(*z*) Bouquetus, *in indice chronologico, tom. 2 & 3 script. rer. Gallicarum.*

(*a*) Voyez les pages 251 & 261.

eſt de l'année 734, la premiere année de ſon Épiſcopat (*b*). Heddon plaça dans ce nouveau monaſtere pluſieurs de ſes Moines de Richenau qui l'avaient accompagné en Alſace, & le transféra du lieu, où il avait été d'abord fondé, à une demi-lieue delà dans l'endroit qu'il occupe aujourd'hui. Il y bâtit une égliſe qu'il dédia en l'honneur de la Sainte Vierge, & où il dépoſa les reliques du Martyr S. Landelin. Juſques-là le monaſtere, qui fut nommé Ettenheimmünſter ou du nom de ſon reſtaurateur, ou plutôt de la contrée où il fut établi, ne devait ſa ſubſiſtance qu'à la libéralité paſſagere de Heddon, qui pouvait être révoquée par ſes ſucceſſeurs. Il crut devoir aſſurer cette fondation en la dotant de ſes biens, & en y nommant pour Abbé Hildolphe. Après avoir obtenu le conſentement du Roi Pepin, des Chanoines de ſa Cathédrale & de tous les ſujets de l'Evêché, il accorda pour l'entretien de trente Religieux, qui ſous la regle de S. Benoit ne ceſſeraient de prier pour le ſalut & la proſpérité des Rois, l'intégrité de la Religion & la conſervation de la Chrétienté ; il leur accorda, dis-je, tout ce qu'il avait acheté dans le Briſgau du Duc Erneſt, avec un grand nombre d'autres biens dans l'Alſace, dans l'Ortenau & dans la Suiſſe, ainſi qu'ils ſont détaillés dans ſon teſtament.

C'eſt le nom que Heddon donne à ſon acte de conceſſion : c'eſt auſſi celui qu'on donnait autrefois indifféremment à toutes ſortes de chartes (*c*). Ce teſtament eſt daté de Strasbourg du 13 mars 763 (*d*), la onzieme année du regne de Pepin, dont il avait obtenu l'agrément ainſi que celui des Grands du royaume. L'Évêque en ſouſcrivant ſon teſtament, n'y prend point d'autre qualité que celle de pécheur : il finit par conjurer ſes ſucceſſeurs de munir de leur approbation la conceſſion qu'il avait faite à l'Abbaye d'Ettenheimmünſter. La maniere de rendre inviolables & perpétuelles les donations des Évêques était de les faire ſigner & confir-

(*b*) Une ancienne inſcription d'Ettenheimmünſter place cette fondation à l'année 734 :
» *Anno ter deno ſeptincenteſimo quarto*
» *Antiſtes clauſtrum renovando condidit Etho.* »

(*c*) Maffei, *iſtor. diplom. pag.* 48.

(*d*) Preuves juſtificatives, *num.* 55.

mer par leurs successeurs (*e*). Remi, qui succéda à Heddon, y eut égard; il ratifia la donation par sa signature apposée après celle du Comte Chrodarde. Celui-ci y avait fait mettre son nom du vivant de Heddon par la main d'Einharde qui avait écrit le testament. Cette ancienne piece fait connaître que Heddon fut un des plus riches Prélats de son tems : ce ne serait point un sujet de louanges, si nous ne pouvions pas ajouter qu'il fut aussi un des plus libéraux envers les Églises. Elle nous apprend encore que l'Évêque Heddon possédait de l'héritage de son pere beaucoup de biens non seulement dans le Brisgau & l'Ortenau, mais aussi en Alsace, en Lorraine & dans le pays d'Ergau qui s'étendait alors bien avant dans la Suisse jusqu'au Canton de Soleure & de Berne. Il y est parlé aussi des possessions de l'Église de Strasbourg, & l'on voit que dès-lors les villes de Rouffach, de Benfelden & d'Epfich en Alsace, ainsi que Ruest & Ettenheim de l'autre côté du Rhin appartenaient à l'Évêché de Strasbourg. On y remarque encore que les Serfs faisaient en ce tems-là une portion considérable des biens, & que leur Seigneur était le maître de les vendre, de les échanger, ou d'en faire donation en spécifiant leur nom, & la ferme à la culture de laquelle ils étaient attachés. Ces serfs appartenaient à leurs patrons, dont ils étaient réputés hommes de corps, comme on parlait en ce tems-là, sujets aux corvées, & tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils semblaient en faire partie, ensorte qu'ils ne pouvaient disposer d'eux, se marier hors de la terre de leur Seigneur, ni en sortir sans sa permission.

Ce testament ne fit pas mourir Heddon, comme le prétendent Guilliman (*f*) & le Pere Le Cointe, qui le voyant souscrit par l'Évêque Remi, se sont imaginés que Heddon mourut ou résigna cette année, & que Remi dès-lors lui succéda dans l'Épiscopat. On trouve encore douze ans après l'Évêque Heddon sur le siege de Strasbourg. Le corps des Conciles (*g*) nous fournit une preuve, que Heddon était encore Évêque en 765, puisqu'il assista à un

---

(*e*) Mabillon, *Annal. Benedictin. tom. 2, lib. 19, num. 59, pag. 29.*

(*f*) *De Episcopis Argentinensibus, pag. 105.*

(*g*) Preuves justificatives, *num. 57.*

Concile ou assemblée générale de la nation française, que Pepin fit tenir cette année en Champagne à Attigny sur Aisne. Saint Chrodegand Évêque de Metz, à qui le Pape Etienne avait donné le Pallium & le titre d'Archevêque, y présida assisté de 26 Évêques & de 17 Abbés. Eddon Évêque de Strasbourg y tint la seconde place, & siégea même avant Lulle de Mayence, qui était devenu le Métropolitain de Strasbourg depuis 751, que Mayence avait été érigé en Archevêché en faveur de S. Boniface : ce qui paraîtrait singulier, si l'on ne savait qu'alors les Évêques souscrivaient dans les actes des Conciles selon leur rang d'ancienneté dans le Corps Épiscopal (*h*). On a perdu les actes du Concile d'Attigny; il n'en reste que la promesse réciproque que se firent les Évêques & les Abbés pour se procurer des prieres après leur mort. Ils ordonnerent que quand quelqu'un d'eux viendrait à mourir, ses prêtres réciteraient pour lui cent pseautiers & diraient cent messes ; que chaque Evêque chanterait trente messes, s'il n'était malade, & qu'en cas de maladie, il prierait un autre de les dire pour lui ; que les Abbés non revêtus de la dignité épiscopale prieraient des Évêques de célébrer pontificalement trente messes en leur place; que leurs prêtres en diraient cent, & que leurs moines réciteraient cent pseautiers. Cette assemblée fait voir combien était vive parmi les Français la foi du purgatoire & la dévotion pour soulager les ames des fideles défunts. Heddon apporta aussi à ce Concile la charte des priviléges qu'il avait accordés à l'Abbaye de Schwartzach; & elle fut souscrite par neuf des Prélats d'Attigny.

Le Roi de France ne survécut que deux ans à la tenue de ce Concile. A peine venait-il de réunir l'Aquitaine à la couronne, qu'il mourut le 24 septembre 768 au monastere de S. Denys, où il s'était rendu (*i*), & où encore la veille de sa mort il avait accordé à l'Abbé Fulrade un diplôme, par lequel il confirmait les donations qui lui avaient été faites en Alsace par un Seigneur nommé Widon (*l*). Pepin fut un Prince en qui tout était grand,

(*h*) Hincmarus, *Epist. 44, cap. 16*, & Petrus de Marca *de Primatibus, pag. 183*.

(*i*) Eginhardi Annales, *apud Bouquetum, tom. 5, pag. 200*.

(*l*) Preuves justificatives, *num. 58*.

excepté la taille, qui le fit surnommer Pepin le Bref. Politique & guerrier, aussi grand & aussi aimable sur le trône, qu'il avait paru l'être lorsqu'il y aspirait, son mérite fit oublier qu'il n'était pas né pour la royauté. Les Évêques qu'il favorisait, les Seigneurs qu'il consultait, le peuple dont il faisait l'admiration, lui demeurerent constamment fideles : il sçut si bien allier les vertus chrétiennes & morales, qu'il fut toujours l'amour de ses sujets, le défenseur de la foi & la terreur des ennemis de l'Église & de l'État. Fils & petit-fils de Héros, il eut encore le bonheur singulier d'être le pere d'un Héros qui surpassa la gloire de ses ancêtres aussi grands politiques qu'illustres guerriers. Pepin avait, du consentement des Seigneurs & des Évêques de son royaume, partagé ses États entre ses deux fils Charles & Carloman, qui furent tous deux sacrés & couronnés Rois quinze jours après la mort de leur pere, le premier à Noyon & l'autre à Soissons. L'Alsace échut en partage à Carloman (*m*), qui fut le bienfaiteur des Abbayes de Honau & d'Ebersmünster (*n*). Il ne gouverna que pendant trois ans & trois mois, & mourut le 4 décembre 771 à la fleur de son âge. Le plus grand nombre des Évêques & des Seigneurs d'Austrasie, ayant à leur tête l'Abbé Fulrade (*o*), reconnurent pour Roi son frere Charles, à qui on ne donnait pas encore le nom de Charlemagne, mais que nous lui donnerons dès à présent, parcequ'on y est accoutumé. Ainsi l'Empire français si souvent divisé fut encore une fois réuni en faveur d'un Prince le plus capable d'en soutenir & d'en augmenter l'éclat : un caractere de sagesse & de bonté, qui était relevé en lui par une grandeur d'ame & par un courage héroïque, annonçait un regne également heureux & glorieux.

L'Eglise de Strasbourg fut une des premieres qui recueillit les fruits de la bienfaisance de ce Prince & de son amour pour la Religion. Charlemagne regardait le soin des Églises comme le plus bel appanage de sa couronne, & le plus précieux héritage de son

---

(*m*) Eginhardus, *in vitâ Caroli magni, num. 3 apud Bouquetum, tom. 5, pag. 90.*

(*n*) Preuves justificatives, *num. 59 & 60.*

(*o*) Eginhardus, *in Annalibus, apud Bouquetum, tom. 5, pag. 201.*

pere. Pepin avait entrepris de rétablir l'église de Notre-Dame, ou la Cathédrale de Strasbourg construite par Clovis. Il voulait la rendre plus solide & plus durable, que n'avait été la premiere construction. Mais la mort interrompit l'ouvrage de Pepin pour laisser à son fils la gloire de le conduire à la perfection (*p*). On prétend que le chœur de cette église, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, est l'ouvrage de Charlemagne (*q*) : du moins l'architecture approche fort de celle du tems où vivait ce Prince. Le chœur n'est à la vérité nullement comparable au dessein de l'édifice superbe qui y fut ajouté dans la suite. Mais il a le mérite de la solidité. Si ce monument ne peut pas être comparé aux bâtimens de nos jours, il n'a du mauvais goût du siecle Carlovingien, que ce qui y était indispensablement attaché. L'architecture de ces tems-là était grossiere; mais on ne peut cependant se dissimuler que les anciens étaient en possession de certaines pratiques, que l'on chercherait en vain dans un siecle où les arts sont portés à un très-haut degré de perfection. On ne connaît plus aujourd'hui les procédés qu'autrefois on a employés pour élever rapidement des édifices avec toutes sortes de matériaux, & pour leur imprimer ce degré de solidité, dont notre siecle ne peut approcher.

Charlemagne fit aussi de magnifiques présens à la Cathédrale de Strasbourg, entre lesquels on compte une croix toute d'or, haute de douze pieds, pesant deux cent quatre-vingt livres, & un pseautier en langue théotisque ou allemande, sur lequel son nom était écrit de sa propre main (*r*). Ce qui démontre la méprise de quelques écrivains modernes (*s*), qui sur un passage d'Eginhard mal entendu, avancent que Charlemagne, l'un des plus

---

(*p*) Schadée prétend que l'église Cathédrale de Strasbourg fut commencée en 769 par Pepin, qui demeurait pour lors à Strasbourg avec toute sa cour. Mais il se trompe pour la date, car Pepin était déja mort en 768.

(*q*) Specklinus, *in collectaneis mss. fol. 19.* Kœnigshovius, *in Chronico Alsatiæ mss. cap. 5, fol. 274.* Schadeus, *Münster-Büchlein, cap. 2, pag. 9*, Goldmeyer, *in Argentoratensium templo summo, pag. 19.* Schilter, *in observat. ad chronicon Kœnigshovii, pag. 557. &c. &c.*

(*r*) Schadæus, *pag. 9.*

(*s*) Fleuri, *hist. Ecclésiastique tome 9, livre 44, pag. 773.* Velly *hist. de France, tom. 1.* Le Blanc *traité des monnoyes, pag. 90.* Fontanini, *vindiciæ diplomaticæ pag. 170.* &c.

ſavans hommes de ſon ſiecle, le premier & le plus glorieux reſtaurateur des lettres en France, ne ſavait point écrire (*t*). Schilter (*u*) ajoute encore que Charlemagne donna à la Cathédrale un riche reliquaire, contenant un grand nombre de précieuſes reliques qu'il avait reçues du Pape Adrien lors de ſon voyage à Rome. Mais je crains fort qu'on n'ait quelque doute ſur la vérité de quelques-unes d'entr'elles, quand on ſaura que le doigt de S. Pierre, la main droite de S. Jean Chryſoſtôme, des cheveux de la Sainte Vierge, une portion du gril de S. Laurent & une autre du crâne de S. Jean-Baptiſte en faiſaient partie.

Les bienfaits de Charlemagne ne ſe bornerent pas à l'égliſe Cathédrale de Strasbourg : ils s'étendirent auſſi à ſon Évêque Heddon & à ſes ſucceſſeurs. Ce Prince, de retour de ſon expédition contre les Saxons, était allé paſſer l'hiver dans ſon château royal de Thionville pour ſe repoſer de ſes fatigues, & ſe préparer à de nouveaux triomphes (*x*) : Heddon vint l'y trouver pour le prier de confirmer la poſſeſſion du territoire de Still, dont l'égliſe de Notre-Dame de Strasbourg jouiſſait depuis long-tems par les bienfaits des Rois. Ce territoire, que les Évêques prédéceſſeurs de Heddon avaient agrandi, s'étendait le long de la riviere de Bruſch & de la route royale qui conduit d'Alſace en France. Il formait tout le pays compris entre les ruiſſeaux de Still, de Haſel & de Wich, qui prennent leurs ſources dans les Vôges à deux lieues du château d'Ochſenſtein, & qui viennent joindre leurs eaux à celles de la Bruſch. L'Évêque de Strasbourg eſt encore aujourd'hui en poſſeſſion de ce territoire, qui forme une bonne partie de ce qu'on appelle la vallée de Bruſch & le bailliage de Schirmeck: les villages de Wich, d'Urmatt, de Heiligenberg & de Still exiſtaient dès-lors. Charlemagne fut favorable aux prieres de l'Évêque : il lui accorda ce qu'il demandait. Il exempta tout ce terri-

---

(*t*) Voyez Longueval, *Hiſtoire de l'Égliſe Gallicane*, *tom.* 4, *pag.* 526. Heumann, *in Comment. de re diplomat. tom.* 1, *cap.* 2, *pag.* 118. L'hiſtoire littéraire de France, *tom.* 4, *pag.* 370, & le nouveau traité de diplomatique, *tom.* 2, *pag.* 420, qui ont réfuté ce ſentiment.

(*u*) *In obſervat. ad Kœnigshovium*, *pag.* 565.

(*x*) Eginhardus, *de geſtis Caroli magni*, *apud Bouquetum*, *tom.* 5, *pag.* 201, & Annales Metenſes, *apud eundem*, *pag.* 341.

toire de la jurifdiction royale, & défendit à tous fes officiers d'inquiéter Heddon, ou fes fucceffeurs dans fes poffeffions & immunités. Il en fit dreffer l'acte par Hithere fon Chancelier, en y appofant fon nom & fon fceau. Il eft daté du Palais de Thionville du 7 mars 773 (*y*).

Didier Roi des Lombards n'y laiffa pas long-tems Charlemagne tranquille. Senfible à l'affront que ce Prince lui avait fait en répudiant fa fille, qu'il avait époufée, il n'oublia rien pour s'en venger. Adrien, qui était alors fur le fiege de S. Pierre, n'ayant pas voulu feconder fes vues, Didier s'empara de plufieurs villes de l'État eccléfiaftique & menaça d'affiéger Rome (*z*). Le Pape appella à fon fecours Charlemagne, qui malgré la répugnance des Français pour les expéditions d'Italie, quitta Thionville, paffa les monts, fe rendit maître de Pavie la capitale des ennemis après un fiege de dix mois, détrôna Didier & fe fit couronner Roi de Lombardie, titre qu'il joignit depuis dans les actes publics à celui de Roi des Français (*a*). Pendant qu'on était occupé au fiege de Pavie, Charlemagne vint à Rome & y célébra les fêtes de Pâques (*b*). Ce fentiment de dévotion était fans doute animé par les invitations fecrettes du Pape, qui brûlait d'envie de confolider par l'appui d'un fi grand Prince l'édifice encore chancelant de la fouveraineté pontificale. Charlemagne confirma la donation faite par Pepin fon pere au Saint-Siege, & y ajouta une plus grande étendue. Il en fit dreffer un acte qu'il figna & fit figner par les Évêques, les Abbés, les Ducs & les Seigneurs qui l'avaient accompagné (*c*).

Heddon Évêque de Strasbourg, malgré fon grand âge, avait fuivi Charlemagne à Rome. Mais c'était un motif bien pur & bien digne d'un Pafteur qui l'y avait conduit. Le zele du Pape Saint Grégoire n'avait pu entierement abolir la Simonie dans les Gaules;

(*y*) Preuves juftificatives, *num. 63*.

(*z*) Anaftafius, *in vitâ Adriani Papæ, apud Bouquetum, tom. 5, pag. 459.*

(*a*) Eginhardus, *in Annalibus, apud eundem, pag. 201 & 202.*

(*b*) Idem, *in vitâ Caroli Magni, apud eundem, pag. 91.*

(*c*) Anaftafius, *in vitâ Adriani Papæ, apud Bouquetum, tom. 5, pag. 462*

ſa contagion avait pénétré juſques dans le dioceſe de Strasbourg, où les dignités eccléſiaſtiques de la Cathédrale étaient devenues vénales. On n'y accordait gueres de prébendes qu'à ceux qui faiſaient compter de groſſes ſommes d'argent, que quelques-uns des principaux Chanoines partageaient ſecrétement entr'eux, déguiſant leur crime ſous le prétexte que cet argent qu'ils exigeaient était une offrande faite à l'Égliſe. Les abus, dont l'intérêt eſt le mobile, ſont toujours difficiles à réformer, & celui-ci paraiſſait tellement autoriſé par la connivence des Chanoines, & même par la négligence des Évêques, que Heddon crut ne pouvoir y réuſſir qu'en faiſant le voyage de Rome, dans le deſſein de déterminer l'autorité eccléſiaſtique à ſe joindre à la puiſſance ſéculiere pour déraciner ce vice pernicieux. Lulle Archevêque de Mayence & Jean Évêque de Conſtance appuyerent auprès de Charlemagne & d'Adrien les plaintes de l'Évêque de Strasbourg. Touchés des remontrances de ces Paſteurs zélés, le Roi & le Pape ſe réunirent pour abolir entierement ce déſordre. Adrien prononça, & Charles confirma le jugement du Pape par les lettres-patentes qu'il fit expédier en conſéquence. Ce Prince éclairé n'ignorait pas que les plus ſages réglemens de l'Egliſe demeurent ſouvent ſans exécution, quand ils ne ſont pas ſoutenus de l'autorité du Monarque ſéculier, & qu'alors leur infraction devient un nouveau ſcandale plus pernicieux que celui qu'on voulait corriger. Charlemagne voulut en même tems contribuer au bien de l'Égliſe de Strasbourg. Il ordonna à la priere des Chanoines, de l'avis des Seigneurs de ſa Cour, & du conſentement de l'Évêque Heddon, que tous ceux qui entreraient dans le Chapitre de Srasbourg donneraient à cette Égliſe quelque partie de leur propre bien, ou ſi cela ne ſe pouvait, ſept livres de la monnoie courante, qui ſeraient diſtribuées entre les Chanoines, pour les engager à prier avec plus de ferveur pour la ſanté du Roi. La modicité d'une pareille ſomme ſurprendra ſans doute dans un ſiecle, où même quelques particuliers ne comptent plus que par millions : mais on ſe trompe, ſi l'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoie par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre (*d*). Elle eſt ſi prodigieuſement

(*d*) Conſultez les réflexions de M. Bonamy ſur l'évaluation des monnoies inſérées dans le 32 volume des Mémoires de l'Académie royale des inſcriptions & belles-lettres, *pag. 787*.

changée, que la livre, qui ne vaut plus en France que vingt ſols de cuivre, valait ſous Charlemagne douze onces d'argent (*e*), & près de 75 livres de notre monnoie courante. Ainſi la donation de ſept livres, que chaque Chanoine de Strasbourg était obligé de faire à ſon entrée au Chapitre, reviendrait aujourd'hui à près de cinq cent vingt-cinq livres, ſi l'on était tenté de la faire revivre.

Les lettres de Charlemagne contiennent encore des reglemens ſur l'élection de l'Évêque de Strasbourg, ſur les qualités que devait avoir le nouvel élu, & ſur la ſéparation de la Manſe Épiſcopale d'avec celle du Chapitre, dont on peut voir le détail au commencement du ſecond livre (*f*). Ces lettres ſont datées de Rome du jour de Pâques le 3 avril 774, la ſixieme année du regne de Charlemagne, Adrien occupant le ſiege de S. Pierre (*g*). Le Pape par une bulle datée du lendemain lundi de Pâques (*h*) confirma une partie des reglemens de Charlemagne, & accorda une nouvelle grace à Heddon, qu'il nomme ſon vénérable frere & ſon coopérateur dans les fonctions épiſcopales. Faiſant attention aux grands travaux, que l'Évêque de Strasbourg était obligé de ſoutenir pour régir ſeul un grand dioceſe, Adrien confirma le partage que Heddon en avait fait en ſept Archidiaconés, pour être gouvernés par ſept Chanoines de ſa Cathédrale en qualité d'Archidiacres. Leurs fonctions ſont ſpécifiées dans la Bulle (*i*). Elle rappelle auſſi & confirme une ordonnance de Charlemagne, par laquelle l'Évêque de Srasbourg devait à chaque mutation d'Archidiacre payer à ſon Chapitre ſept livres, dont trois appartiendraient au Prévôt & les quatre autres ſeraient partagées entre les Chanoines. Elle ajoute que ces ſept livres ſeraient prélevées ſur les revenus de l'Évêque, comme ſur le produit de ſa monnoie, ou de ſon péage.

(*e*) Le Blanc, *Traité hiſtorique des Monnoies de France, chap. 4, pag. XVI, & pag. 96 & 97.*

(*f*) Voyez les pages 169 & 183.

(*g*) Preuves juſtificatives, *num. 65.*

(*h*) Idem, *num. 66.*

(*i*) Voyez la page 176 de ce volume.

Je n'en fais ici la remarque que pour certains critiques (*l*), qui prétendent que le droit de Monnoie ne fut accordé aux Évêques & aux Églises qu'au neuvieme & dixieme siecles, & pour faire voir que dès le regne de Charlemagne les Évêques de Strasbourg participaient avec le Souverain au droit de faire battre Monnoie. Ce fait est encore prouvé par un diplôme de Louis le Germanique (*m*), qui confirmant en 873 cette prérogative à l'Évêque Ratholde, dit qu'il ne fait que renouveller les anciens priviléges de ses prédécesseurs. Il ne nous reste aucune piece de monnoie du huitieme ou neuvieme siecle qu'on puisse attribuer aux Évêques de Strasbourg (*n*), & à peine en découvre-t-on quatre ou cinq de Charlemagne & de Louis le Debonnaire, qui portent l'empreinte de Strasbourg, où elles ont été frappées (*o*).

(*l*) Olearius, *in Isagoge ad nummophylacium Bracteatorum, cap.* 4, Ludewig, *in introductione ad rem nummariam medii ævi, cap. 7 & 8, &c.* Ce sentiment a déja été réfuté par le Blanc, qui avait promis de donner un traité particulier sur les monnoies des Évêques, par Mabillon, *Diplomaticæ, lib. 3, cap. 1, §. 6,* & par Godefroi de Bessel, *in Chronico Gotwicensi, tom. 1, lib. 2, cap. 124.*

(*m*) L'original est dans les Archives de l'Évêché à Saverne.

(*n*) On conserve encore des pieces de monnoie du dixieme siecle frappées au coin d'Erchambaud & de Wilderolde Evêques de Strasbourg. On découvrit en 1736 dans l'Abbaye de Gengenbach des monnoies bractéates de l'Évêque Wernaire, qui vivait au commencement de l'onzieme siecle.

(*o*) Mr. Schœpflin a fait graver dans son histoire d'Alsace *tom. 1, pag. 797, in tabulâ secundâ monumentorum francicorum* cinq monnoies Carlovingiennes frappées à Strasbourg. La premiere est de Charlemagne & porte au revers *Stratburc.* On lit dans la seconde qui est du même Prince, *Argentina civit.* La troisieme, qui est de Louis le Débonnaire, offre le mot de *Stratburgus* : la quatrieme du même porte *Argentina Cytas*; & la cinquieme qui est de Lothaire Roi de Lorraine porte *Strazb. civita.* On voit que tous ces mots forment un sens clair & naturel. Ils n'ont pas parus ainsi au fameux P. Hardouin, dont toute la vie a été un savant délire. Il explique ces monnoies par la méthode singuliere des lettres initiales. Voici comme il interprete le mot de *Stratburgus* de la troisieme monnoie: *Solverunt tricesimam Augustodunenses tutatori benemerenti, urbis restitutori gratissimè vicesimam solverunt.* Il explique de même la cinquieme du Roi Lothaire, qui est *Strazb. Civita. . . . Sponte tricesimam restitutori Augustodunenses solverunt benemerenti, conservatori imperii vicesimam institores tricesimamque attulerunt.* Les mots *Argentina Cytas* de la monnoie de Louis le Débonnaire n'ont pas arrêté le génie visionnaire du P. Hardouin, & il les explique par *Attulere restitutori gratissime edui nonagesimam, tutatori imperii negotiatores Augustodunenses centesimam Urbis tutatori attulere sexagesimam.* Il ajoute que la ville de Strasbourg n'a jamais été appellée *Argentoratum* ou *Argentina*, & que les auteurs, où elle est ainsi nommée, sont autant de faussaires. Voyez les ouvrages de Hardouin imprimés en 1733 à Amsterdam *de antiquis numismatibus Regum Francorum, pag. 586, 590, & 591.* Ce Pere par une pareille explication anéantit toutes les anciennes monnoies Mérovingiennes & Carlovingiennes, & en fait des monnoies frappées à Autun. Quand on demandait au P. Hardouin pourquoi les directeurs des monnoies de ce tems-là trompaient ainsi en assemblant

Les sept Archidiacres établis par Heddon furent les sept premiers dignitaires de sa Cathédrale, le Prévôt, le Doyen, le Chantre, le Custos, l'Écolatre, le Camérier & le Portier. Leur nombre était encore le même, lorsqu'en 1205 l'Évêque Henri de Veringue rétablit le Chapitre dans les droits qui lui avaient été accordés par la Bulle d'Adrien (*p*). Les Archidiacres furent au seizieme siecle réduits à cinq par l'extinction des dignités du grand Chantre & du grand Portier & leur réunion à la manse capitulaire. Le premier Archidiaconé était l'Archidiaconé cathédratique soumis à la jurisdiction du grand Prévôt, qui avait sous lui les quatre Chapitres ruraux d'Andlau, de Benfeld, de Scelestadt & d'Oberenheim : ces deux derniers formaient primitivement l'Archidiaconé du grand Chantre. Le second Archidiaconé entre la Sorr & la Motter, & entre la Motter & le Rhin était soumis à la jurisdiction du grand Doyen, & comprenait les deux Chapitres ruraux du haut-& du bas-Haguenau. L'Archidiaconé de la Marche soumis au grand Custos était le troisieme, & renfermait les deux Chapitres ruraux de Molsheim & de Saverne : on y avait uni en 1533 la jurisdiction de l'Archidiaconé du grand Portier, qui comprenait toutes les paroisses de la ville de Strasbourg & celles des environs. Le quatrieme Archidiaconé, qui était au-delà du Rhin, formait la jurisdiction du grand Écolâtre, & contenait les trois Chapitres ruraux d'Offenbourg, d'Otterswyr & de Lahr. Enfin les deux Chapitres ruraux de Marckolsheim & de Rhinau composaient le cinquieme Archidiaconé, qu'on nommait entre le Rhin & l'Ill, & qui était soumis à la jurisdiction du grand Camérier (*q*). Les Archidiacres formaient

---

des lettres initiales, qui prises ensemble formaient un sens naturel? il répondait : *Tel était le plaisir des directeurs des monnoies.* Et pourquoi ceux d'Autun allaient-ils chercher la ville de Strasbourg pour tirer du mot *Strathurgus* ou *Argentina* les lettres initiales de ce qu'ils voulaient exprimer sur leurs monnoies? *Tel était leur plaisir.* Point d'autre réponse. Mais en partageant ainsi quelque mot que ce soit en lettres initiales, on y trouvera tout ce qu'il plaira d'imaginer, & toute l'antiquité serait détruite par cette plaisante chimere.

(*p*) L'original de la lettre de l'Évêque Henri est dans les Archives à Saverne.

(*q*) Neunheuser, *in delineatione statûs ecclesiastici Argentinensis anni 1661*, *pag. 5*. Il faut remarquer qu'on donnait encore aux Chapitres ruraux d'autres noms : le Chapitre du Mont des Freres est le même nom que celui d'Oberenheim : celui d'Erstein le même que celui d'Andlau; celui de Biblenheim que celui de Molsheim; celui de Bettbur que celui de Saverne; celui de Willstett que celui d'Offenbourg, & celui d'Ettenheimmünster que celui de Lahr.

autrefois un tribunal particulier séparé du Consistoire épiscopal; ils exerçaient même la jurisdiction contentieuse dans leurs Archidiaconés. La Cour Archidiaconale unie plusieurs fois pendant les guerres de Religion à la Cour Episcopale recommença en 1681 à former un nouveau tribunal, qui ne dura pas long-tems. Par un accord passé le 3 mai 1686 entre Guillaume Egon de Fürstemberg Évêque de Strasbourg & son grand Chapitre, ce dernier renonça en faveur de l'Évêque à tous les droits que lui donnaient les dignités d'Archidiacres, dont les titres furent éteints, & la jurisdiction supprimée.

Heddon de retour dans son diocese s'appliqua au rétablissement de la discipline, & sur-tout à abolir la Simonie dans son église Cathédrale. Sûr d'être soutenu de l'autorité Royale, il y travailla d'autant plus efficacement, que Charlemagne en défendant la Simonie s'était servi d'un tempérament qui ne pouvait que plaire aux Chanoines. Ceux-ci d'ailleurs se porterent plus volontiers à la réforme, lorsque Heddon parvint à introduire parmi eux la vie commune, & à leur faire adopter la regle que Chrodegand Évêque de Metz son ancien ami avait composée. Heddon tâcha d'inspirer à ses Chanoines le goût & l'amour de l'étude. Il établit dans sa Cathédrale une école, qui devint célebre sous les Uthons, les Erchambauds & les Wernaires. C'est dans cette école que nos anciens allaient puiser la science des Saints. Toute leur théologie consistait dans l'étude & la connaissance des saintes écritures. Elles en étaient le fondement & la base: la tradition de l'Église lui servait de regle. Elle n'était pas alors ce qu'elle est devenue dans ces siecles de barbarie qui précédent le seizieme, un exercice bizarre de vaines subtilités, semblables, comme parle S. Grégoire de Nazianze (*r*), à ces tours de main dont les charlatans trompent les yeux d'une populace ignorante, sans se proposer d'autre but que de s'attirer l'admiration qu'excite la connaissance des choses rares. On ignorait aussi les dégoûts inséparables d'une élocution aride, monotone & décharnée: les raisonnemens étaient dépouillés de la forme pédantesque. Aussi, soit dit en passant, est-il essentiel aux études

(*r*) *Oratione 33, pag. 529. edit. Paris. anni 1609.*

ſérieuſes d'être pénibles & déſagréables? La perfection dans toutes les ſciences n'eſt-elle pas de plaire en inſtruiſant? Il eſt inconteſtable que cette perfection influe ſur l'impreſſion que font les choſes, & que le bon goût eſt également propre à rendre le culte & la doctrine aimable & raiſonnable.

Le zele de Heddon pour la perfection de ſon établiſſement aurait pu éclairer l'Alſace. Mais l'eſprit humain languiſſait dans un repos funeſte. On avait perdu entiérement le goût des belles-lettres: l'ignorance était générale parmi les laïcs, & elle avait ceſſé de paraître honteuſe même dans le Clergé (*s*). L'indifférence pour l'étude était ſi commune parmi la plupart des eccléſiaſtiques, que ceux qui avaient du talent pour écrire ſe rébutaient d'en faire uſage, voyant le peu de cours qu'auraient eu leurs écrits. En liſant les chartes des Evêques Widegerne & Heddon & le teſtament de l'Abbé Fulrade (*t*), on reconnaîtra juſqu'à quel point la langue latine avait dégénéré même dans la bouche de ceux, qui par leur état & leurs différentes négociations, étaient obligés de la ſavoir mieux que tout autre. Auſſi n'avons-nous aucun monument littéraire d'Alſace qu'on puiſſe attribuer au huitieme ſiecle ou au commencement du neuvieme, à l'exception de quelques chartes remplies ſouvent de lieux communs, d'un fragment de la vie de Sainte Odile (*u*), & d'un ancien calendrier, qui paraît avoir appartenu autrefois à l'Abbaye d'Ebersmünſter. Ce calendrier ou martyrologe, dont nous ſommes redevables aux ſoins de Frédéric

(*s*) Nous en avons la preuve dans un Capitulaire de Charlemagne dreſſé en 789 à Aix-la-Chapelle, qui ordonne aux Évêques d'avoir ſoin que les Prêtres de leur dioceſe entendent l'oraiſon dominicale pour pouvoir l'expliquer au peuple. *Sirmondus, tom. 2 Concil. Galliæ, pag. 130.*

(*t*) Preuves juſtificatives, *num. 39, 43 & 71.*

(*u*) Ce fragment ſe trouvait dans un ancien manuſcrit mutilé au commencement & à la fin. Il contenait quelques vies des Saints, & avait été dédié par le rédacteur vers l'an 1218 à Gérard de Vaudemont Évêque de Toul. Ce manuſcrit était entre les mains de Piſtor le Begue Secrétaire du Duc de Lorraine, qui en donna copie au P. Jérôme Vignier. Celui-ci en fit imprimer une partie en 1649 dans ſon ouvrage ſur la véritable origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, d'Autriche & de Bade. Comme ce fragment eſt important, nous le donnons en entier dans les preuves juſtificatives, *num. 27.*

Beck (*x*), nous fait connaître les Saints qui sont honorés particulierement dans le diocese de Strasbourg, entre lesquels se trouvent S. Arbogaste, Saint Florent, Sainte Aurélie, Sainte Odile & Sainte Attale. Une particularité de ce Martyrologe est qu'il ne commence pas comme les modernes au premier janvier, mais au jour de Noël 25 décembre, suivant l'usage des premiers siecles (*y*), où il était ordinaire de fixer le commencement de l'année à la nativité du Seigneur. Cet usage fut introduit par Charlemagne dans ses États avec plusieurs autres pratiques de l'Église Romaine. Il s'est maintenu presqu'universellement en France pendant le neuvieme siecle, & était encore établi en Allemagne à l'onzieme (*z*). Il serait difficile de décider quel a été l'usage le plus suivi autrefois en Alsace pour le commencement de l'année. Il parait très-probable que jusqu'au douzieme siecle, où la date du premier janvier devint plus ordinaire, l'on y commençait indifféremment l'année à Noël, ou à la Circoncision (*a*). Quelques titres me font même soupçonner qu'à l'onzieme siecle l'année commençait le jour de l'Annonciation, qui précede de neuf mois & sept jours l'année Julienne.

M. Beck a cru que le Martyrologe, dont il avait fait la découverte, était du septieme siecle. Mais comme on y trouve plusieurs Saints qui ne sont morts qu'au huitieme, & qu'il y a beaucoup de conformité entre ce calendrier & celui du vénérable Bede, il est assez vraisemblable que celui-ci aura servi de modele à l'autre, qui

---

(*x*) Ce vieux calendrier rongé de vers avait été rapporté de Strasbourg à Augsbourg. M. Beck le trouva dans la boutique d'un batteur d'or, qui n'en connaissant pas le prix, voulait s'en servir pour envelopper l'or ou l'argent, qu'il réduisait en feuilles. Frappé de la vétusté du parchemin & des autres marques qui en dénotaient l'antiquité, il acheta ce manuscrit qui était sur le point de périr sous les coups de marteau : & l'ayant examiné, il le fit imprimer en 1687 sous le nom d'ancien martyrologe de l'Eglise Germanique, après y avoir ajouté un long commentaire.

(*y*) Beda, *tom. 2 Operum in libro de temporum ratione, cap. 13, fol. 68.* « *Incipiebant* » (*Angli*) *annum ab octavo Calendarum januariarum die, ubi nunc Natale Domini celebramus.* » Voyez Rosweide, *in præfatione ad martyrologium Adonis*, & le nouveau traité de diplomatique, *tom. 4, pag. 692.*

(*z*) Dom Clement, *l'art de vérifier les dates, dans la dissertation qui se trouve à la tête de l'édition de 1770, pag. IX.*

(*a*) L'ancien Martyrologe de l'Abbaye de Mourbach *apud Martene, tom. 3ᵉ anecdotor. pag. 1563*, commence au jour de Noël. Le calendrier, qui était à l'usage de la Cathédrale de Strasbourg à l'onzieme siecle, commence au premier de Janvier.

n'aura reçu l'être tout au plutôt qu'à la fin du huitieme siecle. Voici les fêtes qu'on chommait pour lors, & qui sont désignées dans cet ancien monument par des lettres rouges. Noël & les six jours suivans, la Circoncision & les trois octaves qui la suivent, l'Épiphanie, la Purification, l'Annonciation, Pâques, Pentecôtes & toute leur semaine, S. Philippe & S. Jacques, S. Jean-Baptiste, S. Pierre & S. Paul, S. Jacques le majeur, S. Laurent, S. Barthelémi, S. Paulin, la Nativité de la Sainte Vierge, l'Exaltation de la Croix, S. Matthieu, S. Maurice, S. Michel, S. Simon & S. Jude, la Toussaint, S. André, Sainte Odile, S. Ignace, S. Thomas & la veille de Noël. Il est remarquable de ne pas trouver l'Ascension dans la liste des fêtes, & de voir celles de S. Pierre & de S. Jean-Baptiste marquées au 1 & 29 d'août. Ce qui paraît décréditer le mérite de ce Martyrologe, c'est qu'on y trouve la distinction des jours Égyptiens (*b*), qu'on regardait alors comme mauvais, & une table astrologique des lunaisons, qui décident des jours heureux ou malheureux. Mais il faut observer que plus un peuple est ignorant, plus il est superstitieux & susceptible de toutes les idées capables d'entretenir sa crédulité. Les superstitions fondées sur l'astrologie, répandues dans le monde par les Egyptiens & les Arabes, ont presque toujours régné dans les Gaules & dans la France, & il n'y a aucun siecle, où cette superstition ennemie de la vérité n'ait infecté la république des lettres (*c*). Il n'y avait point, sur-tout sous le regne de Louis le Debonnaire, de grand Seigneur, qui n'eût chez lui un Astrologue.

Le goût de Charlemagne pour les arts & les sciences aurait peut-être avancé le regne du génie & de la raison dans un siecle moins barbare & moins rempli d'erreurs. Jamais Prince n'a plus protégé les lettres: il les récompensa, il les honora, il descendit lui-même du trône pour les cultiver. Il établit des écoles dans toutes les Cathédrales & dans tous les Monasteres de son empire, & durant un regne de quarante-sept ans, cette protection ne se démentit point. Cependant il eut à peine la gloire de tirer les

(*b*) Voyez sur la superstition des jours Égyptiens Muratori, *in scriptor. rer. ital. tom.* 2, *part.* 2, *pag.* 1023, & Kollar *in analectis Vindobonensibus, tom.* 1, *pag.* 947 – 954.

(*c*) Dom Rivet, *Histoire littéraire de France, tom.* 1, *part.* 1, *pag.* 323.

ſciences du tombeau & de multiplier le nombre des perſonnes ſtudieuſes. Il produiſit à la vérité l'émulation, il diminua les ténebres ; mais cette lumiere fut faible, parcequ'il n'y avait point de génies heureuſement nés pour les approfondir. Charlemagne toujours armé pour aggrandir ſes États, ou pour ſoumettre des rébelles, ne laiſſait pas de vaquer aux ſoins du gouvernement. Il paſſa l'hiver de 775 en Alſace, & vint célébrer les fêtes de Noël dans ſon palais de Sceleſtadt (*d*). Heddon profita de la circonſtance pour aller faire ſa cour à Charlemagne, de qui il obtint un privilége des plus ſinguliers & des plus conſidérables. Le Prince exempte tous les ſujets de l'Évêché de payer aucun droit de domaine & de péage dans toute l'étendue de ſon royaume, de ſorte que toutes les marchandiſes qu'ils faiſaient conduire ailleurs par terre ou par eau ne payaient point d'impôt, ſoit dans les villes, les bourgs & les châteaux, ſoit aux confins des provinces, ſoit à l'entrée des ports ou des ponts, ſoit pour droit de pâturage & de glandée, ſoit pour l'entretien & la réparation des chemins publics, ſoit pour étapes & corvées royales : défenſes faites à tous Ducs, Comtes, ou autres Officiers prépoſés pour la levée des impôts, d'inquiéter ou d'empêcher dans leur commerce les ſujets de l'Évêché de Strasbourg : Permis à eux d'aller en liberté & en ſûreté trafiquer par tout le royaume ſans être ſujets à aucun droit.

Ce diplôme, que Heddon obtint au mois de décembre 775 (*e*), fut la derniere marque que Charlemagne lui donna de la diſtinction particuliere dont il honorait l'Egliſe de Strasbourg & tous ceux qui en dépendaient. Heddon ne ſurvécut pas long-tems à ce bienfait du Roi de France. Il mourut le 8 mars (*f*) 776 dans un âge très-avancé, après avoir été Évêque pendant l'eſpace de quarante-deux ans : exemple preſque unique dans l'Évêché de Strasbourg,

---

(*d*) Annales Metenſes, *apud Bouquetum*, *tom.* 5, *pag.* 342. » *Anno Dom. Incarnat.* 775 » *celebravit* (*Rex*) *Natalem Domini in villa quæ dicitur Scleziſtat in Eliſatio.*»

(*e*) Preuves juſtificatives, *num.* 68.

(*f*) Jean Egon place la mort de l'Évêque Heddon au 8 de mars, & lui donne le titre de Bienheureux : *de Viris illuſtribus Augiæ divitis*, *part.* 1, *cap.* 9 *apud Pezium in theſauro anecdotorum*, *tom.* 1, *part.* 3, *pag.* 635. Le Nécrologe de Schwartzach nomme l'Évêque Heddon au 3 de juillet.

& qui ne se renouvella qu'au quinzieme siecle dans Guillaume de Dietsch, & au dix-huitieme dans la personne d'Armand Gaston Cardinal de Rohan. Heddon emporta au tombeau les regrets sinceres d'une Eglise, dont il avait été la gloire & le soutien & ceux d'un peuple, dont il avait été le pere & le pasteur, qu'il avait édifié long-tems, dit Erchambaud, par l'éclat des plus grandes vertus.

» *Præfuit hinc populo meritis vivacibus Heddo.* » (g)

Heddon fut enterré dans le chœur de l'église de l'Abbaye d'Ettenheimmünster, qu'il avait rétablie, & où il avait choisi sa sépulture. Wimphelingue (*h*) assure que de son tems on voyait peint sur une des fenêtres de l'église le portrait de cet Evêque, qui présentait l'Abbaye à la Sainte Vierge avec ces mots : *Heddo præsul Argentinensis Ecclesiæ renovator hujus loci.* Ce que Guilliman (*i*) nomme mal-à-propos son épitaphe.

Quelques auteurs donnent à Heddon pour successeur Aulydulphe, que j'ai nommé son prédécesseur pour les raisons que j'ai alléguées autre part (*l*), & avec d'autant plus de fondement que par les signatures du testament de Heddon (*m*), il est certain que Remi fut son successeur immédiat. La raison pour laquelle on a placé Aulydulphe entre Heddon & Remi, c'est qu'il existait en ce tems-là un certain Abbé Hildolphe que Heddon avait nommé à l'Abbaye d'Ettenheimmünster, & qui portant peut-être la qualité d'Evêque, aura été confondu avec Aulydulphe à cause de la ressemblance du nom.

(*g*) Les sentimens sont différens sur l'année de la mort de l'Évêque Heddon. Jacques Manlius, Crusius & Kleinlauel la placent à 773; les Messieurs de Sainte Marthe dans l'ancienne édition de la Gaule Chrétienne à l'année 779. Kœnigshoven, *in edit. Schilteri, cap. 4, pag. 240*, Wimphelingue, *de Episc. Arg. pag. 20*, Bruschius, *de Episcopat. germ. pag. 59, & de Monast. germ. pag. 36*, Bucelin, *Germ. sacræ part. 1*, De Ruyr, &c. placent la mort de Heddon à l'année 780, & ne lui donnent que sept ans de siege. Petrus Merseus Cratepolius le fait assister au Concile d'Aix-la-Chapelle & mourir en 821. Tout ce que nous avons dit plus haut montre la fausseté de toutes ces dates. Les deux preuves que nous alléguons *num. 68 & 73* font voir que Heddon était encore Évêque en décembre 775, & que Remi l'était déja depuis quelque tems en 778.

(*h*) *De Episcopis Argentin. pag. 20.*

(*i*) *Habsburgiac. lib. 3, pag. 84, edit. Mediolan. & 113 edit. Ratisbonensis, & de Episcopis Argentin. pag. 113.*

(*l*) Voyez les pages 261 & 262.

(*m*) Preuves justificatives, *num. 55.*

Saint Pirmin, dont nous avons déja parlé précédemment (*n*), s'est rendu trop célebre dans le diocese de Strasbourg, pour ne point le faire connaître plus particuliérement. Ce qu'on sait de certain sur son histoire se réduit à peu de choses, par la négligence qu'on a eue de conserver ses actions à la postérité, lorsqu'elles étaient le plus connues (*o*). Le Moine Warmanne depuis Évêque de Constance, qui écrivit sa vie vers l'an 1025, se plaint beaucoup de ce qu'on n'a point transmis ce qui concerne le tems, le lieu de sa naissance & ses premieres actions. Raban Maur & Walafride Strabon, qui dans leurs vers ont chanté ses louanges, gardent là-dessus un profond silence. Tout ce que ces écrivains nous apprennent, c'est que Pirmin était né dans les Gaules, qu'il abandonna sa patrie & ses parens pour se livrer entierement à la prédication de l'Évangile: occupation sainte, à laquelle il s'appliqua sur-tout en Austrasie & en Alsace.

Nous avons vu autre part, que Pirmin avait établi la réforme dans la plupart des Abbayes de cette province, où il faisait les fonctions d'Évêque régionnaire. C'est ce qui lui a fait donner dans le diplôme du Roi Thierri IV de 727 le titre d'Évêque, & par Herman Contract celui de Chorévêque. Mais quoiqu'il exerça le ministere épiscopal dans tous les lieux où il se rencontrait, l'historien de sa vie met le siege de son Évêché dans un endroit appellé *Meltis* (*p*). D'où quelques-uns trompés par la ressemblance des noms prétendent qu'il était Évêque de Metz, d'autres de Meaux (*q*). Mais on ne trouve point son nom dans les catalogues des Evêques de ces deux villes, dont les sieges étaient pour lors remplis par des Prélats connus. D'ailleurs Warmanne ne donne à *Meltis* que le titre de *Castellum*, terme qui exprimerait mal la grandeur de Metz, ou de Meaux. Ce château, ou bourg de *Meltis* était, selon toute apparence, celui que nous nommons aujourd'hui Metlesheim situé dans le Duché de Deux-ponts sur les confins des deux

(*n*) Voyez les pages 251 & suiv. 266 & suiv.

(*o*) Mabillon, *in actis Sanct. Ordin. S. Benedict. tom. 4, pag. 141.*

(*p*) « *Pirminius obtinuit Sedem Episcopalem in Castello Meltis.* »

(*q*) Voyez les auteurs cités par Raderus, *Bavariæ sanctæ tom. 1, pag. 96.*

dioceses de Treves & de Metz. Car ce fut à deux petites lieues de là que S. Pirmin fonda vers l'an 740 l'Abbaye de Gemonde ou de Hornbach, où il assembla une nombreuse communauté de Moines, qui y vivaient dans la pratique exacte de la regle de S. Benoît. Les revenus de cette Abbaye sont aujourd'hui entre les mains des Ducs de Deux-ponts, qui s'y sont maintenus en vertu de la paix de Münster (*r*). La mort de S. Pirmin arriva le 3 novembre 754 (*s*). Il fut enterré dans le monastere de Hornbach, où l'on a conservé ses reliques jusqu'aux dernieres guerres de Religion, qu'elles furent transportées à Inspruck (*t*).

Dom Mabillon (*u*) nous a donné sous le nom de S. Pirmin un petit traité en forme d'homélies, contenant un abrégé de toute la Morale chrétienne. Cet éditeur l'avait trouvé dans un très-ancien manuscrit de l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites en Suisse, & il ne doute point que cet ouvrage n'appartienne à cet illustre restaurateur de l'ordre Monastique en Alsace. Tout concourt à affermir ce sentiment : l'antiquité du manuscrit; l'inscription qu'on lit à la tête; le lieu qui en est en possession & qui fait partie du pays que le Saint illustra par ses prédications; le sujet dont il traite; les caracteres du stile où l'on reconnaît tous ceux du huitieme siecle. Ce traité est à la vérité écrit fort simplement & sans ornemens : il pèche même souvent contre les regles de la grammaire. Mais le stile est en même tems clair & intelligible, mérite inconnu à la plupart des contemporains de Pirmin. Tout enfin y est plein de bon sens, de justesse & de solidité. Il est sur-tout intéressant par

---

(*r*) Voyez Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, *tom. 1*, *pag. 538*, *& Notice de la Lorraine*, *pag. 579 & suiv.*, le discours sur Hornbach prononcé en 1768 à Deux-ponts par Christophe Keller, *pag. 10 & seq.*, & l'Histoire générale de Metz, *tom. 1*, *pag. 447*.

(*s*) Auctuaria ad Martyrologium Usuardi, *apud Sollerium in actis Sanctorum*, *tom. 7 Julii*, *part. 2*, *pag. 648*. Pirmin commença à être honoré comme Saint peu de tems après sa mort. On lit son nom dans l'ancien Martyrologe Alsacien du neuvieme siecle, & M. Lamey a publié, *in histor. & commentat. Academ. Electoralis Palatinæ*, *tom. 1*, *pag. 295*, une charte de donation pour l'Abbaye de Hornbach faite en 827 par Adalbert, dans laquelle Pirmin est qualifié du titre de Saint.

(*t*) Sudanus, *in Basileâ sacrâ*, *pag. 94*.

(*u*) *Analectorum tom. 4*, *pag. 569 editionis antiquæ*, *& tom. unico*, *pag. 65 edit. novæ*.

rapport à divers points de dogme & de discipline. Nous en donnons ici l'extrait d'autant plus volontiers, qu'on verra par-là quel était alors l'état de la Religion dans le diocese de Strasbourg & les dioceses voisins.

Le Saint y parle des renoncemens qui se font au baptême, de la récitation du symbole par celui qui reçoit ce sacrement ou par son parrain, de l'habit blanc dont on revêtait le nouveau baptisé, & des obligations que les parrains & marraines contractaient envers leurs filleuls. Il défend de manger du sang (*x*) : d'où l'on voit qu'alors on observait encore le Canon des Apôtres qui ne permet pas l'usage du sang & des viandes étouffées. Il dit que tous les fideles sont tenus de payer les décimes, d'apporter les premices de leurs fruits, & de faire des oblations : il met de ce nombre la cire, l'huile & les fruits de la terre. Il s'éleve contre les superstitions ou cultes idolâtres, que l'on rendait encore à des pierres, à des arbres, à des fontaines (*y*). C'était un ancien reste de la religion des Celtes qui par de pareils signes se formaient une idée purement spirituelle de Dieu, parcequ'ils n'étaient pas l'ouvrage de la main des hommes, & qui dans l'écoulement perpétuel des fontaines trouvaient une image de son éternité. S. Pirmin condamne aussi les sortiléges, les aruspices, les solemnités des Calendes, les bouffonneries, les farces, les chansons deshonnêtes, les danses tant domestiques que publiques, ne faisant pas difficulté de compter tout cela au nombre des œuvres du diable & des restes du paganisme. L'auteur y exprime les farces par l'ancien mot gaulois *Ballationes*, lequel a passé dans notre langue & dont nous avons fait le terme français *Balladin*. Il prétend que la chûte des mauvais anges précéda la création du premier homme. Il compte 2242 ans d'intervalle entre la création du monde & le déluge qu'il dit avoir été universel. A l'égard du Symbole des Apôtres, il croit que ceux-ci l'avaient composé avant leur sépa-

---

(*x*) » *Nolite manducare morticinium, neque sanguinem, neque animalia, vel aves quas bestiæ,* » *vel canes, vel accipiter consummaverunt, si mortua inveniuntur.* »

» (*y*) *Noli adorare idola, non ad petras, neque ad arbores, non ad angulos, neque ad* » *fontes ; ad trivios nolite adorare, nec vota reddere.* »

ration pour aller prêcher l'Évangile; il assigne encore à chacun d'eux un article de ce Symbole, comme en étant le propre auteur à l'exclusion des autres.

Enfin cet homme Apostolique, qui vivait parmi nos Alsaciens il y a plus de mille ans, établit clairement la présence de J. C. dans l'Eucharistie, & la nécessité tant de la confession auriculaire, que de la satisfaction dans le sacrement de Pénitence. » Je » vous avertis, dit-il, que le chrétien, qui depuis son baptême » est tombé dans une faute mortelle, doit en faire une confession » sincere au prêtre, & une véritable pénitence : après quoi il fera » son oblation au prêtre dans le tems qu'il lui aura marqué & » recevra ensuite la communion du corps & du sang de J. C. (z). » La véritable pénitence, ajoute-t-il, consiste à pleurer amére- » ment ses péchés, à les effacer par des peines proportionnées à » leur grandeur, par des aumônes & des bonnes œuvres, & à » veiller sur soi-même pour ne plus pécher (*a*). » Ce traité en général est fort important, & on y peut puiser de grandes lumieres sur la discipline du huitieme siecle, non seulement par rapport aux points que nous en avons déja touchés, mais encore à l'égard des degrés de parenté qui ne permettaient pas de contracter mariage; de l'assistance aux offices divins; des causes qui pouvaient alors permettre le divorce; &c. (*b*).

(z) » *Ideo admoneo vos, ut quicumque christianus post baptismum criminalem culpam fecit,* » *puram confessionem ad sacerdotem donet, & veram pænitentiam agat, & post actam pænitentiam, tempore quo ei sacerdos constituerit, oblationem suam ad sacerdotem offerat, & corpus* » *& sanguinem Christi communicare faciat.* » Ce que dit S. Pirmin, que le pénitent fera son oblation au prêtre, avant de communier, mérite attention. Dans l'ancienne Église chacun portait son oblation, qui consistait dans du pain & du vin. On consacrait une partie de ces oblations pour la communion, & l'on ne souffrait point que l'on communiât dans l'église avant ou après la messe. Cette coutume est même si récente, que le P. Morin pense qu'elle n'a été introduite que par les religieux mendians.

(*a*) » *Sed unusquisque cum fide rectâ ad sacerdotem, sicut jàm supra dictum est, confessionem* » *puram indonet, & veram pænitentiam agat, & quod male fecit, perfecte defleat, & justis laboribus, elimosynis & bonis operibus se emendet, & caveat ut non peccet.* »

(*b*) Voyez l'Histoire littéraire de la France, *tom. 4, pag. 125-127*, & l'Histoire générale de Metz, *tom. 1, pag. 444 & suiv.*



REMI,

VINGT-HUITIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

PERSONNE ne fut jugé plus capable de remplir le ſiege de Strasbourg, qui vaquait par la mort de Heddon, que Remi ſon parent. Remi, que les anciennes chartes nomment Remigius ou Remedius (*c*), était fils du Comte Hugues, petit-fils d'Athic ou Adalric Duc d'Alſace (*d*), & par conſéquent neveu de Sainte Odile Abbeſſe de Hohenbourg. Ethicon & Hugues les deux peres des Évêques Heddon & Remi étaient freres. M. Schœpflin (*e*) prétend que Remi fut fils d'un autre Comte Hugues, qui deſcendait auſſi par ſon pere du même Hugues I; mais l'opinion de ce ſavant n'eſt qu'une ſimple conjecture qui n'eſt fondée ſur aucune autorité certaine. Quoi qu'il en ſoit, Remi ne fut pas moins recommandable par ſes vertus que ſon prédéceſſeur. Élevé dès ſa jeuneſſe dans un cloître, d'abord religieux de Münſter, puis Abbé après la mort d'Agoalde, il puiſa dans le gouvernement de pluſieurs années des principes qui devaient faire le bonheut de tout un dioceſe. Il paraît qu'il abdiqua en 768 l'Abbaye de Münſter, puiſque la chronique de cette Abbaye (*f*) lui donne en cette année pour ſucceſſeur Reſtoin, qui eſt nommé Abbé l'année ſuivante 22 mars 769 dans le diplôme original de Carloman Roi d'Auſtraſie touchant les biens d'Ufholtz (*g*). Guilliman (*h*) prétend que Remi fut fait

(*c*) Kœnigshoven, *in chronico apud Schilterum*, *cap.* 4, *pag.* 240, lui donne le nom de Benignus.

(*d*) Voyez de Ruyr, *Antiquités des Vôges*, *part.* 2, *liv.* 4, *chap.* 15; Coccius, *in panegyrico Academiæ Molshemenſis*, *lib.* 3, *cap.* 4; Vignier, *Tables généalogiques de la Maiſon d'Autriche*, *pag.* 2; Peltre, *Vie de Sainte Odile*, *pag.* 44; Hugo, *Annal. præmonſtrat. tom.* 2, *pag.* 429, *&c.*

(*e*) *Alſatiæ illuſtratæ tom.* 1, *pag.* 785.

(*f*) Preuves juſtificatives, *num.* 16.

(*g*) Lunig, *Spicilegii eccleſiaſt. contin.* 1, *pag.* 1097. Bouquetus, *in Scriptor. rer. francic. tom.* 5, *pag.* 713, & Schœpflinus, *Alſat. diplomat. tom.* 1, *pag.* 42.

(*h*) *De Epiſcop. Argent. pag.* 113.

Évêque du vivant de Heddon, dont il a souscrit en 763 le testament en faveur de l'Abbaye d'Ettenheimmünster (*i*). Le Pere Le Cointe adhere à ce sentiment : mais Dom Mabillon (*l*) le réfute en faisant voir que dans le huitieme & neuvieme siecles il n'était pas rare, que les priviléges accordés par les Évêques fussent confirmés par leurs successeurs, qui le faisaient ou par un acte séparé, ou en souscrivant simplement celui que leurs prédécesseurs avaient fait.

Remi devenu Évêque de Strasbourg en 776 après la mort de son cousin germain, jouit comme lui de la faveur de Charlemagne & de cette autorité que la naissance & la dignité ne manquent pas de donner, quand elles sont soutenues par la piété. Cherchant plutôt à enrichir l'Église de ses biens, qu'à s'enrichir lui-même de ses dépouilles, il voulut établir dans son diocese un asyle sûr & permanent où le sexe fût également à couvert des séductions du monde & des dangers de la pauvreté. Il choisit pour cet effet une île formée par le Rhin & l'Ill nommée Eschau, située entre Blobsheim & Wibolsheim, où il fonda un monastere & une église qu'il consacra en l'honneur de la Sainte Vierge & du martyr S. Trophime. Il y donna pour l'entretien de celles qui s'y consacreraient au service de Dieu les biens qui lui appartenaient dans l'île d'Eschau & tous ceux qui lui étaient échus en partage du patrimoine de ses ancêtres. Deux des nieces de l'Évêque Remi, Adale (*m*) & Rodune filles du Comte Bodole son frere, contribuerent à ce nouvel établissement : elles lui donnerent tous leurs biens, s'y retirerent & en furent successivement Abbesses. Il ne fallait plus pour enrichir la nouvelle Abbaye d'Eschau que des reliques de quelques martyrs illustres, qui par leur célébrité pussent y attirer le peuple toujours avide de miracles, & dont il était nécessaire de soutenir la dévotion & la libéralité par quelque culte exté-

(*i*) Voyez la page 282.

(*l*) *Annal. Benedict. tom. 2, liv. 23, pag. 200.*

(*m*) Adale fille du Comte Bodole accorda le 18 août 754 à l'Abbaye de Hornbach les villages de Wasselnheim & d'Elbersweiler en Alsace, qu'elle avait reçu en héritage de son pere. Elle se nomme *Adala filia Bodali Deo sacrata* dans l'acte de donation que l'Abbé Jean Danckard transcrivit en 1430 dans le cartulaire de Hornbach, qui est conservé aujourd'hui dans les Archives de Deux-ponts. Voyez preuves justificatives, *num. 48.*

rieur. Remi fit un voyage à Rome pour en demander au Pape. On se faisait alors un scrupule de lever les corps des Saints Martyrs du lieu de leur sépulture : mais comme les cimetieres hors de Rome, où ils reposaient, avaient été profanés par les Lombards, on en avait transféré plusieurs. Adrien, qui occupait encore le siege de S. Pierre, ne témoigna pas moins de bonté à Remi qu'à son prédécesseur. Il lui donna pendant son séjour à Rome toutes les marques d'une singuliere bienveillance, & lui accorda le corps de Sainte Sophie & ceux de ses trois filles, Foi, Espérance & Charité, qui avaient obtenu la couronne du martyre sous l'empire d'Adrien (*n*). Remi apporta ces reliques en Alsace, & voulut lui-même avec l'aide de plusieurs de ses ecclésiastiques en charger ses épaules. Il les déposa solemnellement le 10 mai (*o*) 777 dans l'église qu'il avait fondée. On voit aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Eschau, derriere le maître-autel, un tombeau de pierre en forme de châsse élevé sur plusieurs petits piliers, & qu'on prétend renfermer les corps de Sainte Sophie & de ses trois filles (*p*).

(*n*) C'est ce qu'on peut dire de plus certain sur ces Saintes, dont les actes ont été singuliérement falsifiés par les légendaires, comme le prouve le P. Sollier *in actis SS. tom. 1 Augusti, pag. 16 & seq.* Le martyrologe d'Usuard place le jour de la fête de Sainte Sophie & de ses trois filles au premier jour d'août. Notker, Galesinius & les Ménologes grecs leur donnent le nom de Pistis, Elpis & Agapé. Ce sont trois mots grecs qui répondent aux mots français, ainsi que Sophie qui signifie Sagesse. D'où il est assez probable que ces noms sont moins des noms propres que des noms appellatifs, & qu'on voulait désigner par leurs vertus de saintes Martyres dont les noms étaient inconnus. C'est sans fondement que le Cardinal Baronius sépare dans son martyrologe Romain la mere des filles, en plaçant la mort de la premiere au 30 de septembre.

(*o*) Le calendrier Alsacien du neuvieme siecle, le martyrologe d'Usuard de Haguenau, & l'ancien directoire de l'Abbaye d'Eschau placent la fête de Sainte Sophie au 10 de mai, sans doute pour désigner le jour de sa translation en Alsace. Le Bréviaire de Strasbourg imprimé en 1478 en fait mémoire au même jour par ces mots : » *eodem etiam die* » *S. Sophiæ & filiarum ejus Fidei, Spei & Charitatis celebratur translatio, quæ a venerabili* » *Remigio Remensi Episcopo temporibus Caroli Magni in Alsatiam translatæ sunt, ubi ejus ora-* » *tiones florebunt usque in hodiernum diem.* » On voit que ce bréviaire confond ici Remi Évêque de Strasbourg avec S. Remi de Rheims, qui n'a jamais vécu sous le regne de Charlemagne. On honore aussi les reliques de Sainte Sophie & de ses trois filles à R me & dans d'autres églises de la France & de l'Allemagne. Mais leurs noms étant appellatifs, il n'est pas extraordinaire de les voir ainsi multipliées. Le P. Sollier attaque la translation du corps de ces Saintes en Alsace : mais le testament de l'Évêque Remi ne laisse aucun doute sur la vérité de ce fait.

(*p*) L'ancienne église de l'Abbaye d'Eschau subsiste en entier. Elle est composée d'une nef avec deux collatéraux, d'un grand Sanctuaire avec deux chapelles dans les bas côtés, & d'un chœur en forme de coquille. Le Directoire de l'Abbaye d'Eschau place au 4 de juillet le jour de la dédicace de cette église.

Dans le même tems, Remi voyait avec plaisir l'empressement que les étrangers avaient de soumettre à son Église leurs nouvelles fondations : ceux-ci étaient persuadés qu'elles seraient bien plus durables sous la protection de l'Église de Strasbourg. Telle est l'origine de la dépendance, que la Collégiale de Schœnenwerd en Suisse contracta avec cette Église, dépendance dont nul écrivain Alsacien ou Suisse n'ont encore fait mention. Le P. Murer (*q*) l'avait à la vérité entrevue : mais il ne la prouve pas, & il ne la place qu'au milieu du treizieme siecle. Enfin, grace au testament de l'Évêque Remi (*r*) & aux renseignemens dont je suis redevable au respectable Prévôt de Schœnenwerd, auquel je m'empresse de témoigner publiquement ma reconnaissance (*s*), je vais débrouiller l'origine d'une Eglise qui se glorifie d'avoir été un des membres de celle de Strasbourg (*t*). Schœnenwerd était primitivement un Monastere fondé en l'honneur de l'Apôtre S. Paul & connu sous le nom de Werith ou Verd (*u*). Il était situé près de Grezenbach sur la route qui conduit d'Arau à Olten dans cette partie de la haute Allemagne, qui forme aujourd'hui le Canton de Soleure. La Collégiale subsiste dans le même endroit, à la différence qu'elle est située aujourd'hui sur une colline (*x*) à la droite de l'Aar, au lieu que le monastere avait été fondé dans une île formée par cette riviere. L'Aar trop inquiet dans son cours & ressemblant dans ce pays plutôt à un torrent qu'à un fleuve, avait entraîné l'île où le monastere de Verd avait été fondé, & obligea les Chanoines de s'établir à deux cent pas de là sur une hauteur, où ils se trouverent à l'abri des inondations.

(*q*) *Theat. Eccles. mss. apud Lang, Historisch. Theologisch. Grund-Riss, part. 1, pag. 991.*

(*r*) Preuves justificatives, *num. 73.*

(*s*) M. Ours Victor Georges Vogelsang, nommé le 17 septembre 1764 à la Prévôté de Schœnenwerd par la République de Soleure.

(*t*) *Charta Summi Capituli Argentinensis Ecclesiæ ad Capitulum Werdense anni 1241, in Tabulario Collegiatæ Werdensis. » Ecclesiam vestram tanquam membrum Ecclesiæ nostræ Argen- » tinensis honorare volumus, sicut debemus. »*

(*u*) Ce n'est que depuis la fin du treizieme siecle que Verd fut appellé Schœnenwerd ou *Clara Werda*. On prétend qu'il reçut ce nom de Henri de Schœnenwerd, qui en fut Chanoine en 1274 : il était issu d'une ancienne famille de la ville de Zurich, qui tirait son nom du château de Schœnenwerd situé dans la Seigneurie de Bade, à la gauche du Limmat. *Leu, Helvetisches Lexicon, tom. 16, pag. 443 & 444.*

(*x*) Dite *Biel.*

Ceux (y) qui ne font remonter la fondation de Verd qu'aux tems des Comtes de Froburg ou de ceux de Falckenſtein, paraiſſent confondre les bienfaiteurs avec les fondateurs. Le monaſtere de Verd exiſtait dès le milieu du ſeptieme ſiecle; & Murer, qui penſe qu'il dut ſon exiſtence à la libéralité de nos Rois, ne s'eſt peut-être pas trop écarté de la vérité. Germain originaire de Treves menait en ce tems-là une vie humble & retirée dans l'Abbaye de Luxeuil, lorſque S. Waldebert ſon Abbé le fit chef de la colonie de Religieux, qu'il envoyait dans la nouvelle Abbaye de Grandval ou Grandfels (z). Gundon Duc d'Alſaçe venait de la fonder dans une vallée du dioceſe de Bâle, mais qui alors faiſait partie de ſon Duché (a). Germain gouverna ce monaſtere avec tant de ſageſſe & tant de piété, qu'on l'obligea de ſe charger encore de la conduite de ceux de Verd & de Saint Urſanne, probablement à cauſe de la diſtance de ces deux monaſteres de l'Abbaye de Luxeuil, dont ils paraiſſent avoir dépendu auparavant. Il n'y a pas lieu de douter de ce fait, puiſqu'il ſe trouve dans la vie de Saint Germain écrite quelque tems après ſa mort par le prêtre Bobolene (b).

Germain gouvernait en paix les trois monaſteres dont il était Abbé, lorſque touché des violences, que le Duc Athic exerçait ſur les peuples de la vallée & des environs, il oſa en faire des remontrances à ce Seigneur. Sa liberté lui couta la vie : Le Duc également outré de ſes reproches & jaloux de la vénération, dont le Saint jouiſſait dans le pays, ordonna à ſes ſoldats de le mettre à mort. Ceux-ci trop fideles aux ordres de leur maître atteignirent S. Germain, lorſqu'au ſortir de l'audience d'Athic l'Abbé retournait à Grandfels avec Randoalde ſon prieur. Ils ſouffrirent tous

(y) Haffner, *Kleinen-Soloturniſchen Schau-Platzes*, *pag. 385 & 386.*

(z) L'Abbaye de Grandval devint dans la ſuite une Collégiale, qui durant les troubles de la réformation fut transférée en 1530 dans la ville de Delemont. Voyez Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, *tom. 1*, *liv. 9*, *pag. 407 & ſuiv.*

(a) Schœpflinus, *Alſat. illuſtrat. tom. 1*, *pag. 753.*

(b) Bobolenus, *in vitâ S. Germani*, *apud Bollandum in actis SS. tom. 3 Februarii*, *pag. 265*, *& apud Mabillonem*, *in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 2*, *pag. 491.* » *Acceptâ igitur benedictione* » *(Germanus tria Monaſteria, ſcilicet S. Urſicini atque Verdunenſe, nec non & Grandisval-* » *lenſe in ſuo recepit dominio.* »

deux le martyre le 21 de février (*c*) vers l'an 662 (*d*). Le monastere de Verd, depuis la mort de S. Germain, continua d'être régi par les Abbés de Grandfels, qui en conserverent la jurisdiction spirituelle, même long-tems après son rétablissement, & peut-être jusqu'à sa sécularisation, où il commença à dépendre du diocese de Constance. Cependant le monastere de Verd dépérissait insensiblement, & soit par les inondations fréquentes de l'Aar sur lequel il était situé, soit par les différentes guerres qui désolerent la France sous les derniers Rois de la premiere race, Verd était presque réduit à rien. Ce n'était plus qu'un simple hospice (*e*), lorsque Carloman Roi d'Austrasie confirma vers l'an 770 à l'Abbaye de Grandfelds les priviléges que Pepin son pere & les Rois ses prédécesseurs lui avaient accordé, ainsi qu'aux Églises de sa dépendance (*f*).

Rapert, qui exerçait dans le pays les fonctions épiscopales sans être attaché à aucun siege, fut touché du triste état où il voyait le monastere de Verd. Il le rétablit quelques années après, & les bienfaits dont il le combla, lui mériterent le titre de fondateur. Il changea le nom de S. Paul qu'il portait, & consacra le nouveau monastere en l'honneur de Saint Léger. Le culte de cet Évêque d'Autun était alors fort commun, & on prétend même que ce Saint avait été au septieme siecle un des bienfaiteurs du monastere de Verd dans sa primitive institution. L'Évêque Rapert, pour consolider en même tems son nouvel établissement, crut devoir en faire donation à une Église célebre & puissante, capable de soutenir sa fondation dans son origine & de la sauver d'un nouvel anéantissement. Il choisit l'Église de Strasbourg, & fit aussi-tôt présent du monastere de Verd à l'Évêque Remi, qui occupait alors le siege de cette ville. La donation se fit en regle, & Rapert en mit en possession l'Évêque de Strasbourg devant des témoins par le couteau : c'était alors un des signes les plus ordinaires de l'investiture, dont les anciens faisaient même mention dans leurs

(*c*) *Breviaria Basileensia.* Baillet, *Vie des Saints, tom. 1.*

(*d*) Cointius, *annal. ecclesiast. francor. tom. 3, pag. 542.*

(*e*) « *Cella Verteme in honorem S. Pauli.*

(*f*) Preuves justificatives, *num. 62.*

actes (*g*). Remi par reconnaissance accorda le monastere de Verd à Erlulphe & à Cundbert les deux freres de l'Évêque Rapert, qu'il en investit aussi-tôt. Ceux-ci ne le conserverent pas long-tems : car en faveur d'un présent que leur fit Remi, ils le rendirent à l'Évêque de Strasbourg, de qui ils l'obtinrent par Précaire, mais seulement pour leur vie, & moyennant une redevance annuelle. Remi prit de nouveau possession du monastere de Verd en présence d'un grand nombre de témoins; & Erlulphe & Cundbert, conformément à la loi des Allemands, mirent entre les mains de l'Évêque de Strasbourg un fêtu de paille, pour montrer qu'ils renonçaient à toute propriété (*h*).

Quelque tems après, l'Évêque Remi fit son testament le 15 mars 778, par lequel il nomme l'Église de Strasbourg sa légataire universelle. Il lui donne & soumet le monastere de Verd, tel que l'avait fondé Rapert, & aux mêmes conditions sous lesquelles il l'avait reçu lui-même d'Erlulphe & de Cundbert, c'est-à-dire, qu'après la mort des deux freres, la propriété ainsi que l'usufruit appartiendraient à l'Église de Strasbourg. Remi lui accorde en même tems l'Abbaye d'Eschau avec tous les biens dont il l'avait dotée lui-même, & ceux qu'elle devait aux libéralités des fideles & aux bienfaits de l'Abbesse Adale & de sa sœur Rodune. Il s'en réserve cependant l'usufruit pendant sa vie, ainsi qu'à Scholastique sa niece & à Raderamne son petit neveu, qui en jouiraient jusqu'à leur mort, ainsi que lui, sous une redevance annuelle de vingt sols d'argent qui monteraient aujourd'hui à plus de vingt écus (*i*). Ces vingt sols devaient être distribués entre les Chanoines de la Cathédrale pour les rendre plus assidus & plus fervens au service de Dieu & de la Sainte Vierge, & afin qu'ils priassent pour l'Évêque Remi, & qu'ils n'oubliassent pas d'écrire son nom dans le livre

---

(*g*) Ducange, *in Glossario, tom. 3, pag. 1527.*

(*h*) Celui qui faisait passer un bien à un autre devait, selon la formule prescrite par la loi Salique, lui jetter dans le sein un fêtu, qu'on rompait en présence de témoins. On en insérait les fragmens dans le contrat de vente ou de donation, & l'on en faisait mention dans l'acte. *Legis Salicæ titul. 42, apud Bouquetum, tom. 4, pag. 174.*

(*i*) Le sol d'argent valait 12 deniers d'argent, & pesait sur la fin du regne de Charlemagne 345 grains; ce qui fait de nos jours plus d'un écu. *Le Blanc, traité historique des monnoies de France, chap. 2, pag. X.*

de vie. Ce livre ne paraît être autre chose que le Nécrologe de la Cathédrale, ou la liste des bienfaiteurs, dont on récitait les noms aux principales solemnités, pour en faire mémoire dans les prieres.

Le testament de l'Évêque Remi est un monument curieux de la jurisprudence suivie en Alsace au commencement de la seconde race de nos Rois. Il est entierement conforme aux loix Romaines, & il adopte toutes les formules qu'elles prescrivent. Cette ancienne piece commence par l'invocation de la Sainte Trinité, par la date des Ides de Mai, & par celle de la dixieme année du regne de Charles. Elle porte en tête le nom du testateur, qui prend le titre de vil pécheur, de serviteur des serviteurs de Dieu, par la grace duquel il est Évêque de Strasbourg. C'est pour la premiere fois que les Évêques de cette ville prennent l'humble qualité de serviteur des serviteurs de Dieu, dont Saint Augustin semble s'être servi le premier. Ce titre, que la ferveur des premiers siecles fit trouver très-beau, fut pris par ce qu'il y avait de plus éminent dans l'Église; & les Papes depuis Saint Grégoire l'adopterent pour s'en servir aujourd'hui exclusivement. Remi déclare ensuite que plein de vie, en son bon sens & ayant l'usage de toutes les facultés de son ame, il fait son testament qu'il a dicté lui-même & signé de sa propre main en présence des témoins requis. Il veut & entend qu'il soit valable. » Si en tant que testa» ment, il n'était jugé valide, ajoute-t-il, ou s'il lui manque quel» qu'une des formalités requises par les loix, je veux qu'il ait » son effet comme étant ma derniere volonté & mon codicille. » C'est pourquoi vous, très-Sainte Vierge Marie, je vous institue » mon héritiere & vous recommande l'exécution de mon testa» ment . . . . » Il accorde ensuite à l'Église de Strasbourg les deux monasteres d'Eschau & de Verd, en adressant par-tout la parole à Sainte Marie son héritiere & sa très-aimable Dame. Remi finit par les plus terribles imprécations contre tous ceux qui donneraient atteinte à son testament qu'il signe & fait signer par cinq Évêques, savoir Gislebert Evêque de Tournai & de Noyon, Willibalde d'Aichstedt, Weomade de Treves, Walderic de Passan & Waldebert de Bâle. L'acte est terminé par l'énumération de quarante-deux témoins de l'un & de l'autre sexe présens à sa confection, qui tous y firent mettre leurs noms & leurs marques.

En vertu du testament de l'Évêque Remi, la propriété du monastere de Verd resta à l'Évêché de Strasbourg ; & cette dépendance, qui en fit un membre particulier de cette Église, se soutint lorsque ce monastere fut sécularisé. Le défaut de monumens nous empêche de fixer le tems de cette sécularisation ; elle est du moins beaucoup antérieure au treizieme siecle. Burcharde de Sengen, qui vivait en 1207 (*l*), est le premier Prévôt de Schœnenwerd qu'on connaisse. Depuis ce tems on a un catalogue presque suivi des Prévôts de cette Collégiale (*m*). Ce Chapitre resta toujours soumis à son Église-Mere : il ne pouvait disposer de ses biens, sans la permission de l'Évêque de Strasbourg, qui s'en nommait le Seigneur territorial (*n*). Le droit de Patronage lui appartenait (*o*) ; & quoiqu'il eût laissé aux Chanoines l'élection libre, le Prévôt élu était obligé, conformément aux anciens statuts (*p*), de s'adresser à l'Évêque de Strasbourg, pour en obtenir des lettres de confirmation. Cette dépendance subsistait encore au quatorzieme siecle, & on voit en 1331 les Chanoines de Schœnenwerd s'adresser à l'Évêque Bertholde de Bucheck pour le prier de ratifier l'élection qu'ils avaient faite d'un Prévôt en la personne de Wernher de Wile (*q*).

(*l*) Antiquus liber vitæ Ecclesiæ Werdensis, & Carta compositionis litis inter Rudolphum de Habsburg & Abbatissam Seconiensem an. 1207, *apud Hergott, genealog. Habsburg. tom. 2, num. 260, pag. 210.*

(*m*) Haffner, *Soloturnische Geschichten, pag. 386*, & Leu, *Helvetisches Lexicon, tom. 16, pag. 446*, ont donné un catalogue des Prévôts de Schœnenwerd : mais il est fort incomplet. Nous en donnerons autre part un plus exact.

(*n*) *Carta Bertholdi Episcopi Argentinensis data versus annum 1230, in Tabulario Collegiatæ Werdensis. » Capitulum Werdensis Ecclesiæ, quæ quantum ad temporalia ad nos pertinere dignoscitur. »*

(*o*) *Carta ejusdem Bertholdi Episcopi anni 1239 in prædicto Tabulario. » Ecclesia de Werde » Constantiensis diœcesis, cujus jus Patronatus nobis & Ecclesiæ nostræ libere dignoscitur attinere. »*

(*p*) *Ex libro veterum statutorum Ecclesiæ Werdensis. » Primo statutum ab antiquis temporibus servatum habemus, quotiescunque dignitas præposituræ Ecclesiæ nostræ vacare contigerit, » residentes Canonici, aut senior de Capitulo vocare & citare debebunt omnes Canonicos absentes . . . ut ad electionem præpositi conveniant . . . . capitulariter electum Reverendo in Christo » Patri ac Domino Domino Episcopo Argentinensis Ecclesiæ, qui pro tempore fuerit, deputent » confirmandum. &c.*

(*q*) *Archives de l'Évêché de Strasbourg.*

Nous aurons ſoin dans les volumes ſuivans de détailler les anciens droits des Évêques de Strasbourg ſur la Collégiale de Schœnenwerd, ainſi que leurs bienfaits. Les armes de l'Évêché de Strasbourg ſe voient encore ſur un écuſſon triangulaire attaché à la voûte de l'égliſe de S. Léger de Schœnenwerd, & on a découvert il y a quelques années aux environs, ſur-tout à Grezenbach, qui n'en eſt éloigné que d'un quart de lieue, pluſieurs monnoies bractéates d'argent qui portaient les mêmes armes. L'ancienne dépendance de cette Collégiale paraît avoir ceſſé vers le milieu du quatorzieme ſiecle, lors des troubles qu'y exciterent les Barons de Goskon, qui en avaient obtenu l'advocatie des Comtes de Habsbourg. La famille des Goskon s'éteignit en la perſonne d'Amalie de Goskon, qui avait épouſé en 1340 Ulric de Falckenſtein, d'où l'advocatie de Schœnenwerd paſſa aux Seigneurs de ce nom. Le Canton de Berne s'étant emparé en 1415 de la plus grande partie de l'Ergau, il acquit par-là la juriſdiction territoriale de Schœnenwerd, & la conſerva juſqu'en 1458, que Thomas de Falckenſtein vendit le château de Goskon avec toutes ſes appartenances au Canton de Soleure. Celui-ci devenu par-là protecteur de la Collégiale de Schœnenwerd obtint une bulle du Pape Jules II, en vertu de laquelle il nomme encore aujourd'hui à la Prévôté & aux Canonicats. Cette Collégiale était encore compoſée en 1323 & 1331 de douze Chanoines tirés de la Nobleſſe du pays. Les Canonicats furent réduits à ſix en 1576, & il n'y a plus aujourd'hui que ſix Chanoines, en y comprenant le Prévôt. On leur joignit quatre Chapelains, qui ſont à la collation du Chapitre. Schœnenwerd, malgré les pertes qu'elle a ſouffertes par les malheurs des tems & les uſurpations de ſes anciens avoués, eſt encore aujourd'hui ſous la protection du Canton de Soleure dans un état floriſſant, & forme une partie diſtinguée du Clergé Helvétique (*r*).

(*r*) Le Chapitre de Schœnenwerd, outre la nomination des Chapelains, a encore la collation des Cures de Grezenbach, Starkirch, Olten, Trimpach & Stüſslingen. Le Prévôt nommé par le Magiſtrat de Soleure, n'eſt pas toujours tiré du Corps, & il eſt confirmé dans ſa dignité par l'Évêque de Conſtance. Il eſt auſſi à la tête de la communauté du village de Schœnenwerd, qu'il a le droit de convoquer & d'amender dans les délits de forêts, ou d'autres cas concernant la police. Les Chanoines obſervent deux années de Carence : la premiere eſt pour la fabrique de l'Égliſe, la ſeconde appartient au Magiſtrat de Soleure.

Remi survécut cinq ans à son testament, & mourut le 20 mars (*s*) 783. Son corps fut porté le 18 mai suivant dans l'Église de l'Abbaye d'Eschau, dont il avait été le fondateur, & où il avait fait lui-même construire son tombeau. Wimphelingue & tous les historiens des Évêques de Strasbourg qui l'ont suivi fixent le décès de Remi à l'année 803; mais leur opinion doit céder à l'autorité d'une piece originale de l'Évêque Rachion son successeur (*t*), où l'année 788 est nommée la cinquieme de son Épiscopat. Erchambaud loue la piété & les vertus de Remi:

» *Non virtutis egens tenuit Remigius has res.* »

Il y a beaucoup d'apparence que cet éloge & les bienfaits, que Remi prodigua aux Églises & aux Monasteres, lui ont valu une espece de canonisation dans le Ménologe de Bucelin, où il figure avec les bienheureux tutélaires de l'Alsace & les 3620 Saints de l'Ordre de S. Benoît, parceque cet écrivain a mis au nombre des Saints tous les bienfaiteurs de son Ordre. Le P. Papebroch (*u*) conteste à Remi une sainteté, que d'autres lui accordent si libéralement, parcequ'il n'est fait mention nulle part de son culte, & parceque son nom ne se trouve dans aucun martyrologe, ni dans aucun ancien écrivain d'Alsace. Mais comme tous les historiens en parlent comme d'un Prélat vertueux, on peut conclure du titre de Saint, qui lui est encore donné dans d'autres catalogues (*x*), qu'il mourut en odeur de sainteté, quoique l'Église ne lui ait jamais décerné de culte public. On en célebre encore aujourd'hui la fête dans l'Abbaye de Münster.

(*s*) Les auteurs rapportent diversement le jour de la mort de Remi. Je m'attache à la date de Kœnigshoven, Wimphelingue, Hertzog, Guilliman &c. adoptée par Le Cointe, les éditeurs de la Gaule Chrétienne & le Rituel de Strasbourg, qui la fixent au 20 mars. Le P. La Guille la place au 20 août: il cite pour garant Guilliman, qui cependant indique comme nous le 20 mars. Le Nécrologe de la Cathédrale de Strasbourg dit qu'il mourut le premier octobre; mais c'est le jour de la mort de S. Remi de Rheims. Bucelin dans son Ménologe Bénédictin date la mort de Remi du 18 mai. C'est le jour de sa translation à Eschau.

(*t*) Preuves justificatives, *num. 78.*

(*u*) *In actis Sanctorum, tom. 4 Maii, pag. 135.*

(*x*) Monumenta mss. Abbatiæ Monasteriensis, *apud Lunig, in contin. Spicileg. ecclesiast. tom. 5, pag. 1077.* Bucelin, *Germaniæ sacræ parte 2, pag. 296.* Coccius, *in panegyrico Leopoldiano, lib. 3, cap. 4, pag. 171.* Merianus, *in topographiâ, pag. 60.* Schilter, *ad Chronicon Kœnigshovii, in tabulâ materiarum, &c.*



RACHION,

VINGT-NEUVIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

RACHION ou RATHON (*y*) successeur de Remi obtint sans doute l'Évêché de Strasbourg de Charlemagne, auprès duquel la science fut toujours un titre pour obtenir de la faveur & des dignités ecclésiastiques. Wencker (*z*) prétend que Rachion fut le même que Radon, qui exerça la charge de Chancelier sous Charlemagne depuis 775 jusqu'en 795 (*a*). Mais il n'a donné d'autre preuve de son sentiment, que la ressemblance de nom & la conformité du tems, où l'un & l'autre vivaient. Le Pape Adrien, écrivant en 789 à Charlemagne, ne donne que le titre d'Abbé à Radon son Chancelier (*b*) : ce qui ne peut convenir à Rachion, qui dès-lors était Évêque de Strasbourg. Ainsi Dom Mabillon (*c*) a mieux jugé en croyant que le Chancelier Radon était Abbé de Saint Vast d'Arras. Lorsque Rachion fut élevé en 783 sur le siege de Strasbourg, il était depuis dix ans Abbé de Münster. Il avait succédé en 773 à Urolphe, qui lui-même avait été successeur en 771 de Restoin (*d*). Il paraît même que Rachion, suivant la coutume de ces tems-là, retint cette Abbaye pendant son Épiscopat (*e*), puisque Godefroi son successeur dans l'Abbaye de Münster ne se trouve pas nommé Abbé avant l'année 815.

(*y*) On le nomme indifféremment Rachion, Racchon, Recchon, Rathon, Rhecon, Rethon, Rachton & Ratton.

(*z*) *In notis ad librum Bernardi de Mallinckrot de Archicancellariis Romani imperii, in collectis Archivi, pag.* 228.

(*a*) Bouquetus, *in Scriptoribus rer. francicarum, tom.* 5, *pag.* 733–756.

(*b*) Epist. 34, *apud Bouquetum, tom.* 5, *pag.* 578. » *Radonem dilectissimum Protonotarium vestrum atque Abbatem &c.*

(*c*) *De Cancellariis Franciæ, apud prædictum Wenckerum, pag.* 763.

(*d*) Preuves justificatives, *num.* 16.

(*e*) Mabillon, *Annal. Benedict. tom.* 2, *lib.* 27, *pag.* 365, & Galliæ Christianæ editor. *tom.* 5, *pag.* 785.

Les fausses décrétales des Papes, qui en ont imposé pendant huit siecles à tout le monde Chrétien, & qu'on a regardées jusqu'au dernier comme des regles inviolables, commençaient alors à se répandre (*f*). L'auteur de cette imposture grossiere & sacrilége, qui empoisonna toutes les sources de la législation, fut, à ce qu'on prétend, un Espagnol, qui pour concilier à son ouvrage le crédit qu'on est porté d'attribuer aux écrits des Saints & pour en imposer avec plus de facilité, le publia sous le nom de S. Isidore de Séville ou d' *Isidore peccator.* Hincmar assure que les décrétales furent apportées d'Espagne en Germanie par Riculphe Archevêque de Mayence, qui fut le premier qui en répandit des exemplaires dans les Gaules du tems de Charlemagne (*g*). Rachion Évêque de Strasbourg, loin de suivre l'exemple dangereux de son Métropolitain, ne voulut point adopter ces pieces fabriquées sous les noms respectables des Papes du second & du troisieme siecle, dont le but principal était d'accroître l'autorité du Pontife Romain, en l'établissant juge par appel de presque toutes les causes, & d'assurer l'impunité aux Évêques coupables, en rendant les accusations contr'eux également difficiles & inutiles. Rachion puisa dans des sources plus pures les regles de foi & de discipline, qu'il voulait proposer à son Clergé. Ce furent le recueil de Denys le Petit, la véritable collection d'Isidore de Séville, & le code des anciens Canons, dont se servait pour lors l'Église Romaine & que le Pape Adrien avait donné à Charlemagne en 774 à son départ de Rome, qui servirent de modele à l'Évêque de Strasbourg. Il inséra dans le code, qu'il fit composer pour l'usage de son Église, les Canons des principaux Conciles de Grece, d'Afrique, des Gaules & d'Espagne. Il y ajouta tous les décrets ou épitres décrétales des Papes au nombre de cent qu'il put recouvrer, & entre lesquelles on ne trouve aucune de ces pieces fausses & apocryphes, qui décréditerent celles d'Isidore *peccator.* Ce code de Canons écrit par ordre de Rachion fut achevé & publié en 788 la cinquieme année de

(*f*) Mabillon, *Annal. Benedict. tom. 2, lib. 25, pag. 275.*

(*g*) *Epistolâ 7, cap. 12, operum suorum tom. 2, pag. 476.* Sur ce récit de Hincmar, plusieurs modernes ont regardé Riculphe comme le véritable auteur de cet infortuné recueil. Mais David Blondel, qui a écrit exprès pour faire connaitre les faussetés & les impostures de cet ouvrage, a pris soin de justifier ce Prélat d'une si indigne entreprise.

ſon Épiſcopat, & la dix-neuvieme du regne de Charlemagne (*h*). Ce recueil ſubſiſte encore aujourd'hui en original. Dépoſé d'abord dans la bibliothéque de la Cathédrale de Strasbourg, il paſſa en différentes mains, juſqu'à ce qu'il fut rendu à S. A. E. Monſeigneur LE CARDINAL DE ROHAN : l'hiſtoire n'en déplaira pas au lecteur.

La bibliothéque de la Cathedrale de Strasbourg, qui avant le tems de la réformation exiſtait au-deſſus de la chambre Capitulaire où les Chanoines s'aſſemblaient (*i*), était un dépôt des plus rares & des plus anciens manuſcrits, dont la plupart du neuvieme & dixieme ſiecles étaient des préſents des Évêques Uthon, Erchambaud & Wernaire (*l*). Elle ſubſiſta juſques vers la fin du ſeizieme ſiecle; époque où le ſchiſme s'éleva dans l'Égliſe de Strasbourg, & où les Chanoines proteſtans élurent à Strasbourg en 1592 pour Évêque Georges de Brandebourg, tandis que les Chanoines catholiques choiſirent à Saverne le Cardinal Charles de Lorraine (*m*). La bibliothéque de la Cathédrale fut alors diſtraite avec le tréſor de l'Égliſe (*n*). Les Chanoines Proteſtans plus avides d'argent que de livres s'empreſſerent de ſe défaire de vieux manuſcrits qui ne pouvaient leur ſervir de rien. Jacques Bongars Seigneur de Bauldry & de la Cheſnaye, qui était pour lors à Strasbourg en qualité de Réſident de Henri IV Roi de France auprès des Princes d'Allemagne (*o*), fit l'acquiſition de la plupart des manuſcrits qui ſe trouvaient dans la bibliothéque de la Cathédrale, & qui paſſerent ainſi dans celle de Bongars. Ce ſavant étant mort à Paris le 29 juillet 1612 (*p*), il

---

(*h*) Preuves juſtificatives, *num. 78.*

(*i*) Schadeus, *Münſter-Büchlein, cap. 13, pag. 77.*

(*l*) Wimphelingius, *de Epiſcop. Argent. pag. 29, 35 & 39.* On trouve dans la bibliothéque de Berne pluſieurs manuſcrits, qui portent en tête, ou à la fin : *Werinharius Epiſcopus dedit Sanctæ Mariæ.*

(*m*) Guillimannus, *de Epiſcopis Argent. pag. 460.*

(*n*) Lettre de M. Schœpflin à M. Sinner bibliothécaire de Berne, *in catalogo Codicum mss. bibliothecæ Bernenſis, tom. 1, pag. VII.*

(*o*) Dictionnaire de Bayle, *tom. 1, art. Bongars, pag. 604, edit. de 1741,* & Sinner, *in catalogo prædicto, tom. 1, pag. III--XV.*

(*p*) Witte, *in diario biograph.* Bongars naquit à Orléans en 1559; il étudia à Strasbourg en 1571, & y eut pour précepteur un Anabaptiſte. *Colomiés bibliothéque choiſie, pag. 189.* Il fut employé pendant trente ans dans les plus importantes négociations de Henri IV. Les lettres qu'il écrivit pendant ſes emplois ſont fort eſtimées. Elles furent imprimées pour la plupart en 1660 à Strasbourg, & en 1695 à la Haye. Il y en a un grand nombre de manuſcrites dans la bibliothéque de Berne.

laiſſa par ſon teſtament tous ſes livres & tous les manuſcrits qu'il avait raſſemblés à ſon ami Renauld Graviſſet bourgeois de Strasbourg. Celui-ci ne ſurvécut que deux ans à Bongars : il laiſſa un fils Jacques Graviſſet, qui s'étant établi en Suiſſe, où ſon pere avait acheté la Seigneurie de Liebeck, fit préſent vers 1628 de ſa bibliothéque & de celle qu'avait formé Bongars à la ville de Berne (*q*). C'eſt ainſi que la plupart des manuſcrits de l'ancienne bibliothéque de la Cathédrale de Strasbourg paſſerent à celle de Berne : je dis la plupart, car il doit y en avoir auſſi pluſieurs à Rome dans la bibliothéque du Vatican (*r*). Monſeigneur LE CARDINAL DE ROHAN, dans un voyage qu'il fit en Suiſſe, où j'ai eu l'honneur de l'accompagner, obtint le 4 juillet 1774 de la République de Berne l'ancien code des Canons recueilli par l'Évêque Rachion, ainſi qu'un autre manuſcrit du douzieme ſiecle qui ſervait autrefois à l'uſage de l'Égliſe de Strasbourg. S. A. E. en a fait préſent à la bibliothéque épiſcopale de ſon Séminaire.

L'Évêque Rachion transféra auſſi en 810 à l'Abbaye de Haſelach les reliques de Saint Florent, qui juſqu'alors avaient été dépoſées dans l'égliſe de S. Thomas de Strasbourg (*s*). Quelques auteurs (*t*) racontent que les Chanoines de S. Thomas ne voulant point conſentir à cette translation, Rachion allait abandonner ſon entrepriſe, lorſqu'il apprit par une révélation particuliere que telle était la volonté de S. Florent. Alors, ſans avoir égard aux oppoſitions, il tranſporta lui-même le corps de ce ſaint Évêque à Haſelach, & ordonna que dans toute l'étendue de ſon dioceſe, on en ferait la fête le 7 novembre, qui était le jour de ſa mort & celui de ſa translation (*u*). Cela n'empêcha pas dans la ſuite,

(*q*) Leu, *Helvetiſches Lexicon*, *tom. 9*, *pag. 192*, & *tom. 3*, *pag. 103*.

(*r*) Tous les livres de Bongars ne furent pas transférés à Berne. L'Électeur Palatin, à la perſuaſion de Gruter ſon bibliothécaire, achera pluſieurs des manuſcrits que Bongars avait laiſſés à Graviſſet. Ils furent tranſportés à Heidelberg, & de là à Rome en 1623 dans la bibliothéque du Vatican. *Mabillon*, *in præfatione Liturgiæ Gallicanæ*. Voyez Moreri, *Dictionnaire hiſtorique*, *tom. 2*, *pag. 340*, *édit. de 1740*.

(*s*) Le livre ſalique de la Collégiale de Saint Thomas, *fol. 377*, parle différemment : « *An. Dom. 810 Recho Epiſcopus Argentinenſis . . . nitebatnr corpus ſeu reliquias S. Florentii ad* » *locum Haſelo transferre. Hoc percipientes ipſi fratres S. Thomæ eaſdem reliquias pro majore* » *parte clam inde deferentes alibi abſconderunt. Recho autem poſtea ſepulchrum aperiens illud quod* » *invenit ad Haſelo deportavit*, *credens & pretendens ſe reliquias S. Florentii habere.* »

(*t*) Wimphelingius, *de Epiſc. Argent. pag. 13* : Guillimannus *de Epiſcop. pag. 93*. Coccius, *in Dagoberto Rege*, *pag. 162*, *&c.*

(*u*) Voyez ci-deſſus, *pag. 236 & 237*.

que les Chanoines de S. Thomas, trop intéressés à posséder les reliques de S. Florent, ne répandissent dans le public que l'Évêque Rachion avait à la vérité voulu les transférer à Haselach, mais que leurs prédécesseurs, informés de son dessein, avaient ouvert en secret la tombe du Saint, qu'ils y avaient trouvé une plaque de plomb avec ces paroles : *» in hac tumbâ sibi sepulturam elegit » Beatus Florentius »*, & que craignant de perdre un dépôt si précieux, ils avaient caché le corps du Saint dans un endroit où Rachion ne put le trouver (*x*). Nous avons vu, en parlant de Saint Florent, l'injustice des prétentions des Chanoines de S. Thomas, & il serait même difficile de ne pas reconnaître de la mauvaise foi dans leur procédé (*y*).

La plupart des écrivains (*z*) placent la mort de Rachion à l'année 812 & ne lui donnent que huit ans d'Épiscopat, parcequ'ils ne connaissaient pas le code des Canons, dont nous venons d'écrire l'histoire. Ce manuscrit nous apprend que Rachion fut élevé sur le siege de Strasbourg dès l'année 783. Nous lui donnons près de trente-deux ans d'Épiscopat, & nous plaçons sa mort à l'année 815. Nous nous fondons sur la chronique de Münster, qui établit en cette année l'élection de Godefroi son successeur dans cette Abbaye (*a*). Bucelin (*b*) met Rachion au nombre des Saints, & lui accorde libéralement les honneurs, comme à beaucoup d'autres,

(*x*) Wimphelingius, *de Episcop. Argent. pag. 22.*

(*y*) On lit dans le journal mss. de Nicolas de Wurmser Doyen de la Collégiale de S. Thomas, qu'il enleva le 4 décemb. 1524 les reliques de S. Florent, qui étaient déposées dans l'église de S. Thomas, & les fit porter dans sa maison décanale, sans doute pour les soustraire aux entreprises de ses confreres imbus des principes de la nouvelle doctrine. Voici comme il s'explique lui-même : *» An. 1524 die quartâ hujus mensis (decembris) han ich geflehet » auss der Kirchen S. Thomæ reliquias S. Florentii, und ist in die Dechaney tragen worden durch den » Camerer. Meh die Fahn unnd, grühn, roth, schwartz Sammeten Capp. Gott sey erbarmet dass » S. Florentius nicht hatt mögen bliben in sim Huss. »* Ces expressions font voir que les Chanoines de Saint Thomas croyaient encore alors posséder les reliques de S. Florent. On ignore ce qu'elles devinrent. Nicolas de Wurmser les refugia peut-être dans la petite ville de Waldkirch en Brisgau, où son attachement à la foi catholique l'obligea de se retirer en 1525. Il était Prévôt de la Collégiale de Sainte-Marie de Waldkirch, & il y mourut le 30 mars 1536.

(*z*) Bruschius, Bucelin, Le Cointe, La Gaule Chrétienne, le Rituel de Strasbourg, &c.

(*a*) Preuves justificatives, *num. 16.*

(*b*) *Germania sacra parte 2, pag. 296.*

dont le culte eſt inconnu, en ajoutant qu'il les mérita par une vie innocente & pleine de vertus. Cependant on n'en fait point la fête ni dans l'Égliſe de Strasbourg, ni à Münſter, ni à Haſelach. Erchambaud n'en parle point dans ſes vers : il ſe contente de dire que Rachion obtint le ſiege épiſcopal après la mort de Remi.

» *Racho dein Sedem poſſedit Pontificalem.* »

Rachion avait choiſi ſa ſépulture dans le monaſtere de Haſelach : ſon corps fut d'abord dépoſé dans une pierre ſépulchrale, qu'on conſerva long-tems dans l'égliſe de cette Abbaye (*c*). On l'enterra enſuite au milieu du chœur, d'où au commencement du douzieme ſiecle il fut placé ſolemnellement dans le Sanctuaire du côté de l'Évangile, où l'on voit encore ſa tombe. Sa ſtatue taillée en pierre eſt couchée au-deſſous de la châſſe de Saint Florent dans l'enfoncement du mur. Sur le bord de la pierre eſt en relief cette inſcription latine :

» *Per quem Prælatus Florentius ille beatus*
» *Illuc translatus, Rachio jacet hîc tumulatus.* »

L'Évêque Rachion vit mourir le bienfaiteur de ſon Égliſe, le Héros de ſon ſiecle, le plus puiſſant des Rois de France, & l'un des plus grands Princes qui aient jamais occupé aucun des trônes de l'univers. Charlemagne, qui avait été proclamé & couronné Empereur d'Occident le 25 décembre de l'année 800, finit ſes jours à Aix-la-Chapelle le 28 janvier 814 dans la ſoixante & douzieme année de ſon âge, la quarante-ſeptieme de ſon regne & la quatorzieme de ſon empire (*d*). Il avait réuni dans ſon caractere les traits les plus brillants de grandeur, de ſageſſe & de bravoure, avec ce que la piété chrétienne a de plus ſolide & de plus éclatant. L'hiſtoire nous le repréſente auſſi grand homme que grand Prince ; auſſi tendre ami & auſſi bon pere de famille que bon Roi ; auſſi ſage législateur dans le cabinet que Général vigilant & intrépide à la tête des armées ; c'était un aſſemblage de qualités, qui lui ont fait donner par toutes les nations du monde le ſurnom de Grand. Si les Français avaient connu un titre plus

(*c*) *Legenda manuſcripta ſæculi 12.*

(*d*) Chronicon breviſſimum S. Galli, *apud Bouquetum, tom. 5, pag. 31.*

glorieux que celui-ci, ils le lui auraient donné. Protecteur des lettres & des sciences dans un siecle, où elles étaient un phénomene digne de l'étonnement des hommes, Charlemagne éclaira la France & l'Europe. L'amour des femmes, défaut presque inséparable de la fragilité humaine en la personne des Héros, est la seule tâche qui pourrait obscurcir ses vertus. C'est à regret qu'on voit quatre Reines partager successivement son lit & son trône, sans parler de cinq concubines, qui paraissaient autoriser les soupçons qu'on a jetté sur ses mœurs. Mais il faut observer que le concubinage, nom devenu infame par la suite des tems était alors une union, qui quoique moins solemnelle, était aussi légitime que ce qu'on appelle aujourd'hui en France *mariage de conscience*, & en Allemagne *mariage à la Morganitique, ou de la main gauche* (*e*).

Charlemagne est honoré comme Saint dans plusieurs Églises, tandis que d'autres font encore tous les ans un service solemnel pour le repos de son ame. On célebre sa fête à l'Abbaye de Saint Arnoul de Metz, & on fait ses obséques à la Cathédrale de la même ville (*f*). Frédéric Barberousse le fit canoniser le 29 décembre 1165 par Paschal III (*g*); & comme les Papes légitimes n'ont point réclamé contre cette canonisation, quoique faite par des schismatiques & par l'autorité d'un Antipape, on doit prendre leur silence pour une approbation tacite (*h*). C'est en conséquence qu'on a inséré son nom avec la qualité de Confesseur dans plusieurs martyrologes & bréviaires de France, d'Allemagne & d'Italie, & que Louis XI donna en 1475 un édit, par lequel il ordonna que l'on solemniserait par toute la France la fête de S. Charlemagne (*i*). Elle ne fut jamais célébrée dans l'église Cathédrale

(*e*) M. l'Abbé Velly a vengé la mémoire de ce religieux Monarque des doutes qui se sont élevés sur la pureté de ses mœurs, dans son histoire de France, *tom. 1, pag. 269, édit. in-4°. de 1770.*

(*f*) Calmet, *Histoire de Lorraine, tom. 1, liv. 12, pag. 589,* & Tabouillot, *Histoire générale de Metz, tom. 1, pag. 526.*

(*g*) *Diploma Friderici Imperat., in Miræi fastis belgicis.*

(*h*) Prosper de Lambertinis, postea Benedictus XIV *de servorum Dei beatificatione & Beatorum canonisatione, lib. 1, cap. 9, §. 4, tom. 1, pag. 72.*

(*i*) Sa fête se célebre à Aix-la-Chapelle avec le rit double de la premiere classe. Quoiqu'on ait retranché la fête de S. Charlemagne du bréviaire & du missel de Paris,

de Strasbourg, dont il fut le bienfaiteur & le restaurateur. Je trouve seulement dans un ancien Nécrologe de cette Église, qu'au 13 janvier qui y est donné pour le jour de sa mort, il y avait service plein, c'est-à-dire, que la table des Chanoines de Strasbourg était servie ce jour-là comme aux fêtes solemnelles (*l*), & qu'outre leur rétribution ordinaire, on leur donnait six livres monnoie de Metz. Le Nécrologe fait même entendre que c'était à Charlemagne qu'ils étaient redevables du sel qu'ils tiraient des salines de Miltiche près Marsal en Lorraine, & qui était porté dans le Cellier de la communauté à la mi-mai & à la mi-novembre (*m*).

Ce fut aussi sous l'Épiscopat de Rachion que l'Italie perdit son soutien dans la personne de Heric Comte de Frioul. Ce Seigneur était né aux environs de Strasbourg, & avait passé ses premieres années en Alsace, où sa famille tenait un rang distingué. Devenu célebre par plusieurs victoires, il périt en 799 (*n*) par la perfidie des habitans de Tarsatique en Liburnie qui lui ôterent la vie. S. Paulin Patriarche d'Aquilée, l'un des plus doctes Prélats du regne de Charlemagne (*o*), qui avait pris naissance en Austrasie, & peut-être même en Alsace, pleura la mort de son ami & de son compatriote en une espece d'épode ou chant lugubre (*p*).

---

on la célebre encore au Collége de Navarre. La nation d'Allemagne, l'une des quatre de l'Université de Paris, avait choisi Charlemagne dès l'an 1480 pour son Patron : ce qui fut imité en 1661 par tout le Corps de l'université. Voyez Bollandus, *in actis SS. tom. 2 Januarii, pag. 874 & seq.* & Auctaria ad Martyrologium Usuardi à Patre Sollerio editum, *in actis Sanctorum, tom. 6 Junii, part. 2, pag. 67.*

(*l*) Voyez la page 180.

(*m*) *Ex Necrologio antiquo Argentinensis Ecclesiæ, fol. 2, ad Idus Januarii.* » *Karolus Imperator obiit : de Miltiche plenum servicium, & in medio Maio deferentur ad Cellarium fratrum decem modii salis, & in Novembri similiter; insuper libre sex metensis monete.* »

(*n*) Eginhardus, *in vitâ Caroli apud Bouquetum, in Scriptor. rer. francic. tom. 5, pag. 51.*

(*o*) Charlemagne éleva S. Paulin vers l'an 776 à la dignité de Patriarche d'Aquilée, dont le siege était alors à Frioul : il mourut le 11 janvier 804. Voyez son éloge dans l'histoire littéraire de la France, *tom. 4, pag. 284.*

(*p*) Cette épode a pour titre : *Versus Paulini de Herico Duce.* M. l'Abbé Le Bœuf l'a tirée du manuscrit 76 de S. Martial de Limoges appartenant aujourd'hui, comme tous les autres de la même Collégiale, à la bibliotheque du Roi. Il l'a inserée dans ses dissertations sur l'histoire ecclésiastique & civile de Paris, *tom. 1, pag. 426*, d'où Dom Bouquet l'a fait entrer dans le tome cinquieme du recueil des historiens des Gaules, *pag. 848.* M. Sinner en a donné une édition plus correcte d'après un ancien manuscrit de la bibliothéque de Berne, *in catalogo Codicum mss. bibliothecæ Bernensis, tom. 1, pag. 148.*

L'auteur y invite toute la nature à pleurer la mort du Comte Heric, & il y intéresse sur-tout sa patrie. L'éloge, que le Patriarche Paulin fait dans ses vers de la ville de Strasbourg, m'engage à rapporter les deux strophes qui la concernent. Voici comme s'exprime le poëte:

» *Nec tu cessare,*
» *De cujus confinio*
» *Est oriundus,*
» *Urbs dives Argentea.*
» *Lugete multo,*
» *Gravique cum gemitu:*
» *Civem famosum*
» *Perdidisti nobili*
» *Germine natum,*
» *Claroque de sanguine.*

» *Barbarâ linguâ*
» *Stratiburgus diceris:*
» *Olim quod nomen*
» *Amisisti* (x) *celebre,*
» *Hoc ego tibi*
» *Reddidi mellisonum*
» *Amici dulcis,*
» *Ob amorem qui fuit*
» *Lacte nutritus*
» *Juxta flumen Quirnea.*

(x) On lit *admisisti* dans le mss. de Berne. *Ibid. pag.* 152.





UTHON II,

TRENTIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

UTHON succéda en 815 à Rachion. C'est aussi la place que lui donne Erchambaud, qui détermine sûrement la succession des Évêques de Strasbourg, lorsqu'il dit qu'Uthon fut le second de ce nom, & le 30ᵉ Évêque dans l'ordre successif de ceux qui ont gouverné cette Église.

» *Alter in hoc numero fuit hinc trigesimus Utho.*»

Il naquit, à ce qu'on prétend (*y*), à Strasbourg de parens nobles, dans un lieu situé à la droite de la Brusch, & où depuis s'est formée une rue nommée de son nom *Utengass*, c'est-à-dire, la rue d'Uthon (*z*). Wimphelingue (*a*) loue la vertu, la capacité & la sagesse de ce Prélat. D'autres (*b*) voulant donner plus d'éclat à son Épiscopat disent qu'Uthon assista au Concile d'Aix-la-Chapelle de 819. On ajoute encore (*c*) que ce fut de son tems que l'Impératrice Hermingarde épouse de Louis le Debonnaire fonda le monastere d'Erstein ou d'Herinstein dans le diocese de Strasbourg. Mais ces deux faits ne sont pas conformes à la vérité de l'histoire. Adaloche était déja Évêque de Strasbourg en 817. On ne connaît point de Concile tenu à Aix-la-Chapelle en 819 : & celui, qui s'y tint au mois de septembre 816 pour régler la discipline écclésiastique des Chanoines & des Chanoinesses, ne nomme pas Uthon, ni même aucun des Évêques qui y assisterent. Enfin ce fut seulement vers l'an 849 que l'Abbaye d'Erstein fut fondée, non pas par l'Impératrice Hermingarde femme de Louis le Debonnaire, mais par Irmingarde épouse de l'Empereur Lothaire Iᵉʳ. C'est une ressemblance de nom qui a causé l'erreur.

(*y*) Wimphelingue, Guilliman, Bruschius, Hertzog, Kleinlauel, &c.

(*z*) On l'appelle aujourd'hui par corruption *Rutengass* : le couvent des religieuses de Sainte Magdeleine y est situé. La porte, qui en est proche, est nommée *Uttentörlein* dans les anciens statuts de la tribu des bateliers, *fol. 9*.

(*a*) *De Episcop. Argent. pag. 22.*

(*b*) Guillimannus, *pag. 116*, Bruschius, *pag. 60*, &c.

(*c*) Guillimannus, *ibid.* Kœnigshovius, *in Chronico apud Schilter*, *cap. 5*, *pag. 386* ; Besselius, *in Chronico Gottwicensi*, *tom. 2*, *lib. 3*, *pag. 481 &c.*



ERLEHARDE,

TRENTE-UNIEME ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

APRÈS Uthon II le ſiege de Strasbourg fut rempli par Erleharde, que d'autres nomment Hellevalde ou Urleharde. Il ne gouverna cette Égliſe que peu de tems, puiſqu'il mourut en 817. Ce qui fait qu'on ne ſait rien de lui, ainſi que de ſon prédéceſſeur. Erchambaud fait ſon éloge dans un ſeul vers, mais expreſſif, en diſant que l'éclat de ſon mérite égala dans Erleharde celui de ſa dignité.

» *Huic Erlehardi probitas non ceſſit honori.* »

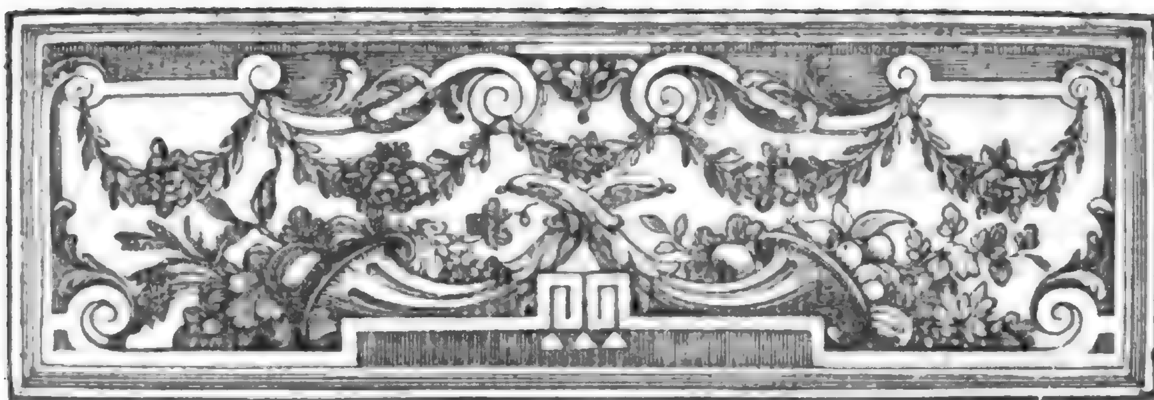
On ſera ſans doute ſurpris de la ſéchereſſe qui a régné juſqu'ici dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de Strasbourg. Le lecteur s'eſt peut-être attendu d'y trouver les vies circonſtanciées de ſes premiers Pontifes : mais il y a ſeulement apperçu une nuée lumineuſe de ſaints & pieux Évêques qui ſortaient de l'obſcurité, dont l'éclat n'a ſervi qu'à rendre le vuide de leur hiſtoire plus ſenſible & à augmenter le deſir de la connaître. » C'eſt à l'humilité de nos pre-» miers Évêques, dit Wimphelingue (*d*), qu'il faut attribuer le » ſilence que gardent ſur eux les anciennes Chroniques. Ces ſaints » Prélats ne rechercherent ni célébrité, ni gloire : leur ſeule » ambition était de faire écrire leur nom dans le livre de vie. Une » autre cauſe du ſilence des hiſtoriens fut l'ignorance, qui amena » avec elle la corruption des mœurs. Et que devait-on attendre, » ajoute ce premier hiſtorien, de ces hommes, qui élevés dans l'oi-» ſiveté ou nourris dans la molleſſe, ne ſongeaient qu'à ſatisfaire » leurs paſſions, & ſe trouvaient incapables de tranſmettre à la » poſtérité la gloire de leur ſiecle, bien loin de penſer à éclairer » ceux qui viendraient après eux » (*e*) ?

(*d*) *De Epiſcop. Argent. pag. 17.*

(*e*) » *Suis delitiis & quæſtu contenti, nihil de alieno ſplendore propagando, nihil de poſteris* » *erudiendis cogitarunt. Vitiis marcentes, ſine affectione ad Deum, ſine fœdere ad proximum, ſine* » *amore ad rempublicam, in auro & argento corradendo ſtrenui, in baccho deglutiendo crebri, in* » *mulierum amplexu fervidi, tepidi in Eccleſiam, ingrati in patriam, impii in Epiſcopos, à* » *mutis beſtiis, quas natura pronas & ventri obedientes finxit, parum differentes &c.*

Les reproches, dont Wimphelingue accablait ce siecle, sont peut-être trop exagérés. Mais ils servent à faire voir combien il importe de cultiver les sciences pour éviter les maux, que l'ignorance a produits & long-tems perpétués parmi nos ancêtres. Ajoutons aux réflexions de Wimphelingue une troisieme, qui pourrait justifier le silence qu'ont gardé les historiens sur les premiers Évêques de Strasbourg. On sait que ce sont les affaires d'éclat, sur-tout les étrangeres, qui font connaître les hommes. Ces saints Pasteurs se croyaient entierement dévoués à leur peuple, & il n'y avait que les besoins pressans de leur Église, ou ceux de l'Église universelle, qui pussent les en tirer pour paraître dans le monde. L'Église de Strasbourg n'était pas toujours exposée à des circonstances qui exigeassent que ses Prélats le fissent : ainsi il n'est pas surprenant si nous ne trouvons que peu de choses sur leurs actions dans l'histoire de ces siecles, où l'on n'écrivait que par nécessité.





HISTOIRE
DE L'ÉGLISE ET DES ÉVÊQUES-PRINCES DE STRASBOURG.

LIVRE QUATRIEME.

Il est peu de ſiecles où le zele des fondations ait plus éclaté en Alſace, que dans ceux que nous venons de parcourir; & rien ne montre mieux combien la religion y était floriſſante, que la multitude des établiſſemens qu'on y fit alors. L'état monaſtique faiſait la gloire de l'Égliſe de Strasbourg bien moins par la richeſſe des moines, que par les vertus qu'on y pratiquait: auſſi était-ce l'âge d'or du Monachiſme. Un grand nombre de pieux ſolitaires vinrent des pays étrangers s'établir dans la province & ſur les montagnes incultes des Vôges. Elles n'etaient alors qu'un déſert affreux & inacceſſible, plus propre à nourrir des bêtes ſauvages que des hommes, tout couvert de bois & de forêts immenſes, hériſſé de rochers, inondé d'eaux croupiſſantes qui en rendaient l'accès & l'habitation preſque impraticables (*f*). L'éclat de la ſainteté des ſolitaires, qui s'y retirerent, y attira bientôt un grand nombre de diſciples, & fit naître entre les Rois, les Évêques & les Seigneurs une religieuſe émulation à qui fonderait

(*f*) Chronicon Senonienſe, *lib. I, cap.* 2.

un plus grand nombre de ces saintes retraites. On vit bientôt sous la direction de ces nouveaux anachorètes des terres défrichées, des marais desséchés & changés en jardins, des champs hérissés de ronces & d'épines transformés en campagnes riantes & fertiles. L'Alsace avait été désolée par les fréquentes incursions des barbares; on ne voyait par-tout que campagnes arides, que vastes forêts, que bruyeres & marécages. Mais ces champs, que la guerre venait de parcourir la flamme à la main, renaissaient & fructifiaient par les efforts du zele & de la charité. Aussi n'était-ce pas un grand don que faisaient les Princes & les Seigneurs aux moines? ce n'était que des déserts. Leur bienfaisance ne doit pas être tant vantée par ceux qui déclament contre l'état monastique, puisque ces Seigneurs, de l'aveu même d'un de ses grands adversaires, ignoraient ce que valaient ces terres dont on les fait si prodigues.

Le diocese de Strasbourg retira de grands avantages de tant de pieux établissemens. Les vertus claustrales y brillerent de leur éclat modeste; c'étaient des écoles de vertus qui donnerent des Saints à la Religion, des Évêques à l'Église, des citoyens utiles à l'État. Leur institution portait sur un fond d'utilité qui les rendait respectables, & qui favorisait à la fois les progrès de l'agriculture & de la population. Ce fond était le travail : les terres incultes furent mises en valeur, les eaux mortes & croupissantes se changerent en canaux vivifians, les solitudes se couvrirent de bâtimens nécessaires à la culture, le sable même devint fertile. Et c'est peut-être à cette frugalité laborieuse, à cette active industrie des moines ses premiers cultivateurs, que l'Alsace doit la plus grande partie de la fécondité, qui en fait une des plus agréables & des plus fertiles provinces de la France. Cette fécondité jointe aux grandes aumônes que répandaient les moines, & aux instructions qu'ils faisaient, attira successivement beaucoup de monde, & bientôt on vit s'élever aux environs de ces sanctuaires de la Religion des villes, des bourgades & des hameaux sans nombre, qui se remplirent peu-à-peu d'habitans. Les terres, qu'on avait accordées aux moines, devinrent bientôt des sources de richesses pour l'État. Leurs possessions distinguées du commerce de la vie civile par la qualité de ceux qui en recueillaient les fruits, ne contribuaient pas moins aux besoins & aux charges publics. Dès le commencement

du neuvieme ſiecle Louis le Debonnaire reconnut de quelle utilité pouvaient lui être les Abbayes du dioceſe de Strasbourg. Dans le reglement fait par cet Empereur à l'aſſemblée d'Aix-la-Chapelle de 817 (*g*), Schutteren eſt nommé entre les Abbayes qui devaient des dons & le ſervice de guerre; Schwartzach entre celles qui devaient ſeulement des préſens; Maurmoutier & Ebersmünſter entre celles qui ne devaient ni preſtations, ni ſervices militaires, mais ſeulement des prieres pour l'Empereur, la famille Royale & la proſpérité de l'Empire. Il eſt peut-être étonnant que les autres Abbayes du dioceſe ne ſoient pas nommées dans ce dénombrement, mais il faut obſerver que le rôle qui les renferme n'eſt ni entier, ni exact.

Au mérite du travail, les moines joignaient encore celui des lettres, mérite qui tient de ſi près à la retraite & à la tempérance, & qui releve le prix des ſociétés monaſtiques. La retraite du cloître ne peut être, dit M. de Voltaire, que favorable au développement des talens & aux ſuccès des études. Auſſi les monaſteres furent-ils un des principaux moyens dont la providence ſe ſervit pour conſerver la Religion & les Sciences dans les tems que l'ignorance, le vice & la barbarie inondaient le reſte du monde. Dans ces aſyles de la piété le tems était partagé entre la priere, le travail des mains & l'étude. L'étude nourriſſait la priere, la priere ſoutenait le travail, & le travail faiſait trouver de nouvelles douceurs dans l'étude & la priere. Ce ſont les moines qui nous ont conſervé le peu qui nous reſte ſur l'ancienne hiſtoire de cette province: c'eſt à eux principalement qu'on doit la connaiſſance des premiers tems de l'hiſtoire moderne, & on n'aurait à cet égard aucun reproche à leur faire, ſi les auteurs des anciennes Chroniques n'avaient pas négligé les faits les plus néceſſaires & les plus inſtructifs pour ne les remplir que de choſes merveilleuſes & extraordinaires, oubliant cette aimable ſimplicité qui convient particulierement à l'hiſtoire. Les moines s'appliquerent auſſi à écrire les actes publics, & la plupart des chartes ſe faiſaient autrefois par leur miniſtere. On peut ajouter encore que c'eſt moins aux effets du Luthéraniſme, qu'au ſoin que les moines ont pris de

(*g*) Preuves juſtificatives, *num.* 90.

conserver & de multiplier les manuscrits de l'antiquité, que l'Alsace vit au quinzieme & seizieme siecles renaître dans son sein le gout des sciences & de la littérature. Sans eux la lumiere, dont notre siecle s'enorgueillit, ne se ferait probablement jamais levée. Enfin l'Europe savante doit aux moines de la reconnaissance pour nous avoir conservé les plus beaux monumens du génie des Grecs & des Romains : c'est dans ces écrits que nous avons formé notre gout, puisé même les connaissances qu'on tourne aujourd'hui contr'eux.

Les Évêques de Strasbourg édifiés de la vertu des premiers moines, qui se retirerent dans leur diocese, virent avec plaisir se former des établissemens de vertu & de pénitence, auxquels ils contribuerent, soit en y donnant leur consentement, soit en fondant eux-mêmes des monasteres. L'exemple de Saint Florent Évêque de Strasbourg originaire d'Écosse ou d'Irlande, attira ses compatriotes en Alsace, & ce fut au zele de ces étrangers qui prêchaient l'Évangile hors de leur patrie, que ce diocese est redevable des Abbayes de Honau, d'Ettenheimmünster & de Schwartzach. La regle de S. Benoît fut la premiere qu'embrasserent les moines de Maurmoutier & les autres du diocese de Strasbourg, ainsi que la plupart de ceux d'Occident. On y joignit ensuite celle de Saint Colomban, que ce saint Abbé avait apportée d'Irlande à la fin du sixieme siecle, & qu'il avait introduite à Luxeuil & dans les autres monasteres des Vôges (*h*). La plupart des monasteres d'Alsace par estime pour ces deux regles les réunirent souvent ensemble, autant que la diversité des observances pouvait le permettre, & l'on voit par les titres de Maurmoutier, Mourbach & Schwartzach (*i*) qu'on y suivait conjointement la regle de Saint Benoît & celle de S. Colomban. La réunion de ces deux regles fit bientôt oublier la derniere, & celle de S. Benoît prit entierement le dessus.

Le relâchement s'introduisit ensuite dans les monasteres des Gaules, & les laïcs commencerent sous Charles Martel à les

(*h*) Mabillon, *Annal. Benedict. tom. 1, lib. 8, pag. 214, & lib. 11, pag. 328, & in actis Sanctorum Ord. S. Bened. tom. 5, sæcul. 4 part. 1 præfat. pag. 53.*

(*i*) Preuves justificatives, *num. 34, 39 & 43.*

piller, ou à s'en faire nommer Abbés. Trifte changement que l'inconftance des hommes & la fuite des tems n'ont que trop fouvent opéré dans les plus faints établiffemens. Ceux d'Alface en furent préfervés par le zele qu'on montra alors pour les fondations & par les foins de S. Pirmin Chorévêque & fondateur de Richenau, qui profitant de fon crédit auprès de Charles Martel, n'en ufa que pour rétablir ou réformer les Abbayes. Sa réforme, qui n'était autre que la regle de S. Benoît, fut embraffée par celles du diocefe de Strasbourg, & elle s'établit à Schutteren, Gengenbach, Schwartzach, Maurmoutier & Neuvillers (*l*). La difcipline monaftique commença à fe rétablir fous Charlemagne, après avoir fouffert long-tems des guerres civiles qui affligerent la France fur la fin de la premiere race; & ce pieux ouvrage fut entierement confommé par les foins infatigables de S. Benoît Abbé d'Aniane (*m*), qui fut mis par Louis le Debonnaire à la tête de tous les monafteres (*n*), & qui gouverna près d'une année [en 816] l'Abbaye de Maurmoutier en Alface. Prefque tous les monafteres de cette province fuivaient alors la regle de S. Benoît, & nous trouvons que vers 830 les Abbayes de Mourbach, Weiffembourg, Ettenheimmünfter, Schutteren, Gengenbach, Schwartzach, Clingenmünfter, Münfter, Haslach, Surbourg, Ebersheimmünfter & Neuwillers étaient unies par une fainte communion de prieres avec le monaftere de Richenau & avec les Abbayes Bénédictines les plus célebres de France, d'Allemagne & des Pays-bas (*o*). Pour n'être pas obligé d'interrompre le fil de l'hiftoire, j'ai placé dans ce quatrieme livre fous un même point de vue l'établiffement des Abbayes & des Monafteres du diocefe de Strasbourg, qui furent fondées au fixieme, feptieme & huitieme fiecles. Leurs fondations rapprochées les unes des autres ne pourront que jetter une plus vive lumiere fur les trois premiers livres de l'hiftoire des Évêques.

(*l*) Voyez le livre troifieme, pag. 252; De Ruyr, *Antiquités de la Vôge, part. 1, liv. 5, pag. 78*; & le P. Le Cointe, *Annal. ecclésiaft. tom. 4, pag. 788.*

(*m*) Theodulfus Aurelianenfis, *carm. 6, lib. 2.* Voyez Mabillon, *in actis Sanctorum Ord. S. Bened. tom. 5, fæcul. 4 part. 1 præfat. pag. 67 & feq.*

(*n*) Aftronomus, *in vitâ Ludovici Imperatoris*, §. 28 *apud Bouquetum, tom. 6, pag. 100.*

(*o*) Preuves juftificatives du fecond volume.

MAURMOUTIER.

L'Abbaye de Maurmoutier ou Maurmünster est la plus ancienne d'Alsace. Elle est située, ainsi que le bourg auquel elle donna son nom & son origine, au pied des Vôges, à huit lieues de Strasbourg & à une lieue de Saverne (*p*). Tous les historiens s'accordent à lui donner pour fondateur l'Abbé S. Léobarde, qui l'établit en l'honneur des saints Apôtres Pierre & Paul & de Saint Martin Évêque de Tours. Childebert Roi d'Austrasie, qui tenait pour lors sa cour en Alsace, approuva la fondation de cette nouvelle Abbaye, & pour la rendre permanente dans ses États, il voulut la combler de ses bienfaits. Il accorda à Léobarde & à son monastere tout le district voisin de la solitude où il s'était fixé. Ce district faisait partie du domaine royal, & était originairement connu sous le nom de Marche d'Aquilée. Les limites de ce territoire sont spécifiées dans le diplôme du Roi Thierri IV (*q*), & dans une inscription très-ancienne qu'on voyait autrefois près du grand-autel, gravée en forme de cercles sur une pierre quarrée (*r*). Ces monumens prouvent que le district, qui forma l'ancien patrimoine de l'Abbaye de Maurmoutier, était bien plus considérable qu'il n'est aujourd'hui : il s'étendait depuis le pont de Schweinheim, jusqu'à la chaussée royale de Saverne, & de là jusqu'à celle de Marley ; depuis le ruisseau de Griesbach jusqu'à celui de Zinzel ; depuis le village de Kugelberg près Neuvillers jusqu'à celui d'Otterstahl près Saverne, d'où en prenant par la riviere de Sorr, il

(*p*) Je ne sais d'où M. le chevalier de Jaucourt, dans le dictionnaire encyclopédique, *tom. 10, pag. 132*, a tiré cet article : » Maurmoutier en Alsace fut fondé par S. Firmin » vers l'an 725. Cette Abbaye occupe le tiers de la ville, & par conséquent cette ville » est misérable. » Il y a presqu'autant de faussetés dans cette phrase que de mots.

(*q*) Preuves justificatives, *num. 34*.

(*r*) Cette ancienne pierre contenant sept cercles, au milieu desquels on voyait la figure du portail & de l'église de Maurmoutier, n'existe plus aujourd'hui. On la voyait encore au commencement du seizieme siecle, & Nicolas Volkyr de Séronville Secrétaire d'Antoine Duc de Lorraine en fit graver la forme & l'inscription dans un livre fort rare imprimé à Paris en 1526, qui contient le détail de la victoire du Duc Antoine remportée l'année précédente sur les rustaux d'Alsace. Voyez les preuves justificatives du second volume.

aboutissait à la croix de pierre qui est à l'entrée de Hegenheim, & de là au ruisseau qui baigne les murs de l'Abbaye. Il comprenait par conséquent les châteaux de Lucelbourg, de Hoh-Baar & d'Ochsenstein avec tous les villages qui en dépendaient. Mais les aliénations des Abbés, les vicissitudes des tems & les usurpations des Seigneurs de Geroldseck leurs avoués diminuerent beaucoup la marche de Maurmoutier, qui ne comprend plus aujourd'hui que l'Abbaye & la ville de Maurmoutier, les deux châteaux de Geroldseck & les huit villages de Lochweiler, Reutenbourg, Singrist, Sahlenthal, Dimsthal, Hegenheim, Thal & Gothenhausen, où l'Abbé de Maurmoutier est Seigneur & presque décimateur universel.

Jodocus Coccius, qui assure n'écrire que sur la foi de la chronique & des anciennes pancartes de l'Abbaye de Maurmoutier, en fait remonter l'origine jusqu'à Childebert I[er] Roi de Paris & l'un des fils de Clovis. Léobard, dit Coccius (s), disciple de Saint Benoît, étant sorti du Mont-Cassin avec deux de ses compagnons Amand & Valérien, vint en Alsace le 7 avril 555 sous le Pontificat de Pélage I[er], & sous l'empire de Justinien. Il s'établit dans les Vôges, & y jetta en 557 les fondemens d'une église & d'une Abbaye qui fut appellée de son nom le Monastere de Léobard : *Cella Leobardi*. Cinq autres de ses freres du Mont-Cassin s'étant joint à lui, Childebert I[er], qui régnait alors en Austrasie, ne se contenta pas d'approuver ce nouvel établissement, mais il l'enrichit de plusieurs biens par une charte, qu'il donna en 558 dans son château de Marley, charte confirmée la même année par le Saint-Siege. Tel est le récit de Coccius conforme aux annales qui se conservent dans l'Abbaye de Maurmoutier, & qui donnent une suite non interrompue d'Abbés depuis l'an 555. Ces annales sont fort suspectes pour les commencemens : elles fixent les années de l'élection & de la mort dans des tems où à peine on peut découvrir quelques dates par conjecture ; & dès le septieme & huitieme siecles elles donnent aux Abbés des noms de famille (t).

(s) *In Dagoberto Rege, pag. 51.*

(t) Voici les noms de ses premiers Abbés, tels qu'ils se trouvent dans les annales de l'Abbaye de Maurmoutier :

1 S. Léobarde disciple de S. Benoît, élu en 555, mort le 15 février 589.

2 Anastase, mort le 1[er] janvier 630.

Les faits allégués par Coccius ne s'accordent pas avec la vérité de l'histoire. Childebert I[er] mourut en 558 : il ne régna jamais en Austrasie, qui était alors occupée par Clotaire son frere. Le château de Marley ou *Marilegium* ne fut connu que sous le regne de Childebert II son petit-neveu (*u*). Ce Prince succéda en 575 à son pere Sigebert dans le royaume d'Austrasie, qu'il gouverna jusqu'à sa mort arrivée en 596. Grégoire de Tours parle du séjour que Childebert II fit en Alsace : il demeurait en 589 à Strasbourg avec les deux Reines sa mere & son épouse, lorsqu'il découvrit la conjuration formée contre lui par Septimine gouvernante des Princes ses fils (*x*). Ce fut même au palais de Marley que Childebert manqua d'être tué en 590 par des assassins apostés par la Reine Frédégonde (*y*). C'est donc vers l'an 590 qu'il faut placer la dotation de l'Abbaye de Maurmoutier. Léobarde n'était pas disciple de S. Benoît, mais de S. Colomban, comme le remarque le P. Le Cointe (*z*). Instruit dans l'école de Luxeuil, il introduisit les deux regles de S. Benoît & de S. Colomban dans la nouvelle Abbaye de Maurmoutier, qu'il n'a pu fonder que vers

3 Godefroi, mort le 26 janvier 670 à l'âge de 108 ans.
4 Joseph Rinck, mort le 1[er] février 694.
5 Martin Écossais, mort de la peste le 19 mars 698.
6 André Hattmann, élu en 699, mort le 9 février 705.
7 Nicolas né en Bourgogne, mort le 18 février 718.
8 Léobarde second, élu en 720, mort le 7 janvier 724.
9 S. Maur, mort le 30 décembre 761.
10 Reinharde, mort le 22 mars 801.
11 Henri de Fonteneck, mort en 812.
12 Mathias Greminus, mort en 814.
13 Christophe Beltram, mort en 816.
14 S. Benoît d'Aniane fut Abbé pendant dix mois.
15 Léonard Rösch, mort le 8 novembre 819.
16 Marc de Reinau, mort en 824.
17 Pierre Poirat, mort en 827.
18 Celse, mort en 853.

(*u*) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 703.*

(*x*) Voyez la page 162.

(*y*) Gregorius Turonensis, *lib. 10, cap. 18, apud Bouquetum, tom. 2, pag. 376.*

(*z*) *Annalium ecclesiast. Francorum tom. 1, pag. 316 & 679.*

595, ou au-plutôt vers 590, Colomban n'étant venu en France que vers ce tems-là (*a*). Léobarde mourut vers l'an 618 (*b*) & mérita d'être placé au nombre des Saints. Son nom se lit dans le martyrologe Bénédictin de Menard au 25 de fevrier (*c*), quoique Coccius place sa mort au 31 décembre. Ses successeurs furent Anastase, Godefroi & Léobarde second du nom (*d*), sous lesquels les Rois Théodebert II, Clotaire II, Sigebert III, Dagobert II & Dagobert III nommés dans le diplôme de Thierri comblerent de nouveaux bienfaits le monastere de Léobarde. Le cinquieme Abbé fut Maur, que Menard a inséré dans son martyrologe, & qu'on croit avoir été disciple de S. Pirmin (*e*). Le nombre des religieux s'accrut sous cet Abbé jusqu'à trente & un. Il crut devoir, pour consolider les bienfaits de la Maison de Clovis, implorer la puissance de Thierri IV dit de Chelles. Il obtint de celui-ci la confirmation de la marche d'Aquilée & des autres biens de son monastere, qui fut mis sous la protection royale, & qui fut déclaré exempt de la jurisdiction des Ducs & des Comtes. L'Abbé Maur répara l'église & l'Abbaye, qui avaient été réduites en cendres sous son prédécesseur, & augmenta considérablement les habitations. La sainte vigilance de cet Abbé, qui le mit au rang de second instituteur, fit perdre au monastere son nom de Léobarde qui avait été le premier, & imprima le sien à l'Abbaye, qui depuis ce tems fut appellé Maurmünster ou Maurmoutier.

Le diplôme, qu'on attribue à Thierri IV Roi de France adressé à Luitfride Duc d'Alsace, est daté de Metz, de l'Abbaye de Saint Arnoul, 1[er] mai 724, indiction troisieme, la cinquieme année de son regne (*f*). Nicolas Volkyr de Séronville Secrétaire d'Antoine Duc de Lorraine est le premier qui l'ait fait connaître dans un livre imprimé en 1526 (*g*). On conserve ce titre en parchemin

---

(*a*) Mabillon, *in annalibus Ord. S. Bened. tom. 1, lib. 8, pag. 206.*
(*b*) Cointius, *annal. ecclesiast. Francorum tom. 1, pag. 701.*
(*c*) Mabillon, *tom. cit. lib. 11, pag. 310.*
(*d*) Cointius, *annal. ecclesiast. Franc. tom. 3, pag. 460 & 461.*
(*e*) Crusius, *annal. Suevic. tom. 1, part. 1, pag. 288.* Meurisse, *histoire des Évêques de Metz, pag. 129,* & Cointius, *annal. ecclesiast. franc. tom. 4, pag. 789.*
(*f*) Preuves justificatives, *num. 34.*
(*g*) *Livre 3, chap. 19, feuillet 77.*

dans l'Abbaye de Maurmoutier, & quoiqu'il ſoit fort ancien, il n'en eſt pas plus original. Le ſtile, les formules inſolites, la ſuppoſition du ſceau, les dates de l'Incarnation & du regne de Thierri qu'il n'eſt pas poſſible de concilier, ou prouvent que cette piece eſt fauſſe (*h*), ou plutôt doivent la faire regarder comme une ancienne copie du vrai diplôme, mais qui fut falſifié. L'original s'était perdu, peut-être au commencement du neuvieme ſiecle dans l'incendie qui conſuma les titres de l'Abbaye. On prétendit le renouveller ſur l'idée qui en reſtait, & ſur la connaiſſance certaine des biens qui étaient encore dans le même état. Mais l'interpolateur peu verſé dans la ſcience diplomatique employa des formules dont on ſe ſervait dans le ſiecle où il vivait, & un impoſteur y appoſa dans la ſuite un ſceau contrefait qui découvre autant de mal-adreſſe que de mauvaiſe foi dans ſon auteur. Je ne répéterai point ce que j'en ai dit dans ma diſſertation quatrieme (*i*): il me ſuffira d'obſerver que les anciens moines croyaient faire une choſe licite, en fabriquant de nouveau les pieces qu'ils avaient perdues, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion des biens ou des priviléges qui leur appartenaient véritablement, & qu'ils couraient riſque de perdre, s'ils n'avaient recours à cet artifice. Le malheur des tems & les uſurpations, auxquelles les moines étaient ſans ceſſe expoſés de la part des laïcs, pourraient excuſer en quelque façon ceux qui employaient de pareils moyens.

Les Abbés ſucceſſeurs de Maur furent, ſelon le catalogue de l'Abbaye de Maurmoutier, Reinharde, Henri, Mathias & Criſtophe. Le relâchement s'étant introduit, le célebre Abbé d'Aniane S. Benoît y fut appellé en 816 par l'Empereur Louis le Debonnaire, qui l'en nomma Abbé (*l*). Mais cet illuſtre reſtaurateur de la diſcipline monaſtique ne fut Abbé de Maurmoutier que pendant dix mois, qui lui ſuffirent pour rétablir la réforme par le moyen

---

(*h*) Mabillon, *annal. Benedict. tom.* 2, *pag.* 74, & nouveau traité de diplomatique, *tom.* 5, *pag.* 679.

(*i*) Pag. 94-96.

(*l*) Ardo, *in vitâ S. Benedicti Ananienſis*, *apud Henſchenium*, *in actis SS. tom.* 2 *Febr. cap.* 7, *pag.* 617, *& apud Mabillonem in actis Sanct. Ord. S. Benedicti*, *tom.* 5, *part.* 1 *ſæculi* 4, *num.* 47, *pag.* 200.

des Religieux d'Aniane, qu'il avait formé lui-même & qui l'y avaient suivis. Maurmoutier était trop éloigné d'Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire de l'Empereur, qui appellait souvent Benoît pour profiter de ses conseils : il lui fit bâtir le monastere d'Inde à deux lieues de cette ville, où le Saint mourut le 11 février de l'an 821 (*m*). Léonard, Marc, Pierre & Celse succéderent l'un après l'autre à S. Benoît d'Aniane dans l'Abbaye de Maurmoutier. Sous le gouvernement de l'Abbé Celse, l'église & les bâtimens furent entierement brûlés en 827 avec tout ce qu'il y avait de chartes & de monumens anciens, que Celse fit renouveller (*n*). Il ne négligea rien pour rétablir son Abbaye : il s'adressa à Louis le Debonnaire qui commit à Drogon son frere naturel & Évêque de Metz le soin de la rétablir. Drogon s'acquitta avec zele de cette commission, & afin de rendre ce Sanctuaire plus recommandable, il transféra solemnellement le 7 mai 830 dans la nouvelle église les corps de deux de ses prédécesseurs S. Celeste & S. Auteur second & treizieme Évêques de Metz (*o*). Coccius (*p*) rapporte que Drogon avait destiné ces reliques pour la ville de Strasbourg, mais que Dieu témoigna par la résistance des bœufs, qui les portaient & ne purent avancer, qu'il voulait qu'elles demeurassent à Maurmoutier, où elles sont encore honorées aujourd'hui. Mais les reliques de ces deux saints Évêques ayant été tirées de leur châsse en 1525 par les rustaux d'Alsace qui les jetterent sur le pavé (*q*), elles sont tellement confondues, qu'on ne sait pas ce qui appartient à chacun en particulier. Saint Ansegise Abbé de Fontenelle, un des plus riches Prélats de son siecle, fit en 831 son testament, & l'Abbaye de Maurmoutier en Alsace y est nommée au nombre de

(*m*) Voyez sur les écrits de S. Benoît d'Aniane le Pere Le Cointe, *Annal. Ecclesiast. Franc. tom. 7. pag. 551*, & l'histoire littéraire de la France, *tom. 4*, *pag. 450*.

(*n*) Preuves justificatives du second volume.

(*o*) Meurisse, *Histoire des Évêques de Metz pag. 15*, *& 55*. Bucelinus, *de Monasteriis Germaniæ*, *part. 2*. Cointius *Annalium Eccles. Franc. tom. 7*, *pag. 844*, Mabillon *Annal. Benedictin. tom. 6*, *pag. 644. &c.*

(*p*) *In Dagoberto Rege*, *pag. 54*.

(*q*) Volkyr de Séronville, dans son histoire de l'expédition du Duc Antoine contre les rustaux, *fol. 123 & suiv.*

celles à qui il accorda des legs (*r*), voulant sans doute restituer aux monasteres les grandes épargnes qu'il avait faites sur les biens de l'Église. Depuis Drogon, Maurmoutier commença à être soumis pour le temporel à l'advocatie de l'Évêché de Metz, dont il est regardé comme un fief perpétuel, les Abbés étant obligés de prendre leurs réversales de l'Évêque de Metz (*s*). Nous aurons lieu plus d'une fois dans la suite de l'histoire de revenir à cette Abbaye qui passe pour la plus considérable d'Alsace, malgré toutes les révolutions qu'elle a essuyées depuis la longue suite des siecles qu'elle existe. Elle fut jointe en 1517 à la Congrégation Bénédictine d'Allemagne dite de Bursfelden, & elle y resta unie jusqu'en 1617, que Léopolde d'Autriche Évêque de Strasbourg forma une congrégation particuliere composée des sept Abbayes régulieres d'hommes & de deux de filles qui sont dans le diocese de Strasbourg. Cette congrégation est soumise immédiatement à l'Évêque, qui en est le Supérieur général.

(*r*) Cointius, *annal. ecclef. francor. tom. 8, pag. 199*, Mabillon, *in annal. Bened. tom. 2, lib. 30, & in actis Sanct. Ordin. S. Benedict. tom. 5, fæcul. 4 part. 1, pag. 601*, atque Boschius, *in actis Sanctorum, tom. 5 Julii, pag. 98*.

(*s*) Schœpflinus, *Alsat. illustrat. tom. 2, pag. 214*.





SCHUTTEREN.

Les commencemens de l'Abbaye de Schutteren & le tems de ſon inſtitution ne ſont pas aiſés à débrouiller : la plupart de ſes anciens titres ne ſubſiſtent plus, ayant péri par des incendies ou par les guerres. Ce n'eſt que dans la tradition qu'on peut trouver quelque choſe de certain ſur ſa fondation. L'Abbaye de Schutteren eſt ſituée de l'autre côté du Rhin entre les villes d'Offenbourg & d'Ettenheim. Elle fut fondée en 603, ſelon la plus commune opinion, en l'honneur de la Trinité & de la Sainte Vierge par un Prince Anglais nommé Offon iſſu du ſang royal, d'où elle fut appellée dans ſon origine Offonvillers ou *Offonis Cella* (t). Offon converti à la foi par les miſſionnaires, que le Pape Saint Grégoire avait envoyés en 596 en Angleterre, fut peut-être de la même famille qu'Ethelbert Roi de Kent qui embraſſa alors le Chriſtianiſme (u), & ſe ſanctifia ſur le trône. On prétend qu'Offon quitta ſa patrie avec pluſieurs de ſes compatriotes pour ſe retirer dans la Germanie, & qu'après avoir parcouru diverſes provinces, il s'arrêta enfin ſur les bords de la riviere de Kentzing, où il bâtit un château appellé du nom de ſon fondateur Offenbourg, qui eſt aujourd'hui une des villes impériales du Cercle de Souabe. Peu de tems après, de retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome, le Prince Anglais ne crut pouvoir mieux employer les grandes richeſſes qu'il avait apportées de ſon pays, qu'en les conſacrant au Seigneur. Il aſſembla un grand nombre de religieux, qui embraſſerent la regle de S. Benoît, & pour leſquels il bâtit un monaſtere à deux lieues d'Offenbourg ſur le ruiſſeau de Schutteren.

(t) Paulus Voltzius, *in Chronico Abbatiæ Schutteranæ ſcripto verſus 1537, quod ſub titulo anonymi in vindemiis ſuis litterariis inſeruit Joannes Fridericus Schannat, collect. 1, pag. 17*; Chronicon manuſcriptum Schutteranum *à Monacho Wilhelmitano Argentinenſi ſcriptum anno 1543 in Bibliothecâ Schœpflinianâ*; Wimphelingius *de Epiſcopis Argentinenſibus, pag. 8*; Coccius, *in Dagoberto Rege, pag. 73*; Bucelinus, *Germaniæ ſacræ parte 2, fol. 80*; Cruſius, *annal. Suevic. tom. 1, lib. 10, part. 1, pag. 259*; Mabillon, *tom. 1 annal. Benedict. pag. 533*; &c.

(u) Beda, *Hiſtoriæ lib. 1, cap. 24 & 25.*

Il fut nommé Offonvillers, & ce ne fut qu'au milieu de l'onzieme siecle qu'il perdit le nom de son fondateur, pour prendre celui de la riviere sur lequel il est situé. Offon choisit sa sépulture dans cette nouvelle Abbaye. Il s'était sur-tout distingué pendant sa vie par sa libéralité envers les pauvres, & c'est en mémoire de ses charités que tous les ans le 14 janvier, jour de sa mort, on distribue des aumônes abondantes à tous les pauvres du voisinage. L'Abbé Herman de Burner lui éleva en 1283 un monument avec cette inscription : *Rex Offo fundator hîc sepultus.* L'Abbé Tritheme (*x*), & après lui d'autres auteurs, ne donnent pas une si haute antiquité à l'Abbaye de Schutteren : ils nomment pour son fondateur au huitieme siecle S. Pirmin Abbé de Richenau, qui en fut à la vérité le restaurateur ou le réformateur, comme de beaucoup d'autres du diocese de Strasbourg. La ressemblance de nom les a même portés à croire que le Prince Offon fondateur de Schutteren fut le même qu'Offa Roi d'Essex, ou des Saxons orientaux qui, selon Bede (*y*), quitta sa femme & son royaume, & vint en 707 à Rome, où il embrassa la vie monastique.

Mais Offonvillers, ou Schutteren existait déja au septieme siecle, puisque Dagobert II Roi d'Austrasie, à la persuasion de S. Arbogaste Évêque de Strasbourg, fit présent vers l'an 674 à cette Abbaye de la Cour ou Collonge d'Herlisheim, située en Alsace à deux lieues de Colmar (*z*). L'Abbaye de Schutteren jouit de cette Cour ainsi que des biens, dîmes & rentes qui y sont attachées, jusqu'au commencement du quinzieme siecle, qu'elle la vendit en 1414 pour cent cinquante marcs d'argent à l'Abbaye de Marbach. Celle-ci l'échangea ensuite contre d'autres biens avec les Seigneurs de Hatstadt, qui en jouirent à titre de fief de la Maison d'Autriche (*a*). Messieurs les Barons de Schavenbourg possedent

(*x*) Voyez sa Chronique d'Hirsauge *tom. 1. annal. Hirsaug. pag. 152 & 280*, & la lettre qu'il écrivit à ce sujet en 1515 à Pierre Abbé d'Amerbach inserée par M. Kollar dans les *Analecta monumentorum omnis ævi Vindobonensia*, imprimés en 1761, *tom. 1, pag. 717 & seq.*

(*y*) *Lib. 2, cap. 19 & 20.*

(*z*) Voltzii Chronicon *apud Schannat, pag. 17.* Wimphelingius, *pag. 11.* Coccius, *pag. 75.* Berler, *in Chronico Rubeacensi manuscripto, fol. 39. &c.*

(*a*) Schœpflinus, *Alsatia illustrata tom. 2, pag. 88.*

aujourd'hui cette ancienne Cour collongere d'Herlisheim, qui valut à S. Arbogaste & à Dagobert le titre de bienfaiteurs de Schutteren (*b*). M. Schœpflin parle (*c*) d'un diplôme que Dagobert accorda sur cet objet à cette Abbaye, & en rapporte même un fragment. Mais je n'ai pu le trouver nulle part ni dans l'Alsace diplomatique de ce savant, ni dans les Archives de Saverne, & M. l'Abbé de Schutteren m'a assuré n'en avoir aucune connaissance.

Schutteren devint bientôt une Abbaye puissante & distinguée, puisque dès le commencement du neuvieme siecle elle est nommée entre les Abbayes qui devaient fournir à l'Empereur des présens, & s'acquitter envers lui du service militaire (*d*). Folkerne passe pour avoir été le premier Abbé d'Offonvillers ou de Schutteren, & son nom est inscrit dans le Nécrologe de l'Abbaye au 17 mars. Sur la fin du huitieme & au commencement du neuvieme siecle, on compte entre les Abbés Beretrix, Wanibert, Madalbert & Pierre (*e*). Celui-ci vivait vers 830; ses successeurs sont inconnus jusqu'à la fin du dixieme siecle. Voici ceux qui sont inscrits par ordre de date dans le Nécrologe de l'Abbaye: Simon, Diepolde, Thomas, Anselme, Hugues, Bertholde I, Jean, Eberharde, Adelhelme, Erchenbert, Willon, Emichon, Godefroi I, Rudmanne, Bertholde II, Godefroi II, Hubert, Werner,

---

(*b*) Wimphelingius, *de Episcopis Argentinensibus*, *pag. 11*; Coccius, *in Dagoberto*, *pag.* 76. Cointius, *annal. eccles. Franc. tom.* 3, *pag.* 751. &c.

(*c*) *Alsat. illust. tom. 1, pag.* 708. » *Dagobertus secundus Schutterensi monasterio in Mor-* » *tinhauga dedit curiam in villa Herlesheim, teste ejus diplomate, sed quàm maximè interpo-* » *lato, quod Coccius & ex eo Henschenius memorant. Deceptus verò uterque curtem, seu præ-* » *dium in pago Herlisheim posuit, adeoque instrumentum corruptum magis adhuc corrupit. Ita* » *enim diploma.* » *Curiam unam in villa Herlesheim dicta, positam in territorio Basileensis Epis-* » *copi cum omnibus pertinentiis suis, curtificiis, areis . . . . per hanc nostram imperialem pagi-* » *nam concedimus. &c.*

(*d*) Preuves justificatives, *num.* 90.

(*e*) Preuves justificatives du second volume. Dom Calmet prétend dans sa notice de la Lorraine, *tom.* 2, *pag.* 170, que ces quatre Abbés étaient de l'Abbaye d'Offonville, située en Lorraine près de Badonvillers fondée au septieme siecle par Bodon-Leudin Évêque de Toul, & éteinte sur la fin du dixieme. Mais comme ces Abbés du monastere d'Offonvillers sont placés immédiatement entre ceux d'Ettenheimmünster & de Gengenbach, dans la liste des monasteres qui étaient unis de prieres avec l'Abbaye de Richenau, il n'y a pas lieu de douter qu'ils appartiennent à celle de Schutteren, qui portait pour lors le nom d'Offonvillers.

Poppon, Folkerne II, Rupert, Alberic & Frédéric (*f*). L'Erchenbert, qui est ici nommé, est sans doute le même qu'Egilbert Abbé d'Offonvillers ou de Schutteren, dont on conserve un contrat d'échange de l'année 881 avec Babon Abbé de Lorch pour quelques biens situés dans le Brisgau (*g*). L'Abbaye fut brûlée en 937 : mais elle fut rebâtie quelque tems après sous l'Abbé Euvihard qui vivait vers 958, & qui en fit faire la consécration par Erchambaud Évêque de Strasbourg (*h*). Euvihard, ou Eberharde obtint des priviléges pour son Abbaye du Pape Leon VIII, & il mourut le 3 avril 975. Il eut pour successeur Folkerne III, qui gouverna l'Abbaye pendant trente-trois ans, & qui reçut une pareille faveur de Grégoire V. Sous le même Abbé en 1007, l'Empereur S. Henri venant de Bâle à Strasbourg séjourna à Schutteren, dont il confirma les priviléges, fit renouveller les bâtimens, & la soumit en même tems à l'Evêché de Bamberg, qu'il venait d'ériger (*i*) : ce qui fut confirmé en 1024 par l'Empereur Conrad son successeur (*l*). Depuis ce tems, l'Abbaye de Schutteren est devenue un fief de l'Église de Bamberg ; chaque Abbé à son avénement, est obligé de s'en reconnaître vassal, & de prendre de son Évêque l'investiture pour le temporel. Les livres suivans de cette histoire feront connaître plus particulierement cette Abbaye, qui est aujourd'hui sous la protection de la Maison d'Autriche. Unie autrefois en 1490 à la Congrégation Bénédictine de Bursfelden, elle fait aujourd'hui partie de la Congrégation dite de Strasbourg établie en 1617 par l'Évêque Léopolde d'Autriche : ce qui la soumet immédiatement pour le spirituel à l'Évêque de Strasbourg son Supérieur général.

(*f*) Simon est marqué dans le Nécrologe au sixieme de janvier ; Diépolde au 28 de février ; Thomas, Anselme, Hugues, Bertholde I & Jean au 1, 14, 15, 21 & 25 de mars ; Eberharde au 3 d'avril ; Adelhelme au 6 de mai ; Erchenbert, Willon, Emichon & Godefroi I au 1, 5, 19 & 23 de juillet ; Rudmanne, Bertholde II & Godefroi II au 1, 4 & 8 d'août ; Hubert, Werner & Poppon tous trois au 12 du même mois ; Folkerne II, Rupert & Alberic au 8, 12 & 13 de novembre ; Frédéric au 17 de décembre.

(*g*) Lamei, *in codice traditionum Laureshamensium, tom. 2, pag. 539.*

(*h*) Coccius, *pag. 78 & 79.*

(*i*) Trithemius, *annalium Hirsaugiensium tom. 1, pag. 151*, & Mabillon, *annal. Bened. tom. 4, lib. 52, pag. 191.*

(*l*) Coccius, *in Dagoberto Rege, pag. 78.*

GÉC D'ALSACE.

.DE.

Adalric, ou Athitrswinde, ou Berehsinde tante maternelle de Saint Léger, Évêque d'Autun,

Sainte Odile, preichon Duc d'Alsace † avant l'an 720, Auteur de Hohenbourg & de Maisons d'Egisheim & de Lorraine. *Voyez la* † le 13 décembre vi *suivante.*

Sainte Roswinde Chanoinesse de Hohenbourg.

Luitfride I Duc d'Alsace en 720, † vers 750. de l'Abbaye ils unique se ou la Tolra.

Sainte Gundelinde Abbesse de Nidermünster, vers 720.

Luitgarde & Savine, nées du second mariage.

Luitfride II Cos de Schwartzach & de Gengenbach. Sa femme se nommait Hirmengarde.

Leutarde Com: Hugues III Comte en Alsace, † vers 837. Sa femme se nommait Bava.

Gerard de Rossiles Comte de Paris en 8 le Chauve, fondate femme Berthe, fille 844.

mort dans sa jeunesse vers 879.

Adelaide mariée en premieres nôces à Conrad Welf Comte d'Auxerre, & frere de l'Impératrice Judith, & en secondes à Robert le Fort Duc d'Anjou, tige de la troisieme race des Rois de France.

Thierri † dans se Comte en Alsace en 884, † vers 910. Sa femme se nommait Ermentrude.

du Sundgau en 912 & 925.

Hugues Comte en 903.

nte en Argau proscrit vers l'an 950 par l'Empereur Othon I.

lde, Comte d'Altenbourg, † en 990. Il eut de sa femme Luitgarde

Wernaire, ou en 1001, fondateu l'Abbaye de Muri octobre 1028.

en 1027.

Pirrtelon, ou Birthilon, ou Bertholde Comte du Brisgau, en 990 & 1008 fondateur de l'Abbaye de Sulzberg.

Gebharde en 1008.

Othon Comte, tué en 1046, enterré dans la Cathédrale de Strasbourg.

e I Comte & Landgrave du Brisgau, † 1077. Sa premiere femme fut ; sa seconde Béatrice, fille de Louis Comte de Mont & de Sophie de Barr, † 1092.

e II Duc & du Brisgau, † le 11, auteur de des Ducs de Sa femme e de Rodolphe e † le 19 dé- 11.

Herman, dit le Bienheureux, Marquis de Bade, auteur de la Maison de Bade † le 26 mai 1074. Sa femme Judithe Comtesse de Calbe † le 27 septembre 1091.

Gebharde Évêque de Constance en 1084, † le 12 novembre 1100.

oyez Schœpflin, *Histor. Zaringo-Badensis.*

…UC D'ALSACE.

…GISHEIM.

ADALRIC Sa femme fut Berswinde, ou Berehfinde tante maternelle de S. Léger Évêque d'Autun,

ADELBERT I… bourg - Autri…

HUGUES Comte tué par son pere Adalric.

Sainte ROSWINDE Chanoinesse de Hohenbourg.

ALBERIC C… vers 76…

BODOLE ou BODALE Comte en 748 & 749 † vers 754.

BLEONUS Comte † avant 748.

HUGUES Comte en 748.

REMI Évêque de Strasbourg en 776, fondateur de l'Abbaye d'Eschau, † le 20 mars 783.

HUGBERT.

EGERHARDE † avant 754.

ADALE premiere Abbesse d'Eschau en 778.

RODUNE ou RUCHUINE seconde Abbesse d'Eschau.

SCOLASTIQUE en 778.

RADERAME en 778.

ex notitiâ Honaugiensi & ex testamento Remigii Episcop. Argentin.

EBERH…

HUGUES

EBERHA…

ADELBER… …uc en 979 †… étail Judi…ce

HUGUES Comte, † Moine d'Altorf le 31 juillet.

HUGUES III Comte du Nordgau fonda en 966 l'Abbaye d'Altorf † le 5 septembre vers 986.

ADELBERT… de Lorr. en… † 1048. Sa… se nommait…

…V Comte † avant 999. …se nommait

HUGUES IV Comte du Nordgau en 1035 & 1040, † vers 1047. Il forma les Maisons d'Egisheim & de Dagsbourg avec sa femme Heilwige fille & hérit. de Louis Comte de Dabo.

MATFRIDE I Comte † avant 999.

THIERRI

MATFRIDE II Comte † avant 1050.

…e …sé …é- …

BRUNON né en 1002, Évêque de Toul en 1026, Pape sous le nom de Saint Léon IX en 1049, † 1055.

HUGUES VI Comte d'Egisheim & de Dagsbourg, † avant 1049. Sa femme se nommait Mathilde.

Une fille mariée à un Comte de Calbe, mere d'Adelbert Comte de Calbe.

Voyez Schœpflin, *Alsat. illustrat.* tom. 2.

HOHENBOURG ET NIDERMUNSTER.

OFFON ne fut pas le ſeul Prince, auquel le dioceſe de Strasbourg fut redevable de ſes monaſteres. L'Alſace était gouvernée vers le milieu du ſeptieme ſiecle par le Duc Adalric, ou Athic connu ſous le nom teudeſque d'Ethic. Il était, à ce qu'on peut conjecturer de plus vraiſemblable (*m*), fils de Lutheric, ou Leuthaire Duc d'Allemagne, qui occupa un des premiers emplois à la Cour de Sigebert II. Les ſervices de ſes ancêtres, les ſiens propres & ſon alliance avec S. Léger Évêque d'Autun mériterent à Adalric la faveur des Rois d'Auſtraſie. Après la mort du Duc Boniface arrivée vers l'an 662 (*n*), il obtint de Childeric II le Duché d'Alſace, qu'il poſſéda pendant ſa vie & qu'il tranſmit à ſes enfans Adelbert, Battichon, Hugues, Etichon & Odile (*o*). Adelbert comme fils aîné ſuccéda dans tous les droits du pere, & ſes deſcendans formerent dans la ſuite les Maiſons de Habsbourg-Autriche, celles de Zeringue & de Bade. Battichon & ſon frere Hugues mort avant ſon pere furent auteurs de deux branches qui s'éteignirent vers la fin du huitieme ſiecle. Etichon fils cadet d'Adalric fut plus heureux qu'eux tous par ſes fils, de qui deſcendirent les Comtes d'Egisheim & les Ducs de Lorraine.

Odile leur ſœur aînée fut la gloire de ſon ſexe & l'ornement de ſon ſiecle. Sa vie eſt pleine de traits également ſinguliers & édifians. Il ne lui manque que d'avoir été écrite par un auteur

---

(*m*) Voyez Le Cointe, *Annal. eccleſiaſt. francor. tom. 3, pag. 693, & tom. 4, pag. 235.* & Schœpflin, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 757 & ſeq.*

(*n*) M. Schœpflin, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 754*, place cette mort à l'année 666.

(*o*) Voyez preuves juſtificatives, *num. 45.* On donne encore à Adalric une autre fille Sainte Roſwinde, qui ſe conſacra au Seigneur dans l'Abbaye de Hohenbourg. Voyez Gebviller, *Leben S. Otilien, pag. 100*, De Ruyr, *dans ſes antiquités de la Vosge, part. 2, liv. 4, pag. 167 & 191*, & Le Cointe, *Annal. eccleſiaſt. tom. 4, pag. 295.* Le nom de Sainte Roſwinde ſe trouve dans les anciennes litanies, qu'on chantait autrefois dans le dioceſe de Strasbourg. Son corps fut enterré à Hohenbourg dans la chapelle de S. Pierre à côté de l'autel, où on le trouva en 1663. Jean Huber n'eſt pas exact, quand il dit, *pag. 118*, que Roſwinde devint Abbeſſe de Nidermünſter.

contemporain; car il ne reste plus qu'un fragment de sa vie, qui fut composée quelque tems après sa mort (*p*). Celle que Dom Mabillon a mise au jour (*q*), n'a été faite que long-tems après & par un auteur qui ne paraît pas avoir été du pays. Cette vie est assez bien écrite: mais les faits qu'elle contient sont trop ornés, & presque toujours accompagnés de quelque miracle. Il semble même que l'auteur n'a entrepris d'écrire la vie de Sainte Odile, que pour nous débiter des merveilles. Il se délecte à les raconter, il donne à l'excès dans le merveilleux, & paraît crédule à l'infini. Cependant si l'on peut révoquer en doute quelques circonstances fabuleuses, que le génie du siecle autorisait, le fonds de l'histoire n'en est pas moins certain (*r*). Odile fut après une longue stérilité le premier fruit du mariage qu'Adalric contracta avec Berehsinde, ou Berswinde tante maternelle de S. Léger. La grace, qui voulait l'élever à une sainteté consommée, la fit passer par bien des épreuves. Dès sa naissance elle devint le rebut de son pere. L'espérance, qu'il avait conçue de la grossesse de Berehsinde, était de voir naître un fils auquel il pût transmettre son nom & ses biens; mais elle ne lui donna qu'une fille, & une fille aveugle. Adalric n'était qu'un pere cruel; sa cruauté était encore fortifiée par les mœurs & le préjugé du siecle. Il ordonna dans sa premiere fureur qu'on fit mourir cet enfant. Mais bientôt reprenant des sentimens plus humains, quoique peu paternels, il ne voulut jamais la reconnaître pour sa fille, croyant que cette disgrace de la nature deshonorerait sa maison.

Berehsinde sa mere n'en eut pas moins de tendresse pour sa malheureuse fille, ce précieux gage de son amour pour son mari; elle crut qu'un enfant difforme n'en méritait que plus d'affection. Voulant la soustraire à la colere de son époux, elle la confia à une nourrice, sur la fidélité de laquelle elle pût compter. Mais quelque soin qu'on eût pris de cacher la naissance de cet enfant aux peuples du pays

(*p*) Preuves justificatives, *num.* 27.

(*q*) Ibidem, *num.* 28.

(*r*) Ceux, qui voudront connaître plus à fond Sainte Odile, pourront consulter sa vie écrite en français en 1719 par Hugues Peltre, & en allemand en 1751 par Denys Albrecht. Cette derniere est recommandable par ses recherches.

& le lieu où sa nourrice l'élevait, les ménagemens qu'on avait pour une petite aveugle dont on s'obstinait à cacher les parens, donnerent occasion au bruit qui se répandit bientôt, que c'était un enfant de qualité. On pénétrait même dans le secret, & sa naissance cessait d'être un mystere. La Duchesse craignit que ces bruits ne vinssent à la connaissance de son mari, dont elle redoutait les emportemens. Elle prit donc le parti d'éloigner sa fille pour la soustraire à tous les soupçons. Elle l'envoya au monastere de Palme, qu'on appelle de nos jours Beaume-les-Nones dans la Franche-Comté, à six lieues de Besançon. La jeune enfant fut élevée dans cet asyle par l'Abbesse, qui était l'amie ou même la parente de sa mere. La providence y conduisit S. Hidulphe & S. Erharde deux freres : le premier, fondateur de l'Abbaye de Moyenmoutier, avait quitté le siege de Treves (s). Le second paraît avoir été un Évêque régionnaire, qu'on croit avoir exercé le ministere épiscopal à Ratisbonne & dans la Baviere (t). L'un baptisa & l'autre tint sur les fonts la fille d'Adalric. Ils lui donnerent le nom d'Odilie, ou d'Odile : & à la grace du baptême le Seigneur en joignit une autre, en lui rendant en même tems la vue (u).

Un si grand miracle fut un puissant motif pour engager Odile à se vouer entierement au service de Dieu. Éloignée du siecle, elle puisa dans le monastere de Beaume les plus pures maximes du Christianisme, & après son baptême, elle marcha à grands pas dans le chemin de la perfection. Elle devint un modele de régularité, & quoiqu'elle n'eût pris aucun engagement dans la religion, elle en suivait exactement la regle, joignant les aumônes à l'oraison & à la mortification. La providence la disposait ainsi

(s) Chronicon Senoniense, *lib. 1, cap. 11.*

(t) Voyez Bollandus, *in actis Sanctorum, tom. 1 Januarii, pag. 533 & seq.* & Le Cointe, *annal. eccles. franc. tom. 3, pag. 772 & 781.*

(u) Chronicon Senoniense, *lib. 1, cap. 14*, & Fragmentum historicum auctoris incerti, *apud Urstisium, part. 2, pag. 75.* Quelques auteurs croyent que le monastere de Beaume, où Sainte Odile fut baptisée, était celui que S. Hidulphe avait bâti derriere & au-dessous de la haute-pierre, vis-à-vis l'Abbaye de Moyenmoutier. Voyez Belhomme, *in historiâ mediani monasterii, pag. 73.* Raderus, *in Bavariâ piâ, tom. 4, pag. 7*, prétend que ce baptême se fit à Ratisbonne : mais son opinion n'a aucun fondement. Le Cointe se trompe, *annal. eccles. tom. 4, pag. 240*, en disant que Sainte Odile fut baptisée en Alsace & dans le diocese de Strasbourg.

au deſſein qu'elle avait ſur elle, pour devenir la gloire de ſa patrie & l'exemple de la plus grande ſainteté. Adalric avait appris que ſa fille avait recouvré la vue, mais ſon ame n'en reſta pas moins inſenſible pour celle qu'il avait ſacrifiée dès le berceau. Le Comte Hugues, un de ſes fils, entreprit de fléchir ce cœur dur & barbare en faveur d'une ſœur aimable. Ses ſollicitations pour ménager ſon retour furent inutiles, & il ne reçut que des refus. Le jeune Comte ne ſe rebuta point : l'amitié qu'il avait conçue pour Odile lui fit eſpérer qu'Adalric prendrait enfin des ſentimens plus dignes d'un pere, & dans la penſée que la ſeule préſence de ſa ſœur juſtifierait ſon entrepriſe, il donna des ordres ſecrets pour la faire revenir. Mais le malheureux Hugues fut la victime de ſa tendreſſe fraternelle. Déja Odile approchait du château de Hohenbourg, où Adalric faiſait ſon ſéjour, lorſque ce Duc découvrit confuſément une troupe qui s'avançait ſur la montagne. Il demanda à ſes fils ce que cela pouvait être : Hugues, qui avait ſur ce point des connaiſſances particulieres, reconnut ſa ſœur, nomma auſſitôt Odile, & déclara hautement que c'était lui qui l'avait fait venir. Adalric furieux de la témérité de ſon fils ſe laiſſa emporter à toute ſa brutalité : il le frappa ſi rudement, que pluſieurs auteurs rapportent que Hugues mourut quelque tems après de ſa bleſſure, ne laiſſant que trois fils dans le bas âge.

Un pareil accident fit ſentir au Duc Adalric l'excès de ſa violence & de ſon injuſtice. La tendreſſe paternelle reprit ſon cours dans un cœur trop long-tems criminel. Aſſez puni par ſa propre paſſion, il déteſta les fautes qu'elle lui avait fait commettre. Il reçut ſa fille avec joie, & il ne négligea rien dans la ſuite pour réparer ſa barbarie & pour reconnaître le miracle que Dieu avait opéré en faveur d'Odile. Il voulut l'engager dans les liens du mariage ; mais il approuva bientôt les ſentimens de piété que le Ciel avait inſpirés à ſa fille. Les légendaires débitent à ce ſujet un conte auſſi frivole que ridicule, qu'ils ont accrédité en ſe copiant les uns les autres. L'auteur contemporain de la vie de Sainte Odile ne daigne pas le rapporter ; nous aimons mieux imiter ſon ſilence judicieux, que d'amuſer le lecteur de ce roman (*x*). Adalric

(*x*) Voyez Peltre, *pag. 53*, & Albrecht, *pag. 169*.

respectant les vues glorieuses qui animaient Odile, contribua avec elle à établir sur la cime d'une haute montagne, d'où l'on découvre presque toute l'Alsace, & que sa situation fit nommer Hohenbourg, une sainte communauté de Vierges, qui attirées par l'exemple & les vertus de leur fondatrice vinrent de toutes parts se consacrer au Seigneur. Hohenbourg devint ainsi un sanctuaire respectable & un asyle de filles de qualité, qui renonçant à leurs biens & à tout ce que le monde pouvait leur offrir de flatteur, pratiquerent sous la conduite d'Odile les préceptes & les conseils de l'Évangile.

Adalric ne cessa de combler de ses bienfaits & de ses libéralités ce nouvel établissement, qu'il forma en l'honneur de la Sainte Vierge. Il lui céda la possession entiere de son château de Hohenbourg avec tous ses revenus & toutes les terres qui en dépendaient. Après avoir partagé la plupart de ses biens à ses fils & à ses petits-fils, il nomma Odile sa fille pour héritiere de tous ceux dont il s'était conservé la propriété pendant le reste de sa vie, entre lesquels fut une cour avec ses dépendances située à Ehenheim, ou Oberehenheim, qu'on nommait la cour publique du Duc, parcequ'il y faisait son séjour ordinaire (*y*), & qu'elle était le tribunal où il rendait la justice à ses sujets (*z*). Si l'on veut s'en rapporter à un prétendu diplôme daté du 9 mars 837, qu'on attribue à l'Empereur Louis le Debonnaire, les biens que le Duc Adalric accorda à l'Abbaye de Hohenbourg furent Oberehenheim, Rosheim, Brunstat, Ilfurt, Heimersdorf, Luemschweiler, Hirschingen, Kartsbach, Reiningen, Kunheim, Gundelsheim, Rexheim, Rurelsheim, Baltersheim & Gertweiler. A l'exception d'Oberehenheim & de Rosheim qui ne sont pas éloignés de Hohenbourg, de Kunheim & de Gertweiler, la plupart de ces endroits sont situés dans le Sundgau en haute Alsace. L'Abbaye de Hohenbourg perdit dans la suite toutes ses possessions & sur-tout Oberehenheim & Rosheim, qui devinrent villes impériales. Elle ne conserva que deux cours franches dans chacun de ces derniers lieux, une partie des dîmes & le droit de Patronage à Oberehenheim.

(*y*) Fragmentum historicum, *apud Urstisium, pag. 75.*

(*z*) Testament de Sainte Odile, dans les Preuves justificatives, *num. 25.*

Le Duc d'Alſace ſur la fin de ſes jours ſe retira avec Berehſinde dans l'Abbaye de Hohenbourg auprés d'Odile : il y mourut dans les exercices de la pénitence vers l'an 690 le 20 février (*a*), & ſon épouſe ne lui ſurvécut que de neuf jours (*b*). En vain chercherait-on à excuſer la cruauté d'Adalric envers une fille qu'il avait voulu faire périr dès ſa naiſſance, envers un fils qu'il tua de ſang froid, & envers S. Germain Abbé de Grandfels qu'il fit mettre à mort par ſes ſoldats (*c*). Mais il fonda des monaſteres, il enrichit les moines d'Ebersmünſter & de Moyenmoutier, juſqu'à priver ſes fils des trois quarts de ſa ſucceſſion (*d*). Les éloges ne pouvaient donc lui manquer : les légendaires l'ont comblé de ces louanges générales que l'enthouſiaſme de la reconnaiſſance produit ſouvent, mais n'accrédite pas toujours. Toutes les vertus ſe trouvaient réunies en ſa perſonne, ſi l'on en croit ceux qui n'étaient que trop accoutumés à meſurer les louanges ou le blâme ſur le bien ou le mal qu'on leur faiſait. C'était, ſi l'on veut écouter l'auteur d'une charte ſuppoſée ſous le nom de l'Empereur Louis le Debonnaire, c'était un Prince accompli dans toutes les vertus (*e*). D'autres ont porté la flatterie juſqu'à lui donner le titre de Saint (*f*). Il eſt vrai, que ſon zele pour l'Égliſe & les bienfaits dont il la combla doivent lui mériter la reconnaiſſance de la poſtérité. On peut même croire pieuſement avec l'auteur contemporain de la vie de Sainte Odile, que la fille d'Adalric contribua par ſes larmes & par ſes prieres à effacer les crimes de ſon pere, & qu'elle vit après cinq jours ſon ame conduite dans le ciel par des anges. Mais ce récit, qui aſſure le ſalut d'Adalric, n'eſt rien moins que concluant pour ſa ſainteté, & juſtifie la remarque

(*a*) Le P. Le Cointe, *annal. eccleſiaſt. tom. 4, pag. 293* place la mort d'Adalric à l'année 693.

(*b*) Preuves juſtificatives, *num. 27.*

(*c*) Voyez la page 306 du livre troiſieme.

(*d*) Chronicon Novientenſe, §. *12.*

(*e*) » *Princeps honoroſus, ortu generoſus, mente virtuoſus, devotione glorioſus. &c.*

(*f*) Conrad Évêque de Strasbourg dans ſes lettres de 1191, Cathérine de Stauffenberg & Suſanne de Hohenſtein Abbeſſes de Hohenbourg dans celles de 1313 & 1485 donnent à Adalric le nom & la qualité de Saint. Peltre rapporte dans la vie de Sainte Odile *pag. 102 & 103*, qu'il eſt ordonné aux Chanoineſſes dans l'ancien directoire de Hohenbourg d'en faire mention tous les ans ſous le titre de S. Athic.

M[illegible]S DUCS D'ALSACE.

MAISON[illegible] MAISON DE LORRAINE.

2 Etichon Duc d'Alsace † vers 691.
3 Alberic Comte en Alsace † vers 764.
4 Eberharde I Comte † vers 800.
5 Eberharde II Comte † 864.
6 Eberharde III Comte † vers 900.
7 Hugues I Comte † en 924.
8 Eberharde IV Comte † vers 965.
9 Adelbert Duc & Marquis de Lorraine † vers 1038.
10 Gerard I Comte & Marquis † vers 1039.
11 Gerard II d'Alsace, Duc de la Haute-Lorraine † 1070.

11 Pirrthelon, ou Be[…] en 1008.	12 Théodoric I Duc de Lorraine † 1168.
12 Bertholde Landgr[…]	13 Simon I Duc de Lorraine † 1139.
13 Herman I Marqui[…]	14 Mathieu I Duc de Lorraine † 1176.
14 Herman II Marqu[…]	15 Ferri, ou Frédéric I Duc de Lorraine † 1207.
15 Herman III Mar[…]	16 Ferri, ou Frédéric II Duc de Lorraine † 1213.
16 Herman IV Marg[…]	17 Mathieu II Duc de Lorraine † 1251.
17 Herman V Margr[…]	18 Ferri, ou Frédéric III Duc de Lorraine † 1303.
18 Rodolphe I Marg[…]	19 Thibaut Duc de Lorraine † 1312.
19 Herman VI Marg[…]	20 Raoul Duc de Lorraine † 1346.
20 Rodolphe II Marg[…]	21 Jean Duc de Lorraine † 1389.
21 Frédéric Margrav[…]	22 Ferri I de Lorraine, Seigneur de Guise † 1415.
22 Rodolphe Margra[…]	23 Antoine de Lorraine, Comte de Vaudémont † 1447.
23 Bernard Margrave[…]	24 Ferri II de Lorraine, Comte de Vaudémont † 1472.
24 Jacques Margrave[…]	25 René Duc de Lorraine & de Bar † 1508.

25 Charles Margrave[…]	[…]rraine † 1544.	26 Claude de Lorraine, Duc de Guise † 1550.
26 Christophe Margra[…]	[…]Lorraine † 1545.	27 René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf † 1566.
27 Ernest Margrave d[…]	[…]rraine † 1608.	28 Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf † 1605.
28 Charles Margrave[…]	[…]Comte de Vaudemont † 1632.	29 Henri de Lor. Comte de Harcourt-Armagn. † 1666.
29 Georges Frédéric[…]	[…]uc de Lorraine † 1670.	30 Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac † 1718.
30 Frédéric Margrav[…]	[…]Duc de Lorraine † 1690.	31 Henri de Lorraine, Comte de Brionne † 1712.
31 Frédéric Margrav[…]	[…]uc de Lorraine † 1729.	32 Louis de Lorraine, Prince de Lambesc † 1743.
32 Frédéric Margrav[…]	[…]uc de Lorraine, Empereur […] Marie-Thérese d'Autriche.	
33 Charles Guillaume[…]		
34 Frédéric Margrav[…]	34 Joseph II Empereur, né le 13 mars 1741.	33 François-Camille de Lorraine, Grand Doyen de Strasbourg, né le 31 octobre 1726. — 33 Louis Charles de Lorraine, Comte de Brionne † 1761.
35 Charles Frédéric[…] né le 22 novem[…]		34 Charles de Lorraine, Prince de Lambesc, Grand-Écuyer de France, né le 28 septembre 1751.

de M. de Tillemont, qu'il est toujours dangereux de se hâter de canoniser les Grands. On voit encore aujourd'hui le tombeau d'Adalric sur la montagne de Hohenbourg (*g*), quoique la plupart de ses os soient conservés dans le trésor de l'Abbaye d'Ebersmünster. Ce tombeau est un monument respectable, puisqu'il a renfermé le corps de celui qui a donné tant d'Empereurs à l'Allemagne, tant de Souverains à l'Autriche & à la Lorraine, & tant de Héros à l'Europe. *L'Empereur Maximilien*, dit Jean de Ruyr (*h*) dans son langage suranné, *Voire tenoit à grand honneur d'estre descendu de la lignée de Saincte Odile.* Ce fut aussi d'Adalric que descendit Adelaïde épouse de Robert le Fort Comte d'Anjou, dont la postérité occupe depuis huit siecles le trône de France. C'est ainsi que par la révolution des siecles le sang d'Adalric coule encore aujourd'hui dans le sang précieux de nos Souverains, & s'est transmis dans un jeune Roi & une jeune Reine devenus l'amour des Français, & nés pour faire le bonheur de leur peuple.

Cependant Odile continuait de soutenir par ses exemples la communauté qu'elle avait formée. Elle avait la consolation de voir Hohenbourg autant florissant par la régularité de celles qui l'habitaient, que par leur naissance & leur nombre, que l'historien de sa vie (*i*) fait monter à plus de cent trente. La ferveur de cette sainte Abbesse, qui mourut dans un âge très-avancé, croissait avec le nombre des années. Plus elle semblait toucher à la couronne de justice qui lui était destinée, plus elle travaillait à la mériter par de nouveaux établissemens. On ne vit jamais mieux que dans Odile combien la sainteté est respectable. Sa dévotion

(*g*) Adalric fut d'abord enterré dans un sépulchre que Sainte Odile lui fit construire dans l'église de Hohenbourg. *Gebwiler, Leben S. Otilien, pag. 50.* Mais en 1617 son tombeau fut transporté dans la chapelle des anges, où on le voit encore aujourd'hui au dehors du mur. *Peltre, vie de Sainte Odile, chap. 10, pag. 101 & 102.* M. Schœpflin a fait graver ce monument *Alsat. illust. tom. 1 inter monumenta franc. pag. 797, tabulâ 1, num. 5.*

(*h*) *Antiquités de la Vosge, pag. 187.* Jean de Ruyr était Chanoine & Chantre de l'insigne Collégiale de Saint Diey. Sa sœur se maria à N. Grandidier, dont elle eut Jean Grandidier qui composa plusieurs vers latins en l'honneur de son oncle, dont quelques-uns ont été imprimés à la tête des antiquités de Jean De Ruyr. L'ouvrage de ce dernier imprimé en 1625 & 1633 est utile & estimé : l'auteur était diligent & de bonne foi. Il nous apprend plusieurs particularités des Abbayes & des églises des Vôges que nous ignorerions sans lui, ayant eu en main grand nombre de manuscrits qui ont été perdus depuis le malheur des guerres. Voyez Dom Calmet, *Bibliotheque Lorraine, pag. 857.*

(*i*) *Num. 13, apud Mabillonem, in actis Sanctorum Ord. S. Bened. tom. 4, pag. 446.*

était tendre & agissante, humble & courageuse : elle savait allier les exercices de la vie active avec la douceur de la contemplation. Voyant son monastere d'un trop difficile accès par sa situation, & sur-tout aux malades & aux pauvres, elle fit bâtir au bas de la montagne du côté du midi, où est encore aujourd'hui la chapelle de S. Nicolas, un hôpital pour recevoir les pauvres, & y soigner les malades. Toutes les Sœurs de Sainte Odile applaudirent à ce dessein, qui faisait honneur au cœur compatissant de leur Abbesse. Cette fondation serait antérieure à la mort de Berswinde, s'il était sûr que ce fut elle qui céda à l'hôpital tous les biens qu'elle possédait à Bersch.

Malgré l'extrême difficulté qu'il y avait de descendre & de remonter la montagne, Sainte Odile ne laissait pas de visiter tous les jours les pauvres & les malades de l'hôpital de Saint Nicolas, auxquels elle distribuait ses charités & ses aumônes. Ses compagnes édifiées par de si généreux exemples voulurent y avoir part, & elles proposerent à leur charitable Abbesse de bâtir un second monastere près de l'hôpital au bas de la montagne, où elles pourraient trouver les secours plus facilement, & où elles seraient plus à portée d'exercer leur charité & leur zele. Odile écouta leurs demandes & elle s'y prêta d'autant plus volontiers, que le Duc Adalric avait déja projetté cet établissement, & en avait recommandé l'exécution à sa fille avant sa mort. Ce second monastere fut fondé vers l'an 700 (*l*), & fut appellé Nidermünster, ou Bas-Moutier. Mais Odile, en formant deux communautés, voulut éviter entre ses sœurs tout objet de jalousie, que la prééminence ne manque pas d'occasionner même parmi les personnes les plus dévotes. Elle voulut que l'une & l'autre Abbaye jouît d'une égalité de prérogatives & de richesses; & elle prit la précaution d'en partager tellement les biens entr'elles, que dans la suite elles ne pussent lui reprocher d'avoir favorisé l'une plus que l'autre : il n'y eut que la Cour ducale d'Oberehenheim, qui resta indivise & commune entre les deux monasteres, pour marquer leur union & leur égalité. Les biens, qui échurent en partage à Nidermünster,

(*l*) Cointius, *annal. ecclesiast. francor. tom. 4, pag. 376*, & Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 736*.

furent les biens & les cours de Botzheim, de Gertwiler, de Kogenheim, de Sermersheim, d'Arlisheim avec Heimersdorf, Brunſtat & Hirſchingen ſes dépendances, de Bliensweiler, de Sultz & de S. Nabor, ainſi que tous leurs revenus, dîmes & appartenances. Ce partage fut l'objet d'une eſpece de teſtament que fit Odile vers l'an 708 (*m*), où elle prend la qualité d'Abbeſſe du haut & bas Hohenbourg; car ce ne fut qu'après ſa mort que chaque monaſtere eut ſon Abbeſſe particuliere.

L'original de ce teſtament eſt conſervé dans les Archives de l'Évêché à Saverne, avec un autre écrit preſque dans le même ſtile, & qui au premier aſpect paraît auſſi authentique. Mais les additions qu'on y a faites dénotent un fauſſaire poſtérieur, qui pour complaire aux Abbeſſes de Nidermünſter, y inſéra les biens de Barr & d'Ottenrott (*n*), qui ne ſe trouvaient pas au nombre de leurs revenus dans le vrai teſtament de Sainte Odile. Celui-ci eſt ſans date; Lothaire ſecond, qui régna depuis 1125 juſqu'en 1137, y fit appoſer ſon ſceau, ou parceque celui que Sainte Odile y avait mis elle-même, s'était trouvé briſé ou détérioré, ou parceque cet Empereur voulait par-là mieux aſſurer l'état des biens qu'Odile avait accordés à Nidermünſter, & que peut-être on conteſtait alors à cette Abbaye (*o*). Quant à l'autre teſtament, il porte tant de marques de fauſſeté, qu'il n'eſt pas difficile d'y reconnaître la main d'un impoſteur, qui a pris pour modele de ſa falſification un diplôme de Henri II, & qui fait vivre l'Empereur Lothaire en 708, dans un tems où il ne régna ni en France,

(*m*) Preuves juſtificatives, *num.* 25.

(*n*) Idem, *num.* 26.

(*o*) Nous avons diſcuté dans la diſſertation quatrieme, *pag.* 90, les raiſons qu'on pourrait oppoſer contre l'authenticité du véritable teſtament de Sainte Odile; nous trouvons dans la vie même de cette Sainte une nouvelle preuve qui démontre que le titre d'Empereur a été donné aux Rois de France de la premiere race. Childeric II y eſt qualifié Empereur de la terre romaine & françaiſe, *temporibus Hilderici Imperatoris romanæ & franciæ terræ, &c.* Enfin le lecteur, qui aura encore quelque doute, pourra conſulter les antiquités de la nation & de la Monarchie françaiſe par M. le Gendre Marquis de Saint Aubin. Cet écrivain y établit, *chap.* 8, *pag.* 708–838, par les autorités les plus formelles & les plus unanimes que Clovis fut reconnu Empereur par Anaſtaſe Empereur d'Orient, qu'il commanda en cette qualité aux Romains des Gaules, & qu'il tranſmit ce droit à ſa race & à ſes enfans, qui porterent comme lui le titre & les ornemens impériaux.

ni en Allemagne aucun Empereur de ce nom (*p*). C'eſt ainſi que l'intérêt a porté ſouvent des fauſſaires peu habiles dans la ſcience de l'antiquité à ſacrifier leur honneur & leur conſcience pour légitimer des biens, ou des droits qui ne leur appartenaient point. Ce qui doit paraître plus étonnant, c'eſt que ce teſtament contrefait, copié, mais altéré ſur l'original, a paſſé long-tems pour une piece authentique, & qu'elle fut regardée comme telle par les Empereurs Rodolphe & Louis, à qui les Abbeſſes Eliſabeth & Gertrude la préſenterent en 1280 & 1323 pour la revêtir du ſceau de leur autorité. Mais il était permis à des Empereurs d'ignorer les regles de la Diplomatique, & de ſe fier à la bonne foi de ceux dont ils ne devaient pas ſoupçonner l'impoſture. Cependant cette piece ſuppoſée a valu à l'Abbaye de Nidermünſter les dîmes du ban d'Ottenrott, qui n'étaient point nommées dans le teſtament original de Sainte Odile avec les biens de cette Abbaye, mais faiſaient partie de ceux qui étaient reſtés attachés à l'Abbaye de Hohenbourg. De tant de biens qu'Odile accorda à ſon monaſtere de Nidermünſter, il n'en reſte que fort peu au grand Chapitre de la Cathédrale de Strasbourg, qui eſt aujourd'hui en poſſeſſion de ſes revenus. La Seigneurie & une partie des dîmes de S. Nabor, celles de Gertwiler & d'Ottenrott avec le patronage de ces deux derniers endroits, une cour franche à Oberehenheim, voilà es ſeuls biens de l'ancien patrimoine de l'Abbaye, qui ont échappé aux fureurs des guerres, à l'avidité des Seigneurs & aux aliénations des Abbeſſes.

Hohenbourg dans ſon origine était plutôt une maiſon de retraite, où de ſaintes filles s'exerçaient dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'un monaſtere de religieuſes conſacrées à J. C. Si elles y menaient une vie très-réguliere, c'était moins par engagement, que par ferveur & par émulation. Toute leur regle était d'imiter leur Abbeſſe, en attendant qu'il lui plût de leur déclarer l'état de vie auquel elle voulait les aſſujettir. Odile ayant donné toute la perfection à ſes établiſſemens fit aſſembler ſes ſœurs, pour délibérer avec elles, ſi elles devaient s'attacher à la regle

(*p*) Voyez la diſſertation quatrieme, *pag. 90–94.*

monaſtique, ou à la canonique. Leur ferveur les fit pencher à choiſir les rigueurs de la vie monaſtique, & elles la préférerent, parcequ'elles croyaient que la plus auſtere était en même tems la plus parfaite. Odile loua leur zele, mais elle prit un autre parti qui lui fut inſpiré par la tendreſſe d'une véritable mere. » Je ſais, » mes très-cheres ſœurs, c'eſt ainſi que la fait parler ſon hiſtorien » (*q*), que nous ne pouvons trop faire pour Jéſus-Chriſt, & que » les plus grandes auſtérités ne doivent pas effrayer les adorateurs » d'un Dieu crucifié. Mais évitons les reproches de celles qui » nous ſuccéderont ; la ſituation de notre monaſtere demande un » travail qu'elles ne pourraient ſoutenir ; à peine ſans de grandes » fatigues pouvons-nous avoir un peu d'eau. Mettons des bornes » à des auſtérités, qui accablent le corps ſans conſoler l'ame ; mais » n'en mettons jamais à des pratiques, qui purifient le cœur & le » ſanctifient. La vie canonique me paraît donc plus convenable » aux circonſtances où nous nous trouvons. » Toutes ſe rendirent au ſentiment de leur ſainte mere, de ſorte que les deux monaſteres de Hohenbourg & de Nidermünſter furent dès-lors la demeure de pluſieurs Chanoineſſes, qu'Odile ſoutint toujours dans la régularité propre à leur état, par la ſainteté de ſes exemples & l'éclat de ſes miracles. Humbert Abbé de Moyenmoutier, qui en 1044 écrivit en vers la vie de Sainte Odile (*r*), prétend qu'elle propoſa à ſes Chanoineſſes quelques ſtatuts extraits des regles de S. Auguſtin, de S. Benoît & de S. Colomban, qui lui paraiſſaient les plus propres à être obſervés par ſes ſœurs, & à maintenir parmi elles le bon ordre & la vie réguliere. Il paraît que les Dames de S. Étienne de Strasbourg & celles d'Eſchau fondées quelque tems après, les premieres par le Duc Adelbert frere de Sainte Odile, & les ſecondes par l'Évêque Remi ſon neveu, ſuivirent pareillement la vie canonique, puiſque les deux premieres Abbeſſes de S. Étienne & d'Eſchau niece & petite-niece d'Odile avaient été élevées au monaſtere de Hohenbourg.

En diſant que dès leur origine les Dames de Hohenbourg furent Chanoineſſes, je n'entends pas ſous ce nom des Chanoineſſes

(*q*) Apud Cointium, *annal. eccleſ. francor. tom. 4, pag. 377*, & apud Mabillonem, *in actis SS. Ord. S. Benedicti, ſæculi 3 parte 2, tom. 4, pag. 447*.

(*r*) Richerius, *in Chronico Senonienſi, lib. 2, cap. 18*.

séculieres, telles que le sont aujourd'hui celles d'Andlau & de Remiremont. C'étaient alors de véritables religieuses vivantes en commun, qui faisaient profession de renoncer au monde pour toujours & de se vouer à Dieu irrévocablement, promettant à cet effet une stabilité perpétuelle dans un monastere sous l'obéissance d'une Abbesse. On les appellait Chanoinesses pour les distinguer des autres religieuses qui embrassaient la regle des moines, c'est-à-dire, la regle de S. Benoît, & qui pour cette raison étaient appellées régulieres. La vie des premieres était moins austere que celle des dernieres: mais on les appellait également moniales ou sanctimoniales, & leurs maisons portaient le nom de cloîtres ou de monasteres. Il est vrai que Dom Mabillon (*s*), sur la foi de la Chronique de Senones écrite par Richer vers la fin du treizieme siecle (*t*), prétend que du tems de Sainte Odile on suivait la regle de S. Benoît dans le monastere de Hohenbourg, & que l'institut des Chanoinesses n'a été connu dans les Gaules que sur la fin du huitieme siecle. Mais outre les raisons, qu'on trouvera détaillées dans d'autres ouvrages (*u*), & qui prouvent qu'il y a eu dans l'Église de tout tems & même dès le siecle de Justinien, des sociétés de personnes du sexe, qui s'étaient consacrées au Seigneur sous le nom de Chanoinesses, sans faire profession de la vie cénobitique, nous en avons de particulieres qui montrent que la regle canonique fut établie à Hohenbourg & dans les autres monasteres du diocese dès leur origine.

Je ne parlerai pas du diplôme de Louis le Debonnaire de l'année 837 (*x*), qui dit qu'Adalric fonda sur la montagne de Hohenbourg un cloître de femmes ou de Dames (*y*), parceque c'est

(*s*) *In actis Sanct. Ord. S. Benedicti, tom. 2 in præfatione, & tom. 4, pag. 442.* Son sentiment a été suivi par Baillet, Belhomme & les éditeurs de la Gaule Chrétienne.

(*t*) *Lib. 1, cap. 14.*

(*u*) Elles se trouvent dans La Guille, *tom. 1, liv. 7, pag. 397*; dans Hugo d'Étival, *in annalibus Præmonstratensis Ordinis, tom. 2, pag. 411-428*, & dans Albrecht, *History von Hohenburg, pag. 223.*

(*x*) Preuves justificatives du second volume.

(*y*) » *Ipse quoque . . . Adelricus, alio nomine Ethicus, suæ animæ consulens saluti ad vacandum Deo locum magis ab hominibus sequestratum præfatum montem Hohenburg elegit habitaculum, non vallem, ibique ad serviendum Deo claustrum fœminarum sive dominarum, ibique perenniter permanentium instituis & construxit. &c.*

une piece controuvée. Le diplôme original que le même Empereur accorda en 837 à Hohenbourg, celui que Henri II donna en 1017 à Nidermünster (z), ne font nulle mention de la regle de S. Benoît; & celles qui y vivaient y sont appellées simplement servantes du Seigneur : *Ancillæ Dei inibi Deo famulantes.* Le Pape Leon IX dans sa Bulle de 1051 (*a*) les désigne simplement sous le nom de sanctimoniales, nom qu'on donnait dès le commencement du neuvieme siecle aux Chanoinesses (*b*). L'auteur de la vie de Sainte Odile écrit que cette Sainte avait fait embrasser à ses sœurs la vie canonique. Un manuscrit conservé dans la Chartreuse de Molsheim (*c*) porte, que du tems de Charlemagne il y avait à Nidermünster une sainte congrégation de servantes de Jésus-Christ, qui vivaient en Chanoinesses selon la primitive institution de Sainte Odile leur fondatrice. Un ancien monument qu'on voit de nos jours à Hohenbourg, qu'on a cru du septieme ou dixieme siecle, mais qui n'est que du douzieme, paraît aussi prouver qu'Odile ne faisait pas profession de suivre la regle monastique (*d*). C'est une pierre sur laquelle on voit le Duc Adalric assis, présentant un livre à sa fille, comme une marque de la donation qu'il fait de ses biens au monastere de Hohenbourg (*e*) :

(z) Preuves justificatives du second volume. (*a*) Ibidem.

(*b*) Concilium Cabilonense anni 813, *Canone 53. » Libuit namque sacro huic conventui » quasdam admonitiunculas breviter eis sanctimonialibus scribere, quæ se Canonicas vocant. »*

(*c*) *Codex mss. qualiter Sancta Crux cum cæteris reliquiis pervenerit ad monasterium inferioris Hohenburg, in Carthusiâ Molshemensi fol. 17. » Erat tunc temporis (Caroli magni ævo) » in inferiori monasterio sancta congregatio ancillarum Christi canonicè secundùm antiquam sanc- » tissime virginis Odilie matrone sue institutionem imò religiosissimam ordinationem sub imperio » Abbatisse religiosissime militantium. »*

(*d*) M. Schœpflin a fait graver ce monument, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 797, monument. francic. tabul. 1, num. 1.* Dom Mabillon, *annal. Benedict. tom. 1, pag. 490*, & Eccard qui l'a suivi, *orig. Habsburg. pag. 14*, prétendent que c'est un monument du dixieme siecle. Le P. La Guille, *Histoire d'Alsace, tom. 1, pag. 400*, juge que c'est un ouvrage du septieme. Il n'y a aujourd'hui plus de doute à faire sur ce monument, depuis que Denys Albrecht Prieur des Prémontrés de Hohenbourg fit ouvrir en 1747 le côté opposé de cette pierre. Elle ne peut être que de la fin du douzieme siecle, puisqu'on y découvrit les deux portraits en relief des Abbesses Relinde & Herrade qui vécurent en ce tems-là. Voyez Albrecht, *History von Hohenbourg, pag. 211 & seq.*

(*e*) Les lettres de Frédéric Duc d'Alsace & de Souabe de 1178 pour l'Abbaye de Hohenbourg, celles de l'Abbesse Herrade de la même année, & la Bulle du Pape Luce de 1185 pour le monastere de Trutenhusen font voir que l'investiture se faisait encore alors par la tradition du livre.

Odile y est représentée avec un long manteau qui descend au-dessous des genoux, un voile sur la tête & ses cheveux partagés par deux longues tresses qui flottent sur les épaules. C'était alors la mode & l'usage des Dames séculieres de porter leurs cheveux en tresses. Dans le siecle où vivait Sainte Odile, les femmes qui avaient pris le voile, & qui s'étaient consacrées à Dieu en restant dans le monde, conservaient leurs cheveux sans les couper; mais dans les monasteres, où l'on faisait profession de la vie cénobitique, ce fut de tout tems une loi pour celles qui y étaient admises de se faire couper les cheveux (*f*). Enfin, le relâchement s'étant introduit dans la plupart des Abbayes de Chanoinesses, le Concile de Rheims de 1148 ordonna (*g*) qu'on les réformât, en y établissant les regles de S. Benoît & de S. Augustin. Si les Chanoinesses de Hohenbourg avaient suivi dès leur origine la regle de S. Benoît, celle-ci, conformément au décret du Concile, y aurait été rétablie, d'autant plus que l'Abbesse Relinde, qui y avait été envoyée par l'Empereur Frédéric Barberousse, pour mettre la réforme, avait été tirée du monastere de Bergen qui était de l'Ordre de S. Benoît. Cependant la Bulle de Luce III de 1185 dit au contraire qu'elle y rétablit la rigueur de la discipline canonique selon la regle de Saint Augustin (*h*). Enfin, toutes les bulles des Papes postérieures à celle de Luce, les diplômes des Empereurs, l'ancien Nécrologe d'Étival, les Bréviaires de Strasbourg donnent toujours aux Dames de Hohenbourg le nom de Chanoinesses, ou de Religieuses suivant la regle de S. Augustin. L'habit blanc, qu'elles portaient en 1180 sous l'Abbesse Herrade (*i*), prouve encore qu'elles n'étaient pas alors de l'Ordre de S. Benoît.

(*f*) Voyez La Guille, *Histoire d'Alsace, tom. 1, liv. 7, pag. 402*, & Schœpflin, *Alsat. illustrat. tom. 1, pag. 764.*

(*g*) *Apud Labbeum, tom. 10 Concil. pag. 1110.*

(*h*) » *Hec (relind) enim dum regimen ecclesie feliciter suscepit ... omnemque divine legis religionem ac canonice discipline rigorem secundum regulam beati Augustini inibi pleniter informavit.* » L'original de cette bulle se trouve dans les Archives de Messieurs de Landsberg à Niderehenheim.

(*i*) Ex Rithmo primo Herradis Abbatissæ Hohenburgensis. » *Salve cohors Virginum Hohenburgensium, albens quasi lilium, amans Dei filium, &c.*

Sainte Odile comblée de jours & de bonnes œuvres alla enfin recevoir dans le ciel une couronne qu'elle avait méritée par tant de vertus. Elle ne ſurvécut pas long-tems à ſon teſtament. La faibleſſe de ſon corps lui annonçant une mort prochaine, elle ſe fit porter dans la chapelle de Saint Jean-Baptiſte, qu'elle avait fait bâtir en l'honneur de ce ſaint Précurſeur. Elle y aſſembla toutes ſes ſœurs, & ne ceſſa de leur parler avec beaucoup d'onction des principales vérités du ſalut (*l*). Sentant que ſa derniere heure approchait, elle reçut le ſaint Viatique, & rendit tranquillement ſon ame au Seigneur. On prétend qu'un ange deſcendit du ciel & vint préſenter à Sainte Odile le calice dans lequel elle communia. Ce fait ne ſe trouve dans aucun ancien auteur, & on doit préférer le récit de l'hiſtorien de ſa vie (*m*), qui dit que cette ſainte Abbeſſe ſe fit apporter un calice, dans lequel était le Corps & le Sang de J. C., & que l'ayant pris entre ſes mains elle ſe communia elle-même. Cela prouve qu'on donnait alors l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, & que les laïques & même les femmes la recevaient dans leurs mains. La mort bienheureuſe de Sainte Odile arriva au commencement du huitieme ſiecle, le 13 de décembre (*n*), jour auquel on célebre encore aujourd'hui ſa fête. Il eſt difficile de déterminer avec quelque certitude l'année de la mort d'Odile. Gebwiler (*o*) prétend avoir vu des chartes qui prouvaient qu'elle vivait encore en 755, la troiſieme année du regne de Pepin ; & ſur ſon autorité la plupart des auteurs (*p*) placent

---

(*l*) Voyez Peltre *pag. 113*, & Albrecht *pag. 192*.

(*m*) Apud Mabillonem, *in actis Sanctorum Ord. S. Benedicti, tom. 4. num. 22, pag. 449.* » *Cùmque Calicem, in quo dominicum corpus & ſanguis habebatur, ſibi adferri precepiſſet,* » *propriis manibus eum accipiendo de ſancta Communione participata omnibus cernentibus ani-* » *mam reddidit : ipſe autem calix in eodem monaſterio ob memoriam illius venerabilis Sanctæ hac-* » *tenus permanet.* » Peltre *pag. 118*, & Albrecht *pag. 230* obſervent que ce calice fut conſervé à Hohenburg juſqu'en 1546, qu'il fut porté à Saverne, où il ſe perdit pendant la guerre des Suédois.

(*n*) Auctuaria ad martyrologium Uſuardi, *apud Sollerium, in actis Sanctorum, tom. 7, Junii, part. 2, pag. 741.*

(*o*) *Leben S. Otilien pag. 57.*

(*p*) Ruyr, *Antiquité des Vôges, part. 2, liv. 4, chap. 10, pag. 177.* Peltre, *vie de S. Odile pag. 113 & 120.* &c. Le Pere le Cointe *Annal. eccleſiaſt. francor. tom. 4. pag. 236 & 509, & tom. 5, pag. 684*, ſuivant le même ſyſtême croit que S. Odile naquit en 662, & mourut en 765.

sa mort à l'année 760, après avoir vécu cent trois ans. Mais outre que ce grand âge ne peut s'accorder ni avec les années d'Adalric son pere, ni avec l'histoire des Abbesses de Hohenbourg & de S. Etienne, nous avons une preuve dans la charte de donation faite en 722 au monastere de Honau par le Duc Luitfride & le Comte Eberharde (q), que Sainte Odile ne vivait plus en 722, puisqu'on y trouve la souscription de l'Abbesse Eugénie qui lui succéda dans le monastere de Hohenbourg. Ainsi Dom Mabillon (r) & ceux qui l'ont suivi (s) ne se sont pas beaucoup écartés du vrai, en plaçant la mort de Sainte Odile à l'année 720. Elle fut enterrée à Hohenbourg dans la chapelle de S. Jean-Baptiste: son précieux corps s'y conserve encore aujourd'hui. Il a échappé aux fréquens incendies qui ont désolé l'Abbaye, aux fureurs des guerres & aux attentats sacriléges de l'armée Suédoise qui ravagea l'Alsace au commencement du dix-septieme siecle. Le culte d'Odile remonte presque à l'année de sa mort. L'auteur contemporain de sa vie lui donne par-tout le nom de bienheureuse (t). L'ancien martyrologe de la fin du huitieme siecle, ainsi que celui de Beda placent le jour de sa mort au nombre des fêtes solemnelles qu'on célébrait pour lors dans le diocese de Strasbourg. Le nom de Sainte Odile vierge & Abbesse se trouve aussi dans le calendrier qui est à la tête du pseautier du neuvieme siecle (u); ce pseautier servait à la Reine Hemma épouse de Lothaire, & se conservait à Rheims dans la bibliothéque de S. Remi. La vénération que l'on conçut pour cette sainte Abbesse s'est perpétuée jusqu'à nos jours, & les miracles, qui la rendirent célebre presque dans toute l'Europe, lui ont mérité depuis long-tems le glorieux titre de Patrone de l'Alsace. Son culte autorisé par les bulles des Papes, par les diplômes des Empereurs, par les chartes des Évê-

(q) Preuves justificatives *num.* 32.

(r) *In actis Sanct. Ord. S. Bened. tom.* 3, *in observ. præviis ad vitam S. Odiliæ*, *pag.* 496.

(s) Eccardus *in origin. Habsburgo-Austriacis*, *lib.* 1, *cap.* 4, *pag.* 16. Belhomme *in dissertat. mss. de dormitione S. Odiliæ.* Galliæ christianæ editores *tom.* 5, *pag.* 839. Hugo *in annalibus Ordinis Præmonstrat. tom.* 2, *pag.* 432. Schœpflinus *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 762. *&c.*

(t) Preuves justificatives *num.* 27.

(u) Mabillon, *Annal. Benedict. tom.* 2, *lib.* 20. *pag.* 58. & Gall. Christ. edit. *tom.* 5, *pag.* 839.

ques de Strasbourg, par la dévotion des Princes & des Seigneurs, par la multitude des fideles qui accourent à son tombeau, & par les prodiges qui s'y sont opérés (*x*); ce culte respecté même par les Protestans, doit convaincre les incrédules de la toute-puissance de Dieu toujours glorieux dans ses Saints, & rassurer le Chrétien dans sa dévotion & dans la vérité de sa religion (*y*).

L'Alsace savante doit aussi de la reconnaissance à Odile; les discours de cette sainte Abbesse qu'on a conservés, font voir combien sa piété était éclairée (*z*). Elle nourrissait chaque jour son ame de la lecture de l'écriture sainte, & chaque jour elle y trouvait de nouveaux motifs de ferveur & d'instruction. L'étude des saintes lettres sera toujours utile aux personnes du sexe, quand la curiosité ou la vanité ne les fera pas entrer dans des questions qu'elles ne peuvent, ni ne doivent approfondir. Le testament de Sainte Odile contient des reglemens sages, & se ressent à peine de la barbarie du tems où elle vivait. L'exemple de cette illustre fondatrice continua l'émulation littéraire dans l'Abbaye de Hohenbourg. Les Chanoinesses y apprenaient sur-tout le latin comme un préalable essentiel à l'intelligence des livres sacrés, & l'étude de cette langue occupait leur noviciat. Cet usage, comme l'observe M. le Président de Henault, subsista jusqu'au quatorzieme siecle dans la plupart des couvents de France & de l'Allemagne, & il ajoute que cet usage n'aurait jamais dû finir. Ce fut sur-tout au douzieme siecle qu'on vit Hohenbourg rempli de Chanoinesses également savantes & régulieres, & tandis que presque toute l'Europe était plongée dans la barbarie & l'ignorance, on vit le sexe rappeller dans l'Alsace l'amour de la littérature & des sciences. Trois Abbesses de Hohenbourg cultiverent successivement les lettres & la poésie au sein de la vertu & de la piété la plus exemplaire.

(*x*) » *Propter quotidiana miracula in tantùm excrevit hujus loci celebritas, ut in toto Episcopatu nullum habeamus similem.* » Ce sont les expressions de Paul Comte d'Aldringen, Évêque de Tripoli & Suffragant de Strasbourg dans une lettre qu'il écrivit en 1632 à Léopolde d'Autriche Évêque de Strasbourg.

(*y*) Voyez sur le culte de S. Odile Albrecht *History von Hohenburg, part. 3, cap. 2 & 3, pag. 249, & 260 & seq.*

(*z*) De Ruyr rapporte dans ses antiquités de la Vôge *part. 2, liv. 4, chap. 5*, un discours que S. Odile tint à ses sœurs sur les prérogatives de la vie solitaire.

L'Abbesse Relinde réformatrice de sa maison y introduisit en 1141 le gout des lettres dans le tems qu'elle lui rendait son ancien lustre. Il nous reste de Relinde plusieurs vers latins. Herrade de Landsberg, qui lui succéda en 1167, s'acquit encore plus de célébrité dans la même carriere. Les arts d'agrément, la peinture, la musique & la poésie charmerent les loisirs de cette savante Abbesse. On a d'elle un recueil de poésies latines, qu'elle intitula le jardin des délices, *Hortus deliciarum*, & qu'elle dédia en 1180 à ses Chanoinesses, dont le nombre montait alors à quarante-sept. Ces poésies subsistent encore, & nous comptons les faire paraître dans le tems (*a*). Le stile de Herrade a un caractere de douceur & d'urbanité, qui, à l'affectation près, le rapproche assez des bons monumens de l'ancienne littérature. Ce livre, au rapport de Jean Busée, est un chef-d'œuvre d'onction, de précision & d'élégance. » *C'est un recueil*, [je me sers des expressions naïves de Jean de Ruyr(*b*)], *des matieres les plus importantes à* » *l'édification de l'ame dévote tiré du vieil & nouveau testament*, » *autant ageancé que docteur eust pu faire*, *avec épigrammes &* » *compositions en rithmes très agréables à lire à tous hommes doctes.* » *Semblablement n'a pas été moins docte Gerlinde aussi Abbesse* » *dudit monastere : car elle a fait d'excellents anagrammes & com-* » *position en vers ou rithme.* » Gerlinde appellée aussi Edelinde vivait en 1200, & succéda à Herrade sa sœur ou sa parente, puisqu'elle était aussi de la même famille de Landsberg. L'exemple de ces trois Abbesses fait honte à cette ignorance générale, dont le préjugé voudrait faire une loi barbare pour la plus belle moitié du genre humain. Du moins ces siecles grossiers ont à cet égard un avantage que n'ont point les siecles les plus florissans. Les hom-

---

(*a*) Jérôme Gebwiller rapporte dans son histoire de S. Odile, qu'il écrivit en 1521 dans le tems que les Chanoinesses subsisterent encore à Hohenburg, *fol. 71*, qu'il avait vu dans cette Abbaye un gros manuscrit contenant les poésies de l'Abbesse Herrade. Jean Schuttenheimer, curé d'Oberottenrott & de S. Nabor, qui a fait en 1597 des remarques sur l'ouvrage de Gebwiller, observe *fol. 74*, que ce manuscrit enluminé de plusieurs peintures, couvert de velours rouge, fut apporté à Saverne ; mais il ne s'y trouve plus. M.rs de Landsberg prétendent qu'ils possédaient autrefois le manuscrit original de cet ouvrage, que Madame de Landsberg née de Böckel prêta au feu le Cardinal de Rohan, qui ne l'a plus rendu. Je ferai imprimer ces poésies dans le troisieme volume de cette histoire.

(*b*) *Antiquités de la Vôge part. 2, liv. 4, chap. 12, pag. 183 & 184.*

mes ne s'étaient point alors arrogé le privilége exclusif de penser & de connaître, & ils croyaient que c'était dégrader & avilir le sexe, que de le regarder comme de belles fleurs dont l'unique destination est de satisfaire les yeux. Les femmes aspiraient alors au même but que les hommes, & ne s'imaginaient pas encore que ce fut assez de plaire & de séduire pour atteindre, la perfection de leur sexe.

Telles furent les suites du gouvernement que Sainte Odile avait établi dans les Abbayes de Hohenbourg & de Nidermünster. Après sa mort les Chanoinesses de l'un & de l'autre monastere s'assemblerent pour nommer quelqu'une d'entr'elles à la place de leur sainte fondatrice : leur choix unanime tomba sur Eugénie & sur Gundelinde (*c*); elles étaient toutes deux nieces de Sainte Odile, filles d'Adalbert Duc d'Alsace & de Gerlinde son épouse. L'autorité, qui jusques-là avait été entre les mains d'une seule personne, fut alors partagée. Eugénie fut nommée Abbesse du Haut-Hohenbourg & Gundelinde de Nidermünster, ou Bas-Hohenbourg. Eugénie marchant fidélement sur les traces de sa tante, fit honneur par sa vertu au choix qu'on avait fait d'elle. Elle gouverna pendant environ quinze ans sa nombreuse communauté avec une sagesse qui y entretint la paix & la régularité; elle mourut le 16 septembre vers l'an 735. On l'honora long-tems comme Sainte à Hohenbourg, où son corps fut inhumé à côté de celui de sa tante dans la chapelle de S. Jean-Baptiste, & où ses reliques furent conservées jusqu'en 1622 que les Suédois briserent son tombeau : depuis ce tems elles furent dispersées, & on en conserve quelques parties dans les églises paroissiales d'Oberehenheim & de Wilgotheim (*d*). La troisieme Abbesse de Hohenbourg fut Werentrude ou Warnetrude, qui avait été élevée sous la discipline de Sainte Odile, & qui gouvernait encore cette Abbaye vers 741 à la mort de Sainte Attale Abbesse de Saint Étienne (*e*). Celle qui succéda à Werentrude s'appellait Adale, & elle ne mourut qu'après

(*c*) Gebwiller, *Leben S. Otilien*, *pag.* 60.

(*d*) Voyez Albrecht *History von Hohenburg*, *pag.* 270.

(*e*) Voyez la vie de S. Attale, dans les preuves justificatives *num.* 30.

l'année 783 (*f*). La sainteté des deux premieres Abbesses & les éloges qu'on donne aux deux autres sont des préjugés de la ferveur des Dames qui formaient alors le monastere de Hohenbourg. Elle s'y conserva très-long tems, & nous aurons lieu dans la suite de nous étendre plus particulierement sur les diverses révolutions de cette célebre Abbaye devenue Princiere. La licence s'introduisit ensuite, & Dieu punit, dit-on, enfin les désordres de ses Chanoinesses par la ruine totale d'une Abbaye, qui dans son origine avait fait l'admiration de l'Alsace. Un incendie, qui la consuma entierement le 24 mars 1546 (*g*), fut la derniere & la plus accablante des révolutions qu'elle essuya. Les Chanoinesses se retirerent alors chez leurs parens & embrasserent les nouvelles erreurs de Luther. Toutes ou se marierent, ou du moins celles qui persisterent dans la religion de leurs peres, ne penserent plus à retourner dans leur cloître.

Erasme de Limbourg Évêque de Strasbourg & Jean de Manderscheidt son successeur gémirent long-tems sur les ruines de Hohenbourg & de Nidermünster, qui avait éprouvé le même sort en 1542. Tous les efforts qu'ils firent pour ramener à leur état & à leur religion les Chanoinesses qui l'avaient abandonné, furent inutiles; de sorte que Jean de Manderscheidt ne voulant pas laisser ces deux maisons en proie à l'avidité des Protestans, qui s'emparaient de tous les biens ecclésiastiques, obtint du Pape Grégoire XIII, que Hohenbourg & Nidermünster fussent unis à la Manse Épiscopale; ce qui fut confirmé en 1594 par Clément VIII. Les successeurs de Jean de Manderscheidt n'oublierent rien pour rétablir le culte de Sainte Odile, dont la seule chapelle avait été respectée par le feu. Ce fut, disent les historiens, le privilége de cette chapelle, où Sainte Odile avait été enterrée, de rester entiere lorsque l'Abbaye & le reste de l'église étaient consumés par les flammes. Charles Cardinal de Lorraine donna

---

(*f*) Les éditeurs de la Gaule chrétienne *tom. 5, pag. 839*, & Hugo Abbé d'Étival *in annal. Ord. Præmonst. tom. 2, pag. 401* disent, qu'il est fait mention d'Adale Abbesse de Hohenbourg dans une charte de donation faite par Odesinde la quinzieme année de Charlemagne, où elle est ainsi qualifiée. » *In regimine idonea, sed & moribus religiosis sanctæ con- » versationis ornata.*

(*g*) Crusius, *Annal. suevic. tom. 1, lib. 10, part. 1, pag. 277.*

ordre en 1605 à l'Évêque de Tripoli son Suffragant de faire réparer le monastere & l'église de Hohenbourg. Léopolde d'Autriche, qui lui succéda, y fit travailler avec ardeur : mais avant que l'ouvrage fût achevé, l'armée Suédoise le réduisit en cendres en 1622. Enfin, les Chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, qui dès 1178 avaient été établis par l'Abbesse Herrade de Landsberg dans le lieu de Saint Gorgon situé au milieu de la montagne de Hohenbourg, pour exercer les fonctions sacrées dans l'Abbaye, remplacerent les Chanoinesses, & ils vinrent d'Étival y fixer leur séjour. Secondés par les libéralités des Évêques, ils rebâtirent l'église & le monastere, qu'ils occupent encore de nos jours. Les Évêques de Strasbourg possedent aujourd'hui les revenus de la Seigneurie & Abbaye de Hohenbourg : l'administration de ceux de Nidermünster fut cédée par l'Évêque Erasme en 1558 au grand Chapitre de sa Cathédrale, qui en obtint la propriété par un traité passé en 1682 & confirmé en 1728.

Nidermünster est aujourd'hui en ruines : on en voit encore les débris près de la chapelle de S. Nicolas à une demi-lieue de S. Nabor, c'est-à-dire, les restes de l'église & les murs des lieux réguliers (*h*). Gundelinde, qui fut la premiere Abbesse de Nidermünster après Odile sa tante (*i*), est placée au nombre des Saintes, ainsi qu'Eimhilde qui lui succéda. Le nom de Sainte Gundelinde se lit dans les anciennes litanies du diocese de Strasbourg, & on voit par le diplôme, que l'Empereur S. Henri accorda en 1017 à l'Abbaye de Nidermünster, que cette église était alors dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge & de Sainte Gundelinde. Ses reliques & celles de Sainte Eimhilde furent mises au-dessus du grand-autel de Nidermünster (*l*) : une partie de celles de Gun-

(*h*) Voyez Albrecht, *History von Hohenburg*, *pag. 321.*

(*i*) Cela détruit l'opinion chimérique de Georges Eccard qui prétend, *orig. Habsburg-Austriac. lib. 1, cap. 5, pag. 25*, que Gundelinde quitta le monastere de Hohenbourg, où elle avait été élevée par Sainte Odile, pour se marier au Comte Bernard frere de Pepin Roi de France.

(*l*) Les reliques de Sainte Gundelinde & de Sainte Eimhilde existaient encore à Nidermünster en 1521 dans le tems que Gebviller écrivait la vie de Sainte Odile, *pag. 61.* Jean Schuttenheimer, qui donna en 1597 une nouvelle édition de cette vie, observe *pag 73*, qu'elles étaient déposées de son tems dans l'église paroissiale de Saint Nabor, dont il était Curé.

delinde se trouve encore dans l'église du collége de Molsheim & dans l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites en Suisse (*m*). L'Abbesse, qui succéda à Eimhilde, fut une très-sainte Dame, dont on ignore le nom, qui vivait du tems de Charlemagne, & sous laquelle arriva l'histoire d'une croix apportée miraculeusement le 9 juillet 803 dans l'Abbaye de Nidermünster. Le détail en a été conservé dans un manuscrit de l'année 1434, qui appartient à la Chartreuse de Molsheim (*n*). Ce manuscrit a servi de modele à ceux qui en ont écrit dans la suite (*o*), sur-tout au Jésuite Lyra, qui le raconte très-sérieusement dans un livre imprimé à Molsheim en 1671 (*p*). Ce Pere emploie plus de cent-vingt pages pour nous débiter le Roman le plus singulier & le plus ridicule qu'on pût imaginer.

On commence par faire faire à Charlemagne un voyage dans la terre sainte, & on y décrit les présens qu'il y obtint du Roi & du Patriarche de Jérusalem (*q*). Ces reliques contenaient, outre un grand nombre de reliques des Saints, une partie de la vraie croix, le prépuce de Jésus-Christ (*r*) & de son précieux sang. On

(*m*) Lyra, *in historiâ de antiquâ cruce Molshemensi*, *pag.* 18. Peltre, *vie de S. Odile*, *pag.* 160. Albrecht, *History von Hohenburg*, *pag.* 326.

(*n*) L'auteur de cet ouvrage a la copie entiere de ce manuscrit tirée de celle qu'avait faite en 1698 feu Mr. le Laboureur Prévôt de S. Pierre-le-vieux.

(*o*) Gebwiller, *Leben S. Otilien*, de Ruyr, *Antiquités de la Vosge*, *part.* 2, *liv.* 4, *chap.* 11, *pag.* 178 – 182, Peltre, *chap.* 14 & 15, *pag.* 144. Albrecht, *part.* 2, *cap.* 9 & 10, *pag.* 33, &c.

(*p*) *Historia de antiqua, sancta & miraculosa Cruce, quæ in templo S. J. Molshemii pro veneratione devotè asservatur, &c.*

(*q*) *Manuscriptum, qualiter sancta Crux cum cæteris reliquiis pervenerit ad monasterium inferioris Hohenburg. fol. XI.* » *A Rege quoque Civitatis & Patriarcha, cæterisque Principibus diversis muneribus honoratur, inter que oblatum est ei donum super aurum & topazion pretiosum, reliquie videlicet Sanctorum, quas enumerare pretermitto, inter quas erat pars dominici corporis, id est, caro preputii & pars pretiosissimi ligni dominici, nec non sanctissimi sanguinis pro totius mundi piaculo effusi. &c.*

(*r*) Mr. Thiers *dans son traité des superstitions*, *tom.* 1, *pag.* 109, & *tom.* 2, *pag.* 115 rapporte six églises qui se glorifient du prétendu avantage de posséder le prépuce de J. C. l'église de Latran de Rome, l'Abbaye de Charroux dans le Poitou, Coulomb près Nogent-le-Roi, Hildesheim en Allemagne, Anvers dans les Pays-Bas, & un monastere du diocese de Châlons, qu'il ne nomme pas. Il aurait pu ajouter une septieme église, qui est l'Abbaye de Nidermünster, & aujourd'hui l'église du Collége de Molsheim. Petrus Comestor dans l'histoire évangélique prétend, que c'est un ange qui apporta cette singuliere relique à Charlemagne, pendant qu'il priait dans le temple de Jérusalem. Voyez sur le Prépuce d'Anvers Bollandus, *in actis Sanctorum tom.* 1 *Januarii*, *pag.* 3 & *seq.*

met ensuite sur la scene un Duc de Bourgogne, ou même de Montmorenci (*s*) nommé Hugues favori de Charlemagne, que les courtisans accusent faussement d'avoir tramé une conspiration contre la vie de ce Prince. Hugues condamné à perdre la tête est sauvé miraculeusement par la vertu des reliques apportées de la Palestine. D'abord une voix céleste se fait entendre pour justifier l'innocent : Charlemagne ne reste pas moins incrédule ; le bourreau leve le bras pour frapper le coup de mort, sa main se trouve sans aucun mouvement, & il ne peut plus l'abaisser ; on fait succéder d'autres exécuteurs, sur lesquels la vertu divine produit le même effet. Tant de prodiges n'étonnent pas le Roi : il veut lui-même frapper Hugues, mais son bras se roidit comme celui des autres. Charlemagne rend sa confiance & son amitié à Hugues, qui fait recouvrer au bras du Roi sa premiere flexibilité. Celui-ci lui offre tous les trésors de son royaume. Il leur préfere les mêmes reliques qui lui avaient sauvé la vie. Hugues, après les avoir long-tems sollicitées & enfin obtenues, ne se croit pas digne de posséder un pareil trésor : il fait faire une croix de bois de chêne revêtue de lames d'argent doré & enrichie de pierres précieuses, dans laquelle il enchâsse les reliques. Il charge cette croix sur le dos d'un chameau. Aba épouse du Comte, pour former le contre-poids de la croix, joint à la charge de l'animal deux livres richement garnis, dont l'un est une bible & l'autre un livre d'Évangiles. Elle attache encore au col du chameau une petite clochette, dont le Duc se servait dans les guerres pour appeller ses soldats. Le chameau part chargé de ce dépôt précieux, escorté de cinq cavaliers qui observent de loin sa marche (*t*). L'animal traverse sans conducteur des campagnes, des forêts & des provinces entieres. Il s'arrête enfin en Alsace auprès du village de Saint Nabor, où il se repose pendant quelque tems. Il grimpe ensuite la montagne voi-

(*s*) *Geschicht-Beschreibung des uralten heiligen Crucifix-Bild zu Molsheim, gedruckt anno 1670. pag. 8.*

(*t*) On raconte que ces cinq cavaliers finirent leur vie dans un hermitage qu'ils bâtirent à un quart de lieue de Nidermünster, qu'ils mériterent après leur mort d'être mis au nombre des Saints, & que leurs reliques furent conservées long-tems dans cette Abbaye jusqu'en 1596, qu'elles furent transportées dans celle de Notre-Dame des Hermites en Suisse. Voyez Lyra *pag. 90*, & Peltre *pag. 159.*

ſine, & prenant la route de Nidermünſter, il vient heurter avec ſon pied à la porte de l'Abbaye. Les Dames ſont autant étonnées de la viſite d'un animal inconnu, que flattées d'avoir été crues dignes de poſſéder les reliques dont il était chargé. Ce tréſor eſt porté avec pompe dans leur égliſe, & le Comte Hugues y vient lui-même avec Aba y admirer la ſainteté des Chanoineſſes de Nidermünſter, qui leur avait valu un ſi riche préſent.

De pareilles fables édifiaient apparemment nos ayeux : elles peuvent être pour nous un ſujet de réflexions. On ne doit pas être ſurpris qu'un Prince auſſi célebre que Charlemagne ſoit devenu le Héros de pluſieurs hiſtoires romaneſques ; c'eſt ſur-tout aux noms fameux que s'attache la fiction. La tradition du voyage chimérique de Charlemagne dans la terre ſainte était une des erreurs le plus en vogue dans des ſiecles où le gout des croiſades était généralement répandu : c'était en quelque ſorte relever ces pieuſes expéditions que d'en ſuppoſer une premiere conduite par le Héros de l'Occident. C'était, dit M. de Foncemagne (*u*), une tradition fondée ſur le récit des premiers pélerins de Jéruſalem. Dans le cours de l'onzieme ſiecle un moine de S. Denys ſaiſit cette opinion populaire pour donner à de prétendues reliques une origine brillante, & il en fit, comme le prouve M. l'Abbé Lebeuf (*x*), le ſujet d'un Roman plein de détails auſſi frivole que le fond en était chimérique.

C'eſt d'une pareille ſource, que l'auteur de la tranſlation des reliques faite à Nidermünſter a tiré les faits qu'il déguiſe & ſurcharge d'une infinité de circonſtances imaginaires. Car après tout, le merveilleux de ces faits conſiſte peut-être dans le chameau, animal qu'on vit alors pour la premiere fois en Alſace, & qui attira autant la curioſité du peuple, que les reliques qu'il avait apportées. Le fait même en ſoit peut-être réel, quoiqu'altéré par les traits d'une ignorance ſuperſtitieuſe. Le Comte Hugues ayant

---

(*u*) Examen de la tradition hiſtorique touchant le voyage de Charlemagne à Jéruſalem, *inſeré dans les mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres*, *tom. 21*, *pag. 153*.

(*x*) Diſſertation ſur le prétendu voyage de Charlemagne dans la terre ſainte, *ibidem tom. 21*, *pag.* 138. Le fragment hiſtorique d'Urſtiſius *pag. 79* rapporte auſſi ce prétendu voyage de Charlemagne : mais l'auteur de ce fragment ne vivait qu'au milieu du treizieme ſiecle.

reçu de Charlemagne quelques-unes de ces reliques de Jérusalem, dont Aaron Roi de Perse avait fait présent à cet Empereur (*y*), il voulut en gratifier l'Abbaye de Nidermünster dont la fondatrice lui était alliée, & il les y fit transporter par un chameau. Cet animal, qu'on avait fait venir d'Asie en Europe, pouvait alors paraître aussi extraordinaire en Alsace, que le fut en France l'éléphant nommé Abulabaz envoyé par le Roi de Perse à Charlemagne (*z*). Nos anciens historiens marquent l'année de la mort de cet éléphant comme un événement fort intéressant (*a*). Le chameau, que l'Empereur Rodolphe conduisit avec lui à Colmar en 1289, ne fit pas moins de bruit en Alsace, & on s'empressa à en conserver la mémoire dans les annales de cette ville (*b*).

Ainsi il ne doit pas paraître étonnant de voir un chameau nourri & long-tems révéré dans l'Abbaye de Nidermünster comme un animal fort rare. Les Abbesses firent même représenter dans leurs armoiries & leurs sceaux un chameau chargé d'une croix. On voit encore à l'entrée du village de S. Nabor, où l'on prétend que cet animal se reposa, un arc de pierres de taille, qui fut érigé en mémoire de cet événement. Hugues, qui fit présent de ces reliques à l'Abbaye de Nidermünster, fut Comte en Alsace (*c*), & non pas Duc de Bourgogne, comme le prétendent ceux qui ont écrit l'histoire du chameau. Son épouse ne s'appellait pas Aba, mais Bava (*d*). Ce Seigneur ne peut être que le Comte Hugues qui mourut en 837 (*e*), que Thegan dit être issu de la famille d'Edith Duc d'Alsace (*f*), & qui en descendait réellement

(*y*) Eginhardus, *in vitâ Caroli magni, apud Bouquetum tom. 5, pag. 95.*

(*z*) Annales Francorum Tiliani, *apud eundem, pag. 24.* » *Ipsius anni* (803) *mense Julio,* » *venit Isaac cum elifanto, & nomen elifanti est Abulabaz* »

(*a*) Annales Merenses, *apud eundem, pag. 356.* » *An. 810 elephans ille, quem ei Aaron* » *Rex Saracenorum miserat, subitâ morte periit.* »

(*b*) Annales Dominicanorum Colmariensium, *apud Urstisium, in historicis Germaniæ, part. 2, pag. 24.*

(*c*) Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 780.*

(*d*) Voyez la charte de fondation de l'Abbaye de Vezelize par le fameux Gérard de Roussillon, *apud Acherium, Spicilegii tom. 2, pag. 498.*

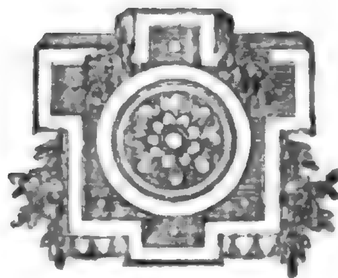
(*e*) Annales Bertiniani, *apud Muratorium in scriptor. rer. italicarum, tom. 2, part. 1, pag. 523*, & Annales Fuldenses, *apud Bouquetum tom. 6, pag. 210.*

(*f*) *De gestis Ludewici pii, apud Bouquetum tom. 6, pag. 80.*

en droite ligne. Voilà sans doute de quelle maniere les mensonges, dont on assaisonne le récit de certains faits, ont coutume de les changer en fable (*g*). Ces mensonges produisent plus de mal qu'on ne croit, parcequ'il n'est rien qui donne plus de lieu à la fourberie des méchans, à la superstition des simples, au pyrrhonisme de l'histoire & à l'obstination des incrédules. La croix & les reliques, qui y sont enchâssées, furent révérées pendant plusieurs siecles dans l'Abbaye de Nidermünster. Elles furent données en 1580 par l'Évêque Jean de Manderscheidt aux Jésuites de Molsheim (*h*). Elles y sont encore conservées & exposées à la vénération publique dans l'église du Collége.

(*g*) Augustinus, *de civitate Dei : » Solent res gestæ aspersione mendaciorum in fabulas verti.*

(*h*) Lyra, *in historiâ de Cruce Molshemensi, cap. 14, pag. 112 & seq.* & Peltre, *vie de Sainte Odile, pag. 165.*





EBERSMUNSTER.

On voit par l'établissement de ces communautés de filles & par la sainteté des Abbesses qui gouvernerent Hohenbourg & Nidermünster, quel devait être alors dans le diocese de Strasbourg le nombre aussi-bien que la régularité des vierges consacrées à Dieu. La même ferveur régnait parmi les moines : les nouveaux monasteres, qu'on continuait d'établir en leur faveur, en sont des preuves. On ne peut refuser au pere de Sainte Odile la gloire d'avoir beaucoup contribué à l'établissement de l'Abbaye d'Ebersmünster, ou Evremoutier, puisque le Duc Adalric ou Athic & son épouse Berswinde en sont nommés les fondateurs dans la chronique de cette Abbaye, & sur-tout dans les lettres authentiques de Carloman & de Charlemagne de 770 & 810 (*i*). Elle est située en Alsace sur la riviere d'Ill à deux lieues au-dessus de Selestadt, & à sept de Strasbourg. L'endroit où elle fut fondée était autrefois une île nommée *Novientum*, célebre sous les Triboques, anciens habitans d'Alsace (*l*), & dont la Chronique d'Ebersmünster prétend ridiculement faire remonter l'origine jusqu'à Trebeta fils de Ninus (*m*). La Chronique ajoute (*n*) que Jules César fit bâtir dans cette île un fameux temple consacré à Mercure, connu chez les Celtes sous le nom de Teutates, que les peuples d'alentour y venaient lui offrir des sacrifices, & que ce temple fut détruit par Saint Materne Apôtre de l'Alsace, qui éleva sur ses débris une église à Jésus-Christ sous l'invocation de Saint Pierre (*o*). *Novientum* fut ensuite nommé Ebersheim, c'est-à-dire, la demeure du sanglier, à cause du grand nombre de sangliers qu'on chassait aux environs

(*i*) Preuves justificatives, *num. 60 & 86.*

(*l*) Voyez la page 62 de ce volume.

(*m*) Chronicon Novientense, §. *1.*

(*n*) Ibidem, §. 2.

(*o*) Ibidem, §. *7 & 8.* Gebwiller, *Leben S. Otilien, pag. 40 & 41*, & de Ruyr, *à la fin de l'avant-propos de la premiere partie de la recherche des sainctes antiquités de la Vosge.*

de Novientum, ou parcequ'on prétend (*p*) que ce fut dans la forêt de ce nom que Sigebert fils de Dagobert second Roi d'Austrasie avait été blessé par un de ces animaux (*q*).

Il s'était dès-lors formé dans cet endroit vers l'an 661 une espece d'hermitage, ou une petite habitation de quelques solitaires qui vivaient en communauté (*r*); leur nombre s'augmenta bientôt par la réputation de Saint Déodat, ou Dieu-donné Évêque de Nevers, qui s'y retira (*s*). L'amour de la perfection & l'attrait que Dieu lui avait donné pour la retraite lui firent quitter son siege pour aller passer le reste de ses jours dans la solitude (*t*). Tandis qu'on tirait des cloîtres ceux qu'on voulait élever à l'Épiscopat, on voyait en descendre des Prélats qui préféraient une vie simple & retirée à l'éminence de leurs dignités. Déodat entra dans l'Alsace, espérant de fixer son séjour dans quelque lieu reculé de la forêt de Haguenau (*u*), où il lia une étroite amitié avec S. Arbogaste qui y menait depuis quelque tems la vie hérémitique (*x*). Mais Déodat ayant essuyé bien des contradictions de la part du peuple qui habitait ce pays, il se retira dans l'île d'Ebersheim, où il fut reçu avec joie par les Solitaires qui y vivaient, & où il fut soutenu dans l'établissement qu'il voulait y former par la protection de Childeric II Roi d'Austrasie. La réputation de sa sainteté y attira bientôt un grand nombre de disciples, qui vinrent se ranger sous sa conduite, & y furent les imitateurs de sa vie retirée & pénitente. Saint Déodat y bâtit une église en l'honneur des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & l'enrichit des

---

(*p*) Chronicon Novientense, §. 3, & Bucelinus, *Germ. sacræ, tom. 1, pag. 27, & tom. 2, pag. 139.*

(*q*) Voyez la vie de S. Arbogaste, pag. 207.

(*r*) Jean Herculan, qui écrivait en 1541, prétend faire remonter l'origine de l'Abbaye d'Ebersmünster au sixieme siecle, quelque tems après la conversion de Clovis. *In antiquit. vallis Galileæ, cap. 6, apud Hugo, in monument. sacræ antiq. tom. 1, pag. 179, & apud Calmet preuves de l'histoire de Lorraine, tom. 3, pag. CXXXVII.* Mais Herculan n'appuye d'aucun raisonnement une opinion si peu vraisemblable.

(*s*) Chronicon Novientense, § *8.*

(*t*) Chronicon Senoniense, *lib. 1, cap. 5.*

(*u*) Vita S. Deodati, *apud Mabillonem in actis Sanctor. Ord. S. Bened. sæcul. 3 part. 2, pag. 429.*

(*x*) *Vita altera S. Deodati, cap. 1, num. 4, in actis SS. Bolland. tom. 3 Junii, pag. 873.*

reliques du Martyr S. Maurice, qu'il avait obtenues d'Ambroise Abbé du monastere de S. Maurice en Valais. La dédicace de cette église fut faite par l'Évêque de Nevers vers l'an 667 en présence d'une foule de peuple de l'Alsace & de la Lorraine, qui était accouru à cette solemnité (y).

Ce saint établissement se formait sous les yeux d'Adalric Duc d'Alsace, à qui appartenait le fonds de l'île d'Ebersheim. Il contribua par ses dons à la fondation du monastere & de l'église d'Ebersmünster. La Chronique de cette Abbaye (z) détaille les biens, que le Duc, ainsi que son épouse Berswinde accorderent à Ebersmünster. Ils étaient considérables, & la plupart furent distraits dans la suite du domaine de l'Abbaye. Ils comprenaient, outre la propriété de l'île où elle fut fondée, la cour Seigneuriale, & l'église d'Ober-Sultz, & toutes ses dîmes avec tout le ban depuis le haut de la montagne du Balon & la fontaine de Breitenbrunn jusqu'à la forêt de Munebroch; la cour Seigneuriale d'Egisheim & ses dîmes; la cour Seigneuriale de Sigolsheim, l'église & ses dîmes, ainsi que la moitié du ban depuis Mezeral jusqu'à Stoswihr, & depuis le ruisseau de Fecht jusqu'à celui de Mühlbach; la cour d'Orschweiler & ses dîmes avec la moitié du ban jusqu'au torrent d'Eckenbach, qui sépare la haute Alsace de la basse, & le diocese de Strasbourg de celui de Bâle (a); la cour de Scherweiler, ses dîmes & son ban; la cour & la moitié du ban de Kogenheim; la cour, l'église, les dîmes & le ban de Sermersheim; la cour, l'église, les dîmes & le tiers du ban de Hüttenheim; la cour, l'église, les dîmes & le ban d'Uttenheim; la cour & le quart du ban de Valff; la cour, les dîmes & la moitié du ban de Northausen ou Nartz; la cour & les dîmes de Hindisheim; la cour, l'église & les dîmes de Mietersholz; la chapelle & la moitié des dîmes de Baldenheim; tout le ban depuis Ehnweyer jusqu'à Baldenheim & celui depuis Artelsheim jusqu'à Rathsamhausen; la cour Seigneuriale, l'église, les dîmes & les trois quarts du ban de Grusenheim; la cour, l'église & tout le ban de Weisweiller sur le Rhin en Brisgau; la cour & le ban d'Artzenheim;

(y) Chronicon Novientense, §. *8*, & Gebwiller, *Leben S. Otilien*, *pag. 42 & 43.*

(z) Chronicon Novientense, §. *9*. (a) Gebwiller, *in panegyr. Carolinâ*, *pag. 22.*

la cour, l'églife, les dîmes & le ban de Burgheim ; la cour, l'églife, les dîmes & le ban de Lagelnheim ; tels furent les biens qui formerent la primitive fondation de l'Abbaye d'Ebersmünfter. Adalric en fit faire un acte de donation, qu'il mit fur le grand autel dédié à Saint Maurice. Il ne nous appartient pas de difcuter la vérité, ou l'étendue de cette donation, puifque l'acte original ne fubfifte plus. Il nous fuffira d'obferver qu'on ne la connaît que par la chronique d'Ebersmünfter écrite vers l'an 1133, dont l'autorité n'eft pas de grand poids parmi les favans & les critiques (*b*). Les mêmes biens fe trouvent encore rappellés dans quatre diplômes de l'Empereur Louis le Debonnaire de 814, 818, 824 & 829; mais ces diplômes ont fouffert de fi triftes atteintes par la main d'un impofteur, qu'il eft impoffible d'y ajouter foi. De tous les biens provenans de la fondation du Duc Adalric, l'Abbaye d'Ebersmünfter n'a confervé que les dîmes de Mietersholtz & de Rathfamhaufen qu'elle poffede en entier ; celles de Sermersheim, Utenheim, Artelsheim & Grufenheim qu'elle partage avec les Curés ; celles de Baldenheim dont elle n'a que la moitié ; les patronages des Cures de Sermersheim, Mietersholtz, Utenheim, Artelsheim & Grufenheim. L'Abbé d'Ebersmünfter n'a que la quatrieme collation dans ces trois derniers endroits, l'Évêque de Strasbourg jouiffant de trois nominations fubfécutives en vertu d'un accord paffé en 1749.

Le zele de S. Déodat ne fe borna pas à Ebersmünfter. Les libéralités du Roi Childeric l'engagerent à paffer en Lorraine pour y établir vers 669 dans une vallée nommée alors val de Galilée un monaftere qui fut nommé *Jointure*, & qui fécularifé en 954, devint une célebre Collégiale qui fubfifte aujourd'hui dans la ville de S. Dié, à laquelle elle a donné fon nom. Le monaftere de Jointure fut formé par des religieux, que Déodat tira de celui d'Ebersmünfter (*c*) ; & fi l'on en veut croire l'hiftorien de l'Églife de S. Dié (*d*), l'Évêque de Strasbourg, comme le plus voifin

(*b*) Voyez la page 97 de la differtation quatrieme.

(*c*) Chronicon Novientenfe, §. 10.

(*d*) Jean Claude Sommier Archevêque de Céfarée, Grand-Prévôt de S. Dié, dans l'hiftoire de cette Églife, *pag. 16*.

aurait été l'Évéque diocesain de cette nouvelle Abbaye, si S. Déodat ne s'était pas adressé à Numérien Archevêque de Treves, pour se faire reconnaître lui-même & ses successeurs en qualité d'Ordinaires de ce territoire. S. Déodat pendant son séjour en Alsace (*e*) fit connaissance avec un riche Seigneur du pays nommé Hunon, qui faisait son séjour à Hunnaweyr (*f*) : c'est aujourd'hui un grand village entre Ribeauviller & Reichenweyer. Hunne son épouse était alliée au Duc Adalric (*g*) : mais sa piété & sa charité la rendirent plus recommandable aux yeux de Déodat que sa naissance. Hunne passait souvent des jours entiers à laver les linges des pauvres, & à leur rendre les plus humbles offices que ses mains ennoblissaient ; ce qui lui fit donner le nom de Sainte *Lavandiere* (*h*). Elle eut un fils, que le saint Prélat baptisa, & auquel il donna le nom de Déodat. Ses parens le vouerent au Seigneur, & on dit qu'il mourut en odeur de sainteté religieux de l'Abbaye d'Ebersmünster (*i*). C'était alors la coutume de consacrer pour toujours les enfans aux autels, sans s'être assurés si par la suite ces pieuses victimes de la ferveur de leurs peres auraient le gout & la constance nécessaires pour s'y maintenir. Hunne fut elle même la bienfaitrice d'Ebersmünster : elle partagea en deux parts les biens qu'elle avait à Sigolsheim & à Mittelweyer, dont

---

(*e*) Richer dans sa Chronique de Senones, *lib. 1, cap. 5* prétend que S. Deodat s'était retiré pendant quelque tems à Ammerschweyr, qui est aujourd'hui un Bourg de la haute Alsace, & que les habitans de cet endroit jaloux des liberalités qu'on faisait au Saint, le chasserent inhumainement de sa solitude. La Chronique ajoute, que Dieu punit les habitans d'Ammerschweyr en infligeant toute leur postérité d'une maladie honteuse : ce qui fait que depuis ce tems tous les enfans qui naissent viennent au monde avec les écrouelles. J'ignore si cette malédiction s'est perpétuée jusqu'à nos jours. De Ruyr raconte un peu autrement ce fait dans ses antiquités de la Vosge, *partie 2, liv. 1, pag. 96.* » Et » de vray, tous les enfans de la populace dudit village, qui vindrent à naistre durant » ce temps, paroissoient goitreux en signe du meschef de leurs peres. Toutefois n'en furent » infectés tous ceux qui peurent naistre au delà du Ruisseau. Ce qu'ayans bien remarqué » les matrones prestes d'enfanter prindrent résolution & coustume de passer & accoucher » outre ledit torrent, & ainsi n'avoient leurs enfans la messeance de grosses gorges. » Voyez aussi Herculanus *de antiquitatibibus vallis Galileæ, cap. 7, apud Hugo, in sacræ antiquitatis monumentis, tom. 1, pag. 181*, & l'auteur de la vie de S. Déodat, *cap. 1, num. 8, in actis Sanctorum, tom. 3 Junii, pag. 874.*

(*f*) Richerius, *in Chronico Senoniensi, lib. 1, cap. 6.*

(*g*) Gebwiller, *Leben S. Otilien, pag. 102.*

(*h*) De Ruyr, *antiquités de la Vosge, part. 2, liv. 2, pag. 113 & 114.*

(*i*) Idem, *lib. 1, pag. 94, & lib. 2, pag. 115.* Et Herculanus, *cap. 8 apud Hugo, in monum. sacræ antiq. tom. 1, pag. 181.* Voyez Albrecht, *History von Hohenburg, pag. 98.*

elle accorda la moitié à ce monastere, & l'autre avec ses biens d'Ungersheim à celui de Jointure (*l*). Hunne mérita depuis d'être mise au nombre des Saintes (*m*) : elle fut canonisée en 1520 à la sollicitation d'Ulric Duc de Wirtemberg par le Pape Léon X (*n*), & son corps fut exposé le 15 avril de la même année à la vénération publique (*o*). Les reliques de Sainte Hunne ne furent pas respectées durant la guerre des rustaux, qui désolerent quelque tems l'Alsace, & elles furent entierement profanées en 1549 par les habitans de Hunaweyer qui, pour me servir des expressions de Jean de Ruyr, *vindrent à faire banqueroute à la religion*, & embrasserent le Luthéranisme.

Saint Déodat finit ses jours le 19 juin 679 dans le dernier monastere qu'il avait fondé (*p*), après avoir gardé le gouvernement de l'Abbaye d'Ebersmünster conjointement avec celui de Jointure. Les moines d'Ebersmünster lui donnerent pour successeur Erharde (*q*), qu'on prétend (*r*) avoir été le même que S. Erharde Évêque régionnaire qui baptisa Sainte Odile. Mais l'Abbé Erharde n'est nommé Évêque nulle part, & la chronique d'Ebersmünster dit expressément qu'il était simple moine, lorsqu'il fut élu Abbé par ses freres. Thierri III Roi de France & d'Austrasie vint à Ebers-

---

(*l*) Chronicon Novientense, §. *10*.

(*m*) *Vita S. Deodati, cap. 2, num. 10, in actis SS. tom. 3. Junii, pag. 875.*

(*n*) De Ruyr, *antiquités de la Vosge, part. 2, liv. 2, pag. 116 & 117*, & Jean Herculanus, *de antiquitat. vallis galileæ, cap. 6, apud Hugo in monument. sacræ antiquit. tom. 1, pag. 180*. Voyez le Pere le Cointe, *annal. Ecclesiast. franc. tom. 4, pag. 113.*

(*o*) C'est la même que la Bienheureuse Hunne nommée incorrectement Huva dans les catalogues de Ferrarius & d'Artur du Monstier, qui placent sa fête au 15 d'avril, les Bollandistes, *in actis SS. tom. 2 Aprilis, pag. 370* en font mal-à-propos une compagne de S. Ursule.

(*p*) Vita S. Deodati, *cap. 3, num. 20, apud Henschenium & Papebrochium in actis SS. tom. 3 Junii, pag. 879.* » *Transiit autem de morte ad vitam, de exilio ad patriam amabilis* » *pater Domnus Deodatus, tertio decimo Kalendas Julii, Dominicâ die, sexcentesimo septuagesimo nono anno à Domini nostri Jesu Christi Incarnatione, septimâ indictione. &c.* » Ces dates sont précises & préférables à celles qu'alleguent le P. Le Cointe & le P. Labbe. Le premier, qui confond S. Déodat avec Adéodat Évêque de Toul, place sa mort à l'année 684, le second le fait mourir un siecle après en 769.

(*q*) Chronicon Novientense, §. *13*.

(*r*) Mabillon, *annal. Bened. tom. 1, lib. 15, pag. 487.* La Guille, *histoire d'Alsace, tom. 1, livre 8, pag. 414. &c.*

münſter : édifié de la régularité des ſolitaires qui y demeuraient, il détacha de ſon domaine royal les villages de Hiltzen, Bindern & Ehnweyer, qui n'étaient pas éloignés d'Ebersmünſter. Il en fit préſent à l'Abbé Erharde & à ſon Abbaye, en lui abandonnant tout le domaine avec les dîmes, égliſes, bans, ſerfs & autres appartenances, pour en jouir lui & ſes ſucceſſeurs ſous la protection & immunité royale. Le Roi ne ſe réſerva qu'une cour avec quelques ſerfs à Hiltzen pour la commodité de l'Abbaye, afin qu'elle ne fût pas obligée de loger les officiers royaux qui pourraient venir ſéjourner dans cet endroit pour les affaires du Souverain (*s*). On a perdu l'acte de donation que le Roi Thierri fit expédier, & le prétendu original, qu'on en conſerve à Ebersmünſter, eſt une piece, à laquelle les regles de la critique & de la diplomatique ne peuvent gueres être favorables (*t*). Mais il nous reſte la copie d'un autre diplôme du même Prince daté du 9 février 684 (*u*), qui eſt adreſſé à Athic Duc d'Alſace, au Comte Adelbert ſon fils & à tous les receveurs du tréſor royal. A la priere d'Eberharde Abbé d'Ebersmünſter & du moine Radebert ſon envoyé, Thierri confirme la donation qu'il lui avait faite de Hiltzein, de ſon égliſe & de ſes dîmes; il prend ſous ſa protection les hommes libres de ce lieu; il les exempte de la juriſdiction des juges royaux, pour les ſoumettre à celle de l'Abbaye, & il ordonne que tous les droits & impôts qu'ils payaient auparavant au tréſor du Roi, appartiendraient dans la ſuite à Ebersmünſter pour être employés au luminaire de l'égliſe (*x*). L'Abbaye d'Ebersmünſter a perdu les biens qu'elle poſſédait dans le village de Bindern, mais elle jouit encore des dîmes de Ehnweyer & de Hiltzen, ainſi que du patronage de la Cure de ce dernier endroit.

(*s*) Chronicon Novientenſe, §. 11.

(*t*) Voyez la diſſertation quatrieme *pag. 98 & 99.*

(*u*) Preuves juſtificatives *num. 23.*

(*x*) Dans un Synode qu'Adalric Évêque du Mans tint en 840, *apud Baluzium tom. 3, miſcell. pag. 111*, il ordonna qu'il y aurait dans ſa Cathédrale toutes les nuits quinze lumieres, dix d'huile & cinq de cire pendant matines, les Dimanches vingt d'huile & cinq de cire, & ainſi à proportion, en augmentant juſqu'aux fêtes les plus ſolemnelles, qui en devaient avoir au moins 190 d'huile & dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres égliſes étaient éclairées, & pourquoi dans les fondations & donations qu'on leur faiſait il eſt ſouvent parlé de luminaire.

Sainte Odile conserva toujours de l'amitié pour une Abbaye que son pere avait fondée. Elle établit une espece de confraternité entre ses Chanoinesses de Hohenbourg, & les moines d'Ebersmünster; elle nomma l'Abbé directeur spirituel de ses Chanoinesses, & exigea de lui qu'il envoyât aux jours solemnels de l'année quelques-uns de ses religieux pour faire l'office divin, & sur-tout qu'à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge il viendrait en personne célébrer la messe. Elle céda pour cet effet à l'Abbé Erharde & à ses successeurs la chapelle de Sermersheim, les droits de sel qu'elle avait sur les salines de Marsal & de Moyenvic, avec plusieurs biens & revenus dans les bans de Barr, Illkirch, Kunheim, Chatenoi, Sermersheim, Gundelsheim, Bergholtz, Rexheim, Rurelsheim & Baltersheim. Elle s'engagea aussi à fournir les ornemens de l'autel de S. Maurice d'Ebersmünster & ceux qui devaient servir à l'Abbé aux fêtes solemnelles (*y*).

L'Abbé Erharde étant mort, Colombe lui succéda. Celui-ci vécut jusqu'au regne de Pepin, & il fit consacrer par Saint Pirmin en l'honneur de S. Pierre une église qui avait été bâtie par un prêtre nommé Yrin. Benoît quatrieme Abbé obtint de Pepin Roi de France un privilége d'immunité, qui est rappellé dans celui que Carloman Roi d'Austrasie donna au successeur de Benoît nommé Isenharde. Cet Abbé vint faire sa cour à Carloman, qui séjournait en 770 en Alsace dans son palais de Brumat : le Prince, en renouvellant les priviléges que Pepin son pere & les Rois ses prédécesseurs avaient accordés à l'Abbaye d'Ebersmünster, l'exempta de la jurisdiction des juges royaux, & la confirma dans la possession des biens qui lui avaient été donnés par son fondateur le Duc Adalric, & qui sont spécifiés en partie dans le diplôme que Carloman fit expédier le 6 mai 770 par Maginaire son Chancelier (*z*). Le faussaire, qui a interpolé le diplôme de Thierri pour l'Abbaye d'Ebersmünster, n'a pas été plus habile en attribuant celui de Carloman à Charlemagne. L'un & l'autre ont été discutés dans la dissertation quatrieme de cet ouvrage (*a*), auquel nous renvoyons le lecteur pour ne pas nous répéter.

(*y*) Chronicon Novientense §. 13, & Gebwiller, *Leben S. Otilien*, *pag. 53 & 54.*

(*z*) Preuves justificatives, *num. 60.* (*a*) Pages 99 & suivantes.

Isenharde était encore en vie, lorsque Charlemagne parvint en 800 à l'empire. Ce fut sous ce Prince qu'un Seigneur nommé Richbold échangea les biens qu'il avait dans le ban d'Uttenheim avec d'autres que possédait l'Abbé Isenharde (*b*). Il fut remplacé par Diebalde, ou Thibault, qui gouverna l'Abbaye d'Ebersmünster sur la fin de l'empire de Charlemagne & au commencement de celui de son fils Louis le Debonnaire. Thibault est nommé vers 830 entre les Abbés de l'Ordre de S. Benoît, qui étaient unis par une communion de prieres avec l'Abbaye de Richenau. Il accompagna Charlemagne dans le voyage qu'il fit en Saxe en 810, & il obtint de cet Empereur le 12 août de la même année un privilége daté de Ferden (*c*), par lequel il confirme à l'Abbaye d'Ebersmünster toutes les donations d'Adalric Duc d'Alsace & toutes celles qui pourraient lui être faites dans la suite. Il y rappelle presque tous les biens dont cette Abbaye était en possession par la libéralité de son fondateur ; il les met sous la protection impériale, & défend à tous les juges royaux, ou autres personnes séculieres & ecclésiastiques, d'entreprendre sur l'exemption de l'Abbaye, & sur la propriété de ses biens. L'Abbé Thibault, ou Theobalde paraît avoir été riche en Patrimoine. Ses libéralités s'étendirent jusqu'à l'Abbaye de Fulde, fondée depuis quelques années par S. Boniface Archevêque de Mayence. On a conservé de cet Abbé un acte daté du 5 mai 803 (*d*), par lequel il accorde à Baugulphe Abbé de Fulde & à son Abbaye tous les biens qu'il possédait en Alsace dans les endroits de Diebolsheim & Friesenheim, à l'exception des serfs qu'il avait donné à Hugues son neveu. Cette donation pourrait faire croire que l'Abbé Thibault ne faisait pas profession de la vie monastique ; mais on voit dans l'antiquité plusieurs saints Abbés recueillir des héritages & disposer de leurs biens. Nous avons la suite non interrompue des Abbés d'Ebersmünster, qui succéderent à Thibault ou Théobalde. Les volumes suivans les feront connaître plus particulierement. J'ajouterai seulement, que dès l'an 889

(*b*) *Ex scedis mss. Abbatiæ Ebersheimensis.*

(*c*) Voyez les preuves justificatives *num. 86.* La datte de cette piece est fautive, mais on peut voir à la page 101 que ce n'est pas un motif suffisant pour rejetter un diplôme, qui porte avec lui toutes les autres marques de vérité.

(*d*) Preuves justificatives, *num. 82.*

cette Abbaye fut mise sous la protection de l'Évêché de Strasbourg par l'Empereur Arnould, qui nomma les Évêques avoués & protecteurs perpétuels d'Ebersmünster. Depuis 1607 elle fit partie de la congrégation Bénédictine de Bursfelden jusqu'en 1617, qu'elle en fut séparée pour former avec les autres Abbayes du diocese une congrégation particuliere soumise à l'Évêque de Strasbourg.

Adalric, qui fut le fondateur d'Ebersmünster, est aussi nommé dans le nombre des bienfaiteurs de l'Abbaye de Moyenmoutier en Lorraine, fondée vers le même tems par S. Hidulphe Évêque de Treves, qui avait baptisé, ou tenu sur les fonts Sainte Odile fille d'Adalric; & c'est à ce Duc que cette Abbaye est redevable de la plupart des biens qu'elle possede en Alsace (*e*). Mais il ne fut pas le seul Seigneur de cette province à qui Moyenmoutier soit redevable de ses biens. Car sous Regimbert successeur de S. Hidulphe, qui fut Abbé depuis l'année 707 jusqu'en 758 (*f*), une Dame noble nommée Theudelinde accorda à cette Abbaye, du consentement de Rupert son époux, les biens qu'elle possédait près d'Ehenheim; & dans le même tems un Seigneur nommé Gumbert donna à Moyenmoutier toutes les terres, dont il jouissait à Hindisheim. L'Abbé Regimbert bâtit deux églises dans ces endroits, l'une près de Niderehenheim en l'honneur de S. Maximin de Treves, & l'autre à Hindisheim sous l'invocation de l'Apôtre S. Pierre (*g*). Toutes les deux sont situées en Alsace & dans le diocese de Strasbourg. L'Abbé de Moyenmoutier est encore collateur de la Cure d'Hindisheim & décimateur de tout le ban. L'église de S. Maximin, qui est l'église-mere de Niderehenheim, est nommée Feldkirch, parcequ'elle est située dans les champs : Moyenmoutier y a une cour franche & des biens considérables. C'est aussi en vertu de l'ancienne donation de Theudelinde, qu'elle jouit des dîmes de Niderehenheim, de Krautergersheim & de la moitié de celles de Meistazheim, ainsi que du droit de patronage des deux premiers endroits.

(*e*) Belhomme, *in historiâ mediani monasterii*, *pag. 76.*

(*f*) Idem, *in serie Abbatum mediani monasterii.*

(*g*) Vetus de Abbatibus Mediani Monasterii libellus, *cap. 2*, *cujus auctor videtur esse Valcandus*, *apud Belhomme*, *pag. 148*, *& apud Calmetum*, *preuves de l'histoire de Lorraine*, *tom. 2*, *pag. 51 prim. edit. & tom. 3*, *pag. 199 secund. edit.*

SURBOURG.

L'ABBAYE de Surbourg fut fondée dans la forêt de Haguenau à trois lieues de cette ville. Elle fut appellée la forêt ſainte, à cauſe du grand nombre de Saints, qui vinrent de toutes parts s'y établir pour s'appliquer ſucceſſivement aux exercices de l'Apoſtolat & à ceux de la vie hérémitique. C'était alors pour l'Alſace une eſpece de Thébaïde, dont les ſolitaires répandaient dans toute la province l'odeur d'une ſainteté, dont l'héroïſme conſiſtait en une vie cachée, uniforme & auſtere. Les mœurs des habitans fourniſſaient matiere à leur zele, tandis que les bois, dont le pays était couvert, les invitaient à la ſolitude. Nous avons vu autre part (*h*) que la réputation de S. Arbogaſte lui ayant attiré un grand nombre de diſciples dans ſa retraite, il établit ſur la riviere de Sorr un monaſtere avec une égliſe en l'honneur de la Sainte Vierge & de S. Martin de Tours. Ce fut là l'origine de Surbourg, qui enrichi vers 676 par la libéralité de ſon fondateur Dagobert II Roi d'Auſtraſie devint une Abbaye riche & puiſſante. Elle jouiſſait dès ſon berceau d'une ſorte de ſouveraineté régalienne, qu'à la vérité on ne peut prouver par les titres, puiſqu'ils ſont perdus; mais par l'exemple de toutes les Abbayes de fondation royale, chez leſquelles ce primitif éclat ne commença à s'éclipſer que lorſqu'elles firent un profane uſage des biens & des droits qui leur avaient été accordés pour maintenir la ſainteté de leur premier inſtitut. Cet inſtitut fut celui de Saint Benoît, & il était encore en vigueur à Surbourg au commencement du neuvieme ſiecle, lorſqu'Hildimunde en était Abbé vers 830 (*i*).

Le relachement de la diſcipline monaſtique, qui s'y gliſſa dans la ſuite, donna lieu à la ſéculariſation. On en ignore l'époque préciſe : la perte des titres & des papiers brûlés, ou détournés pendant les révolutions de la Religion & les malheurs des guerres,

(*h*) Voyez le livre ſecond, *pag. 205.*

(*i*) Preuves juſtificatives du ſecond volume.

nous la laiſſe ignorer, ainſi que l'état primordial des biens qui formerent la fondation de Surbourg. La ſécularisation eſt cependant antérieure au treizieme ſiecle, puiſqu'on trouve en 1227 un Ulric Doyen de Surbourg, & en 1251 un Frédéric de Hanau Prévôt de cette egliſe. Elle devint alors une Collégiale, qu'on lit avoir été en 1364 composée de douze Chanoines, dont chacun poſſédait des corps ruraux, ou biens appartenans à chaque prébende canoniale. La ſuite de l'hiſtoire fera connaître plus particulierement cette Collégiale, dont les Prévôts pendant pluſieurs ſiecles furent tirés des premieres familles d'Allemagne & d'Alſace, entre leſquels on peut compter Frédéric de Lichtemberg, Eraſme de Limbourg & Jean de Manderſcheidt, qui furent élevés ſur le ſiege de Strasbourg.

La Collégiale de Surbourg ſe ſoutint long-tems dans le lieu de ſa fondation. Mais ſituée au milieu d'une forêt & dans un ſimple village ouvert de tous côtés, entre les montagnes & le Rhin, elle ſe vit très-ſouvent en butte à la fureur des brigands & aux ravages des armées ennemies qui déſolerent l'Alſace. La Collégiale en ſouffrit des pertes ſi conſidérables, que dès l'an 1354, il fut réſolu par une délibération capitulaire ratifiée par l'Évêque de Strasbourg, de la transférer à Saverne pour la mettre à couvert de ſemblables accidens. Des conjonctures peu favorables ayant arrêté ce projet, & les guerres continuant, le Chapitre dépérit au point, que réduit en 1600 à quatre Chanoines, il lui reſtait à peine de quoi les faire ſubſiſter. Cependant on ne perdit pas de vue le deſſein de la translation. En 1621 & 1623, Surbourg réitéra ſes inſtances pour la faire effectuer, avec cette différence qu'au lieu de Saverne, on jetta les yeux ſur la ville impériale de Haguenau. Mais les conjonctures toujours contraires, & les dures conditions auxquelles le Magiſtrat de cette ville conſentait à la translation, firent encore échouer ce projet, & replongerent Surbourg dans de nouveaux malheurs. Ce qui avait échappé aux guerres de religion fut enlevé dans l'irruption des Suédois : de ſorte que cette Collégiale totalement ruinée fut enfin abandonnée des Chanoines, & l'on ceſſa pendant quarante ans d'y célébrer l'office divin. La ceſſion de l'Alſace à Louis XIV leur ouvrit peu-à-peu les moyens de ſe raſſembler, quoique le petit nombre

des Chanoines qui y resterent eût fait penser en 1692 à supprimer ce Chapitre, pour en unir les revenus à l'église paroissiale de S. Louis de Strasbourg. Les Chanoines exposés jusqu'en 1714 aux malheurs inévitables de la guerre, se virent bientôt après la paix de Radtstat en état de rétablir l'office canonial à Surbourg, où l'on voyait déja en 1726 neuf titulaires résidens. Mais n'ayant jamais cessé de regarder la translation comme le seul moyen de se garantir d'un second anéantissement, ils renouvellerent leurs sollicitations en 1732 auprès du Cardinal Armand Gaston de Rohan, & le supplierent de vouloir bien employer son autorité pour transférer la Collégiale de Surbourg dans la ville de Haguenau, & la mettre ainsi à couvert des pertes & des malheurs, qu'elle avait si souvent éprouvés pendant les siecles passés. Le Magistrat de Haguenau ayant consenti à cette translation, le Cardinal de Rohan en donna le décret le 20 décembre 1737 : il fut muni de lettres-patentes du Roi datées du mois de mai 1738. La translation du Chapitre de Surbourg se fit le 5 octobre de la même année dans l'église paroissiale de S. Georges de Haguenau, où les Chanoines au nombre de douze célebrent l'office divin avec zele & édification. La Cure-rectorat de Saint Georges forme le dixieme Canonicat en vertu d'un décret du 24 octobre 1738, & les deux autres ont été rétablis le 14 août 1759 par le CARDINAL LOUIS CONSTANTIN DE ROHAN.





HASELACH.

Tandis que S. Arbogaste faisait fleurir la discipline monastique dans la forêt de Haguenau, S. Florent l'établissait dans sa retraite de Haselach. Ce Saint était sorti d'Écosse ou d'Irlande, & était venu chercher avec quelques-uns de ses compatriotes une retraite dans les montagnes des Vôges. Nous avons vu dans sa vie (*l*), qu'il y avait choisi pour sa demeure une petite vallée au pied de la montagne nommée Ringelsberg sur le ruisseau de la Hasel, qui se jette peu loin de là dans la Bruche. L'hermitage, où il s'était retiré, ne suffisait pas pour recevoir le grand nombre de disciples qui venaient de toutes parts se consacrer sous sa conduite au service de Dieu. Florent forma donc à un quart de lieue de sa cellule, dans l'endroit où est aujourd'hui la Collégiale de Haselach, un monastere tant pour ceux que le même dessein y avait conduits avec lui, que pour les autres du pays que sa réputation y avait attirés. L'église qui fut érigée auprès de ce monastere fut dédiée à la très-sainte Trinité, sous l'invocation de la Sainte Vierge.

Dagobert II, qui régnait pour lors en Austrasie, répandit ses bienfaits sur cette nouvelle fondation; & la reconnaissance qu'il devait à S. Florent de la conversion de sa fille Rathilde (*m*), fut un motif bien plus pur & bien plus vrai, que le conte ridicule que lui suppose un prétendu diplôme de ce Prince daté du 16 avril 613 (*n*). Je ne répéterai point ici tout ce que j'en ai dit dans ma dissertation quatrieme, ainsi que dans le livre troisieme en parlant de S. Florent (*o*) : mais je ne dois pas oublier que ce diplôme fait mention des biens & des terres, que Dagobert accorda au Saint solitaire & à son monastere pour servir à l'entretien d'un

(*l*) Livre second, *pag.* 228.

(*m*) Voyez la page 230.

(*n*) Preuves justificatives, *num.* 21.

(*o*) Voyez les pages 88 & 231 & suiv.

grand nombre de Religieux. Car quoique cette charte ne mérite aucune croyance, on doit ſuppoſer que celui, qui en fut le fauſſaire, la fabriqua ſur la tradition qui reſtait de l'ancienne fondation de Dagobert & ſur les biens que poſſédait, ou prétendait poſſéder alors la Collégiale. Ces biens conſiſtaient dans le lieu de Haſelach, que S. Florent avait choiſi pour ſa retraite, dans la vallée de ce nom, dans le palais de Kirchheim, les faux-bourgs de Marlei, la vallée dite Cronthal, le village de Firdenheim, celui de Wege, le château de Cronenbourg & toutes ſes dépendances depuis la chauſſée de Saverne juſqu'au ruiſſeau de Moſſig. Il y a cependant quelque doute à former ſur une partie de cette fondation : le palais de Kirchheim n'a jamais appartenu à l'Abbaye de Haſelach, puiſque nous trouvons dans la ſuite ce palais habité par les Rois & les Empereurs (*p*). On ne ſavait pas encore du tems de S. Florent ce que c'était que des faux-bourgs d'une ville. Ainſi il paraît que cette primitive donation ſe réduiſait aux dîmes des deux endroits de Kirchheim & de Marlei, dont jouit encore aujourd'hui la Collégiale de Haſelach, ainſi que du droit de patronage. Le château de Cronenbourg, qui a donné ſon nom à la vallée de Cronthal, ne fut bâti que vers le milieu du treizieme ſiecle (*q*), & n'exiſtait pas du tems de Dagobert. Haſelach a perdu les biens qu'elle avait à Firdenheim & à Wege : ce dernier endroit ſitué autrefois près de Mutzig ne ſubſiſte plus aujourd'hui. Le Chapitre poſſede encore les dîmes de la vallée de Haſelach, ainſi que celles du bas & haut-Haslach. Dans Nider-Haslach eſt ſituée l'égliſe Collégiale, & près d'Ober-Haslach ſe trouve l'ancienne chapelle que S. Florent avait d'abord habitée.

L'Abbaye de Haſelach ſuivit dans ſa premiere inſtitution la regle de S. Benoît, comme la plupart des monaſteres du dioceſe, & l'on trouve que Victor en était Abbé vers l'an 830 (*r*); ce qui prouve encore la fauſſeté du diplôme attribué à Dagobert, qui porte que les freres qui vivaient dans ce monaſtere y ſuivaient

(*p*) Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 705.*

(*q*) Richerius, *in Chronico Senonienſi lib. 4, cap. 6.*

(*r*) Preuves juſtificatives du ſecond volume.

la regle des Chanoines (*s*). On ne sait quand cette Abbaye fut sécularisée : mais elle l'était déja en 1096, que Werner Camérier de la Cathédrale de Strasbourg est nommé Prévôt de la Collégiale de Haselach (*t*), & l'on a une suite des Prévôts de cette église depuis 1143 jusqu'à nos jours. Cette Collégiale nommée dans les anciens titres du douzieme siecle & des suivans *Avellana*, ou *Avellanum*, subsiste encore aujourd'hui dans le lieu de sa primitive fondation sous le nom de Haselach, où le service divin est célébré par dix Chanoines. Nous reviendrons autre part à l'histoire de cette église ancienne & célebre autrefois par la naissance & le mérite de ses Prévôts, qui en vertu de leur ancienne fondation & d'une bulle du Pape Innocent VIII du 19 juin 1487 (*u*) auraient le droit de porter la mître & la crosse, s'ils voulaient user de ce privilége. La Collégiale de Haselach fut redevable de cette bulle au fameux Jean Burcharde de Strasbourg, qui devint ensuite Référendaire Apostolique & Maître de cérémonies du Pape Alexandre VI, & qui mourut le 16 mai 1506 Évêque d'Orta. Ce Prélat célebre par son journal du Pontificat d'Alexandre VI, était Prévôt de Haselach & Doyen de S. Thomas de Strasbourg. Nous en parlerons plus amplement dans la suite : il nous suffira de témoigner ici combien il serait à souhaiter que nous ayons une édition correcte du journal entier de Burcharde : à juger de son mérite par le peu, qui en est imprimé dans Leibnitz & dans Eccard, il n'y a gueres de monumens historiques plus dignes que ce journal de sortir des ténebres qui le cachent depuis si long-tems à Rome dans la bibliothéque Chigi (*x*). Pour sentir tout le prix d'un pareil

---

(*s*) » *Fratrum ibidem Deo servientium, seu famulantium, sub canonicali tamen regula degentium*, &c.

(*t*) Charta Ottonis Episcopi Argentinensis anni 1096, *apud Schilter in Glossario Teutonico, pag.* 572.

(*u*) Archives de la Collégiale de Haselach.

(*x*) L'édition de Leibnitz imprimée en 1696 sous le titre de *Specimen historiæ arcanæ, sive anecdota de vitâ Alexandri VI Papæ, seu excerpta ex Diario Johannis Burchardi &c.* n'est que l'extrait d'un plus long ouvrage. Le manuscrit de Berlin, sur lequel Eccard a donné le *Diarium Alexandri VI* dans le second tome des écrivains du moyen âge, *pag.* 2017–2160, est fort défectueux, & il y manque plusieurs années. Feu M. de la Curne de Sainte Palaye a découvert à Rome dans la bibliothéque Chigi un manuscrit en cinq volumes in 4°, qui contient probablement l'ouvrage entier de Burcharde, & qui com-

ouvrage, il suffit de se rappeller qu'il nous vient d'un maître de cérémonies de la Cour Romaine, qui écrivait jour par jour avec naïveté & sans flatterie les actions publiques & secrettes du trop célebre Alexandre VI.

On tenta plusieurs fois de transférer la Collégiale de Haselach en la ville de Molsheim, séjour plus commode & qui l'exposait moins aux malheurs qu'entrainent les guerres dans un endroit ouvert de tous côtés. Dès l'an 1682 l'Évêque Guillaume Egon de Fürstemberg avait voulu la transporter dans la ville de Strasbourg. Ce projet, qui n'eut aucun effet, reparut sous une nouvelle face en 1695; tous les Chanoines solliciterent leur translation, & en vertu d'une délibération capitulaire du 17 mai, ils demanderent à Guillaume pour lors Cardinal d'être transférés dans l'église paroissiale de Molsheim. L'Évêque prit à cœur cette translation, & en prévint le Roi, qui y donna son consentement; M^r. de Camilly grand-Vicaire fut chargé de la terminer & d'en hâter l'exécution. La lettre, que le Cardinal écrivit à ce sujet au Chapitre le 28 juin de l'année 1698, allait mettre les Chanoines au comble de leurs vœux, lorsque les difficultés, que forma le Magistrat de Molsheim, empêcherent l'effet de la translation (y). Ce projet fut repris de nouveau en 1705 & suivi jusqu'en 1709, mais sans effet (z). Si la translation eût eu lieu, elle aurait épargné à la Collégiale de Haselach tous les maux qu'elle essuya en 1524 dans la révolte des rustaux d'Alsace; en 1633 dans la guerre des Suédois, où leur église & leurs bâtimens furent réduits en cendre, & même pendant les guerres des deux derniers regnes, qui obligerent les Chanoines de faire l'office divin dans l'église paroissiale de Molsheim. Et dans le vrai, les villages ne conviennent pas en général aux Collégiales. Si la regle de Saint Benoît

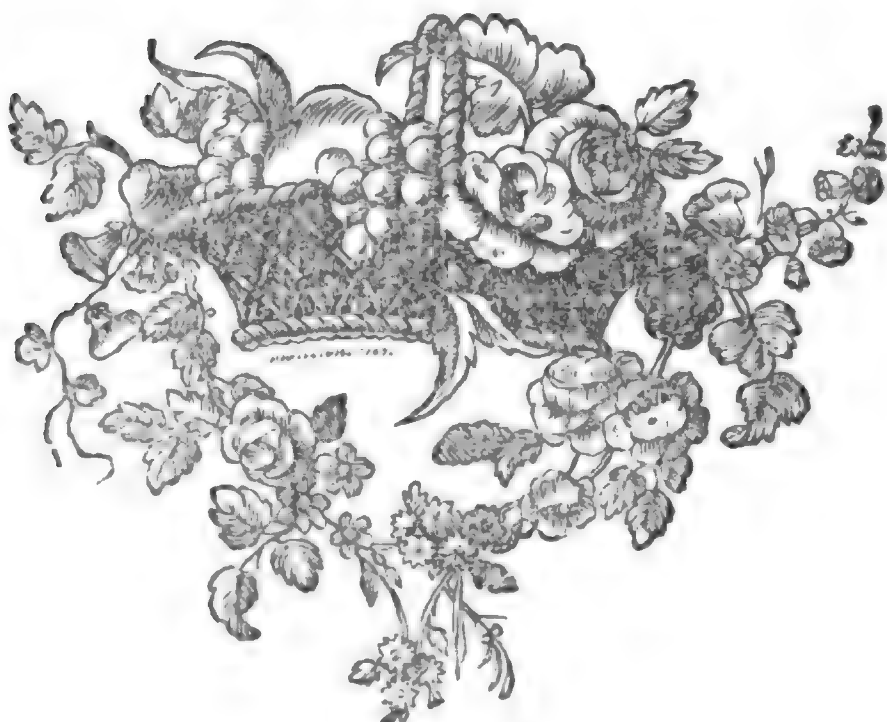
---

mence au 21 décembre 1483, le jour même qu'il fut pourvu de la charge de clerc des cérémonies. Voyez le mémoire de M. de Foncemagne inséré dans le dix-septieme tome de l'Académie des inscriptions & belles-lettres de Paris, *pag. 597*. Ce savant Académicien allégue six différens manuscrits de Burcharde, qui se trouvent dans la bibliothéque du Roi & dans celle de l'Abbaye de S. Germain des Prés, & qui peuvent selon lui, *pag. 600*, tenir lieu de ceux d'Italie.

(*y*) Protocoles du Chapitre de Haselach.

(*z*) Ibidem.

condamne les moines à vivre dans la retraite & loin du monde ; la vie canonique semble rappeller les Chanoines dans les villes. Destinés à chanter les louanges du Seigneur, à édifier le monde dans lequel ils vivent & à être utiles à la société dont ils sont membres ; leurs exemples, leur ferveur & leurs travaux pour le bien de l'Église & la sanctification des fideles sont d'un bien plus grand secours dans les villes que dans les villages éloignés, où il ne leur reste souvent d'autre mérite que de s'édifier les uns les autres.





SAINT THOMAS
DE STRASBOURG.

Le fondateur du monastere de Haselach fut aussi celui de S. Thomas. La renommée, qui fit connaître S. Florent dans les pays les plus éloignés, lui attira un grand nombre d'étrangers, qui vinrent admirer & imiter ses vertus, sur-tout dans le tems que ce solitaire fut élevé sur le siege épiscopal de Strasbourg, & il y avait parmi ces étrangers plusieurs Écossais ou Irlandais, qui étaient compatriotes du saint Évêque (*a*). Florent leur donna les preuves les plus convaincantes de sa charité, de son amitié pour eux, & de l'envie qu'il avait de les conserver auprès de lui pour l'aider dans le gouvernement de son diocese. Il leur fit élever un hospice, auquel il joignit une église qu'il dédia en l'honneur de l'Apôtre S. Thomas. Cet hospice était situé près de la Brusch dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de S. Thomas, mais dans un emplacement qui était alors hors de la ville de Strasbourg. Ainsi le P. La Guille (*b*) a eu tort de blâmer S. Florent d'avoir voulu placer des moines au centre d'une ville, cet Évêque sçachant que leur état demandait qu'ils vécussent dans la solitude. Florent changea quelque tems après cet hospice en un monastere, où la plupart de ceux qui s'y étaient retirés embrasserent la vie réguliere, c'est-à-dire, la regle de S. Benoît, ou celle de S. Colomban. Le premier patrimoine de ce nouveau monastere fut le village d'Eckbolsheim près de Strasbourg (*c*), où le Chapitre de S. Thomas est encore

(*a*) Il est difficile, comme nous l'avons déja dit ailleurs *pag. 227* de décider si les *Scoti* étaient Écossais ou Irlandais. Car il faut remarquer que les Scots s'établirent d'abord dans l'Hibernie, ou l'Irlande, d'où plusieurs colonies de ces peuples se répandirent ensuite dans l'Écosse. Durant plusieurs siecles les habitans d'Irlande ont été appellés indifféremment Scots ou Hiberniens, & l'on assure que la langue, que parlent aujourd'hui les paysans d'Irlande, est la langue des anciens Scots, à quelques variations près que le tems a dû produire. Voyez l'essai critique sur les anciens habitans de l'Écosse par Mr. Thomas Innes Chamberlaine.

(*b*) Histoire d'Alsace, *tom. 1*, *liv. 7*, *pag. 364*.

(*c*) Antiquus liber salicus Ecclesiæ S. Thomæ, litt. a, fol. 376. *Florentius nos compatriotas fratres Ecclesie S. Thome multum dilexit, & cum ipsis versabatur, & in spirituali-*

aujourd'hui Seigneur & Collateur de la Cure, & où il jouit d'une bonne partie des dîmes. Si l'on veut faire honneur de cette donation au Roi Dagobert, comme on le lit dans les anciens livres Saliques, il faut placer la fondation du monastere de S. Thomas à l'année 679 qui fut celle de la mort de ce Prince, & de la nomination de S. Florent à l'Évêché de Strasbourg.

Les Évêques successeurs de Florent conserverent toujours pour les freres de S. Thomas la même estime & la même amitié que leur saint fondateur. Sans anticiper sur les livres suivans de cette histoire, qui traiteront plus au long de leurs bienfaits, j'ajouterai seulement qu'au commencement du 9[e] siecle l'Évêque Adaloche rebâtit & dota richement l'église de S. Thomas qui tombait en ruines (*d*); ce qui le fit regarder comme son second fondateur. C'est sous le même Évêque que l'on croit (*e*), que furent sécularisés les moines de S. Thomas, c'est-à-dire, qu'en conservant toujours la vie commune, ils embrasserent alors la même regle canoniale, qui était suivie par les Chanoines de la Cathédrale, & qui était encore celle de Saint Chrodegand. D'autres (*f*) assurent que la sécularisation n'arriva qu'en 1031. Le premier sentiment doit paraître préférable, puisqu'on trouve sous l'Épiscopat de Richevin qui vivait au commencement du dixieme siecle, un Hildibolde Prévôt des freres de S. Thomas (*g*). Il est vrai qu'on lit dans la même piece où Hildibolde est nommé Prévôt, que sous l'Évêque Erchambaud, qui vivait sur la fin du même siecle, il y avait un nommé Frédéric, qui occupait l'Abbaye de S. Thomas (*h*). Mais

---

» *bus atque temporalibus fideliter procuravit. Ità & Dagobertus in remedium animæ suæ & pro necessitatibus fratrum S. Thome sublevandis villam Eckbolzheim cum banno, curia dominicali, mansis, agris & aliis juribus, ac plurima alia prædia pie donavit.* » Voyez aussi le *rotulus curiæ dominicalis in Eckbolsheim*, du 14 siecle.

(*d*) Wimphelingius, *de Episc. Argentinen. pag.* 23. Pappus, *in chronico mss. S. Thomæ Argentinensis, fol.* 316, *& notitia membranacea S. Thomæ, quæ est decimi sæculi.*

(*e*) Mabillon, *annal. Benedict. tom.* 1, *lib.* 16, *pag.* 533. La Guille, *hist. d'Alsace, tom.* 2, *livre* 9, *pag.* 53. Galliæ Christianæ *tom.* 5, *pag.* 832. Schœpflinus, *Alsat. illustratæ tom.* 1, *pag.* 736. *&c.*

(*f*) Kœnigshovius, *in Chronico, cap.* 5, §. 32. Schilter, *in notis ad Kœnigshovium, annotat.* 9, *pag.* 549. *&c.*

(*g*) *Notitia membranacea decimi sæculi, quæ est in Archivo S. Thomæ.* » *Cuidam prædictæ congregationis fratri Hildiboldo nomine in eodem tempore (Rihwini) Præposito existente, &c.*

(*h*) *Ibidem.* » *Quandiu Fridericus Abbatiam tenuerat, &c.*

outre que le mot Abbaye eſt ſouvent employé pour ſignifier gouvernement, l'on ſait qu'autrefois on donnait le nom d'Abbés aux Supérieurs des Chanoines vivant en communauté (*i*), & qu'aujourd'hui même on conſerve le nom d'Abbés aux Prévôts des Abbayes ſéculariſées. Ce qui eſt certain, c'eſt que dès l'an 1044 on compte une ſuite non interrompue des Prévôts & des Doyens de la Collégiale de S. Thomas.

Les Chanoines vécurent encore en commun après leur ſéculariſation, juſqu'en l'année 1374 qu'ils diviſerent le corps de leurs revenus en prébendes (*l*). Cette Collégiale conſerva long-tems ſon éclat, & produiſit pluſieurs grands hommes célebres par leur piété, leur nobleſſe & leur ſcience, ce qui l'a fait appeller de tout tems le Chapitre docte. Mais la ſcience devient dangereuſe, ſur-tout ſi l'eſprit d'orgueil & d'indépendance prend la place de l'eſprit de ſoumiſſion dû aux décrets de l'Égliſe. Les Chanoines de S. Thomas en firent la triſte épreuve : l'intérêt, l'ambition, l'envie, l'amour même & la haine, toutes les paſſions devinrent les reſſorts d'une révolution funeſte à la Religion, qui introduiſit en 1523 le Luthéraniſme dans la ville de Strasbourg & dans la Collégiale de Saint Thomas. La hardieſſe & la nouveauté des opinions de Luther, colorées ſous le ſpécieux prétexte de réforme, fut du gout de Wolfgangue Fabrice Capiton Prévôt de ce Chapitre, & ſon exemple fut ſuivi de la plupart de ſes confreres. Le Magiſtrat de Strasbourg ayant établi en 1536 un collége public, il deſtina dès-lors les revenus de cette Collégiale pour l'entretien des nouveaux profeſſeurs. Le malheur des tems & l'eſprit de paix, qui anima l'Évêque Eraſme de Limbourg, le firent conſentir en 1549 à ratifier cette deſtination (*m*). Quelques auteurs (*n*) parlent d'une bulle du Pape Jules qui doit avoir confirmé l'incorporation que l'Évêque Eraſme avait faite du Chapitre de S. Thomas au nouveau collége. Mais cette bulle prétendue n'exiſte ni dans les Archives de la ville, ni

(*i*) Du Moulin, *lib. 2, de Canonicis, cap. 5.*

(*l*) Bucer, *in ſcriptis anglicanis, pag. 213.*

(*m*) Guillimannus, *de Epiſcopis Argentinenſibus.* Sleidanus, *lib. 21, pag. 664.* Obrecht, *Gedenckrede, pag. 10. &c.*

(*n*) *Mémoires mss. de Mr. l'Avocat général Schmid.*

dans celles de Saint Thomas. La capitulation faite en 1681 par la ville de Strasbourg aſſura à l'Univerſité Luthérienne la ceſſion qui lui avait été faite de la Collégiale de S. Thomas ; & les prébendes au nombre de quatorze ſervent encore de nos jours à entretenir les profeſſeurs de cette Univerſité, auxquels le titre & les revenus des Chanoines ſont conférés par l'autorité du Magiſtrat. La Prévôté & le Doyenné y ont été conſervés, mais toutes les autres dignités furent abolies ; les Catholiques n'ont conſervé dans le Chapitre de S. Thomas qu'un bénéfice, qui eſt celui du Summiſſaire nommé par l'Évêque de Strasbourg. Si les ſciences & les talens pouvaient compenſer en quelque ſorte la perte qu'a fait la Religion, on ne pourrait qu'applaudir encore plus à une inſtitution ſi utile, qui a contribué au rétabliſſement des belles lettres, & qui a produit & produit tous les jours tant de perſonnages célebres dans les différentes facultés.



SAINT SIGISMOND
PRÈS DE ROUFFACH.

On attribue (*o*) à Dagobert II Roi d'Austrasie la fondation du monastere de Kœnigsbruck & de l'Abbaye de S. Sigismond. Le premier est situé dans la forêt de Haguenau, & est de nos jours une Abbaye de religieuses de l'Ordre de Citeaux. Mais nous avons des monumens certains qui prouvent que cette Abbaye ne fut établie qu'au douzieme siecle, & qu'elle dut son origine à Frédéric Duc d'Alsace & de Souabe, pere de l'Empereur Frédéric Barberousse (*p*). On a plus de certitude sur la fondation de l'Abbaye de S. Sigismond, qui était située dans l'Ober-Mundat sur une montagne à une lieue de Rouffach entre cette ville & Gebersweiler. Elle fut fondée vers l'an 676 (*q*) en l'honneur du Martyr S. Sigismond Roi de Bourgogne par Dagobert second, qui l'enrichit du crâne de son Patron, la dota de ses biens, y établit des religieux de l'Ordre de S. Benoît & voulut que l'Abbé, qui serait choisi, reçut sa confirmation de l'Évêque de Strasbourg (*r*). On a perdu les titres primordiaux de cette Abbaye,

(*o*) Coccius, *in Dagoberto Rege*, *pag.* 182. Jourdan, *histoire de France*, *tom.* 3, *pag.* 510. Cointius, *annal. eccles. franc. tom.* 3, *pag.* 750 *&* 751, *& tom.* 5, *pag.* 369. &c. Le Pere Le Cointe croit que Kœnigsbruck était une Abbaye d'hommes.

(*p*) L'Empereur Frédéric Barberousse dans son diplôme de 1187 pour l'Abbaye de Kœnigsbruck dit expressément que ce monastere fut fondé par Frédéric son pere. Ce diplôme est conservé dans les archives de Kœnigsbruck, & sera imprimé dans les preuves justificatives du troisieme volume.

(*q*) Cointius, *loco cit.* & Mabillon, *annal. Benedict. lib.* 16, *pag.* 535.

(*r*) On lit les Rhytmes suivans dans une inscription rapportée par Berler, *in Chronico Rubeacensi mss. fol.* 394 *averso.*

» *Devotus servus Francorum Rex Dagubertus*
» *Struxit precipuum cœlico munere claustrum*,
» *In abditis sylvarum, hominum frequentia rarum;*
» *Id jure dotatum carisma Episcopatum*
» *Cum sacris ordinibus & certis canonum rebus*
» *Argentinensem dari jussit, nec tamen dominari*,
» *Ut questum exigat, seu subditos eos requirat.*
» *Sed Domino inibi Ordinis sancti Benedicti*
» *Fratres famulantur exempti atque marcentur;*
» *At nomen cellæ Sigismundi indidit ille.* »

mais ils ſont rappellés en partie dans la charte de Henri de Staleck Évêque de Strasbourg de l'année 1258, elle fait voir que le Roi Dagobert avait accordé à l'Abbaye de S. Sigiſmond les forêts & pâturages qui appartiennent aujourd'hui aux communautés de Gebersweiler, Sultzmatt & Pfaffenheim. Coccius (s) prétend avoir lu un très-ancien cartulaire, où étaient contenus les priviléges de cette Abbaye & le catalogue de ſes Abbés. S. Immier également connu par ſes voyages dans la terre ſainte, & par l'hiſtoire fabuleuſe d'un prétendu griffon qu'il fit périr par l'effet de ſes prieres, paſſe pour le premier Abbé de S. Sigiſmond, & on célébrait ſa fête au 12 d'octobre. Sévérin, qui ſuccéda à Immier, eſt auſſi compté au nombre des Saints. On ignore les noms du troiſieme & quatrieme Abbés. Arbogaſte, qui fut le cinquieme, eut pour ſucceſſeurs Nicolas, Amelon, Otton, Brunon & Bertram (t).

L'Abbaye de S. Sigiſmond conſerva ainſi ſon premier luſtre ſous des Abbés qui ſe ſuccéderent pendant plus de trois ſiecles. Le dernier, qui fut Bertram, ne mourut qu'en 990 : mais les révolutions qu'elle eſſuya pendant l'onzieme ſiecle lui firent perdre ſon nom primitif & ſa qualité d'Abbaye ; elle était preſque réduite à rien, lorſque le Pape S. Leon neuvieme du nom vint en Alſace en 1050. Il la rétablit entierement ſous le nom de Prieuré, & en conſacra l'égliſe le 9 décembre en l'honneur de l'Évangéliſte S. Marc (u), nom qui lui eſt reſté juſqu'aujourd'hui. Le premier Prieur, qui fut mis par Hetzelon pour lors Évêque de Strasbourg, ſe nommait Jean : celui-ci étant mort, Nantwigue, Pierre & Gerharde lui ſuccéderent. Sous ce dernier, l'égliſe de S. Marc & les bâtimens du Prieuré furent entierement détruits par le feu. Narnion moine de l'Abbaye de Saint Georges de Willingen dans la forêt noire, fut poſtulé en 1104 pour gouverner l'Égliſe de S. Marc. Il fut le premier qui prit le nom de Prévôt. Nous ne nous étendrons davantage ſur la Prévôté de S. Marc, dont nous parlerons autre part, ainſi que du couvent de religieuſes que Seman Recteur de l'Égliſe de Gebersweiler y fonda au milieu du

(s) *In Dagoberto Rege, pag. 149.*
(t) Berleri Chronicon manuſcriptum, *fol. 388 averſo, & fol. 393.*
(u) Idem, & Coccius, *in Dagoberto Rege, pag. 148.*

douzieme ſiecle, & qui y ſubſiſterent juſqu'à la fin du quatorzieme. La Prévôté de S. Marc, quoique enclavée dans le dioceſe de Bâle, eſt cependant ſoumiſe à la juriſdiction de l'Évêque de Strasbourg dont elle dépend depuis un tems immémorial, qui remonte à celui de ſa fondation. Elle a été depuis le douzieme ſiecle ſous la dépendance de l'Abbaye impériale de S. Georges dont l'Abbé nommait le Prévôt, juſqu'en l'année 1749 qu'en vertu d'un échange confirmé par lettres-patentes du Roi du mois de juin 1754, elle paſſa à l'Abbaye d'Ebersmünſter, d'où eſt toujours tiré le religieux de l'Ordre de S. Benoît qui la poſſede. Il eſt nommé par l'Abbé d'Ebersmünſter, & il prend ſes inveſtitures de l'Évêque de Strasbourg. Le Prévôt de S. Marc porte depuis long-tems le nom de Camérier de l'Évêché de Strasbourg. Le P. Le Cointe (*x*) ne peut le croire, ſous prétexte que ce titre eſt contraire à la diſcipline monaſtique. Il eſt cependant réel & il eſt ſpécialement énoncé dans toutes les inveſtitures. La Prévôté de S. Marc ne doit pas être regardée comme un bénéfice, mais comme un office particulier attaché à la Chambre Épiſcopale (*y*).

(*x*) *Annal. Eccleſ. Franc. tom. 3, pag. 753.*

(*y*) Ceci eſt clairement ſpécifié dans les lettres de l'Évêque Henri de 1258. « *Quem, » cum Dominus Epiſcopus idoneum repererit, ſuper monaſterium ſibi collatum & in omnibus » eum confirmare & tueri ut ſuum Camerarium debet. . . . . non eſt beneficium, ſed officium, » & eſt jus patronatus ſereniſſimi Regis Dagoberti, fundatoris cellæ noſtræ, eſt que camera » noſtra. &c.*





SAINT ÉTIENNE DE STRASBOURG.

L'ABBAYE de Saint Étienne fut fondée au commencement du huitieme ſiecle vers l'année 717, ſous le regne de Chilperic II Roi d'Auſtraſie par Adelbert Duc d'Alſace frere de Sainte Odile, qui avait ſuccédé par droit d'aîneſſe dans ce Duché à ſon pere Adalric. Deux chartes originales, dont l'une eſt conſervée dans ce monaſtere & l'autre dans les Archives de l'Évêché de Strasbourg, nous donnent le détail de cette célebre fondation. La premiere eſt de l'Empereur Lothaire donnée en 845 : la ſeconde de Wernaire Évêque de Strasbourg eſt datée de l'année 1004. Ces deux pieces s'accordent à dire que le Duc Adelbert avait fondé un monaſtere ſous l'invocation du Martyr S. Étienne au dehors de la ville de Strasbourg ſur les ruines de l'ancien Argentorat, dans l'enceinte du vieux mur qui ſubſiſtait encore, entre les deux bras de la Bruſche, dans un endroit qui n'était qu'une ſolitude, & qui faiſait partie du territoire de l'Évêque de Strasbourg. Il eſt dit encore que le Duc fit donation à cette nouvelle Abbaye des terres qui lui étaient échues en partage de la ſucceſſion de ſon pere, & qu'il lui affecta des revenus ſuffiſans pour l'entretien de trente ſœurs ou ſanctimoniales, & de quatre prêtres, parmi leſquels il y en avait un deſtiné à leur ſervir d'économe (z). Le fondateur obtint auſſi du Roi Childeric, ou plutôt Chilperic, que l'Abbaye de Saint Étienne jouirait d'une pleine & entiere immunité, & ne ſerait dans la dépendance d'aucun juge public ; que l'avoué choiſi par l'Abbeſſe & agréé par le Roi exercerait ſeul une pleine autorité ſur les terres & les biens de l'Abbaye, ſauf cependant en tout les droits de l'Évêque dans le territoire duquel elle était

(z) On appellait autrefois économe celui qui adminiſtrait les biens de l'égliſe, & ce nom était ſur-tout en uſage ches les Grecs. Voyez du Cange *in Gloſſario tom. 4, pag.* 1320. On les appellait plus fréquemment chez les latins Vicedomnes. On lit dans la charte de Wernaire Évêque de Strasbourg pour l'Abbaye de S. Étienne de 1004 entre les témoins; *Erbo Canonicus vicedominus S. Stephani.*

ſituée. Un troiſieme diplôme de l'année 856, qu'on attribue à Louis le Germanique, ajoute que cette fondation fut augmentée & enrichie par les libéralités de Pepin Maire du Palais, & confirmée par des lettres de Louis le Debonnaire. Mais on ne peut rien établir de certain ſur cette piece, que nous prouverons dans le ſecond volume de cet ouvrage avoir été fabriquée dans l'onzieme ſiecle. La charte de l'Évêque Wernaire detaille les biens de la premiere fondation du Duc Adalbert, ſavoir : tout le diſtriſt & l'enclos qu'occupait l'Abbaye de S. Étienne juſqu'à l'endroit dit Botebourg incorporé depuis à Schiltigheim, avec les villages d'Ecchefindesheim, de Hüttendorff, de Wolffgansheim, de Rodesheim, de Mulhauſen près Buxweiler, de Wolfrichesheim & de Regesheim. Il n'eſt preſque rien reſté de cette ancienne donation à l'Abbaye de S. Étienne.

Ces diplômes font voir, qu'au commencement du huitieme ſiecle les ruines de l'ancien Argentorat, détruit au cinquieme par les irruptions des barbares, ſubſiſtaient encore; que ce fut dans l'enceinte du vieux mur, & dans un endroit où il n'y avait aucune habitation, que fut établie l'Abbaye de S. Étienne; & que le fond en appartenait au Duc Adelbert, quoique ſitué dans le territoire de l'Évêché de Strasbourg & ſoumis à la juriſdiction temporelle de l'Évêque. Car on ne peut ici expliquer le mot de territoire par dioceſe ou juriſdiction ſpirituelle, puiſque le Roi Lothaire, en rappellant le privilége de Chilperic, ne parle que de l'autorité des juges laïcs. L'Abbaye de S. Étienne fut donc d'abord fondée hors des murs de la ville de Strasbourg; mais elle ne tarda pas d'y être renfermée. Ce qui arriva avant le milieu du neuvieme ſiecle, comme il paraît par la charte de Lothaire.

Le Roi Childeric eſt nommé dans ces deux diplômes comme celui qui avait accordé le privilége d'immunité à l'Abbaye de S. Étienne. Quelques-uns croient (*a*), que ce fut Childeric II, qui a régné en Auſtraſie depuis 660 juſqu'en 674. Mais en adoptant

---

(*a*) Guillimannus, *de Epiſc. Argentin. cap. 4, pag. 23.* Huber, *Bericht von dem uralten adelichen Stiffi zu Sant Stephan in Strasburg an. 1657, pag. 126*; Eccardus, *de origin. Habsburgo-Auſtriacis, lib. 1, cap. 5 & 19*; La Guille, *hiſtoire d'Alſace, tom. 1, liv. 8, pag. 423.*

ce systême, il faudrait, comme le prouve M. Schœpflin (*b*), placer dans un regne de quatorze ans la naissance de Sainte Odile & d'Adelbert son frere, l'avénement de l'une à l'Abbaye de Hohenbourg & de l'autre au Duché d'Alsace. D'autres prétendent (*c*), qu'on ne peut attribuer qu'à Childeric III, dont le regne commença en 742, la concession faite par un Roi de ce nom en faveur du monastere de S. Étienne. Mais le Duc Adelbert mourut en 722 (*d*), long-tems avant qu'on eût pensé à donner à Childeric le nom de Roi. C'est donc à Chilperic II qu'Adelbert fut redevable des graces, qui furent accordées à l'Abbaye de Saint Étienne. Ce Prince régna depuis 715 jusqu'en 720. Toutes les circonstances de la fondation de l'Abbaye entrent facilement dans cet intervalle. Il est vrai que les chartes portent le nom de Childeric; mais il est aussi certain, qu'on a souvent pris les Rois Childeric & Chilperic l'un pour l'autre (*e*), la différence consistant dans une seule lettre, que des copistes ont pu facilement confondre.

Dès que le Duc Adelbert eut mis la derniere main à la fondation du monastere de Saint Étienne, il choisit pour le gouverner Athale sa fille, qu'il avait eue de Gerlinde sa premiere femme (*f*). Athale, ainsi que ses deux sœurs Eugénie & Gundelinde avaient, été formées par leur tante Sainte Odile dans les exercices de la piété & de la régularité. A son exemple Athale introduisit dans son Abbaye la regle canonique, qu'elle croyait plus facile & plus propre aux faiblesses de son sexe que celle de S. Benoît. Ce qui se prouve encore par les lettres de l'Empereur Lothaire, qui y nomme pour directeurs des Chanoines, & non des Religieux Bé-

---

(*b*) *Alsat. illust. tom. 1, pag. 766.*

(*c*) Obrecht, *in prodromo rer. Alsatic. cap. 9, pag. 195*, & Schilter, *in observat. 3 ad Kœnigshov. pag. 527*

(*d*) Preuves justificatives, *num. 32.*

(*e*) Voyez Le Cointe, *Annal. eccles. franc. tom. 4, pag. 508 & seq. & pag. 560.* Belhomme, *in Historiâ Mediani Monasterii, pag. 15*; Hugo, *Annal. præmonstratensium tom. 2, pag. 433*; Albrecht, *Historie von Hohenburg, pag. 234 & 359*, & Schœpflin, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 767.* On trouve dans Mabillon, *Analect. veter. tom. 3, pag. 234*, & Bouquet *in scriptoribus rer. francicarum, tom. 4, pag. 714*, un diplôme de Childeric sous le nom de Chilperic, accordé en 749 à l'Église du Mans.

(*f*) Preuves justificatives, *num. 29.*

nédictins. Athale profita si bien des exemples de vertu que lui avait donné sa tante, qu'elle devint elle-même l'exemple des Chanoinesses de S. Étienne. Elle les maintint pendant vingt années dans l'esprit de leur état par ses instructions & par ses exemples. Elle mourut le 3 décembre vers 741, n'ayant vécu que cinquante-quatre ans. Sa piété & ses vertus la firent regarder comme une Sainte, & son culte était déja autorisé à la fin du huitieme siecle (*g*). Son corps, pour satisfaire la dévotion des fideles, fut exposé pendant cinq semaines à la vénération publique. On raconte (*h*), que Werentrude Abbesse de Hohenbourg, amie particuliere de Sainte Athale, voulut avoir de ses reliques. Elle fit entrer dans son dessein un certain Wernher, qui trouva moyen de pénétrer dans l'église & d'y couper secrétement la main de la Sainte, dont le corps n'était pas encore inhumé. La superstition commençait alors à autoriser ces pieux larcins, & les églises par une fausse dévotion se dérobaient mutuellement les objets respectables de leur culte (*i*). Mais on ajoute, que Wernher étourdi par l'idée de l'action qu'il venait de commettre, fut découvert, lorsqu'il voulut porter à l'Abbesse de Hohenbourg la relique qu'il avait enlevée. Elle est encore conservée aujourd'hui, renfermée dans un cristal dans l'église de S. Étienne (*l*), ainsi qu'un manteau noir de laine, qu'on prétend avoir appartenu à Sainte Athale, & que chaque Abbesse à son avénement était obligée de mettre sur ses épaules (*m*). Le Duc Adelbert était mort long-tems avant sa fille en 722. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Saint Étienne au côté droit, & ses deux femmes Gerlinde & Bathilde eurent leur sépulture du côté gauche, ainsi que Luitgarde & Savine ses deux filles du second lit (*n*). On voit par là que dès le huitieme siecle

(*g*) Le nom de Sainte Athale vierge se lit dans l'ancien martyrologe du diocese de Strasbourg & dans le vieux calendrier de l'Abbaye de Münster. Lothaire dans son diplôme de confirmation pour l'Abbaye de S. Étienne de 845 la nomme *Atalam sacratissimam virginem Abbatissam*.

(*h*) Preuves justificatives, *num. 30*.

(*i*) Voyez Muratori, *Antiquit. italicar. medii ævi tom. 5, differt. 58, pag. 11 & seq.*

(*l*) Lisez Albrecht, *Historie von Hohenburg, pag. 351 & seq.*

(*m*) Huber, *Bericht von dem uralten adelichen Stifft zu S. Stephan, pag. 127 & 129.*

(*n*) Kœnigshovius, *in Chron. Alsatiæ, pag. 508*; Gebviller, *Leben S. Otilien, pag. 80*; Ruyr, *Antiquités des Vôges, liv. 4, chap. 13*; Huber, *lib. cit. pag. 128*; *&c.*

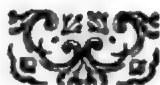
on avait dérogé en Alſace à la coutume inviolable de l'Égliſe, de ne jamais permettre qu'on enterrât qui que ce fût dans l'enceinte des villes, & ſur-tout dans les égliſes. Encore cette exception n'avait-elle lieu que pour les eccléſiaſtiques & les laïcs qui y avaient quelque droit comme fondateurs. Mais elle s'étendit inſenſiblement, & bientôt on n'eut plus aucun égard à la loi ancienne, malgré divers canons qui furent faits pour arrêter cet abus également contraire au reſpect qu'on doit aux égliſes & à la conſervation des citoyens (o).

On ne connaît pas les Abbeſſes qui ſuccéderent à Sainte Athale, juſqu'à Baſille tante de l'Impératrice Ermengarde, qui vivait en 845. Luitſinde était Abbeſſe au commencement de l'onzieme ſiecle, lorſqu'en 1003 l'Empereur Henri céda à l'Évêque Wernaire l'Abbaye de S. Étienne, pour être ſoumiſe au pouvoir des Évêques de Strasbourg, qui en devinrent les Seigneurs & les protecteurs. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails, qui doivent faire partie des volumes ſuivans. Il ſuffira d'obſerver que cette célebre Abbaye ſe ſoutint pendant pluſieurs ſiecles dans la régularité & la pureté de ſon origine, & que les Abbeſſes furent toutes choiſies des principales familles nobles d'Alſace. Le relâchement y intro-

(o) La conſécration des égliſes fait aſſez voir qu'elles ne ſont point deſtinées à ſervir de ſépulture. C'eſt dans les cimetieres qu'on doit enterrer les corps des fideles. Le nom de ces lieux & les cérémonies uſitées dans la bénédiction, que l'on en fait, en déclarent aſſez la deſtination. On a vu à la page 218 l'humilité de S. Arbogaſte, qui voulut être enterré hors de la ville de Strasbourg. L'expérience démontre encore que cette multitude d'enterremens, qui ſe font dans les villes & ſur-tout dans les égliſes, corrompt la maſſe de l'air, & la charge d'exhalaiſons peſtilentielles. Les papiers publics nous ont inſtruits pluſieurs fois des épidémies & autres accidens ſurvenus à l'ouverture des tombes, ou occaſionnés par des fouilles faites dans les égliſes & même dans les cimetieres. D'habiles naturaliſtes ont compoſé des diſſertations auſſi ſolides que curieuſes ſur les inconvéniens dangereux des inhumations dans les égliſes. Voyez le mandement de Monſeigneur de Brienne Archevêque de Toulouſe, le mémoire de M. Maret Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon imprimé en 1773, & les réflexions de M. Navier imprimées en 1775. M. Duvernin Vice-directeur de l'Académie royale de Clermont-Ferrand, & frere de Monſeigneur l'Évêque d'Arath Suffragant de Strasbourg, a donné des preuves ſenſibles de ſon zele éclairé pour le bien de l'humanité dans le diſcours, qu'il lut à ce ſujet dans une ſéance publique de l'Académie, & l'on doit eſpérer que le même zele le portera à le rendre public. Il ſerait ſuperflu d'inſiſter davantage ſur ces abus, qui viennent d'être levés par la déclaration du Roi du 10 mars 1776. Ces abus ſont peu à craindre en Alſace, car outre que le Luthéraniſme a relégué les ſépultures hors des égliſes, on n'y trouve que peu de cimetieres dans l'enceinte des villes, & les précautions qu'on y prend touchant les inhumations, qu'on fait dans les égliſes, ne peuvent les rendre funeſtes.

duisit dès le commencement du quatorzieme siecle des désordres, qui exciterent le zele des Évêques de Strasbourg. En vain travaillerent-ils à y rétablir la piété & le bon ordre. L'hérésie s'y glissa, & Marguerite de Landsberg, qui succéda à Adelaïde d'Andlau, établit dans son Abbaye le Luthéranisme par un acte solemnel du 12 juillet 1545 (*p*). Les Abbesses, qui prirent la place de Marguerite de Landsberg, charmées comme elle de mener une vie plus commode & plus indépendante, suivirent sans délibérer la route qu'elle leur avait marquée. Cependant, quoique Luthériennes, elles garderent toujours le célibat, & elles étaient obligées de demander la confirmation de l'Évêque, à qui chaque Abbesse payait cent florins; somme modique, mais qui conservait le souvenir de la dépendance de ce monastere & des anciens droits qu'y avaient les Évêques de Strasbourg. La derniere Abbesse fut Éve Salómé de Fürdenheim qui mourut le 2 octobre 1694. Le Roi Louis XIV devenu souverain de Strasbourg permit qu'Henriette Élisabeth de Vitzdum, qui avait été élue coadjutrice en 1688, lui succédât sous la condition qu'elle cesserait de prendre la qualité d'Abbesse, & se contenterait du titre d'administratrice. Mais ayant commis quelque tems après une faute, qui l'obligea de se marier pour sauver son honneur, elle résigna le 16 décembre 1698. Le Roi profitant de cette conjoncture, accorda l'Abbaye de S. Étienne aux religieuses de la Visitation établies depuis quelque tems à Strasbourg. Il leur céda la maison avec tous ses domaines & dépendances par lettres patentes du 19 juin 1700. Nous aurons lieu de revenir plus d'une fois à cette Abbaye.

(*p*) Voyez Huber, *pag. 148*.





HONAU.

L'OPINION commune (*q*) fait encore honneur à Adelbert Duc d'Alſace de la fondation de l'Abbaye de Honau, dont on place l'établiſſement à l'année 721 (*r*). Il eſt vrai qu'Adelbert fut un de ſes principaux bienfaiteurs & qu'il accorda à ſes premiers moines la poſſeſſion de l'île où elle fut établie. Mais la primitive fondation eſt due à Benoît ſon premier Abbé, auquel Charlemagne dans ſon diplôme de 776 (*s*) donne le nom de fondateur. Cet établiſſement, ſelon un autre diplôme de Pepin ſon pere (*t*), s'accrut par les bienfaits des Rois de France & de différens Seigneurs & particuliers du pays. Honau était une île déſerte formée par le Rhin, ſituée à deux lieues au-deſſous de Strasbourg, & comprenait alors outre Honau une grande partie du terrein, qu'on appelle aujourd'hui la Vantzenau. Car telle eſt l'inconſtance du Rhin, que les lieux qui lui avaient ſervi auparavant de bornes, ſont maintenant renfermés dans ſon ſein, & que ceux qu'il inondait lui ont depuis ſervi de rivage. Pluſieurs Miſſionnaires Écoſſais & Irlandois choiſirent à Honau une retraite, où ils bâtirent ſous la direction de Benoît leur premier Abbé une égliſe en l'honneur de S. Michel. La dévotion pour cet Archange était dès-lors fort commune en France, & nous trouvons que l'Abbaye du mont Saint Michel ſur les côtes de Normandie, ainſi que celle de Saint Mihel en Lorraine, furent fondées vers le même tems que Honau (*u*). Ces nouveaux ſolitaires s'y établirent pour prêcher

(*q*) Wimphelingius, *de Epiſcop. Argent. pag. 7 ;* Guillimannus, *de Epiſcop. Argentinenſ. cap. 6 ;* Obrechtus, *in prodromo, pag. 217 ;* Cointius, *Annal. eccleſ. Francorum, tom. 4, pag. 659 ;* La Guille, *Hiſtoire d'Alſace, tom. 1, liv. 8, pag. 429 ;* Galliæ Chriſt. *tom. 5, pag. 832 ;* Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 737 ; &c.*

(*r*) Gebviller, *Leben S. Otilien, pag. 78*, & de Ruyr, *Antiquités de la Voſge, part. 2, liv. 4, chap. 13, pag. 185.*

(*s*) Preuves juſtificatives, *num. 70.*

(*t*) Ibidem, *num. 54.*

(*u*) Cointius, *Annal. eccleſiaſtic. Francorum, tom. 4, pag. 495 & 828*, & Mabillon, *in Annalib. Ord. S. Bened. tom. 2, lib. 19, pag. 19 & 21.*

l'Évangile dans les contrées voisines. On sait que ce fut une des plus glorieuses occupations des moines dans les premiers siecles de l'institution monastique. Les établissemens qu'ils firent & les vestiges qui restent encore des monumens érigés par leurs soins à la piété, sont de sûrs garans de l'accueil qu'ils reçurent & de leurs succès. Ceux de Honau ne vivaient d'abord que du travail de leurs mains : le ciel bénit leur ouvrage, & leur pénible façon de vivre fut bientôt adoucie par les donations, qui furent faites à ce nouvel établissement peu après sa fondation. Le Duc Adelbert fut un des premiers qui l'enrichit & le dota de ses biens. On n'en a conservé que le fragment d'une charte datée de Strasbourg du mois de juin 722 (*x*). Ce Duc mourut la même année (*y*). Mais ses deux fils Luitfride & Eberharde imiterent l'exemple de leur pere, & accorderent au monastere de S. Michel & à l'Abbé Benoît tout ce qu'Adelbert avait possédé dans l'île où Honau était situé. Cette donation est datée de Honau du onzieme de décembre 722 (*z*). Luitfride y prend la qualité de Duc d'Alsace, & Eberharde son frere celle de *Domesticus*, nom qu'on donnait alors aux Gouverneurs des provinces (*a*). Eugénie leur sœur, Abbesse de Hohenbourg, voulut aussi prendre part à cette donation, & elle fit mettre son nom à l'acte, qui fut expédié par le prêtre Haimon. Leur exemple fut suivi par un de leurs parens Haichon fils du Comte Hugues & petit-fils d'Etichon Duc d'Alsace, qui donna aussi au monastere de Honau & à l'Abbé Benoît tous les biens qui lui appartenaient dans cette île. L'acte (*b*) fut passé au village de Sundhausen le 17 septembre 723 par le prêtre Gontram, & Haichon prit la précaution d'y faire mettre son nom, ainsi que ceux de ses deux fils Hugues & Albrice.

(*x*) Preuves justificatives, *num.* 31.

(*y*) On fait dans la Collégiale de S. Pierre-le-vieux à la mémoire du Duc Adelbert & des autres bienfaiteurs de Honau un anniversaire, qui est marqué au livre de vie au premier d'avril.

(*z*) Preuves justificatives, *num.* 32.

(*a*) Voyez Ducange, *in Glossario tom.* 2, *pag.* 1588, & Schœpflin, *Alsat. illust. tom.* 1, *pag.* 691 & 793.

(*b*) Preuves justificatives, *num.* 33.

Comme l'âge avancé & les travaux, auxquels s'était livré l'Abbé Benoît, l'empêchaient de se trouver à tous les exercices, il craignit que la régularité n'en souffrît. Il se démit du gouvernement du monastere de Honau, & de l'agrément de l'Évêque & des Seigneurs du pays, il choisit Tuban un de ses disciples pour lui succéder. Mais comme alors le consentement des Rois de France était nécessaire, parcequ'ils avaient le droit de nommer aux Abbayes, Benoît adressa à Thierri IV. une supplique pour lui faire agréer son choix. Le Prince y eut égard, & il accorda vers l'an 725 la dignité d'Abbé à Tuban par un brevet adressé à l'Abbé Benoît, au Duc Luitfride & à son frere Eberharde (*c*). Le brevet du Roi Thierri marque l'influence qu'avaient alors les Rois dans l'élection des Abbés & l'origine des Coadjutoreries en Alsace. Le stile de cette piece est assez singulier, & quoiqu'elle soit d'une forme insolite, elle ne doit pas être regardée comme suspecte (*d*). Thierri y adresse la parole au vénérable frere Tuban, il recommande la véritable regle à sa sainteté, & il le loue en disant, que la réputation de sa bienveillance est aussi répandue dans l'univers, que la lumiere du soleil qui luit depuis le matin jusqu'au soir. A cet éloge fastueux & peu digne d'un Souverain, le Prince joint un texte de l'Évangile de S. Mathieu, pour rappeller au nouvel Abbé ses obligations : mais malheureusement pour la science de Thierri, ou plutôt pour celle du prêtre Haimon qui écrivit l'acte, ce texte se trouve dans la premiere épître de S. Paul à Timothée. Cette remarque découvre l'ignorance du siecle, où à peine les prêtres connaissaient l'écriture sainte.

Benoît vivait encore en 726, puisqu'il est nommé conjointement avec Tuban dans une charte de donation datée d'Ebersheim du 21 juin 726 (*e*), par laquelle Boronus fils de Battichon & petit-fils d'Adalric Duc d'Alsace, donne au monastere de Honau tout ce qu'il possédait de l'héritage de son pere dans l'île de ce nom, & les biens qu'il avait acquis de Bobon dans le ban de Killstett.

(*c*) Preuves justificatives, *num.* 35.

(*d*) Mabillon, *Annal. Benedict. tom.* 2, *lib.* 20, *num.* 59.

(*e*) Preuves justificatives, *num.* 36.

L'Abbé Tuban eſt nommé ſeul dans trois autres chartes de donation. Par la premiere datée du château de Mandeure du mois d'avril 748 (*f*), Boronus cede au monaſtere de Honau tous ſes biens de Gambsheim & de Niſſern; par la ſeconde datée de Honau du 29 mai de la même année (*g*), Hugues fils de Bleonus, arriere-petit-fils du Duc Adalric, abandonne au même monaſtere toutes les poſſeſſions qui lui étaient échues dans l'île de Honau & dans le village d'Odersheim; par la troiſieme datée du monaſtere de Surbourg le 12 octobre 749 (*h*), Bodole frere de Bleonus fit le même ſacrifice des biens de Honau, que Hugues ſon pere lui avait laiſſés.

Pepin Maire du palais ſous Childeric III prit auſſi part à la fondation de l'Abbaye de Honau. A la priere de Tuban ſon Abbé, il la prit ſous ſa protection, lui confirma toutes les donations qui lui avaient été faites ſous ſon pere Charles Martel & ſous le Duc Adelbert, & il évoqua à ſon tribunal toutes les cauſes intentées contre l'Abbaye ou ſes ſujets (*i*). Ce privilége, que Pepin donna vers 750, fut ſuivi d'un ſecond, qui libéra de tout péage les ſujets & les chevaux de l'Abbaye de Honau par quelque endroit du royaume qu'ils paſſaſſent (*l*). Pepin devenu Roi de France fut auſſi favorable à Tuban qu'il l'avait été avant ſon élévation. Cet Abbé l'étant venu trouver dans ſon château de Duren, le Prince lui fit expédier le 15 décembre 759 (*m*) par Baddilon ſon Chancelier un privilége d'immunité, par lequel il exempta de la juriſdiction des juges royaux l'Abbaye de Honau, lui accorda ſa protection & lui aſſura la poſſeſſion de ſes biens préſens & futurs. Le diplôme, qu'il accorda l'année ſuivante à Tuban (*n*), fut encore plus étendu, puiſqu'il ajouta de nouvelles graces aux premieres.

(*f*) Preuves juſtificatives, *num. 41.*
(*g*) Ibidem, *num. 42 & 45.*
(*h*) Ibidem, *num. 44.*
(*i*) Ibidem, *num. 46.*
(*l*) Ibidem, *num. 47.*
(*m*) Ibidem, *num. 53.*
(*n*) Ibidem, *num. 54.*

Tuban ou Duban eut pour successeur l'Abbé Étienne, qui vivait sous le regne de Carloman Roi d'Austrasie. Il obtint de ce Prince un privilége de confirmation daté de Thionville, du mois de mars 770 (*o*). Beatus, qui succéda vers l'an 773 à Étienne, fut le quatrieme Abbé. Les guerres civiles, qui avaient affligé la France sur la fin de la premiere race, firent perdre à Honau quelques-uns de ses biens. Ce que les premiers bienfaiteurs avaient donné si libéralement aux étrangers Écossais, était devenu l'objet de la cupidité, & plusieurs laïcs s'appropriaient dès-lors ces biens améliorés par les moines, qui s'étaient établis à Honau. Dès que Charlemagne fut monté sur le trône, il donna un décret pour faire rendre à l'Abbaye de Honau tout ce qu'on lui avait enlevé, en ordonnant aux juges royaux d'y prêter la main, parceque selon la loi des Français les biens étrangers appartenaient au Roi (*p*). Cette expression montre que dès-lors le droit d'Aubaine était connu en Alsace.

Charlemagne vint dans cette province en 775 pour passer les fêtes de Noël dans son palais de Selestadt. Il y tint un plaids, ou cour pléniere, en faveur de l'Abbaye de Honau, qui répétait des biens qu'Immon lui avait donnés dans le ban d'Osthoven & de Hohgœfft & que l'Abbaye de Corbie lui retenait. La cause fut plaidée & discutée devant le Roi par Otbert avoué de Honau, envoyé de l'Abbé Beatus, & par Agisferic & Aldrad avoués de l'Abbaye de Corbie. Les uns & les autres prouverent par leurs titres la légitimité de leurs possessions, Otbert par la charte de donation d'Immon, & les avoués de Corbie par celle de Gerbrige. Charlemagne, n'osant décider sur l'authenticité de l'un & de l'autre de ces titres, ordonna, pour connaître la verité, l'épreuve qu'on nommait le jugement de la croix. Cette pratique bizarre & insensée, en vertu de laquelle on donnait gain de cause à celui qui tenait le plus long-tems les bras étendus, était alors fort en usage. Le Concile de Verberie l'autorisa en 753 par ses décrets (*q*), & Charlemagne l'ordonna même dans l'acte de partage

(*o*) Preuves justificatives, *num. 59.*

(*p*) Ibidem, *num. 64.*

(*q*) *Can. 17, apud Sirmondum, Concil. galliæ tom. 2, pag. 1.*

qu'il fit de ſes États entre ſes fils en 806 (*r*). Le bon ſens de ce grand Prince ne pouvait encore prévaloir ſur les coutumes de ſon ſiecle, & ce fut Louis le Debonnaire ſon fils qui défendit le premier qu'on employât l'épreuve de la croix (*s*). On croyait alors que l'évenement d'une pareille épreuve était un miracle & un jugement formel, par lequel Dieu ne pouvait refuſer de faire connaître clairement la vérité. Cependant il était naturel qu'enſin le bras de l'un des deux champions ſe laſſât. La ſuperſtition ne conſiſtait qu'à regarder cette épreuve comme la preuve de la juſtice, ſans ſonger que le droit & la raiſon ne dépendent ni des nerfs ni de la force. De pareils champions étaient alors un objet très-intéreſſant pour les plaideurs : auſſi recompenſait-on leur vigueur avec autant de zele, qu'on témoignerait aujourd'hui de reconnaiſſance pour l'éloquence & les talens d'un Avocat célebre auquel on ſerait redevable du gain d'un procès important. Quoi qu'il en ſoit, Otbert & Agiſſeric ſe ſoumirent au jugement de la croix. Pendant qu'on célébrait la Meſſe devant Charlemagne, l'un & l'autre ſe tinrent devant l'autel les bras élevés & immobiles. Le peuple dévotement attentif pariait tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Enfin Agiſſeric, qui avait ſans doute les bras moins nerveux qu'Otbert, ſe laſſa le premier & baiſſa le bras, ce qui fit perdre la cauſe à ſon Abbaye (*t*). Cette épreuve paſſait pour un miracle, ce qui fit que les deux avoués de Corbie firent auſſitôt la ceſſion des biens conteſtés à celui de Honau. Charlemagne les adjugea à cette derniere Abbaye par le jugement qu'il prononça, aſſiſté d'Anſelme Comte du palais & de ſept autres Comtes de ſon royaume (*u*). Cette charte de 775 eſt la premiere d'Alſace, où il ſoit fait mention des avoués des Abbayes. Elle fait voir que les advocaties tirent leur

(*r*) Goldaſtus, *Conſtit. imperial. tom. 1, pag. 145;* Baluzius, *Capitul. Regum francor. tom. 1, pag. 439;* Ducheſne *tom. 2 ſcriptor. francor. pag. 88;* Dumont, *Corps diplomatique, tom. 1, part. 1, pag. 4;* Bouquetus, *in ſcriptor. rer. Gallic. tom. 5, pag. 771*, &c.

(*s*) Baluzius, *tom. 1 Capitul. pag. 569.*

(*t*) On lit dans l'hiſtoire de Siam qu'entre pluſieurs moyens, dont les Siamois ſe ſervent pour connaître la juſtice d'une cauſe, ils emploient ſur-tout de certaines pillules purgatives, que les deux parties ſont obligées d'avaler. Le gain du procès eſt adjugé à celui qui les garde le plus long-tems dans ſon eſtomac ſans les rendre.

(*u*) Preuves juſtificatives, *num. 69.*

origine des défenses, qu'avaient fait les Canons au Clergé de se présenter aux tribunaux séculiers, & d'y faire aucun des sermens ou épreuves, auxquels les laïcs étaient assujettis. Les Abbayes y suppléaient par le ministere des avoués qu'elles se donnaient. Ceux-ci défendaient leurs églises respectives par les armes, & au besoin se battaient en duel pour prouver, selon la coutume de ces siecles, le bon droit de leurs protégés (*x*). Les avoués devenus puissans par les biens, que leur donnerent les moines & par leurs usurpations sur les fonds même des églises, en devinrent dans la suite les persécuteurs, & causerent souvent de plus grands dommages aux Abbayes d'Alsace, qu'elles n'auraient pu en éprouver si elles avaient été abandonnées à leur propre faiblesse.

La plupart des titres de donation de l'Abbaye de Honau s'étant trouvés perdus, l'Abbé Beatus s'adressa encore à Charlemagne pour les renouveller. Ce Prince lui accorda sa demande & en fit expédier le diplôme daté de Chiersi du 9 juin 776 (*y*). On conserve encore deux autres chartes de ce Prince en faveur de l'Abbaye de Honau datées d'Héristel du mois de janvier 778 (*z*) & de Clichy du 7 novembre 782 (*a*). Par l'une il lui confirme ses biens & ses possessions, & par l'autre il la déclare exempte de tout péage & imposition.

On prétend, que sous le gouvernement de l'Abbé Beatus le nombre des religieux de Honau devint si considérable, que le monastere ne pouvant plus y suffire, l'Abbé fut obligé d'en envoyer dans d'autres contrées & de fonder pour cet effet huit églises, qui devinrent autant de colonies & de monasteres, soumis à Honau. On place dans ce nombre les Collégiales de Lutenbach en Alsace, de Münster en Suisse & d'Aschaffenbourg sur le Mein en Franconie, qui liées encore aujourd'hui par une espece de confraternité reconnaissent pour leur mere-église

(*x*) Voyez Muratori, *in dissertatione de advocatis ecclesiarum, tom. 5 antiquitat. italicar. medii ævi, pag. 275 & seq.*

(*y*) Preuves justificatives, *num. 71.*

(*z*) Ibidem, *num. 72.*

(*a*) Ibidem, *num. 77.*

la Collégiale de S. Pierre-le-vieux de Strasbourg (*b*). Münster fut d'abord un monastere fondé dans l'Ergau au commencement du neuvieme siecle en l'honneur de S. Michel par le Comte Beron, ou Boronus fils de Battichon & neveu d'Adelbert Duc d'Alsace, d'où ce monastere fut nommé *Beronense Monasterium*, ou *Beren-Münster* (*c*). L'Abbé Beatus y envoya des religieux de Honau pour former ce nouvel établissement (*d*), qui augmenté considérablement en 1036 par Ulric Comte de Lenzbourg (*e*) devint dans la suite une Collégiale célebre, qui subsiste encore de nos jours (*f*). L'église de Berone est nommée avec sept autres dans l'acte de donation de l'Abbé Beatus fait à Mayence le 21 juin 810 (*g*). Par cet acte il accorde à son Abbaye de Honau & aux pauvres étrangers de l'Écosse, qui y vivaient, tous les biens qu'il avait acquis ou par

(*b*) Ex antiquis statutis Ecclesiæ Collegiatæ Lutenbacensis. » *Omnibus posteris nostris cupimus esse notum, quod inter venerabiles Dominos Præpositos, Canonicos & Capitula suprascriptarum ecclesiarum, videlicet Aschaffenburgensis diœcesis Moguntinensis, Beronensis diœcesis Constantiensis, Rinaugiensis diœcesis Argentinensis, & nunc in civitatem Argentinensem ad ecclesiam S. Petri senioris translata est, & Lautenbacensis diœcesis Basileensis dudum fuit a nostris & prædictorum Capitulorum prædecessoribus caritative & pie ordinatum, quod Canonici dictarum quatuor ecclesiarum unum, ut dicimus, fundatorem, unumque patronum videlicet Sanctum Michaelem Archangelum habentes, perpetuam confraternitatem ac mutuam habere deberent, sic videlicet quod quando & quotiescunque canonicum unum, vel plures unius dictarum ecclesiarum ad alteram earumdem venire contingeret, præbendæ quotidianæ videlicet panis & vinum pariter cum præsentiis quotidianis, sicut ipsius ecclesiæ Canonicis, deberent singulis diebus ministrari....., ut hec omnia in antiquorum statutorum ecclesiæ nostræ litteris dignoscuntur contineri.* » On trouve dans les Archives de la Collégiale de Münster un acte de ce chapitre qui répete les droits de confraternité, dont il jouissait d'un tems immémorial avec les chapitres de S. Pierre-le-vieux, de Lutenbach & d'Aschaffenbourg, comme ayant eu les mêmes fondateurs & bienfaiteurs.

(*c*) Voyez Leu, *Helvetisches Lexicon, tom. 13, pag. 397 & suiv.*

(*d*) Gebwiller, *Leben S. Otilien, pag. 100*, & De Ruyr, *antiquités de la Vosge, part. 2, liv. 4, chap. 16, pag. 191.*

(*e*) L'acte de dotation est daté du 9 février 1036. Dom Hergott l'a publié en entier *Genealog. diplomat. augustæ gentis Habsburgicæ, tom. 2 in cod. probat., num. 173, pag. 112.*

(*f*) M. Felix de Balthasar Conseiller d'État de la République de Lucerne est auteur d'une histoire diplomatique de la Collégiale de Münster : mais elle est encore manuscrite. M. le Baron de Zurlauben croit que la fondation du chapitre de Münster est postérieure à la mort de S. Meinrade premier hermite d'Ensidlen martyrisé en 861. La preuve s'en trouve, selon ce savant Académicien, dans le plus ancien Nécrologe d'Ensidlen, où on lit : *Bero fundator Munstere dedit nostro cœnobio Wittenheim.* Il croit aussi que ce Beron n'est pas le même que Boronus fils de Battichon, mais le Comte *Bero Archipalatinus*, qui est nommé dans le *Bullarium Cassinense* de Margarini entre les souscripteurs d'un diplôme de l'Empereur Charles le Gros en faveur du Mont-Cassin.

(*g*) Preuves justificatives, *num. 85.*

lui-même, ou par des donations. Il fit ſigner cette charte par ſept Chorévêques, dont les noms barbares & étrangers font ſoupçonner qu'ils étaient auſſi Écoſſais de nation.

Beatus eut pour ſucceſſeur dans l'Abbaye de Honau Egidan, qui fut remplacé par Thomas. Les cinq premiers Abbés ſont qualifiés de Saints dans le calendrier du Chapitre de S. Pierre-le-vieux, qui prétend même en conſerver des reliques (*e*). On y révere auſſi le 1er février celles de Sainte Brigitte Abbeſſe de Kildar & Patrone d'Irlande, qui ſont conſervées dans une châſſe élevée dans le chœur au côté droit. On appelle encore de nos jours certains cantons, qui appartiennent à la Collégiale, *les dîmes de Sainte Brigitte*, non pas comme quelques papiers ſemblent l'aſſurer, pour avoir été donnés à l'Egliſe de Honau par cette Sainte, qui était morte au commencement du ſixieme ſiecle (*f*), deux cens ans avant la fondation de Honau; mais parceque les Écoſſais ou Irlandois, qui vinrent l'habiter, y apporterent de leurs pays une partie de ſes reliques. Ce qui engagea les peuples à honorer du nom *de Sainte Brigitte* les biens qu'ils lui conſacrerent (*g*).

Les donations en faveur de l'Abbaye de Honau ſe multiplierent tellement pendant le huitieme ſiecle, que Coccius (*h*) rapporte qu'il avait eu entre les mains un cartulaire en parchemin, dans lequel Léon moine de Honau avait raſſemblé en 1079 par ordre chronologique plus de mille actes de donations d'Adelbert, de Luitfride, d'Eberharde & d'autres Ducs ou Comtes tous antérieurs au regne de Charlemagne. On doit regretter la perte d'un manuſcrit ſi précieux, qu'Adam Petz Évêque de Tripoli, pour lors

(*e*) Leurs corps furent retrouvés en 1646 par Gabriel Haug Évêque de Tripoli, Suffragant de Strasbourg, & Doyen de S. Pierre-le-vieux. Il le remarque lui-même dans le livre des ſtatuts qu'il a laiſſé à cette Collégiale, *fol. 99*.

(*f*) Voyez Bollandus, *in actis Sanctorum, tom. 1 Februarii, pag. 109*, & les vies des Saints traduites de l'anglais, *tom. 2 imprimé en 1764, pag. 31*.

(*g*) Les Chanoines de Saint Pierre-le-vieux ont dans leur compétence les pains de Sainte Brigitte; & leurs meilleurs vins, qui ſont à Neugartheim, portent auſſi la rubrique de cette Sainte. C'eſt pourquoi elle eſt répréſentée dans de vieilles tapiſſeries de 1490 préſentant des épis de bled & des grappes de raiſins aux Chanoines qui ſont à genoux devant elle, ayant à leur tête le Prévôt qui tient en main des parchemins roulés & ſcellés, comme pour la remercier des donations qu'on leur avait faites en ſon honneur. On en faiſait autrefois la fête dans tout le dioceſe de Strasbourg.

(*h*) *In Dagoberto Rege cap. 14, pag. 133*.

Prévôt de S. Pierre-le-vieux, avait montré à Coccius vers l'an 1623. Ce cartulaire ne se retrouve plus aujourd'hui dans les archives de la Collégiale de S. Pierre-le-vieux, & paraît avoir été inconnu à tous ceux qui ont écrit après Coccius. On prétend que ce cartulaire fut envoyé au Cardinal de Furstemberg Évêque de Strasbourg, qui en fit présent à Louis XIV. Dans ce cas, on pourrait le retrouver dans le trésor royal des Chartes, ou dans la bibliothéque du Roi.

Les anciens catalogues des Abbés de Honau disent, que les six premiers étaient en même tems Évêques. Benoît est nommé Évêque dans le diplôme de Charlemagne de 776 (*i*). Duban souscrivit comme Évêque à la charte de fondation de l'Abbaye de Schwartzach donnée en 748 (*l*), & la même qualité lui est donnée dans des chartes postérieures. Ces expressions ont fait croire à quelques auteurs (*m*), que durant le hüitieme siecle, le diocese de Strasbourg était gouverné par deux Évêques, dont l'un avait son siege à Strasbourg & l'autre à Honau, d'où ce dernier étendait sa jurisdiction sur la partie du diocese, qui forme aujourd'hui les trois Chapitres ruraux de l'autre côté du Rhin. Guilliman (*n*) assure que telle était de son tems l'opinion de quelques écrivains; mais il ajoute qu'ils avaient eu la précaution de dire que l'Évêché de Honau n'avait duré que soixante ans. Nous avons déja touché ce point au commencement du second livre (*o*). Ces prétendus Évêques de Honau étaient ou des Évêques, qui après avoir quitté leur Évêché, se retirerent dans des monasteres (*p*), ou des Abbés ordonnés sans titre pour faire uniquement les fonctions épiscopales dans leur Abbaye, sans être attachés à aucun siege particulier. Ces Évêques régionnaires étaient sur-

---

(*i*) Preuves justificatives *num.* 70.

(*l*) Ibidem, *num.* 43.

(*m*) Kleinlauel, *Strasburgische Chronica, pag.* 14.

(*n*) *De Episcopis Argentinensibus, Cap.* 6.

(*o*) Pages 173 & 174.

(*p*) Gebwiller, *Leben S. Otilien, pag.* 78.

tout communs parmi les moines Écossais, dont la mission était d'annoncer l'Évangile hors de leur patrie (*q*).

Pendant les premiers siecles de l'Abbaye de Honau, le nombre des religieux n'était point fixé : étrangers la plupart, ils ne vivaient que de ce que leur accordait volontairement leur Abbé, & faisaient vœu de ne rien posséder en propre. Mais comme ils ne s'étaient point consacrés à Dieu & à la pauvreté pour vivre dans l'oisiveté & la crapule, ils s'appliquerent au travail manuel, à la culture de la terre & à l'instruction des peuples. L'Abbé, sous la direction duquel ils vivaient, était le maître de disposer des revenus qui provenaient des domaines de l'Abbaye, ainsi que des biens & des offrandes que la piété des fideles lui fournissait. En sa qualité de chef, il avait la libre administration des revenus, & en réglait les distributions suivant sa volonté; il jouissait même du droit de se donner un successeur, sans consulter ses religieux. Telle était la discipline ecclésiastique sous le regne de Charlemagne & sous celui de Louis le Debonnaire : elle est clairement prouvée par l'acte de donation de l'Abbé Beatus de l'année 810 (*r*).

La regle monastique était en vigueur à Honau dès son établissement. Le Roi Thierri dans son brevet pour Tuban (*s*) lui rappelle la sainte regle, la congrégation & la stabilité des moines. Mais cette regle monastique n'était pas celle de S. Benoît. La disposition, que Beatus fait de tous ses biens (*t*), le choix qu'il se réserve d'un Abbé qui lui succéderait, la regle ecclésiastique qu'il lui prescrit de suivre, toutes ces circonstances ne conviennent pas à un moine, qui aurait fait profession de la regle de S. Benoît. D'ailleurs on ne trouve pas son nom entre les Abbayes d'Alsace qui suivaient cette regle en 830. La sécularisation de l'Abbaye est

---

(*q*) Voyez Le Cointe, *annalium Ecclesiast. tom. 4, pag. 660*, & Mabillon, *in actis Sanctorum, tom. 3, in præfatione, part. 1, sæcul. 3, pag. 13 & 14*, & *in annalibus Ord. S. Benedicti, tom. 6, pag. 574*.

(*r*) Preuves justificatives, *num. 85*.

(*s*) Ibidem, *num. 35*.

(*t*) Ibidem, *num. 85*.

cependant de beaucoup poſtérieure (*t*). On compte encore (*u*) dix-huit Abbés de Honau ſucceſſeurs de Thomas; ſavoir: Radalde, Wernaire, Joſeph, Jean, Rechon, Selburge, Bernolde, Forgal, Adolloche, Hialdon, Deniger, Thomas, Jean, Luitfride, Surleche, Beatus, Donat & Martin, qui ſuivant l'ordre naturel des choſes doivent au moins remplir l'eſpace de deux ſiecles. Ainſi les religieux de Honau n'ont pu être ſécularisés, que vers la fin de l'onzieme ſiecle après l'année 1079. Auſſi ne trouve-t-on dans les anciens titres aucun Prévôt de cette Collégiale avant Brunon, qui vivait en 1104. On fixe (*x*) cependant la ſécularisation de l'Abbaye de Honau au neuvieme ſiecle, & on allégue pour le prouver le diplôme, par lequel Charles le Gros confirme le 23 mai 884 (*y*) les biens de cette Abbaye, & dans lequel l'Empereur ſe ſert du terme de Chanoines. Mais il eſt facile de prouver, que le mot de Moines y a été effacé dans la ſuite, pour lui ſubſtituer celui de Chanoines. Les lettres renforcées & ombrées indiquent la rature. En regardant de bien près l'original de cette charte, qui eſt authentique, & en la préſentant obliquement au grand jour, ou devant une chandelle, on diſtinguera facilement la rature qui a changé *Monachorum* en *Canonichorum*. On y verra même l'ignorance de celui qui s'eſt aviſé de la faire; il n'a pas ſçu prévenir toutes les difficultés & cacher entierement ſa falſification. Le fauſſaire en mettant les lettres *Canoni* pour les lettres *Mona* qui finiſſaient une ligne, a été aſſez mal-adroit pour laiſſer *l'h* au commencement de la ligne ſuivante dans le reſte du mot, qui eſt *chorum*. Il y a de même laiſſé les mots de Monaſtere & de Prieur, qui conviennent plus à une Abbaye qu'à une Collégiale.

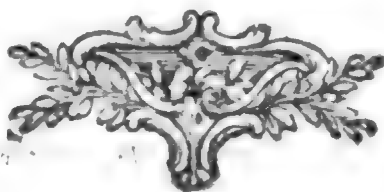
(*t*) Gebviller, dans ſa vie allemande de Sainte Odile, *pag.* 77, & de Ruyr, dans ſes antiquités de la Voſge, *pag.* 185, aſſurent qu'il y avait à Honau, outre l'Abbaye, une Collégiale de Chanoines, qui tenaient chœur ſéparément des Moines, & qui à l'élection de l'Abbé avaient ainſi que les religieux voix active, ſans cependant pouvoir prétendre à la paſſive. Quoique ces deux auteurs ne donnent aucune preuve de ce qu'ils avancent, le P. Le Cointe *Annal. eccleſiaſt. tom.* 4, *pag.* 659, n'a pas laiſſé que d'adhérer à leur ſentiment.

(*u*) Archives de l'Évêché.

(*x*) Mabillon, *Annal. Bened. tom.* 2, *lib.* 29, *pag.* 60, & Galliæ Chriſtianæ, *tom.* 5, *pag.* 833.

(*y*) Preuves juſtificatives du ſecond volume.

Les religieux de Honau devenus Chanoines vécurent d'abord en commun avec leur Prévôt, qui distribuait entr'eux différens offices claustraux relatifs au service divin & à l'administration du temporel, car les Prévôts conserverent la jouissance de presque tous les revenus de la Collégiale. Ils se les attribuaient comme biens propres & attachés à leur dignité, & n'en laissaient que fort peu pour l'entretien des Chanoines, qui ne jouissaient que des revenus de quelques fondations particulieres, ou d'une certaine portion des biens de la Prévôté qui leur tenaient lieu de prébende. Henri de Staleck Évêque de Strasbourg songea à retrancher cet abus, qui accumulait toutes les richesses sur une seule personne; il remit en 1258 les biens & les revenus de la Prévôté à la manse capitulaire pour fournir à la subsistance des Chanoines. Une seconde & pareille réunion fut faite le 22 avril 1437 par l'Évêque Guillaume de Dietscht. J'aurai lieu de m'étendre dans la suite sur l'histoire de la Collégiale de Honau, dont les Prévôts, ainsi que ceux de Rheinau, furent toujours tirés de la haute noblesse de la Province. Les dégradations causées par le Rhin toujours inquiet dans son cours ayant rendu l'île de Honau inhabitable, Conrad de Lichtemberg Évêque de Strasbourg transféra le 7 septembre 1290 la Collégiale à Rheinau petite ville située à six lieues au-dessus de Strasbourg. Mais le voisinage du Rhin rendant cette seconde habitation aussi incommode que la premiere, les Chanoines de Rheinau vinrent s'établir à Strasbourg par la permission de l'Evêque Guillaume de Dietscht, qui leur accorda l'église paroissiale de Saint Pierre-le-vieux pour y faire l'office canonial. L'acte de cette nouvelle translation est du 22 mai 1398. Le nouveau chapitre de S. Pierre-le-vieux était pour lors composé de vingt Chanoines : le nombre diminua dans la suite, & les différentes réunions le remirent à dix-huit, tel qu'il est aujourd'hui.



LUTENBACH.

On a perdu les titres de fondation du monaſtere de Lutenbach. Il dut ſon origine, dès le commencement du neuvieme ſiecle, au Chorévêque Beatus Abbé de Honau, qui le fonda en l'honneur de l'Archange S. Michel, & le dota de ſes biens (*a*). Beatus employa pour le ſervice de Dieu tout le riche patrimoine qu'il avait conſervé. Cet établiſſement fut formé par dix-huit moines Écoſſais, que le fondateur y envoya de ſon Abbaye de Honau, à laquelle il ſoumit le monaſtere de Lutenbach. Telle fut l'origine de la confraternité qui ſubſiſte encore aujourd'hui entre ces deux Chapitres (*b*). L'égliſe de Lutenbach eſt nommée entre celles que l'Abbé Beatus accorda le 21 juin 810 à ſon Abbaye de Honau (*c*). M. Schœpflin (*d*) prétend que le monaſtere de Lutenbach ne fut fondé qu'à l'onzieme ſiecle par le Comte Wernher : il s'appuye ſur une bulle du Pape Innocent II de l'année 1135, adreſſée à Conrad Abbé du monaſtere de S. Michel dans les Vôges. Mais cette bulle, dont l'original ſubſiſte dans les Archives de l'Abbaye d'Andlau, ne concerne pas le monaſtere de Lutenbach, qui dès-lors était Collégiale, mais l'Abbaye de Honcourt ſituée auſſi dans les Vôges, & fondée en l'honneur de S. Michel par Wernher Comte d'Ortenberg. C'eſt ce qu'a reconnu M. Schœpflin lui-même poſtérieurement (*e*).

(*a*) *Ex veteri inſcriptione eccleſiæ Lutenbacenſis :* » *Anno DCCC. XI. ſub Carolo magno* » *Rege Francorum, Longobardorum ac Patricio Romanorum, anno decimo regni ſui, qui extitit* » *filius Pipini Regis, Sanctus Beatus Epiſcopus & Abbas Honaugenſis eccleſie fundavit eccle-* » *ſiam in Luttenbach & eandem dotavit cum bonis & cenſibus & idem Beatus de fratribus* » *Honaugenſis eccleſie, que erat eccleſia Scotorum, inſtituit in Luttenbach monaſterium in ho-* » *nore Sancti Michaelis, & transtulit decem & octo fratres de genere Scotorum ex monaſterio* » *Honaugenſi ad eccleſiam Luttenbach.*

(*b*) Voyez ci-deſſus, *pages* 404 & 405.

(*c*) Preuves juſtificatives, *num.* 85.

(*d*) *Alſatiæ illuſtratæ tom.* 2, *pag.* 448.

(*e*) *Alſat. diplomaticæ tom.* 1, *pag.* 479, *notâ* 5.

On ne sait quand le monastere de Lutenbach fut sécularisé; mais on peut en fixer l'époque au tems de la sécularisation de l'Abbaye de Honau. De Ruyr (*f*) prétend qu'elle ne s'exécuta que vers 1318. Mais Lutenbach était déja Collégiale en 1123, lorsque le Pape Luce III lui confirma toutes ses possessions, & même en 1094, lorsque Manegolde Chanoine de Lutenbach devint le premier Abbé de Marbach. Depuis Henri, qui fut en 1190 Prévôt de Lutenbach, on a une suite non interrompue des dignitaires de cette Église, entre lesquels on compte des Horbourg, des Landsberg & des Andlau. Les livres suivans de cette histoire feront connaître plus particulierement cette Collégiale, ainsi que ses Prévôts. Je devrais parler du respectable Prélat (*g*), qui est aujourd'hui à la tête de cette Collégiale; mais tout ce qu'il a fait pour ce diocese est un monument bien plus durable que la voix faible & timide de la reconnaissance.

Le Chapitre de Lutenbach était composé en 1402 de seize Canonicats & de douze Chapellenies, auxquelles Hartunge de Landsberg en ajouta une treizieme en 1405, mais le malheur des tems en diminua le nombre. Par les statuts donnés le 30 avril 1464 par Robert de Baviere Évêque de Strasbourg, qui furent confirmés par une bulle du Pape Paul II du 20 juin 1465, les seize Canonicats furent réduits à huit & les Chapellenies à quatre : les uns & les autres existent encore aujourd'hui. Le Chapitre est Seigneur des villages de Lutenbach & Linthal, & des hameaux de Schweighausen & Hœven. Il acheta cette Seigneurie en 1367 d'Eppon & Wernher de Hadstatt, qui l'avaient obtenue en fief en 1361 des Archiducs d'Autriche. Quoique la Collégiale de Lutenbach soit à l'extrémité de la haute Alsace, enclavée dans le diocese de Bâle, elle est néanmoins, avec les endroits qui forment la Seigneurie du diocese de Strasbourg, dépendante uniquement de sa jurisdiction spirituelle (*h*). Cette dépendance est encore un precieux reste de

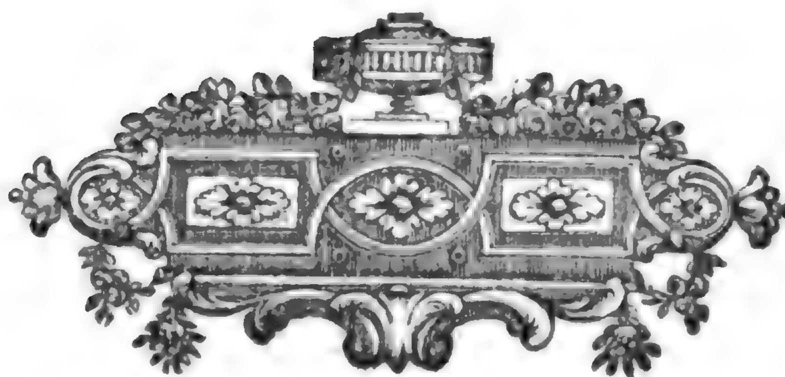
(*f*) *Recherches des saintes antiquités de la Vôge, part. 1, liv. 5, pag. 82.*

(*g*) M. l'Évêque d'Arath.

(*h*) Conrad, Évêque de Strasbourg dans ses lettres de 1190 dit : » *Cùm predecessores* » *nostri usque ad tempora nostra ex longissimo pontificalis jure dignitatis Argentinensis Ecclesie*

la jurisdiction, qu'exerçaient autrefois les Évêques de Strasbourg dans cette partie de la haute Alsace, qui est aujourd'hui soumise à l'Évêché de Bâle.

» *in ecclesia Lutenbacensi &c.* » On lit dans deux bulles du Pape Innocent IV de 1242 & 1250 adressées à l'Évêque de Strasbourg : » *Lutembacensem ecclesiam Basileensis diocesis,* » *quam in spiritualibus & temporalibus tibi asseris immediate subesse &c.* » Les anciens statuts de la Collégiale de Lutenbach portent : » *Sciendum est quod, licet ecclesia nostra Lauten-* » *bacensis cum territorio suaque valle & hominibus in eadem habitantibus sit in diœcesi Basi-* » *liensi situata, tamen ex singulari quadam prerogativa fuit ipsa cum suis attinentiis a tanto tempore, cujus contrarium in memoria hominum non existit, a jurisdictione Domini Episcopi* » *Basileensis pro tempore existentis omnino exempta & Episcopo Argentinensi in spiritualibus im-* » *mediate subjecta; qui etiam prepositum prædictæ nostræ ecclesiæ per saniorem saltem & majorem* » *partem capituli canonice electum hucusque habuit & habet confirmare.*



NEUVILLERS.

NEUVILLERS ou NEUWEILER est situé au pied des Vôges entre Saverne & le château de Lichtemberg (*i*). Cette Abbaye serait une des plus ancienne de l'Alsace, si l'on pouvait faire remonter sa premiere fondation vers l'année 600 (*l*), ou si l'on était certain que l'église, que S. Fridolin Abbé de Seckingue fonda dans les Vôges (*m*) sur la fin du sixieme siecle, fût la même qui porta depuis le nom de Neuvillers. Mais comme il n'y a aucune preuve solide de cette opinion, on ne peut placer la fondation de l'Abbaye de Neuvillers qu'au commencement du huitieme siecle. Warmanne, qui écrivit la vie de Saint Pirmin au commencement de l'onzieme (*n*), prétend que Neuvillers dut son établissement à ce saint Chorévêque. Il peut en être regardé comme le premier Abbé; on peut même assurer qu'il y introduisit la regle de S. Benoît, qu'on suivait déja dans son Abbaye de Richenau; mais c'est à S. Sigibalde ou Sigebaud Évêque de Metz, qu'il faut laisser la gloire d'en avoir été le fondateur. C'est un fait attesté par Paul Diacre d'Aquilée (*o*), qui en louant le zele de ce

(*i*) Neuvillers est nommé dans les anciens titres *Neovillare*, *Novumvillare*, *Novillare*, *Neovilla* & *Nuweiller*. Coccius *in Dagoberto Rege*, *pag. 71*; le P. La Guille *Histoire d'Alsace*, *tom. 1*, *pag. 454*; les éditeurs de la Gaule chrétienne *tom. 5*, *pag. 833*, & Dom Calmet *Notice de la Lorraine*, *tom. 2*, *pag. 141*, disent que Neuvillers est situé sur une petite riviere qui donne à ce lieu beaucoup d'agrément : mais il s'en faut qu'il soit ainsi situé, puisque sa position est telle qu'elle n'a pas même un simple ruisseau. Ces auteurs n'ont vu cette riviere que sur une mauvaise carte : c'est la Zinzel qui passe à Dossenheim à une demi-lieue de Neuvillers.

(*l*) Coccius, *in Dagoberto Rege*, *cap. 8*, *pag. 71*, & De Ruyr, *Antiquités de la Vôge*, *part. 1*, *pag. 79*.

(*m*) Voyez la page 165.

(*n*) Apud Mabillonem, *in annal. Sanctorum Ord. S. Bened. tom. 4*, *pag. 132*.

(*o*) *Cap. 50 apud Duchesne*, *tom. 2 scriptor. franc. pag. 202*, *& apud Calmetum*, *preuves de l'histoire de Lorraine*, *tom. 1*, *pag. LXXI nov. edit.* » *Sigebaldus generosis ortus natalibus*, » *religioso cœtui Antistes effectus est*, *vir per omnia utilitatibus ecclesiæ deditus*, *sacrorum quoque* » *culminum solertissimus restitutor. Hic de animarum statu sollicitus*, *duo monasteria condidit*, *è* » *quibus unum Hilariacum vel etiam Nova Cella dicitur*, *alterum quod* Novum Villare *vocitatur*.

Prélat pour le rétabliſſement des égliſes & le ſalut des ames, le nomme le fondateur des Abbayes de Neuvillers & de S. Avauld. Le témoignage de cet hiſtorien ne peut être révoqué en doute, puiſqu'il écrivit la vie des premiers Évêques de Metz ſur la fin du huitieme ſiecle, & qu'il fut par conſéquent contemporain de S. Sigebaud. Cet Évêque, un des plus grands & des plus illuſtres qui aient gouverné l'Égliſe de Metz, en occupa le ſiege, ſelon la ſupputation des nouveaux hiſtoriens de cette ville (*p*), depuis l'an 708 juſqu'au 26 octobre 741. C'eſt donc dans cet intervalle avant 725 ou 726, quelque tems avant l'arrivée de S. Pirmin en Alſace, que l'Abbaye de Neuvillers fut fondée par S. Sigebaud (*q*). Il en bâtit l'égliſe, la dédia à l'honneur des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, la dota & lui donna des biens ſuffiſans pour l'entretien d'un certain nombre de religieux. On prétend même qu'il y avait choiſi ſa ſépulture : mais cela ne fut point exécuté, puiſqu'il fut enterré dans l'égliſe de l'Abbaye de S. Avauld, où il finit ſes jours (*r*). Meuriſſe (*s*) attribue auſſi à S. Sigebaud la fondation du monaſtere de Crauffthal à une lieue & demie de Weſchem dans le dioceſe de Strasbourg. Mais on ne trouve aucun monument certain ſur cette Abbaye avant le treizieme ſiecle, & nous verrons en ſon lieu qu'elle dut ſon origine au commencement du douzieme à Folmar Comte de Metz.

Les Évêques ſucceſſeurs de S. Sigebaud continuerent de combler de leurs bienfaits l'Abbaye de Neuvillers. Drogon fils naturel de l'Empereur Charlemagne, qui fut Évêque de Metz ſous le regne de Louis le Debonnaire, ſuivit les traces de ſon prédéceſſeur. Il fit tranſporter le 29 août 826 par Lantfroy ſon Suffragant dans l'égliſe Abbatiale de Neuvillers le corps de S. Adelphe dixieme

(*p*) Hiſtoire générale de Metz, *tom. 1, pag. 435 & 448.*

(*q*) Bucelin rapporte ſans fondement, *Germaniæ ſacræ part. 2, pag. 63*, que Neuvillers fut fondé vers 730 par le Comte Rutharde & ſa femme Irmenſinde. Il ſe trompe plus lourdement, *pag. 63 & 64*, quand il fait de Neoweiler & Neuweiler deux Abbayes différentes. Le P. Le Cointe eſt également dans l'erreur, quand il place, *Annal. eccleſ. franc. tom. 5, pag. 13*, la fondation de Neuvillers à l'année 738.

(*r*) Vie mss. de S. Sigebaud, *dans l'Abbaye de S. Simphorien de Metz.*

(*s*) Hiſtoire des Évêques de Metz, *pag. 151.*

Évêque de Metz (*t*), qu'on y honore encore aujourd'hui comme patron avec les Apôtres S. Pierre & S. Paul (*u*). Ratramme, qui gouvernait alors cette Abbaye, vivait encore en 830. C'est peut-être ce fameux Ratramme auteur d'un traité sur l'Eucharistie, fort estimé par les Protestans, & qui a fait tant de bruit depuis le seizieme siecle. Quoiqu'il fût un des plus grands savans de son tems, on ne sait presque rien autre chose de lui, si non qu'il avait embrassé à Corbie la profession monastique. Nous ne parlerons pas ici des écrits qui ont mieux fait connaître Ratramme à la postérité, & qui ont rendu sa foi suspecte dans l'esprit de quelques modernes. Comme ce n'est qu'une conjecture, que nous faisons, tirée de la ressemblance du nom, du tems où l'un & l'autre ont vécu, & de l'incertitude où nous sommes qui était Ratramme de Corbie, nous renvoyons aux auteurs, qui ont traité particulierement de ses ouvrages (*x*).

(*t*) Saint Adelphe occupa le siege de Metz vers le milieu, ou à la fin du troisieme siecle. Meurisse dans son histoire des Évêques de Metz, & Saussay dans son martyrologe gallican placent le jour de la mort de S. Adelphe au 28 d'avril. Mais le calendrier Alsacien du neuvieme siecle, les anciens catalogues des Évêques de Metz & la plupart des martyrologes placent également le jour de sa mort & de sa translation au 29 d'août. La vie de S. Adelphe fut écrite quelque tems après la translation de ses reliques à Neuvillers, & non en 1197, comme le suppose Meurisse *pag. 39*; puisque l'auteur, en parlant des prodiges qui ont accompagné cette translation, dit en avoir été témoin oculaire, ou informé par des personnes dignes de foi : *quæ aut vidi, aut fideli ratione audivi.* Au reste, cette vie est remplie de fables & d'anachronismes. Elle a été publiée à Strasbourg en 1506 par Wimphelingue sur un manuscrit de la bibliothéque de Philippe Comte de Hanau, auquel il la dédia. Le P. Stilting la fit réimprimer dans la vaste collection des Bollandistes, *in actis Sanct. tom. 6 Augusti*, *pag. 507—512.* Il est dit dans cette vie, que Lantfroy Suffragant de Metz transféra le corps de S. Adelphe à Neuvillers en 846, sous le regne de Louis le Debonnaire & l'Épiscopat de Drogon son frere. Cette date a été suivie par Coccius, le P. La Guille & les éditeurs de la Gaule chrétienne. Mais elle est fausse, puisque Louis le Debonnaire mourut en 840 : c'est donc une faute de copiste, qui aura écrit dans la vie de S. Adelphe 846 au lieu de 836, ou plutôt 826.

(*u*) On voit au milieu du grand autel de l'église de S. Adelphe de Neuvillers une châsse fixe, dans laquelle sont renfermés le chef & la plus grande partie des ossemens de S. Adelphe, les reliques de Sainte Sabine & plusieurs linges & anciennes étoffes, qui ont servi à les envelopper. Robert de Baviere Évêque de Strasbourg vint à Neuvillers en 1468, & y fit l'ouverture de la châsse, qui contenait les reliques de S. Adelphe. Il les reconnut pour véritables, & permit de les exposer à la vénération des fideles.

(*x*) Consultez Cellot, *in historiâ Gothescalaci, lib. 3*, *pag. 170*; Mabillon, *in actis Sanct. Ord. S. Bened. tom. 6 sæculi 4 part. 2 præfat. pag. 30*; Ceillier, *histoire des auteurs ecclésiastiques, tom. 19*, *pag. 136*, & l'Histoire littéraire de la France, *tom. 5*, *pag. 332.*

On ignore les noms des premiers Abbés de Neuvillers. Thierri gouvernait cette Abbaye au commencement de l'onzieme ſiecle, & il l'avait obtenue de Saint Poppon Abbé de Stavelot, qui fut alors un des réformateurs des Abbayes d'Allemagne (*y*). Ce n'eſt que depuis Rupert, qui fut élu Abbé en 1054, qu'on conſerve une ſuite non interrompue des Prélats de cette égliſe. On trouve encore qu'Adalberon ſecond du nom, qui fut Évêque de Metz depuis 983 juſqu'en 1004, a donné la bénédiction Abbatiale à trois Abbés du monaſtere de S. Adelphe (*z*), qui n'eſt autre que l'Abbaye de Neuvillers. La fondation de cette Abbaye faite par l'Évêque Sigebaud, les bienfaits dont la combla Drogon & les Abbés qui furent bénis par Adalberon, ont fait juger à Dom Calmet (*a*) que Neuvillers fut fondé dans un territoire qui était alors du dioceſe de Metz & ſous ſa juriſdiction ſpirituelle. Mais Neuvillers fut toujours du dioceſe de Strasbourg, & la juriſdiction, que les Évêques de Metz y exercerent, était fondée ſur la propriété temporelle de Neuvillers, qui parvint à l'Abbaye par la libéralité des Évêques de Metz. Delà vient auſſi, que les Princes de Hanau ſont aujourd'hui feudataires de l'Évêché de Metz pour une partie de la Seigneurie de Lichtemberg. Buxweiller & les autres villages, qu'ils poſſedent en qualité de Vaſſaux de cette Égliſe, appartenaient autrefois à l'Abbaye de Neuvillers, d'où ils paſſerent aux Seigneurs de Lichtemberg ſes avoués.

Les livres ſuivans de notre hiſtoire feront connaître l'état de cette célebre Abbaye dans les différens ſiecles, & les révolutions qui y introduiſirent la ſécularisation. La regle monaſtique ceſſa

(*y*) Everhelmus, *in vitâ S. Popponis, cap. 9, num. 39 apud Bollandum, in actis Sanct. tom. 2 Januarii, pag. 646, & apud Mabillonem, in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 8, ſæcul. 6, part. 1, pag. 514.*

(*z*) Conſtantius, *in vitâ S. Adalberonis, apud Labbeum, bibliothecæ tom. 1, pag. 678.* Dom Calmet avance dans ſon hiſtoire de Lorraine que ces trois Abbés étaient Abbés du monaſtere des Bénédictins de Remiremont, où repoſait le corps de l'Abbé S. Adelphe. Mais ce ſentiment n'eſt gueres plauſible. Remiremont n'a jamais eu aucun rapport ni dépendance de l'Évêché de Metz; on ne trouve dans aucun titre l'Abbaye d'hommes de Remiremont déſignée ſous le nom de S. Adelphe, & on n'a aucune connaiſſance dans le pays qu'elle ait jamais porté ce nom. Ainſi nous croyons avec le P. Perier, *in actis Sanctor. tom. 3 Sept. pag. 821*, que ces trois Abbés appartiennent à l'Abbaye de Neuvillers.

(*a*) *Notice de la Lorraine, tom. 2, pag. 141 & 432.*

d'y être en vigueur vers la fin du quinzieme siecle. Les désordres, qu'entraînent les guerres, avaient introduit dans les monasteres d'Alsace un si étrange relâchement, qu'on y voyait peu d'Abbayes de l'Ordre de S. Benoît se maintenir dans la régularité. Les aliénations des biens de celle de Neuvillers & l'avidité des avoués devenus ses persécuteurs, lui firent perdre la plupart de ses revenus & de ses Seigneuries. Henri de Lorraine Évêque de Metz, en craignant la ruine totale, imagina pour en sauver les débris, qu'en qualité d'ancien fondateur & protecteur né de l'Abbaye, il était autorisé d'en demander la suppression & la réunion de tous ses biens à l'Évêché de Metz. Il l'aurait aisément obtenue du Saint-Siege par le crédit que lui donnait sa famille, s'il n'avait rencontré des obstacles & des oppositions de la part d'Albert de Baviere Évêque de Strasbourg, qui ne voulut pas souffrir l'extinction totale de cette Abbaye, ainsi que de la Collégiale de S. Adelphe, qui en dépendait & que les Abbés avaient fondée à Neuvillers avant le douzieme siecle. Albert, pour faire cesser les sollicitations de l'Évêque de Metz, agit de concert avec l'Abbé Hugues de Fegersheim, avec les Religieux de l'Abbaye & les Chanoines de S. Adelphe, pour obtenir conjointement la sécularisation & la réunion des biens des deux églises. Le Pape Alexandre IV donna le 28 décembre 1496 une bulle de sécularisation, par laquelle la Collégiale de Saint Adelphe fut unie & incorporée à l'Abbaye. Celle-ci fut érigée en Collégiale, la dignité Abbatiale convertie en celle de Prévôt crossé-mitré, & déclarée élective; les places dès Religieux & des Chanoines furent changées en dix-huit prébendes canoniales & six Vicariats perpétuels. Tel est encore aujourd'hui l'état de la Collégiale de Neuvillers. Le nombre des Chanoines fut réduit à quatorze par un reglement donné le 15 mai 1709 par le Cardinal de Rohan, enregistré le 12 juin suivant au Conseil Souverain d'Alsace. Ce reglement, qui a été confirmé par arrêt du 22 septembre 1775, déclare les quatre autres Canonicats exprimés dans la bulle de sécularisation, bien & valablement éteints, supprimés, unis & attachés à la manse commune du Chapitre.



ETTENHEIMMÜNSTER.

Nous avons vu dans le livre troisieme (*b*) comment l'Abbaye d'Ettenheimmünster avait été fondée par Widegerne Évêque de Strasbourg, & rétablie par Heddon un de ses successeurs (*c*). Les biens, dont celui-ci la combla, sont détaillés dans son testament, ou acte de donation daté du 13 mars 763 (*d*). Ils sont considérables, & la plupart ont été distraits dans la suite du domaine de l'Abbaye. Ce furent les biens de Forcheim, de Baldingen, de Rothweil, de Wellingen & de Riegel situés dans le Brisgau, qui avaient appartenu au Duc Ernest, & dont l'Évêque Heddon fit l'acquisition. Il accorda aussi à l'Abbaye d'Ettenheimmünster la ville d'Endingen & tout ce que possédait l'Église de Strasbourg à Burckeim, Groningen, Kippenheim, Schopffen & Mutherisheim; une partie des biens de Ruest, le droit de pâturage & de pêche dans tout le district situé entre le Rhin & l'Elz; une cour Seigneuriale & un jardin à Strasbourg; des biens à Hausbergen, & les églises d'Ettenheim, de Ruest, d'Epfich & de Benfelden avec leurs dimes; des biens & des serfs à Rouffach; un demi-poële de sel dans les salines de Marsal. Enfin, les donations de Heddon s'étendirent jusques dans l'Ergau, puisqu'il accorda à l'Abbaye d'Ettenheimmünster les églises & les dîmes de Spietz, Scherzlingen & Biberist. Les deux premiers endroits sont aujourd'hui partie du canton de Berne, & le dernier du canton de Soleure.

Hildolphe fut le premier Abbé d'Ettenheimmünster. Il fut nommé par l'Évêque Heddon, que quelques-uns (*e*) supposent

---

(*b*) Voyez les pages 248 & suiv. 280 & suiv.

(*c*) Dom Mabillon se trompe quand il dit, *Annal. Bened. tom. 1, lib. 15, pag. 491*; que Hatton fils du Duc Athic & grand-pere de l'Évêque Heddon fonda le monastere d'Ettenheimmünster.

(*d*) Preuves justificatives, *num. 55*.

(*e*) Crusius, *Annal. Suevic. tom. 1, part. 1, lib. 10, pag. 279, & lib. 11, pag. 295*, & Bucelinus, *in monasteriologiâ Imperii Germanici, tom. 2, pag. 177*.

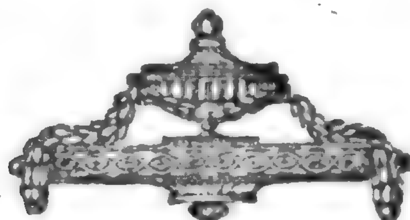
mal-à-propos avoir d'abord gouverné cette Abbaye. Luitholde & Reginalde ſuccederent à Hildolphe (*f*). Uton quatrieme Abbé vivait vers l'an 830, & joignait la dignité d'Évêque à celle d'Abbé (*g*). Wolfharde fut Abbé en 926 (*h*). On lui donne pour ſucceſſeurs Eberharde, Herman I, Adalberon & Adelbert qui vécurent tous, ou à la fin du dixieme ſiecle, ou au commencement de l'onzieme (*i*). Conrad gouvernait en 1093, & depuis lui on conſerve une ſuite non interrompue des Abbés d'Ettenheimmünſter, auxquels nous reviendrons dans la ſuite. Cette Abbaye fut unie en 1607 à la Congrégation Bénédictine de Bursfelden; mais elle en fut ſéparée en 1617 pour former une congrégation particuliere avec les autres du même Ordre, qui ſont dans le dioceſe de Strasbourg. Ettenheimmünſter eſt ſitué de l'autre côté du Rhin dans la ſouveraineté territoriale de l'Évêché de Strasbourg, dont les Évêques furent toujours regardés comme les avoués & les protecteurs de cette Abbaye, droit qui leur eſt aſſuré par la fondation. Ils exercent encore aujourd'hui leurs droits de ſouveraineté ſur l'Abbaye & ſes dépendances, & l'Abbé élu eſt obligé de prendre de l'Évêque de Strasbourg l'inveſtiture pour le temporel.

(*f*) Bucelinus, *tom. cit. pag. 178.*

(*g*) *Societates Augienſes.*

(*h*) Archives de l'Évêché.

(*i*) Martinus Stephan, *in hiſtoriâ de vitâ & martyrio S. Landelini, parte 2, capite 1.*



GENGENBACH.

L'Abbaye libre & impériale de Gengenbach est située de l'autre côté du Rhin dans la ville impériale de Gengenbach en Souabe, près de la riviere de Kintzing. Elle fut fondée vers l'an 730 ou 740 (*l*) en l'honneur de la Sainte Vierge par le Comte Rutharde (*m*) à la sollicitation de S. Pirmin, qui y introduisit la regle de S. Benoît (*n*). On n'est pas d'accord sur la qualité & les ancêtres de son fondateur. Quelques-uns (*o*) lui donnent pour pere le Comte Eberharde fils d'Adelbert Duc d'Alsace; mais il est certain par la charte de fondation de l'Abbaye de Mourbach, qu'Eberharde n'eut qu'un fils, qui mourut avant son pere. Kœnigshoven (*p*) le nomme simplement Duc d'Alsace. Crusius (*q*) le suppose avoir été un Duc de Zéringue. Bucelin (*r*) lui donne les titres de Prince d'Allemagne, de Comte du Palais & de Landgrave d'Alsace. Ces qualités paraissent être autant de chimeres, qui n'ont été imaginées que pour illustrer la naissance & la dignité de Rutharde. Je crois plutôt avec M. Schœpflin (*s*) qu'il fut Comte de la basse Alsace. Il est vrai que l'Empereur Charles le Gros dans son diplôme pour l'Abbaye de Gengenbach, ainsi que l'ancien Nécrologe de Schutteren, donnent à Rutharde le titre de Duc. Mais on n'ignore pas qu'au huitieme siecle on accordait souvent ce nom à des Comtes, sur-tout à ceux qui étaient fils de Ducs, de même

---

(*l*) Cointius, *Annal. ecclesiast. franc. tom.* 5, *pag.* 34.

(*m*) Ex diplomate Caroli Crassi Imperat. pro Abbatiâ Gengenbacensi : » *Quoddam cœnobium* » *nomine Gengenbach, in pago Mortenaugiensi, juxta fluxium Kintzicha situm, à quodam Ruthardo* » *Duce bone memorie viro liberali manu & liberalibus investituris constructum, Deo & ejus geni-* » *trici Marie attitulatum &c.* Voyez les preuves justificatives du second volume.

(*n*) Trithemius, *Annalium Hirsaugiensium tom.* 1, *pag.* 276.

(*o*) Lazius, *de migrat. gentium*, *lib.* 8, *pag.* 391; Bucelinus, *Germaniæ sacræ tom* 1, *pag.* 80; Hertzog, *Elsassische Chronick*, *lib.* 1, *pag.* 145 *&c.*

(*p*) *In Chronico*, *cap.* 5, *pag.* 287.

(*q*) *Annal. Suevic. tom.* 1, *part.* 1, *lib.* 11, *pag.* 297.

(*r*) *Histor. Agilolfing. in Germaniæ topo-stemma-topographiâ*, *part.* 2, *pag.* 360.

(*s*) *Alsatiæ illustratæ tom.* 1, *pag.* 787, *& tom.* 2, *pag.* 516.

qu'on nommait en France Rois les fils des Rois de la premiere race : ce qui me fait soupçonner que Rutharde était probablement fils de Luitfride I Duc d'Alsace (*t*). M. Scheid (*u*) croit que Rutharde est le même que le fameux Comte de ce nom auteur de la famille des Guelphes, dont Walafride Strabon (*x*) fait mention, & qui conjointement avec le Comte Warin gouverna toute l'Allemagne sous les regnes de Pepin & de Charlemagne. Mais comme il passe pour avoir été le persécuteur de S. Othmar & un des plus grands ennemis des églises & des monasteres (*y*), il n'est gueres probable qu'il ait été le même que Rutharde le bienfaiteur de l'église de Strasbourg (*z*) & le fondateur des Abbayes de Schwartzach & de Gengenbach.

Le Comte Rutharde mourut sur la fin du huitieme siecle le 28 janvier, & fut enterré avec son épouse Irmensinde (*a*) dans l'église de Gengenbach qu'il avait fait bâtir. Les annales de cette Abbaye (*b*) rapportent que sa fondation fut confirmée par le Roi Chilperic second. Si ce fait était vrai, il faudrait faire remonter son origine au commencement du huitieme siecle, puisque ce Prince gouverna l'Austrasie depuis 715 jusqu'en 720. Gengenbach compte aussi au nombre de ses bienfaiteurs le Comte Luitfride III, qui vivait en 855 (*c*). Le premier Abbé fut Rusteron, qui eut pour successeurs Burcarde, Lentfride, Cosman, Anselme, Gauthier I, Volmar, Othon, Bennon, Radon & Gerwarde ou Germunde. Celui-ci vivait vers 830 (*d*) : on trouve

---

(*t*) C'est le sentiment de Guillimann, *de Episcop. Argent. pag. 82*, & de Hugo, *Annal. præmonstrat. tom. 2, pag. 428.*

(*u*) *Originum Guelficarum tom. 2, præfat. pag. 15.*

(*x*) *In vitâ S. Othmari Abbatis, cap. 4, apud Goldastum in Scriptor. rer. alemannic. tom. 1, part. 2, pag. 177 edit. an. 1720, & Mabillonem in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 4, pag. 142.*

(*y*) Walafridus, Strabus, *in vitâ supradictâ, & in vitâ S. Galli, lib. 2, cap. 15 apud Goldastum, tom. cit. pag. 168,* & Ermenricus, *in vitâ S. Magni, lib. 2, cap. 14, apud eundem Goldastum, tom. 1, pag. 2 & 202.*

(*z*) Voyez la page 278 du livre troisieme.

(*a*) Necrologium Schutteranum ad V. cal. februarii : » *Ruthardus illustris Dux & fundator multarum ecclesiarum.* »

(*b*) *Apud Lunig, in Spicilegio ecclesiastico, tom. 4, pag. 289.*

(*c*) Guillimannus, *Habsburgiacorum lib. 3, pag. 90 edit. Mediolan. & pag. 120 edit. Ratisbonensis*, & Bucelinus, *Germaniæ sacræ part. 2, pag. 38.*

(*d*) *Societates Augienses.*

ensuite dans le Nécrologe de l'Abbaye (*e*), mais sans ordre de date, Rodolphe I, Gauthier II, Jean I, Lutholde, Eppon, Louis, Alger, Rodolphe II, Lantfride, Hellwicque, Werner I, Henri I, Hartman, Albert I, Bertholde, Herman I, Albolde, Thierri I, Anselme II, Burcharde II, Jean II, Albert II, Conrad, Egenolphe I, Henri II, Albon, Herman II, Egenolphe II, Cuonon, Werner II, Burcarde III, Thierri II & Beatus. Tous ces Prélats précéderent Reginbolde qui mourut en 1028, & après lequel on trouve une succession suivie des Abbés de Gengenbach.

Cette Abbaye fit partie du domaine royal jusqu'au commencement de l'onzieme siecle. L'Empereur S. Henri ayant établi l'Évêché de Bamberg, accorda au nouvel Évêque Eberharde & à ses successeurs l'Abbaye de Gengenbach, dont il unit le domaine direct à la manse épiscopale. Le titre d'union est daté de Francfort du 1[er] novembre 1007. Depuis ce tems, l'Abbaye de Gengenbach a toujours été regardée comme un fief de l'Église de Bamberg, & chaque nouvel Abbé est obligé de s'en reconnaître vassal, & de prendre de l'Évêque l'investiture du temporel. La bienfaisance des Souverains & des Seigneurs fit bientôt de Gengenbach un monastere riche & célebre, qui fut composé de personnes nobles jusqu'au milieu du quinzieme siecle. Les Papes & les Empereurs lui accorderent plusieurs privileges. Je décrirai dans la suite les diverses révolutions qu'essuya l'Abbaye de Gengenbach. Elle fut sécularisée en 1523 par le Pape Clément VII, mais la sécularisation n'eut aucun effet par les oppositions qu'y mirent auprès de l'Empereur Charles-Quint Guillaume de Honstein Évêque de Strasbourg & Guillaume Comte de Furstemberg, le premier comme Seigneur ordinaire & le second comme Avoué de l'Abbaye. Elle fut aggrégée en 1571 à la Congrégation Bénédictine de Bursfelden, dont elle fut séparée en 1617, lorsque l'Évêque Léopolde d'Autriche forma une congrégation particuliere dite de Strasbourg. L'Abbé de Gengenbach jouit de plusieurs droits régaliens; il est nommé le dernier des quatorze Prélats d'Empire qui ont voix au Cercle de Souabe.

(*e*) *Apud Lunig, loco citato, pag. 290.*



SCHWARTZACH.

Le Comte Rutharde, dont nous avons parlé plus haut, fut aussi le fondateur de l'Abbaye de Schwartzach (*f*) ; nous avons vu en parlant de cet établissement sous l'Évêque Heddon (*g*), qu'elle fut d'abord nommée *Arnulfoauga*, & située dans une île du Rhin entre Drusenheim & Fort-Louis, proche d'une petite île qu'on nomme de nos jours Kotzenhausen-werd, comme qui dirait *Gottes-Haus*, ou maison de Dieu (*h*). On n'est pas d'accord sur le tems de sa fondation ; les uns la placent à l'année 724 (*i*), les autres à l'année 734 (*l*) ou 749 (*m*). Il est certain qu'elle est de quelque tems antérieure à 748, puisque ce fut le 27 septembre de cette année qu'elle fut confirmée par un acte solemnel & authentique de Heddon Évêque de Strasbourg (*n*), acte qui fut souscrit par neuf autres Évêques & trois Abbés (*o*). Pepin devenu Roi de France autorisa l'établissement de l'Abbaye de Schwartzach (*p*). Le Comte Rutharde se trouvant sans enfans, voulut lui donner d'autres marques de sa bienfaisance, en enrichissant de ses biens

(*f*) Bucelin, *German. sacræ tom. 1, pag. 80, & tom. 2, pag. 268*, parle de deux autres monasteres nommés Schwartzach situés en Franconie, l'un d'hommes & l'autre de femmes : mais ils ne furent fondés qu'au neuvieme siecle.

(*g*) Voyez les pages 276 & suiv.

(*h*) M. Deuren avocat de Wetzlar & Conseiller aulique de Mayence, dans un mémoire imprimé en 1728 en faveur de l'Abbaye de Schwartzach contre les prétentions de la Maison de Bade, soutient *pag. 9*, que le premier endroit où Schwartzach fut fondé, se nommait *Kunstenum* ; mais Runzenheim, qu'il a voulu entendre par le mot de *Kunstenum*, est éloigné de près de deux lieues de l'ancien *Arnulfoauga*.

(*i*) Hertzog, *Elsassisch. Chronick, lib. 1, pag. 145* ; Bucelinus, *Germaniæ sacræ part. 2, pag. 80* ; Henricus Pantaleon, *de viris illustribus Germaniæ, part. 3, pag. 30* ; Franciscus Petrus, *in Sueviâ ecclesiasticâ, pag. 744* ; Munster, *in Cosmographiâ, lib. 3, pag. 660*.

(*l*) Kœnigshovius, *in editione Schilteri, cap. 5, pag. 287*.

(*m*) Wimphelingius, *de Episcop. Argent. pag. 15 & 23* ; Berler, *in chronico manuscripto, fol. 45*.

(*n*) Preuves justificatives, *num. 43*.

(*o*) Voyez les pages 277 & 278.

(*p*) Pantaleon, *de viris illustribus German. part. 3, fol. 30*.

le monastere qu'il avait fondé. Il fit intervenir dans l'acte sa femme Hirmensinde, afin de rendre sa donation plus solide. Les deux époux, par un acte passé le 14 octobre 758 (*q*), céderent au monastere d'Arnulfoauga toutes leurs possessions en Alsace, & tout ce qu'ils avaient acquis dans les environs de la nouvelle Abbaye, ainsi que dans les villages de Sessenheim, Schwindrazheim, Drusenheim, Dangolsheim, Küttelsheim & Dosenheim. L'Abbaye a conservé de cette ancienne donation les dîmes de Drusenheim, Dangolsheim & Dosenheim, le tiers de celles de Schwindrazheim & le patronage des Cures des trois premiers endroits.

Les premiers religieux d'Arnulfoauga furent des moines étrangers de l'Ordre de S. Benoît, qui y furent envoyés par le Chorévêque S. Pirmin. Saroarde un de ses disciples en fut le premier Abbé (*r*). Ses successeurs furent Agoalde, Loup, Daton, Bruninger, Albriche, Ébroin, Walton & Job (*s*). Daton joignait la dignité épiscopale à l'abbatiale. Job vivait en 830, & est nommé dans le Nécrologe de Richenau entre les Abbés d'Allemagne & de France qui vivaient en ce tems-là. Walton son prédécesseur est le même que Widon, sous lequel l'Abbaye d'Arnulfoauga fut transférée dans l'Ortenau de l'autre côté du Rhin, presque vis-à-vis le lieu primitif de sa fondation. Elle avait été brûlée en 825 (*t*); sa situation l'exposait d'ailleurs aux injustes vexations du Comte Ruthelin, dans le Comté duquel elle était située, & qui, ainsi que les paysans voisins jaloux de ses richesses, ne cessait de la troubler. Widon ne trouva d'autre moyen pour préserver son Abbaye d'une ruine totale, que de l'établir dans un endroit, où les paysans étaient moins méchans & le Comte moins injuste. Appuyé du crédit de Bernolde Évêque de Strasbourg, il en obtint la permission de l'Empereur Louis le Debonnaire par un diplôme donné en 826. Cette translation se fit la même année 826 (*u*), & non en 845, comme le disent quelques auteurs (*x*), trompés par une fausse date que porte le diplôme de translation qui, s'il n'est pas

(*q*) Preuves justificatives, *num.* 50. (*r*) Ibidem, *num.* 43. (*s*) *Societates Augienses.*
(*t*) Wimphelingius, *de Episc. Argent. pag.* 23.
(*u*) Wimphelingius, *pag.* 23, & Guillimannus, *pag.* 120.
(*x*) Hertzog, *lib.* 3, *pag.* 71, Pantaleon, *fol.* 30.

entierement faux, eſt du moins fort ſuſpect par pluſieurs interpolations qui y ont été faites dans la ſuite (*y*). Selon ce diplôme cette Abbaye fut transférée dans un terrein près de Lichtenau, qui appartenait comme terre Salique à l'Abbaye, qui faiſait partie de la Cour Seigneuriale d'Ulm, & qui avait été une des premieres donations du fondateur le Comte Rutharde. Elle y ſubſiſta, juſqu'à ce qu'ayant été réduite en cendres vers l'an 1224, elle fut rebâtie à trois quarts de lieue de là, dans l'endroit où elle eſt aujourd'hui (*z*). On prétend que ce ne fut qu'en 826, que l'Abbaye d'Arnulfoauga prit le nom de Schwartzach : mais ce nom lui fut donné antérieurement par le Comte Erchangier, qui gouvernait en Alſace, & dès l'an 817 elle eſt déſignée ſous le nom de Schwartzach entre les Abbayes, qui devaient fournir chaque année des préſens à l'Empereur (*a*), c'eſt-à-dire, dans le tems même qu'elle était encore établie en Alſace.

Nous reviendrons encore ſouvent à l'Abbaye de Schwartzach dans la ſuite de cette hiſtoire. Wernaire Évêque de Strasbourg l'obtint de l'Empereur S. Henri, qui voulut ainſi récompenſer les ſervices que ce Prélat lui avait rendus. Il lui en accorda le domaine propre pour lui & pour ſes ſucceſſeurs par un diplôme daté de Pavie le 17 janvier 1014 ; mais Wernaire fut le ſeul qui exerça l'autorité ſur cette Abbaye. Ses ſucceſſeurs la perdirent bientôt, on ne ſait comment. L'Empereur Conrad le Salique par un autre diplôme daté de Limburg le 20 février 1032 accorda l'Abbaye de Schwartzach à l'Évêque de Spire (*b*), qui en eſt encore de nos jours le Seigneur direct, & dont l'Abbé comme Vaſſal eſt obligé de prendre l'inveſtiture du temporel. Elle fit partie depuis 1459 de la Congrégation Bénédictine de Bursfelden juſqu'en 1617, qu'elle forma une congrégation particuliere avec les autres Abbayes du dioceſe de Strasbourg ſoumiſes immédiatement à la juriſdiction ſpirituelle des Évêques.

(*y*) Nous examinerons ce diplôme dans le ſecond volume de cet ouvrage.

(*z*) Wimphelingius, *pag. 59*, Guillimannus, *pag. 284*.

(*a*) Preuves juſtificatives, *num. 90*.

(*b*) Simon, *Hiſtoriſche Beſchreibung der Biſchoffen zu Speyer, fol. 37*. Voyez les preuves juſtificatives des volumes ſuivans.

LIEVRE
ET SAINT HIPPOLYTE.

LIEVRE ou LEBERAU, ainſi que S. HIPPOLYTE ou SANCT BILT, ſitués autrefois dans le Duché d'Alſace, ſont aujourd'hui partie du Duché de Lorraine & du Bailliage de Saint Dié : ces deux endroits ſont auſſi du dioceſe de Strasbourg. Il y avait dans l'un & l'autre un Prieuré fondé par Fulrade, que l'on compte être le quatorzieme des Abbés de S. Denys en France (*c*). Fulrade prit naiſſance en Alſace (*d*). Les grands biens, qu'il poſſédait dans cette province, & les monaſteres qu'il y établit ſur ſon propre fonds prouvent, qu'il en était du moins originaire. La plupart des anciens hiſtoriens abuſés par quelques faux diplômes, dans leſquels Fulrade eſt nommé *Nepos* de l'Empereur Charlemagne (*e*), diſent que cet Abbé était neveu ou petit-fils de ce Prince (*f*). D'autres (*g*) le confondant avec Fulrade Abbé de S. Quentin en Vermandois, dont le pere le Duc Jérôme était fils naturel de Charles Martel, aſſurent que l'Abbé de S. Denys était oncle de Charlemagne. Mais les uns & les autres ſe ſont également trompés. Le teſtament original de Fulrade de l'année 777 (*h*) fait mieux connaître ſon origine & ſa famille.

(*c*) Felibien, *Hiſtoire de l'Abbaye royale de S. Denys, livre 2, pag. 42*, & Gallia Chriſtiana, *tom. 7. pag. 343.*

(*d*) Dom Calmet croit dans ſa notice de la Lorraine *tom. 1, pag. 568 & 645*, que Fulrade était natif de l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de S. Hippolyte.

(*e*) Voyez la diſſertation quatrieme *pag. 106 & ſuiv.*

(*f*) Doublet, *Antiquités de l'Abbaye de S. Denys, liv. 1, page 179.* Sauſſay dans ſon martyrologe gallican &c. diſent que Fulrade était neveu de Charlemagne. De Ruyr, *antiquités de la Vôge, part. 3, liv. 1, chap. 7, pag. 223* croit qu'il était petit-fils de ce Prince. On a prouvé le contraire à la page 107 de cet ouvrage.

(*g*) Sanmarthani *lib. 6 Genealog. domus regiæ francor. cap. 17*; Buchetus *part. 1 ver. orig. domus regiæ francorum, cap. 9, pag. 83*; Hemerus *lib. 2 Auguſt. Viromanduorum, pag. 72, &c.*

(*h*) Preuves juſtificatives *num. 71.*

Riculphe ſon pere & Ermengarde ſa mere jouiſſaient en Alſace d'une conſidération due à leur haute naiſſance. Mais Fulrade leur fils ne ſe rendit pas moins illuſtre par ſa piété & par la ſupériorité de ſon génie, que par ſes dignités & ſes emplois. Il fut un de ces hommes extraordinaires, en qui l'on voit des caracteres qui paraiſſent oppoſés. Né avec de grands talens, il les cacha dans ſa retraite ſans les y enfouir. Il ſçut tellement l'allier avec la vie de la cour, que l'une ne nuiſit pas à l'autre. Ses négociations & les ſervices qu'il rendit à l'État & à l'Égliſe doivent le faire regarder comme un des hommes les plus célebres de ſon tems. Fulrade eut également la confiance du Roi & du Pape. Ce fut lui que Pepin chargea en 751 d'aller conſulter le Pape Zacharie ſur la diſpoſition qu'on devait faire du trône de France, & c'eſt lui qui rapporta à Pepin la favorable réponſe qui lui deſtinait la couronne (*i*). Il alla auſſi en 755 faire au Pape au nom du Roi la donation de l'Exarchat & de la Pentapole (*l*). Nous voyons dans les anciens monumens (*m*) que Fulrade était Abbé de S. Denys, Conſeiller du Roi Pepin, Chapelain de ſon palais, Archiprêtre des Royaumes d'Auſtraſie, de Neuſtrie & de Bourgogne, & Archichapelain, ou comme on dit aujourd'hui, Grand-Aumônier de France, qui avait à ſa diſpoſition & dans ſa dépendance tout le Clergé de la Cour. Il exerça auſſi cette charge ſous Carloman & ſous Charlemagne ſucceſſeurs de Pepin (*n*).

On conſerve une bulle du Pape Étienne donnée le 26 février vers l'an 757 (*o*), par laquelle il donne la permiſſion à l'Abbé Fulrade de bâtir des monaſteres dans les terres qui lui appartenaient en propre, ſoit qu'il les eût achetées, ſoit qu'il en eût hérité de ſes parens. Il exempte auſſi de la juriſdiction épiſcopale

---

(*i*) Anaſtaſius *in vitâ Stephani Papæ, apud Bouquetum, tom. 5, pag. 439.* Voyez le livre troiſieme *pag. 280.*

(*l*) Eginhardi annales, *apud eundem, tom. 5, pag. 197*, & annales Bertiniani *apud Muratorium, in ſcriptor. rer. italic. tom. 2, part. 1, pag. 495.*

(*m*) Voyez *l'index onomaſticus* du cinquieme tome de Dom Bouquet, *pag. 803.*

(*n*) Voyez Peyrat, *hiſtoire eccléſiaſtique de la cour, livre 1, chap. 26*, & Le Cointe *annal. eccleſiaſt. tom. 5, pag.* 780.

(*o*) Preuves juſtificatives *num. 49.*

& soumet à celle du Saint-Siege tous ceux, que cet Abbé a bâtis ou pourrait faire bâtir dans l'étendue du royaume de France. Outre les monasteres, que Fulrade établit en d'autres provinces & qu'il détaille dans son testament, il en fonda deux en Alsace & dans le diocese de Strasbourg. Le premier dans un endroit nommé d'abord Audaldevillers, que Fulrade dédia en l'honneur de Saint Hippolyte. Il y déposa le corps de ce saint Martyr (*p*) qu'il avait apporté de Rome, & qu'il avait obtenu vers l'an 764 du Pape Paul avec plusieurs autres reliques dont il enrichit les monasteres de sa fondation (*q*). Autour de celui d'Audaldevillers se forma dans la suite une petite ville située aux pieds des Vôges, à deux lieues au-dessus de Selestadt, nommée Saint Hippolyte, & par corruption *Sanct Bilt*, à cause des reliques de ce Saint (*r*). Le second monastere, qui dut son établissement à Fulrade, fut celui qui porta d'abord le nom de Fulradevillers, parcequ'il fut bâti dans un canton, qui appartenait en propre à cet Abbé. C'est ce qu'on lit dans le diplôme original de Charlemagne donné à Duren le 14 septembre 774 (*s*), par lequel il confirme cette nouvelle fondation, & lui assure sur le domaine royal plusieurs biens situés aux environs de Kinsheim avec le droit de pêche & de pâturage. Fulradevillers prit ensuite le nom de Lievre ou Leberau de la

(*p*) On prétend que ce S. Hippolyte est le même, qui souffrit le martyre à Rome le 13 d'août sous l'empire de Valérien. Plusieurs raisons nous portent à croire que le S. Martyr Hippolyte, dont le corps fut déposé à Leberau, est différent de celui de Rome. C'est aussi le sentiment du P. Pinius, *in actis Sanct. tom. 3 Augusti, pag. 11.*

(*q*) Voyez les actes de la translation du Martyr S. Vit, apud Meibomium *in scriptor. rerum germanic. pag. 139*, Duchesne, *tom. 2, hist. francor. pag. 345*, Mabillonem, *in actis Sanct. Ord. S. Bened. tom. 5, sæcul. 4 part. 1, pag. 502*, & apud Papebrochium, *in actis SS. tom. 2. Junii, pag. 1030.*

(*r*) Les reliques de S. Hippolyte ne resterent pas long-tems dans l'endroit, auquel elles donnerent le nom. Il paraît par une charte de Charle le Chauve de l'année 862 insérée dans l'histoire de S. Denys de Dom Félibien, *preuves justificatives pag. LXX.* que dès lors elles avaient été transférées avec celles de S. Cucufax dans l'Abbaye de S. Denys. Le Martyrologe Gallican publié par Saussay, & celui d'Erfort cité par Pinius *in actis Sanctorum, tom. 3 Augusti pag. 9*, rapportent que le corps de S. Hippolyte fut accordé par le Pape Léon III avec celui du Pape Alexandre à Charlemagne, qui les déposa dans le monastere de Lievre, d'où elles furent transférées par l'Abbé Fulrade dans l'Abbaye de S. Denys. Des parties considérables des reliques de S. Hippolyte furent apportées à Poligny en Franche-Comté, où l'on bâtit une église & un monastere à l'honneur de ce S. Martyr, qui devint le patron de cette ville & de toute la contrée. Voyez les mémoires historiques sur la ville & Seigneurie de Poligny par Mr. Chevalier, *tom. 1, pag. 48. & 52.*

(*s*) Preuves justificatives, *num. 67.*

petite riviere Lebraha sur laquelle il était situé. Près de ce monastere ou prieuré fut bâti le village de ce nom entre Selestadt & Sainte Marie-aux-mines, à deux lieues de S. Hippolyte.

Fulrade accorda au monastere de Lievre plusieurs biens, qui lui appartenaient, & la plupart de ceux qui lui avaient été donnés par Widon & Chrodharde, deux Seigneurs puissans en Alsace. La donation du Comte Chrodharde est rappellée dans le testament que l'Abbé Fulrade fit à Heristel en 777 (*t*), par lequel il soumet & accorde à son Abbaye de Saint Denys les six monasteres ou prieurés, dont il avait été le fondateur. Cette donation de Chrodharde consistait dans les biens de Sessenheim, Fessenheim, Fridolsheim, Hinsheim, Mauchenheim & Berstheim (*u*). On conserve dans les Archives de S. Denys quatre exemplaires de ce testament, à l'un desquels est encore attaché le fêtu de paille, qu'on y inséra comme pour servir de marque de donation (*x*). Fulrade signa ce testament, & y fit mettre par le Notaire Adarulfe les noms d'Anselme Comte du palais, des Comtes Hildrade & Hariharde, & de quinze autres Seigneurs de la cour de Charlemagne, qui y assisterent comme témoins. On conserve encore dans les Archives de S. Denys le diplôme du Roi Pepin, par lequel ce Prince le 23 septembre 768 (*y*), veille de sa mort, confirme à l'Abbé Fulrade toutes les donations qui lui avaient été faites par Widon dans les villages de Gemar, Audaldevillers, Ensheim, Schœffersheim, Grutenheim & Ripauvillé. Fulrade donna aussi au monastere de Lievre des reliques du Pape Saint

---

(*t*) Preuves justificatives, *num.* 71.

(*u*) On voit aussi dans les archives de S. Denys l'original d'une charte du Comte Chrodarde, datée de Marlei 17 juin 764, par laquelle il vend à l'Abbé Fulrade tous ses biens situés en Brisgau. *Preuves justificatives num.* 56. Le même Comte Chrodarde signa le testament de Heddon Évêque de Strasbourg de 763 en faveur de l'Abbaye d'Ettenheim-münster. *Ibidem*, *num.* 55. Il est assez probable que ce Chrodarde est le même que le Comte Rutharde fondateur des Abbayes de Gengenbach & Schwartzach.

(*x*) Voyez la note H de la page 308.

(*y*) Preuves justificatives, *num.* 58.

Alexandre (z) & du Martyr Saint Cucufax (a), qu'il avait obtenues, les premieres de Rome & les secondes de Barcelone. L'ancienne église du Prieuré de Lievre subsistait encore vers le milieu de ce siecle & sa structure faisait juger, qu'elle était du tems où vivait Fulrade. Il n'en reste plus qu'une partie des murs & le chœur, qui sert aujourd'hui de chapelle. L'église fut démolie en 1751 & les matériaux employés aux bâtimens de l'église paroissiale.

L'Abbé Fulrade mourut le 16 de juillet 784 (b), & fut le seul des Abbés de S. Denys à qui on donna le titre de Saint, quoique d'autres ne lui accordent que celui de Vénérable. L'épitaphe, que lui composa Alcuin (c), fait connaître qu'il fut d'abord enterré dans l'église de Saint Denys. Son corps fut porté ensuite au monastere de Lievre (d), où il fut honoré long-tems comme Saint le 17 de février (e), qui est apparemment le jour de sa translation (f). On voyait sur les anciennes vitres de l'église de Lievre

---

(z) Le Pere Henschenius *in actis Sanctorum, tom. 1 Maji, pag. 371* doute que les reliques de S. Alexandre, qui furent portées à Leberau, soient celles du Pape S. Alexandre qui souffrit le martyre le 3 mai sous l'empire de Trajan. Il croit que ce furent plutôt des reliques de quelque martyr nommé Alexandre, que dans la suite on crut par abus avoir été le Pape Alexandre, dont on avait conservé les actes.

(a) Les actes du Martyre de S. Cucufax mis à mort pour la foi à Barcelone en Espagne le 25 juillet vers l'an 303, ont été inférés par Pierre Bosch, *in actis Sanctorum, tom. 6 Julii, pag. 161.* Nous apprenons par ces mêmes actes que les reliques de S. Cucufax furent apportées d'Espagne en France sous le regne de Charlemagne, & que Fulrade Abbé de S. Denys les déposa dans l'église du monastere de Leberau, dont il était fondateur. Le jour de cette translation est placé par Bollandus *in actis SS. tom. 2 Februarii, pag. 855* au 16 février. Fulrade reçut probablement les reliques de S. Cucufax du Prince Sarazin qui, selon Eginharde, *de gestis Caroli Magni apud Bouquetum, tom. 5, pag. 203*, vint d'Espagne à Paderborn se soumettre en 777 à Charlemagne. Elles ne resterent à Leberau que jusqu'en 835, que Hilduin, Abbé de S. Denys les fit transporter le 25 août dans son Abbaye, où elles sont encore honorées aujourd'hui. Les Espagnols prétendent, selon le P. Bosch *lib. cit. pag. 156* posséder à Barcelone le corps de S. Cucufax, & ils disent qu'il n'y eut que la tête du S. Martyr, qui fut portée en France.

(b) Fragmentum veterum annalium, *apud Duchesne tom. 2 histor. Francorum, pag. 21*, & Chronicon Mossiacense, *apud Bouquetum tom. 5, pag. 71.*

(c) Doublet, *antiquités de S. Denys, lib. 4, pag. 1376*, Cointius, *annal. eccles. francor. tom. 6, pag. 247*, Mabillon, *in actis SS. Ord. S. Benedicti tom. 4, pag. 307*, Felibien, *histoire de l'Abbaye de S. Denys, pag. 571*, Bouquetus, *tom. 5, pag. 410. &c.*

(d) Mabillon, *annal. Benedict. tom. 2, lib. 25, pag. 269.*

(e) Doublet, *antiquités de S. Denys, liv. 1, pag. 207.*

(f) Henschenius, *in actis Sanctorum tom. 3 Februarii, pag. 40*, Pinius, *in eisdem actis tom. 3 Augusti, pag. 4*, Gallia Christiana, *tom. 7, pag. 348. &c.*

l'image de l'Abbé Fulrade avec ces mots : *do mea cuncta Deo hîc*, & de l'autre côté le portrait de Charlemagne avec cette inscription : *fiant hæc jubeo* (*g*). Ces expressions, ainsi que les titres que nous avons cité plus haut, combattent l'opinion de Richer (*h*) & de Herculan son copiste (*i*), qui écrivent l'un & l'autre que Charlemagne fut le fondateur du prieuré de Lievre. Tous ceux, qui jusqu'ici ont écrit sur les deux prieurés de Lievre & de S. Hippolyte (*l*), prétendent que ce fut celui de S. Hippolyte, qui porta d'abord le nom de Fulradevillers. Mais ces auteurs, qui avaient sous les yeux le testament de Fulrade, pouvaient-ils ignorer que les monasteres, où les reliques de S. Hippolyte furent déposées, se nommait Audaldevillers ; & que l'autre, où étaient celles de S. Cucufax, portait le nom de Fulradevillers ?

Ces deux monasteres du diocese de Strasbourg devinrent deux prieurés de l'Ordre de S. Benoît, dépendans de l'Abbaye royale de S. Denys en France, en vertu de la cession que l'Abbé Fulrade lui en avait faite par son testament. Louis fils du Comte Roricon & de Rotrude fille de Charlemagne, qui obtint l'Abbaye de Saint Denys en 841, forma le dessein d'en détacher le prieuré de Lievre, & obtint de Charles le Chauve son cousin la permission de le donner en fief ou en bénéfice. Les Moines s'y opposerent & en porterent leurs plaintes au Concile assemblé à Verberie en 853. Ils y produisirent le testament de Fulrade, qui donnait ce prieuré à son Abbaye, & le privilége du Pape Étienne qui confirmait les fondations de cet Abbé. Le Concile décida en faveur des Religieux, & prononça que le prieuré de Lievre ne pourrait jamais être aliéné ni détaché, sous quelque titre que ce fût, de l'Abbaye de S. Denys (*m*). Le prieuré de Lievre est nommé entre

(*g*) La Guille, *Histoire d'Alsace*, *liv.* 9, *tom.* 2, *pag.* 20.

(*h*) *Chronici Senoniensis lib.* 2, *cap.* 9.

(*i*) *De antiquitatibus vallis Galileæ, apud Hugo in monumentis sacræ antiquit. tom.* 1, *pag.* 189, *& apud Calmetum, histoire de Lorraine, tom.* 3, *preuves, pag.* CXLIII.

(*l*) Cointius, *Annal. ecclesiast. tom.* 5, *pag.* 230, Mabillon, *Annal. Benedict. tom.* 2, *lib.* 23, *pag.* 180, *& in actis Sanctorum Ord. S. Benedict. tom.* 4, *pag.* 307. Felibien, *histoire de l'Abbaye de S. Denys, pag.* 53 *&c.*

(*m*) Preuves justificatives du second volume.

les dépendances de l'Abbaye de S. Denys dans les bulles des Papes Adrien IV & Alexandre IV de 1156 & 1259 (*n*). Nous parlerons dans la suite des diverses révolutions qu'éprouverent les prieurés de Lievre & de Saint Hippolyte. Le premier appartenait encore à l'Abbaye de S. Denys du tems de Richer, qui écrivait sur la fin du treizieme siecle, & qui rapporte dans sa Chronique de Senones (*o*), qu'on voyait dans l'église de Lievre quelques restes d'un pavé de marbre à la Mosaïque, qui passait pour avoir été l'ouvrage de Charlemagne. Les deux prieurés appartenaient encore au quatorzieme siecle à l'Abbaye de Saint Denys, qui en était en possession en 1338 & 1354 (*p*). Ce ne fut que vers 1400 qu'ils tomberent entre les mains des Ducs de Lorraine, qui s'en emparerent en vertu de l'Advocatie, qu'ils avaient obtenue sur ces prieurés, & qui leur avait été confirmée au douzieme siecle par l'Empereur Lothaire second (*q*). Les Abbés & Religieux de S. Denys se pourvurent en 1404 auprès de Charles VI Roi de France pour se faire restituer les domaines & les droits de ces prieurés & de leurs dépendances, dont Charles II Duc de Lorraine s'était mis en possession depuis trois ou quatre ans (*r*); mais ils n'en purent obtenir la restitution, quelques instances qu'ils eussent faites auprès du Roi & des Ducs de Lorraine (*s*). Ceux-ci accorderent dans la suite ces deux prieurés à la Collégiale de S. George de Nancy. L'union fut faite en vertu d'une bulle du Pape Alexandre VI du 16 avril 1502. L'église Primatiale de Nancy en jouit aujourd'hui en vertu de la réunion qui fut faite par lettres-patentes du Roi Stanislas du 10 septembre 1742 de la Collégiale de S. George à la Primatiale, pour ne faire qu'un même corps avec le chapitre de cette église. Depuis cette union la Primatiale de Nancy jouit du droit de patronage des Cures de S. Hippolyte

(*n*) Doublet, *Antiquités de S. Denys, liv. 2, pag. 501 & 594.*

(*o*) Chronicon Senoniense, *lib. 2, cap. 9.*

(*p*) Felibien, *Hist. de S. Denys, preuves justificatives, pag. 273 & 278.*

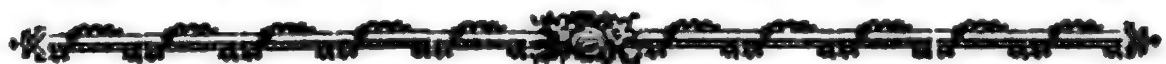
(*q*) Benoît, *origine de la Maison de Lorraine, pag. 216.*

(*r*) Doublet, *Antiquités de S. Denys, livre 3, pag. 1054.*

(*s*) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 569.*

& de Lievre, ainſi que d'une partie des dîmes de ces deux endroits. Les biens conſidérables & la Cour franche, qu'a l'hopital bourgeois de Strasbourg à Ensheim, proviennent auſſi de l'ancien prieuré de Lievre, qui les avait engagés à Henri de Hohenſtein. L'hopital les dégagea & les acheta en ſtipulant la faculté du droit de Réméré. La Primatiale de Nancy voulut uſer de ce droit en 1748, mais la cauſe ayant été portée au Conſeil Souverain d'Alſace, la Cour & les biens d'Ensheim furent adjugés en 1750 à l'hopital de Strasbourg.





ESCHAU.

L'ABBAYE d'Eſchau fut fondée en 777 par le bienheureux Remi Évêque de Strasbourg. Ce Prélat y établit des Chanoineſſes (*t*) à l'exemple de Sainte Odile ſa tante, qui avait introduit la regle canonique dans les Abbayes de Hohenbourg & Nidermünſter. Nous avons donné le détail de cette fondation dans l'article de Remi (*u*), qui lui aſſigna pour revenus l'île d'Eſchau & toutes ſes appartenances; celle de Zuzenau avec le droit de recueillir des paillettes d'or dans le Rhin; une cour Seigneuriale & des biens à Korch; le village d'Oſweiler dans le Haut-Mundat; des revenus à Bindern & à Dumenheim; une cour Seigneuriale & des biens à Chatenois; une cour à Strasbourg; la chapelle de S. Michel hors de la ville de Strasbourg, où S. Arbogaſte avait été enterré; des biens à Illkirch; une cour & des biens à Rouffach, ainſi que l'égliſe & la plus grande partie des dîmes de cet endroit (*x*). Adale & Rodoune nieces de l'Évêque Remi, filles du Comte Bodole ſon frere, donnerent auſſi à cette nouvelle Abbaye tous leurs biens. Elles s'y retirerent & en furent ſucceſſivement Abbeſſes. Remi par ſon teſtament du 15 mars 778 (*y*) ſoumit & accorda l'Abbaye d'Eſchau à ſon Égliſe de Strasbourg, ce qui fit que les Évêques ſes ſucceſſeurs, comme nous le verrons dans la ſuite, devinrent les bienfaiteurs de cette maiſon. Elle fut détruite par les Huns ou Hongrois, qui ravagerent l'Alſace en 926. L'Évêque Wilderolde la rétablit & lui donna pluſieurs biens, ainſi que les Évêques Guillaume & Hetzelon. La regle canonique & la régularité ſe ſoutinrent long-tems dans l'Abbaye d'Eſchau auſſi célebre par la piété que par la nobleſſe de ſes Chanoineſſes. Mais le relâchement s'y étant gliſſé & les déſordres étant parvenus à leur comble,

(*t*) Wimphelingue, *de Epiſcop. Argent. pag. 21*, croit avec aſſez peu de vraiſſemblance, que Remi établit à Eſchau des Religieuſes de la regle de S. Benoît.

(*u*) Voyez les pages 303-309.

(*x*) *Ex notitiâ membranaceâ fundationis Abbatiæ Aſchovienſis, & ex bullâ Alexandri III Papæ an. 1180.*

(*y*) Preuves juſtificatives; *num. 73.*

l'Abbesse & le peu de Chanoinesses, qui y étaient restées, la céderent en 1525 à l'Évêque de Strasbourg Guillaume de Honstein. Le Pape Paul III par sa bulle de 1536 confirma l'union qui avait été faite de l'Abbaye d'Eschau à la Manse Épiscopale. L'Évêque Guillaume y établit le 6 août 1533 un corps de huit prébendiers qui n'y resterent pas long-tems, puisque dès l'an 1608 ils n'y existaient plus. L'Évêque de Strasbourg l'engagea en 1615 à son grand Chapitre, qui en jouit encore aujourd'hui: la propriété lui en ayant été assurée par un traité de 1682, confirmé en 1728.

Tel fut dans le diocese de Strasbourg le Monachisme dans les beaux jours de son établissement. Sainte & vénérable institution, si l'esprit qui l'animait alors & qui forma tant de saints Moines & tant d'illustres Prélats, n'eût jamais fait place au relâchement & aux abus qui l'ont défigurée; si jamais le travail, l'étude & la frugalité n'eussent fui de ces saints asyles, pour donner entrée à l'oisiveté, à l'ignorance & à la corruption, suites funestes de l'abus des richesses & du dépérissement de l'institut primitif. On voit encore aujourd'hui avec douleur les débris de la plupart de ces pieuses fondations, ou ravagées par les guerres de religion, ou anéanties par les désordres de ses anciens moines. Et ces débris, laissant même à part tout motif de religion, doivent encore exciter sous différens titres le respect de tout bon citoyen. Laissons à une certaine philosophie, qui ne cherche qu'à détruire & qui n'est frappée que des abus; laissons à une basse ignorance, qui ne sait que jouir & ne voit rien au-delà du présent; laissons aux gens, qui ne veulent pas réfléchir, le privilége d'accabler de déclamations aussi frivoles qu'excessives l'établissement & le trop grand nombre des sociétés Monastiques. Lorsqu'ils demandent à grands cris qu'on ouvre tous les cloîtres, qu'ils fassent réflexion qu'ils sont habités par des hommes, dont la plupart méritent leur estime, & tous, des égards. Ce n'est point aux lettres à outrager des institutions si respectables, & l'histoire ne peut que leur être favorable; mais lorsqu'elle en justifie l'utilité, elle leur en retrace l'esprit, en les rappellant en quelque sorte à la pureté de leur origine.





TABLE CHRONOLOGIQUE.

AN. DE J. C.		Pages
Fin du 3 siècle	MISSION de S. Materne en Alsace	117 & *suiv.*
Com. du 4.e	Établissement de l'Évêché de Strasbourg . .	
	S. Amand premier Évêque.	126
346	Concile de Cologne contre Euphratas où assiste S. Amand.	132
347	Concile de Sardique.	134
Après 359	Mort de S. Amand	139
	Ss. Juste, Maximin, Valentin & Solaire lui succedent	143 & *suiv.*
Vers 383	Mort de S.te Aurélie	146
406 & 407	Irruption des Barbares en Alsace	149
	Interruption dans la suite des Évêques de Strasbourg	152
451	Irruption d'Attila dans les Gaules	151
496	Conversion de Clovis	154
510	Clovis fait bâtir l'Église Cathédrale de Strasbourg	155
	Rétablissement de l'Évêché de Strasbourg . .	159
	Succession de ses premiers Évêques	186
590	Fondation de l'Abbaye de Maurmoutier . . .	330
595	Childebert II Roi d'Austrasie la confirme . .	332
Com. du 7 siéc.	Martyre de S. Landelin	249
603	Le Prince Osson fonde l'Abbaye de Schutteren	337
628	S. Amand II devient Évêque de Strasbourg . .	190
646	S. Amand quitte cet Évêché, & passe à celui de Mastricht	194
	Rothaire lui succede dans l'Évêché de Strasbourg	196
660	Fondation de l'Abbaye de Münster	197
661	Childeric II Roi d'Austrasie la confirme . .	197

662 Adalric obtient le Duché d'Alsace 341
666 S. Arbogaste se retire en Alsace 204
667 S. Déodat Évêque de Nevers fonde l'Abbaye d'Ebersheimmünster 369
673 S. Florent vient en Alsace 227
673 Mort de Rothaire Évêque de Strasbourg . . 196
S. Arbogaste lui succede 206
674 Bienfaits du Roi Dagobert à l'Abbaye de Schutteren 338
675 Dagobert accorde le Haut-Mundat à S. Arbogaste & à son Église 208
676 Fondation de l'Abbaye de Surbourg . . . 377
677 Fondation de celle de Haselach 380
677 Fondation de celle de S. Sigismond 389
678 Mort de S. Arbogaste 217
679 Dagobert offre l'Évêché de Strasbourg à S. Wilfride qui le refuse 224
Il le donne à S. Florent 233
679 Fondation du Monastere de S. Thomas . . . 385
679 Mort de S. Déodat 372
680 Fondation de l'Abbaye de Hohenburg . . . 345
684 Diplôme de Thierri IV pour Ebersmünster . . 373
690 Mort d'Adalric Duc d'Alsace 346
693 Mort de S. Florent Évêque de Strasbourg . . 236
Ansoalde lui succede 241
700 Fondation de l'Abbaye de Nidermünster . . 348
708 S.te Odile fait son testament 349
710 Mort d'Ansoalde Évêque de Strasbourg . . . 241
Juste II lui succede 242
712 Mort de Juste II. Maximin son Successeur . . 242
717 Fondation de l'Abbaye de S. Étienne . . . 392
718 Le Roi Chilperic la confirme 394
720 Mort de Maximin II Évêque de Strasbourg . . 242
Widegerne lui succede 248
720 Mort de S.te Odile premiere Abbesse de Hohenbourg 356
721 Fondation de l'Abbaye de Honau 398

722 Donations du Duc Adalbert & de ſes deux fils Luitfride & Eberharde à l'Abbaye de Honau 399
723 Donation de Haichon à la même Abbaye . . 399
723 Fondation de l'Abbaye de Neuvillers . . . 414
724 S. Pirmin fonde l'Abbaye de Richenau 266
724 Diplôme de Thierri IV pour celle de Maurmoutier 333
725 Widegerne fonde l'Abbaye d'Ettenheimmünſter . . . . 248 & 419
725 Brevet de Thierri IV pour Tuban, Abbé de Honau 400
726 Donation de Boronus à la même Abbaye . . 400
727 S. Pirmin ſe retire en Alſace 252
Il donne ſon Abbaye de Richenau à Heddon 267
727 Eberharde Comte d'Alſace fonde l'Abbaye de Mourbach 253
728 Widegerne confirme cette fondation 255
729 Mort de Widegerne Évêque de Strasbourg . . 260
Gandelfroi & Aylidulphe lui ſuccedent . . . 261
734 Mort d'Aylidulphe 262
Heddon eſt nommé à ſa place 270
734 Heddon rétablit l'Abbaye d'Ettenheimmünſter . 280
735 Mort de S.[te] Eugénie Abbeſſe de Hohenbourg 359
736 Le Comte Rutharde fonde l'Abbaye de Gengenbach 421
741 Mort de S.[te] Attale premiere Abbeſſe de S. Étienne 395
742 Concile de Germanie 273
744 Concile de Leſtines 275
746 Le Comte Rutharde fonde l'Abbaye de Schwartzach . . . . 276 & 424
748 L'Évêque Heddon confirme la fondation de l'Abbaye de Schwartzach 277
Bienfaits du Comte Rutharde envers l'Égliſe de Strasbourg 278
748 Donations de Boronus & de Hugues pour Honau 401
749 Donation de Bodole pour Honau 401
750 Priviléges de Pepin Maire du Palais pour Honau 401
751 L'Évêché de Strasbourg eſt ſoumis à la Métropole de Mayence 171

754 Mort de S. Pirmin 299
757 Bulle du Pape Étienne en faveur de l'Abbé Fulrade 428
758 Donation du Comte Rutharde pour l'Abbaye de Schwartzach 425
759 Diplôme du Roi Pepin pour Honau . . . 401
763 Testament de l'Évêque Heddon en faveur de l'Abbaye d'Ettenheimmünster 281
765 Concile d'Attigny 282
768 Diplôme du Roi Pepin en faveur de l'Abbé Fulrade 430
770 Diplôme du Roi Carloman pour Ebersmünster 374
770 Diplôme du même pour Honau 402
770 Fondation des Abbayes de Lievre & de saint Hippolyte. 429
771 Charlemagne rebâtit l'Église Cathédrale de Strasbourg 285
773 Il confirme à cette Église la possession du territoire de Still 286
773 Il fait rendre à l'Abbaye de Honau les biens qu'on lui avait enlevés 402
774 Il confirme la fondation de l'Abbaye de Lievre 429
774 Heddon accompagne Charlemagne à Rome . . 287
774 Charlemagne abolit la Simonie dans l'Église de Strasbourg 288
774 Le Pape Adrien divise le Diocese de Strasbourg en sept Archidiaconés . . . . 176 & 289
Heddon introduit la regle de S. Chrodegand dans son Église 177
Il établit des écoles épiscopales dans son diocese 292
775 Charlemagne vient à Selestadt, y accorde des Privilèges considérables à l'Église de Strasbourg 296
775 Y tient un plaids en faveur de l'Abbaye de Honau 402
776 Diplôme de ce Prince pour la même Abbaye 404
776 Mort de Heddon Évêque de Strasbourg . . 296
Remi lui succede 302
777 Testament de Fulrade Abbé de St. Denys . . 430

777	L'Évêque Remi fonde l'Abbaye d'Eſchau 303 &	435
778	Teſtament de Remi en faveur de cette Abbaye & du Monaſtere de Verd	308
778 & 782	Diplômes de Charlemagne pour Honau . . .	404
783	Mort du B. Remi Évêque de Strasbourg . .	312
	Rachion lui ſuccede	313
784	Mort de l'Abbé Fulrade	431
788	Code des Conciles publié par l'Évêque Rachion	314
792	Charlemagne devient Abbé de Mourbach . .	258
799	Mort de Héric Comte de Frioul	320
802	Donation de Thibault, Abbé d'Ebersmünſter à l'Abbaye de Fulde	375
803	Croix miraculeuſe portée par un chameau à l'Abbaye de Nidermünſter	362
810	L'Évêque Rachion transfere à Haſelach les Reliques de S. Florent . . . . . 236 &	316
810	Charlemagne confirme les poſſeſſions d'Ebersmünſter	375
810	Donation de Béatus Abbé de Honau à ſon Abbaye	405
811	Fondation du Monaſtere de Lutenbach . .	411
814	Mort de l'Empereur Charlemagne	318
815	Mort de Rachion Évêque de Strasbourg . .	317
	Uthon & Erleharde lui ſuccedent	322
816	S. Benoît Abbé d'Aniane & de Maurmoutier réforme les Abbayes d'Alſace . 329 &	334
817	Mort d'Erleharde Évêque de Strasbourg . .	323
817	Réglement d'Aix-la-Chapelle touchant les Monaſteres	327

AVIS.

LA Table générale & alphabétique des Matieres de ce premier tome de l'Hiſtoire de l'Égliſe de Strasbourg ſera imprimée à la fin & conjointement avec celle du ſecond volume.

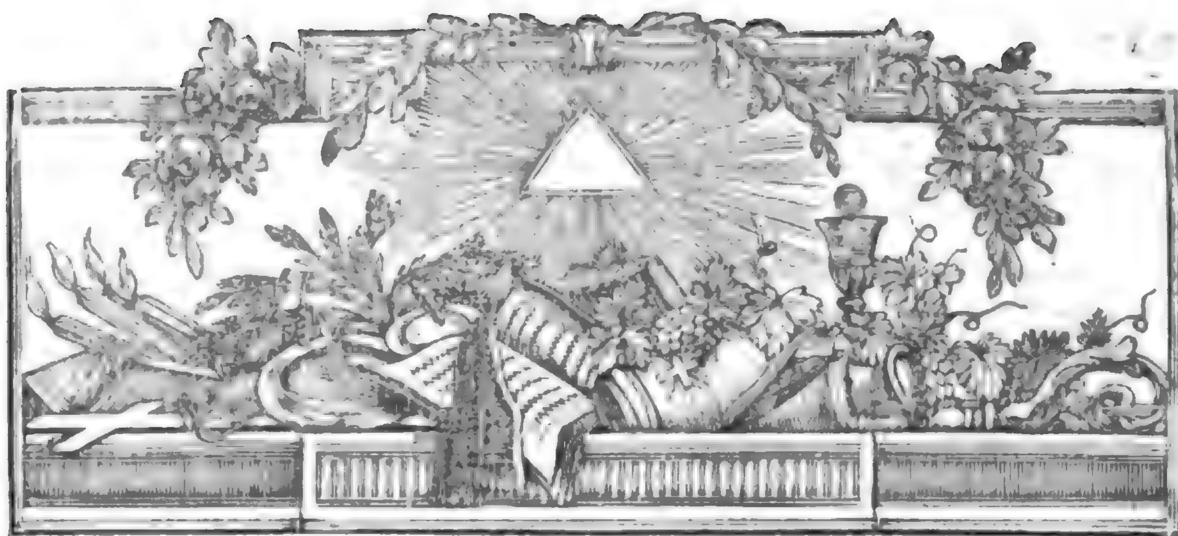
CODEX DIPLOMATICUS
ECCLESIÆ ET DIŒCESIS ARGENTINENSIS,
SEU
PIECES JUSTIFICATIVES
POUR SERVIR DE PREUVES
A L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES ET DE L'ÉGLISE
DE STRASBOURG.

SIECLE MEROVINGIEN.

PARS ERIT HISTORIÆ. OVIDIUS.

EMINENTISSIMO
ET
SERENISSIMO PRINCIPI
LUDOVICO CONSTANTINO
DE ROHAN,
S. R. E. CARDINALI-PRESBYTERO,
EPISCOPO - PRINCIPI ARGENTORATENSI,
ALSATIÆ LANDGRAVIO,
S. R. I. PRINCIPI,
SANCTI APRI TULLENSIS ET B. M. V. DE LYRA ABBATI,
REGII ORDINIS S. SPIRITUS COMMENDATORI, &c. &c.
PRINCIPI OPTIMO,
PATRONO SUO CLEMENTISSIMO
OFFERT, DEDICAT, CONSECRAT

Humillimus & Obsequentissimus Servus
P. A. G.



LECTORI BENEVOLO

S. P.

DIPLOMATUM veterum utilitatem commendare est inutile. Hoc munere jàm pridem perfuncti sunt viri apud Gallos, Germanos atque Italos in Republicâ litterariâ longè notissimi. Quid verò præstent in Theologiâ & Historiâ, in juris publici & patriæ morum cognitione, in genealogicâ geographicâque investigatione, atque in ipso elegantiorum litterarum studio, norunt omnes in re diplomaticâ tantisper versati. Amplissima latet in Alsaticis tabulariis diplomatum, chartarum, veterumque actorum seges ecclesiasticæ præsertim historiæ lucem & auctoritatem afferentium. Principem sanè locum tenent Episcopalia Argentinensis Ecclesiæ Archiva, unum sæculare Tabernis Alsaticis, alterum ecclesiasticum in Palatio Argentinensi, utrumque rei historicæ, litterariæ, juridicæ & diplomaticæ perpetuus quasi apud nostrates thesaurus. Nec suâ laude defraudanda sunt Ecclesiarum, Abbatiarum, Collegiatarum, Civitatum, nobiliumque gentium tabularia; mirandumque subit, quòd inter tot tantosque Alsatiæ nostræ bellorum incendiorumque

furores illæſa perſtiterint perplurima. In tam ſplendidâ meſſe multa collegit vir induſtrius inter omnes, Alſatiæ decus, reique diplomaticæ in oris noſtris facilè Pater, Schæpflinus, quem nominare, eſt laudare & venerari. Opus prægrande præſtitit ille: Uberrimam licet inſtituerit meſſem, novos operi flores ſuperaddere ſumus conati.

Conatibus noſtris favit fortuna. EMINENTISSIMI *quippè* PRINCIPIS EPISCOPI ARGENTINENSIS *clementi nutu Eccleſiæ ſuæ nobis patuere tabularia: nec nos de concepto labore ſpes feſellit. Retulimus opes longè præſtantes, & chartophylacium noſtrum præſtantiſſimo jàm ter mille chartarum incremento auctum augemus quotidiè. Multa quoque largita eſt Patronorum Magnatumque munificentia; multa dedit amicorum ſollicita manus, gratesque hîc publicas refundimus omnibus & ſingulis, qui ſubſidia diplomatica miniſtrarunt nobis, vel opportunum operi attulerunt auxilium. Præter chartas anecdotas, quotquot reperire nobis licuit typis vulgatas collegimus, undè magna ſuccrevit diplomatum editorum, ineditorumque copia, in quibus adhibere placuit delectum. Ex editis plurima hîc rurſùs recuduntur, præſertim quæ vel mutila, vel minùs incorrecta ediderunt alii. Reliquorum ſummaria tantùm adducuntur, indicatis, ubi integra reperiuntur diplomata, fontibus. Anecdotorum verò diplomatum longè major comparet numerus. Ex his, quæ decimum tertium ſæculum ſuperant, nulla omiſimus; cùm perrara illa venerandæ antiquitatis monumenta ſervanda ſint ſedulò. Sed in recentioribus chartis ſeligendis, ne in immenſam molem creſcat opus, rationem modò habebimus diplomatum, quæ Eccleſiæ Argentinenſis juribus & Epiſcoporum geſtis lucem afferunt. Univerſum hunc monumentorum apparatum, Pontificum ſcilicet Romanorum bullas, Imperatorum Regumque diplomata, Epiſcoporum, Principum, Ducum, Comitum, Abbatum ac nobilium chartas, Sanctorum acta,*

aliaque plura ad rem litterariam conducentia chronologico digessimus ordine, in confirmationem præsertim eorum, quæ gallico sermone conscripsimus. Nec satis duximus varia censere diplomata & in ordinem redigere, sed omnia studio excussimus diligenti. Singularia diplomatum loca, voces barbaras & exoticas, locorum personarumque nomina notis illustravimus historicis, criticis, geographicis atque genealogicis.

In diplomatibus verò nihil duximus immutandum de illâ prisci ævi ruditate & rubigine. Barbarismos sollecismosque studiosè servavimus, eaque ab omni emendatione intacta, uti sunt in Autographis, tradimus lectoribus, unicâ interpunctione exceptâ, quam ad faciliorem usum adjecimus. Sublestæ & dubiæ fidei chartas indigitare, adulterinas dissertationibus præviis gallicè expendere nostri officii judicavimus, in id unum intenti, ut huic collectioni nostræ fidem conciliaremus. Quare pleraque ipsis ex fontibus seu autographis, alia ex optimæ notæ manuscriptis codicibus, apographis, cartulariis, libris salicis deprompsimus. Tabularia, ex quibus desumptæ sunt chartæ, annotamus sedulò, & à quibus jàm sint editæ fideliter recensemus.

Extollere opus nostrum, operamque in diplomatibus colligendis adhibitam enarrare nostri non est ingenii. Attamen fateri fas sit, non omnium esse forsitan intelligere, quid laboris constet opus, quod patrius quidem ac juvenilis amor suscepit; quod maturescere per annos intendebamus, sed quod ferè inviti, jubente EMINENTISSIMO PATRONO & PRINCIPE, *publicæ nunc luci sistimus. Omnes, quantùm licuit, pervolvere diplomatum & scriptorum collectiones, editas & ineditas chartas describere, omnes notis illustrare atque criticæ subjicere, tædii & curarum impensam habent, & non iis defuimus. Nec magis est facile abdita in tabulariis detegere, detecta impetrari. Nonnulli enim sunt, qui ex diplomatibus evul-*

gatis aut sibi, aut Ecclesiarum suarum juribus timent undiquè & penè exitium somniant. Hos suadet inscitia vel imperitia; illos occupat prava vilisque invidia, quos suis juvat incubare opibus, neque sibi neque aliis profectò profuturi. Litteris cum possint prodesse, nolunt, & deperditum sibi stultè arbitrantur quidquid non de eorum solo crescit.

Atque utinam, sicut plurimis Galliæ Germaniæque litteratæ eruditis nobilibusque viris, sicut etiam nonnullis Patriæ nostræ, sicut præsertim clarissimis concivibus nostris Kochio & Oberlino, qui nos operi incumbentes consiliis amicis & collatâ librorum ope juverunt, gratias debemus amplissimas, ita pluribus deberemus. Sit venia nobis, si nunc expostulemus de iis qui, cum possent, nihil tamen rogati conferre voluerunt ad exornandam veteris ævi, Alsatiæ, Religionis historiam. Non de nobis quidem, qui nihil quidquam cupimus ardentiùs, quàm singulis decus augere, sed de se profectò, de re litterariâ, de patriâ, de Ecclesiâ malè meriti sunt, quicumque aut celaverunt hactenùs aut denegârunt, quæ ipsorum potiùs intererat offerre, quàm nostrâ ab ipsis efflagitare. Aliquandò fortassis excident, quæ tàm sedulò apud illos abduntur chartæ jàm blattis ac tineis erosæ. Incendia, bella, potentes viri, fures, indocti possessores, aliique frequentes humanaram rerum eventus necem talibus monumentis minantur quotidiè. Peribunt & ipsa, ut periere tot alia. Vix enim aliqua extat Ecclesia, quæ non memoret simulque doleat jàm deperditas multas tabularii sui chartas; imò ferè omnes antiquas nonnullæ deflent amissas, exemplum reliquis futuræ, ut ab hisce infaustis eventibus per publicos typos sibi caveant. Vetera igitur diplomata depromant indignis, vel etiam timendis involuta tenebris, illaque (patriam si ament) non minùs patriæ honoris gratiâ, quàm propriæ laudis studio faciant communia & publico juri mancipent imprimenda.

Sed quid plura? nec iis insistere ausi essemus, nisi juberet EMINENTISSIMUS PRINCEPS *operis hujus Patronus, quem in illustre denegantibus exemplum sistimus. Querelas has legent eruditi quidam viri, amici benevoli, dictis nostris planè concordes, & majora si haberent, suppeditaturi. Ii verò ipsi non legent, de quibus nunc conquerimur, ad studia & judicia fortassis contraria delati. Ad preces igitur potiùs convertamur, cùm in lucem primò prodiit hoc opus, quod ad plures tomos, Deo dante, faventibusque Patronis, assurget. Omnes obtestamur & oramus, ut si qua habeant diplomata, ea velint è tenebris protrahere. Quæ nobis voluerint communicare gratâ recipiemus mente, neque eos debitâ fraudabimus laude. Monitionibus non asperi, consiliis amicis, quibus nos pro suâ benevolentiâ juvabunt, memori animo parebimus.*

Tu quoque, Lector amice, conatibus fave, nec cœptis invide. Vale igitur, & si quid invenies mendosum, memineris, neque esse hominis liberaliter educati, imò neque probi in alienis laboribus id tantùm invidiosè forsitan vel malignè disquirere, quod culpes.

Datum Tabernis Alsaticis sub auspiciis EMINENTISSIMI & SERENISSIMI PRINCIPIS EPISCOPI ARGENTINENSIS, *VIII. Kalend. Septembris, anno reparatæ salutis* M. DCC. LXX. VI.





Num. I.

GESTA SANCTI MATERNI

Alsatiæ Apostoli, conscripta à GOLDSCHERO *Monacho Trevirensi.*

OBSERVATIO.

PRÆDICTA Gesta ex collatis manuscriptis Monasteriorum S. Mathiæ Treviris, S. Laurentii Leodii, Marchianensis, Ruberæ vallis in Soniâ sylvâ, & Accincti in Burgundiâ edidit Bollandus *in actis Sanctorum tomo 2 Januarii, pag. 918--922.* Post Bollandum, gesta eadem retulit Acherius ex Codice mss. Abbatiæ S. Cornelii Compendiensis, *Spicilegii sui tom. 12, pag. 196 primæ edit. & tom. 2, pag. 208 secundæ edit.* Correctiorem editionem evulgarunt ex tribus aliis manuscriptis Leibnitzius *inter accessiones historicas tom. 1*, & ex antiquiori S. Mathiæ Trevirensis codice Calmetus inter probationes Historiæ Lotharingicæ. De horum gestorum, qui nomine Goldscheri veniunt, auctore & dubiâ multùm auctoritate, & vel monumenti historici nomine & titulo prorsus indignorum, consulantur Dissertatio nostra secunda, pag. 45--64, & qui nos in hac re præierunt, perillustris vir Joannes Nicolaus ab Hontheim Episcopus Myriophitanus, in discussione de æra fundati Episcopatûs Trevirensis Historiæ suæ diplomaticæ Trevirensi præfixâ, *pag. IX--XL*, & in tractatu de scriptoribus Historiæ Trevirensis, *tom. 3, §. 3, pag. 365*, atque Johannes Perrerius S. J. *in actis Sanctorum tom. 4 Septembris, pag. 354--400.* Eorumdem S. Materni & sociorum ejus gestorum exemplar extat Ratisbonæ in vetusto manuscripto codice Ecclesiæ S. Emmerani, nunquàm adhuc editum vel collatum, cujus apographum penes nos est. Prima nobis mens fuit illud luci dare publicæ : typis verò

& chartæ parcendum putavimus, cùm exemplar Ratisbonense conforme sit (quibusdam levioris momenti exceptis) Bollandianæ editioni. Adnotandum tamen est in allegato S. Emmerani codice deesse epilogum, qui in quibusdam manuscriptis legitur, & quo testatur Goldscherus, sive quisque alius autor horum gestorum, *illa sparsim in cartulis scripta invenisse, diligentiùs perscrutans relictos cineres post excidium Treverica Urbis.*

Num. 2.

LEGENDA ANECDOTA

SANCTI MATERNI.

Ex Manuscripto Bibliothecæ Lipsiensis.

SANCTUS MATERNUS fuit unicus filius matris & a genealogia Christi traxit originem, ut Lucas testatur, unde legitur, quod Anna mater genitricis Dei sororem habuit nomine Ismaiam; hæc genuit Beatam Elizabet & fratrem ejus Elyud, Elizabet genuit Johannem Baptistam, Elyud genuit Emyud, de quo natus est Sanctus Maternus. Qui mundiciam habuit mentis, quia inhabitantem gratiam Spiritus Sancti habuit & corporis, quia virgo in ævum permansit. Quam mundiciam Dominus Jesus respiciens & ipsum primò à mortuis resuscitavit in porta civitatis Naym, quum dicebat; adolescens tibi dico, surge; & resedit qui erat mortuus. Post hanc verò resuscitationem mundum relinquens, pompis diaboli abrenuntiando, divicias contempnens, Domini præceptis adhesit. Et ecce dicere potuit: nos reliquimus omnia, & secuti sumus te; nàm secutus fuit Dominum, quia de septuaginta duobus discipulis fuit unus qui sequebantur Dominum. Post gloriosam ad celos ascensionem Domini nostri Jesu Christi, Beatus Maternus adhesit Beato Petro Apostolo cum esset Rome. Et Beatus Petrus mittens Maternum discipulum cum Valeriano Episcopo & Eucario Cappellano ad quandam provinciam convertendam ad fidem catholicam exequendo præcepta Domini nostri, viventes in justicia & sanctitate. Illo autem tempore mortuus Beatus Maternus & sepultus est; jacuit intra quadraginta diebus, cùm Valerianus una cùm Eucario multum dolentes de Sancti Materni morte miserunt nuncium Sancto Petro conquerendo, quia Maternus eorum amicus mortuus & sepultus esset. Tunc Sanctus Petrus recepto baculo suo & sceptro deposito dedit eum nuncio dicens: cum veneris ad Valerianum & Eucarium, dic ut ponant sceptrum super sepulchrum Sancti Materni in nomine Jesu Christi, & in eo videbunt mirabilia Dei. Quod

cum factum fuisset, Sanctus Maternus resurrexit a mortuis quadragesimo die obitus sui. Post ejus verò resurrectionem moriebatur Eucarius. Tunc S. Valerianus Episcopus ordinavit Sanctum Maternum in Sacerdotem. Ita supervixit viginti annis in ordine sacerdotali. Post discessum Sancti Valeriani Episcopi, Beatus Maternus pontificalem suscepit apicem, per civitates & regiones veram fidem, quæ est in Christo Domino, constanter predicavit, cunctos ad viam salutis assidua admonitione provocavit, magis virtutibus cottidie crescens, longe lateque signis & miraculis clarescere, & quando cottidianis in tormentis multitudinem fidelium plus augeri consspexerat, tanto diligentius injunctum sibi ministerium, regulamque ordinare studebat. Hic etenim quamvis esset vir magne autoritatis & prudencie, nihil tamen ex proprio imperio quasi libera utens potestate exercuit, sed omnia humiliter & simpliciter egit, communemque se subditis studio sancte simplicitatis & dilectionis exhibuit. In omnibus etiam que probabiliter gesserat, non suam sed Christi gloriam quesivit, atque inter cetera sanctarum virtutum exercitia mitissimus existens, consolabatur afflictos, & pavit nudos, redemit captivos, suscepit peregrinos, errantibus viam salutis misericorditer ostendit, desperatis spem venie consequende clementer promisit, currentes viam mandatorum Dei ad ampliora impulit, in eadem remorantes vero exhortationibus instigavit, & modo exhortando, modo sustinendo, modo in periculis obiciendo, omnibus indessinanter pio solamine occurrit. His itaque atque aliis hujus modi bonorum operum studiis fultus ad sanctam & laudabilem senectutem pervenit, & sicut quadraginta diebus jacuit in sepulchro, ita etiam totidem annis in sacerdotali mansit ministerio. Is itaque solitus erat per nocturnam quietem locum ubi Sanctorum corpora requiescunt, silenter frequentare, & ibidem diuciùs in oratione solus persistere. Unde dùm quadam nocte juxta morem eandem ecclesiam intraret, ibique prolixius divinas laudes celebraret, intrà mediam noctem cepit sompno gravari & ab instancia precum offendente sepius lingua retardari. At ille in subsillio quod erat confidens, infixxis ad genua cubitis & inter utrasque manus sanctum caput reclinavit, & paululùm sompno cedens celeriter obdormivit. Statim apparuerunt ei per visionem S. Eucarius & Valerianus clarissimis vultibus splendentes, sacerdotalibus infulis coruscantes, coronas singulas rosis & liliis & ceteris odoreferis floribus mirabili arte intextas in capitibus gestantes consimilem habitum ei demonstrantes & dicentes : Ecce Materne, sic tibi olim promisimus, ita ante diem dormitionis tue visitandi gratia ad te venimus. Nunc ergo gaude & letare, quia die tertio ex hoc seculo migrabis & ad inenarabilia Domini tui gaudia introibis, & cerne premii tui incorruptibilem coronam que a Paradiso perpetue amenitatis est sumpta & a Christo per nos famulos suos destinata. Ejus flos nunquam marcessit, cujus odor nunquam à suavitate deficit, cujus perseverantia finem non novit, quia post corruptionem presentis vite incorruptibiliter in conspectu Regis Regum

cum ea laureatus eternaliter perſeverabis. His dictis, mox viſio diſparuit: Ille autem à tenuiſſimo ſompno evigilans valde quidem letus de oſtenſa ſibi viſione extitit, ſed ſtatim adeſſe corporis moleſtiam ſenſit. Accerſitoque miniſtro cum ejus adjuvamine ad cellulam rediit, ſeorſum familiaribus diſcipulis hoc, ceu ſibi oſtenſum fuerat, retulit. Die autem craſtina convocavit ad ſe fratres, cepit eos ſtudioſe ad fidei integritatem admonere, animos eorum ad celeſte deſiderium delectabilibus verbis accendere ac per totam diem ſalutaria monita eis non ceſſans dare uſque ad octavam horam ſubſequentis noctis ſemper erat intentus : pſalmis & ymnis cum fratribus tempus transegit. Poſt pullorum vero cantum inſtante jam die venit de ſuper clara vox cunctis qui intra cellulam erant audientibus dicens : Materne, dilecte Dei veni, qui quaſi aſſuetam vocem audiens mox converſus ad fratres circumſtantes ait : valete filioli mei & viſcera mea, ego enim jam migrabo & in preſente ſeculo amplius vobiſcum non ero; & hec dicens communionem Dominici Sacramenti devote ſuſcepit & ſtatim ſanctam animam exalavit. Pro cujus abſolutione qui preſentes erant condignas exequias compleverunt & corpus ejus non longè à reliquiis Sanctorum Eucarii & Valerii honorifice poſuerunt. Temporibus vero magni Karoli Imperatoris, qui eccleſiam Beate Virginis Marie Aquisgrani conſtruxerat, & concilio ibidem a fratre ſuo Leone Papa celebrato ex electione ipſius Pape conſecratione dicte eccleſie per preces Sanctorum Sanctus Maternus tertio modo a mortuis reſuſcitatus & poſtea novem annis ſupervixit opera mirifice pia exercendo; poſt hec in infirmitate febris vitam conſummando meruit ad novam felicitatem coronari. Legitur etiam in miraculis ejus quod cum eſſet Archiepiſcopus tantarum eccleſiarum Colonienſium, Treverenſium, Tongrenſium, quod tres celebravit miſſas una die in Nativitate Chriſti, primam in Galli cantu Tongris, ſecundam Colonie, tertiam Treveris. Multa quoque alia ſigna & prodigia fecit Deus per eum, quæ non ſunt hic ſcripta tanta brevitate, regnante Domino Noſtro Jeſu Chriſto.



Num. 3.

ACTA Concilii Romani habiti contrà Donatistas die secundâ Octobris CCCXIII, cui interfuit MATERNUS Episcopus Coloniensium.

VIDE

LABBEUM, in collectione Conciliorum, tom. 1, pag. 1405.

ET

MANSI, in editione novâ Conciliorum, tom. 2, pag. 434.

Num. 4.

ACTA Concilii Arelatensis habiti contra Donatistas die primâ Augusti CCCXIV, cui interfuit idem Episcopus MATERNUS.

CONSULANTUR

LABBEUS, in collectione Conciliorum, tom. 1, pag. 1422.

ET

MANSI, in editione novâ Conciliorum, tom. 2, pag. 466.

Num. 5.

ACTA Synodi Agrippinensis, sive Coloniensis habiti contrà Euphratam Episcopum Coloniensem die 12 Maii CCCXLVI, cui interfuit AMANDUS Episcopus Argentinensium (a).

RETULERUNT

SIRMONDUS, tomo 1 Conciliorum, pag. 11.
LABBEUS, tomo 2 Conciliorum, pag. 614.
MANSI, in collectione novâ Conciliorum, tom. 3, pag. 1372
Et Alii.

(a) De horum actorum veritate & sinceritate, quibus asseritur Episcopatus Argentinensis jàm sæculo quarto existens, consulatur dissertatio nostra tertia, pag. 65–78.

Num. 6.

ACTA Concilii Sardicensis celebrati contrà Arianos anno CCCXLVII, cui subscripsit AMANDUS Argentinensis Episcopus.

EDIDERUNT

LABBEUS, Concil. tom. 2, pag. 623-696.
HARDUINUS, Concil. tom. 1, pag. 635-671,
Et alii.

Num. 7.

LEGENDA SANCTÆ AURELIÆ

VIRGINIS DIŒCESIS ARGENTINENSIS.

Ex Breviario manuscripto Argentinensi anni 1399, in Bibliothecâ Universitatis Argentinensis.

EO TEMPORE, cum per divinam ordinationem Beatissima Ursula cum suo comitatu a Roma ascensis navibus per decursum Reni redire disposuisset, Aurelia virgo illustrissima, que in predicte Ursule comitatu extiterat, divinâ disponente gratiâ in aquâ que Kaltahe vocatur febre correpta in locum extra muros Argentine, ubi nunc requiescit, deducta spiritum exhalavit (*b*). Sancta ergo Aurelia Domino mori non potuisset in corpore, nisi prius à terrenis desideriis mortua non fuisset in mente. Erecta namque in virtutis culmine mundi blandimenta derisit, premia calcavit; unde ubi requiescit, prestantur beneficia Dei omnibus ipsam sincera mente colentibus. Fertur namque de Beata Aurelia inter cetera, quod cum Philippus Rex civitatem Argentinensem obsideret, quidam tyrannus cryptam Sancte Aurelie introivit, asserens ibi esse thesaurum absconditum, & cum percussisset instrumentum ad aperiendum Sarchosagum, Spiritus malignus introivit in ipsum & dentibus propriis manus & pedes comedendo vitam finivit. Qui cum sepultus fuisset in cymiterio, iterum

(*b*) Tradit Gebwilerus *in Panegyri Carolinâ, pag.* 34, Aureliam menstrui profluvio morti occubuisse.

& tercio corpus ejus inventum eſt inhumatum ſuper terram jacens clauſo ſepulchro : quod videntes ejuſdem eccleſie fideles funem trunco impoſuerunt, & in aquam non longè fluentem extraxerunt; & omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo. Quadam autem die prediçte feſtivitatis, ſignum mirabile, imo pocius lamentabile accidit : permiſcui ſexus homines multi civitatis Argentinenſis pro parvo habentes feſtum Sançte Aurelie exeuntes pro limo ferendo apud Ruſam eccleſiam (*c*), ad quandam foſſam ibidem excultam venerunt. Cumque in ipſa foſſa more ſolito fodere cepiſſent, in momento viginti homines & plures ibidem oppreſſi & concluſi ſunt. Quod nullus ſane mentis ambigit, quod factum adhuc ſit, ut comprobaret Dominus quòd in Sançtis ſuis digne vult laudari & voluit quanti meriti, quanteque venerationis diem feſtum coram ipſo & ſançtis angelis ejus in celis exiſtat, & nos & noſtros ſequaces perhenni devocione optat venerari (*d*).

Num. 8.

VITA S. FRIDOLINI Abbatis Seckingæ, ſcripta nono ſæculo à Balthero monacho Seckingano.

Ex mss. San-Gallenſi.

Edidit HENSCHENIUS in actis Sanctorum, tom. 1 Martii, pag. 433.

Num. 9.

EPISTOLA Sancti MARTINI Papæ, ſcripta anno DCL. AMANDO Epiſcopo Trajectenſi.

CONSULANTUR

BARONIUS, in Annalibus eccleſiaſticis ad annum 649, num. 39.
SIRMONDUS, tom. 1 Conciliorum Galliæ, pag. 486.
LABBEUS, tomo 6 Conciliorum, pag. 383.
HENSCHENIUS, in actis Sanctorum, tom. 1 Februarii, pag. 866.

(*c*) Fuit vetus eccleſia dicta eccleſia Rubra ſive Rotkirch ſita in agro Argentinenſi contrà portam ſtratæ lapidariæ, prope cœmeterium S. Helenæ.

(*d*) Paulò aliter habet Breviarium Argentinenſe anno 1478 impreſſum.

COINTIUS, Annal. ecclesiast. franc. tom. 3, pag. 315.
MABILLON, in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 2, pag. 690.
MANSI, in collectione novâ Conciliorum, tom. 10, pag. 1183.

Num. 10.

TESTAMENTUM S. AMANDI, datum die 17 Aprilis DCLXXXII anno secundo Theodorici Regis.

RETULERUNT

MIREUS, in codice donationum piarum, tom. 1, pag. 8.
COINTIUS, Annal. ecclesiast. francor. tom. 3, pag. 742.

ET

MABILLON, in actis SS. Ord. S. Bened. tom. 2, pag. 703.

Num. 11.

VITA SANCTI ARBOGASTI Episcopi Argentinensis & Trajecteosis, scripta ante annum DCXIX, Auctore Baudamundo ejus discipulo, Abbate Blandinensi.

Ex pervetustis codicibus manuscriptis

EDIDERUNT

DUCHESNE, tom. 1 Scriptor. hist. francic. pag. 645.
HENSCHENIUS, in actis Sanctorum, tom. 1 Februarii, pag. 848.
MABILLON, in actis Sanctorum Ord. S. Benedicti, tom. 2, pag. 679.

Num. 12.

VITA altera S. AMANDI scripta circa MCLXX. à Philippo Harvengio ab Eleemosyna dicto, Monasterii Bonæ Spei apud Binchium in Hannoniâ Ordinis Præmonstratensis Abbate.

EX DIVERSIS MANUSCRIPTIS RETULIT

HENSCHENIUS, in actis Sanctorum, tom. 1 Februarii, pag. 857.

Num. 13.

VITA metrica Sancti AMANDI *scripta circà* DCCCXI. *à Milone monacho Elnonensi.*

HENSCHENIUS, in iisdem actis Sanct., tom. 1 Februarii, pag. 873.

Num. 14.

CHILDERICI II Regis Francorum Fragmentum Privilegii, sive Diplomatis pro Monasterio Confluentis, sive Sancti Gregorii in Alsatiâ (*e*), versus annum DCLXI (f).

Ex Chronico membranaceo Gregorianæ Abbatiæ sæculi 12 (g).

HILDERICUS Rex Francorum (*h*) Bonifacio Duci (*i*). Nos admoniti amore spiritali & divina virtute, & regni clementia, quod sine dubio per hoc augmentari confidimus, per consilium Emhilde regine (*l*) seu aposto-

(*e*) De fundatione hujus Abbatiæ consulatur historiæ nostræ liber secundus, pag. 197 & 198.

(*f*) Cùm tantùm supersit initium hujus diplomatis, deest ibi notitia anni quo datum est, quem arbitramur esse annum 661, cùm initium regni Childerici II & fondatio monasterii S. Gregorii ad annum 660 ponantur. Charta verò hæc non est posterior anno 662, quo Bonifacium Ducem Alsatiæ jàm è vivis excessisse, & Adalricum successorem tunc habuisse patet ex historiæ nostræ libro 4, pag. 341.

(*g*) Authenticum seu originale hujus diplomatis, quod est Alsatiæ antiquissimum, & quod videtur esse charta fundationis, non ampliùs in Abbatiæ tabulario extat. Illud viderat monachus, qui desinente sæculo duodecimo conscripsit breve chronicon Monasterii Gregoriani, quod infrà damus, & in quo auctor initium ejus, relicto vacuo loco, inseruit. Ab hoc ævo charta hæc periit, nec integrum superest ejus apographum. Fragmentum hoc, quod est diplomatis procemium, jàm exhibuerunt Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened. tom. 1, lib. 15, pag. 457*; Martene, *tom. 3 anecdot. pag. 1435*; Lunig, *in continuatione spicilegii eclesiastici tom. 5, pag. 1079*; Bouquetus, *in scriptor. rerum francicarum, tom. 4, pag. 641*, & Schœpflinus, *Alsat. diplom. tom. 1, pag. 3.*

(*h*) Hildericus, sive Childericus secundus Dagoberti I nepos, & Clodovæi secundi filius, de quo lege libri secundi pag. 197 & 202.

(*i*) Alsatiam tunc regebat Bonifacius Dux, ad quem hoc diploma instar rescripti datum fuit. De hoc agit Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 753.*

(*l*) Emhilda eadem est ac Himnehilda, Sigeberti secundi Regis vidua, breviore appellatione sic dicta.

lici viri (*m*) Rotharii (*n*) Strazburgensis (*o*) Episcopi, seu omnium Francorum prudentium palatium nostrum inhabitantium, & ut culmen regiminis nostri floreat, & in prosperis maneat, cognoscat magnitudo vestra, quia nos pro mercedis superne augmento, aliquid de rebus fisci nostri (*p*) Sanctis condonare debemus. . . .

Num. 15.

DIPLOMA CHILDERICI II Regis Francorum, quo Valedio Abbati Sancti Gregorii in Alsatiâ homines suos in Munzen & Onenheim ad fiscum pertinentes concedit, die IV Martii DCLXXIII.

Ex Autographo Abbatiæ Gregorianæ

EDIDERUNT

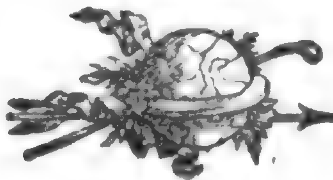
LUNIG, Spicilegii ecclesiastici tom. 5, cont. 1, pag. 1095.
BELHOMME, in historiâ Mediani Monasterii, pag. 13.
LA GUILLE, histoire d'Alsace, preuves, pag. 3.
BOUQUET, in Scriptor. rer. francic. tom. 4, pag. 652.
SOLLERIUS, in actis Sanctorum, tom. 3 Julii, pag. 212.
SCHŒPFLINUS, Alsatiæ diplom. tom. 1, pag. 4, qui eandem ære incisam representavit Tabulâ I.

(*m*) Olim & à nascente primùm ecclesiâ universâ Episcopi omnes Apostolici dicebantur tanquàm Apostolorum successores, seu potiùs quod quisque in suâ diœcesi vices apostolicas ageret. Vide historiæ nostræ librum secundum, pag. 172, & Cointium, *Annal. ecclesiast. francor. tom. 2 ad annum 562, pag. 8.*

(*n*) De Rothario Episcopo consule pag. 196 & seq. ejusdem libri.

(*o*) Prima hic apud antiquos mentio Urbis Argentinæ sub nomine Strazburgi.

(*p*) Id est, sive de ærario regio, sive de villis ad Regis dominium pertinentibus.



Num. 16.

CHRONICON breve Abbatiæ Monasteriensis in valle Sancti Gregorii conscriptum anno MCLXXXXIV.

Ex Autographo ejusdem Abbatiæ (q).

I. ANNO Imperii Octaviani Augusti Cesaris XLII, Jesus Christ us Filius Dei secundum carnem natus est, circumcisus, à Magis adoratus, in templum præsentatus, in Egyptum deportatus.

II. . . . Secundo anno Innocentes Martyres occisi sunt.

VII. . . Eductio Domini Jesu de Egipto.

XII. . . Remansit Jerosolymis in templo.

XVI. . . Augustus moritur. Tyberius succedit.

XXX. . . Joannes mittitur prædicare.

XXXI. . Dominum baptisat, Dominusque evangelizat.

XVXIII. Joannes decollatur.

XXXIV. Passus est Dominus.

XXXV . Stephanus lapidatur. Paulus convertitur.

XLIII. . Petrus Apostolus Romam venit.

XLVI. . Jacobus frater scilicet Joannis decollatur. Petrus incarceratur & eripitur.

XLVIII. Petrus Romam venit.

LVII . . Paulus Romam mittitur.

LXIII . . Jacobus frater Domini à Judæis lapidatur.

LXXII . Petrus crucifigitur. Paulus decollatur.

LXXIII . Linus primus sub beato Petro. Et Cletus.

LXXIV. . Regnum Judææ subvertitur, templumque à Tito destruitur.

LXXXIX. Joannes Apostolus ab exilio revocatus evangelium scribit.

XCV. . . Clemens IX annos; post quem Anacletus.

XCVII. . Joannes in Patmos insula apocalipsin scripsit.

CI. . . . Joannes Apostolus in Epheso requievit.

CIV. . . Evaristus Papa.

CXIII. . Alexander Papa.

CXXII. . Sixtus Papa VI.

CXXIV. Thelesphorus Papa.

CXLI . . Yginus Papa.

CXLVI . Pius Papa.

CLIX. . .
CLX . . Anicetus Papa X.

CLXXI. . Sotherus Papa.

CLXXIX. Eleutherius Papa.

CXCIV. . Victor Papa.

CCIII. . . Zepherinus Papa.

CCXX. . Calistus Papa.

CCXXV. Urbanus Papa.

(q) Communicavit nobis D. de Millian Abbatiæ Monasteriensis Bibliothecarius. Chronicon jam ediderat Martene, *tom. 3 anecdot. pag. 1435*, sed non integrum & in pluribus locis incorrectum.

CCLXIX. . Dionisius Papa.
CCLXXX. . . Felix Papa.
CCLXXXV. . Euthicianus Papa.
CCLXXXVI. Gaius Papa.
CCXCIX. . Marcellinus Papa.
CCCIV. . . Constantinus Imperator christianus.
CCCVI. . . Marcellus Papa.
CCCXII. . Melciades Papa.
CCCXIII. . Alexandriæ Presbyter Arius nefandam Arianorum hæresim condit.
CCCXV. . . Sylvester Papa. Nota quia cessante persecutione Leonina subito oriebatur hæresis serpentina.
CCCXVI. . Concilium in Nicea. Sunt ex Nicea decies septena statuta, sicut Athanasius scribit, simul & Papa Marcus.
CCCXXVI. Marcus. Papa.
CCCXXXIX. Julius Papa.
CCCXLV. . Antonius monachus centesimo quinto ætatis suæ anno in heremo moritur. Multi heremitæ hoc tempore virtutibus claruerunt.
CCCXLIX. Liberius Papa.
CCCLII. . Jovinianus Imperator.
CCCLIII. . Felix Papa.
CCCLVI. . Damasius Papa.
CCCLVIII. Ambrosius Episcopus.
CCCLIX. . Theodosius Imperator.
CCCLX. . . Arcadius Imperator.
CCCLXXII. Burgundionum LXXX ferè millia juxtà Renum & Ararim confederunt.
CCCLXXXV. Syricius Papa.
CCCLXXXVII Martinus, Ambrosius, Augustinus, Joannes Crisostomus Episcopi, Jeronimus Presbiter claruerunt.
CCCXCVII. . S. Martinus migravit.
CCCXCVIII. S. Ambrosius migravit ad Dominum.
CCCCIV. . . Innocentius Papa.
CCCCVIII. . Theodosius cum Honorio.
CCCCXV. . . Revelatio corporis S. Stephani.
CCCCXVII. . Zosimus Papa.
CCCCXIX. . Bonifacius Papa.
CCCCXX. . . Jeronimus obiit.
CCCCXXII. . Celestinus Papa.
CCCCXXX. . Augustinus obiit.
CCCCXXXII. Xixtus Papa.
CCCCXXXIII. Valentinianus Imperator.
CCCCXL. . . Leo Papa doctissimus.
CCCCXLIII . S. Brictius obiit.
CCCCXLIV. Attila Rex Hunorum.
CCCCLII. . Calcedonensis Synodus.
CCCCLV. . . Martianus Imperator.
CCCCLXII. . Hylarius Papa.
CCCCLXX. . S. Remigius Episcopus.
CCCCLXXII Leo Imperator.
CCCCLXXIX Simplicius Papa.
CCCCLXXX . Hildericus Rex Francorum pater Clodovei.
CCCCLXXXIII Felix Papa III.
CCCCXC. . . Anastasius Imperator.
CCCCXCII. . Gelasius Papa.
CCCCXCV. . Clodoveus fit christianus.
CCCCXCVII. Boetius Consul.
CCCCXCIX. . Simmachus Papa.
D. . . . . Mamertus Archiepiscopus.
DIX. . . . Clodoveus obiit.
DXIII . . . Cassiodorus.
DXIV . . . Hormisda Papa.
DXVIII . . Justinus Imperator.
DXXIII . . Joannes Papa.
DXXV . . . Felix Papa IV.
DXXVIII. . Beatus Benedictus Abbas claruit.
DXXX. . . Bonifacius Papa II.

DXXXII. . Dionisius Romanus Abbas ciclum inchoat.
DXXXIII. . Joannes Papa II.
DXXXV. . . Agapitus Papa.
DXXXVII. . Silverius Papa.
DXXXVIII. Vigilius Papa.
DXLIII. . . S. Benedictus migravit ad Dominum.
DXLIV. . . S. Remigius obiit.
DXLV. . . Arator claruit.
DLIV. . . . Pelagius Papa.
DLVII. . . Hildebertus Rex Francor.
DLIX. . . . S. Medardus migravit ad Dominum.
DLXIV. . . Justinus minor Imperator.
DLXVI. . . Joannes Papa III.
DLXXV. . . Tyberius Imperator. S. Gregorius claruit.
DLXXVIII. . Benedictus Papa, à quo S. Gregorius de monasterio abstractus Diaconusque ordinatus Constantinopolim apocrisiarius mittitur, moraliaque scripsit.
DLXXXII. . Pelagius Papa. Mauricius Imperator.
DXCII. . . S. Gregorius ordinatur Apostolicus.
DXCVI. . . Angli fiunt christiani.
DCII. . . . Phocas Imperator.
DCV. . . . Transitus Beati Gregorii Papæ ad Dominum.
DCVI. . . Sabinianus Papa. Fames magna.
DCVIII. . . Bonifacius Papa III.
DCIX. . . . Bonifacius Papa IV dedicavit Pantheon. Hujus temporis factum est responsorium *Gaude Maria*, à quodam cæco & ob hoc illuminato.
DCXII. . . Eraclius Imperator. Augustinus Anglorum Archiepiscopus migravit ad Dominum. S. Columbanus Luxovio pulsus Brigantio mansit triennio.
DCXVI. . . S. Ysidorus claruit.
DCXX. . . Bonifacius Papa.
DCXXIV. . Honorius Papa.
DCXXIX. . Exaltatio S. Crucis.
DCXXX. . . Clotharius Rex Francor. obiit. Dagobertus successit.
DCXXXI. . Initium Leucopolis cœnobii, quod latinè Wizenburch dicitur.
DCXXXIII. . Hoc anno in primis inceptus est hic locus à monachis inhabitari.
DCXXXIV. . Oswaldus.
DCXL. . . Severinus Papa.
DCXLI. . . Joannes Papa IV.
DCXLII. . . Theodorus Papa. Oswaldus occubuit.
DCXLIV. . . Dagobertus Rex moritur.
DCXLIX. . . Martinus Papa.
DCLV. . . Eugenius Papa.
DCLIX. . . Vitalianus Papa. Constantinus Imperator.
DCLX. . . Childericus Rex Francorum.
DCLXI. . . Abbas Coldwinus.
DCLXII. . . Adeodatus Papa.

Circà Dominicæ Incarnationis DCLX annum sub Vitaliano Papa, Imperatoreque Constantino filio Constantini filii Heraclii triumphatoris; sub Hilderico filio Clodovei, nepote Dagoberti, fratre Clotharii & Theoderici, Rege tunc Francorum; Rotharioque Argentinæ civitatis Episcopo, & Duce Bonifa-

cio; LV à tranſitu Beati patris noſtri Gregorii anno, inceptus eſt hic locus à Monachis inhabitari, ſicut ejuſdem Regis ſcripta teſtantur, quæ apud nos hactenus inviolata conſervantur, quæ & hîc intermiſcere ad comprobandam volentibus ſcire veritatem videbatur utile.

Hildericus Rex Francorum &c. (r).

DCLXVI. . . Donus Papa.
DCLXVIII. . Agatho Papa.
DCLXIX. . Valedius Abbas.
DCLXXIII. Leo Papa II.
DCLXXIV. . Benedictus Papa II. Obiit Hildericus Rex, ſucceſſit Theodericus frater ejus.
DCLXXV. . Agoldus Abbas (s).
DCLXXVI. . Joannes Papa V.
DCLXXVII. Conon Papa.
DCLXXIX. . Sergius Papa.
DCLXXXIX. Obiit Theodericus Rex, ſucceſſit Clodoveus filius ejus.
DCXCII. . . Obiit Clodoveus, ſucceſſit Hildebertus frater ejus.
DCXCIII. . Walagio Abbas.
DCCI. . . . Joannes Papa VI.
DCCV. . . Joannes Papa VII.
DCCVI. . . Obiit Hildebertus Rex, ſucceſſit minor Dagobertus filius ejus.
DCCVIII. . Syſinnius Papa.
DCCIX. . . Conſtantinus Papa.

(r) Et reliqua ut in chartâ præcedenti, *num.* 14.

(s) Agoldus, idem ac Anſoaldus dein Epiſcopus Argentinenſis, de quo *pag.* 241 egimus. Auctor Chronici omiſit Juſtum & Maximinum Abbatiæ Monaſterienſis quoque Abbates, quos dein etiam ad Sedem Argentinenſem erectos fuiſſe patet ex pag. 242.

DCCXI. . . Obiit Dagobertus, ſucceſſit Hilpericus.
DCCXII. . . Anaſtaſius Imperator. Abbas Wolfchiſus.
DCCXIII. . Pippinus filius Anchiſi nepos Sancti Arnolfi major domus.
DCCXIV. . Gregorius Papa II.
DCCXVII. . Bonifacius Anglus prædicat Germaniæ gentibus auctoritate Gregorii Papæ, fitque Magontiaci Archiepiſcopus.
DCCXX. . . S. Othmarus.
DCCXXIV . S. Pirminius præfuit Augiæ.
DCCXXVII. S. Pirminius ex Augia pulſus Alſaciam venit.
DCCXXXI. . Gregorius Papa III.
DCCXXXVI. Beda nobilis & præclarus Doctor obiit.
DCCXXXVII. Initium Herosveldenſis Monaſterii.
DCCXLI. . . Zacharias Papa. Pippinus major domus. Karlus. Pippinus & Karlomannus majores in domo.
DCCXLIV. . Initium Fuldenſis Monaſterii.
DCCXLV. . Heddo Abbas poſt Argentinæ Epiſcopus (t). Domnus Burchardus ordinatur Epiſcopus in Wirzeburc.
DCCXLVI. . S. Wicbertus migravit à ſæculo.
DCCLII. . . Pippinus fit Imperator.
DCCLVI. . . Stephanus Papa.
DCCLVIII. . Paulus Papa.

(t) Legendum DCCXXV, ut probavimus libro tertio hiſtoriæ noſtræ, *pag.* 266, *notâ* d.

DCCLIX. . : S. Othmarus obiit.

DCCLXV. . S. Bonifacius martyrio coronatur.

DCCLXVII. . Stephanus Papa.

DCCLXVIII. Pippinus obiit, Karolus magnus deceſſit. Remigius Abbas, cui ſucceſſit Reſtwinus (*u*).

DCCLXXI. . Urolfus illi.

DCCLXXII. Adrianus Papa.

DCCLXXIII. Rachio Abbas, poſteà Argentinæ Epiſcopus.

DCCLXXVII. Saxones fiunt chriſtiani.

DCCXCVI. . Leo Papa. Poſtea, ut eſt fama, lingua præciſa excæcatur.

DCCCI. . . Karolus fit Imperator.

(*u*) Idem ac Reſtoïnus Abbas qui memoratur in diplomate Carolomanni Regis anni 769 pro monaſterio Sancti Gregorii, apud Lunig, *Spicileg. eccleſ. contin. 1, pag. 1097*, Bouquetum, *in Scriptor. rer. francic. tom. 5, pag. 725*, & Schœpflinum, *Alſat. diplom. tom. 1, pag. 42*.

DCCCXI. . . Hotto Baſileæ Epiſcopus Conſtantinopolim miſſus.

DCCCXIII. . Amalarius Treverenſis Archiepiſcopus Conſtantinopolim miſſus.

DCCCXIV. . Domnus Karolus Imperator mortuus Aquisgrani ſepelitur. Domnus Ludovicus ſucceſſit pius. Hoc anno decretum eſt, ut omnes monachi curſum cantarent S. Benedicti.

DCCCXV. . Cothefridus Abbas.

DCCCXVII. Stephanus Papa.

DCCCXVIII. Paſchalis Papa.

DCCCXXIV. Eugenius Papa.

DCCCXXVII. Valentinus Papa.

DCCCXXVIII Gregorius Papa (*x*).

(*x*) Quæ ſequuntur, hic non damus, cum integra reperiantur in allegato anecdotorum Martenii tomo tertio.



Num. 17.

DIPLOMA interpolatum Dagoberti Regis, quo concedit tres curtes regias Ecclesiæ Argentinensi (*y*).

Ex Cartulario membranaceo intitulato Registrum Privilegiorum, *quod anno* MCCCLVII *conscribi jussit Joannes de Lichtemberg Episcopus Argentinensis, & quod nunc asservatur in tabulario civitatis Argentinensis* (z).

In nomine sancte & individue Trinitatis. Tagebertus (*a*) divina favente clemencia nobilissimus Rex. Notum sit omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus natis & nascendis, qualiter (*b*) Ego Rex (*c*) Tagebertus (*d*) exhereditatus (*e*), Christo volente (*f*), propriis filiis (*g*) Sanctam Mariam michi in hereditariam (*h*) heredem acquisivi (*i*), dans in honore (*l*) ejusdem matris Domini ad Argentinensis Ecclesie Monasterium tres curtes (*m*) meas optimas & electas, quas ità discernebam à ceteris ut preessent cunctis (*n*);

(*y*) Interpolationis notas discutit dissertatio nostra quarta, pag. 83-87, cui adde verba Cointii testantis multas in prædicto Regis diplomate res occurrere, quæ fidem omnem penitùs abrogant, illudque exindè dicentis commentitium, *Annal. eccles. tom.* 3, *pag.* 748 & 749.

(z) De hoc cartulario & ejus forte consule eandem dissertationem pag. 83. Idem diploma post Kœnigshovii chronicon latinum manuscriptum retulerunt Schilter *in observationibus ad Kœnigshovium*, *pag.* 592, & Lunig *in Spicilegio ecclesiastico*, *tom.* 3, *pag.* 866. Produxit quoque in lucem Coccius, *in Dagoberto Rege*, *cap.* 15, *pag.* 143, quod, ut ait, reperiit in præclaro Argentinensis diœcesis membranaceo codice. Coccianum exemplum secuti sunt Vorburg, *in historiâ rerum germanicarum*, *tom.* 8, *pag.* 231; Henschenius, *de tribus Dagobertis*, *lib.* 2, *cap.* 5, *pag.* 84; Cointius, *in annalibus ecclesiasticis francorum*, *tom.* 3, *pag.* 748, & La Guille, *Histoire d'Alsace*, *Preuves*, *pag.* 3, *num.* 5. Sed nullibi apud eos integrum refertur.

(*a*) Manuscriptum Kœnigshovii habet : *Dagobertus.*

(*b*) Kœnigshovius habet : *quòd.*

(*c*) *Rex* deest in Coccio.

(*d*) Legitur : *Dagobertus* apud Kœnigshovium.

(*e*) Kœnigshovius habet : *exheredatis.*

(*f*) Idem pro *volente* habet : *voluntate.*

(*g*) Henschenius legit : *bonis* pro *filiis.*

(*h*) *Hereditariam* deest in Kœnigshovio.

(*i*) Kœnigshovius habet : *accersivi.*

(*l*) Coccius refert : *honorem.*

(*m*) Curtis propriè significat locum sepe vel muro cinctum, in quo domus consistit. *Elcardus ad legem Salicam*, *pag.* 26. In hoc diplomate designantur curtes regiæ, sive villæ, aut habitationes rusticæ ædificiis, colonis, servis, agris, aliisque rebus ad rem agrestem necessariis instructæ, in quo sensu curtem accipit Ducange *in glossario*, *tomo* 2, *pag.* 1104. Germanicè vocari potest *Hof*, gallicè *Cour.*

(*n*) Desunt in Kœnigshovio : *quas ità discernebam à ceteris, ut preessent cunctis.*

quarum una sita est in pago (*o*) qui dicitur (*p*) Bischovisheim (*q*) & in Comitatu (*r*) Chilcheim (*s*); altera in pago qui vocatur (*t*) Rubiaca (*u*) & in Comitatu Ilchicha (*x*); tercia in pago qui nuncupatur (*y*) Species (*z*) & in Comitatu Bargense (*a*).

Scilicet (*b*) has supradictas curtes ad supradictum Monasterium cum servientibus (*c*), optimatibus (*d*), vel etiam equitibus (*e*) ad easdem curtes pertinentibus eo jure tradidi, ut omnibus annis vite sue ipsi & posteri

---

(*o*) Pagus germanicè *Gau* significat districtum quemdam terrarum, quasi diceres *Canton*, vel *Pays*.

(*p*) Deest in Kœnigshovio : *qui dicitur*.

(*q*) Coccius legit *Bischoffesheim* : Kœnigshovius habet *Bischovesheim*. Bischovisheim est hodiè vicus Bischofsheim, vulgò Bischen propè Rosheim pertinens ad Episcopum Argentinensem, in Ballivatu Dachsteinensi.

(*r*) Comitatûs vocabulum variè olim acceptum fuisse testatur Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 656*. Communiter autem comitatus sumitur pro districtu, in quo comes jurisdictionem nomine Regis exercuit. Singulis pagis comites sui primùm præfecti sunt; plures autem pagi minores cùm uni comiti paulatim subderentur, indè comitatus majores prodierunt.

(*s*) Kœnigshovius legit : *Kilichheim*. Comitatum Chilcheim idem ac pagum Troningorum, sive Kirchheimensem dicit Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 663*. Nomen huic comitatui inditum fuit à palatio Kirchheim, quod Dagoberti secundi regia fuerat. Hodiè Kirchheim est vicus spectans ad urbem Argentinensem in Ballivatu Marleimensi. Comitatum Chilcheim maximam Nordgoviæ partem comprehendisse probat Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 642*.

(*t*) In Kœnigshovio deest : *qui vocatur*.

(*u*) Kœnigshovius legit : *rubiaco*. Pagus hic ab oppido Ruffach est nomen sortitus, & ex illo aliisque quorumdam vicinorum locis Dagobertina illa donatio Argentinensi Ecclesiæ facta coaluit, quæ Mundati Superioris nomine hodieque insignitur. Consulatur liber secundus, pag. 214 & 215.

(*x*) Kœnigshovius legit *Illiche*. Comitatum Ilchicha maximam veteris Alsaticæ Sundgoviæ partem comprehendisse probabile est ex Schœpflino, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 661*. Illius nomen derivat Schilterus à fluvio Ello sive Ill, quasi diceres comitatum Elli.

(*y*) Kœnigshovius habet : *dicitur*.

(*z*) Kœnigshovius legit : *Speries*. Quidquid hic de pago Species dicat Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 636*, qui arbitratur illum fuisse situm in Ergoviâ; insistimus tamen sententiæ Schilteri, qui *in observationibus ad Kœnigshov. chronicon, pag. 574*, pago Speries tractum, ubi hodiè oppidulum Bersche propè Roshemium, assignat, creditque nomen ejus esse exortum à loco vicino, qui tunc temporis vicus fuit. Schiltero annuit eruditus Chronici Gotwicensis auctor Bessellius, *tom. 2, lib. 4, pag. 555 & 779*. Et reverâ propè oppidum Barra conspicitur adhuc castrum qui dicitur Spesberg, sive Spesburg, qui olim Nobilibus de Dicke & post hos anno 1386 Nobilibus de Andlau in feudum concessum fuit ab Episcopis Argentinensibus. A voce Species ad vocem Spesburg non multa intervenit dissimilitudo, & eò magis cùm pagus Species dicatur situs in Comitatu Bargensi, & Spesburg non longè distet ab oppido Barr.

(*a*) Immensum Comitatui Bargensi tractum attribuit Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 657*, illumque confundit cum Comitatu Bargensi in helveticis chartis notissimo, & qui nunquam pertinuit ad Alsatiam. Potiùs intelligendus est districtus ille terrarum qui antiquum Barra sive Barr circuibat.

(*b*) Quæ sequuntur usque ad *acta sunt*, nec apud Kœnigshovium, nec apud Coccium, nec apud alios referuntur. Ea transcribuntur ex cartulario anni 1357.

(*c*) Per servientes hic intelliguntur non servi, sed famuli qui eas curtes possidebant sub censu; vel quibus earum cura incumbebat. *Ducange, in Glossario, tom. 6, pag. 425*.

(*d*) Optimates erant liberi nobiles qui quasi vassi eas curtes ratione censûs possidebant.

(*e*) Equitum nomine hic censentur ingenui sive homines liberi, sed non nobiles, qui eodem modo ac optimates illis curtibus fruebantur.

eorum quatuor nummos ad legitimum censum (*f*) dent ad eandem curtem qua visi sunt degere. Sed viliores servos (*g*) ita dempsi à supradictis, ut dent duodecim nummos, exceptis hiis, si qui liberales mulieres acquirant, eorum filii nullum censum reddant, sed tamen vivant eodem jure, uti patres eorum (*h*). Insuper bannum eorum (*i*) sit precium trium solidorum, nisi si que forte faciant contra monasterium, hoc emendent secundum gratuitam voluntatem illius loci procuratoris; nec tamen omnino expertes predii, neque proprie vite consistant. Super hec, Speciensem curtim discrete cum servientibus michi ab aliis ita discernebam, ut quicumque a famulantibus michi serviliter essent procreati, masculini sexus qui forent nullum censum reddant, sed feminei sexus etas, ut predictum est, legitimum censum persolvat. Post hec demum cupiens querere quo consilio corpus, quin pocius animam, possim Deo & genitrici ejus commendare, me ad idem monasterium, quandiu vixissem, ejus pro gracia promisi serviturum, ut ipsa me in die judicii commendaret ex se carnaliter nato filio, Domino nostro Jesu Christo, ac maxime ideo, ut liberales, qui beneficia (*l*) ab eis de curtibus ex me habebant, mee pro causa suasionis se eodem modo, quo ego, se promisissent servituros, non serviliter, sed liberaliter legaliter jure virorum; petentes a me, ut si quid unquam fore fecissent, hoc facilius emendarent dimidie partis, quam ceteri liberales, quod & concessi. Sed & insuper, si quid emendare debuissent in advocati ejus jure, cum septem solidis & semis satisfaciant, tamen ipsis laudantibus, quin pocius eundem advocatum constituentibus. Et si quis horum pro maxima culpetur culpa, si culpabilis sit, in maximo banno triginta solidos emendet; quin eciam, si unquam præsul ejusdem loci quemquam horum contra se consilio vel facto etiam fecisse convincat, hoc emendet quasi liber vir. Si autem insons velit fieri, cum predicto jure liberalium inculpabilis fiat. Sed hiis liberalibus, qui se sua sponte pro mea suasione ad idem monasterium dederant, tale jus constitui, ut habeant liberam potestatem emendi, habendi, dandi, vendendi & posteris eorum propria jura dimittendi; & nemo eos supradicat, nisi liberales in iisdem curtibus de-

---

(*f*) Indè patet, illas curtes esse censuales, ex quarum agris & prædiis servientes nobiles & ingenui solvebant tributum sive pensitationem quatuor nummorum.

(*g*) Hic intelliguntur servi propriè dicti.

(*h*) Filiorum ex matrimoniis servi cum ingenuâ status diversus fuit secundùm receptas apud gentes diversimodè leges. In consuetudine Burbonensi articulo 199 liberi sic nati pejorem conditionem sequi debent, hoc est, servi fieri. Lex Visigothorum declarat eos liberos esse non posse. Quòd innuit etiam hoc diploma, declarans tales debere vivere eodem jure, uti patres eorum.

(*i*) Id est, mulcta pecuniaria, quâ quis banni sive edicti infractor punitur.

(*l*) Beneficia erant prædia, quæ Reges hominibus ingenuis, vel etiam servilis conditionis ad tempus vel ad vitam dederunt. Beneficia hæc apud Alsatas jàm tunc invalescebant, & tractu temporis in hereditatem transierunt, cujus rei exempla sub Ludovico Pio jàm præstant ex Thegano. Orta hinc feuda sub periodo francicâ ignota.

gentes, qui se meo consilio eidem monasterio commendarant, & tamen ipsi supradicant & justiciam inveniant super omnes qui illuc subditi sint. Insuper si qui sint, qui in ejusdem monasterii potestatem veniant liberaliter degentes tercio Kalendas marcii postea in advocati jure & in liberalium virorum tueantur. Et hinc predicti liberales nullum famulatum Domino illius loci vel Regi exhibeant, nisi ex eis beneficia habeant, ita etiam ut unusquisque loricatus vir decem mansus (*m*) possideat; & tunc pergat unusquisque illorum, quocunque velint eos mittere cum victu Episcopi sive Regis, ipsis laudantibus ministeriis trium villicationum. Si autem quisquam ex eis non habens beneficia exigatur in famulatum ipsius loci defensoris, trium ebdomadarum spacio pergat in servicio ad defendendum regnum: quarta intrante, si ei nolit beneficia dare, fiat in presencia ejus cujuscumque velit miles.

Acta sunt hec (*n*) in Isenburg (*o*); & ut hec (*p*) à nobis facta credantur & à posteris nostris non infrangantur, manu propria roboravimus (*q*) & sigillari jussimus. Signum Domini Tageberti Regis pii (*r*). Ego Turandus Cancellarius Regis, ipso jubente, rescripsi (*s*). Acta sunt hec (*t*) quarto nonas aprilis, luna septima (*u*), anno ab Incarnatione Domini DCLXII, (*x*) indictione quinta, regnante Dagoberto Rege (*y*), anno XXXII regni sui (*z*).

(*m*) Vox mansus in chartis Alsaticis est multùm familiaris. Hæc verò diverso modo definitur. In eo tamen plerique conveniunt Mansium comprehendisse tantùm agrorum, quantum villicus uno aratro sive jugo boum annuo spatio colere potest; volunt autem rei aratoriæ periti jugum unum boum sufficere quot annis sexaginta quatuor jugeribus arandis. Apud Burgundiones vocabatur *meix*, Normannos *mois*, & Provinciales *mas*, apud Anglos *hida*, & apud Germanos *huobe*.

(*n*) Kœnigshovius legit : *hæ*.

(*o*) Coccius habet *Senburg*. Isenburg erat sedes regia Dagoberti. Hujus veteris palatii reliquiæ & rudera adhuc conspiciuntur in colle, qui oppido Ruffach imminet, in occiduâ parte castri quod posteà ab Episcopis Argentinensibus eidem monti impositum fuit. Ex antiquo Regum Meroveadum castro nil aliud superest nisi pars turris quadratæ, quam ex constructionis robore ferream diceres, undè quidam derivant nomen *Isenburg* sive *Eisenburg*.

(*p*) *Hec* deest in Coccio ; & loco *hec* Kœnigshovius legit *ea*.

(*q*) Kœnigshovius habet : *roboramus*.

(*r*) Desunt in Kœnigshovio : *Signum Domini Tageberti Regis pii*.

(*s*) Desunt in Kœnigshovio : *Ego Turandus Cancellarius Regis, ipso jubente, rescripsi*.

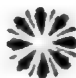
(*t*) Desunt in Kœnigshovio : *Acta sunt hec*.

(*u*) Kœnigshovius habet : *Luna decima*.

(*x*) Kœnigshovius legit : *DCCVI*.

(*y*) Desunt in Kœnigshovio : *Indictione quinta, regnante Dagoberto Rege*.

(*z*) Legit Kœnigshovius : *Anno regni nostri XXXII*.



Num. 18.

VITA S. ARBOGASTI Episcopi Argentinensis, scripta decimo sæculo ab Uthone III ejusdem Urbis Episcopo.

Ex vetusto codice Romano Bibliothecæ Vaticanæ, num. 110, collato cum duobus manuscriptis, uno Abbatiæ S. Maximini Trevirensis, altero Cænobii Wiblingensis Ordinis S. Benedicti propè Ulmam in Sueviâ.

1.° SANCTISSIMI Sacerdotis Christi Arbogasti exortum vel conversationem ejus à puero ad provectionem usque Pontificatus seu tempus, seu antiquitas oblitteraverit, vel scriptorum raritas non declaraverit, quia quod scriptio non docet, incertum habetur. At verò tanti Patris insignia, quibus in diebus suis, miraculis coruscantibus, claruit, non ex toto sunt silentio oppressa; que per aures fidelium transeundo, posteris narrantibus, auribus nostris sunt infusa. Tradunt namque eum temporibus Dagoberti Regis, cum Sancta Ecclesia longe lateque flores doctrine Catholice suave redolentes diffunderet, & verbum Dei usquequaque prospere curreret, de Aquitania progressum, divino nutu (quod postea signis testantibus patuit) Argentinensis Ecclesie cathedram consedisse, susceptumque culmen regiminis felici gubernatione diu rexisse. Sic beatus Christi Sacerdos prefato Regi amica familiaritate adeo est innexus, ut, eo intra regalem aulam ascito, illius alloquio delectaretur, & consilio uteretur.

2. Qua jocunditate cum uterque, suo Rex in regno, Episcopus in Episcopio prospere se agerent, hostis humani generis invidia res leta vertitur in contraria. Nam cum quadam die venatores Regis more solito aprum insequerentur in saltu (*a*) Regis etiam filius, qui erat ei unicus, pariter cum eis in eodem discursu festinavit. Dum autem illi per devia queque & diversos anfractus cum canibus aberrarent, solus relictus, singulari (*b*) occurrit incautus; quo viso sonipes, (*c*) in quo sedit, patefactus, cursum retorquens, in fugam vertitur. Puer vero cum eum freno retinere vellet, & in alteram partem habenam strictus traheret, heu! nimium pronus a

(*a*) Hic saltus est cis locum qui sive à copiâ aprorum, sive ab infausto apri lædentis eventu nuncupationem accepit Apri-monasterii, sive *Ebersmunster* : vide historiæ nostræ pag. 207 & 367.

(*b*) Ita vocatur aper, gallicè *Sanglier*, quòd delectetur solitudine, vel quòd solus & singularis primis duobus annis vagetur. Exemplis probat Ducange, *in Glossario tomo 6, pag. 529.*

(*c*) Sonipes, id est, equus.

ſella eſt prolapſus : adhuc autem habene, quam in manu tenebat, inherens, per terram tractus, calcibus equi miſerabiliter eſt protritus. Quem ſui pediſſequi diu queſitum, & ita invenientes attritum, non ſine maximo merore tollentes, & in equis levantes, funere lugubri domum ſunt reverſi.

3. Quod cum in palatio Regis perſonaret, quantus undique concurſus virorum ac mulierum, quantus ejulatus regales edes, vicos, campos, ubicumque auditum eſt, impleverit, nemo valet explicare : nam non ſolum in vicinis, ſed in omnibus uſquequaque provinciis, ubi caſus tantus eſt auditus, omnes dolor ſtuporque maximus invaſit. Primates dignitates regni omnes eodem perculſi dolore, exanimati Regis deſperatione, ipſi deſperati, qui faciant, aut in quo ſpem regni conſtare confidant ? quippe quia heres regni & ſpes tota fuiſſet extincta. Interea puer in lecto collocatus, altera die vita eſt preſenti exutus. Quid igitur hujuſmodi concuſſionis facto opus ſit, & quomodo Regis dolorem mitigarent, cum ſecum quererent, tandem conſilio invento, ut Epiſcopus invitetur, Regi ſuggerunt : quod ille devotiſſime amplectens, mox ſine dilatione, legatis directis, ut ad ſe Epiſcopus omni feſtinantia fatigare ſe dignetur, expoſcit.

4. Nec mora, faciunt juſſa ; Epiſcopum adeunt, cauſam invitationis non ſine luctu exponunt. Ille vero audito caſu amici, totus ſpiritu conturbatur, flens multumque gemens, vocato comitatu, ſtatim properare non diſtulit. Nec minus interea Rex ad adventum Pontificis impatiens, egreſſus, ſenem eminus feſtinantem conſpicatus, fuſis lacrymis, velato capite, comitantibus multis atque lacrymantibus ſtipatus, occurrit. Qui cum ſe invicem ſolito ſalutare pararent, pre nimio dolore cordis vox heſit in gutture. Quantum lacrymarum ex utraque parte flueret, nulli cognitum eſſe poterit. Tandem luctu ſatiati, tranſacto longo ſpatio, terſis luminibus, ruunt in oſcula amicis ſalutatibus. Ad orationem procedit Epiſcopus; Rex cum ſuis à longe eſt ſecutus. Nec minùs Regina, comperto Sancti Viri adventu, ut Martha vel Maria pro fratre, fuſa lacrymis, ſingultu pectus quatiente, ſed verecundo pudore vultu ſummiſſo ad Epiſcopi flectitur genua pro filio rogatura. Quam ille ſummiſſus manu erigens, quid velit non rogat, pie admodum intelligens, quid ſingultus implorat.

5. Denique jejunus mox eccleſiam ingreſſus, in oraſione pernoctavit, Dominum pro puero deprecaturus. Quomodo, aut quibus verbis oraverit, non patet; quid autem impetraverit, non latet. Nam, finita oratione, diei advenientis crepuſculo, cum ſopor graviſſimus mortales ſolet occupare, lento pede ad puerum ingreſſus, ejectis omnibus ad exequias vigilantibus, flexis genibus, committit ſe Beate Marie patrociniis, ut illa, qui vitam genuit, vitam puero impetraret a filio : nam aliter non eſt

ausus tale aliquid tentare, nisi illa pro se Dominum dignaretur invocare. Quid enim ageret ? inter spem metumque trepidus, optatum instanti oratione expectat auxilium. Nec suspendit diutius pius Archiater famulum suum, qui ita sperantibus in se solitum confert remedium. Inter orandum enim puer, quasi de gravi somno excitatus, caput extulit. Somniet, an vigilet, stupefactus. Sanctus ergo cum spei fixe in Deum cognovit eventum, letus accessit; puerum vivum erexit, vocatis officialibus, illum indumentis exui jubet funebribus, & quibus ante usus est, indumentis indui regalibus.

6. Igitur qui huic officio aderant, clamorem gaudii diutius cohibere non poterant; quin libere eruptum atrium, omnemque aulam Regis vociferatu maximo implebant. Quo omnes a somno excussi, huc illucque discurrebant, causam tanti sonitus ignorantes. Nec non ipse Rex, qui tunc primum parum somni carpebat, exterritus (nam nimium tristis tota nocte jacebat insomnis) cubiculum, ubi tantus fragor exortus est, festinus incurrit. Quanta letitia cor ejus pulsaverit, fuse pre gaudio lacryme testantur, cum reviviscere vidit pro quo, si eum reciperet, ipse mori concupivit. Vocata mater ad Sancti Viri pedes festinat, quia cor ejus triste filius vivus mulcebat; nec non omnes qui ad funus deflendum confluxerant, e gaudio repleti ad admirationem resurgentis pueri quique pre aliis ire festinabant.

7. Rex ergo, ne moram faceret Episcopo, domum, ne laudaretur a populo festinanti, consilium cum Regina duxit, quomodo Sanctum remuneraret, qui eis tanta beneficia a Deo præstaret. Aurum, argentum, quecumque concupiscibilia & Regis dono honorabiliora in thesauris invenire poterant, gratissime precepit offerri, humiliter deprecans, ut accipere dignaretur. Que Sanctus Vir accipere devitans, ait : si aliquid pro gratiarum actione Deo offerre te delectet, ad augendum Dei officium in ecclesia Beate Matris Christi, cujus meritis filium vivum recepisti, terminos ejus, qui angusti sunt, ad tantum servitium dilatare aliqua parte regni tui; ut sic in usufructuario ibi servientibus Domino, si ita Regie Majestati placet, poteris : quia firmius hoc ac stabilius est ad beatitudinem tuam, tuorumque precedentium patrum & sequentium posterorum promerendam, quam aurum, quod oculos, cum videtur, delectat, & cor, cum perditum fuerit, contristat.

8. Quam propositionem Pontificis Rex gratulanter amplectens, ubi, inquit, invenire poterimus locum talem, qui congruat ad serviendum Matri celestis Regis, cujus sunt universa in celis & in terris ? Cumque hec secum volveret, mentemque per omnem Alsatiam spargeret, sicubi talis forte locus inveniretur, qui tante donationi aptus haberetur ;

occurrit animo Rubiacham (*d*) oppidum cunctis usibus, id est, agris amenis, campis, sylvis, aquis, edificiis, populis opulentissimum, summe Regine in dotem convenire. Nec distulit Rex. Voto tandem invento (*e*), coram optimatibus suis, assensum tam bono consilio prebentibus testamentum facit; ut Rubiacha cum omnibus appendiciis suis confinibusque ad se pertinentibus, etiam cum villis, totum & integrum amodo & deinceps sit sub dominio sancte Argentinensis ecclesie, servientibus Dei Genitrici Marie, stabili & inextricabili stipulatione subnixum. Hoc nobili donativo ditatus, valedicens Regi, ad propria remeavit Episcopus; convocatoque clero, militumque cetu, populique conventu, cunctis astantibus ac aspicientibus, testamentum acceptum posuit super altare consecratum in honore Sancte Marie. Ipse quoque Rex Dei gratia instructus ad Argentinensem ecclesiam se Dei Genitrici servitutum contradidit & plurima predia eidem ecclesie in proprietatem dedit: plurimi quoque, qui liberi erant, & beneficia ab eodem Rege habebant, exemplo ejus accensi, seipsos Argentinensi ecclesie contradiderunt.

9. Postea vero multis vixit annis, pollens virtutibus sanctis, e quibus unum miraculum fidelibus valde proficuum huic operi dignum duximus inserendum (*f*). Fertur namque eum citra flumen, quod de saltu Vosagi, nomine *Briuscha* (*g*) mixtum cum *Alsa* fluvio, qui alveo per Alsatiam eo usque decurrit, oratorium ligneum parvum sibi fieri jussisse, quo nocturno silentio fluvium transiens, veniret, ut ibi se secretius in oratione mactaret, mentem quoque in divina contemplatione letius extenderet. Subinde vero cum navigium non invenit, siccis pedibus fluvium transivit, completaque oratione, rursus super undam ambulans repedavit. Ita ergo religiosam vitam ducens, diversis morbis oppressos curavit, demones ab obsessis corporibus fugavit, discordantes concordare fecit, quibusque secundum modum necessitatis commodus extitit moderator.

10. Cum autem sentiret imminere sibi diem extremum, in monticulo urbi vicino extra civitatem, ubi sancti Michaelis est ecclesia constituta, sepulturam sibi fieri precepit, & eo se ferri ac sepeliri; imitans Salvatorem Christum, qui extra portam elegit sibi sepulchrum. At vero post multos

---

(*d*) In hoc enunciatur donatio oppidi Ruffach & totius Superioris Mundati; undè ejus ecclesia Parochialis adhuc hodiè est sacra Beatæ Virgini & Sancto Arbogasto.

(*e*) Quædam mss. addunt *Cancellario mox accito*, & in vitis Sanctorum Lovanii anno 1485 impressis, *fol. 97.* Cancellarius ille appellatur Durandus, quod redolet interpolatum nostrum diploma, *num.* 17. Quamvis autem vox *Cancellarius* tempore Dagoberti in usu non fuerit, Cancellarii tamen extiterunt regnante Othone I Imperatore, quo vitam S. Arbogasti scripsit Episcopus Utho: usitatâ ac notâ suis temporibus appellatione officium illud significat, quod nomine Referendarii, sive Notarii sæculo septimo nuncupabatur.

(*f*) Hoc miraculum omittit editio Lovaniensis.

(*g*) Est fluvius Brusch, sive Bruche qui propè Argentinam Alsæ sive Ello in duabus partibus conjungitur; de quo vide Schœpflinum, *Alsat. illust*, *tom.* 1, *pag.* 23.

annos inde translatus & ad cenobium Surburge deportatus, ibi est honorifice reconditus : ubi & nunc famulantibus Deo & hymnis & laudibus multa beneficia patronus (confert), comitante gratia Christi, cui est honor & gloria, per omnia secula seculorum, Amen.

Num. 19.

DIPLOMA fictitium Dagoberti Regis, quo fundat & dotat Abbatiam Weissenburgensem, datum Regni ejus anno XXIII (*h*).

Ex veteri membranâ Ecclesiæ Collegiatæ Weissenburgensis.

EDIDERUNT

COCCIUS, in Dagoberto Rege, pag. 172.
NAUCLER, in chronograph. generat. 21, vol. 2.
VORBURG, in historiâ rerum germanicarum, tom. 8, pag. 241.
HEDA, de Episcopis Ultraject. pag. 20.
MAGERUS, de advocatiâ armatâ, cap. 5, pag. 124.
LUNIG, Spicileg. ecclesiastici parte 3, pag. 185.
COINTIUS, Annal. ecclesiast. Francorum, tom. 3, pag. 164.
SCHŒPFLINUS, Alsat. diplomat. tom. 1, pag. 22.

Num. 20.

DIPLOMA verum Dagoberti II Regis Francorum, quo Abbatiæ Weissenburgensi donat Thermas Badenses die 1 Augusti DCLXXV.

Ex veteri apographo membranaceo Collegiatæ Weissenburgensis.

EDIDERUNT

COCCIUS, in Dagoberto Rege, pag. 175.
HEDA, de Episcopis Ultraject. pag. 18.

(*h*) Hoc diploma communes habet falsitatis notas cum infrà *num. 21* referendo Haselacensi diplomate. Chartam examinat & exagitat Cointius, *annal. eccles. tom. 3, pag. 165 & 166.*

VORBURG, in historiâ rerum germanicarum, tom 8, pag. 242.
HENSCHENIUS, de tribus Dagobertis, lib. 2, pag. 84.
SCHANNAT, in vindemiis litterariis, coll. 1, pag. 5.
COINTIUS, annalium ecclesiastic. francorum tom. 3, pag. 747.
BOUQUETUS, in scriptor. rer. francic. tom. 4, pag. 654.
SCHŒPFLINUS, in Historiâ Zaringo-Badensi, tom. 4, pag. 1.
SCHŒPFLINUS, Alsat. diplom. tom. 1, pag. 4.

Num. 21.

DIPLOMA fictitium Dagoberti Regis concessum Sancto Florentio pro fundatione Monasterii Haselacensis (*i*).

Ex membranâ informi tabularii Collegiatæ Haselacensis sæculo XV vel XVI conscripta (l).

IN nomine sancte & individue Trinitatis, Amen. Dagobertus divina favente clemencia Francorum Rex. Omnibus regni sui primatibus imo cunctis fidem christianam profitentibus, tam futuris quam presentibus, gratia vobis & pax ab eo, qui est, qui erat, & qui venturus est, omnipotens. Votum quo Deo, vel Sanctis ejus se quis obligaverit, sine macula reatus irritum fieri non poterit; & quanto major & dignior est is, cui vovetur, eo ferietur graviori judicio voventis & non reddentis presumptio.

Debemus igitur & volumus nos quoque reddere, quod vovimus Domino Deo terribili, & ei qui aufert spiritus principum, terribili apud omnes Reges terre, qui qualiter (*m*) in brachio sue virtutis & nos terruerit, & qualiter percutiens & sanans rursus nos visitaverit, omnibus ad exemplum

---

(*i*) Falsitatis argumenta quære in dissertatione nostrâ quartâ, *pag. 88--90.* Haselacense Dagoberti diploma inter commentatitia reponendum esse arbitratur Cointius, *Annal. eccles. tom. 3, pag. 770.* Fidei prorsùs & auctoritatis expertes has litteras declarat Mabillon, *Annal. Benedictin. tom. 1, lib. 16, pag. 533*, quibus adde judicium Schœpflini illud inter adulterina numerantis.

(*l*) Illud diploma integrum retulit ex hâc membranâ Haselacensi Coccius, *in Dagoberto Rege, pag. 158*, sed non satis exactè. Coccianum exemplar secuti sunt Vorburg, *in historiâ rerum germanicarum, tom. 8, pag. 237*; Cointius, *Annal. eccles. tom. 3, pag. 768*, & Schœpflinus, *Als. diplom. tom. 1, pag. 26*, qui asserit illius exemplar quoque extare in chartulario Weissenburgensis Abbatiæ. Henschenius verò, *de tribus Dagobertis, lib. 2, cap. 6, pag. 88*, & Berain, *Mémoires sur les trois Dagoberts, part. IV, pag. 72*, volentes huic diplomati quamdam fidem attribuere, multa & præsertim fabulam Dagoberti ad tribunal Dei præsentati omiserunt. Henschenium in translatione gallicâ secutus est D. Louis in *Abrégé de la vie de S. Florent, pag. 16.* Quid de illa omissione censendum sit, diximus libro secundo, *pag. 233.*

(*m*) Hæc omnia à voce *qui qualiter*, usque ad voces *igitur sub* omissa sunt apud Henschenium & sequaces, ut omissâ ineptâ fabulâ, fides fictitio diplomati adjudicari possit.

correctionis notum fieri dignum duximus : precipue, ut quisque fidelis, audito nostro periculo, ab ecclesiarum Dei vastatione se contineat, & honorem congruum rebus Deo dicatis exhibeat. Primum ergo de divina super nos habita terribiliter examinatione, postea de voto & voti nostri redditione breviter exponemus. Patre meo Clothario felicis memorie defuncto, patris regni curam suscepi; sed juvenili ductus levitate, dominandique cupiditate distractus, regalis officii debitum neglexi, nichil exhibens commisse sollicitudinis vel diligentie, nichil faciens vel judicans mansuetudinis, aut zelo justicie. Inter alios excessus meos ecclesiarum Dei destructor & dissipator esse ceperam, quarum defensor & sublimator esse debueram, nec divine majestatis oculos, nec hominum veritus acclamationem. Tandem Dei benignitas obstinate mentis superbiam conterens virga correptionis iniquitates meas visitavit & castigato michi veniam non negavit. Nam raptus in sublime, divineque majestati inter choros Sanctorum in habitu judicantis sedenti presentatus, a sanctissimis ecclesiarum patronis, pro rebus ecclesiasticis per rapinam distractis a me & consumptis, graviter & constanter sum accusatus, maxime a sanctissima Dei Genitrice Maria, & susceptore animarum Sancto Michaele Archangelo, atque a beatissimis Petro & Paulo Apostolorum Principibus. Cumque conscientia gravatus non auderem delicta defendere, ex arbitrio presidentis pene sum addictus, diuque ceso & penis atrocibus confecto, adest predictus Archangelus, flammeo gladio super me extento, ultionem de sibi usurpatis bonis, Sanctorumque quos prenominavi, & propter acclamationem inopum & pauperum in me volens exercere, quibus materiali gladio infestus eram, judicia non judicans recta. Succurrit michi tandem specialis meus patronus Martir Dyonisius, pro me satisfaciens sancto Michaeli Archangelo, qui precibus suis & instantis pene dilationem & penitentie michi tempus obtinuit. Idem ipse quasi modum statuens penitencie in hoc michi spem plene posuit indulgentie, si ad honorem Dei & Sanctorum predictorum, quos magis offenderam, domum divinis aptam serviciis construerem. Qua promissione letatus, libens vovi : dimissusque a superis redii.

Igitur sub certa spe indulgentie & remissionis peccatorum nostrorum reddentes alacri studio votum, quod fecimus, Monasterium in honorem sancte Trinitatis, & sancte Marie perpetue virginis, in loco qui Hasela (*n*) dicitur, in meo regno ac diecesi Argentinensi situm construximus, & honorabili Florencio Dei amico, ac tunc ibidem in solitudine commorante divini instinctu Spiritus a nobis impetrante, jam dictum Monasterium sublimare & regali munificentia ditare decrevimus. Donamus ergo predicto Monasterio, & in perpetuum datum esse volumus de rebus fisci nostri illic adjacentibus,

(*n*) Duplex est vicus Haslach : in Ober-Haslach extat capella S. Florentii, in quâ hic Sanctus vixisse & monachalem vitam duxisse dicitur, antequàm fieret Episcopus ; in Nider-Haslach est Collegiata, quod olim Monasterium.

quidquid ad nos ſpectat tam in villis (*o*), quam mancipiis (*p*), ſilvis, vineis, campis, pratis, paſcuis, aquis, aquarumque decurſibus, & omnia hec in uſum Monaſterii antedicti, & fratrum ibidem Deo ſervientium ſeu famulantium, ſub canonicali tamen regula degentium, libera traditione redigimus.

Tradimus etiam venerabili Dei cultori Florencio ſueque eccleſie locum ac vallem terminorum Voſagi (*q*), quos ſcilicet pro Solitudine ſeu Eremo, nec non pro requie & exſpectatione generalis reſurrectionis ſibi ſuisque ſequacibus fideliter elegit. Sed ne ſervitores divini cultus ibidem videlicet & loco & eccleſia predictis, penuriam aliquam, vel aliquem ſubſtantie paterentur defectum; regalem noſtram habitationem bene ordinatam ſeu procuratam Kirchhaim (*r*), cum ſuburbiis Marley (*s*), vallem Corone (*t*), Virdenheim (*u*), villam Vege (*x*), caſtellum ſitum in monte juxta ſtratam Tabernenſem (*y*), uſque ad rivulum moſellum (*z*), cum omnibus adjacentibus hubis (*a*), ſylvis, vineis, campis, pratis, paſcuis, aquis, aquarumque decurſibus ipſis tradidimus. Locum autem ipſum, quem ſingulari amplectimur dilectione, nunc & deinceps ab omni ſervitutis oppreſſione liberum ſub regali volumus eſſe tuicione; ita videlicet, ut nullus judex publicus, nullus ex judiciaria poteſtate quidquam poteſtatis vel negotii in ipſis mar-

---

(*o*) Infimæ latinitatis Scriptoribus villa appellatur, quod Romani vicum dixerunt.

(*p*) Id eſt, *ſervis.*

(*q*) Eſt vallicula Haſelacenſis à parte ſiniſtrâ Bruſcæ, & aquis rivi Haſel irrigua, ad pedes montis Ringelsberg. Hujus valliculæ dominium pertinet hodiè ad Epiſcopum Argentinenſem: ſed decimas omnes ibi percipit Capitulum Haſelacenſe.

(*r*) Kirchemium hodiè exiguum vicum olim fuiſſe ampliſſimum locum conſtans traditio & vaſta ædificiorum rudera produnt. Erat ibi palatium Regium, Regibus Merovingis atque Carlovingis frequenter habitatum. *Schæpflinus, Alſ. illuſt. tom. 1, pag. 704.* Ex hoc primo, primarioque ſuæ dotis patrimonio in Kircheim adhuc gaudet decimis omnibus & jure patronatûs Collegiata Haſelacenſis.

(*s*) Inter antiquiſſima totius Francici Imperii præſertim Auſtraſiæ Regum palatia Marilegium ſeu Marley cenſet Schœpflinus & probat, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 703.* Marleienſis agri decimas & eccleſiæ patronatum hodiè poſſident Canonici Haſelacenſes.

(*t*) Germanicè *Cronthal.* Eſt amœniſſima illa vallis inter Marilegium & Waslenhemium ſita. Nomen forſitan Coronæ accepit, quod Regiis Marleiæ & Kirchemii palatiis fuerit vicina.

(*u*) Hodiè vicus Firdenheim, ſive Virdenheim, tribus leucis ab Argentorato diſtans, in Ballivatu ordinis equeſtris.

(*x*) Eſt antiquus vicus Wege in chartis decimi quarti ſæculi notus, olim propè Mutzigam ſitus. Planè interiit, incolis ejus Mutzigam migrantibus.

(*y*) Hujus diplomatis effictor ſanè intelligit caſtrum Cronenburg incidens monti, qui valli coronæ adjacet. Rudera ejus anno 1367 ſolo æquata ſunt, & vix ullum ejus veſtigium noſtro ævo comparet. Argentinenſes à caſtro hoc Suburbium Tabernenſe ut & unam ex portis ſuis *Cronenburg* vocarunt, quia ſuburbium & porta verſùs caſtrum hoc eundo Tabernas poſita fuit.

(*z*) Moſellus eſt rivus Moſſig, ſive Muſig, qui totam vallem Coronæ circumfluens propè Dachſteinium in Bruſcam illabitur.

(*a*) Huba, ſive Huobe Germanis idem erat, ac Latinis *manſus*, certam ac determinatam agrorum deſignans portionem cum manſione coloni. *Schannat, in Buchoniâ veteri, pag. 323.* De Hubarum variâ diviſione lege Schilterum, *in Gloſſario Teutonico, pag. 470.* Wachteri, *pag. 758*, atque Haltauſii, *pag. 959* Gloſſaria germanica.

chis (*b*) exercere vel habere presumat, nec homines locorum ante dictorum constringere, vel ad causas audiendas, aut freda (*c*), vel tributa solvenda, postremo nichil penitus ab eis audeat exigere. Ut autem hec nostra tradicio, & juris & concesse dignitatis institutio stabilis & inconvulsa jugiter permaneat, cartam hanc inde conscriptam disposuimus, adjectione sigilli nostri, appensioneque roboratam signavimus. Datum (*d*) quod fecimus cum filiis nostris Clodoveo scilicet atque Sigeberto in dicto Haselacensi Monasterio, fratribus ibidem divino famulatui devote insistentibus. Huic tradicioni interfuerunt Nanthildis Regina Francorum nostra legitima, cum filia nostra Rathilde. Affuerunt etiam Archiepiscopi, Episcopi, Abbates, Prepositi, Duces, Marchiones, Palatini Comites, & plerique Principes regni nostri. Actum est hoc anno ab Incarnacione Domini sexingentesimo tredecimo, mense Aprilis die sexta decima, in loco sepe nominato.

Num. 22.

VITA SANCTI FLORENTII EPISCOPI ARGENTINENSIS.

Ex antiquo Breviario mss. Argentinensi Anni 1399.

GLORIOSI ac beatissimi Confessoris atque Pontificis Florentii virtutes & miracula summatim perstringere, nec non ad posteritatis memoriam transmittere & tanti patris auctoritas & christiane religionis deposcit utilitas. Temporibus namque Dagoberti Regis, Florentius Ecclesiam Dei longe lateque opere ac sermone eterne vite refecit pabulo. Nobilibus si quidem secundum seculum ortus parentibus Scotorum indigena, in flore adolescentiæ carnis calcatis illecebris, patriam, parentesque deseruit. Ascitis sibi ejusdem sancti propositi sociis, peregrinationis laborem aggressus, Domino duce, fines attingit Alsatie, & eo locorum, ubi rivulus, qui ab incolis Hasela nuncupatur, Vasago terminum ponens fluvio, manendi sibi requiem elegit. Itaque non longe a rivulo reperta planitie consedit, ibique parvum novale modico conspersit semine. Sed bestie silvestres eandem areolam totam proculcant, ac emergentia jam depascunt germina. Beatus siquidem Florentius confidenter agens in Domino mandat animalibus, ut segetem suam ulterius attingere non presumant: terminos quoque in quatuor angulis quatuor

(*b*) Marcha sive Marca vox teutonica varias significationes apud Scriptores medii ævi admisit. Hic denotat supradicta loca limitibus suis inclusa & specialibus privilegiis donata.

(*c*) Id est, ad solvendas mulctas pro fisco Regis.

(*d*) Hæc omnia quæ sequuntur prætermittit Henschenius, tanquàm interpolata, ut nostrum diploma verum dicere & Dagoberto secundo accommodare possit.

affixis virgis in nomine Domini consignavit. Obstupescit feralis feritas, terminos non attingit, pabulum longe quesitum respuit, & que prius saciata parcere non norat, jam parcit fame cruciata. Eo quoque tempore, Rex Dagobertus apud municipium tunc troniam quasi troiam novam Kircheim (*e*) dictum sibi domicilium fixerat. Fuit huic Regi filia a nativitate tam visus quam lingue officio privata. Rex igitur, cognita sanctitate Florentii, ut ad se veniret, deputatis honestis nunciis interpellat. Beatus vero Florentius dorso aselli humilis insedit, & Regis palatium adiit. Sed viro Dei cominus existente, filia Regis videndi pariter & loquendi dona percepit, presentibus omnibus sue salutis annuncians auctorem. Ecce, inquit, ecce venit sanctus Dei Florentius, cujus meritis me divina illuminavit gratia, & usum loquendi, atque videndi concessit. Sed ne qui hoc sancti Florentii meritis factum ambigeret, novo & inaudito signo subsequenter est confirmatum. Famulo quippe Dei palatium ingresso non erat qui clamidem tanti viri, cum exueret, reciperet. Beatus autem Florentius se circumspiciens a fenestra solarem radium contra se dirigi attendit. Sciens quia omnia possibilia forent credenti, clamidem exutam eidem linee sustinendam commisit. Quantis autem virtutibus aliis, defuncto Argentinensium antistite Arbogasto, cui ipse in eodem Episcopatu successerat, illuxerit quantave diligentia plebem sibi commissam rexerit, nostri non est opus explicare. Pacto tandem presentis vite cursu, felici fine migravit ad Dominum (*f*).

(*e*) De Alsaticâ Troniâ, sive Kirchemio consule Schœpflinnm, *Alsat. illust. tom. 1. pag. 704–706.*

(*f*) Alteram S. Florentii Episcopi Argentinensis vitam lege apud Surium, *in probatis Sanctorum historiis, tom.* 6, *pag. 136*, quam ille ex quodam mss. codice, sed mutato stylo descripsit. Vitam verò, quam sic suo more immutavit Surius, antiquam tamen esse & ante sæculum undecimum conscriptam patet ex eo, quod autor loquens de prædiis Florentio concessis dicat : *quæ usque in præsens monasterium Hasle sibi vendicat.* Quæ verba saltem innuunt Haselacensem Ecclesiam tunc nondùm sæculari togâ fuisse donatam.



Num. 23.

DIPLOMA Theoderici III Regis Francorum pro Monasterio Novientensi, hodie Ebersmünster, datum die nonâ Februarii DCLXXXIV.

Ex apographo tabularii Episcopalis Argentinensis (*g*)

In Christi nomine. Theudericus Rex Francorum, vir inluster, Attico Duci (*h*) & Adelberto Comiti, ceterisque fisci nostri exactoribus. Illud nobis ad eternam retributionem credimus in Dei nomine proficere, si peticiones hominum religiosorum ad effectum perducimus, vel pro Christi amore cum omni protectione solidamus. Atque ideo cognoscat magnitudo, seu utilitas vestra venerabilem virum Erhardum Abbatem, ac missum suum Radebertum monachum serenitati nostre suggessisse de hominibus ingenuis, qui in Mundeburde (*i*) Monasterii Novientensis, quod in honore peculiaris patroni nostri sancti Mauritii constructum esse videtur, ut eis tale beneficium concedere deberemus, hoc est, de loco nuncupato Hiltesheim (*l*), quem propria manu eidem monasterio tradidimus, ut a judicibus nostris nullam inquietudinem, vel quamlibet requisitionem, aut fredam (*m*), seu redhibitionem (*n*), vel injunctionem quod ad vos vel juniores vestros pertinuerit,

(*g*) Apographum hoc videtur ex authentico fuisse desumptum. Exemplar reverà illius extat in tabulario Abbatiæ Aprimonasteriensis, quod dicunt authenticum, & quod infrà damus. Sed illius stylus, litterarum ductus, adjecta æra christiana quam ignorant diplomata Merovingica, indictio errans, sigillum ipsum denotant diploma Novientense ex autographo deperdito descriptum fuisse à recentioris ævi monacho, qui illud genio sæculi sui voluit accommodare. Undè inter fictitia diplomata censendum est prætensum tabularii Aprimonasteriensis autographum. Nostrum primus edidit, sed sinè notis chronologicis, Lazius, *lib. 8 de Suevis, pag. 493.* Excerpta dein dedit Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened. tom. 1, lib. 15, pag. 488.* Ex Schedis Mabillonis integrum, sed incorrectum retulerunt Galliæ christianæ editores, *tom. 5 instrum. pag. 458*, & Bouquetus, *in Scriptoribus rer. francic. tom. 4, pag. 662.*

(*h*) Atticus ille Dux est Athicus, sive Adalricus Dux Alsatiæ, quem Chadichum vocat Childericus secundus in diplomate anni 673 pro Abbatiâ Gregorianâ. Adelbertus Comes est ipsius Athici filius, patri vivo Comes subjunctus, & patri defuncto in Ducatu Alsatiæ datus successor.

(*i*) Mundeburdium est tutela, seu defensio & tuitio regia. *Ducange, in Glossario tom. 4, pag. 1088.* Cartam de Mundeburde vide in Marculfi formulis lib. 1, num. 24, *apud Bouquetum, tom. 4, pag. 477* ex antiquo *Mundeburde* formatæ fuere voces *Vormundschafft* & *Vormund*, quæ adhuc hodièdum apud Germanos *tutelam* & *tutorem* significant. Ex voce *Mundeburde* summâ incuriâ nomen vici dicti *Maudeburt* facit Albrecht, *History von Hohenburg, pag. 91 & 92.*

(*l*) Hiltesheim villam regiam Theodoricus Monasterio Ebersheimensi tradidit, ut patet ex Chronico Novientensi. Ab hoc ergò tempore Hiltesheim Abbatiæ Ebersheimensi cessit, in cartis subsequentium Imperatorum sub nomine Hilzheim designatus. Nomen Hilzheim sive Hilzen adhuc obtinet hodiè vicus pertinens ad Episcopum Argentinensem, in Satrapiâ Benfeldensi. Leucæ spatio distat ab Abbatiâ Aprimonasteriensi, quæ ibi omnibus decimis ac jure patronatûs gaudet.

(*m*) Id est, quod Regi vel fisco regio solvere consuetum erat.

(*n*) Idem ac tributum, sive vectigal.

ad quaſcunque neceſſitates volumus eſſe commonitos pro mercedis noſtre augmento in luminaribus (*o*) peculiaris Patroni noſtri jam ſupradicti ſancti Mauritii per hanc auctoritatem viſi ſumus conceſſiſſe: ita ut neque a ſubditis veſtris, neque a vobis, ſeu a ſucceſſoribus veſtris inquietentur vel amoveantur, niſi ab actoribus prefati Monaſterii in Mundeburde impendant, & defenſionem tam ipſi quam & poſteritas eorum preſentibus & futuris temporibus ſperare debeant, & quod fiſci noſtri dicionibus debuerant inferre hoc ad ipſam congregationem ſanctam hac auctoritate concedimus, ut hoc debeant habere conceſſum atque indultum. Et ut hec auctoritas noſtris, Deo auxiliante, & futuris temporibus firmiorem obtineat vigorem, manus noſtre ſubſcriptionibus eam ſubter decrevimus roborari. In Chriſti nomine Theudericus Rex ſubſcripſi. Aghlibertus (*p*) recognovit. Datum ſub die nono menſis Februarii, anno decimo regni noſtri (*q*). In Dei nomine feliciter, Amen.

Num. 24.

DIPLOMA fictitium Theoderici III Regis Francorum pro Monaſterio Eberſheimenſi datum anno DCL II.

Ex autographo Adulterino Tabularii Abbatiæ Aprimonaſterienſis (*r*).

IN Chriſti Nomine, Tiedericus Rex Francorum, vir illuſter Attico Duci & Adelberto Comiti, ceteriſque fiſci noſtri exactoribus. Illud nobis ad eternam retributionem credimus in Dei nomine proficere, ſi peticiones hominum religioſorum ad effectum perducimus, vel pro Chriſti amore cum omni protectione ſolidamus. Atque ideo cognoſcat magnitudo, ſeu utilitas veſtra venerabili viro patri noſtro Domno Herhardo Abbati, ac miſſo ſuo Radeberto monacho ſerenitati noſtre ſuggeſſiſſe de hominibus &c. (*Et reliqua ut in diplomate ſuprà relato anni 684.*) Et hæc auctoritas ut noſtris, Deo

---

(*o*) Luminarium uſus eſt pervetuſtus & à primordio naſcentis eccleſiæ in ante lucanis præſertim cœtibus, ut Irenæus, Tertullianus & alii teſtantur. Tandem, pace Chriſtianis datá, eccleſia id ex priſco more retinuit, tùm in ſignum lætitiæ, ut ait Hieronymus, tùm præſertim in honorem Dei & Sanctorum.

(*p*) Aghlibertus fuit Epiſcopus Cenomannenſis & Archicapellanus, ut videre eſt in Mabillone, *veter. analect. tom. 3, pag. 193.* Idem Aghilbertus recognovit cartam ſeu placitum Theodorici III de Chramlino Epiſcopo Ebredunenſi datum anno 678, *apud Bouquetum, in Scriptoribus rer. franc. tom. 4, pag. 658.*

(*q*) Annus decimus regni Theodorici III Regis Francorum cadit in annum 684, cùm in regno ſucceſſerit Childerico ſecundo trucidato initio anni 674; de quâ epochâ conſule Schœpflinum, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 743.*

(*r*) Falſitatis notas exhibet diſſertatio noſtra quarta, pag. 98 & 99.

auxiliante, & futuris temporibus firmiorem obtineat vigorem, manus nostre subscriptionibus & anuli nostri impressione eam decrevimus roborari. Ego Tiedericus Rex subscripsi, & ego Adoynus Episcopus. Signum Tiederici Regis invictissimi (*s*). Data mense Februario, die nono, anno decimo regni ejus. Actum Suessonis civitate, anno Dominice Incarnationis sexcentesimo septuagesimo secundo, indictione septima (*t*), in Christo feliciter.

Num. 25.

TESTAMENTUM VERUM

Sanctæ ODILIÆ Abbatissæ superioris & inferioris Monasterii in Hohenburg, versùs DCCVIII (*u*).

Ex autogropho membranaceo archivi Episcopalis Tabernensis.

IN Nomine sancte & individue Trinitatis, Amen. Cum ea que liquido sepius aguntur aput homines a memoria tamen eorum sint caduca, nisi testimonio privilegiorum confirmentur, Ego Odilia Dei gratia superioris & inferioris monasterii Abbatissa in Hohenburc omnibus posteris meis litterarum testimonio perstringere curavi, quod cum pater meus Dux Adalricus (*x*) vocatus ab hoc seculo migrasset, meque legitimam haeredem omnium suarum possessionum, mancipiorum, ministerialium quoque esse contigisset (*y*),

(*s*) Hæ formulæ exaratæ sunt stylo Merovingicis Regibus prorsùs ignoto. Ultima præsertim insolita interpolatorem redolet.

(*t*) Fictitium reddunt hoc diploma æræ christianæ anni præter sæculi morem adjecti, idque prætereà minùs rectè. Nam cum eis nec annus decimus Theodorici tunc nondùm regnantis, nec indictio septima conveniunt.

(*u*) Annus, quo datum est hoc testamentum, ex ipso vero autographo non innotescit, nisi fortè annus 708 quem secum fert testamentum falsum & adulterinum infrà referendum. Nulla tamen in anno 708 assignando reperitur disconvenientia. Certum verò est hoc testamentum antè annum 722 ponendum esse, cùm Odiliam jàm tunc defunctam constet ex carta *num.* 32 referendâ, cui uti Abbatissa Hohenburgensis subscripsit Eugenia amitæ suæ Odiliæ in regimine Abbatiæ Superioris succedens.

(*x*) Adalricus est verum nomen patris S. Odiliæ, nomine Theotistico Edelrich; undè Ethico quoque vocatus: Obrechtus, *in prodromo rer. Alsat. cap. 10, pag. 214* ait: » Primus Dux Alemanniæ » & Alsatiæ nomen tulit Athelricus seu Adelricus, quem contractè Athicum plerique nuncupant. » Mirum igitur videtur quòd Cointius, *Annal. eccles. tom. 4 ad an. 673, num. 48*, Adalricum ab Athico distinguat, atque hunc, non illum S. Odiliæ patrem assignet. Nam præterquam quòd in hoc testamento filia vocet patrem suum Adalricum, Carolomannus Rex in suo anni 770 diplomate pro Novientensi Monasterio *infrà num. 60* eum quoque Adalricum Ducem nominat.

(*y*) Antequàm Adalricus Dux cum conjuge sua Berehsinda se de hujus sæculi curis in Hohenburg retraxisset, ut ibidem apud filiam suam Odiliam ultimos vitæ suæ dies in pietate consumeret, divisit possessiones suas inter filios suos. Reservavit autem sibi Dux ad dies vitæ multas possessiones, nempè Ehenheim sedem suam & alia bona, quæ Odilia post mortem ejus ex hæreditate paternâ sola accepit, & posteà attribuit monasteriis inferioris ac superioris Hohenburg, sicut antè mortem suam ipse pater ordinaverat. Indè in hoc testamento Odilia se reverà dicit legitimam hæredem omnium possessionum patris sui Adalrici, scilicet illarum quas ille post partitionem inter filios factam sibi reservaverat,

atque gubernatricem; ego ad remedium anime patris mei, & mee, meorumque dilectorum fratrum omnia ea que sub jurisdictione & potestate patris mei, meaque tunc fuerunt ad usum horum duorum Monasteriorum in honore beate Virginis Marie cum aliis Sanctis dedicatorum omni jure contradidi, patre meo similiter hoc ante obitum suum imperante & ordinante; statuique ut hee due Abbatie in tam equali essent conversatione, ut neutra alteram vel divitiis, vel honore preiret. Postea habito consilio Imperatoris (ʒ) & aliorum prudentum, magnum nobis inde provenire commodum, si utrique aecclesiae sui reditus divisim assignarentur. Accersiti sunt omnes nostri ministeriales, qui constricti juramento omnes ecclesie reditus quanto æqualius poterant, in duo sunt partiti (*a*), præter curiam unam in Ehenheim (*b*) sitam, ob cujus curiae dignitatem & memoriale, quia curia pupplica Ducis dicebatur, & sedes judicialis Ducis inibi erat ab antiquitate, volui ut hec eadem curia sine scissura amodo spectaret ad usum utriusque Abbatisse, & ut in diebus statutis ad prebenda beneficia, vel ad cetera negocia tam pupplica quam privata disponenda in eadem curia vice judicaria simul presiderent; atque hic esset inter eas quidam pulcherrimus modus amiciciae, per quam eciam omnibus esset manifestum indicium duas duarum congregationum matres unius per omnia esse debere paritatis tam dignitate quam conversatione. Sed quia talis particio de Ministerialibus nostris sine detrimento aecclesiae fieri non potuit, quia talem de ipsis habuimus conjecturam, quod vel bellis si dissolverentur, contra se insurgerent, vel morte, vel paupertate, vel ignobili conjugio, vel aliquo similium contingente pars altera deprimi, pars altera posset extolli, sicque alteram aecclesiam alteri disparatam posse inhonestari. Ideo statuimus, ut omni jure, omni servicio, omni obedientia rite ministerialium tam uni quam alteri Abbatisse essent obligati. Preterea scire debet omnis hominum posteritas, quod omnes donationes mearum proprietatum hiis aecclesiis collatarum eisdem eciam aecclesiis cum omni integritate decimas suas (*c*) persolvere tenentur. Inferiori autem Mo-

(ʒ) Austrasiam tunc regebat Childebertus tertius fratris Clodovæi anno 695 successor, qui solium occupavit ad diem 14 aprilis anni 711. *Imperatoris* nomen loco *Regis* sæpius in cartis usurpatur. Vide historiæ nostræ dissertationem quartam, *pag. 91*, & lib. 4, *pag. 349*, *nota* o.

(*a*) Bona, quæ distributa fuere inferiori Monasterio, ipsum refert testamentum. Alia verò bona, quæ superiori Monasterio concessa fuere per hanc partitionem, possunt colligi ex diplomate licet interpolato Ludovici pii, quo anno 837 jura & possessiones monasterii Hohenburg confirmat; quod tomo secundo operis dabimus.

(*b*) Ex hoc testamento constat quòd jàm tunc Ehinhemium, hodiè Oberenheim, erat villa regia, ubi ab antiquo habebatur curia publica Ducis Alsatiæ atque sedes judicii provincialis. Id testatur quoque antiquus auctor Fragmenti historici, *apud Urstisium*, *rer. germanic. part. 2*, *pag. 75*, asserens Ducem Adalricum ibi cum familia sua sedem habuisse. Ehnhemiam olim ad Abbatiam Hohenburgensem pertinuisse, eique sæculo duodecimo ab Imperatoribus ablatum ex firmis constat testimoniis in tabulario episcopali Tabernensi asservatis. Quibusdam decimarum portionibus adhuc in banno Oberenheim gaudent Episcopus & Capitulum Majus Hohenburgensium & Niderburgensium bonorum possessores. Curiæ quoque eorum ibi certis immunitatis fruuntur juribus.

(*c*) Decimas tempore Sanctæ Odiliæ jàm fuisse stabilitas & usitatas supervacaneum foret probare, cùm multis testimoniis constet decimas sæculo septimo longè esse antiquiores. D. Fleuri, *Hist. eccles. liv. 34*, *num. 50*, asserit primam ecclesiæ legem penalem, quâ fideles decimas persolvere tenerentur, latam fuisse in Concilio secundo Matisconensi anni 585, *Conciliorum tomo 5*, *pag. 979*.

nasterio hos assignamus reditus, quorum nomina sunt hec: Curia in Buezensheim (*d*) cum omnibus suis appendiciis; Gertenwilre (*e*) cum omnibus suis appendiciis; curia in Cagenheim (*f*) cum omnibus suis appendiciis; curia in Sermersheim (*g*) cum suis appendiciis; curia in Arlesheim (*h*) cum suis appendiciis, scilicet Heimersdorf (*i*), Brunstat (*l*), Hirsunge (*m*); curia in Blienswilere (*n*) cum suis appendiciis; Sulze (*o*) cum suis appendiciis; predium ad Sanctum Naborem (*p*) cum suis appendiciis (*q*).

Et ne unquam aliquis inde in perpetuum ulla possit moveri ambiguitate, aut nostrum permutare presumat institutum, signum mere veritatis has presentium apices hujus nostri sigilli roboravimus impressione. In nomine Domini, Amen (*r*).

(*d*) Buezensheim, dictus in adulterino testamento Buozinsheim, est hodiè vicus Botzheim, sive Botzenheim paulò infrà Marckolshemium situs, in Ballivatu Ordinis equestris, feudum Ecclesiæ Basiliensis Rathsamhausiis concessum.

(*e*) Gertenwilre, dictus in adulterino Gertewilre, est hodiè vicus Gertweiler propè oppidulum Barr, in Ballivatu Barrensi pertinens ad civitatem Argentinensem. Decimis omnibus & jure patronatûs ibi adhuc gaudet Capitulum Majus Argentinense.

(*f*) Cagenheim, dictus in adulterino Kaginheim, est hodiè vicus Kogenheim ad Ellum propè Abbatiam Aprimonasteriensem, in Ballivatu Benfeldensi, pertinens ad Episcopum Argentinensem.

(*g*) Sermersheim, dictus in adulterino Sermirsheim, est hodiè vicus Sermersheim suprà Benfeldam, in Ballivatu Benfeldensi, pertinens ad Episcopum Argentinensem.

(*h*) Arlesheim, dictus in adulterino Arlisheim, vicus erat tunc consistens in veteri Alsatiæ Ducatu. Hodiè est Arlisheim in Basiliensis Episcopatûs terris & Summi Capituli Basiliensis sedes. Walburgis Abbatissa inferioris Hohenbourg curiam suam in Arlisheim Basiliensi Episcopo anno 1239 pro octoginta marcis argenti vendidit.

(*i*) Heimersdorf est hodiè vicus propè Ferretense oppidum situs in Baroniâ Frobergensi pertinens ad Comites de Mont-joye.

(*l*) Brunstat est hodiè vicus Sundgoviæ propè Mulhusium, quem Domini de Besenwald possident.

(*m*) Hirsunge est hodiè vicus Hirschingen in Sundgoviâ inter Phirretum & Altkirchium situs, quem possident Comites de Mont-joye.

(*n*) Blienswilere, dictus in adulterino testamento Blienwilre, est hodiè vicus inter Andlaviam & Selestadium situs, nomine Bliensweiler, cujus dominium divisum est inter Episcopum Argentinensem, Nobiles de Andlau & Nobiles de Choiseul.

(*o*) Sulze, hodiè Sultz propè Molshemium in Ballivatu Dachsteinensi situs, pertinens ad Episcopum Argentinensem.

(*p*) Sanctus Nabor est hodiè vicus semileucâ à ruinis inferioris Monasterii ad pedes Odiliani montis situs, in Ballivatu Capituli majoris Argentinensis. Capitulum prædictum illius vici est Dominus, & percipit adhuc hodiè tertiam decimarum partem.

(*q*) Testamentum adulterinum addit: » Predium ad Sanctum Naborem cum banno Ottenrode, Barre. « Ottenrode est hodiè vicus Oberotterott ad pedes Odiliani montis quoque situs, in Ballivatu Schirmeckensi, pertinens ad Episcopum Argentinensem. Summum Capitulum ibi hodiè quoque ferè omnibus decimis & jure patronatûs gaudet. Barre est hodiè oppidulum Barr, pertinens ad Civitatem Argentinensem, à quâ sex leucis distat, Ballivatûs Barrensis caput.

(*r*) Sigillum Sanctæ Odiliæ huic instrumento non est impressum, ut innuere videtur hujus testamenti finis. Aut sigillum illud per longa tempora fuit amissum & detritum; aut ipsa Odilia morte intercepta illud apponere non potuit. Sed loco sigilli Odiliani impressum est testamento sigillum Lotharii Imperatoris, cum hâc Epigraphe: *Lotharius Dei gratia Romanorum Imperator Augustus.* In eo sistitur Lotharius facie juvenili & imberbis, throno insidens, caput quasi pileo ducali redimitus, dextrâ gerens florigerum sceptrum, sinistrâ vero globum cruce insignitum. Qualis ille sit Lotharius, patet ex dissertatione nostrâ quartâ, *pag. 91 & seq.*

Num. 26.

TESTAMENTUM ADULTERINUM

Sanctæ ODILIÆ Abbatiſſæ ſuperioris & inferioris Monaſterii in Hohenburg, anno DCCVIII.

Ex membranâ, quaſi formæ authenticæ, in archivo Epiſcopali Tabernenſi.

IN nomine ſancte & individue Trinitatis, Amen. Cum ea que liquido ſepius aguntur aput homines, a memoria tamen eorum ſint caduca, niſi teſtimonio privilegiorum confirmentur, Ego Odilia Dei gratia ſuperioris & inferioris monaſterii Abbatiſſa in Hohenburc omnibus poſteris meis litterarum teſtimonio perſtringere curavi, quod cum pater meus Dux Adalricus vocatus ab hoc ſeculo migraſſet, meque legitimam hueredem omnium ſuarum poſſeſſionum, mancipiorum, miniſterialium quoque eſſe contigiſſet atque gubernatricem, ego ad remedium anime patris mei & mee, meorumque dilectorum fratrum omnia que (*s*) ſub jurisdictione & poteſtate patris mei, meaque tunc fuerunt, ad uſum horum duorum Monaſteriorum in honore beate Virginis Marie cum aliis Sanctis dedicatorum omni jure contradidi, patre meo ſimiliter hoc ante obitum ſuum imperante & ordinante, ſtatuique ut hec due Abbatie in tam equali eſſent converſatione, ut neutra alteram divitiis preiret (*t*). Poſtea habito conſilio Imperatoris & aliorum prudentum, magnum nobis inde provenire commodum, ſi utrique eccleſie ſui reditus aſſignarentur. Accerſiti ſunt omnes noſtri miniſteriales qui conſtricti juramento omnes eccleſie reditus quanto equalius poterant (*u*) in duo ſunt partiti preter curiam Ehenheim (*x*), ob cujus curie dignitatem & memoriale, quia curia publica (*y*) Ducis dicebatur, & ſedes judicialis Ducis inibi erat ab antiquitate, volui ut hec eadem curia ſine ſciſſura amodo ſpectaret ad uſum utriusque Abbatie (*z*), & ut in diebus ſtatutis ad prebenda beneficia, vel ad cetera negotia tam publica quam privata diſponenda in eadem curia vice judiciaria ſimul præſiderent; atque hic eſſet inter eas

(*s*) Teſtamentum verum habet: *omnia ea que.*

(*t*) *Habet*: Alteram vel divitiis vel honore preiret.

(*u*) *Habet*: *poterint.*

(*x*) *Habet*: Preter curiam unam in Ehenheim ſitam.

(*y*) *Habet*: Pupplica.

(*z*) *Habet*: Abbatiſſe.

quidam pulcherrimus modus amicicie, per quem (*a*) etiam omnibus esset manifestum indicium duas duarum congregationum matres unius per omnia esse debere paritatis tam dignitate quam conversatione. Sed quia talis partitio de ministerialibus nostris sine detrimento ecclesie fieri non potuit, quia talem de ipsis habuimus conjecturam; quod vel bellis si dissolverentur, contra se insurgerent, vel morte, vel paupertate, vel ignobili conjugio, vel aliquo similium contingente pars altera deprimi, pars altera posset extolli, sicque alteram ecclesiam alteri dispariatam posse inhonestari. Ideo statuimus ut omni jure, omni servicio, omni obedientia rite ministerialium tam uni quam alteri Abbatisse essent obligati. Preterea scire debet omnis hominum posteritas, quod omnes donationes mearum proprietatum hiis ecclesiis collatarum eisdem etiam ecclesiis cum omni integritate decimas suas persolvere tenentur (*b*). Inferiori autem monasterio, quod dicitur Hohenburc, hos assignavimus reditus, quorum nomina sunt hec: Curia in Arlisheim cum suis appendiciis, scilicet Heimersdorf, Brunstat, Hirsunge; curia in Buozinsheim; Gertewilre; curia in Sermirsheim; curia in Kaginheim; curia in Blienswilre; curia in Sulze; predium ad Sanctum Naborem cum banno Ottenrode; Barre, hec omnia cum suis appendiciis.

Et ne unquam aliquis inde in perpetuum ulla possit moveri ambiguitate, aut nostrum permutare presumat institutum, serenitatem Domni nostri Regis Lotherii (*c*) adivimus, supplicantes quatinus intuitu peticionis nostre & ob mercedem anime sue hos presentium apices sigilli sui testimonio roboraret. Quod ut firmius haberetur, & per futura tempora verius crederetur, petitioni nostre ut presens sigillum affirmat, acquievit (*d*). In nomine Domini, Amen. Signum Domini Lotherii invictissimi Romanorum Imperatoris Augusti. (*e*) Guntherius Cancellarius ad vicem Erchonbaldi Episcopi & Archicancellarii recognovit (*f*).

(*a*) *Habet:* Per quam.

(*b*) Quæ sequuntur, multùm à vero testamento discrepant, tùm in numero, tùm in enumerandi modo, tum in nominum enunciatione.

(*c*) Dionysius Albrecht, qui illud secundum testamentum non sine orthographiæ nævis retulit *in repertorio probationum paginâ 1*, illud describens ex diplomate authentico Rudolphi Imperatoris anni 1284, cui inseritur ex parte, arbitratur Regem illum Lotherium fuisse Clotharium IV, qui pro Theodorici III filio habitus à Carolo Martello throno Austrasiæ anno 717 impositus fuit & defunctus anno 719 post prælium Suessonicum. Ità opinatur Albrecht in suâ historiâ germanicâ Hohenburgensi *pag.* 246; sed probabile magis est, falsarium potiùs intellexisse Imperatorem Lotharium I, qui anno 820 Rex Italiæ factus, anno 840 Patri Ludovico Pio in Imperio successit, imperans usque ad annum 855.

(*d*) Elisabetha Abbatissa inferioris Monasterii illud testamentum anno 1284 Imperatori Rudolpho obtulit, qui Imperator illud, quod dicit *Lotherii Regis privilegium* confirmavit, & suo diplomati inseruit usque ad hæc verba inclusivè: *Acquievit.*

(*e*) Nova en nota falsitatis, cùm nunquàm talis fuerit stylus Lotharii Imperatoris. Sic enim in multis authenticis legitur: *Signum Hlotarii Serenissimi Augusti.*

(*f*) Guntherii Cancellarii & Erchonbaldi Archicancellarii nulla mentio in cartis Lotharii Imperatoris. In chartis verò Henrici secundi anni 1017 memorantur. Guntherius Cancellarius, & Erchonbaldus Archicappellanus. Undè apparet à falsario hujus testamenti diploma aliquod Henrici secundi pro Archetypo fuisse sumptum, & quidem ex cartâ immunitatis Heinrici II pro Abbatiâ inferioris monasterii in Hohenburg anno 1017, eodem modo, ut testamentum, sic definente: » Signum Domini Heinrici invic- » tissimi Romanorum Imperatoris Augusti. Guntherius Cancellarius vice Erchonbaldi Archicappellani » recognovit .... Actum Franchoneford. »

Data V. Kalendas Januarii, anno Incarnationis Dominice DCCVIII (*g*), Indictione XV, Anno regni Domini Lotheri XXXIV, Imperii autem XIII. Actum Franchenfurt (*h*).

Num. 27.

FRAGMENTA

Vitæ Sanctæ ODILIÆ Virginis & Abbatissæ Hohenburgensis, scriptæ ab auctore coëvo sub finem octavi sæculi (*i*).

Ex veteri codice mss. omni ferè ex parte mutilo, eroso & putrido, quem Pistorius le Begue Hieronymo Vignierio communicavit, & quem hic (l) *in suis tabulis genealogicis descripsit.*

. . . . Dum igitur Ethico & Bruswinda uxor ejus post piam conversationem ad longos annos pervenissent, tandem volente Domino uterque magno pietatis instinctu cum beatissima Odilia eorum filia vitam finire summo ardore flagitaverunt; quod diligenter exoptantes, tandem in montem, qui Altitona dicitur, pervenerunt. Sed vix elapsi sunt aliquot menses, quod venerabilis Princeps Ethico dulciter animam efflavit, consolante eum & roborante Beata Odilia. Domina autem Bruswinda nono post maritum die similiter expiravit, & sine ullo morbo, cum esset in Sacello Beati Joannis.

Interim venerunt ad exequias parentum Ethico Dux & Adalbertus Dux pariter Ethiconis & Bruswinde gloriosissima progenies, qui magno ejulatu super cadavera parentum prostrati, non poterant pre nimio dolore

---

(*g*) Lotherii Imperatoris nomen Franciæ & Germaniæ Imperatorum cartæ tunc temporis ignorant; anno enim 708 nec regnavere Clotharius IV, nec Lotharius I. Reliquæ verò notæ chronicæ, indictio & annus regni & imperii Lotharii I concordant cum anno 853, quo jam diù è vivis abierat Sancta Odilia. Ergo quocunque modo hoc adulterinum instrumentum legatur, semper detegitur falsarii imperitia & ignorantia. Lege dissertationem nostram quartam *pag. 93*, & librum quartum *pag. 349*.

(*h*) Sequitur Sigillum Lotherii, cum hàc epigraphe: *Lotherius Romanorum Imperator.*

(*i*) Auctorem hujus vitæ esse coëvum patet ex his verbis: » Hanc multi nostrorum viderunt, & » ego infelix pre nimia incuria, cum nec Deo attenderem, nec Sanctis tanto me bono privavi. » Floruit autem desinente octavo sæculo, cum innuat Heddonem Episcopum Argentinensem, & Eberardum fratris ejus Alberici filium jam defunctos. Illum fuisse monachum patet ex eo, quod dicat Eberardum *bona nostra* usurpasse, & forsitan ex cœnobio Lutrensi. Hujus vitæ tantum extant fragmenta, quæ damus.

(*l*) La véritable origine des très-illustres Maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade &c. *Preuves, pages 63, 68, 71, 74 & 76.* Vide historiæ nostræ librum tertium, *pag. 293, notâ u.*

à lachrymis temperare. Dum hec agerent, Beata Odilia ſeſe incluſerat taliter, ut neque manducaret, neque biberet, ſed & continua maſtigatione corpus ſuum dilaniaret. Cum enim in oratione eſſet, vidit prefatum parentem ſuum Ethiconem nimio ardore miſerabiliter conſumptum propter quedam peccata que ei exciderant, & maxime quia eam abjecerat propter cecitatem, nec inter alios ſuos liberos volebat eam reputare, quia ceca nata erat. Cogitans ergo beata Odilia, quod ipſa præcipue in cauſa eſſet, cur venerabilis parens in hac flamma cruciaretur, ſciens quia Dominus miſericors exaudiebat eam, & non deſpiciebat preces ejus, intercluſit ſe, & jurejurando erga Dominum ſe obſtrinxit, quod non manducaret, neque biberet, quoad uſque tormentis, quibus torquebatur pater ejus, liberaretur.

Jamque in tanta inedia & corporis maceratione quinque dies abſumpſerat, cum ecce repente lux magna locum, in quo ſe abdiderat, circumfulſit, viditque animam venerabilis Ethiconis, quam Angeli & vir quidam habitu religioſo in celum deducebant cum ingenti gloria. Gratias ergo agens Deo miſericordi, qui preces ſuas non contempſerat, aperto oſtio egreſſa eſt cum ſororibus ſuis, & ceteris virginibus que cum illa erant, & poſt multa verba conſolationis fratres ſuos Ethiconem & Adalbertum ad propria dimiſit, qui letantes repatriaverunt, propter miſericordiam quam Deus fecerat Domino Ethiconi.

Qui & frequentes veniebant, ut à Beata ſorore verba vite acciperent. Nec fruſtra : poſt aliquot enim annos prefatos Duces ita Domino ſubjugavit, ut non tantùm illi bona ſua fundandis monaſteriis impenderent, ſed & illius nepotes, tam Ethiconis, cujus filii fuerunt Epiſcopus Argentinenſis equivocus, (*m*) & Albericus Comes; quam Adalberti, Eberardus ſcilicet & Lutfridus, ſed etiam Hugonis, qui ante parentes ſuos defunctus erat, largiter monaſteria dotaverint & conſtruxerint, & omnes fere ſe Dei ſervicio tam maſculi quam femine, abjecto ſeculi faſtu, mancipaverint. Inter quos Eberardus Alberici Comitis filius, qui licet leone & urſo ferocior, aliquando in ſervos Dei ſevierit, & bona noſtra uſurpaverit, tamen favente Deo & per merita Beate Odilie non tantum arrepta reſtituit, ſed & de ſuo largiter conſtituit habenda (*n*).

Cum ſic autem Deo deſerviret Beata Odilia, accidit ut leproſus quidam eleemoſyne petende gracia ad fores Monaſterii procumberet ; tanto vero

---

(*m*) Id eſt Heddo, de quo multa in hiſtoriæ noſtræ libro tertio.

(*n*) Extitit Eberhardus quidam Comes Alſatiæ, Waldradæ Lotharii Regis pellicis amicus & cognatus, cui ea Lutrenſe tradidit cœnobium. Hic jus advocati ſibi collatum tyrannice in monachos exercuiſſe, vermibus proindè devoratum ſcribit auctor vitæ S. Deicoli, *apud Bollandum*, *tom. 2*, *Sanctorum*, & *Mabillonem in act. SS. Benedict. Ord. tom. 2*, *pag. 95*. Vignerius illum ipſum eſſe credit ac Eberardum, quem auctor vitæ S. Odiliæ dicit Alberici filium. Sed obſtat temporis ratio, cùm Eberhardus Waldradæ cognatus non niſi circà annum 900 obierit, Eberhardus verò Alberici filius vixerit temporibus Sanctæ Odiliæ. Unde Schœpflinus *Alſat. illuſt. tom. 1*, *pag. 784* Eberhardum III conſtituit filium Eberhardi II, & nepotem Eberhardi I, de quo hic ſermo.

fetore omnia replebat, ut nullus in ambitu loci in quo jacebat, posset permanere. Nunciatum est hoc Beate Odilie, que ei paravit cibos, ipsaque amplectens eum & amicabiliter fovens, propria manu cibos in os ingerebat, orans Deum cum perenni fletu, ut aut ei sanitatem, aut patientiam largiretur. Et sane comprobatum est, quantum peticio justi sit acceptabilis apud eum, nam mendicus ille, ut & alter Lazarus, factus est in momento sanus, nec prioris leprositatis aut fetoris nota in illo apparuit.

...... Hanc (Odiliam) multi nostrorum viderunt, & ego infelix pre nimia incuria, cum nec Deo attenderem, nec Sanctis, tanto me bono privavi : quod utique conabor resarcire, si ad memoriam eorum, qui post nos venturi sunt, gloriosa merita & actiones mirabiles Beatissime Odilie per hec chartarum monumenta consignavero, & in imitationem ejus, quantum imbecillitas mea patitur, excitavero, ut ejus precibus ad regna polorum pervenire mereamur, ubi cum Christo regnat in sæcula sæculorum.

Num. 28.

VITA altera Sanctæ ODILIÆ Virginis & Abbatissæ Hohenburgensis.

Ex manuscripto codice Andreæ Duchesne

EDIDERUNT

MABILLON, in actis Sanctorum Ordinis S. Benedicti, parte secundâ sæculi tertii, tom. 4, pag. 441.

Et post hunc,

ECCARDUS, in originibus familiæ Habsburgo-Austriacæ pag. 89.

OBSERVATIO.

ALTERA hæc Sanctæ Odiliæ vita, quam integram ediderunt Mabillon & Eccardus, in multis servatur archivis. Extabat olim Parisiis in codice membranaceo Collegii Claromontani, quam vitam Philippus Labbe Vignierio communicavit, & ex quâ hic fragmenta quædam descripsit in suis tabulis genealogicis. Fragmentum quoque exhibet Andreas Duchesne, *tom I Collectionis histor. Francorum, pag. 674.* Illam vitam se legisse testatur Laguillius in antiquo libro manuscripto Ecclesiæ Cathedralis Metensis. Illius apographum penes nos est descriptum ex codice membranaceo Ecclesiæ Sancti Emmerani Ratisbonæ sæculi duodecimi, *litt. E, num. XCVI, fol. 62*

Multùm differt ab illâ, quam ediderunt Mabillon & Eccardus. Illius auctoris nomen, professionem & ætatem assignare non est facile. Multæ fabulæ & menda chronologica scriptorem non coëvum designant. Gallum illum fuisse quædam videntur indicare voces; saltem non fuisse Alsatam, patet ex multis locis, in quibus latent errores, qui auctori hujus regionis non possunt attribui. Ante medium sæculi duodecimi illum vixisse sine dubio est, quo verò sæculo, incertum; undecimo arbitratur Mabillon, Chronici Senoniensis auctoritate forsitan deceptus. Antiquiorem & vel sæculi noni putat Laguillius, *Histoire d'Alsace*, *livre* 7, *tome* 1, *pag.* 389, cum auctor dicat *num.* 14, tunc temporis adhuc extare tres arbores à Sanctâ Odiliâ plantatas, *quæ usque hodie umbrâ suâ videntur in ardore estatis præstare ancillis Christimagnum refrigerium.* Sed hæc ratio, quam amplectitur Albrecht, *History von Hohenburg*, *pag.* 125, nullius est momenti, cum illæ tres arbores, teste eodem Albrecht, *pag.* 220, nostris adhuc videantur temporibus. Hieronymus Gebwiller anno 1521 tertiam Sanctæ Odiliæ vitam Argentinæ publicavit germanicè. Hæc anno 1597 Friburgi in Brisgoviâ novis typis edita fuit, curante Johanne Schuttenheimer, Parocho in Ottenrodt & Sant-Nabor. Pleraque, quæ in suâ Odiliæ vitâ refert Gebwillerus, sumpsit ille ex Chronico Novientensi sive Ebersheimensi. Gallicam hujus sanctæ Virginis vitam anno 1719 Hugo Peltre, germanicam anno 1751 observationibus suis historicis multùm commendabilem Dionysius Albrecht evulgarunt, ambo S. Norberti in Odiliano monte Canonici & Priores.

Num. 29.

VITA Sanctæ ATTALÆ Virginis, & primæ Abbatissæ Sancti Stephani Argentinensis.

Ex antiquo Breviario manuscripto Argentinensi anni 1363, in Bibliothecâ Universitatis Argentinensis (o).

BEATISSIMA Virgo Athala ex nobilissimis Gallie progenitoribus temporibus Hilderici Regis in Provincia Alsacie oriunda fuit. Pater ejus Dux Adelbertus & Gerlindis mater extiterunt secundum genus seculi principes & excellentes; apud altissimum vero, cujus preceptis obedientes fuerant, excelsiores. Adalricus vero pater Sancte Otylie, qui cenobium Hohenburg de suo fundavit, hujus avus fuit. Genitores autem ejus cum essent nobiles

---

(o) Hoc breviarium sic desinit: » Iste liber completus est in die Sancte Prisce Virginis & Mar» tyris anno Domini M. CCC. L. XIII per Pantaleonem de Ysenheim Sacerdotem Capellanum Ca» pelle in Battenheim.

& justi, filiam suam Athalam cum duabus sororibus suis Eugenia & Gundelinde sub disciplina Dei erudierunt. Divina ergo inspirante gratia Dux Adelbertus pater ejus Christianissimus, ut imitator bonus fieret patris sui, qui supra dictum cenobium Hohenburg in honore Domini & Sancte Matris ejus Marie construxerat, rationabili deliberatione in urbe Argentina secus flumen Brusche cenobium in honore Sancti Stephani Prothomartiris construxit, apud quod cenobium Sancta Athala postmodum deducitur, & ab omni Conventu in Abbatissam, quamvis contradicens, eligitur & ordinatur. Multa quidem sollicitudine, dictis, factisque preesse studuit, administrationem in sorores, misericordiam in pauperes, hospitalitatem in peregrinos reverenter excoluit. Vigiliis, jejuniis & orationibus insistens, omnes mundi imitatores contempnens ad eadem sacras hortabatur sorores, quas cum psalmis & ymnis Deo jugiter deservire edocuit. Inter cetera Domini eloquia, de decem Virginibus quinque fatuas attendens, imitans prudentes evocatis in unum dilectis sororibus, regulam eis canonicam femineo sexui facilius quam Sancti Benedicti observabilem earum consensu constituit. Omnibus itaque bono ordine dispositis, cum placuisset Altissimo, gravi afflicta egritudine, orationibus dilectarum sororum se commendans, percepta dominici corporis Eucharistia, ad Dominum perhenniter gavisura migravit, ejusque corpus in Ecclesia Sancti Stephani frequentationibus psalmorum sepelitur, ubi florent ejus orationes usque in hodiernum diem, prestante Domino nostro Jehsu Christo, qui cum Patre & Spiritu Sancto vivit & regnat per omnia secula seculorum, Amen (*p*).

Num. 30.

EXCERPTA
LEGENDÆ S. ATTALÆ VIRGINIS.

Ex codice manuscripto membranaceo, cui titulus : Historia de corpore Domini, fol. 21 & 22 (q).

BEATISSIME Attale corpus in ecclesiam Beati Stephani cum psalmorum frequentatione per quinque ebdomadas ex nimio affectu sororum, Deique ordinacione custoditur inhumatum, in quo eciam tempore insidie Sancto corpori sunt constructe. Erat enim in cenobio Hohenburc Abbatissa Werentrudis, que cum beata Attala ibi socialiter vixerat. Hec obitum ejus audiens,

---

(*p*) Eadem ferè habent Breviaria Argentinensia manuscripta anni 1399, & typis impressa annis 1478 & 1511.

(*q*) Extat apud Schilterum, *ad Chronicon Kœnigshovii observat. 8, pag. 514.*

quam sancte vite noverat, credidit se salvam futuram, si aliquam partem reliquiarum illius penes se haberet. Mittitur ergo nuncius audax nomine Wernherus, qui de nocte feretrum adiit, & velum quo tegebatur sublevans, & virgo manum dextram ei porrexit, quam stricto cultro ille amputavit, & caute abscedens celeriter exivit. Qui sic delinquens non atria nostra reliquit. Matutinis ergo ad Sanctum Stephanum sonantibus, credens se Hohenburc pervenisse introivit, & dextram coram omnibus protulit, dicens : Ecce quod concupivimus, jam tenemus. Orta ergo admiracione, res sacra laudibus excipitur, & in locum lacrimis deponitur. Expleto itaque quinque ebdomadarum spacio, sacrum corpus ibi devotissime sepelitur. Cujus cenobio viginti annis Beata Attala prefuit. Omnes anni ejus sunt quinquaginta quatuor. Ad cujus tumulum multe miraculorum virtutes celitus facte sunt. Fuit eo tempore Argentine Episcopus nomine Widerolfus, qui nimia honorificencia ejusdem ecclesie dolebat : merens de sui depressione monasterii, cogitavit ut ipsum exaltaret, & illud privatum diviciis humiliaret. Duodecim ergo viros elegit juramento adstrictos, ut corpus Sancte Attale ad ima terre demergerent, ut sic memoria ejus deperiret, & fama loci illius vilesceret. Audiens hoc Dei revelacione quidam Diaconus Trutmanus, quandam nocte terram retro altare refodit, corpusque virginis imponens tumulum clausit & abiit. Episcopus ergo reliquias non inveniens ait se eas dimersisse in terram. Omnibus rebus cenobii usurpans, ecclesiam clausit, sanctimoniales expellens. Sed divina ulcio non defuit : nam caro ejus putrefacta vermibus scaturiebat, & quod rarius est, mures vel sorices eum admodum persequebantur, ut sub aqua ad mentum usque positus ab eis non esset securus, sed in aqua vivam ei carnem corrodebant. Qui tamen cognoscens reatum suum, confessus est in reliquiis Beate Attale, ut sic puniretur, se promeruisse. Trutmannus vero in terram sanctam profectus, in Jerusalem moritur. Sic reliquie ille jacuerunt incognite hominibus usque ad annos Domini MCLXXII. Tunc primo Beata Athala aperuit cuidam Alberoni militi antiquo in visione de revelacione sua ei indicans. Hic adiit Hedewigam Abbatissam dicens ei visionem, & ut foderet, ac quereret reliquias Sanctas eam amonuit, sicut ipse a Beata Athala admonitus fuerat. Que noluit se intromittere de tanto labore & tam gravibus expensis. Post mortem vero ipsius Hedewigis, electa fuit in locum ejus quedam nomine Bertha, que cum sororibus suis adiit Rudolfum tunc temporis Episcopum Argentinensem, rogans eum, ut adjutorium ei prestaret pro reliquiis sanctis inveniendis, qui fideliter in hoc opere laboravit, & fidele subsidium ministravit. Per ostensionem cujusdam converse devote dicte Hemma, cui Beata Athala locum occultacionis reliquiarum suarum in visione, que ducentis quinquaginta annis & amplius humi tumulate fuerunt, ostendit, in quo loco dum foderetur, reliquie ejus invente sunt. In eodem loco fons erupit, per cujus contactum vel lotionem multi infirmi sanitatem receperunt.

Num. 31.

FRAGMENTUM

Diplomatis ADELBERTI Ducis Alſatiæ pro Monaſterio Honaugienſi, dati menſe Junio anni DCCXXII.

Ex codice membranaceo anni 1079, quem allegat Jodocus Coccius in Dagoberto Rege, pag. 132 (r).

SACROSANCTO Monaſterio, quod eſt conſtructum in inſula Hohenaugia in honore Beatiſſimi Archangeli Michahelis ſuper Renum fluvium (*s*), ubi preſente tempore Benedictus preeſſe videtur Abbas, Adelbertus Dux (*t*) cogitans ad Deum pro anima mea, vel pro eterne retribucionis venia, complacuit mihi animus ut de ipſa inſula. . . . . . Actum Stratburgo civitate, in curte regia ville, que eſt in ſuburbano civitatis novo, quam ego ex novo opere conſtruxi (*u*). Datum menſe Junio, anno ſecundo regni Domini noſtri Theodorici Regis (*x*).

(*r*) Hoc fragmentum deſcripſiſſe teſtatur Coccius ex codice membranaceo anno 1079 per Leonem Hohenaugienſem monachum conſcripto, quem ille Coccius viderat & perlegerat, quique complectebatur donationes pluſquam mille ab Adalberto fundatore, Luitfrido, Eberhardo, aliiſque primoribus factas ſeriatim per annos omnes à Theoderico uſque ad Carolum magnum digeſtas. Codex ille interiit: undè ſanè dolendum, quòd Coccius cartam tàm memorabilem non integram dederit.

(*s*) Hohenaugia, hodiè Honau vicus ad Rhenum in germanicâ ditione ſitus. Dominus territorialis eſt Epiſcopus Argentinenſis; ſed S. Petri Senioris Collegiata ibi decimis omnibus & jure patronatûs gaudet.

(*t*) De Adelberto Duce filio Athici vide Schœpflinum, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 766.*

(*u*) Hæc charta annunciat Adelbertum eſſe conditorem curtis regiæ, ſive palatii regii in ſuburbanâ civitatis Stratburgi villâ. Hujus villæ nomen theotiſcum fuit Kœnigshoven in occiduo ſuburbano Strateburgi; de quo agit Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 701.* Hoc palatium non procul à deſtructâ Carthuſiâ in loco, ubi nunc S. Galli cœmeterium, extabat.

(*x*) Theodericus IV cognomine Calenſis Dagoberti III filius exeunte anno 720 Chilperico ſecundo ſucceſſit.



Num. 32.

CHARTA DONATIONIS

LUITFRIDI Ducis Alſatiæ & EBERHARDI Comitis fratrum factæ Monaſterio Honaugienſi, die undecimâ Decembris DCCXXII (*y*).

Ex antiquo Chartulario ſæculi XVI Archivi Tabernenſis, & ex codice ſæculi XV Collegiatæ ſancti Petri ſenioris in Argentinâ fol. 21 (*z*).

SACROSANCTO Monaſterio, quod dicitur Hohenaugia, in honore S. Michahelis ſuper fluvium Renum conſtructo, ubi Domnus Benedictus Abbas preeſſe videtur, Luitfridus & Ebrohardus (*a*) cogitantes pro animabus noſtris, vel pro eterne retribucionis venia: propterea conplacuit nobis animus, ut de ipſa inſula, que dicitur Honaugia, & Renus circuit de parte noſtra, quantumcunque genitor noſter Adelbertus Dux nobis moriens (*b*) dereliquit, ad ipſum Monaſterium condonare deberemus, quod & ita fecimus. Ideoque hec omnia ſupra jam dicto monaſterio, vel agentibus veſtris a die preſenti in veſtram tradimus dominacionem ad poſſidendum, ut quicquid exinde facere volueritis, liberam ac firmiſſimam habeatis in omnibus, Chriſto propicio, poteſtatem. Si quis vero, quod ſi ego, aut aliquis de heredibus noſtris, vel quelibet ulla oppoſita perſona contra preſentem epiſtolam venire, aut agere, aut aliquam calumniam generare voluerit, inferat ad agentes ſupradicti Monaſterii auri libras duas, & nichilominus preſens

(*y*) Extat hæc charta apud Mabillonem, *Annal. Bened. tom. 2 appendicis*, *pag.* 696: Belhomme, *Hiſtor. Mediani Monaſterii*, *pag.* 15; La Guille, *Hiſt. d'Alſace*, *preuves*, *pag.* 5; Eccardum, *orig. Habsburg. pag.* 100; Sollerium, *in actis Sanctorum*, *tom.* 3 *Julii*, *pag.* 212, & Schœpflinum, *Alſat. diplom. tom.* 1, *pag.* 5, ſed non ſatis correctè.

(*z*) Hic codex extans in tabulario S. Petri Senioris exaratus fuit ſæculo XV verſùs annum 1475. Signatur in fronte litterâ A, & dicitur *Liber actorum*. Chartæ, quæ in eo leguntur, dicuntur deſcriptæ ex perantiquo *Libro aulæ* ſive *Saalbuch*, qui deperditus nunc eſt, & qui forſitan eſt idem quem ſæculi undecimi laudat Coccius. Chartæ eædem antiquæ deſcriptæ quoque ſunt in poſterioribus ejuſdem Collegiatæ chartulariis, quæ vocantur liber ſtatutorum, liber ruber novus, & liber jurium. Tria hæc chartularia annis 1654 & 1655 collegit, propriâque manu conſcripſit Gabriel Haug, Epiſcopus Tripolitanus, Suffraganeus Argentinenſis, S. Petri Senioris per annos circiter quadraginta Decanus, homo litteratus, in eruendis antiquis impiger, & in verſandis libris aſſiduus.

(*a*) De Luitfrido & Eberhardo Adelberti Ducis Filiis, Athici nepotibus vide Schœpflinum, *Alſat. illuſt. tom.* 1, *pag.* 769 & 777.

(*b*) Ex hâc chartâ & precedenti eruitur annus mortis Adelberti Ducis Alſatiæ, qui fuit annus 722, inter menſem Junium & Decembrem.

epiſtola (*c*) firma & ſtabilis permaneat ſtipulacione ſubnixa (*d*). Actum in Monaſterio, quod dicitur Hohenaugia. Datum tercio idus Decembris, anno ſecundo regni Domini noſtri Theoderici Regis. Signum Luitfridi Ducis (*e*), qui conſenſit. Signum Ebrohardus Domeſticus (*f*) hanc epiſtolam teſtamenti a me factam relegi & recognovi. Signum, ego Eugenia ac ſi indigna Abbatiſſa (*g*) que conſenſi. Ego Haimo indignus peccator Preſbyter hanc donacionem ſcripſi & ſubſcripſi.

Num. 33.

CHARTA DONATIONIS

Facta ab HAICHONE Monaſterio Honaugienſi, die XVII Septembris DCCXXIII.

Ex antiquo chartulario Archivi Tabernenſis, & ex codice manuſcripto Collegiatæ Sancti Petri ſenioris fol. 21 (h).

SACROSANCTO Monaſterio, quod dicitur Honaugia in honore Sancti Michahelis ſuper Renum fluvium conſtructo, ubi preſenti tempore Benedictus eſſe videtur Abbas; Haicho (*i*) cogitans ad Deum pro effectu anime mee, vel eterna retribucione, complacuit mihi, ut de ipſa inſula, que dicitur Honaugia & Renus circuit, de parte mea ad ipſum Monaſterium condonare deberem, quod & ita feci. Ideoque hec omnia ſupra dicta ad jam dictum Monaſterium, vel ad agentes ſuos a die preſenti in veſtram trado dominacionem poſſidendum, ut quicquid exinde facere volueritis liberam ac firmiſſimam habeatis in omnibus, Chriſto propicio, poteſtatem. Si quis vero, quod ſi ego aut aliquis de heredibus meis, vel ulla oppoſita perſona contra

---

(*c*) Epiſtola aliquandò vocabatur charta antiqua donationis. *Du Cange, in Gloſſario, tomo 3, pag. 111.*

(*d*) Hujus clauſulæ *ſtipulatione ſubnixa* mens eſt, teſte Bignonio, ut perinde inſtrumentum firmum habeatur, ac ſi in ſtipulatum deducta res fuiſſet. Stipulatio quandoque etiam idem ſignificat ac ſubſcriptio.

(*e*) Luitfridus in Alſatiæ Ducatu patris Adelberti fuit ſucceſſor.

(*f*) Eberhardus, ſive Ebrohardus in multis chartis dicitur Comes & frater Luitfridi. Hic ipſe ſe vocat domeſticum. Domeſticorum in Galliæ Regum palatiis crebra eſt apud ſcriptores mentio : eorum munus erat regia in provinciis palatia, villas regias, fiſcos publicos eorumque reditus curare. *Du Cange, in Gloſſario, tom. 2, pag. 1588.*

(*g*) Eugenia, quæ Sanctæ Odiliæ amitæ ſuæ in Abbatia Hohenburgenſi ſucceſſit, filia fuit Adelberti Ducis, & ſoror Luitfridi atque Eberhardi. Eugeniam Abbatiſſam fuiſſe cœnobii Honaugienſis malè dicit Hergottus, *Geneal. Habsburg. tom. 1, lib. 2, cap. 18, pag. 195.*

(*h*) Extat hæc charta apud Mabillonem, *Annal. Bened. tomo 2, append. pag. 696.* Eccardum, *origin. Habsburg. pag. 99*; & correctior apud Schœpflinum, *Alſat. diplom. tom. 1, pag. 6.*

(*i*) Haichonis pater fuit Hugo Comes, avus Eticho Dux, & Atavus Dux Athicus ſive Adalricus, ut patet ex notitiâ eorum, qui bonis ſuis dotaverunt Abbatiam Honaugienſem, infrà *num. 45.*

presentem epiſtolam venire & agere, aut aliquam calumniam generare voluerit, inferat ad agentes ſupradicti monaſterii auri libram unam ; & nihilominus preſens epiſtola iſtic firma & ſtabilis permaneat ſtipulacione ſubnixa. Actum in villa Sunthuſis (*l*) publicè (*m*). Datum ſub die decimo quinto kalendarum Octobris, anno tercio regni Domini noſtri Theoderici Regis. Signum Haichonis, qui hanc donacionem fieri rogavit. Signum Hugonis filii ſui, qui conſenſit. Signum Albrici filii ſui teſtis. Ego Guntramnus, acſi indignus Preſbyter, rogatus ſcripſi & ſubſcripſi.

Num. 34.

IPLOMA INTERPOLATUM

THEODORICI IV Regis Francorum cognomento Calenſis, pro Maurimonaſterio, datum I Maji DCCXXIV.

Ex veteri membranaceo apographo Abbatiæ Maurimonaſterienſis, quod dicunt autographum (n).

IN Nomine ſanctæ & individue Trinitatis. Theodoricus (*o*) divina favente clemencia Rex Francorum, viro illuſtri Luthfrido (*p*). Si peticionibus Deo ſervientium, quæ ad eorum quietem, vel (*q*) tranquillitatem pertinent, libenter preſtamus, atque ad effectum perducimus, regiam conſuetudinem exercemus, & ad mercedem, vel ſtabilitatem regni noſtri pertinere confidimus. Ideo notum eſſe volumus tam futuris quam preſentibus, qualiter venerabilis Maurus Abbas (*r*) de Monaſterio Domni (*s*) Leobardi, quondam

---

(*l*) Mabillo legit : *Sunthuris.* Intelligitur ſanè per villam Sunthuſis vicus Sundhauſen propè Seleſtadium.

(*m*) Vocis, ſeu clauſulæ *actum publicè* origo indè provenit, quod olim acta quævis authentica coram magiſtratu & judicibus publicè conderentur, aut relegerentur antè conſcripta. *Ducange, tom. 5, pag. 957.*

(*n*) Diploma hoc edidit Caſpar Bruſchius *in chronologiâ Monaſteriorum Germaniæ*, & dein Coccius *In Dagoberto Rege, pag. 56.* Sed uterque maximè mendoſe, interpolatam chartam magis interpolando. Ex Bruſchio dedit Bouquetus, *Scriptor. rerum francic. tom. 4, pag. 703.* Ex Coccio verò deſcripſit *Cointius, annalium eccleſiaſt. tom. 4, pag. 733.* Damus illud ex veteri membranâ, quale reverà extat, & ut retulit Schœpflinus, *Alſat. diplom. tom. 1, pag. 29.* Genuinum hoc diploma putant Eccardus, *Orig. Habsburg. pag. 111*, & Cointius. Aſt interpolationis notas quære in diſſertatione noſtrâ quartâ, *pag. 94--96*

(*o*) Bruſchius & Coccius legunt : *Theodericus.*

(*p*) Coccius legit : *Luitfrido.* Hic Luthfridus idem eſt ac Luitfridus Dux Alſatiæ, cujus charta ſuperius *num. 32.* Notandum eſt Bruſchium & Coccium de ſuo addidiſſe : *Alemannorum Duci.* Quæ verba in membranâ Maurimonaſterii non leguntur.

(*q*) Bruſchius & Coccius legunt : *&.*

(*r*) *Abbas* deeſt in Coccio.

(*s*) Coccius legit : *Domini.*

Abbatis, in honorem Sanctorum Apostolorum Petri & Pauli, & Sancti Martini peculiaris patroni nostri constructo, clemencie regni nostri suggessit, quod antecessori suo Domno (*t*) Leobardo, quondam Abbati, qui ipsum Monasterium suo opere à novo fundamento edificasse noscitur, inclitæ memoriæ parens noster Childebertus (*u*) quondam Rex, ad oportunitatem ipsius Monasterii terram illam, quam de deserto ipse ad excolendum, vel comanendum preocupaverat per loca denominata, de ponticulo ad Suenheim (*x*), usque ad publicam stratam Tabernensem, ac deinde ad stratam Marleiensem (*y*); hinc terminum de fonte cisternata (*z*) cum adjacentibus suis, usque ad Gunsinum rivum (*a*), indeque ad montem Cuobergum (*b*) per fraxinetum, ad locum (*c*) qui vocatur Oschowa (*d*), & sic per fluvium Sornam usque ad crucem petrinam; tunc demum ad Mauri rivum (*e*) pro futura mercede eidem (*f*) concessisset, ut nullus ibidem campos facere, nec porcos saginare, nec materiam succidere, nec (*g*) ipsius fines penitus irrumpere presumeret, sed hoc ipsi monasterio omni tempore concessum esse deberet; & quicquid (*h*) intra vel extra prescriptos terminos in quacunque Provincia, vel pago, ipse vel aliquis Regum predecessorum ejus tradidisset, seu successorum, quælibet (*i*) potens vel vilis persona, memorato loco, Abbati, ejusque successoribus pro animae suae salute traditura esset (*l*), nullo contradicente, aut resistente, libere atque licenter possidere liceret (*m*). Unde ipsam preceptionem memorati Principis, seu dive

---

(*t*) Coccius habet : *Domino.*

(*u*) Theoderici IV pater non fuit Childebertus, sed Dagobertus III, qui patrem habuit Childebertum III. Hic verò non fuit fondator Maurimonasterii; sed Childebertus II, à quo originem suam ducere non potuit Theodericus.

(*x*) Bruschius & Coccius malè legunt *Fuenheim.* Suenheim hodie est Schweinheim, ad Episcopum Argentinensem pertinens.

(*y*) Bruschius & Coccius legunt : *ad stratam pagi vel oppiduli Marleiensem*, quæ non habet charta authentica.

(*z*) Coccius & Bruschius legunt : *Cisternato.* Hodie rivus Griesbach, qui Zinzelæ conjungitur.

(*a*) Bruschius & Coccius legunt : *Gunzium rivum.* Hodie rivus Zinzel, qui prope Steinbergum Sornæ conjungitur.

(*b*) Bruschius legit : *Cubergum*, Coccius : *Cuberbum.* Hodie viculus Kugelberg in colle inter Detwillam & Neovillam situs.

(*c*) Coccius legit : *Tum demum ad locum.*

(*d*) Coccius legit : *Islascowa.* Bruschius & Schœpflinus : *Aschowa.* Hodie vicus Ottersthal propè Tabernas Alsaticas.

(*e*) Rivulus fluens prope Abbatiam Maurimonasteriensem, quem *Muerbächlein* vocant.

(*f*) Bruschius & Coccius legunt : *eisdem.*

(*g*) Coccius legit : *neque.*

(*h*) Coccius legit : *quidquid.*

(*i*) Bruschius & Coccius legunt : *quilibet.*

(*l*) Coccius legit : *tradidisset.*

(*m*) Hic terrarum tractus ad Abbatiam Maurimonasteriensem spectans vocatus fuit Marca, sive Marchia Aquileiensis, cujus cognominis origo hucusquè ignota fuit.

recordationis Theodeberti (*n*), Clotharii (*o*), Dagoberti (*p*), Sigeberti (*q*), itemque Dagoberti (*r*), quondam Regum nobis confirmationem ostendit, in præsenti relegendam. Sed pro firmitatis studio nostrum sibi expetiit ex hoc ipso in eodem Monasterio, vel circa ejus terminos, omniaque ad id pertinentia confirmare preceptum. Cujus peticionem pro Dei intuitu vel mercedis nostræ augmento benigne suscipientes, ita & (*s*) confirmasse, & in omnibus prestitisse regia consuetudine cognoscite. Precipimus enim, ut quicquid per inspectas supradictorum Regum preceptiones ad ipsum Monasterium longe vel prope noscitur concessum fuisse, per hanc authoritatem nostram ipsi Monasterio, vel memorato Mauro Abbati, suisque successoribus omni tempore in Dei nomine ipsum (*t*) privilegium nostris & futuris temporibus stabile, Deo auxiliante, omnimodis conservetur. Similiter petiit, ut eum cum omni familia, rebusque monasterii sui longe vel prope constitutis, sub nostro Mundiburdio (*u*) & defensione reciperemus, quod nos pro mercedis nostræ augmentis ita & prestitisse cognoscite & confirmasse. Quapropter per presens decernimus, ac jubemus preceptum, ut neque vos, neque juniores vestri, seu successores, nullaque omnino cujuscunque sit potentiæ persona, ipsum Abbatem, neque Monachum, vel certe homines suos (*x*) injuriari, neque condempnare, nec ei infra vel extra Monasterium rem irracionabilem facere penitus, neque de rebus ad se pertinentibus quippiam auferre presumat; sed liceat ei, suisque sub emunitatis (*y*) titulo, & nostro Mundiburdio, vel defensione, cum omnibus rebus suis, & Monasterii sui, secundum normam Patrum domni (*z*) Benedicti, & domni (*a*) Columbani quietos residere atque securos; quo potius ipsam congregationem sanctam melius delectet pro stabilitate regni nostri misericordiam Domini die noctuque crebrius exorare. Data Metis in Cenobio Sancti Arnulphi ejusdem loci Episcopi, quod est constitutum in suburbio, sub die kalendarum Maji,

---

(*n*) Coccius legit: *Theodoberti.* Est Theodebertus II, qui Alsatiam ab anno 608 ad 610 sub suâ potestate habuit, filius Childeberti II, qui fundaverat Abbatiam Maurimonasteriensem.

(*o*) Clotharius II, cognomento Magnus, Rex Austrasiæ ab anno 613 ad 621.

(*p*) Dagobertus I, Clotharii filius, Austrasiæ anno 622 Præfectus, quam rexit ad annum 633.

(*q*) Sigebertus III, qui quadrimus à patre Dagoberto anno 633 Austrasiam accepit, defunctus anno 656.

(*r*) Dagobertus II Sigeberti filius, qui fuit Rex Austrasiæ ab anno 674 ad 679.

(*s*) Bruschius & Coccius legunt: *ita nos.*

(*t*) Bruschius & Coccius legunt: *& ipsum.*

(*u*) De Mundiburdio vide chartam supra *num. 23, notá i, pag. XL.*

(*x*) Bruschius legit: *Neque certe homines suos injuriari*; Coccius verò: *Neque certos homines injuriare.*

(*y*) Bruschius & Coccius legunt: *Immunitatis.* Emunitas idem est ac exemptio, quâ à Ducum, Comitumque jurisdictione tunc fuerant immunes Ecclesiæ: undè stylo hodierno ejusmodi Monasteria appellantur libera & immediata.

(*z*) & (*a*) Coccius legit: *Domini.* Hæc verba *Domni Benedicti* suspecta sunt Cointio, afferenti tamen cætera videri veritati consona.

anno Dominicae incarnationis DCCXXIIII (*b*), indictione tercia (*c*), anno vero regni Theodorici quinto (*d*). Ego Grimaldus (*e*) Cancellarius recognovi.

Num. 35.

THEODERICI IV Regis Præceptum pro Monasterio Honaugiensi ad Luitfridum Ducem, & Eberhardum Comitem, & Benedictum Abbatem datum, quo Benedicto Abbati adhuc viventi successorem nominat Tubanum, versùs annum DCCXXV.

Ex codice membranaceo anni MLXXIX, *ex quo illud retulit Coccius in Dagoberto Rege, cap. 14, pag. 132* (f).

THEODERICUS Rex Francorum vir illuster, Luitfrido Duci, Eberhardo domestico, ac venerabili in Christo Domino Benedicto Abbati. Quia convenit nobis pro voluntate nostra, vel antistitis nostri, seu Ducum, Comitum, domesticorum, pagisorum (*g*), vel mei ipsius, ut in locum nostrum aliquem eligere debeamus ad onus Abbatis: ideo, venerabilis frater Tubane, commendamus sanctitati tuæ hanc venerabilem regulam: quia sicut sol ab inchoatione diei totus flagrat & migrat, ita egregiae benevolentiae tuae in toto mundo longe lateque præclare diffusa fulget opinio. Ideoque, sicut supra diximus, hunc porro locum & ipsam congregationem, ac sanctam regulam, stabilitatem Monachorum, ad sanctitatem tuam trademus a die presenti & exinde; qualiter Evangelium Matthoeos tibi testatur: quia, qui bene mini-

---

(*b*) Ex genuinis & indubiis Merovingorum Chartis nulla præfert annum æræ Dionysianæ. In hoc est consensus omnium criticorum.

(*c*) Indictio nunquàm in Merovingicis diplomatibus in usu fuit. Dein indictio tertia cum anno 724 non quadrat, verum indictio septima.

(*d*) Adhæret sigillum ex cerâ albâ, quo exhibetur protome Regis coronati, & sceptrum liligerum manu dextrâ tenentis, sinistrâ verò globum cum infixâ cruce cum hâc epigraphe: *Theodericus Dei gra Rex Francorum.* Adulterinum hoc esse sigillum probant Heineccius *de sigillis vet. Germ. part. 1, cap. 10, pag. 118*, & quæ diximus *pag. 95.*

(*e*) Grimaldus Cancellarius in omnibus sui ævi chartis non reperitur. Coccius legit: *Grimoldus* æquè ignotus.

(*f*) Hoc Diploma dicit Mabillon, *annal. Benedict. tom. 2, lib. 20, num. 59*, insolitæ quidem formæ; sed tamen haud omnino suspectæ.

(*g*) Illorum, qui pagis præerant.

ſtraverit, ſibi bonum opus accipiet (*h*), & qualiter perpenſare debes, quod pro unoquoque in die judicii rationem reddituros aſſiſtes, bone pater, & qualiter, congregatione hac conſervata, centuplam mercedem in die judicii tibi acquires. Chriſto igitur propitio tibi hanc regulam firmiter commendamus. Signum Luitfridi Ducis. Signum Eberhardi domeſtici. Signum Domini Benedicti Abbatis, qui hanc chartam fieri rogavit (*i*). . . . . Ego Haimo indignus peccator Presbyter hanc chartulam, rogante Domno Benedicto, ſcripſi & ſubſcripſi (*l*).

Num. 36.

CHARTA DONATIONIS

In Honaugiâ & Killſtet facta à Borono Monaſterio Honaugienſi die XXI Junii DCCXXVI.

Ex cartulario ſæculi XVI archivi Tabernenſis, & ex codice ſæculi XV Collegiatæ S. Petri ſenioris, fol. 20 (m).

SACROSANCTO Monaſterio, quod dicitur Honaugia, in honore Sancti Michahelis Archangeli ſuper Renum fluvium conſtructo, ubi preſenti tempore Benedictus, ſive Tubanus eſſe videtur Abbas: Boronus (*n*) cogitans ad Deum pro effectu anime mee, vel pro eterna retribucione complacuit michi, ut de ipſa inſula, que dicitur Honaugia, & quam genitor meus michi dereliquit, & ad me pervenit, de parte mea ad integrum ad ipſum Monaſterium dono atque transfundo; & in alio loco, qui dicitur Gwillcſteti (*o*) manſum

---

(*h*) Hinc patet ignorantia Haimonis Presbyteri, qui hanc chartam Theoderici ſcripſit. Hic textus, quem allegat, nunquam extitit in Evangelio Sancti Mathæi: videtur eſſe deſumptus ex primâ Pauli ad Timotheum Epiſtolâ, *cap.* 3, *verſ.* 13, in quâ legitur: « Qui enim benè miniſtraverint, gradum bonum ſibi acquirent. »

(*i*) Deſunt hic multa alia ſubſcriptionum nomina, quæ in chartâ extabant, & quæ omiſit Coccius; addens: *Et poſt multorum nominum intervalla.*

(*l*) Hoc Theoderici præceptum datum eſt antè annum 726, quo jam Tubanus cum Benedicto memoratur Abbas, infrà *num.* 36; poſterius verò eſt anno 723, quo ſolus memoratur Abbas Benedictus, Suprà *num.* 33.

(*m*) Chartam hanc jam ediderunt Mabillon, *annal. Bened. tom.* 2, *append. pag.* 695, Eccardus, *origin. Habsburg. prob. pag.* 90, La Guille, *Hiſtoire d'Alſace, preuves pag.* 5, & Schœpflinus, *Alſat. diplom. pag.* 6, ſed minus correctam. Correctiorem referimus ex cartulario Tabernenſi, cujus fide anno tertio regni Theoderici ſubſtituimus annum ſextum.

(*n*) Boroni patrem fuiſſe Battichonem, avum Adalricum Ducem Alſatiæ probat charta, ſive noticia inferiùs aſſignanda, num. 45.

(*o*) Gwilleſti eſt hodie vicus Killſtet ad Rhenum prope Bettenhoffen, tribus infrà Argentoratum leucis, pertinens ad Epiſcopum Argentinenſem, in quo Collegiata Sancti Petri ſenioris poſſidens Honaugienſis Abbatiæ bona percipit omnes decimas.

unum legitimum, quem Bobo tenuit. Hec omnia ſupradicta ad jam dictum Monaſterium, vel ad agentes ſuos a die preſenti in veſtram trado dominacionem poſſidendum, ut quidquid exinde facere volueritis, liberam ac firmiſſimam habeatis in omnibus, Chriſto propicio, poteſtatem. Si quis vero, quod ſi ego aut aliquis de heredibus meis, vel quelibet oppoſita perſona contra preſentem epiſtolam venire, aut agere, aut aliquam calumniam generare voluerit, inferat ad agentes ſupradicti Monaſterii auri uncias ſex, & nichilominus preſens epiſtola iſta firma & ſtabilis permaneat, ſtipulacione ſubnixa. Actum in villa Ebrotheim (*p*) publice. Datum ſub die undecima kalendarum Julii, anno ſexto regni Domini noſtri Theodorici Regis. Signum Boroni, qui hanc donacionem fieri rogavit. Signum Ratberthi teſtis. Signum Alberici (*q*). Signum Hanubaldi. Signum Gozberti. Signum Balluni teſtis. Ego Guntramnus, acſi indignus Presbyter, rogatus hanc epiſtolam donacionis ſcripſi & ſubſcripſi.

Num. 37.

THEODORICI IV Regis Francorum Diploma pro Murbacenſi Monaſterio, datum XII Julii DCCXXVII.

Ex autographo Tabularii Abbatiæ Murbacenſis, hodie Collegiatæ nobilis Gebwillam translatæ.

EDIDERUNT

MABILLON, *annal. Bened. tom. 2, append. pag. 700*, & LUNIG, *ſpicil. eccleſiaſt. tom. 4, pag. 173, & tomo 5, pag. 951*, ſed multis cum nævis. Correctiorem dederunt, ſed tamen imperfectam, LA GUILLIUS, *Hiſtoire d'Alſace, preuves pag. 13*, & BOUQUETUS, *in ſcriptor. rer. Gallic. tom. 4, pag. 706*. Authentico conformem retulit SCHŒPFLINUS, *Alſatiæ diplomaticæ tomo 1, pag. 7*, illam ære inciſam exhibens *tab. 2*.

(*p*) Hodie vicus Ebersheim Monaſterio cognomini contiguus.

(*q*) Hic Albericus forſitan eſt Albricus filius Haichonis, Borono conſanguinitate junctus, qui teſtis legitur in chartà patris ſui anni 723, ſuprà *num. 33*.



Num. 38.

CHARTA EBERHARDI Comitis Alsatiæ de fundatione Murbacensis Monasterii, data anno DCCXXVIII.

Ex chartulario Murbacensis Abbatiæ sæculi XIV.

EDIDERUNT

MABILLON, Annal. Benedict. tom. 2, append. pag. 701.
ECCARD, Origin. Habsburg. pag. 114 probat.
LUNIG, Spicilegii ecclesiastici tom. 4, pag. 176, & tom. 5, pag. 949.
SCHILTER, in glossario Teutonico, pag. 595.
LA GUILLE, Histoire d'Alsace, preuves pag. 13.
CALMET, Histoire de Lorraine, preuves tom. 5, pag. CXXIII nov. edit.
Sed omnes corrrupte.

CORRECTAM DEDIT

SCHŒPFLINUS, Alsatiæ diplom. tom. 1, pag. 8.



Num. 39.

CHARTA WIDEGERNI Episcopi Argentinensis, confirmantis fundationem novi Murbacensis Monasterii, data XIII Maji DCCXXVIII.

Ex chartulario Murbacensis Abbatiæ sæculi XIV collato cum chartâ autographâ Heddonis Episcopi Argentinensis datâ Monasterio Arnulfiaugiæ, quæ est ejusdem styli (r).

† DOMINIS Sanctis adque honore dignissima apostolicis, meisque in Christo Patrebus (*s*), Widegernus gratia Dei Ecclesieque Sancte Marie in Stradburgo civitate vocatus Episcopus (*t*). Noverit sancta industria vestra, qualiter pastores ecclesiae solertissimae cura, summoque studio debent procurare, ut ecclesia Dei lucris animarum proficeret, & per nos monitis salutaribus, in quantum valemus, vicorem obtineat; ut his qui eterno pastoris spontaniae relictis omnibus sequi cupiunt, atque sic abnegantes semetipsos per angusto calle, artaque via gradientes, vocem aeternae regis, hac Redemptoris nostri audientes: exe de terra tua & de cognatione tua, & vade in terra quem munstravero tibi (*u*), vel illud: qui reliquerit patrem, aut matrem, aut filius, aut agros, & cetera propter nomen meum centuplum recipiet, & vitam eternam possedebit (*x*). Et si quis vult post me ve-

(*r*) Hanc chartam ediderunt Mabillon, *annal. Benedict. tom. 2, append. pag. 702*, Eccardus, *orig. Habsburg. pag. 116*, La Guille, *preuves de l'histoire d'Alsace, pag. 9*, Lunig, *spicilegii ecclesiast. tomo 4, pag. 174, & tom. 5, pag. 953*, atque Schæpflinus, *Alsat. diplomat. tom. 1, pag. 10*, sed omnes corrupte. Illam damus, prout extat in chartulario Murbacensi, sed collatam cum chartâ authenticâ Heddonis Episcopi quoque Argentinensis datâ anno 748 Monasterio Arnulfiaugiæ, quæ est ejusdem prorsùs styli, & quæ videtur descripta ex chartâ Widegerni, cum sit posterior. Ne quis miretur hujus chartæ & aliarum barbariem & solæcos: » Quo magis ruditatem, ait Schannat *in vindiciis archiv. Fuld.* » *pag. 103*, illius sæculi & Notariorum imperitiam sapiunt chartæ, hoc majoris sunt fidei & auctori- » tatis. » Quam vitiosa olim fuerit in perscribendis libris orthographia, in promptu est. Commovit id Carolum magnum, ut suis caverit sanctionibus de scribis ut vitiosè non scribant. *Baluzius, in capit. tom. 1, col. 421 & 725.* Multa de styli barbarie habet Mabillon *de re diplomaticâ, lib. 2, cap. 1, pag. 54 & seq. & in supplemento, cap. 3, pag. 10 & seq.*

(*s*) Itâ etiam Clodovæus in epistola ad Synodum Aurelianensem: » *Dominis Sanctis & apostolicâ* » *Sede dignissimis Episcopis Clodovæus Rex.* »

(*t*) Licet hæc formula loquendi secundùm ordinem Romanum & formulam 12 Sirmondi designet Episcopos electos, & nondum consecratos; tamen monet Mabillon, *diplomaticæ cap. 20. §. 3, lib. 2*, non idcircò electum duntaxat esse dicendum quemque Episcopum, qui eo modo subscribit, cum solâ modestiæ causâ hâc formulâ uti potuit. Vide historiæ nostræ pag. 172.

(*u*) Genesis *cap. 12, V. 1.*

(*x*) Matthæi *cap. 19, V. 29.*

nire, abneget ſemetipſum, tollat crucem ſuam, & ſequatur me (*y*). Oportet ut nos audiamus, qui dixit: Hoſpes ſum, & ſuſcepiſtis me (*z*), & qui vos recepit, me recepit (*a*); & quamdiu feciſtis uni ex minimis meis, mihi feciſtis (*b*); ut quod a principe Apoſtulorum in initio eccleſiae inſtitutum eſt, quia omnis multitudo credentium erat in unum, & nullus ſuum proprium dicebat aliquit eſſe, ſed erat illis omnia communia, & cor unum & anima una. Unde inſtitutio ſancta ex hoc a Sanctis Patribus in poſtmodum ab horiente in hoccidente, & in partibus Gallearum Monaſteria multa ſub regula ſancta horum exemplo relegio clara promulgavit, precipue Monaſteria Lirinenſis, Agaunenſis, Luxovienſis & in univerſo mundo ſub regulas SS. Patrum, maxime Beati Benedicti & Sancti Columbani Abbatibus vita commune optime diſpoſite & per auctoritate clementia Regum & per privilegia ſanctis atque cattholicis Pontificibus firmiter roborata; & ſanctae Canones hoc non derogant, ſed potius luculenter exobtant. Unde nos comperti, quod vir inluſter Eborhardus Quomis (*c*) in heremo qui vocatur voſagus, in pago Alſacince, infra noſtra Parrocia (*d*), in loco qui antea vocabatur Muorbaccus, nunc vivarius peregrinorum (*e*) in honore Sanctorum Apoſtolorum & Sanctae Mariae Dei Genitricis, ceterorumque Sanctorum cum Dei adjutorio & noſtro conſilio Monaſtyrio in ſuo proprio a novo aedificare conatus eſt. At quod evocantes Perminis Epiſcopo (*f*) cum ſuis peregrinis monachis ibidem cynobio, vel ſancto ordene ſub regula Beati Benedicti Dei gratia & noſtro adjutorio perficere deberent. Unde nos congratulantes hujus viri ſancte devotione & glorioſo propoſito, viſcirale caritate, pietateque commoti devotione prumptiſſima una cum conſenſu fratrum noſtrorum, Abbatum, presbeterorum, archidiaconi, omnique clero eccleſiae, ubi ego deſervo, ſed & Ducis ac judicium, timentiumque Deum populo hujus provinciae catholico, ut ab ipſo Monaſterio ſeu cynubio, congregationeque peregrinorum Monachorum per noſtra & per veſtra auctoritate privilegio conſcriberem, vel confirmare debemus. Quod ita & fecimus, ut ipſo Monaſterio omnia, quidquid ad ejus pertinet ditione ædificiis, baſilicis, cum miniſteria vel ornamenta, de quarum omnium rerum ſacriſque codicibus, ſtrumenta cartarum, aurum, argentum, œramentum,

(*y*) Matthæi *cap. 16*, *V. 24.*

(*z*) Matthæi *cap. 25*, *V. 35. Hoſpes eram, & collegiſtis me.*

(*a*) Matthæi *cap. 10*, *V. 40.*

(*b*) Matthæi *cap. 25*, *V. 40.*

(*c*) Id eſt Comes.

(*d*) Parrociam diœceſim & diſtrictum Epiſcopi ſignificare multis exemplis adſtruit Ducange *in Gloſſ. tom. 5*, *pag. 199.* Eodem ſenſu diœceſim appellant parochiam Wolfeo Epiſcopus Conſtantienſis in litteris ad Bernaltum Argentinenſem anni 832 & Lucius III Papa in Bullâ pro Abbatiâ Baumgartenſi anni 1182. *Infrà* hic ſumitur pro *intrà*, quod olim uſurpatum fuiſſe frequentius probant Ducange, & ipſum Gregorii Turonenſis teſtimonium.

(*e*) De primævo Abbatiæ Murbacenſis ſitu conſule quæ fuſiùs diximus hiſtoriæ noſtræ libro tertio, *pag. 253.*

(*f*) De Pirminii Epiſcopatu diſſeruimus ejuſdem libri tertii *pag. 298.*

vel quibuslibet rebus ipsius Monasterii, seu cellolas, vel ejus apendiciis, etiam villas cum agris, domibus, mancipiis utriusque sexu acolabus, & quod jam dictus inluster Eborhardus, vel alii pro salute animae per qualibet modo donaverunt, vel delegaverunt, seu & in antea tam ipse quam & munificentia Regum, Principum, Ponteficum, Clericorum, vel a quocumque hominum, Christo inspirante, largitum fuerit, cum omnia & ex omnibus per hanc privilegium confirmamus; ut ad die presente ipsi Monastyrius, prefatique peregrini monachi, eorumque successores sub regola sancti Benedicti cynubialiter congregati secundum sanctum propositum eorum jure absque ullius repititione trademus adque trebuimus potestate. Neque nos ipsi, neque successores hujus civitatis Pontefices, neque Archidiaconi, neque exactores, neque aliquis de parte Ecclesiae, vel quislibet nullus aliquid dominare, vel jubere, aut requerere censum, vel dona, aut qualibet munera nullumquam tempore expetire non presumant. Cum vero necesse fuerit Chrisma petire, altaria consecrare, sacros ordines benedici, aut aliquos benedictiones expetire, aut oraturia in eorum loca ædificare, rector ipsius Monastirii, vel peregrini monastirii ibidem consistentes, aut si de se Episcopum habent, aut a quacumque de sanctis Episcopis sibi elegerint, qui hoc facere debeat, licentia sit eis expetire & ille hoc tradere, benedicere, vel consecrare. Et nullus in ipso Monasterio inlicito ordine contra voluntate aut votum ipsorum Monastyrio eorum adire non presumant, nec secretius ingredire septa. Et si aliquando pro qualicumque causa expetit, ut ipsius rector, vel ipsis peregrinis monachis congrua fuerit voluntas & Episcopus invitatus, ad ipso Monasterio venerit, coelebrato officio, absque ullo munere requisito mox ad propria revertatur. Cum vero Abba loci ipsius acciperit transitum, quemcunque perecrini monachi ibidem habitantes de semetipsis secundum Deum & regula meliorem invinerit, ipsum sibi constituant Abbatem; quod si ibi de se ipsis talem non invinerint, de alia Monasteria jam dicti Perminii Episcopi de illas congregationes peregrinorum, quem sub uno modo petitiones vel una sancta institutione beati Benedicti quoadunavit ipse sibi consentientes Abbatem regolarem expediant & constituant. Et si ibi sanctus ordo tepuerit, quod absit, vel aliqua discordia inter ipsis monachis surrexerit, & ipsi hoc non prevalent, aut non voluerint emendare, tunc qui ex ipsis rector ordene secundum regula voluerit vivere ubicumque in alia Monastiria, ubi peregrini monachi supradicti Episcopi consistere videntur, & rectius regulariter invinerint, potestatem hebeant expetire, & illi per eorum salubri consilio, Deo largiente, ipso sancto ordine vel ipsis monachis per regula restringere, emendare, corregere, atque pacificare faciant; & nulla occasio sit, ut alius Abba per qualicumque ingenio contra eorum sancto ordene ibidem ponatur, aut de rebus supra scripto Monasterio aliquid menuitur. Quapropter sancto & apostolico conpatres & confratres mei, ideo vestra catholeco authoretate, nostraque gemina sociamus, ut hic privilegius omni tempore firmissima habeat firmitatem, ut nullus nul-

lumquam tempore contra agere non presumat; sed presens futuris temporibus inviolatus permaneat; & nunc omnibus Episcopis & Deum timentibus hominibus preco, subpleco, & per caritate conjurare presumo, ut quibus hic privilegius ostenditur, manus vestras subscribere & confirmare dignetis, ut vestra auctoritate fultus inconvulsus permaneat, qualiter eisdem peregrinis monachis in ipso Monasterio consistentes clarius dilectet pro statum Ecclesiae, & integretate Sacerdotum, pro incolometate Regum & pace Christianorum, pro poenitentium remissione peccatorum, vel requiem fidelium defunctorum divinae misericordiae tranquillius exorare. Preco igitur & contestor quoram Deo & beatis Angelis ejus, cunctisque Sanctis omnibus successorebus vel omnes Christianis, ut hunc privilegium, quem consenso clericorum, laicorum timentium Deum, plebs & ecclesiae nostrae decrevimus, vel condedemus in nullo erumpere presumant, sed per ineffabilem Trinitatem cunctis conjuramus, ut in quo prevaluerint, in omnibus conservare & studeant; & si aliter obstinato animo, vel diabulo instigante, invidia, vel cupiditate deceptus, vel qualibet modo, quod Deus avertat, si nos ipsi, aut successores nostri, vel quislibet de qualecumque parte contra hunc privilegium temptare conaverit, vel jam dictis peregrinis monachis, vel successores eorum inquietare, vel eis aliquit minuare presumpserit, si se emendare noluerit, & a mala voluntate celerius noluerit corregere, cum Dei Genetricis semper Virginis Marie vel Beatorum Apostolorum, cunctorumque Sanctorum ante conspectum Regis oeterni Christum Domini nostri, in cujus amore hunc privilegium ad jam dictis peregrinis vel & cynubis condedimus, se confidant pro nequissimis peccatis eorum, vel iniquissima malicia oeternis incendiis concremanturos, hac illa sententia se experiendos, qua falsis Sacerdotebus Dominus minatur: væ vobis hypocritae, qui claudetis regnum Dei (*g*), quia nec vos introitis, nec alius introire permittites, & qui scandalizaverit unum de pusillis istis melius erat illi, ut alegaretur mola asenaria ad collam ipsius, & projiceretur in profundum maris (*h*), & qui Deum timore neclexit judicantis hominibus inferat partebus ipsis Monasterii, vel peregrinis monachis ibidem habitantes cum sociante fisco auri liberas trigenta, argento ponda quinquagenta, multa susteneat atque dissolvat: & hoc quod repetit, non vindecet, & nihilominus presens privilegius omni tempore firmas permaneat; & ut firmiorem obteneat vicorem, manos nostras subter scripsimus, & qui subscribserent, vel signeverent rogavimus, stibulacione subnexa.

Actum Stratburgo civitate publice, die tercio decimo mense Madio, in ascensione Domini, anno octavo regnum Domini nostri Theoderico

---

(*g*) Matthæi *cap.* 23, *V.* 13.

(*h*) Matthæi *cap.* 18, *V.* 16.

Rege (*i*). Ego Widegernus, hac si indignus Episcopus, subscripsi (*l*). Ego Wuolfradus Archidiaconus consensi & subscripsi (*m*). Ego Libulfus Presbyter subscripsi. Ego Haimulfus Diaconus subscripsi. Ego Altmannus Diaconus subscripsi (*n*). Signum † Fulcherio Tribuno (*o*), in Dei nomen. Ego Hariboldus Abba consensi & subscripsi. Ego Hadalricus consensi & subscripsi. Ego in Dei nomine Ardolinus vocatus Episcopus consensi & subscripsi. Signum † Wuolfoaldo Comite (*p*). Magobardus Archidiaconos subscripsi. Ego Ghrbuinus Episcopus consensi & subscripsi. Ego Willibertus Episcopus (*q*) subscripsi. Ego Hagoaldus Abbas subscripsi. Signum † Leodofredo Duce (*r*). Ego Ebrohardus Comis (*s*) subscripsi. Signum † Audachro. Signum † Nordoldo. Signum † Gundobertho. Signum † Withario. Signum † Wigrao. Ego Hagino Abbas subscripsi. Signum † Leodoberto. Ego in Dei nomine Willibrordus subscripsi. Romanus Clericus (*t*) hunc privilegium jussus a supra scripto scripsi.

(*i*) Mabillon, *annal. Benedict. tom. 2, lib. 20, pag. 78* dicit notas chronicas hujus chartæ esse vitiosas, totoque principatu Theoderici Regis ascensionem Domini minimè incidisse in tertium decimum diem mensis Maji. Sed fallitur Mabillon : nam anno 728, qui fuit octavus regni Theoderici, Pascha incidit in diem quartum Aprilis, atque ideò ascensio in 13 diem Maji. Vide *l'art de vérifier les dates.* Cointius, *annal. ecclesiast. tom. 4, pag. 788*, qui Widegerni chartam non vidit, fundationem Murbacensis Abbatiæ in annum 731 tantùm conjicit, & disputat adversùs recentiores, qui eam veriùs aliquot annis antevertebant.

(*l*) Chartularium Murbacense adnotat extitisse sigillum Widegerni Episcopi cum hâc epigraphe : *Widgernus Dei gratia Argentinensis Episcopus.* In eo repræsentatur Episcopus stans, tenens pedum episcopale dextrâ, & librum sinistrâ.

(*m*) Post Episcopum subscribunt Archidiaconi, Presbyteri & Diaconi ecclesiæ Argentinensis, & quidam præcipui cives, quos excipiunt Episcopi & Abbates sedium incertarum. Widegernus, Episcopi & Abbates, ut scripturæ periti, manu propriâ scripserunt ; Laici verò omnes, excepto Comite Eberhardo fundatore, scripturæ ex illius temporis more ignari, cruce signârunt tantùm. Romanus Clericus, qui chartam scripsit, eorum addidit nomina.

(*n*) Extat charta anni 768, *apud Schæpflinum Alsat., diplomat. tom. 1, pag. 41*, in quâ Altmannus dicitur filius Sigfridi dynastæ Alsatiæ. Sed hic Altmannus non est idem ac noster, qui fuit clericus.

(*o*) Forsitan Fulcarius, qui inter proceres Galliæ legitur in chartâ Pipini majoris domûs pro Monasterio S. Dionysii anni 747, *apud Mabillonem, de re diplom. pag. 489, & Bouquetum, tom. 4 scriptor. rerum francicarum pag. 713.* Quæ fuerit Tribuni dignitas sub primis Regibus non omninò constat ; tametsi eum militibus præfuisse satis innuit Walafridus Strabo, *de reb. ecclesf. cap. 31.*

(*p*) Wuolfoaldus hic idem est Vulfoaldus, qui Monasterii Sancti Michaëlis (Saint Mihel) in Lotharingiâ conditor fuisse exhibetur in chartis Regum Pipini & Caroli annorum 755 & 772, apud Bouquetum *tom. 5, pag. 702 & 722*, & cujus donationis testamentum anni 709 extat in Cointio, *annal. ecclesiast. tom. 4, pag. 495.*

(*q*) Licet Willibertum cum Ardolino & Ghrbuino inter Episcopos incertæ sedis nominemus, eumque historiæ nostræ *lib. 2, pag. 175* Chorepiscopum arbitremur, nihil detrahimus opinioni eorum qui ex similitudine nominis judicabunt eundem esse ac Willebrordum primum Episcopum Ultrajectensem, quem certè constat anno 728 vixisse.

(*r*) Luitfridus Dux Alsatiæ, frater Eberhardi Comitis.

(*s*) Eberhardus Comes fundator, qui licet cæcus, propriâ manu subscripsit.

(*t*) Diversus à Romano, qui tunc fuerat Abbas Murbacensis.



Num. 40.

EPISTOLA

GREGORII III Papæ, scripta anno DCCXXXVIII ad Episcopos in provinciâ Bajoariæ & Alemanniæ constitutos, inter quos nominatur Addas, qui fuit Heddo Episcopus Strazburgensis, quâ illis commendat Bonifacium Legatum suum.

Præter alios, ediderunt

HUNDIUS, Metropol. Salisburg. tom 1, pag. 227.

SERRARIUS, Rer. Mogunt. lib. 3, cap. 38, pag. 359, edit. prim; & apud Georgium Joannis, in scriptor. rer. Mogunt. tom. 1, pag. 226.

LABBEUS, tom. 6 conciliorum pag. 147.

SIRMONDUS, tom. 1, concil. Galliæ, pag. 524.

COINTIUS, Annal. eccles. Francor. tom. 5, pag. 8.

MABILLON, in actis sanctor. Ord. S. Bened. tom. 4, pag. 42.

Num. 41.

ACTA & Canones Concilii Germanici celebrati XXI Aprilis DCCXLII vel DCCXLIII, cui interfuit Eddanus Episcopus Strazburgensis, quem alii nominant Dadanum, sive Addanum.

EXHIBENT

LABBEUS, tomo 6 conciliorum, pag. 1535.

SIRMONDUS, tomo 1, conciliorum Galliæ, pag. 533.

BALUZIUS, in capitularibus, libro 5, cap. 2, tom. 1, pag. 150. edit. Parisiensis.

SERRARIUS, Rer. Mogunt. lib. 3, cap. 42, pag. 364, edit. 1, & pag. 229, edit. 2.

LUNIG, Spicil. ecclesiastici tom. 1, pag. 8, & 558.

COINTIUS, Annal. eccles. francor. tom. 5, pag. 92.

MANSI, in collectione novâ conciliorum, tom. 12, pag. 365, qui ea descripsit ex vetustissimo codice Palatino bibliothecæ Vaticanæ antiquo caractere francico exarato.

Num. 40 bis.

EPISTOLA ZACHARIÆ Papæ anni DCCXLIV ad diversos Episcopos Galliæ & Germaniæ, inter quos Heddus Strasburgensis Episcopus, quâ laudat illorum inter se & cum Romanâ Ecclesiâ conjunctionem, hortaturque, ut ministeriis suis constanter insistant cum Bonifacio Archiepiscopo Sedis Apostolicæ Vicario.

RETULERUNT

MIRÆUS, in codice donationum piarum, tom. 1, pag. 12.

GUILLIMANNUS, de Episcopis Argentinensibus, pag. 101.

SERRARIUS, Rer. Moguntin. pag. 394, edit. 1, & 247, edit 2.

LABBEUS, tomo 6 conciliorum, pag. 1545.

SIRMONDUS, tomo 1 conciliorum Galliæ, pag. 573.

LUNIG, Spicilegii ecclesiastici tom. 1, pag. 564.

MABILLON, in actis sanct. Ord. S. Benedicti, tom. 4, sæcul. 3 part. 2, pag. 60.

MANSI, Collectionis novæ conciliorum tom. 12, pag. 343.



Num. 41 bis.

CHARTA altera Donationis in Gambsheim & Niffern facta à Borono Monasterio Honaugiensi ; die XVI Aprilis DCCXLVIII (*u*).

Ex chartulario sæculi XVI Archivi Tabernensis, & ex codice sæculi XV Collegiatæ Sancti Petri senioris, fol. 21 (x).

SACROSANCTO Monasterio sancti Michaelis Archangeli, vel ceterorum SS. Petri & Pauli, quod est constructum infra insulam Honaugiensem, ubi in Dei nomine Dubanus Episcopus (*y*) preesse videtur. Boronus illuster vir cogitans casum fragilitatis mee, ac pro eterna retribucione dono ad suprascriptum Monasterium, donatumque, in perpetuum ut maneat, volo, hoc est, infra marcham, que dicitur Gamhbapine (*ʒ*), hobam unam (*a*), quam Wolvinus tenuit, cum casalibus (*b*), campis, pratis, sylvis, accessisque omnibus, cum edificiis, pascuis. Idem dono ad ipsum locum sanctum superius nominatum portionem meam, quod est Niuzwern (*c*), id est, tam terris, silvis, pratis, pascuis. Idem dono porcionem meam ex ipsa insula memorata Hohenaugiensi ad ipsum locum sanctum, quod totum & integrum a die presenti ad ipsum sacrosanctum Monasterium trado, atque transfundo, ut ab hac die de ipsa re & agentes suprascripti Monasterii & posteri eorum faciendi quid exinde voluerint, liberam ac firmissimam in Dei nomine habeant potestatem. Si quis, ego, aut heredes mei, vel quis calumniator exstiterit, inferat ad partes suprascripti Monasterii, suisque custodibus una cum socio fisco auri uncias tres, & nichilominus presens donacio hec firma permaneat, stipulacione subnixa. Actum Mandouro (*d*)

(*u*) Vide chartam ejusdem Boroni anni 726, *num. 36*.

(*x*) Typis jam ediderunt Mabillon, *annal. Bened. tom. 2, app. pag. 696*, Eccardus, *orig. Habsburgo-Austriacarum, in probat. pag. 101*, & Schœpflinus, *Alsat. diplom. tom. 1, pag. 20*, sed non satis correctè.

(*y*) De hâc significatione vocis Episcopus lege historiam nostram *pag. 173, & 407*.

(*ʒ*) Sanè Gambsheim prope Killstett. In Killstett bona sua Honaugiensi Monasterio jam dederat anno 726 Boronus. Gambsheim pertinet ad Episcopum Argentinensem, sed decimas omnes ibi percipit Collegiata S. Petri senioris, quæ in Honaugiensis Abbatiæ juribus jàm pridem successit.

(*a*) Id est, curia, gallicè *cour*. Vide suprà, *pag. XXXVII, notâ a*,

(*b*) Id est, habitaculis.

(*c*) Niuzwern fuit vicus Niffern, quadrante à vico Berstett distans, in quo supersunt duæ tantùm domus, cum Banno dicto Niffern, in quo decimis fruitur Collegiata supradicta.

(*d*) Intelligitur antiquum Epamanduodurum, in Antonini itinerario memoratum, de quo agit Schœpflinus *Alsat. illust. tom. 1, pag. 198 & 547*. Hodie est vicus Comitatûs Montisbelgardensis, nomine *Mandeure*, ubi veteris oppidi frequentes occurrunt reliquiæ.

castro publice. Signum Boroni, qui hanc donacionem fieri & firmari rogavit. Signum Cantsoaldi. Signum Milonis testis. Signum Wolferahi. Signum Audeberti testis. Ego in Dei nomine Wachyndus Diaconus rogatus scripsi & subscripsi. Data donacio hec die martis proximo post medium mensem Aprilis, anno sexto regni Domini nostri Hilderici Regis (*e*).

Num. 42.

CHARTA Donationis in Honaugiâ & Odersheim, facta ab Hugone filio Bleoni Monasterio Honaugiensi die XXIX Maji DCCXLVIII.

Ex cartulario sæculi XVI archivi Tabernensis, & ex codice sæculi XV Collegiatæ S. Petri senioris, fol. 22 (f).

SACROSANCTE ecclesie Sancti Michahelis, que est constructa in insula, que dicitur Hohenaugia, ubi Dubanus Episcopus nunc temporis preesse videtur. Ego in Dei nomine Hugo (*g*) cogitans ad ipsum locum sanctum de rebus meis aliquid dare debere propitio Deo, quod & ita feci, hoc est, infra ipsam insulam, que dicitur Hohenaugia, quantumcunque genitor meus Bleonus ibidem, id est, infra ipsam insulam michi moriens dereliquit, id est, tam terris, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, arealibus, arboribus, in eam vero condicionem, ut a die presenti ipsas res ad ipsum locum sanctum omni tempore stabilita & firma permaneat. Idem dono ad ipsum locum sanctum portionem meam totam, que est in Marca Odradesheim (*h*), cum terris, pratis, pascuis (*i*). Si quis, ego, aut heredes mei, aut ulla opposita persona contra hujus donacionis testamentum venire aut agere temptaverit, aut aliquam calumniam generare presumpserit, quod nec fieri credo; tunc spondeo, aut heredes mei, ut vobis, aut successoribus vestris simus reddituri duplum tantum, quantum in hac cartula scriptum est

(*e*) Childericus III Regum Meroveadum ultimus anno 742 à Pipino majore domûs Francorum solio est impositus. Unde annus sextus regni ejus in annum 748 incidit.

(*f*) Extat hæc charta in Mabillone, *annal. Benedict. tom. 2 append. pag. 696*, Eccardo, *origin. Habsburg. Austriac. pag. 101*, & Schœpflino, *Alsat. diplom. pag. 21*, sed corrupta, & in quâdam parte non integra.

(*g*) Hugonem filium fuisse unicum Bleoni, nepotem alterius Hugonis, qui fuit filius Adalrici Ducis, probat charta, sive notitia inferiùs assignanda, *num. 45*.

(*h*) Hodie vicus Odersheim propè Marlenhemium. Odradesheim inter possessiones Abbatiæ Honaugiensis refertur in diplomate Caroli crassi anni 884.

(*i*) Donationem bonorum in Odradesheim omittunt Mabillon, & qui ex eo descripserunt Eccardus & Schœpflinus.

infra ipſam inſulam, & ſacratiſſimo fiſco auri ſolidi quinque : & hec donacio omni tempore ſtabilita & firma permaneat, ſtipulacione ſubnixa. Actum publice in inſula Hohenaugia. Datum ſub die quarto kalendas Junias, anno ſexto regni Domini noſtri Hilderici Regis. Signum Hugonis, qui hujus donacionis teſtamentum fieri rogavit. Signum Gaozberti. Signum Agynonis. Signum Theodoaldi. Signum Theothelmi. Signum Amaloini. Signum Othy. Ego Amalgerus hujus donacionis teſtamentum ſcripſi.

Num. 43.

CHARTA HEDDONIS Epiſcopi Argentinenſis pro Monaſterio Arnulfiaugiæ (*l*) ſive Schwartzach, data XXVII Septembris DCCXLVIII.

Ex autographo tabularii Epiſcopalis Tabernenſis (m).

✝ DOMINIS Sanctis adque honore digniſſima apoſtolicis, meiſque in Chriſto patrebus Heddo gratia Dei, Eccleſieque matris in Stradburgo civitate vocatus Epiſcopus. Noverit ſancta induſtria veſtra, qualiter paſtores eccleſie ſolertiſſime cura ſummoque ſtudio debent procurare, ut eccleſia Dei lucris animarum proficeret, & per nos monitis ſalutaribus in quantum valemus vigorem obtineat, ut his qui eterno paſtoris ſpontanie relictis omnibus ſequi cupiunt, atque ſic abnegantes ſemetipſos per anguſto calle, artaque via gradientes vocem eterne Regis ac Redemptoris noſtri audientes: exi de terra tua, & de cognatione tua & vade in terra quam monſtravero tibi; vel illud : qui reliquerit patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, & cetera propter nomen meum centuplum recipiet, & vitam eternam poſſedebit. Et ſi quis vult poſt me venire, abneget ſemetipſum, tollat crucem ſuam & ſequatur me. Oportet ut nos audiamus, qui dixit: Hoſpes fui & ſuſcepiſtis me, & qui vos recepit, me recepit, & quamdiu feciſtis uni ex minimis meis,

---

(*l*) Fundationem Monaſterii Arnulfiaugiæ, ſitum ejus antiquum & nomen diſcutit hiſtoria noſtra *pag.* 276 & 424.

(*m*) Charta hæc perantiqua Autographa extat in tabulario Epiſcopi Argentinenſis Tabernis Alſaticis, in aliquibus locis dilacerata, ſed quæ lacera ſunt, facile reſtituuntur ex chartâ Widegerni ſuperiùs allatâ *num.* 39, quæ iiſdem prorſùs formulis conſcripta eſt. Heddonis chartam multùm mutilam & corruptiſſimam ediderunt Galliæ chriſtianæ ſcriptores, *tomo* 5, *pag.* 458. Hanc chartam exſcripſit, in palatio Vaticano reponendam, ejus antiquitate & veritate perculſus celeberrimus Abbas & Comes de Garambi Vaticani archivis tunc præfectus, hodie Epiſcopus Monteſiaſconenſis & Apoſtolicus in Germaniâ Nuncius, dum ille menſe Julio 1762 Tabernis verſaretur. Legitur quoque in Alſatiæ diplomaticæ tom. 1. *pag.* 17, ubi partem ipſius ære inciſam *tab.* 4 repræſentavit Schœpflinus. Parcat lector hujus chartæ ſolæcis & barbariſmis, qui in ipſo autographo extant. Qui à rudiori ævo expectat elegantiam, optat ille (ut utar verbis Martialis, *Epigrammatum libro* 10) optat ille, *voce ut loquatur pſittaci coturnix*,

mihi fecistis; ut quod a Principe Apostulorum in initio ecclesiae institutum est, quia omnis multitudo credentium erat in unum, & nullus suum proprium dicebat aliquid esse, sed erat illis omnia communia & cor unum & anima una. Unde institutio sancta ex hoc a sanctis Patribus in postmodum ab oriente usque in occidente & in partibus Galliarum Monasteria multa sub regula sancta horum exemplo relegio clara promulgavit, precipue Monasteria Lirinensis, Agaunensis, Luxoviensis, & in universo mundo sub regulas sanctorum Patrum, maxime Beati Benedicti & Sancti Columbani Abbatibus vita commune optime disposita, & per auctoritate clementia Regum, & per privilegia Sanctis atque Catholicis Pontificibus firmiter roborata & sanctae canones hoc non derogant, sed potius luculenter exobtant. Unde nos comperti quod vir inluster Rothardus Quomis (*n*) in insula qui vocatur Arnulfoauga juxta fluvium Reni, infra nostra parrocia, in honore Sanctorum Apostulorum & Sanctae Mariae Dei Genetricis, ceterorumque Sanctorum cum Dei adjutorio & nostro consilio Monastyrio in suo proprio a novo aedificare conatus est; at quod evocantes Saroardo Abbate cum suis peregrinis Monachis ibidem cynobio vel sancto ordine sub regula Beati Benedicti Dei gratia & nostro adjutorio perficere deberent. Unde nos congratulantes hujus viri sanctae devotione & glorioso proposito viscirale caritate, pietateque commoti devotione prumptissima una cum consensu fratrum nostrorum Abbatum, Presbeterorum, Archidiaconi, omnique Clero ecclesiae, ubi ego deservo, sed & Duces ac judicium timentiumque Deum populo hujus provinciae catholico, ut ad ipso Monasterio seu cynubio, congregationeque peregrinorum Monachorum per nostra & per vestra auctoritate privilegio conscriberem vel confirmare debemus; quod ita & fecimus ut ipso monasterio omnia quicquid ad ejus pertinet ditione aedificiis, basilicis, cum ministeria vel ornamenta de quarum omnium rerum sacrisque codicibus, strumenta cartarum, aurum, argentum, oeramentum, vel quibuslibet rebus ipsius Monasterii seu cellolas, vel ejus apendiciis, etiam villas cum agris, domibus, mancipiis utriusque sexu acolabus, & quod jam dictus inluster Rothardus, vel alii pro salute animae per qualibet modo donaverunt vel delegaverunt, seu & in antea tam ipse quam & munificentia Regum, Principum, Pontefecum, Clericorum, vel a quocumque hominum, Christo inspirante, largitum fuerit cum omnia & ex omnibus per hunc privilegium confirmamus, ut a die presente ipse Monastyrios, presatique peregrini Monachi eorumque successores sub regula Sancti Benedicti cynubialiter congregati secundum sanctum propositum eorum jure absque ullius repititione tradimus, adque trebuimus potestate: neque nos ipsi, neque successores hujus civitatis Pontefices, neque Archidiaconi, neque exactores, neque aliquis de parte ecclesiae, vel quislibet nullus aliquid dominare, vel jubere, aut requerere censum, vel dona, aut qualibet munera nullumquam

(*n*) Quisnam fuerit Comes Ruthardus, disseruimus historiae nostrae libro quarto, *pag.* 421.

tempore expetire non presumant. Cum vero necesse fuerit Crisma petire, Altaria confirmare, sacros Ordines benedici, aut aliquas benedictiones expetire, aut oratoria in eorum loca aedificare, Rector ipsius Monastirii vel peregrini Monachi ibidem consistentes, aut si de se Episcopum habent, aut a quacumque de sanctis Episcopis sibi elegerint, qui hoc facere debeat, licentia sit eis expetire, & ille hoc tradere, benedicere vel consecrare : & nullus in ipso Monastirio inlicito ordine contra voluntate aut votum ipsorum Monastyrio eorum adire non presumant, nec secretius ingredire septa. Et si aliquando pro qualicunque causa expetit, ut ipsius Rector vel ipsis peregrinis Monachis congrua fuerit voluntas, & Episcopus invitatus ad ipso Monasterio venerit, celebrato officio, in honorem ejus Episcopi donat eis Abbas camputtam & subtelaria (*o*). Cum vero Abba loci ipsius acceperit transitum, quemcunque peregrini Monachi ibidem habitantes de semetipsis secundum Deum & regulam eorum invenerint, ipsum sibi constituant Abbatem ; quod si ibi de se ipsis talem non invenerint, de alio Monasterio de illas congregatione peregrinorum, quem sub uno modo petitiones vel una sancta institutione Beati Benedicti quoadunavit ipse sibi consentientes Abbatem regolarem expediant & constituant ; & si ibi sanctus ordo tepuerit, quod absit, vel aliqua discordia inter ipsis Monachis surrexerit, & ipsi hoc non prevalent, aut non voluerint emendare, tunc qui ex ipsis Rector ordene secundum regulam voluerit vivere ubicumque in alia monastiria, ubi peregrini Monachi supradicti consistere videntur, & rectius regulariter invenerint potestatem habeant expetire, & illi per eorum salubri consilio, De largiente, ipso sancto ordine vel ipsis Monachis per regula restringere, emendare, corregere, atque pacificare faciant, & nulla occasio sit, ut alius Abba per qualicumque ingenio contra eorum sancto ordine ibidem ponatur, aut de rebus suprascripto Monasterio aliquid minuatur. Quapropter sancto & apostolico conpatres & confratres mei ideo vestra catholica autoritate, nostraque gemina sociamus, ut hic privilegius omni tempore firmissima habeat firmitatem, ut nullus nullumque tempore contra agere non presumat, sed presens futuris temporibus inviolatus permaneat, & nunc omnibus Episcopis & Deum timentibus hominibus preco, supplico, & per caritate conjurare presumo, ut quibus hic privilegius ostenditur, manus vestras subscribere & confirmare dignetis, ut vestra auctoritate fultus inconvulsus permaneat, qualiter eisdem peregrinis Monachis in ipso Monasterio consistentes clarius dilectet pro statum ecclesiae & integritate Sacerdotum, pro incolumitate Regum & pace Christianorum, pro poenitentum remissione pec-

---

(*o*) Hæc conditio non occurrit in chartâ Widegerni pro Murbacensi Monasterio, similis in aliis styli, quæ habet : » *Celebrato officio, absque ullo munere requisito, mox ad propria revertatur.* . . . . Schœpflinus male legit : *Camputtam seu telariis*, Galliæ Christianæ editores omnino omittunt. Camputta significat baculum incurvatum, unde hæc vox applicata fuit pedo pastorali Episcoporum. *Ducange, glossarii tom. 2, pag. 72.* Subtelaria passim nuncupabantur calceamenta Episcoporum sacra peragentium, *Ibid. tom. 6, pag. 825.*

catorum, vel requiem fidelium defunctorum divinae misericordiae tranquillius exorare. Preco igitur & contestor coram Deo & beatis Angelis ejus, cunctisque sanctis omnibus successoribus, vel omnes Christianis, ut hunc privilegium, quem consenso clericorum, laicorum timentium Deum, plebs & ecclesiae nostrae decrevimus vel condedemus in nullo erumpere presumant: sed per ineffabilem Trinitatem cunctis conjuramus ut in quo prevaluerint in omnibus conservare studeant, & si aliter obstinato animo, vel diabulo instigante invidia vel cupiditate deceptus, vel qualibet modo, quod Deus avertat, si nos ipsi aut successores nostri, vel quislibet de qualicunque parte contra hunc privilegium temptare conaverit, vel jam dictis peregrinis Monachis, vel successores eorum inquietare, vel eis aliquid minuare presumpserit, si se emendare noluerit, & a mala voluntate celerius noluerit corregere, cum Dei Genitricis semper Virginis Mariae, vel beatorum Apostulorum, cunctorumque Sanctorum ante conspectum Regis oeterni Christum Domini nostri, in cujus amore hunc privilegium ad jam dictis peregrinis, vel & cynubis condedimus, se confidant pro nequissimis peccatis eorum, vel iniquissima malicia oeternis incendiis concremanturos hac illa sententia se experiendos, qua falsis Sacerdotibus Dominus minatur: voe vobis Hypocritae qui clauditis regnum Dei, quia nec vos introitis, nec alios introire permittites, & qui scandalizaverit unum de pusillis istis, melius erat illi ut alligaretur mola asenaria ad collum illius, & projiceretur in profundum maris, & qui Deum timere neclexit, judicantes hominibus inferat partibus ipsis Monasterii, vel peregrinis Monachis ibidem habitantes cum sociante fisco auri libras trigenta, argento ponda quinquagenta, multa susteneat atque dissolvat: & hoc quod repetit, non vindecet. Et nihilominus presens privilegius omni tempore firmus permaneat, & ut firmiorem obteneat vigorem, manus nostras supter scripsimus, & qui subscriberent vel signaverint rogavimus, stibulatione subnexa. Actum Stratburgo civitate puplicae sub die quinto ante kalendas Octubris, anno septimo regni Domini nostri Helderici Regis.

† Ego in Dei nomen Heddo peccator (*p*) per misericordiam Dei vocatus Episcopus hunc privilegium a me factum religi & subscripsi (*q*).

(*p*) Usus nomini suo in subscriptionibus addendi qualitatem peccatoris olim maximè erat frequens. Vide historiæ nostræ librum secundum, *pag. 172.*

(*q*) Sequuntur plurimorum subscriptiones Episcoporum, quorum nonnulli in historiâ ecclesiasticâ extiterunt tunc celebres. Subscriptiones in autographo reverà originales sunt, & propriis Episcoporum manibus exaratæ; hi scripturâ Carolinâ minusculâ, illi capitali, plerique cursivâ usi sunt. Insignis hæc Heddonis charta quatuordecim continet subscriptiones, decem scilicet Episcoporum, & tres Abbatum: decimus quartus fuit chartæ scriptor. Nullus Episcoporum sedis suæ nomen adposuit. Hic usus frequens titulos Episcopatuum omittendi tunc invaluerat, adnotante Mabillone *de re diplomaticâ pag. 155*, quod & observandum in chartâ Chrodegandi Metensis Episcopi, datâ anno 757 Monasterio Gorziensi, *apud Cointium, annal. ecclesiast. tom. 5, pag. 562*, quam viginti Episcopi, omissis ecclesiarum suarum nominibus, suâ manu testes consignârunt. De his subscriptionibus fusius egimus historiæ nostræ libro tertio, *pag. 277 & 278.*

† In Dei nomen, Baldobertus Epiſcopus ſubſcripſi (*r*).

† Ego in Dei nomine Dubanus Epiſcopus rogitus ſubſcripſi (*s*).

† Chrodegandus peccator Epiſcopus ſubſcripſi (*t*).

In Dei nomen Hiddo peccatur vocatus Epiſcopus ſubſcripſi (*u*).

† In Dei nomine Lullo peccator Epiſcopus ſubſcripſi (*x*).

† In Dei nomine Magingaoz indignus Epiſcopus ſubſcribens firmavi (*y*).

In Dei nomine Gutfridus peccatur Epiſcopus ſubſcripſi (*z*).

† In Dei nomine ego Remedius peccator donum Dei Epiſcopus ſubſcripſi (*a*).

† In Dei nomen Gayroinus Abba ſubſcripſi (*b*).

† In Dei nomen Yppolitus peccator Abba ſubſcripſi (*c*).

(*r*) Duo nominis Baldoberti Epiſcopi tunc temporis commemorantur, unus Curienſis, alter Baſilienſis. Curienſem Epiſcopum fuiſſe credunt Galliæ chriſtianæ editores, *tom. 5, pag. 462*; ſed eſt potiùs Baldebertus Baſilienſis, qui anno 765 Synodo Attiniacenſi quintus ſubſcripſit; cum reliqui Epiſcopi, qui ſubſcripſerunt huic chartæ, exceptis Dubano & Gutfrido, Attiniacenſi quoque concilio interfuerint.

(*s*) Dubanus fuit Chorepiſcopus & Abbas Honaugienſis, viventi Benedicto ſucceſſor datus à Theoderico IV versùs 725, *num. 35*. Memoratur Abbas Honaugienſis & Epiſcopus in chartis annorum ſubſequentium.

(*t*) Chrodegandus fuit Metenſium Epiſcopus, celebris ob regulam quam Clero ſuo præſcripſit, de quo lege Meuriſſium, *Hiſtoire des Évêques de Metz, liv. 2, pag. 154 — 173*. In Attiniacenſi Concilio primo loco ſubſcripſit: *Hrodegandus Epiſcopus civitatis Mettis*. Extat charta ejuſdem Chrodegandi anni 765, quâ Abbatiæ Gorzienſi plura prædia in Alſatiâ ſita concedit: apud Meuriſſe, *lib. cit. pag 168*, & apud Calmet, *Hiſtoire de Lorraine, tom. 2, pag. 105 nov. edit.*

(*u*) Hiddo Epiſcopus Auguſtodunenſis in placito Attiniacenſi anni 765 ſic ſubſcribit: *Hiddo Epiſcopus Civitatis Auguſtoduno.*

(*x*) *Lullo Epiſcopus Civitatis Maguntiaci* in Concilio Attiniacenſi tertius ſubſcripſit. Anno 748, quo chartam ſuam dedit Heddo, Sanctus Bonifacius adhuc Moguntinæ Eccleſiæ præerat: nam tantùm anno 753, Bonifacio in Friſiam proficiſcente, Lullo Moguntiacenſi Cathedræ impoſitus eſt. Undè patet, Lullonem chartam hanc non ſubſcripſiſſe anno 749, ſed tantùm anno 765, quo illam in Concilio Attiniacenſi obtuliſſe Heddonem probabile eſt. Quod etiam dicendum de ſequenti.

(*y*) Magingaoz, idem ac Megingozus, ſive Megingaudus, Wirceburgenſem Epiſcopatum poſt abdicationem Sancti Burchardi anno 751 ſuſcepit, in Concilio Attiniacenſi ſubſcribens duodecimo loco: *Megingozus Epiſcopus Civitatis Wirziaburgo.* De Megingaudo Epiſcopo multa habet Eckart, *in Commentariis de rebus Franciæ orientalis, tom. 1, pag. 523 & ſeq.*

(*z*) Gutfridus, idem ac Godefridus, ſive Gumfridus, qui tunc erat Epiſcopus Cameracenſis. Vide Cointium, *annal. eccleſiaſt. tom. 5, pag. 254*, & Galliæ Chriſtianæ tom. 3, *pag. 9*.

(*a*) Remedius hic fuit idem ac Remedius, qui in conventu Attiniacenſi ſeptimo loco vocatur *Epiſcopus Civitatis Rodomæ.* (Rouen.) Diverſus à Remedio, ſive Remigio, qui Heddoni Epiſcopo in Argentinenſi Epiſcopatu ſucceſſit.

(*b*) Gayroinus vel Gayro Abbas fuit Flaviniacenſis, ad quem extat Pipini Majoris domûs epiſtola apud Labbeum, *tom. 1, Biblioth. mss. lib. pag. 269*, & Bouquetum, *Scriptor. rer. Francicarum tom. 4, pag. 99*. Memoratur apud eundem Bouquetum donatio Bajonis facta eccleſiæ præjecti tempore Gayroni Abbatis anno ſeptimo Childerici, eodem quo data eſt charta Heddonis. Conſulatur Galliæ Chriſtianæ tom. 4, *pag. 456*.

(*c*) Hippolytus Abbas Condatenſis, ſive S. Augendi, (St. Oyan), poſtea Abbatiæ S. Claudii, quæ anno 1741 in Epiſcopatum converſa fuit. Lege Mabillonem, *in annal. Bened. tom. 2, pag. 183*, & Galliam Chriſtianam, *tom. 4, pag. 244*. Concilio Attiniacenſi inter Epiſcopos ſic ſubſcripſit: *Hypolytus de Monaſterio Eugendi.*

† Ego Wylfrannus peccator Episcopus subscripsi (*d*).

In Dei nomen Jacob vocatus Abba subscripsi (*e*).

In Dei nomen, ego Nitho rogitus a suprascripto Pontefice scripsi & subscripsi (*f*).

Num. 44.

CHARTA DONATIONIS

In Honaugiâ facta à Bodolo filio Hugonis Monasterio Honaugiensi, die XII Octobris DCCXLIX.

Ex cartulario sæculi XVI Archivi Tabernensis, & ex codice sæculi XV Collegiatæ S. Petri Senioris, fol. 22 (g).

SACROSANCTE ecclesie S. Michaelis, que est constructa in insula, que vocatur Hohenaugia, ubi in Dei nomine Dubanus Abbas preesse videtur. Ego itaque Bodolus (*h*) dono pro anime mee remedio ad ipsum locum sanctum, donatumque, in perpetuum ut permaneat, volo; hoc est, super fluvium Renum in insula supradicta Hohenaugia, quantumcunque genitor meus, nomine Hugo, quondam mihi ibidem moriens dereliquit, cum terra & silva, & maristo (*i*) ad integram meam partem a die presenti ad ipsum locum sanctum trado atque transfundo, ut ab hoc die ipsam rem ipsa ecclesia, vel agentes ejus habeant, teneant atque possideant, & eorum successoribus,

---

(*d*) Wylfrannus fuit Episcopus Meldensis. Sexto loco subscripsit conventui Attiniacensi *Wlframnus Episcopus Civitatis Meldis.* Galliæ christianæ autores & Schœpflinus malè legunt *Hysamnus.* Idem Wulfrannus anno 757 subscripsit, uti & Jacob, privilegio Chrodegandi Episcopi Metensis pro Monasterio Gorziensi, apud Cointium, *in annal. ecclesiast. Francorum tom. 5, pag. 562.*

(*e*) Jacob Gamundiensis, sive Hornbacensis Abbas S. Pirminii conditoris successor in chartâ donationis villarum Wasselnheim & Elberswiller, factâ anno 754 Monasterio Hornbacensi ab Adalâ filiâ Bodoli memoratur Jacobus Abbas & Episcopus Monasterii Gamundis: dein factus est Episcopus Tullensis. In Concilio Attiniacensi subscripsit: *Jacob Episcopus de Monasterio Gamundias.*

(*f*) Hic Nitho, vel etiam Nicho videtur fuisse Clericus Ecclesiæ Argentinensis, qui chartam Hedonis scripsit.

(*g*) Chartam hanc vide apud Mabillonem, *Annal. Benedict. tomo 2 append. pag. 697*, Eccardum, *Origin. Habsburg. Austriac. pag. 102*, & Schœpflinum, *Alsat. diplom. tom. 1, pag. 21.*

(*h*) Bodolus frater Bleoni fuit filius Hugonis & nepos Adalrici Ducis Alsatiæ. Vide chartam notitiæ inferiùs allegandam *num. seq.* Extat altera Bodoli charta pro Monasterio Gregorianæ vallis anni 748, apud Martene, *Thesaur. anecdot. tom. 1. pag. 8*; Lunig, *Spicilegii ecclesiastici contin. 1, pag. 1096*, & Schœpflinum, *Alsat. diplom. tom. 1, pag. 16.* Donationi huic non diù fuit superstes Bodolus. Anno enim 754 in chartâ Adalæ filiæ jàm mortuus dicitur.

(*i*) Maristus, sive Mariscus, idem est ac Palus, undè gallica vox *Marais.* Vide Cangium, *in Glossario, tomo 4, pag. 549.*

Chriſto propitiante, derelinquant. Si quis, ego, aut heredes mei, vel quelibet oppoſita perſona contra hanc donacionem a me factam venire temptaverit, aut irrumpere voluerit, tunc inferamus vobis, veſtriſque ſucceſſoribus duplum tantum, quantum hec donacio in ſe continet inſertum, ſociante fiſco auri uncias tres, & nichilominus preſens donacio omni tempore firma permaneat ſtipulacione ſubnixa. Actum Suraburgo Monaſterio (*l*) publice. Datum menſe Octobris die XII, anno VII regni Domini noſtri Hilderici Regis. Signum Bodoli, qui hanc donacionem fieri rogavit. S. Hugonis. S. Gauzbetri. S. Theodoradi. S. Graodobardi. S. Theodichonis. S. Wolfeberti. S. Burgoaldi. Wanulfus rogatus ſcripſi.

Num. 45.

NOTITIA eorum qui bonis ſuis dotaverunt Abbatiam Honaugienſem, quæ multùm inſervit ad illuſtrandam Genealogiam filiorum Adalrici Ducis Alſatiæ (*m*).

Inſerta codici manuſcripto Chartularii Honaugienſis, quod eſt in Archivo Epiſcopali Tabernenſi, & libro albo Collegiatæ Sancti Petri Senioris.

HÆC eſt Genealogia filiorum Adalrici Ducis, vel alio nomine Hettichonis.

Hettich genuit quatuor filios, Adelbertum, Battichonem, Hugonem, Hetichonem, & Sanctam Otiliam (*n*).

Adelbertus genuit duos filios, Luitfridum & Ebrohardum (*o*), & tres filias, Sanctam Attalam, Eugeniam & Gerlindam (*p*). Et predicti conſtruxerunt Monaſterium, quod dicitur Muorbach (*q*), & in multis locis dederunt terram ſuam ad Monaſterium Scotorum Hohenaugia juxta flumen

---

(*l*) Abbatia Suraburgenſis à Dagoberto ſecundo Auſtraſiæ Rege condita deſcribitur in hiſtoriæ noſtræ lib. 4, pag. 377.

(*m*) Hæc notitia, ut & duæ ſequentes chartæ, ſunt anecdotæ.

(*n*) De Odiliâ & tribus filiis Hetticonis Adelberto, Hugone & Hetichone loquitur coëvus Sanctæ Odiliæ ſcriptor, *num.* 27; tacet verò de Battichone. Ex hâc tamen notitiâ ſupplendus eſt Batticho in genealogiâ Etichoneæ gentis, quem omittit Schœpflinus, *Alſat. illuſt. tom. 1, pag. 761.* Hunc Battichonem ſeu Bataconem filium Etichonis memorant quoque Gebwilerus, Ruyrius, Vignierius & Mabillon.

(*o*) De his duobus filiis Adelberti ſcripſit quoque coëvus Sanctæ Odiliæ Biographus.

(*p*) De his filiabus vide ſcriptorem vitæ S. Attalæ, in qua Gerlinda alio nomine vocatur Gundelinde *num.* 29.

(*q*) Vide chartam Eberhardi Comitis de fundatione Abbatiæ Murbacenſis anni 728, *num.* 38.

Rheni in honore Sancti Michaëlis Archangeli (*r*). Filius Luitfridus Dux dedit de suo alodo in multis locis, sicut carte ejus testantur.

Batticho genuit Boronum (*s*); Boronus genuit duos filios, Adelbertum & Hugonem (*t*); Hugo autem genuit unicum filium, nomine Adelbertum.

Hugo genuit duos filios, Bodolum & Bleonum (*u*). Bodol autem genuit duas filias Ruchuinam & Atalam (*x*). Bleon autem genuit unicum filium nomine Hug, qui dedit totum quod habuit in Marca Odradesheim.

Heticho genuit duos filios Hugonem & Albericum (*y*). Hug autem genuit unicum filium Haichonem (*z*). Albericus autem genuit quatuor filios, Hugbertum, Hebrohardum, Horbertum & Thetibaldum (*a*).

Hi omnes predicti dederunt terras suas in variis locis ad ecclesiam Sancti Michaëlis, quam construxit Sanctus Benedictus Episcopus & Adelbertus Dux in honorem Sancti Michaelis Archangeli & Sanctorum Petri & Pauli.

(*r*) Vide chartam donationis Luitfridi & Eberhardi fratrum suprà memoratam *num. 32*, & præceptum Theoderici IV, *num. 35*.

(*s*) Ex hac notitiâ patet Boronum fuisse filium Battichonis, & non Hugonis, ut arbitratur Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 785*, cujus rationes æquè pro Battichone ac Hugone fratre militant.

(*t*) De filiis Boroni Genealogiæ inscribendis tacet Schœpflinus.

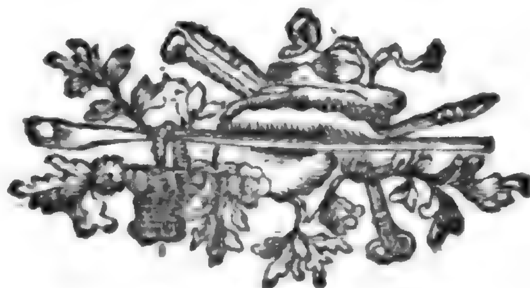
(*u*) Bleonum filium Hugoni quoque adscribit Schœpflinus, *Alsat. illustratæ, tom. 1, pag. 786*. Sed Bodolum filium dicit alterius Hugonis filii Haichonis, de quo silet hæc notitia. Bodolum verò esse filium nostri Hugonis, patet ex ejus charta anni 749, *num. 44*, & ex alia ejusdem chartâ pro Monasterio Gregorianæ vallis anni 748, ubi « *Ego itaque Bodalus, filius Hugone quondam*.

(*x*) Ruchuina, sive Roduna, & Atala sorores una post alteram Aschaugiensi præfuerunt Monasterio.

(*y*) Albericum filium Etichonis memorat Schœpflinus, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 783*. Sed Hugonem silet, confundens eum cum Hugone, qui fuit filius Adalrici sive Ettichonis.

(*z*) Schœpflinus, *Alsat. illust. pag. 785*, Haichonem illum arbitratur filium Hugonis, qui fuit filius Adalrici. Ex hâc notitiâ patet Haichonem filium fuisse Hugonis, qui fuit filius Hetichonis.

(*a*) Schœpflinus, *Alsat. illust. pag. 784*, solum filium Eberhardum Alberico tribuit, cæteros silentio transiens.



Num. 46.

CHARTA Pipini Majoris Domûs pro Monasterio Hohenaugiensi, data versùs annum DCCL.

Ex chartulario sæculi XVI Archivi Tabernensis (b).

DOMINIS Sanctis & apostolicis, ac venerabilibus in Christo patribus omnibus Episcopis, vel omnibus Abbatibus, seu illustribus viris Ducibus, Comitibus, domesticis, vicariis (*c*), centenariis (*d*), vel omnibus agentibus (*e*), seu junioribus, seu successoribus vestris, seu amicis meis, seu omnibus missis meis discurrentibus (*f*), illuster vir Pipinus Major domus bene cupiens vester. Cognoscatis, quod ipse Episcopus Dubanus Abbas de Monasterio, quod est constructum in Hohenaugia in honore Sancti Michahelis, ad nos venit, & ad nos se una cum omni re Monasterii sui commendavit, & nos ipsum Dubanum gratante animo sub nostrum Mundeburde plenum recipimus vel retinemus. Propterea litteras meas manu mea firmatas eidem dedimus, per quas omnino vos rogamus, atque precipimus, ut neque vos, neque juniores, aut successores vestri ipsi Dubano, nec monasterio suo de re quaque, que causa Dei antea sub Adelberto Duce, & postea sub meo Genitore Karolo (*g*) quondam fuit tradita, inquietare & depravare, nec de rebus suis abstrahere, nec minuere presumatis; sed ut diximus, ut liceat eum sub meo Mundeburde plenius quieto ordine vivere vel consistere. & si tales cause adversum ipsum Dubanum, aut homines suos preceperint aut orte fuerint, que in pago absque suo iniquo dispendio recte definite non fuerint, nos omnimodis jubemus, ut sint suspense vel reservate; & postea

---

(*b*) Hæc charta hic primùm est edita. Ignota fuit Mabilloni & Schœpflino aliarum chartarum Honaugiensium editoribus.

(*c*) Dicti sunt Vicarii, qui vice Comitum, aut aliorum judicum partes exequebantur in pagis, vel minoribus oppidis, undè vox gallica *Viguier.* Consulatur Ducange, *Glossarii tom. 6, pag. 1549.*

(*d*) Comitatus erant divisi in centenas, quibus singulis centum familiæ suberant. Judices inferiores, qui per centenam jus dicebant, centenarii vocabantur, germanicè *Hundreter* & non *centgrafft*, ùt quidam glossatores crediderunt. Vide Schœpflinum, *Alsat. illust. tom. 1, pag. 624 & 791.*

(*e*) Sub classe agentium comprehensi sunt omnes homines fiscales, qui res Principis procurabant. *Schæpflinus, ibid. pag. 794.*

(*f*) Missi propriè dicebantur, qui è palatio in civitates & provincias extrà ordinem mittebantur à Principe cum amplissimâ potestate, ut in Ducum, Comitum, aliorumque Magistratuum mores atque acta inquirerent. *Ducange, in glossario, tom. 4, pag. 841.* Missi discurrentes erant Missi minores, qui ad certas tantùm functiones, seu ad exequendum aliquod regium Mandatum cum celeritate mittebantur. *Schæpflinus, Als. illust. tom. 1, pag. 794.*

(*g*) Carolus Martellus Pipini Pater major domûs anno 715 factus obiit anno 741.

autem per nos pro lege & justicia finitivas accipiant sententias. Et ut certius credatur, manu propria supterfirmavimus, & de annulo nostro sigillavimus. Inluster vir Pippinus major domus (*h*). Rodegarius jussus scripsi (*i*).

Num. 47.

CHARTA altera Pipini Majoris Domûs pro Monasterio Honaugiensi, data versùs annum DCCLI.

Ex chartulario supra memorato (l).

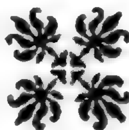
DOMINIS sanctis & apostolicis, ac venerabilibus in Christo patribus omnibus Episcopis, Abbatibus, Ducibus, Comitibus, Vicariis, Centenariis, vel omnibus Missis meis discurrentibus, illuster vir Pippinus Major Domus bene cupiens vos. Cognoscatis quod nos ad peticionem Dubanni Episcopi taliter ei concessimus in nostra elemosina, ut nec ipse, nec successores sui ullo unquam tempore ad nostros homines, vel ad caballos (*m*) de Hohenaugia Monasterio, quod est in honore Sancti Michaelis constructum, dare debeat teloneum; & per hoc ad hoc concessimus, ut melius delectet ipsos Monachos Domini misericordiam pro nobis attentius deprecari. Et ut certius credatur, has litteras de annullo nostro supter eas jussimus sigillare. Rl.odegarius jussus recognovi & scripsi.

(*h*) Hæc charta est sine die & anno. Tres extiterunt Pippini majores domûs; primus Pippinus de Landis, qui anno 639 obiit: secundus Pippinus Heristallius, de quo vide pag. 243 historiæ nostræ: tertius Pippinus dictus brevis, qui hanc chartam dedit, cùm se dicat filium Caroli Martelli. Major domûs fuit ab anno 741 ad 752, quo deposito Childerico III in Regem Franciæ coronatus est. Hæc charta cum sequenti ponenda est inter 746 & 752, cùm tantùm anno 746 Austrasiæ major Pippinus præfuerit.

(*i*) Rodegarius quidam agens Monasterii sancti Dionysii memoratur in chartâ anni 759. Pippini Regis apud Mabillonem, *de re diplomaticâ, pag. 493.*

(*l*) Charta quoque anecdota.

(*m*) Caballus vox est nota Juvenali, aliisque antiquis scriptoribus pro exprimendo equo. *Ducange, in glossario tom. 2, pag. 5.* Licèt verò non quosvis equos sic appellaverint Latini, sed viliores tantùm, cujusmodi sunt, qui pistrinis, agriculturæ, & mercium vecturis inserviunt; alia tamen Francis, Germanisque fuit ratio generosos & militares equos illa voce notantibus.



Num. 48.

CHARTA ADALÆ filiæ Bodoli, quâ villas Waſſelnheim & Elberswiller (*n*) tradit Monaſterio Hornbacenſi, data XVIII Auguſti DCCLIV.

Ex chartulario Hornbacenſi (o).

RETULIT

SCHŒPFLINUS, Alſatiæ diplomat. tom. 1, pag. 33.

Num. 49.

BULLA STEPHANI III PAPÆ,

QUA FULRADO Abbati S. Dionyſii in Galliâ *Deo amabili, Archipreſbytero & Abbati venerabilium Monaſteriorum ab eodem auſpice fundatorum* pro fundatis & futuris ab illo fundandis Monaſteriis Privilegia concedit, data XVI Februarii DCCLII.

EDIDERUNT

DOUBLET, antiquités de l'Abbaye de S. Denys, livre 2, pag. 447.
SIRMONDUS, tom. 2 Conciliorum Galliæ, pag. 38.
DUBOIS, Hiſt. eccleſ. Pariſ. tom. 1, pag. 238.
COINTIUS, Annal. eccleſ. Francorum tom. 5, pag. 551.
FELIBIEN, Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys, preuves juſtificatives, num. 37, pag. XXVI.
MABILLON, in actis Sanctor. Ord. S. Bened. ſæculi 3 part. 2, tom. 4, pag. 305.
HENSCHENIUS, in actis Sanctorum, tom. 3 Februarii, pag. 39.

(*n*) Charta habet *Elpherwilere*: Schœpflinus illam eſſe villam incertam tradit, *Alſat. illuſt. tom 1, pag. 721.* ſanè eſt vicus olim Elberswiller, hodiè deſtructus, bihorio diſtans à Waſſelnheimio. Nomen retinuit ſylva dicta Elberforſt. Tertiâ decimarum parte in banno Waſſelnheim ſæculo decimo quarto adhuc fruebatur Abbatia Hornbacenſis.

(*o*) Chartularium Hornbacenſe anno 1450 ab Abbate Joanne Danckhard conſcriptum extat in tabulario Bipontino. De eo lege Crollium, *in orig. Bipontinis, tom. 1, pag. 2.*

OBSERVATIO.

DIPLOMATA ævi Merovingici hucuſque recenſuimus, & in iis recenſendis primis hujus operis typis finem judicavimus imponere ; ne in majorem, quàm decet, molem creſcat volumen plus æquò extenſum. Chartas ideò Regnorum Pipini, Carolomanni & Caroli Magni huic primo tomo deſtinatas, & ad hoc numeris ſuis in opere gallico citatas, dabimus in Codice Diplomatico voluminis ſive tomi ſecundi, in quo ſuo ordine, ſcilicet chronologico, ab anno DCCLVIII ad annum uſquè milleſimum antè Diplomata Carolovingici & Ottoniani ævi continuabuntur. Præcedet operis pars gallica, ſæculum nonum & decimum comprehendens. Subſequentur codicis utriuſque diplomatici indices genealogici & geographici. Gallicam materiarum tabulam alphabeticam dabit quoque volumen ſecundum.

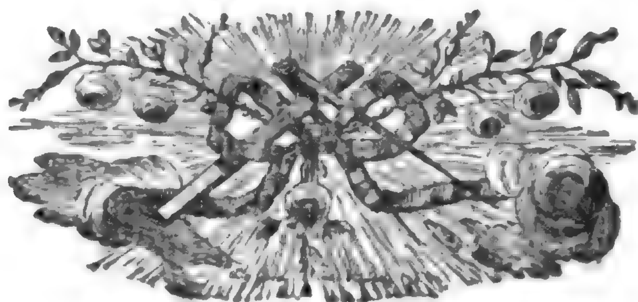


TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Auteurs & Ouvrages cités dans ce premier volume.

A

ACADÉMIE des inscriptions & belles-lettres. (Histoire & mémoires de l')
ACHERY, Spicilegium.
ACTA Apostolorum.
ACTA Concilii Remensis habiti in Abbatiâ S. Basoli.
ACTA Eruditorum Lipsiensia.
ACTA Sanctorum Bollandiana.
ADONIS Viennensis Chronicon.
. . . . Martyrologium.
ADREVALDUS, Historia miraculorum S. Benedicti.
ADRIANI Papæ Epistolæ.
ÆGIDII aureæ vallis Chronicon.
ÆNEÆ Sylvii Europa.
AGUESSEAU, (Œuvres du Chancelier d')
AIMOINUS, de gestis Francorum.
ALBERICI Chronicon.
ALBERTI Argentinensis Chronicon.
ALBERTI Stadensis Chronicon.
ALBRECHT, *History von Hohenburg.*
ALEXANDER, (Natalis) Historia Ecclesiastica.
AMALARII regula.
AMMIANUS Marcellinus.
ANASTASIUS Bibliothecarius.
ANNALES Bertiniani.
. . . . Colonienses.
. . . . Dominicanorum Colmariensium.
. . . . Fuldenses.
ANNALES Metenses.
. . . . Petaviani.
. . . . Tiliani.
ANTHOLOGIA Græca.
ANTONINI Itinerarium.
ARDO, Vita S. Benedicti Ananiensis.
ASTRONOMUS, Vita Ludovici Pii.
ATHANASII (S.) Opera.
AUGUSTINI (S.) Opera.
AUTORES rei agrariæ.

B

BAILLET, vie des Saints.
BALEUS, Scriptores Britanniæ.
BALTHERUS, Vita S. Fridolini.
BALUZII Miscellanea.
. . . . Capitularia Regum Francorum.
BARONII Annales Ecclesiastici.
. . . . Martyrologium Roman.
BARRE, Histoire génér. d'Allemagne.
BASILII Magni (S.) opera.
BAUDEMUNDUS, vita S. Amandi.
BAYLE, (Dictionnaire de)
BEAU (le), Histoire du Bas-Empire.
BEBELIUS, antiquitates Germaniæ primæ.
BECK, Martyrologium Ecclesiæ Germanicæ.
BEDÆ, Historia Ecclesiastica Anglorum.

BEDÆ Martyrologium.
. . . Sermones.
BELHOMME, Historia Mediani Monasterii.
. . . Dissertatio mss. de dormitione Sanctæ Odiliæ.
BENEDICTI XIV de Servorum Dei Beatificatione & Beatorum Canonisatione.
BENOIT PICART, origine de la Maison de Lorraine.
BERAIN, mémoires historiques sur le regne des trois Dagoberts.
BERLERI Chronicon Rubeacense msc.
BERTHOLET, Histoire du Duché de Luxembourg.
BESSELIUS, Chronici Gotwicensis Prodromus.
BEUF (le) Dissertations sur l'histoire ecclésiastique & civile de Paris.
. . . Dissertation sur le prétendu voyage de Charlemagne dans la terre sainte.
. . . Mémoire sur les usages observés par les Français dans leurs repas.
BIBLIA sacra.
BIBLIOTHECA Patrum.
BIGNON, notæ ad Marculfi formulas.
BINII notæ ad Concilia.
BLANC (le) traité historique des monnoies de France.
BLETTERIE (de la) vie de l'Empereur Julien.
BLONDEL, de la primauté de l'église.
. . . Pseudo-Isidorus.
BOBOLENUS, vita S. Germani Grandvallensis.
BOILEAU, (Lutrin de)
BOLLANDUS, Acta Sanctorum.
BONAMY, réflexions sur l'évaluation des monnoies.
. . . Mémoire sur l'origine & la signification de la formule *Par la grace de Dieu*.
BONAMY, Remarques sur le titre de *Très-Chrétien*, donné aux Rois de France.
BONGARS, (lettres de)
BOSCH, Acta Sanctorum.
BOSSUET, discours sur l'histoire universelle.
BOUQUET, Scriptores rerum Gallicarum & Francicarum.
BOUTEILLER, somme rurale.
BOUTEROUE, recherches des monnoies de France.
BREVIARIUM Argentinense.
. . . . Basiliense.
. . . . Constantiense.
. . . . Moguntinum.
. . . . Romanum.
. . . . Wormatiense.
BREUL (du), Théatre des Antiquités de Paris.
BROWERUS, Antiquitates & Annales Trevirorum.
BRUSCHIUS, Catalogus Episcopatuum Germaniæ.
. . . De Monasteriis Germaniæ.
BUCELINI Germania topo-chrono-stemmato-graphica sacra & profana.
. . . Historia Agilolfingica.
. . . Menologium.
BUCERI scripta Anglicana.
BUCHERII Belgium Romanum.
. . . Dissertatio de primis Tungrorum Episcopis.
BUEHLER (Sebaldi), *Chronicon mss. Argentinense.*
BURCHARDUS Argentinensis, Diarium Alexandri VI Papæ.
BURIGNI, Réflexions sur la nécessité des citations.

C

CÆSAR (Julius) de bello Gallico.
CALMET, Histoire de Lorraine.
. . . Notice de la Lorraine.

CALMET Bibliotheque Lorraine.
. . . Histoire mss. de l'Abbaye de Munster.
CANGE (du Fresne du) Glossarium mediæ & infimæ latinitatis.
CAPITULARIA Regum Francorum.
CARMEN Anonymi de providentiâ divinâ.
CARTA Theodosiana.
CASSAN, Recherches des droits du Roi & de la Couronne de France.
CASSIODORI opera.
CATULLI Carmina.
CAVEUS, Historia litteraria Scriptorum Ecclesiasticorum.
CEILLIER, histoire des auteurs sacrés & profanes.
CELLOT, historia Gothescalci.
CENTURIATORES Magdeburgenses.
CESARII Heisterbachensis dialogi.
CHAPEAUVILLE, Auctores de gestis Pontificum Tungrensium.
CHARPENTIER, Glossarium novum.
CHEMNITZ, *Schwedischer Krieg.*
CHEVALIER, Mémoires historiques sur la Ville & Seigneurie de Poligny.
CHIFLET, de conversione Constantini.
CHRODEGANDI (S.) regula Canonicorum.
CHRONICON S. Galli brevissimum.
. . . Moissiacense.
. . . Monasteriense.
. . . Virodunense.
CIAMPINI, de sacris ædificiis à Constantino structis.
CICERONIS orationes.
CLAUDIANI opera.
CLEMENTIS (S.) opera.
CLEMENT, Art de vérifier les dates.
COCCII Dagobertus Rex.
. . . Panegyricus Leopoldo Austriaco dictus.
COINTIUS, Annales eccles. Francor.
COLOMIÉS, Bibliotheque choisie.
CONCILIORUM collectia regia.
CONRADI Urspergensis Chronicon.
CONRINGIUS, de Constitutionibus Episcoporum Germaniæ.
. . . De urbibus Germaniæ.
CONSTANTIUS, vita S. Germani Antissidorensis.
CONSTANTIUS, vita S. Adalberonis Metensis.
CORPUS Juris Canonici.
CROISET, vies des Saints.
CROLLII, Origines Bipontininæ.
CROMBACHS Ursula vindicata.
CRUSII Annales Suevici.
CYPRIANI (S.) Opera.

D

DANIEL, histoire de France.
DEMOCHARES, de Divino Missæ Sacrificio.
DEMSTER, Historia Scotorum.
DEUREN, *Actenmæssige Geschichte in Causa Baden contrà Schwartzach.*
DICTIONNAIRE encyclopédique.
DIO Cassius.
DIPLOMATIQUE, (nouveau traité de)
DIRECTORIUM antiquum mss. Abbatiæ Aschoviensis.
DITMARI Merseburgensis Chronicon.
DORGANI Martyrologium.
DOUBLET, Antiquités & recherches de l'Abbaye de S. Denys.
DUBOS, Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Française.
DUCHESNE, Scriptores rerum Francicarum.
DUMONT, corps diplomatique.
DUPIN, Bibliotheque des auteurs ecclésiastiques.
DUPUY, Recherches sur la valeur du dénier d'argent.

E

Eadmerus, vita S. Wilfridi.
Eccardus, Commentarius de rebus Franciæ orientalis.
. . . Corpus hiſtoric. medii ævi.
. . . Origines Familiæ Habsburgo-Auſtriacæ.
. . . Leges Francorum ſalicæ & Ripuariorum.
Eddius (Stephanus), Vita Sancti Wilfridi.
Egilwardus, Vita Sancti Burchardi Wirtziburgenſis.
Eginhardus, Vita Caroli Magni.
. . . Annales de geſtis Caroli M.
Egon (Joannes) de viris illuſtribus Augiæ divitis.
Eisengrein, Catalogus teſtium veritatis.
Ekhart, Introductio ad rem diplomaticam.
Epiphanii (S.) opera.
Erasmi Opera.
Erchambaldi Epiſcopi Argentinenſis Carmina.
Ermenricus, Vita S. Magni.
Everhelmus, Vita S. Popponis.
Eusebii Opera.
Eutropii Hiſtoria Romana.

F

Fabricii Bibliotheca latina.
Faydit, ſupplément à la diſſertation ſur le ſermon de S. Polycarpe.
Felibien, Hiſtoire de l'Abbaye Royale de S. Denys.
Fevret de Fontette, Bibliotheque hiſtorique de la France.
Fitzimon, Catalogus Sanctorum Hiberniæ.
Fleuri, Hiſtoire Eccléſiaſtique.
. . . Introduction au droit Eccléſiaſtique.
Flori, Epitome Hiſtoriæ Romanæ.
Foncemagne, Mémoires ſur les fleurs de lys.
. . . Obſervations critiques ſur les actes des Évêques du Mans.
. . . Examen de la tradition hiſtorique, touchant le voyage de Charlemagne à Jéruſalem.
Fontanini, Vindiciæ Diplomaticæ.
Fortunati Carmina.
Fragmentum hiſtoricum auctoris incerti.
Fredegarii Chronicon.
Fredegarii Continuator.
Freherus, Corpus Francicæ Hiſtor.
Freret, mémoire ſur la coutume des Gaulois d'immoler les hommes.
Fridegodus, Vita S. Wilfridi.
Frizon, vie de S. Sigebert, Roi d'Auſtraſie.

G

Gaillard, hiſtoire de François I.
Gale, Scriptores Hiſtoriæ Anglican.
Galfredus Monumentenſis, Hiſtoria Regum Britanniæ.
Gallia Chriſtiana.
Gebviler, *Leben S. Otilien.*
. . . Panegyris Carolina.
. . . Commentarius mss. de Domo Habsburgica.
Gelenius, de Coloniæ Agrippinæ magnitudine.
. . . Pretioſa Hierotheca.
Gendre (le) Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françaiſe.
Geschicht-Beſchreibung des uralten heiligen Crucifix-Bild zu Molsheim.
Gesta Dagoberti Regis.
Gesta Regum Francorum.
Giornale de litterati.
Ghinius, Martyrologium Canonicorum.

GODEFRIDI Viterbienſis Chronicon.
GŒBEL, *Marter-Cronick.*
GOLDASTUS, Scriptores rerum Alemannicarum.
. . . Conſtitutiones Imperiales.
GOLDMEYER, Templum ſummum Argentoratenſium.
GOLDSCHERUS, Geſta Epiſcoporum Trevirenſium.
GREGORII (S.) Nazianzeni Orationes.
GREGORIUS Turonenſis, Hiſtoria Francorum.
. . . De gloriâ Confeſſorum.
GREGORII IX Decretales.
GRETSERUS, de Cruce.
GUIBERTUS, de Pignoribus ſacris.
GUILLIMANNUS, de Epiſcopis Argentinenſibus.
. . . Habsburgiaca.
GUNTHERI Ligurinus.

H

HAFFNER, *kleiner Solothurniſcher Schauplatz.*
HALTAUSII Gloſſarium Germanic.
HARDUINI Opera.
. . . Chronologia ex antiquis nummis reſtituta.
. . . De antiquis numiſmatibus Regum Francorum.
HARIULFUS, Chronicon Centulenſe.
HARVENGIUS, Vita S. Amandi.
HAUDIQUER, Scriptores rerum Francicarum.
HEDA, de Epiſcopis Ultrajectinis.
HEIDER, *von den Reichs-Vogteyen.*
HEINECCIUS, de Sigillis veteribus Germaniæ.
HENAULT, Abrégé chronologique de l'hiſtoire de France.
HENSCHENIUS, Acta Sanctorum.
. . . De tribus Dagobertis Francorum Regibus.
HERCULANUS, Antiquitates vallis Galileæ.
HERGOTT, Genealogia diplomatica Auguſtæ Gentis Habsburgicæ.
HERMANNI Contracti Chronicon.
HERIGERUS Lobienſis, Geſta Pontificum Tungrenſium.
HERRADIS Abbatiſſæ Hohenburgenſis Carmina mss.
HERTZOG, *Edelſaſſiſche Chronick.*
HERTIUS, Diſſertatio de diplomatibus Germaniæ.
HEUMANN, Commentaria de re Diplomaticâ.
HIERONYMI (S.) Opera.
HILARII (S.) Opera.
HINCMARI Epiſtolæ.
HISTOIRE de Siam.
HISTORIA S. Crucis Molshem. mss.
HONTHEIM (de) Hiſtoria diplomatica Trevirenſis.
. . . Prodromus Hiſtoriæ Trevirenſis.
HORATII Epiſtolæ.
HOTTINGER, *Helvetiſche Kirchen-Geſchichte.*
HUBER, *Bericht von dem uralten adelichen Stifft zu Sant Stephan in Strasburg.*
. . . *Von der Land-Graffſchaft Elſass.*
HUGO, Annales Præmonſtratenſis Ordinis.
. . . Sacræ Antiquitatis Monumenta hiſtorica.

I

ICHTERSHEIM, *Elſaſſiſche Topographia.*
IDATII Chronicon.
INNOCENTII I Papæ Epiſtolæ.
JOURDAN, Hiſtoire de France.
JOURNAL des Savans.

IRENÆI (S.) Opera.
IRENICUS, Exegesis Germaniæ.
ISIDORI Hispalensis origines.
. . . De Scriptoribus Ecclesiasticis.
JULIANI Imperatoris Opera.
JUSTI (S.) Commentarium in Canticum canticorum.
JUVENALIS Satyræ.

K

KELLER, Oratio de Hornbach.
KEYSLERI Antiquitates Septentrionales & Celticæ.
KLEINLAUEL, *Strasburgische Chronica.*
KNIPSCHILD, de Juribus Civitatum Imperialium.
KOELERI Dissertatio de Germanis Christianis.
KŒNIGSHOVEN, Chronicon latinum Alsatiæ mss.
. . . *Elsassische Chronick.*
KOLLAR, Analecta monumentorum omnis ævi Vindobonensia.

L

LABBEUS, Collectio Conciliorum.
LACTANTII Opera.
LA GUILLE, Histoire d'Alsace.
LAMBERTI Schafnaburgensis Chronicon.
LAMEY, Historia & Commentationes Academiæ Electoralis Palatinæ.
. . . Codex traditionum Laureshamensium.
LANCELOT, Mémoire sur le nom d'Argentoratum.
LANG, *Historische Theologische Grundriss.*
LAUNOY (de) Opera.
LAZIUS, de Migrationibus gentium.
LAZIUS, de Genealogiâ Austriacâ.
LEGENDA S. Attalæ.
. . . S. Aureliæ.
. . . S. Florentii.
. . . S. Materni.
. . . S. Odiliæ.
LEHMANNI, *Chronicon der Stadt Speyer.*
LEIBNITZIUS, Scriptores rerum Brunswicensium.
. . . Accessiones historicæ.
LENGLET de Fresnoy, Méthode pour étudier l'histoire.
LETTRES d'un Français sur les Anglais.
LEU, *Helvetische Lexicon.*
LIBER antiquus Culinæ mss. summi Capituli Argentinensis.
LIBER salicus mss. Colleg. S. Thomæ.
LIMNÆI Jus publicum Imperii Romano-germanici.
LONGCHAMPS, Histoire littéraire des gens de lettres.
LONGUERUE, description de la France.
. . . Annales.
LONGUEVAL, Histoire de l'Église Gallicane.
LOUIS, Abrégé de la vie de S. Florent.
LUCANI Pharsalia.
LUDEWIG, Introductio ad rem nummariam medii ævi.
LUNIG, Spicilegium Ecclesiasticum.
LYRA, historia de antiqua Cruce Molshemensi.

M

MABILLON, Annales Ordinis S. Benedicti.
. . . Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti.
. . De re diplomaticâ.
. . . De Cancellariis Franciæ.
. . . Analecta vetera.
. . . Liturgia Gallicana.
. . . Iter Germanicum.

MAFFEI, Istoria Diplomatica.
. . . Osservazioni litterarie.
MALLINCKROT, de Archi-Cancellariis Romani Imperii.
MAMACHI, de ratione temporum Athanasianorum.
MANSI, de Epochis Conciliorum Sardicensis & Sirmiensium.
. . Sacrorum Conciliorum Collectio nova.
MARCA, (de) de Concordiâ Sacerdotii & Imperii.
. . . Dissertatio de Primatibus.
MARCULPHI Formulæ.
MARGARINI, Bullarium Cassinense.
MARIANI Scoti Chronicon.
MARRE (de la) Traité de la Police.
MARTENE, Thesaurus Anecdotor.
MARTIN, Religion des Gaulois.
MARTYROLOGIUM Romanum.
MARVILLE (Vigneul de) Mélanges d'histoire & de littérature.
MEDIOLANENSIS Concilii acta.
MEIBOMIUS, Scriptores rerum Germanicarum.
MÉMOIRES de Trevoux.
MÉMOIRES mss. de M. l'Avocat-Général Schmid.
MENARDI Martyrologium.
MERIAN, Topographia Alsatiæ.
MEURISSE, Histoire des Évêques de Metz.
MEZERAI, Histoire de France.
MILO, Vita S. Amandi.
MILTON, Paradis perdu.
MIRÆUS, Notitia Episcopatuum orbis.
. . . Fasta belgica.
. . . Codex donationum piarum.
. . . Codex Regularum.
MONTESQUIEU, Esprit des Loix.
MONTFAUCON, Monumens de la Monarchie Françaife.
. . . Antiquité expliquée.
MORERI, Dictionnaire historique.
MORIN, de la délivrance de l'Église par Constantin.
MUNSTERI Cosmographia.
MURATORI, Scriptores rerum Italicarum.
. . . Antiquitates Italicæ medii ævi.
MURER, Theatrum Eccles. mss.

N

NAUCLERI Chronographia.
NAUZE, (de la) Calendrier Alexandrin.
NECROLOGIUM mss. Ecclesiæ Cathedralis Argentinensis.
. . . mss. Ecclesiæ S. Aureliæ.
. . . Ensidlense.
. . . mss. Abbatiæ Schutteranæ.
. . . mss. Abbatiæ Schwartzacensis.
NEUNHEUSER, Delineatio statûs Ecclesiastici Argentinensis.
NICERON, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres.
NOTITIA imperii occidentalis.
. . . Dignitatum Imperii.
. . . Provinciarum & civitatum Galliæ.

O

OBERLIN, Musæum Schœpflini.
OBRECHT, *Gedenkrede.*
. . . Prodromus rerum Alsaticarum.
OLEARIUS, Isagoge ad nummophylacium bracteatorum.
OPTATUS Milevitanus, de Schismate Donatistarum.
OROSII Opera.
OTHOLONUS, Vita S. Bonifacii.
OTHONIS Frisingensis Chronicon.

OUDIN, Commentar. de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis.
OVIDII Metamorphoses.

P

PAGI, Critica annalium Baronii.
PANTALEON, de Viris illust. German.
PAPEBROCHIUS, Acta Sanctorum.
. . . Propyleum ad Acta Sanctorum.
PAPILLON, Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.
PAPPI Monumenta Argentin. mss.
PAQUIER Recherches sur l'histoire de France.
PAULI (S.) Epistolæ.
PAULUS Diaconus, de Episcopis Metensibus.
PAULINI Carmen in Herici obitum.
PAUSANIAS, Attica.
PELTRE, Vie de S. Odile.
PERARD, Pieces servant à l'histoire de Bourgogne.
PERERIUS, Acta Sanctorum.
PETAVII Opera.
PETRI Cluniacensis Epistolæ.
PETRUS de Natalibus, Catalogus Sanctorum.
PETRUS, Suevia Ecclesiastica.
PEYRAT, Histoire Ecclésiastique de la Cour.
PEZ, Anecdotorum Thesaurus novissimus.
PFIRD (Bernardi de) Chronologia Abbatum Murbacensium.
PHILOSTORGII Historia ecclesiastica.
PHÆDRI Fabulæ.
PINIUS, Acta Sanctorum.
PISTORIUS, Script. rerum German.
PITHŒUS, Annales & Scriptores Historiæ Francorum.
PLACENTII Opera.
PLESSIS, (du) Histoire de l'Église de Meaux.
POMPONIUS MELA.
POSSEVINI Apparatus sacer.
POUR & Contre.
PROSPERI Chronicon.
PTOLOMÆI Geographia.
PUFFENDORFF, Res Suecicæ.

R

RAOUL de Presles, Traduction de la Cité de Dieu.
RABANI Mauri Martyrologium.
. . . Epigrammata.
RADERI Bavaria sacra.
REGINONIS Chronicon.
REUSNERUS, de Urbibus Imperialibus.
RHENANI (Beati) Res Germanicæ.
RICHARD, Dictionnaire des sciences ecclésiastiques.
RICHERII Chronicon Senoniense.
RIEGGER, Amœnitates litterariæ Friburgenses.
RING, Vita Schœpflini.
RITUALE Argentinense.
RIVET, Histoire littéraire de France.
ROUSSEAU (J. J.) Pensées de
RUINART, Acta sincera & vera primorum Martyrum.
RUYR, Recherches des S.[tes] antiquités de la Vosge.

S

SAINTEFOIX (de) Essais historiques sur Paris.
SALVIANUS, de Providentia & Gubernatione Dei.
SANMARTHANI, Genealogia Domûs Regiæ Francorum.
. . . , Gallia Christiana vetus.
SAUSSAY, Martyrologium gallican.
SCHADÆUS, *Münster Büchlein.*
SCHALIGER, Thesaurus temporum.
SCHANNAT, Vindemiæ litterariæ.
. . . Traditiones Fuldenses.
. . . , Vindiciæ Archivi Fuldens.

SCHANNAT, Buchonia vetus.
SCHEDIUS, de Diis Germanis.
SCHEIDII Origines Guelficæ.
SCHILTERUS, Obſervationes ad Kœnigshovii Chronicon.
. . . Gloſſarium Teutonicum.
. . . Script. rerum Germ anic.
SCHŒPFLINUS, Alſatia illuſtrata.
. . . Alſatia diplomatica.
. . . Vindiciæ Celticæ.
. . . Vindiciæ Typographicæ.
. . . Hiſtoria Zaringo-Badenſis.
. . . Illuſtres ex Clodovæi Hiſtoriâ controverſiæ.
. . . Mémoire ſur un monument de la huitieme légion d'Auguſte.
SERRARIUS, Res Moguntinæ.
SIDONIUS Apollinaris, Panegyricus dictus Avito.
SIGEBERTI Chronicon.
SIGEBERTUS, Vita S. Sigeberti Regis.
SILBERMANN, *Local-Geſchichte der Stadt Strasburg.*
SIMON, Hiſtoire des revenus eccléſiaſtiques.
. . . Bibliothéque critique.
SIMON, *Hiſtoriſche Beſchreibung der Biſchoffen zu Speyer.*
SINNER, Catalogus Codicum mss. Bibliothecæ Bernenſis.
SIRMONDI Concilia Galliæ.
. . . Opera.
SLUSE, Diſſertatio de S. Servatio Epiſcopo Tungrenſi.
SOCRATIS Hiſtoria eccleſiaſtica.
SOLLERIUS, Acta Sanctorum.
SOMMIER, Hiſtoire de l'égliſe de S. Dié.
SOZOMENI Hiſtoria Eccleſiaſtica.
SPECKLINI Collectanea mss.
SPENER, Notitia Germaniæ antiquæ.
STEPHAN, Hiſtoria de Vitâ & Martyrio S. Landelini.
STILTING, Acta Sanctorum.
STRABO.
STRUVIUS, Hiſtoria Juris.
SUDANI Baſilea ſacra.
SULPITII Severi Hiſtoria ſacra.
SURIUS, Hiſtoriæ Sanctorum.

T

TABOUILLOT, Hiſt. génér. de Metz.
TACITI Annales.
. . . De Moribus Germanorum.
TEISSIER, Bibliotheca Patrum Ordinis Ciſtercienſis.
TERTULLIANI Opera.
THEGANUS, de Geſtis Ludovici Pii.
THEODORETI Opera.
THEODULPHI Aurelianenſis Carmina.
THIERS, Traité des ſuperſtitions.
THOMASSIN, de la Diſcipline de l'Égliſe.
TILLEMONT, Mémoires ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.
. . . Hiſtoire des Empereurs.
TITI LIVII Hiſtoria Romana.
TORRIGI, Sacra Crypta Vaticana.
TRITHEMII Annales Hirſaugienſes.

V

VAINES (de) Dictionnaire raiſonné de Diplomatique.
VALCANDUS, Vetus de Abbatibus Mediani Monaſterii libellus.
VALERIUS Maximus.
VELLY, Hiſtoire de France.
VERTOT, Diſſertation au ſujet des derniers Rois de la premiere Race.
UGHELLI Italia ſacra.
VICTORIS, (Sexti Aurelii) Cæſares.
VIES des Saints traduites de l'Anglais.
VIGNIER, Véritable Origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, d'Autriche & de Bade.
VITA S. Deicoli Abbatis Lutrenſis.
VITA S. Deodati Nivernenſis.
VITA S. Leodegarii.

VITA S. Salabergæ.
VITA S. Sigebaldi.
VOISIN (du) Dissertation sur la vision de Constantin.
VOLKYR, Histoire de l'expédition du Duc Antoine contre les Rustaux d'Alsace.
VOLTZIUS, Chronicon Abbatiæ Schutteranæ.
VORBURG, Historia rerum Germanicarum.
VOSSIUS, de Idololatria.
. . . Historici Latini.
URSINUS, de Ecclesiarum Germanicarum Origine.
URSTISIUS, Scriptores rerum Germanicarum.
. . . Historia Basileensis Urbis.
USUARDI Martyrologium.
UTHO, Vita S. Arbogasti.
WACHTERI Glossarium Germanicum.
WALAFRIDI Strabonis Carmen.
. . . Vita S. Othmari Abbatis.
. . . Vita S. Galli.
WANDELBERTI Martyrologium.
WANDELBERTI, Vita S. Goari.
WARMANNUS, Vita S. Pirminii.
WARTHON, Anglia Sacra.
WEHNERI Observationes practicæ.
WENCKER, Collecta Archivi.
WILCKER, Historia Norimbergensis Diplomatica.
WILHELMUS Malmesburiensis, de Gestis Pontificum Anglorum.
WILLICH, Commentaria ad Taciti Germaniam.
WIMPHELINGIUS, Catalogus Episcoporum Argentinensium.
. . . Germania cis Rhenum.
. . . Vita S. Adelphi.
WIONIS Martyrologium.
WITTE, Diarium Biographorum.

Z

ZEILER, Topographia Alsatiæ.
ZOSIMUS.
ZURLAUBEN, Tablettes Généalogiques des Augustes Maisons d'Autriche & de Lorraine.



Errata dans le Corps de l'ouvrage.

Page 79 ligne 16 *autres*, lisez *auteurs*.
page 109 ligne 24 *Captiens*, lisez *Capétiens*.
page 121 nota a *&*, lisez *ut*.
page 169 ligne 24 *l'Empereur*, lisez *ce Prince*.
page 175 ligne 17 effacez cette ligne & les quatre suivantes jusqu'à : *les Chorévêques &c*.
page 185 ligne 28 *de l'Empereur Charlemagne*, lisez *du Roi Charlemagne*.
page 197 ligne 25 *avait succédé en 660 à son oncle Sigebert II dans*, lisez *venait d'obtenir en 660 le*
page 209 ligne 22 *survivaient la*, lisez *survivaient à la*
page 214 ligne 20 *Scawenburg*, lis. *Schawenburg*.
page 276 ligne 19 *& lestines*, lisez *& de lestines*.
page 276 ligne 24 *de plus*, lisez *plus*.
page 364 ligne 30 *en soit peut-être*, lisez *en soi peut être*.
page 376 ligne 31 *Meistazheim*, lis. *Meistrazheim*.
page 418 ligne 22 *Alexandre IV*, lis. *Alexandre VI*.
page 432 ligne 11 *les monasteres*; lis. *le monastere*.

Dans les Preuves justificatives.

Page XVIII ligne 13 *Sancti Arbogasti*, lisez *Sancti Amandi*.
page XXV ligne 1 *Hotto*, lisez *Hattho*.
page XXVIII ligne 19 *fore*, lisez *forte*.
page XLI lign. 17 *anno DCLII*, lis. *anno DCLXXII*.
page L ligne 12 *Christim agnum*, lisez *Christi magnum*.
page LII ligne 4 *posrexit*, lisez *porrexit*.
page LVI ligne 10 *iploma*, lisez *Diploma*.
Ibid. ligne 18 *prestamus*, lisez *assensum prestamus*.
page LVII nota a *Steinbergum*, lis. *Steinburgum*.
page LXX ligne 12 *gamhbapine*, lisez *gamhbagine*.
page LXXX ligne 14 *litteras meas manu mea*, lisez *litteras nostras manu nostra*.
Ibid. ligne 20 *meo mundeburde*, lisez *nostro mundeburde*.

Il sera facile au Lecteur de remarquer & corriger les autres petites fautes typographiques, qui pourraient se rencontrer dans cet ouvrage.

